Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal)

Thèse pour le doctorat de sociologie

La migration des sénégalais qualifiés en France: entre transnationalisme et construction diasporique

Soutenue en janvier 2015

Sous la direction d'Alia Gana et Abdoulaye Niang

SOMMAIRE

DEDICACES ET REMERCIEMENTS III

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES IV

LISTE DES TESTS D'HYPOTHESE V

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE 11

CHAPITRE I : LES ELEMENTS DE CONTEXTE (HISTORIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE) EN FRANCE ET AU SENEGAL 12

I. Contexte historique de l'immigration en France 12

II.Les évolutions actuelles dans la gestion des questions migratoires en France 17

III.L'émigration des Sénégalais qualifiés vers la France : contexte historique et politiques actuelles 26

IV.Les initiatives individuelles et collectives des migrants qualifiés pour maintenir des liens avec leur pays d'origine 37

CHAPITRE II : LA REVUE DE LA LITTERATURE, LA DEFINITION DES CONCEPTS ET LE CADRE METHODOLOGIQUE 42

I.Revue de la littérature, choix de cadre théorique d'analyse et hypothèses de recherches 42

II.Définition des concepts 69

III.Méthodologie 86

DEUXIEME PARTIE : L'EMERGENCE D'UNE DIASPORA QUALIFIEE : LES PROCESSUS HISTORIQUES ET LES DYNAMIQUES ACTUELLES 107

CHAPITRE III : LES PROCESSUS HISTORIQUES DE CONSTRUCTION D'UNE DIASPORA QUALIFIEE 108

I.Le rôle de l'élite intellectuelle dans l'émergence d'une diaspora africaine 108

II.La diaspora sénégalaise qualifiée : une construction issue d'un processus socio- historique de construction du lien avec l'Afrique 115

CHAPITRE IV : PEUT-ON PARLER D'UNE DIASPORA SENEGALAISE ? 120

I.Les nouvelles dynamiques migratoires des Sénégalais 121

II.Plusieurs figures de la diaspora 128

CHAPITRE V : LE PARCOURS D'INSTALLATION EN FRANCE DES MIGRANTS QUALIFIES D'ORIGINE SENEGALAISE 133

I.L'immigration des étudiants socle de la construction d'une diaspora qualifiée ? 133

II.Du projet de formation à la trajectoire d'installation des migrants qualifiés en France 139

III.Une construction de « soi » « sur la marge » de deux sociétés 154

IV.Attachements aux valeurs sénégalaises et transmission de certains éléments culturels 165

V.Double attachement aux lieux : un fait de diaspora 186

CHAPITRE VI : ETRANGER EN FRANCE, SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR AU SENEGAL, « UNE CONDITION DE DIASPORA » ? 201

I.Les Français d'origine sénégalaise : entre citoyenneté et altérité 201

II.Les Sénégalais de l'extérieur sont-ils encore des citoyens sénégalais ? 208

TROISIÈME PARTIE : LA CONSTRUCTION DU LIEN AVEC L'ORIGINE ET LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS MULTIPOLAIRES 216

CHAPITRE VII : ENVOIS DE FONDS ET L'INVESTISSEMENT AU SENEGAL : DES LIENS ECONOMIQUES STRUCTURANT LE LIEN SOCIAL A DISTANCE 218
I.L'Envoi de fonds au Sénégal : un acte routinisé structurant le lien social à distance 218
II.L'investissement productif au Sénégal : expression d'un lien économique formalisé 226
CHAPITRE VIII : LE TOKTEN ET LE PAISD : DES DISPOSITIFS DE CIRCULATION DE COMPETENCES AYANT DES IMPACTS COGNITIFS, SCIENTIFIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES ... 242
I.Genèse du TOKTEN et du PAISD 242
II.TOKTEN, PAISD : la construction d'une relation d'expertise entre les migrants qualifiés d'origine sénégalaise et le Sénégal 245
CHAPITRE IX : LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS QUALIFIES EN FRANCE : MAINTIEN DU LIEN AVEC L'ORIGINE ET CADRE DE CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE RETICULAIRE 275
I.Le processus d'émergence d'associations de migrants qualifiés 275
II.Les facteurs d'émergence d'associations transnationales 290
III.Transnationalisation et multipolarisation des associations : des caractéristiques d'une diasporisation 303
IV.Les facteurs de pérennisation de l'action associative 331
CHAPITRE X : LE RETOUR 341
I.Retours temporaires 341
II.Le retour définitif 346
CONCLUSION 361
BIBLIOGRAPHIE 367
ANNEXES 385
TABLE DES MATIERES 403

Dédicaces et remerciements

Dédicaces

A ma mère, mon père et mes sœurs qui m'ont toujours soutenue et à qui je dois tout.
A ma nièce, mes jeunes frères et sœurs qui égayent ma vie.

Remerciements

J'exprime toute ma gratitude au Pr. Abdoulaye Niang et à Mme. Alia Gana pour avoir encadré ce travail, pour les conseils judicieux et rigoureux qu'ils m'ont fournis tout au long de ce travail.

J'adresse mes sincères remerciements à Mme. Fatou Diop Sall, coordonnatrice du GESTES, pour avoir constamment soutenu ce travail sur plusieurs plans.

Ma reconnaissance va à Blandine Veith qui a relu et corrigé une partie de ce travail et qui m'a accueillie chaleureusement dans son bureau et dans sa maison, durant mes séjours à Paris.

Je remercie Madeleine Manga et Mouhamed Camara pour leur hospitalité (la *téranga* sénégalaise au cœur de Paris) et leur amabilité.

Je remercie toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions, en particulier Mme. Diakhaté, M. Sagna, M. Ndiaye, M. Diop, M. Thiam, M. Sonko entre autres, qui ont largement facilité cette enquête, en me mettant en relation avec d'autres personnes.

Mes remerciements vont également à :

- Aly Tandian et Abdoulaye Niang Jr, pour leurs conseils avisés ;
- Ibrahima Touré, Arouna Ka, Alioune B Diack pour leurs relectures rigoureuses ;
- Alpha Ba, Ousmane Niang et tous les membres du GESTES, avec qui j'ai cheminé dans un cadre propice à la recherche et à la réflexion ;
- Béatrice, Zhour et tous les membres du LADYSS, qui m'ont bien intégrée dans cette grande famille de chercheurs ;
- Aux doctorants de l'URIC, pour les remarques judicieuses émises lors des séminaires doctoraux ;
- Yacine Ngom, Mariama Ndong et Astou Sy, pour l'intérêt amical ;
- Aux Membres du jury, pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

Je ne saurais terminer sans remercier très sincèrement le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Sénégal, qui a financé mes séjours de recherches doctorales en France et m'a permise de réaliser ce travail dans de bonnes conditions.

Liste des abréviations et des acronymes

AESGE : Association des Etudiants Sénégalais des Grandes Ecoles
AES : Association des Ecrivains du Sénégal
ANSD : l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF : Afrique Occidentale Française
APAA : Alliance des Personnes d'Ascendance Africaine en Europe
ASA : Association des Sénégalais d'Amérique
ASEC : L'association des sénégalais expatriés consultants
ASODEV : Afrique Solidarité Développement
APIX : Agence de promotion des investissements et des grands travaux
CIEMI : Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales
CDRN : Comité de Défense de la Race Nègre
CRIF : Conseil Représentatif des Institutions juives de France
CRAN : Conseil Représentatif des Associations Noires
DST: Diaspora Scientifique et Technique
DKN: Diaspora Knowledge Networks
FASILD : Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations
FEANF : Fédération des Etudiants d'Afrique Noire
FORIM : Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations
INED : Institut National d'Etudes Démographiques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes économiques
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
MICA: Murid Islamic Community of America
MIDA: Migration for Development in Africa
MSE : Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
ONI : Office National de l'Immigration
OSIM : Solidarité internationale issue de l'immigration
PAISD : Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement
PME : Petite et moyenne entreprise
PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement
REMISIS : Réseau documentaire sur les migrations internationales
S&T : Sciences et technologie
TEO : Enquête, Trajectoire et Origine
TOKTEN: Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals
VSD : Volontariat de Solidarité pour le Développement
ZSP : Zones de solidarité prioritaire

Liste des tests d'hypothèse

Test d'hypothèse 1 : croisement des variables « nationalité du conjoint(e) », « lieu d'investissement immobilier », « langue parlée en famille » et « participation politique au Sénégal »
Test d'hypothèse 2 : croisement des variables « âge », « durée de la migration » et « nationalité »
Test d'hypothèse 3 : croisement des variables : « transmission de la langue aux enfants », « lieu d'investissement immobilier » et « lieu de sépulture ».
Test d'hypothèse 4 : croisement des variables « durée de la migration » et participation politique en France
Test d'hypothèse 5 : croisement des variables « rentabilité de l'investissement » et fréquence des séjours temporaires au Sénégal
Test d'hypothèse 6 : croisement des variables « investissements au Sénégal » et « déplacement professionnel au Sénégal »
Test d'hypothèse 7 : croisement des variables « investissements au Sénégal » et « fréquence des relations avec des sénégalais »
Test d'hypothèse 8: croisement des variables « formations effectuées au Sénégal » et « Participation au TOKTEN »
Test d'hypothèse 9 : croisement des variables « Participation au PAISD » et « échanges après la mission »
Test d'hypothèse 10 : croisement des variables « participation au TOKTEN », Participation au PAISD » et « affiliation à un réseau scientifique »
Test d'hypothèse 11 : croisement des variables« participation au TOKTEN », Participation au PAISD » et « déplacement professionnel au Sénégal »
Test d'hypothèse 12 : croisement des variables « échanges après la mission » et « retour définitif » **Test**
Test d'hypothèse 13 : croisement des variables « développement du Sénégal un devoir » et « attachements aux symboles nationaux »
Test d'hypothèse 14 : croisement des variables « travail et mobilité » et « présence de sénégalais résidants ailleurs dans le réseau social »
Test d'hypothèse 15 : croisement des variables « retour définitif au Sénégal » et « durée de la migration »
Test d'hypothèse 16 : croisement des variables « retour définitif au Sénégal » et « âge »
Test d'hypothèse 17 : croisement des variables « religion » et « lieu de sépulture »
Test d'hypothèse 18: croisement des variables « lieu de sépulture », « retour définitif » et « lieu d'investissement immobilier

Introduction

Les migrations internes et internationales se sont développées ces dernières décennies. De ce fait, le phénomène migratoire est de plus en plus considéré comme une caractéristique des sociétés contemporaines. En effet, la construction d'une économie de marché à l'échelle planétaire et l'intensification des échanges ont produit une circulation plus dense, des biens, des informations, des idées et des personnes. L'importance des travaux sur les migrations, en témoigne. Sow et Canut ont souligné la fréquence rapide du renouvellement des pratiques migratoires ainsi que leur complexité. (Canut et Sow, 2014 :10) Dans son essor, le fait migratoire a pris des formes plurielles et des configurations nouvelles, qui ont autorisé une diversité des problématiques et des perspectives analytiques et donné lieu à une abondante littérature. Les études sur les migrants qualifiés sont un thème plutôt nouveau qui a émergé dans les années 1960. Or, d'une certaine façon, « (…) la mobilité des scientifiques et des savants présente une telle permanence à travers les âges, que le phénomène revêt un caractère socio-anthropologique que l'on peut qualifier d'universel» (Gaillard et Gaillard, 1998). « Cette logique cosmopolite académique à vocation universelle » a de tout temps facilité une mobilité et une circulation internationale des personnes qualifiées[1].

Dernièrement, la migration des personnes qualifiées a progressivement et relativement augmenté. Une littérature s'est développée concomitamment pour saisir les dynamiques circulatoires des personnes qualifiées[2]. Le cadre d'analyse défini par Findlay et Salt (1992), par exemple, porte essentiellement sur l'identification d'un ensemble de facteurs, telles l'intervention des agences de recrutement et de placement et la division internationale du marché du travail, qui alimentent les migrations de personnes très qualifiées. Suivant cette perspective, la formation d'un espace géographique mondialisé et maillé en réseaux, la globalisation et l'internationalisation du marché du travail ont renforcé la circulation des personnes hautement qualifiées. Pour d'autres auteurs, l'émergence d'une économie du savoir et de la connaissance a intensifié les flux migratoires de ces dernières. L'économie du savoir est caractérisée par un développement du tertiaire, notamment dans le secteur des services, par une augmentation régulière des emplois dans les domaines des sciences et techniques, tels la recherche médicale et pharmaceutiques, la microtechnique et l'enseignement supérieur ; ainsi que par une circulation du savoir technologique et industriel à travers des réseaux scientifiques et professionnels. Avec

[1] Les migrants qualifiés sont des personnes qui disposent de niveau scolaire élevé et de compétences professionnelles et qui résident dans un pays différent de celui de naissance.
[2] Voir le chapitre II.

le développement d'une économie de la connaissance, les pays du Nord sont en concurrence pour attirer et garder le travail qualifié et hautement qualifié, afin de consolider la compétitivité des centres d'excellence technologique nationaux (Mouhoud, 2005 :10). Dans ce contexte, les cadres et les intellectuels africains et sénégalais sont devenus plus mobiles. L'expertise des chercheurs de l'Institut de recherche pour le Développement (IRD, 2003) révèle que « *pour le continent africain, on peut estimer que plus d'un tiers des ressources humaines hautement qualifiées est aujourd'hui expatrié et, selon les données de flux disponibles sur la décennie 1990 pour les États-Unis et la France, ce mouvement s'accélère.* »

Cette grande mobilité des intellectuels et des travailleurs qualifiés a été étudiée à partir du « paradigme » du *brain drain* ou de la «fuite des cerveaux». Plusieurs travaux[3] se sont inscrits dans la théorie du *brain drain* et ont considéré que ces départs importants sont préjudiciables au développement des pays d'origine du Sud. Mais, en même temps, une idée contraire émerge. Selon d'autres auteurs, les circulations internationales des travailleurs qualifiés sont également perçues comme des leviers de croissance, notamment grâce aux transferts de fonds qu'elles induisent. Elles permettent de réduire, en outre, le trop-plein de personnes qualifiées dans les pays d'origine. Dans un document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE, 2007), cette double facette des migrations internationales est révélée. Ainsi, il a été observé que « *les migrations internationales constituent, à la fois, un puissant moteur de progrès économique et une source de risques.* » (OCDE 2007). Ces controverses révèlent la complexité de la relation entre migration et développement ; elles témoignent également des difficultés à déterminer clairement quel type de migration est plus bénéfique aux pays d'origine et aux pays d'accueil. S'agit-il de la main d'œuvre peu qualifiée ou de personnes très qualifiées ? Dans tous les cas, l'essor de la migration des personnes qualifiées a fait resurgir le vieux débat des années 1970 sur la fuite des cerveaux.

[3] Les premières analyses de ce courant ont porté sur la migration des médecins et biologistes britanniques vers les Etats-Unis (Gaillard et Gaillard, 2006 : 40). Transposé dans le cas des pays du sud, ce courant stipule que le départ massif des personnes hautement qualifiées vers les pays du Nord comporte des risques dont les plus importants sont, entre autres, les pertes de compétences, d'idées et de recettes fiscales. Les analyses des économistes sur la fuite des cerveaux ont dominé la littérature pendant plusieurs années. La lecture « nationaliste » du *brain drain* pointe du doigt une politique migratoire attractive et sélective des pays d'accueil, qui renforce la fuite des cerveaux, qui est perçue comme une « *hémorragie scientifique* » (Dia 2005 : 145). Ces thèses considèrent le *brain drain* comme une conséquence négative de l'entrée des pays du sud dans le marché international. Certaines analyses économiques ont porté sur l'évaluation des coûts de la fuite des cerveaux ou des coûts de formation, en vue d'instaurer une compensation par taxation Bhagwati et Delalfar, 1973). Il est apparu que l'émigration des personnes qualifiées appauvrit les pays les moins avancés (PMA).

Cependant, l'épuisement de l'approche *brain drain* est annoncé et un certain nombre d'auteurs[4] contestent sa pertinence à rendre compte de la mobilité des personnes hautement qualifiées. En ce qui concerne la migration des scientifiques et des personnes qualifiées, la perspective de mobilité et de circulation s'impose de plus en plus. Elle s'accompagne de la construction d'une communauté transnationale ou diasporique qui s'implique progressivement dans les questions de développement de leur pays d'origine. L'action menée en commun [par les migrants en direction du pays d'origine] apparaît comme le creuset où se forgent et s'expriment de nouvelles identités (Barré et al, 2003 :42) qui transforment la configuration migratoire des expatriés qualifiés, originaires d'un même pays, en communautés diasporiques. C'est une perspective que nous partageons.

C'est également une perspective défendue par plusieurs autres acteurs et auteurs[5]. Pour la communauté internationale, les apports des migrants sont des leviers de développement, au-delà du débat controversé sur les avantages et les inconvénients des migrations dans le processus de développement. Les rencontres internationales[6] se sont multipliées ces dernières années autour du thème de la migration et du développement. Leur objectif principal est de susciter des programmes qui inscrivent les migrations dans les politiques de développement. Ces rencontres ont montré l'importance de « *créer une cohérence politique en termes de migration et de développement au niveau international* » (OIM, 2009 : 32) Dans le contexte actuel, « une réflexion sur le développement ne peut faire l'économie d'une meilleure connaissance des migrations internationales » (Guengant : 1996,112). Dans l'articulation entre développement et migration, les migrants qualifiés sont appelés à jouer un rôle crucial et décisif par le transfert de leurs expertises et de leurs compétences. Les acteurs institutionnels, tels que le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), montrent un grand intérêt à impliquer les migrants ou les associations d'émigrés au développement de leur pays d'origine. Ces organisations internationales, en partenariat avec des

[4] Pour Meyer et Charum, ni «la métaphore d'un marché global», où « les compétences se déplacent librement en fonction des appels émis», ni celle du «centre et de la périphérie», où «les cerveaux s'échappent par attraction mécanique depuis un centre», sur lesquelles se fonde la théorie de la fuite des cerveaux, «ne peuvent rendre compte adéquatement de la situation internationale contemporaine en matière de sciences et techniques.» (Meyer et Charum, 1995). Ils remettent en cause la théorie basée sur les logiques du marché et sur une explication purement économiste des perspectives « nationalistes » du *brain drain*.

[5] Pour Gaillard et Gaillard, « *L'émergence de ces diasporas modernes [les diasporas scientifiques] a également bénéficié d'un contexte d'internationalisation des activités scientifiques et des politiques S&T nationales.* » (Gaillard et Gaillard 1998,43)

[6] le Dialogue de haut niveau des Nations - sur les migrations et le développement en 2006 et la mise en place du Forum global sur les migrations et le développement qui s'est tenu en Belgique, en 2007, et aux Philippines, en 2008 (Ionesco et al, 2009 :32). La banque mondiale a lancé en 2011 l'alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (Global knowledge Partnership on Migration and Development).

institutions publiques, des pays d'origine ou d'accueil des migrants, ont mis sur pied des programmes pour que ces derniers participent activement au développement de leur pays d'origine. Ces efforts sont-ils suffisants ? Simon juge qu'ils sont segmentés et n'ont pas encore débouché sur une approche réellement globale dans le traitement des questions liées aux migrations. Aussi, il souhaite « *qu'une véritable concertation mondiale se mette en place avec l'ensemble des acteurs* » (Simon, 2008 :239)

Toutefois, la mise en œuvre de certains programmes de mobilisation de l'expertise de migrants a permis aux migrants de se positionner comme acteurs dans la coopération bilatérale et multilatérale, et de devenir des acteurs de développement de leurs pays d'origine, tout en restant dans leur pays d'installation. Les pays d'origine et d'installation des migrants ont également joué des rôles importants dans ces processus.

L'Etat du Sénégal a participé à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, à Rabat, en 2006. Elle a abouti à une déclaration qui met l'accent sur la nécessité de mieux utiliser le potentiel de la migration comme facteur de développement, de modernisation et d'innovation des sociétés d'accueil et d'origine , à travers le développement d'un partenariat entre les pays participants. Un des points essentiels de la déclaration porte sur le développement de partenariat entre les institutions scientifiques et techniques afin de faciliter la mise en réseau des chercheurs de l'Union européenne et de l'Afrique (Déclaration de Rabat, 2006)[7].

Les rencontres euro-africaines ont été des moments de réflexion sur les articulations possibles entre la migration et le développement. La participation du Sénégal aux rencontres sur les migrations et le développement au niveau local, national, régional et international rend compte du souci de l'Etat de trouver une réponse à une double préoccupation. Comment réguler les migrations ? Quel parti tirer de la diaspora sénégalaise ? Ce volontarisme politique aboutira à un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur et l'Etat du Sénégal, visant à les impliquer davantage dans les questions de développement.

[7] La réunion d'experts en vue de la préparation de la 2ème Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, tenue en 2008 à Dakar, a souligné l'importance de la déclaration de Rabat. Mais, les experts ont également constaté que dans la mise en œuvre du plan d'action de Rabat, les pays africains se trouvent à différents niveaux d'avancement. Mais, les expériences sénégalaises, marocaines et françaises en matière de gestion et d'accompagnement des migrants et de co-développement ont été citées comme des exemples de cadres institutionnels permettant de gérer les impacts des migrations sur le développement, tout en favorisant l'émergence de diasporas dynamiques, qui se préoccupent des questions de développement de leur pays d'origine (Réunion d'experts, 2008) . La France a pris part à la première conférence ministérielle euro-africaine de Rabat. La deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement de 2008 a eu lieu à Paris. Les réunions de préparation de cette conférence se sont tenues à Rabat, à Ouagadougou et à Dakar.

Ces éléments du contexte social, politique et scientifique renseignent sur les préoccupations actuelles des différents acteurs qui traitent des questions migratoires, qu'il s'agisse d'Etats, d'organisations internationales ou de chercheurs. L'accroissement de la mobilité des travailleurs qualifiés et les effets bénéfiques que pourrait avoir cette mobilité sur les pays d'origine n'ont jamais été autant au centre des débats politiques et scientifiques. Les conditions sociales, économiques et politiques pour l'émergence d'une diaspora qualifiée ou d'une diaspora scientifique originaire du Sud, en particulier du Sénégal, n'ont jamais été aussi propices. Dans ce contexte, peut-on poser l'hypothèse de l'existence d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise en France ?

En ce qui concerne spécifiquement les études sur les migrants qualifiés installés en France, les travaux sur ce sujet sont encore très limités. L'essentiel de la littérature scientifique sur les migrants sénégalais a surtout porté sur les migrations de main d'œuvre aux qualifications modestes. Mais, dernièrement, des recherches doctorales et un certain nombre de publications ont porté sur les migrants sénégalais disposant d'un capital scolaire et professionnel élevé. Nous pouvons en particulier citer le livre de Gueye (2001) sur les *Intellectuels africains en France*, l'article de Dia (2005) sur « les déterminants et enjeux des migrations des scientifiques africains », les travaux de Tandian (2008) sur les migrants sénégalais qualifiés en Italie et en Belgique, les recherches doctorales de Dieye (2010) sur « les conditions de vie et d'insertion professionnelle des étudiants sénégalais en France et aux Etats-Unis », la publication de Fall (2010) sur « l'impact de la migration des étudiants sénégalais sur le développement du Sénégal ». A la suite de ces travaux, cette thèse aspire à apporter un éclairage supplémentaire sur les migrants qualifiés d'origine sénégalaise installés en France et qui ont un niveau d'instruction de bac plus 5 ans au moins. A la différence de ces travaux, nous abordons la migration des Sénégalais qualifiés, non seulement sous l'angle du transnationalisme, mais aussi sous celui de la construction d'une diaspora.

Des travaux portent l'attention sur l'articulation entre le transnationalisme et la diaspora. Si certains établissent une distinction entre les communautés transnationales et les diasporas (Bruneau, 2004, Barou 2012[8]), d'autres annoncent que « *toute diaspora se réfère par sa définition au transnationalisme* » (Bordes-Benayoun, Schnapper, 2008 :112). Un nombre important de travaux de l'Institut des migrations internationales (IMI) d'Oxford examine les

[8]Barou soutient que « *bien que fréquemment associées dans les travaux sur les migrations, les notions de transnationalisme et de diaspora n'ont pas la même histoire ni le même sens.* » Barou, 2012 :147). Dans la revue de la littérature, nous reviendrons sur le lien que nous établissons entre le transnationalisme et la diaspora.

modalités concrètes d'articulations entre le transnationalisme et les diasporas[9] (2013). Notre analyse s'inscrit dans cette dernière perspective et postule que si l'existence de réseaux transnationaux ne suffit pas pour former une diaspora, la transnationalité, qui peut être définie provisoirement comme le maintien de liens par-delà les frontières, est un des terreaux à partir duquel se construisent les diasporas. En partant de cette hypothèse, cette recherche questionne les conditions d'installation de ces migrants en France qui s'accompagnent de dynamiques relationnelles, d'une part, avec le Sénégal, d'autre part, avec des migrants sénégalais installés ailleurs qu'en France : les échanges transnationaux, ainsi créés et entretenus, participent à la structuration d'une diaspora qualifiée.

Les diasporas qualifiées ou scientifiques sont laconiquement définies comme des collectifs auto-organisés de chercheurs, d'enseignants, d'ingénieurs, d'entrepreneurs, préoccupés par le développement de leur pays d'origine. Cette définition est pertinente et opératoire pour servir de cadre d'analyse dans cette recherche, mais, jusqu'à un certain niveau, car elle n'englobe pas la totalité des facteurs sociaux de production d'une diaspora. Ainsi, il s'agira, pour nous, de voir si ce que des auteurs appellent « des mots de diaspora » (Bordes-Benayoun, Schnapper, 2008) à savoir l'installation durable, les identités composites, l'altérité, la dispersion, le transnationalisme, les liens multiples avec le pays d'origine et le retour sont opératoires pour l'étude du parcours d'installation des sénégalais qualifiés en France. Ces notions ont été non seulement mobilisées, mais aussi retravaillées pour décrire adéquatement notre objet de recherche.

La structuration d'une diaspora qualifiée est, en outre, sous-tendue par l'action de plusieurs acteurs ayant des dynamiques et des niveaux d'interventions différents :

- les pouvoirs publics, les organisations internationales qui initient des politiques volontaristes de soutien qui favorisent une plus grande mobilité des migrants qualifiés et la construction d'une relation d'expertise entre ces migrants et leur pays d'origine,

- les migrants qualifiés et leurs expériences sociales ordinaires qui donnent lieu à des parcours de vie marqués par une acculturation aux valeurs du pays d'installation tout en conservant certains éléments et fragments de la culture d'origine, un maintien de

[9] Transnationalisme et diaspora est une des thématiques de recherche de l'IMI. Les travaux développés dans cette thématique traitent, entre autres, de l'évolution de l'organisation transnationale de migrants, du rôle des diasporas dans la construction des identités, etc. Nous nous sommes référées à ces travaux, notamment ceux de Vertovec, de Faist et de Lacroix cf. la partie de la revue de la littérature qui analyse cette articulation entre le transnationalisme et la formation de nouvelles diasporas.

liens multiples avec le pays d'origine, une dispersion qui s'accompagne d'une construction de liens entre les différents lieux de dispersion.

En tenant compte de ces considérations, la question de recherche pourrait être formulée ainsi. Comment les actions de ces différents acteurs structurent une expérience diasporique ?

Les actions des Etats et des organisations internationales ont abouti à la mobilisation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise dans des programmes de mobilisation de l'expertise, établis dans le cadre d'accords et de conventions de partenariat entre le Sénégal et la France, ainsi qu'entre le Sénégal et le PNUD. Pour certains migrants sénégalais qualifiés, les programmes tels que le Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN) et le PAISD ont concouru à la création de ce cadre d'interrelations propices à leur intervention au processus de développement scientifique et socio-économique du Sénégal. Les missions d'expertise que les migrants qualifiés effectuent dans leur pays d'origine leur offrent la possibilité d'expérimenter une migration circulaire. La circulation internationale des compétences induit-elle une mise en mouvement de ressources économiques, sociales et cognitives ?

Cependant, les dynamiques d'interrelations avec le pays d'origine ne proviennent pas seulement de mesures institutionnelles venant « du haut ». Ainsi, en dehors des initiatives des Etats et des organisations internationales, les migrants qualifiés à leur niveau initient des actions en vue de participer individuellement et collectivement aux dynamiques de développement socio-économique, scientifique et technique du Sénégal. Les actions collectives des migrants coexistent avec des formes d'expressions individualisées du sentiment d'appartenance et du rapport avec le pays d'origine. Ces actions individuelles et collectives ont déterminé des dynamiques migratoires et des échanges transnationaux qui participent à la structuration d'une diaspora qualifiée. Aussi, pour rendre compte des dynamiques de mobilités et d'interrelations des migrants qualifiés et de leurs effets structurants sur la formation d'une diaspora qualifiée, l'analyse des parcours migratoires individuels ainsi que celles des mobilisations collectives des migrants qualifiés sont cruciales.

Les associations et organisations de la diaspora sont des *« collectifs auto-organisés, composés essentiellement d'expatriés et identifiés en tant que tels, avec une dénomination, et disposant d'une structure organisationnelle*. » (Barré et al, 2003 :17). Ces associations sont des cadres de mobilisation (activités socio-économiques et scientifiques), d'affirmation d'une identité sénégalaise fédératrice par une communauté sénégalaise installée en France qui mène

des échanges transnationaux. C'est ce que révèle l'analyse des discours, des activités et des symboles des associations. Mais, l'émergence d'un lien associatif transnational s'appuie sur la grande mobilité des migrants qualifiés. Ces derniers ont des parcours de vie marqués à la fois par la sédentarisation et la mobilité.

D'autre part, les migrants qualifiés, chacun à son niveau, entretiennent des liens réels ou symboliques avec le Sénégal. Les années passent sans que les liens avec le pays d'origine ne disparaissent. Mais la solidité du lien avec le pays d'origine ne saurait éluder leur intégration sociale en France, ainsi que l'adoption des normes et des valeurs de la société française. Ces processus sont associés à l'installation durable, ils sont également des caractéristiques de diaspora. En effet, l'observation montre que l'installation durable des migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France s'accompagne d'un ensemble de processus de mobilité, d'échanges, de reconstruction identitaire, d'où l'hypothèse d'une diaspora en construction.

C'est l'ensemble de ces dynamiques institutionnelles, collectives et individuelles que ce travail cherche à saisir. En partant de ces constats, les questions de recherche qui organisent ce travail sont formulées ainsi :

1) Le maintien et la construction collective ou individuelle des liens réels ou symboliques avec le Sénégal sont-ils motivés par un sentiment d'appartenance à ce pays, malgré la distance et la sédentarisation en France ?

2) Les programmes comme le TOKTEN et le PAISD ont-ils provoqué une plus grande mobilité des migrants qualifiés en direction du Sénégal, qui favorise une circulation des connaissances et des technologies ?

3) Au –delà de ces initiatives (des Etats et des organisations internationales), quels rôles les migrants qualifiés et leurs associations jouent-ils dans le processus développement socio-économique et des sciences et techniques au Sénégal?

4) Les associations sont-elles des cadres collectifs qui favorisent les interactions entre les sénégalais installés en France et ceux qui résident dans d'autres pays du monde (Etats-Unis, Canada, Belgique, etc.) structurant, ainsi, une expérience diasporique ?

La notion de « migrants qualifiés » permet de restituer la complexité des parcours migratoires. Par conséquent, elle sera davantage utilisée que celle de diaspora qualifiée dans l'analyse. L'usage plus fréquent de la première notion s'explique par le fait que les expériences

diasporiques et transnationales partent et se nourrissent d'une migration volontaire d'installation, qui s'accompagne d'une certaine mobilité. De plus, la diaspora qualifiée d'origine sénégalaise est en construction, de ce fait, les processus qui sont analysés ici sont en évolution, ils passent d'une expérience migratoire à une expérience diasporique. Pour analyser ce processus, cette recherche est structurée autour de trois grandes parties, découpées en chapitres. La première partie porte sur les éléments de contexte ainsi que sur les cadres théorique, conceptuel et méthodologique. Les dynamiques de mobilisation des migrants qualifiés pour le développement du Sénégal ainsi que les configurations migratoires particulières qui leur sont afférentes, ne sauraient être appréhendées sans une analyse des contextes politique, social et économique qui permettent de les comprendre (Chapitre I). Pour rendre compte de l'émergence d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise, cette étude combine les approches sur le transnationalisme et les perspectives théoriques nouvelles, développées dans l'étude des diasporas (Chapitre II). Durant la phase d'observation qui s'est déroulée au Sénégal et en France, un matériau empirique, quantitatif et qualitatif, documentant les modalités d'actions et d'organisations des migrants sénégalais qualifiés, a été récolté.

Les processus historiques et les dynamiques actuelles qui structurent la construction d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise sont analysés dans la deuxième partie. La mise en perspective historique (Chapitre III) vise à démontrer que *« la France a constitué un lieu d'élaboration et de manifestation d'une diaspora noire »* (Gueye, 2006). Elle montre également qu'il est important de convoquer ce passé pour comprendre l'émergence d'une diaspora d'origine africaine, telle que la diaspora sénégalaise en France. L'analyse des mouvements migratoires actuels de différentes figures de migrants sénégalais montre que la naissance d'une diaspora qualifiée n'est pas un fait isolé, d'une certaine façon, c'est l'ensemble des dynamiques migratoires des Sénégalais qui présentent les caractéristiques d'une diaspora (Chapitre IV).

L'analyse des conditions d'installation durable en France renseigne sur les manifestations concrètes d'une vie en diaspora. Elle montre comment les migrants articulent leur double identité (Chapitre V). Durant l'installation dans le pays d'accueil, s'élabore la construction de l'appartenance à la société d'établissement. Il s'agit d'un processus interactif qui oscille entre la perception de soi et les représentations d'autrui (Chapitre VI). Dans ces processus, les Etats ont des rôles déterminants ; soit ils participent à la construction de l'exclusion sociale des migrants soit ils peinent à les combattre politiquement.

La troisième partie expose les différents liens (liens économiques (Chapitre VII), la relation d'expertise (Chapitre VIII) que les migrants entretiennent avec leur pays d'origine. Les liens forts ou labiles que les migrants établissent avec leur pays d'origine sont un des éléments qui structure une conscience diasporique. Le lien diasporique émerge dans les associations qui sont des cadres collectifs dans lesquels s'exprime un sentiment d'appartenance au Sénégal, malgré la sédentarisation en France. La recherche d'un cadre unitaire qui entretient le lien avec les « *co-ethniques*[10] » qui vivent dans des pays différents a donné naissance à des associations transnationales (Chapitre IX) qui permettent aux migrants qualifiés de garder le lien dans la dispersion, tout en orientant une partie des activités associatives vers le « référent-origine » (pays d'origine), selon l'expression de Dufoix (2003). Les retours temporaires au Sénégal sont d'autres formes d'expression du lien avec le pays d'origine (Chapitre X).

Dans la construction de l'échantillon, le sexe n'a été pas un critère de base dans le choix des individus, ce qui explique une faible présence des femmes par rapport aux hommes dans les résultats. Ces résultats ne permettent pas d'effectuer des comparaisons pertinentes selon le sexe alors que l'identité de genre détermine, sans doute, des trajectoires de vie et des parcours migratoires différents entre les migrants et migrantes qualifiés. Aussi, lorsque les données permettent de rendre compte de ces différences de genre, la variable sexe est introduite pour examiner l'influence différentielle du genre dans la construction de la diaspora, pour analyser la position singulière des femmes en diaspora et voir comment leurs parcours questionnent les rapport entre la production et la reproduction, entre le visible et l'invisible, ainsi que les liens complexes entre race, sexe et classe.

[10] Cet emploi de la notion d'ethnicité se réfère au sens que lui donne Barth, les membres d'un groupe ethnique partagent la langue, le style de vie ou des critères de moralité et d'excellence. Dans la perspective barthienne, l'ethnicité définit les frontières entre les groupes tout en étant un référant dans les interactions sociales. Ainsi, l'interpénétration ne produit pas une dislocation des groupes. Mais, le groupe ethnique est une organisation sociale, construite à partir d'un processus social d'interactions (Barth. F. [1969] 1995. Les groupes ethniques et leurs frontières. In Poutignat, P et Streiff-Fenart. J, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, p.202-249). Tout en s'appuyant sur Barth, nous intégrons une dimension historique, absente de la perspective barthienne, qui rend compte de la manière dont les groupes se forment et se transforment.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Les initiatives des différents acteurs (états, organisations internationales et migrants) qui structurent l'émergence d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise s'inscrivent dans des contextes historique, politique, économique et social particuliers, qui leur donnent sens. Ce chapitre explore les caractéristiques de ces contextes.

Chapitre I : Les éléments de contexte (historique, socio-économique et politique) en France et au Sénégal

Il découle de l'analyse des mesures politiques instituées par les Etats qu'aussi bien en France qu'au Sénégal, les contextes économique et politique sont propices à l'émergence d'une diaspora sénégalaise qualifiée. Mais les politiques migratoires françaises ont beaucoup fluctué (ouverture et fermeture des frontières, immigration choisie, co-développement), au cours des années, pour adapter l'immigration aux besoins économiques du pays. Cette politique migratoire stratégique n'est pas nouvelle, elle tire sa source d'une histoire migratoire rythmée par des phases d'ouverture et de fermeture des frontières.

I. Contexte historique de l'immigration en France

Les historiens considèrent la France comme une vieille terre d'accueil des étrangers. Les premiers immigrants étaient des européens (allemands, hollandais, suisses, etc.). Pour Blanc-Chaléard,

> *« le premier recensement a lieu à la veille du Second Empire. Selon certains auteurs, le total de 380000 étrangers aurait déjà été atteint avant la crise de 1848. Quoiqu'il en soit, la période de croissance et de modernisation qui s'annonce va confirmer pour toujours le poids des étrangers dans l'économie et la population du pays. Interrompue par la guerre de 1870, l'immigration s'accélère ensuite: le million d'étrangers est atteint en 1881. On ne descendra plus au-dessous ».* (Blanc-Chaléard, 2001 :5).

La révolution industrielle ainsi que le déclin du taux de natalité ont renforcé les flux migratoires vers la France. L'absence de formalités administratives entre pays voisins a fortement facilité cette immigration. Les flux migratoires vers la France se massifient et se diversifient au fil des années, sous l'influence d'une combinaison complexe de raisons économiques, démographiques, conjuguées aux effets dévastateurs des guerres (la première et la deuxième guerre mondiales).

1. L'immigration en France : entre ouverture et fermeture des frontières

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, qui a provoqué de graves crises démographiques et économiques, l'immigration de main d'œuvre est devenue impérative. En 1945, deux ordonnances sont adoptées : celle du 19 octobre et celle du 2 novembre, elles organisent l'immigration de main d'œuvre. Ainsi, la législation a été revue et l'ONI (l'Office national de l'immigration) qui est un dispositif d'accueil a été créé, en vue de réglementer l'arrivée de nouveaux migrants, essentiellement des hommes, qui devaient participer à la reconstruction du pays. L'ONI disposait d'un bureau de recrutement au Sénégal (Lessault et Flahaux, 2013 :61). Mais, selon Marie Claude Blanc-Chaléard (2001), la vague d'immigration qui a suivi est moins liée aux flux contrôlés qu'à une immigration parallèle qui s'est développée en dehors des cadres institutionnels définis. En réalité, les employeurs ont contourné l'ONI pour le recrutement d'un grand nombre de migrants. Ainsi, au fil des années, l'immigration en France va concerner, en plus des personnes venues d'autres pays européens (Italie, Espagne, Portugal), des Africains, dans un premier temps, de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) et plus tard, des populations venues de l'Afrique subsaharienne francophone, principalement des anciennes colonies françaises, dont le Sénégal.

Le besoin de croissance économique ainsi que les baisses des taux de natalité se sont posés comme les motifs historiques de la migration de travail en France. Ils continuent d'être des raisons qui motivent l'ouverture des frontières. Car, comme le fait remarquer Viet, « *l'immigration a de fait rempli deux fonctions essentielles : une fonction économique et une fonction de peuplement* » (Viet, 1999). L'histoire de l'immigration française renseigne que, dès ses débuts, la politique qui la régule s'est déclinée, en termes d'ouverture des frontières, en période de croissance, et de fermeture des frontières, en période de crise. C'est ce qu'a constaté Noiriel qui affirme que « *les périodes de prospérité nécessitent de recourir à l'immigration de masse mais, à l'inverse, les périodes de crise (les années 1880, 1930, 1980) provoquent la fermeture des frontières* » (Noiriel, 2007 :86). Cette double facette restera inhérente à la politique d'immigration de la France. Par ailleurs, un clivage entre étrangers et nationaux (Noiriel, 2007) a accompagné l'histoire des dynamiques migratoires en France. En effet, la construction des Etats-nations en Europe s'est fortement appuyée sur le principe de séparation entre nationaux et étrangers. Dans ce contexte, l'immigrant a un statut d'étranger qui est différent de celui des nationaux. Les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les nationaux. Si ce clivage national/étranger s'est atténué au fil des années, il n'a jamais pour autant disparu. Il continue, de façon latente ou manifeste, à structurer juridiquement et socialement les rapports

entre la société française et les migrants venus surtout des anciennes colonies. Ainsi, la place des étrangers et des Français d'origine étrangère dans la société française est largement influencée par les vestiges de ce clivage historique. Le chapitre VI reviendra sur la manière dont les réalités actuelles sont encore marquées par ce clivage historique et les dérives qu'il engendre : discriminations, sentiment d'altérité et exclusion sociale des migrants.

Au fil des vagues migratoires, un "modèle républicain d'intégration" émerge pour intégrer les étrangers ainsi que pour instaurer une homogénéité culturelle. Il a pour rôle de transformer les histoires sociales, culturelles, particulières et différentes des individus qui s'installent en France pour qu'ils se fondent dans le « creuset français». Mais, s'ajuster parfaitement aux contours du « creuset » a demandé des sacrifices multiples aux migrants, qui sont d'ordre social et culturel. Aussi, Noiriel considère que

> *« parler d'un "modèle républicain d'intégration", c'est occulter la dimension conflictuelle et douloureuse de cette histoire. Confinés dans les secteurs les plus dévalorisés du marché de l'emploi, surexposés aux accidents du travail, privés des droits élémentaires accordés aux citoyens, en butte à la xénophobie, à la répression policière et aux expulsions, les immigrants ont payé leur intégration au prix fort » (*Noiriel 2007 :86*).*

Le processus d'intégration dénie la multiplicité des appartenances. Or, les immigrés ont, du fait de leurs parcours, des répertoires d'identification pluriels. Les immigrants originaires des anciennes colonies, qui se sont installés en France, ont été confrontés à la nécessité d'opérer des ajustements socio-culturels pour s'intégrer dans la société française. Les premiers immigrants d'origine africaine et sénégalaise en France, qui avaient un niveau d'instruction élevé, aspiraient à l'assimilation et à être considérés comme des Français. Mais, à partir des années 1945, dans un contexte de revendication anticolonialiste, l'intégration s'est accompagnée du maintien d'un lien avec l'Afrique.

En résumé, le processus d'immigration en France s'est construit en termes d'ouverture et de fermeture des frontières, de clivage étrangers/ nationaux, avec une exigence d'assimilation puis d'intégration des étrangers. L'immigration des Sénégalais en France s'est organisée dans ce contexte historique et sociopolitique.

2. L'histoire de la migration des étudiants sénégalais en France

L'une des premières figures de l'immigration sénégalaise en France est celle du tirailleur sénégalais, enrôlé dans les deux guerres mondiales. La manière dont ces premiers immigrants ont été perçus, a pris tour à tour des tournures paternalistes ou racistes. En cette période, en France, la population était encore imbue des préjugés de la supériorité de la race blanche, aussi elle ne voyait pas les tirailleurs sénégalais comme des héros de guerre, dont la France était redevable d'une « *dette de sang* » (Dewitte, Barou, Ndiaye). Les tirailleurs cumulaient les statuts d'étrangers, de colonisés et de Noirs. L'image qui était véhiculée à leur égard, était celle du « *tirailleur grand enfant*» et qui a le parler «*p'tit nèg*» (Dewitte, 1985 : 201, 204). Mais, l'immigration sénégalaise en France, dès ses débuts, était diversifiée. Plusieurs profils de migrants sénégalais coexistaient, à côté de la main d'œuvre peu qualifiée (les dockers et des navigateurs, installés principalement dans les villes côtières comme Marseille, Bordeaux, des domestiques, des travailleurs des usines à Paris), il y avait des étudiants. La migration des sénégalais, en particulier celle des Sénégalais qualifiés, ne peut être considérée comme un fait récent, mais historique. La présence notable de migrants sénégalais en France se situe au sortir de la Première Guerre Mondiale, avec l'installation de contingents d'Africains qui ont trouvé du travail ou qui ont décidé de poursuivre leurs études (Gueye, 2006).

Très faible au début (dans les années 1920), le nombre d'étudiants d'origine africaine se comptait sur le bout des doigts : ils n'étaient pas plus de vingt-cinq[11](25), selon Dewitte (1985 :25). Il faut attendre la fin de la seconde guerre mondiale, pour voir une plus grande présence des Sénégalais en France. L'immigration des étudiants s'est largement étendue à partir des années 1940 et 1950. L'Etudiant noir est progressivement devenu la figure emblématique du migrant sénégalais qualifié en France. Les stéréotypes racistes nourris à l'égard des tirailleurs ont été déconstruits, du moins en partie, par la figure de l'intellectuel, parce qu'on est passé de l'image du « Noir » « grand enfant », à celle des «*Noirs» [qui] fondent des revues, participent aux gouvernements de la République, organisent des congrès savants, écrivent des livres*.» Comme le rappelle Dewitte,

> *la décennie 1950 et 1960 est marquée par une présence accrue « des hommes politiques, des intellectuels, des artistes, des étudiants... Ils contribuent alors grandement à modifier l'image des Africains dans l'inconscient collectif*

[11] Lamine Gueye faisait partie des rares étudiants noirs qui effectuaientt leur doctorat en France dans les années 1920. Dans la deuxième partie

> *français, même si les stéréotypes anciens, nés du paternalisme et du racisme colonial, ne disparaissent pas pour autant » (*Dewitte, 2004 : 201).

Durant cette période, il a été observé la naissance d'une « élite africaine moderne » en France. Cette population africaine était numériquement très modeste, mais avait une grande visibilité dans l'espace public français.

> *« Les notables originaires du sud du Sahara, beaucoup plus que leurs homologues d'Algérie ou d'Indochine, investissent les cabinets ministériels, les plus illustres d'entre eux occupant même des postes ministériels (ce n'est pas un hasard!) au sein d'une IVe République aux prises avec la question des indépendances et des conflits coloniaux. » (*Dewitte, 2004 :202).

Il faut rappeler que, dès les années 1914, Blaise Diagne était l'un des premiers députés noirs originaires d'Afrique élu à l'Assemblée nationale française, au Palais Bourbon. Ce rappel historique révèle que la présence de Sénégalais disposant d'un niveau assez élevé d'instruction et de qualification, insérés dans des postes de hautes responsabilités en France, se situe au début du XXe siècle. Le lien colonial a quelque peu facilité les mouvements migratoires entre la colonie et la métropole, ce qui explique cette présence relativement importante de migrants sénégalais. Ces premières migrations de Sénégalais, disposant de niveau d'instruction élevé, étaient généralement temporaires. Plus tard, les étudiants sénégalais vont être confrontés au choix de retourner au Sénégal ou de s'installer en France. Les premiers étudiants qui ont opté pour l'installation vont constituer les premiers migrants qualifiés installés en France. Faible au début (de 1920 à 1970), cette présence va augmenter à partir des années 1980. Mais, au fil des années, l'émigration des Sénégalais vers la France s'est fortement transformée, de même que les politiques migratoires de la France. Les évolutions récentes de la politique migratoire de la France ont des impacts notables sur la configuration de la migration des sénégalais qualifiés. Aussi, il est pertinent de se demander comment les transformations intervenues dans les politiques migratoires de la France affectent les dynamiques migratoires des Sénégalais qualifiés ?

Si l'immigration des Sénégalais qualifiés vers la France est historique, les orientations politiques qui appuient l'émergence d'une diaspora qualifiée sont, quant à elles, très récentes. Dernièrement, la France a adopté des mesures en matière de politiques migratoires. D'une part, elles prônent l'installation des migrants qualifiés, d'autre part, elles cherchent à instaurer une circulation migratoire des personnes qualifiées. Malgré les restrictions qui leur sont inhérentes et

les limites dont elles souffrent, ces mesures ont des effets cumulés positifs sur la formation d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise.

II. Les évolutions actuelles dans la gestion des questions migratoires en France

Si le clivage étrangers / nationaux concerne tous les étrangers non européens, sans distinction, un processus de différenciation dans les politiques de gestion des migrations, qui tient compte des différents niveaux de qualification des migrants, s'amorce. Il est lié à l'évolution globale du marché du travail. Une internationalisation de ce marché a poussé les pays du Nord, dont la France, à accorder une libre circulation aux personnes disposant de compétences et à faciliter leurs conditions d'installation. Les dernières mesures prises montrent une volonté politique du gouvernement français d'inscrire la gestion des politiques migratoires, dans des perspectives qui tiennent compte des évolutions contemporaines des migrations internationales. Ces décisions politiques sont à souligner, car, comme l'a observé Withol de Wenden, les mesures en faveur de l'immigration sont rares. Elle mentionne, entre autres :

> *« une circulaire du ministère de l'Emploi et de la Solidarité de 1998 [qui] autorise l'embauche d'informaticiens étrangers et une autre en 2002[qui] invite à regarder avec intérêt l'insertion professionnelle des diplômés étrangers dont le profil serait d'un intérêt technologique pour les entreprises françaises » (*Wihtol de Wenden, 2006 : 23).

1. L'option d'une immigration professionnelle organisée et constitution d'un stock de migrants qualifiés en France

A la fin des années 1990 et début des années 2000, les pays européens se sont sentis menacés par des vagues migratoires venues du Sud. Les événements de Ceuta et Melilla[12] ont participé à l'émergence de cette croyance. Bien entendu, comparée à d'autres flux de grande envergure, comme celles des européens vers les Amériques, cette migration n'est pas aussi massive qu'on voudrait le faire croire. On est loin d'un péril migratoire ou d'une migration collective de peuples[13].

[12] En automne 2005, des centaines de migrants subsahariens dont des demandeurs d'asile, ont tenté de franchir les murs de grillage qui les séparent de Melilla et Ceuta. Les polices espagnole et marocaine, qui surveillaient les frontières, ont tiré sur les personnes qui forçaient les clôtures, il y a eu des morts et de nombreux blessés.

[13] Lessault et Beauchemin (2009) font un état des lieux de la progression de la migration subsaharienne en France et dans les pays de l'OCDE. Selon eux, « Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne n'étaient que 20 000 en

Toujours est-il que face à ce qu'ils considèrent comme une menace ou un mythe[14] « d'invasion migratoire », certains pays européens[15], dont la France, ont pris des décisions politiques, en vue de déterminer des quotas ainsi que le type de flux migratoires. L'option politique d'entrouvrir les frontières aux personnes les plus qualifiées est prônée. Elle fait son chemin.

La politique d'immigration sélective[16] et choisie sélectionne les migrants selon leurs niveaux de qualification. Pour la mise en œuvre de l'immigration choisie, un ensemble de dispositions a été pris pour organiser l'immigration professionnelle. Il s'agit notamment de la carte de séjour « compétence et talent » qui procède de la loi Hortefeux de 2006, de la carte de séjour « salarié en mission », ainsi que de la procédure simplifiée pour les cadres dirigeants et les cadres de haut niveau**.** Ces dispositifs en faveur des migrants qualifiés se justifient par le fait que l'immigration des personnes qualifiées n'a pas les mêmes effets que celle de personnes peu qualifiées, ni sur le marché du travail ni sur les systèmes de protection et les finances publiques. La retombée immédiate de cette immigration est l'annulation des effets du vieillissement[17] de la

---

France au moment du recensement de 1962, contre 570 000 en 2004, soit une multiplication par 27 en un peu plus de 40 ans. L'augmentation est certes importante, mais on partait de très bas, si bien qu'en 2004, les Subsahariens ne représentent qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des immigrés en France (12 %). La prise en compte des migrants irréguliers ne modifie pas ce constat : les inclure fait, au maximum, passer la part des Subsahariens de 9 à 11 % de l'ensemble de la population immigrée en France, en 1999. Par ailleurs, minoritaires en France, les Subsahariens le sont aussi dans les autres grands pays d'immigration. En 2000, ils forment seulement 4 % des immigrés installés dans les pays de l'OCDE. Une migration africaine qui progresse mais modérément »

[14] Dans un ouvrage récemment publié par M. Berriane et H. de Haas, 2012: African Migrations Research, Africa world press, Londres; les auteurs montrent que l'émigration par les pirogues a été mythifiée « This myth is underpinned by perceptions of 'hordes' of 'hungry' sub- Saharan migrants trying 'desperately' to enter Ceuta and Melilla, two Spanish enclaves on the northern Moroccan coast; imagined 'mass' arrivals on the Italian island of Lampedusa; and images of numerous sub-Saharan migrants being intercepted off the coast of the Canary Islands". Ces images ne rendent pas réellement compte du volume et des tendances de la migration africaine.

[15] Si, au début des années 1970 et plus récemment, des mesures politiques restrictives ont été votées en l'encontre de la migration de mains d'œuvre faiblement qualifiées, c'est loin d'être le cas pour les personnes qualifiées, surtout dans le domaine scientifique/ technique et de la recherche développement. Récemment, aussi bien en Europe qu'en Amérique, cette catégorie bénéficie d'un cadre législatif attractif. On peut notamment évoquer les accords entre l'Espagne et le Sénégal sur l'immigration légale de travail, le vote d'une nouvelle loi sur les étrangers en Suisse en 2008 en faveur des migrants qualifiés. Aux Etats Unis, comme le précise Dedieu : « La loi sur l'immigration (…) de 1990 a ainsi stimulé l'entrée aux Etats-Unis de personnes qualifiées, notamment des enseignants et chercheurs émérites (Outstanding Professors and Researchers). Les inflexions prises depuis le début des années 1990 par les stratégies éducatives aux Etats-Unis complètent également cette politique migratoire en mettant l'accent sur un enseignement résolument tourné vers l'international » (Dedieu, 2003 : 128). En 2001, l'Allemagne a institué une politique migratoire basée sur la sélection de la main d'œuvre.

[16] http://www.ofii.fr/recruter_un_etranger_192/procedure_simplifiee_applicable_aux_cadres_dirigeants_ou_de_haut_niveau_858.html, page consultée le 24/09/2009.
http://www.ofii.fr/recruter_un_etranger_192/les_nouveaux_dispositifs_pour_mieux_organiser_l_immigration_professionnelle_859.html#talent, page consultée le 24/ 09/ 2009.

[17] En dehors de l'immigration choisie, d'autres mesures politiques, comme l'allongement progressif de l'âge de la retraite, sont prévues mais toutes les catégories sociales ne s'accordent pas sur cette option (pressions syndicales, réticences d'une partie de la classe politique, etc.).

population sur les finances publiques, même si sur le long terme cet impact positif est plus incertain (Ragot, 2005).

Pour organiser l'immigration de travailleurs qualifiés d'origine sénégalaise, des accords relatifs à la gestion concertée des flux ont été signés entre le Sénégal et la France.

2. Les accords franco-sénégalais relatifs à la gestion concertée des flux

Est signé à Paris le 20 juin 2002, le décret n° 2002-940 du 18 juin 2002 portant publication de l'accord relatif aux échanges de jeunes professionnels, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République sénégalaise. L'accord relatif aux échanges de jeunes professionnels organise des séjours aux jeunes professionnels sur une durée comprise entre trois et douze mois, pour des stages ou des contrats à durée déterminée avec obligation de retourner dans les pays d'origine à la fin du contrat. Il prône une migration temporaire de personnes qualifiées.

Un autre accord franco-sénégalais relatif à la gestion concertée des flux est signé en Septembre 2006. Cet accord porte sur les conditions de séjour en France et régule principalement les immigrations de travail. Il est centré sur deux catégories de migrants, à savoir les étudiants et les travailleurs et pose l'emploi comme une condition légitimant le séjour en France. En se focalisant sur l'organisation du séjour des étudiants et des travailleurs, cet accord témoigne, d'une façon claire, que l'option politique en faveur de l'immigration de travail est adoptée. C'est une mesure que plusieurs pays européens ont instituée. Comme l'indique Wihtol de Wenden,

> *« au tournant des années 1990, tous les pays européens ont modifié leur droit de la nationalité, la durée de résidence a été substituée au travail comme condition pour l'acquisition de la nationalité et l'accès à la représentation politique pour les étrangers* » (Wihtol de Wenden, 2005 :115-116).

Ces accords soulignent également la nécessité d'articuler les migrations et le développement par une coopération pour le développement. Dans cette optique, comme le stipule l'article 5 de l'accord : « *la France et le Sénégal examineront les meilleurs moyens de mobiliser les compétences et les ressources des migrants sénégalais en France, en vue de contribuer au développement du Sénégal, en tenant compte de leur situation personnelle* ».

Il nous semble important d'évoquer ces dispositifs parce qu'ils alimentent la migration de Sénégalais qualifiés vers la France (la France reste la destination première de ceux qui disposent

d'un certain niveau d'instruction et de qualification). La naissance d'une diaspora qualifiée se fonde, d'abord, sur la présence dans le pays d'accueil d'une masse critique de migrants qualifiés.

Toutefois, même cette politique favorable à l'installation des migrants qualifiés en France souffre de remises en cause intempestives comme la circulaire de Guéant. Une circulaire n° IOC/L/11/15117/J relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle et une circulaire n° IOC/L/12/01265/C portant sur l'accès au marché du travail des diplômés étrangers de niveau au moins équivalent au master sont émises par les ministères de l'Intérieur et du Travail. Elles enjoignent le durcissement des conditions de délivrance des autorisations de travail et alourdissent les procédures de changement de statut ; à cela s'ajoute la réduction de la liste des métiers ouverts aux étrangers non européens.

Ces circulaires marquent une pause dans la politique d'attraction des plus qualifiés, car plus que l'entrée de personnes qualifiées, c'est la sédentarisation des étudiants dans le pays où ils ont effectué leurs études qui renforce la présence de migrants qualifiés. Ainsi, l'on se demande si l'option d'une immigration professionnelle n'est qu'un effet d'annonce soumis aux aléas des contextes électoraux. En tout cas, la coïncidence entre cette décision et les élections présidentielles françaises de 2012 milite en cette faveur. D'ailleurs, cette circulaire est abrogée à la suite de l'accès au pouvoir du parti socialiste. Ce qui était communément appelé la circulaire Guéant a été remplacée un an après par la circulaire n° NOR : INTV1224696C relative à l'accès au marché du travail des diplômés étrangers.

Les accords relatifs à l'immigration des professionnels comportent également des restrictions. Dans les accords concertés de gestion des flux, les questions sécuritaires[18] sont très prégnantes. Des clauses de ces accords portent sur le contrôle des frontières ainsi que sur

[18] Il en est de même des politiques définies au niveau européen comme l'approche globale des migrations. « Les Etats de l'Union européenne ont énoncé dans divers documents le pacte de 2008 sur l'immigration et l'asile et le programme de Stockholm de 2009, entre autres, ce que sont pour eux les quatre principes d'une bonne politique migratoire : prospérité, solidarité, intégration et sécurité. Le quatrième principe est, toutefois, souvent perçu par les partenaires du sud comme étant le plus important aux yeux de l'Europe, celui qui justifie les trois autres : contenir la migration irrégulière et obtenir la coopération des partenaires du sud en matière de contrôle des frontières et de réadmission, leur apparaît comme l'agenda principal des pays européens en période de crise. » (Fargues, 2010)
Dans les années 1980, l'adoption des politiques d'ajustement structurel était une des conditionnalités pour obtenir l'aide au développement ; dans les années 1990, la « bonne gouvernance » et des institutions démocratiques ; aujourd'hui une politique migratoire centrée sur la gestion des flux et de l'émigration irrégulière se pose comme une condition de l'aide. Le contexte actuel est marqué également par « un tournant sécuritaire » des politiques migratoires. L'amalgame entre le développement des pays d'origine et la maîtrise des flux est le point d'achoppement d'une politique de co-développement. Le développement des pays n'arrête pas les flux, car le développement se construit dans la mobilité et les échanges que la circulation engendre. La question de la maîtrise commune des flux migratoires a suscité les polémiques. Car, toutes ces dispositions ont des relents de politiques migratoires sélectives et restrictives (sélectionner la main d'œuvre et contrôler les frontières).

l'engagement du Sénégal à accepter que le retour au Sénégal des migrants en situation irrégulière soit organisé dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes.

Ces revirements et ces restrictions montrent que l'ouverture des frontières pour les personnes disposant de compétences et de talents s'accompagne de dispositifs politico-administratifs qui, à tout moment, limitent la libre circulation et remettent en question leur installation durable en France. Les refus de visa d'entrée en France à des Sénégalais dotés de compétences ou de talents, qui pourraient bénéficier de la carte de séjour « compétence et talent », en sont une illustration. Des exemples ont défrayé la chronique, la presse sénégalaise a largement commenté les refus de visa à des personnes dotées de talents et de compétences (musiciens célèbres, universitaires, entre autres.). On peut évoquer brièvement le cas de T. Seck qui est un musicien célèbre et d'O. Sankaré[19] qui est enseignant-chercheur à l'Université de Cheikh Anta Diop de Dakar et à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. L'ambassade de France à Dakar[20] leur a refusé le visa, alors qu'ils devaient se rendre en France pour leur travail, l'un pour une tournée musicale, l'autre dans le cadre de l'organisation du « Prix des continents ». Dans la même période, des stylistes ont également essuyé des refus de visa de la part de l'ambassade de France au Sénégal. La mobilisation d'organisations de la société civile sénégalaise (l'Association des écrivains du Sénégal[21] entre autres) pour exiger une politique de

[19] Au mois de juin 2010, Oumar Sankaré, 2ème agrégé de grammaire africain après Senghor, devait se rendre en France dans le cadre du « Prix des 5 continents » dont il est le président du comité pour l'Afrique, et pour des soins médicaux. L'ambassade de France lui a refusé le visa. Un problème avec la compagnie d'assurance est à la base du refus de visa. Comme le raconte Sankaré, il parait qu'il y a « une collusion entre la Compagnie nationale d'assurances et de réassurances des transports (CNART), qui a refusé d'assumer ses responsabilités d'assureur»http://www.seneweb.com/news/Societe/appels-a-une-reciprocite-dans-la-politique-des-visas_n_70783.html. Mais, le fait est que ce refus de visa relève des contraintes de circulation dont sont également victimes des personnes qualifiées. Car, Sankaré n'est ni le premier ni le seul. Quelques semaines plutôt l'ambassade de France avait refusé le visa à Thione Seck, musicien sénégalais, qui devait effectuer une énième tournée européenne. « J'avais fourni tous les documents qu'il fallait, je m'étais également acquitté des versements requis ; mais, à ma grande surprise, au moment de retirer les visas, l'ambassade de France m'a notifié qu'il fallait des pièces supplémentaires », explique Thione Seck, en colère. Le musicien déplore l'attitude inélégante de l'ambassade de France. « Ce n'est pas respectueux à l'endroit des artistes et à l'endroit des icônes. Les exigences de la France sont absurdes et irrespectueuses, vis-à-vis de Sénégal ».

[20] Dans une interview accordée au quotidien sénégalais l'Observateur, le consul général de France au Sénégal considère ces refus comme « des malentendus et souvent la reprise des lieux communs fort éloignés de la réalité. J'ai, en effet, voulu m'assurer de la réalité de ces refus, en vérifiant systématiquement toutes les demandes se référant aux noms donnés par la presse. Dans tous les cas, un visa avait été délivré, à l'exception d'un seul pour lequel le nom n'a pas été retrouvé dans les archives. » Agence de la presse sénégalaise, mars2013).

[21] Les intellectuels sénégalais et les écrivains ont interprété ce refus comme une offense. Lors d'une réunion l'Association des écrivains du Sénégal (AES) les écrivains ont déclaré qu'« il est temps d'interpeller le président de la République et les autorités françaises. Il faut, d'abord, qu'on nous respecte comme des interlocuteurs normaux et dignes de ce nom. Il faut surtout que la réciprocité soit appliquée », a dit le président de l'AES, Alioune Badara Bèye, lors d'une conférence de presse. A cet effet, ils ont créé un slogan qui milite pour la réciprocité « tu bouges, je bouge ». A la suite de ces refus, une politique de la réciprocité des visas a été soulevée, car les ressortissants français n'ont pas besoin d'un visa pour entrer au Sénégal.

réciprocité des visas a amené le ministre des Affaires étrangères et des sénégalais de l'extérieur à annoncer l'entrée en vigueur, en juillet 2013, de la réciprocité des visas[22].

Ces exemples sont convoqués pour montrer que même les personnes qualifiées peuvent être confrontées à des problèmes de circulation. Or, l'« option diaspora » que prône la France en direction des Zones de solidarité prioritaire (ZSP), ne saurait se faire sans une circulation des compétences, qui est la condition la plus élémentaire pour des transferts d'expertise. Comme le soulignent certains auteurs, une diaspora qualifiée ou une diaspora scientifique, d'origine africaine surtout, ne saurait émerger sans une politique de soutien qui instaure une mobilisation de la diaspora qualifiée et une circulation migratoire des personnes qualifiées. Pour Barré et al (2003),

> *« l'hypothèse de politique de soutien aux DST (Diaspora scientifique et technique) s'énonce ainsi: les DST rencontrent aujourd'hui une situation propice à leur développement et à leur structuration ; il semble donc pertinent d'examiner dans quelle mesure il est possible d'en faire un relais des politiques de coopération pour le développement. » (*Barré et al, 2003 : 46).

La construction d'un champ de circulations pour les personnes qualifiées est censée amorcer un processus de coopération au développement dans lequel les migrants sont associés. Une politique de co-développement entre la France et les pays de la Zone de solidarité prioritaire (dont le Sénégal fait partie) vise à faire des migrants, des acteurs de développement de la France et de leur pays d'origine. La politique de co-développement est donc une politique de soutien pour l'émergence des diasporas qualifiées, mais, dans la définition de cette politique, est-ce que les intérêts des différentes parties prenantes sont considérés ?

3. Le co-développement : opportunités et limites de l'implication des migrants qualifiés dans le développement de leur pays d'origine.

En instaurant une migration tournante, le co-développement peut avoir un impact réel sur la circulation migratoire des migrants qualifiés. Lorsqu'une population s'installe durablement en terre d'accueil, à l'instar des migrants qualifiés d'origine sénégalaise, l'adoption d'une politique de mobilité en leur faveur participe à renforcer les liens entre eux et leur pays d'origine.

Selon le site du ministère des Affaires étrangères de la France, l'expression co développement[23] recouvre *« toute action de développement dans laquelle s'implique un migrant,*

[22] Cette mesure est effectivement entrée en vigueur en juillet 2013.

quelle que soient la nature et les modalités de cette implication.» (Rodier, 2008 :8) Le co-développement tente de combiner stratégiquement les politiques migratoires et de développement pour le profit des pays d'installation et d'origine des migrants. Le co-développpement n'est pas seulement une politique française, elle est également une option affichée par l'Union-européenne. Le conseil de l'Union-européenne s'est prononcé explicitement en faveur du co-développement, lors de la réunion à Tampere (Finlande) d'octobre 1999. (Barré et al, 2003 : 71). L'idée est de penser une coopération au développement qui implique les populations locales et les migrants originaires du pays où les politiques de coopération s'appliquent. La signature d'une convention de co-développement entre la France et le Sénégal a eu lieu en 2000. Cette convention de co-développement vise deux objectifs fondamentaux :

- d'une part, favoriser la mobilisation des migrants installés en France pour le développement de leur pays d'origine,
- d'autre part, organiser la mobilité de personnes, notamment pour répondre aux besoins de formation du Sénégal, dans le cadre des programmes de co-développement.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sont les associations de migrants actives au Sénégal, les grandes entreprises et les PME/PMI intervenant au Sénégal, et les collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée. Les principaux domaines ciblés dans le cadre de la politique de co-développement, sous-tendue par une coopération bilatérale, sont entre autres, l'appui au développement local et régional, l'aide aux projets individuels des migrants, l'appui au développement du système productif, la formation professionnelle, l'échange de stagiaires professionnels et l'amélioration des instruments financiers mobilisant l'épargne des migrants. On note une certaine pertinence dans le ciblage des secteurs et des acteurs. Des actions concrètes ont été initiées, comme la loi Hortefeux du 24 juillet 2006 pour la création de compte d'épargne co -développement avec des exonérations fiscales pour les investissements dans les pays d'origine comme le Sénégal, le Mali, etc.

[23] Pour Gustave Massiah, l'idée du co-développement apparait en 1981. Le « co-développement » réapparait dans le rapport de Sami Nair, relatif aux migrations, fait à la demande de Jean-Pierre Chevenement », voir les actes du colloque migrations et développement enjeux et pièges du co-développement,(2010), http://www.crid.asso.fr/spip.php?breve88.

Dans une perspective d'application pratique du co-développement, en mars 2002, est créé en France le FORIM. Tel que décrit dans le site web http://www.forim.net, le FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations) est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration **(**OSIM**),** engagés dans des actions d'intégration ici et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Dans le cadre du FORIM, « *des groupes diasporiques formalisent leurs liens, entre eux et avec l'État, dans un but de développement et dans le cadre d'une politique structurée de coopération* » (Baré et al 2003).

Parmi les associations de migrants qualifiés répertoriées dans cette thèse, une seule est membre du FORIM. Cette faible connexion entre les associations de migrants qualifiés et le FORIM s'explique par le fait que dans ces différents programmes, les migrants sont considérés, comme l'a remarqué Baro, plus comme des bénéficiaires que des acteurs. Selon elle,

> *« le concept de « bénéficiaire » symbolise une certaine passiveté, où tout est prévu d'avance, sans tenir compte des besoins de la population, alors que le concept d'acteur signifie que les populations ne sont pas des réservoirs de données inertes, mais des acteurs avec leur dynamique et leurs stratégies »* (Baro, 2004 :97).

Les migrants qualifiés refusent d'être réduits à des « bénéficiaires » inertes. Dans leur vie et leur travail, ils sont souvent habitués à jouer des rôles actifs et à être responsabilisés, aussi, veulent- ils agir pour leur pays d'origine mais sans être instrumentalisés comme nous l'affirme un président d'une association :*« au début on a voulu travailler avec les autorités françaises, mais leurs attitudes à notre égard ont tout arrêté, on n'a pas compris leur intérêt à vouloir savoir ce que nous faisons de l'argent qu'on gagne ici[en France]et à vouloir tout organiser. »*

Ainsi, la manière dont fonctionnent les organisations qui prônent la coopération doit être interrogée. Le FORIM semble être destiné principalement aux réseaux d'associations dont les actions consistent à la construction d'infrastructures socio-éducatives, socio-sanitaires, etc., alors que les actions de développement des migrants qualifiés sont prioritairement orientées vers l'enseignement supérieur, la recherche scientifique ou l'entreprenariat privé. En partant de l'exemple de la politique de co-développement de l'Italie, Grillo et Riccio (2004) soulignent la nécessité « *de faire preuve de réalisme dans l'évaluation des forces et des faiblesses*[24] *des expériences ainsi lancées* » (cité par Riccio, 2008 :89).

[24] La convention de co-développement comporte des clauses qui sont des injonctions qui exigent que le Sénégal maitrise les flux migratoires vers la France. Dans une société sénégalaise qui valorise l'émigration quelles que soient

En dehors du FORIM, existe-t-il des programmes de coopération transnationale dans lesquels les migrants qualifiés sont fortement impliqués ?

La convention de co-développement comporte un volet mobilisation de la diaspora qualifiée en vue d'associer les migrants disposant de compétences aux dynamiques de coopération entre le Sénégal et la France. Ces deux pays ont signé deux conventions : l'une pour la mise en œuvre du Projet initiative de co-développement, l'autre pour la réalisation du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD). Le Projet Initiative de co-développement[25] procède d'un partenariat entre la France et le Sénégal, réalisé en 2005. Le volet portant sur la réalisation de missions d'expertise par les migrants qualifiés d'origine sénégalaise au Sénégal vise le renforcement des capacités scientifiques et techniques du Sénégal dans plusieurs domaines : l'enseignement supérieur et la recherche, les technologies de l'informatique et de la communication, la recherche médicale, l'environnement, l'administration et la gestion des ressources humaines. Les universités de Thiès, de Saint-Louis et de Dakar ainsi que certaines agences publiques ont bénéficié d'un transfert de savoir-faire et de technologie à travers cette mobilisation des migrants sénégalais hautement qualifiés.

Ce programme de missions d'expertise a produit une certaine circulation des compétences pour le développement socio- économique et scientifique et technique (voir chapitre VIII). Mais, le cadre politique et institutionnel, dont il émerge, est très controversé. Au début, ce programme portait le nom de Projet d'initiatives pour le co-développement. Mais les critiques sur la politique de co-développement ont conduit à changer le nom du programme. Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise, mobilisés dans ces programmes, ne se sont pas encore substitués aux coopérants français au Sénégal. Aussi, les résultats de ces politiques de mobilisation de la

---

ses formes pour les revenus importants qu'elle apporte à un nombre croissant de ménages sénégalais, la promesse étatique de lutte contre l'émigration clandestine sonne comme un paradoxe dans la politique migratoire de ce pays. Cela révèle qu'on est loin d'une concertation négociée entre les deux parties qui tient réellement compte des contextes sociaux qui structurent les migrations dans les pays d'origine. Ces accords de concertation traduisent, dans le fond, ce que Claire Rodier appelle l' « unilatéral partagé », qu'un rapport sénatorial souligne en ces termes : « *la politique de co-développement apparaît davantage tournée vers un objectif interne, freiner l'immigration et favoriser le retour des migrants que vers une politique « externe » visant à favoriser le développement du pays d'origine* » (cité par Claire Rodier, 2010). Comme pour dire qu'en réalité le Sénégal accepte des accords définis par la France qui tiennent compte surtout des préoccupations politiques de cette dernière. Ces politiques ont un caractère très asymétrique, car la France joue la carte de la coopération pour initier une politique de contrôle des flux. Le Sénégal, dans ces négociations, a quelque peu raté l'occasion de poser les mesures politiques pour faire réellement de sa « diaspora » en France une ressource pour son développement en lui assignant des rôles de premiers plans dans la coopération avec ce pays.

[25] Le Projet « initiatives de co-développement » est mis en exécution entre 2005 et 2008. Depuis janvier 2009, un autre projet qui s'inscrit toujours dans le cadre d'une convention entre la France et le Sénégal, le PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement pour un montant de 9 millions d'euros, sur 3 ans, 2009-2011) est mis en œuvre.

diaspora qualifiée sont mitigés, mais elles font partie des rares cadres institutionnels qui cherchent à instaurer une circulation des compétences dont le Sénégal peut tirer profit.

Le contexte sénégalais est marqué par une émigration des étudiants et des diplômés vers la France, ainsi que par une prise de conscience de l'Etat du Sénégal du potentiel de développement que représentent les Sénégalais de l'extérieur. Aussi, progressivement, l'Etat du Sénégal tente d'instaurer une politique migratoire. Avec l'aide des partenaires, parmi lesquels on compte la France, l'Etat du Sénégal a organisé des concertations au sortir desquelles des mesures politiques sont mises en œuvre pour impliquer les Sénégalais de l'extérieur dans les dynamiques de développement. L'Etat du Sénégal cherche à se rapprocher des Sénégalais de l'extérieur. Ce qui milite en faveur de l'émergence d'une diaspora sénégalaise, en général, et d'une diaspora qualifiée en particulier. Toutefois, un rappel du contexte historique et l'analyse des nouvelles formes de migrations sénégalaises permettent de mesurer l'importance d'une politique migratoire en direction des migrants qualifiés.

III. L'émigration des Sénégalais qualifiés vers la France : contexte historique et politiques actuelles

Durant la période coloniale, Dakar était la capitale de l'AOF et concentrait une bonne partie des infrastructures socio-économiques. Le Sénégal était devenu un pays d'immigration, accueillant les travailleurs saisonniers et les étudiants venant des autres pays africains. A cette époque, l'émigration des Sénégalais vers la France était faible et concernait principalement deux groupes : les étudiants et essentiellement des contingents de tirailleurs mobilisés pendant les deux grandes guerres. En 1916, les natifs des quatre (04) communes : Dakar, Saint-Louis, Gorée et Rufisque ont obtenu la nationalité française (Ndiaye, 2008). Ainsi, seuls les originaires de ces quatre communes de plein exercice du Sénégal, citoyens français, pouvaient se rendre librement en France (Dewitte, 1985). Les autres sénégalais étaient des sujets encore régis par le code de l'indigénat et interdits de séjour en métropole. Mais, la France est un pays de destination et d'établissement traditionnel des intellectuels africains et sénégalais, en particulier**.**

1. La France : une destination traditionnelle des Sénégalais

L'héritage colonial a créé un lien entre le Sénégal et la France. La bonne connaissance de la langue et de la culture française par les Sénégalais est depuis longtemps un facteur d'émigration de ces derniers vers la France. Les principaux motifs de cette émigration étaient la formation, en vue de renforcer les ressources humaines du Sénégal. Dans les années 1950 et 1970, le retour au Sénégal pour contribuer au développement a été l'option privilégiée des intellectuels qui étaient partis se former en France. De ce fait, cette émigration des intellectuels était bien perçue. Dans les années postcoloniales, avec les difficultés que connaissent les jeunes Etats africains indépendants (désenchantement suite aux indépendances, sécheresse, etc.), l'émigration des Sénégalais qui était jusque-là minoritaire, augmente progressivement, en direction d'autres pays d'Afrique (une émigration de travail composée de main d'œuvre peu qualifiée) et vers la France (étudiants et travailleurs faiblement qualifiés). L'émigration des étudiants est stimulée par l'idée assez partagée au Sénégal, selon laquelle, les meilleures universités sont en France ou dans les pays du Nord, en général. La grande majorité des élites (politiques et économiques) sénégalaises se sont formées en France, et continuent d'y être formées, même si l'absence d'infrastructures éducatives de qualité au Sénégal qui justifiait cette émigration n'est plus un argument valable. La France est la destination historique des migrants sénégalais qualifiés qu'ils soient étudiants ou travailleurs qualifiés.

2. Les nouvelles caractéristiques de l'émigration des personnes qualifiées

Dans les années 1980, l'émigration des élites s'est renforcée. Le contexte socio-économique difficile allait inciter à l'émigration des étudiants mais également des personnes qui occupaient des emplois dans le secteur public ou privé. Au Sénégal, les années 1980 coïncident avec l'application des politiques d'ajustement structurel (PAS) et des mesures d'austérité dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation supérieure (réduction budgétaire), les entreprises publiques (privatisation, départ volontaire, etc.). Par ailleurs, les blocages dans l'enseignement supérieur combinés à une crise de l'emploi ont renforcé le départ des travailleurs sénégalais qualifiés vers les universités, administrations et autres secteurs européens, canadiens et américains en demande de personnels qualifiés. Pour remédier à cette grande perte des compétences, le Sénégal avait adopté des politiques de retour des personnes qualifiées qui résident en France. Mais la plupart des politiques de retours /réinsertions qui ont été amorcées

depuis les années 1980, n'ont pas connu un grand succès[26]. Elles n'ont ni favorisé des retours ni arrêté l'émigration. Les analyses statistiques qui portent sur l'occupation des émigrants avant leurs départs indiquent que ceux qui avaient une occupation avant de s'émigrer représentent 45,9 %. Les élèves et étudiants représentent 14,2% des émigrants. Les chômeurs constituent 29% des émigrés.

Tableau 1 : Répartition du flux des émigrants de la période 1997-2001 selon l'occupation principale avant le départ (OIM, 2009 : 130)

Occupation principale	**Effectif**	**(%)**
Occupés	77 577	**45,9**
Chômeurs	49 002	**29,0**
Elèves/Etudiants	24 031	**14,2**
Personnes au foyer	11 222	**6,6**
Autres inactifs	7 121	**4,2**
Total	**168 953**	**100**

Source : ANSD, 2004

Le chômage touche davantage les moins de 35ans. Il est plus important chez les personnes instruites que chez les personnes non instruites (OIM, 2009). La création de nouvelles universités (université Alioune Diop de Bambey, université Assane Seck de Ziguinchor, université de Thiès) démontre une politique volontariste du Sénégal, en vue d'augmenter les taux de scolarisation et d'accès à l'enseignement universitaire. Paradoxalement, le taux de chômage[27] des jeunes reste assez élevé, ce qui indique, sans aucun doute, que les écoles et universités forment un nombre important de personnes qualifiées que le marché de l'emploi sénégalais ne peut pas recruter. L'absence d'articulation entre les formations dispensées dans les universités sénégalaises et les besoins du marché de l'emploi augmentent le chômage des jeunes. L'absence de perspectives professionnelles aiguillonne le désir d'émigration de ces jeunes diplômés chômeurs. Fargues arrive à la même conclusion en étudiant les relations de causes à effets qui existent entre le chômage des diplômés et leur émigration. Selon lui,

> *« le coût de l'éducation est inférieur à celui de la création d'emplois durables d'autant que, dans de nombreux cas, l'éducation donnée correspond mal aux besoins du marché du travail. Le résultat est que le manque de personnels hautement qualifiés coexiste au sud avec le chômage des diplômés, y compris dans les pays d'Afrique subsaharienne où ceux-ci sont pourtant les plus rares. Le déclassement des compétences et la frustration qui en découle expliquent souvent l'émigration des personnels les plus qualifiés »* (Fargues, 2010).

[26] Des programmes de retour ont été mis en place et financés en partenariat avec la France, c'est le cas des retours/réinsertions financés avec les lignes de crédit de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) de la France. Ces retours financés et accompagnés concernaient des migrants réguliers détenteurs de carte de séjour.

[27] Selon les résultats du RGPH III de 2002, le chômage permanent était estimé à un taux de 13 % de la population active sur l'ensemble du Sénégal (ANSD, 2006).

Ne trouvant pas du travail au Sénégal, les jeunes diplômés en cherchent ailleurs. Un rapport de l'OIM sur les migrations sénégalaises montre bien cet état de fait. Ce rapport précise que

> *« la classe des travailleurs qualifiés est affectée par le désir d'émigrer. Un diplômé de l'enseignement supérieur sur quatre avait émigré en 2000, soit 24,1 %. Sur la période 1995-2005, on comptait aussi 678 médecins émigrés, soit 51 % des médecins formés dans ce pays, et 695 infirmiers soit 27 %. » (*OIM, 2009 : 101).

Ces chiffres révèlent que l'émigration sénégalaise se transforme et prend des formes diverses. Les deux qui ont dernièrement suscité un grand intérêt dans le contexte sénégalais[28], sont l'émigration clandestine (qui n'est pas estimée dans ce tableau) et la migration des personnes actives et des étudiants. Ces deux dernières figures remettent en cause toute velléité de réduire l'image du migrant africain à celle d'un jeune chômeur rural à la recherche d'un eldorado. Sous ces formes nouvelles, la migration concerne également les individus disposant d'un haut niveau d'étude et d'une expérience professionnelle.

La réserve de scientifiques et de personnes hautement qualifiées du Sénégal qui est déjà faible s'est davantage effritée avec l'émigration plus ou moins massive des travailleurs qualifiés. Les sociologues sénégalais qui ont analysé cette émigration l'expliquent en établissant une relation de causalité entre la crise du système universitaire, la précarité économique des employés de divers secteurs (santé, éducation) et le nombre croissant de départs de personnels qualifiés (Dia, 2005). Les départs ne sont pas les seules évolutions, au fil des années, une dispersion des migrants qualifiés et des étudiants sénégalais vers d'autres destinations que la France sont observées. D'autre part, cette émigration des Sénégalais qualifiés se caractérise par des installations plus durables. Les installations durables sont devenues courantes et concernent un nombre de plus en plus élevé de personnes. Dans un rapport du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), Sokhna Baro indique qu'il arrive que des cadres sénégalais se plaignent des difficultés d'existence en France et aux Etats – Unis sans pour autant que ces plaintes aboutissent à la décision ou à l'évocation de rentrer au pays. La probabilité du retour des cadres sénégalais devient de plus en plus nulle (Baro, 2004 : 5). Les migrants qui se sédentarisent, s'intègrent à la société d'installation. Ces nouvelles formes (départ plus massif, installation durable en France, dispersion en Europe et aux Amériques) que

[28] Les informations sur les naufragés de la migration clandestine ont été largement relatées par la presse locale et internationale. D'autre part, un conseil interministériel spécial contre la fuite des cerveaux a été tenu en 2002. Cf. Ibrahima Amadou Dia, http://www.univie.ac.at/ecco/stichproben/Nr8_Dia.pdf, page consultée le 17/07/0/ 08. Cela rend compte du débat qui entoure encore cette forme migratoire même si, comme on le voit dans cet article, ce phénomène fait l'objet de plus en plus d'une lecture positive qui voudrait qu'il ne soit plus analysé en termes de perte ou de fuite. La tendance est de passer de « l'exode des cerveaux à la récupération des compétences ».

l'émigration des Sénégalais qualifiés a prise, augure une formation d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise. Face à ces transformations, quelle a été la réaction politique de l'Etat du Sénégal ?

3. Quelles politiques migratoires sénégalaises pour les migrants qualifiés ?

Le cadre législatif qui organise l'immigration est institué depuis les années 1970. L'immigration au Sénégal est régulée par la loi n°71-10 du 25 janvier 1971. Cette loi organisait les conditions d'admission, de séjour et d'établissement des étrangers au Sénégal. Elle sera modifiée en 1978 par loi n°78-12 du 29 janvier 1978. A partir de cette date, l'admission de séjour sur le territoire sénégalais dépend de l'acquisition d'une autorisation de séjour. Pour ce qui est de l'émigration, considérée comme un droit fondamental inscrit dans la constitution, il n'y a pas de loi spécifique. Elle a surtout été régie par des accords bilatéraux, comme la convention d'établissement signé avec le Maroc en 1964 et avec la Mauritanie en 1978 ; celle sur la circulation des personnes, signée, avec le Gabon en 1979, et l'accord relatif à l'emploi et au séjour des travailleurs mauritaniens au Sénégal et des travailleurs sénégalais en Mauritanie en1972.

L'une des premières mesures politiques fortes concernant les émigrés est prise avec le décret n° 91-041 du 16 janvier 1991, portant création d'un comité de coordination de la politique en faveur des émigrés. Ce comité avait la mission d'assurer les conditions de séjour des Sénégalais dans les pays d'accueil, de la réinsertion des émigrés, etc. La création de ce comité intervient dans un contexte particulier. Elle a lieu au lendemain du conflit sénégalo- mauritanien (1989-1991), qui a rappelé à l'Etat sénégalais sa responsabilité politique de s'occuper également des Sénégalais qui vivent en dehors du territoire national. D'autres accords en direction des émigrés suivront, comme la convention sur la circulation et le séjour des personnes qui est signée en 1995 avec la France. En 1995, est signé également le décret n°95-154 du 9 février portant création du Conseil supérieur des sénégalais de l'extérieur. Il est « un organe consultatif qui a pour mission de contribuer à l'action du gouvernement en matière de gestion, de protection et de promotion des compatriotes expatriés, tout en servant de relai entre les associations des Sénégalais de l'extérieur ». Ce conseil a tenu une assemblée générale en janvier 1999 à Dakar, mais, depuis, il n'a pas eu d'autres activités. Cette léthargie est à mettre en lien avec l'alternance politique qui a eu lieu en 2000. D'ailleurs, ce conseil renaitra plus tard.

Pour ce qui concerne la gestion institutionnelle des questions migratoires, avant les années 2000, elle était assurée par divers ministères du Gouvernement et par des acteurs du développement, avec des commissions ad hoc mises en place pour régler des problèmes ponctuels. (OIM 2009 : 85). Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers et irréguliers, le Sénégal ne dispose pas d'une politique migratoire structurée. De plus, en dépit du fort potentiel des migrants qualifiés et de leurs apports qui peuvent être pluri dimensionnels, au Sénégal, il n'existait pas de politiques de mobilisation des migrants hautement qualifiés.

Il a surtout fallu attendre que l'émigration soit érigée en problème par les pays européens pour que les dispositions qui vont vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise se mettent en place. Sous l'impulsion des pays d'accueil, confrontés à un besoin d'organiser et de limiter l'immigration, le Sénégal pose les premiers jalons d'une gestion des questions migratoires qui se veut plus structurée. C'est dans ce contexte qu'il a été noté une volonté politique d'impliquer davantage les migrants, quel que soit leur niveau de qualification, dans des actions de développement. Cette volonté politique s'est manifestée par la signature de conventions et partenariats avec certains pays de destination et avec des organisations internationales.

A partir des années 2000, plusieurs autres accords et conventions ont été signés. Il s'agit notamment des accords de gestion concertée de la migration, signés avec la France, l'Espagne et l'Italie. Ces accords traitent la migration dans toutes ses dimensions : la migration régulière ou légale ; l'immigration irrégulière ou illégale ; et la migration de développement ou le co-développement (IOM, 2009 : 85). Les pays européens sont plus soucieux d'instaurer une politique migratoire sécuritaire. Pour le Sénégal, les questions de développement sont prioritaires. Aussi, la question qui se pose est de savoir si le Sénégal a su poser la question du développement au centre des accords ? Quelles sont les actions posées en vue d'une plus grande implication des migrants qualifiés d'origine sénégalaise dans le processus du développement?

Au fil des années, la contribution importante et diversifiée des migrants au processus de développement de leur pays d'origine va rendre de plus en plus évident le lien entre la migration et le développement. Si, pendant longtemps, les transferts de fonds aux ménages des pays d'origine ont été les apports les plus connus, d'autres formes de contributions des migrants qualifiés existent. Elles ne se limitent pas seulement aux transferts de fonds. Les actions de développement des migrants sénégalais qualifiés en direction de leur pays d'origine peuvent se

situer à divers niveaux : le transfert de revenus, le transfert de connaissances, le transfert de compétences et de savoir-faire, le transfert de technologies, les relations et les contacts professionnels (leur capital social). Ce point de vue est partagé par Sall qui précise qu'« *on peut retenir principalement de cette mutation par rapport aux formes d'organisations antérieures la mise en exergue des compétences par rapport au transfert brut de ressources matérielles vers le pays d'origine* » (Sall, 2003). Les migrants qualifiés seraient, de ce point de vue, des acteurs de développement privilégiés.

Aussi, les acteurs étatiques ont repensé leurs politiques vis-à-vis des Sénégalais de l'extérieur, d'autant que le contexte est également marqué par le fait qu'il est très valorisant pour les autorités publiques[29] d'être en relation avec leurs nationaux expatriés.

[29] Au Sénégal, la nécessité d'orienter les ressources de la migration vers le développement est devenue une préoccupation de l'Etat. Cela a abouti à un parti pris clair d'impliquer les Sénégalais de l'extérieur dans l'effort de développement. En 2010, est signé le décret n° 2010-241 du 1er mars 2010 abrogeant et remplaçant le décret n° 95-154 du 9 février 1995 portant création du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. Ce décret est signé dans l'objectif de redynamisation de cette structure. Le Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur (CSSE) a un rôle d'interface entre les associations de Sénégalais de l'extérieur et le Gouvernement sénégalais. C'est une instance de consultation, de concertation, de conseil du Gouvernement et de suivi de l'application de la politique de l'Etat en matière de migration. Le conseil est composé de soixante-quinze (75) délégués. Les trente (30) délégués sont élus au scrutin proportionnel de liste par un collège électoral formé de représentants, désignés par les associations de ressortissants sénégalais, reconnues par les autorités des pays de résidence, et régulièrement enregistrées auprès des missions diplomatiques ou consulaires couvrant les aires géographiques de résidence de ces sénégalais. Les quarante-cinq (45) sont désignés par le Président de la République en raison de leur expertise ou de leur compétence dans les questions relatives aux intérêts généraux du Sénégal à l'étranger ou en matière d'émigration. Les délégués sont élus ou désignés pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois suivant les cinq zones géographiques ci-après : Afrique Subsaharienne, Europe, Maghreb, Moyen-Orient, Pays du Golfe, Amérique, Asie. Le projet de fédération des Associations des Sénégalais de l'Extérieur, qui a déjà démarré en Gambie, au Mali, en Italie (Fédération par Région), en Espagne, etc. Le CSSE est dirigé par un migrant qui a vécu en Espagne et qui est le président de l'association des sénégalais de Burgos. (www.gouv.sn)

La création du Conseil supérieur des sénégalais de l'extérieur relèverait du « mode centro-périphérique, [dans lequel] l'existence et l'organisation d'une communauté nationale dans un pays d'accueil est en lien direct avec l'État dont les individus sont ressortissants. Un rôle central est ici joué par les institutions officielles – ambassade, consulat, centre culturel, structures d'enseignement, etc. – ainsi que par des associations de ressortissants elles-mêmes, souvent fédérées par une association représentative de tous les nationaux vivant dans le même pays étranger (...). Par ailleurs, l'État peut également créer une organisation – ou en soutenir la création – chargée de fédérer toutes ces associations pour assurer la représentation de l'ensemble des nationaux vivant à l'étranger. » (Dufoix, 2003 : 72). Avec la création du CSSE, l'Etat ambitionne de chapeauter les organisations des Sénégalais de l'extérieur et de structurer « l'expérience collective à l'étranger ». Pour l'Etat du Sénégal, les enjeux politiques sont de taille, les Sénégalais de l'extérieur, de façon grandissante, se prononce sur la situation politique du pays par la contestation ou par des conférences et jouent un rôle socio-économique non négligeable, etc. Par ailleurs, ces migrants alertent l'opinion internationale et celle de leurs pays d'installation sur la situation de leur pays d'origine. Souvent, les Etats occidentaux prononcent des discours qui vont dans le même sens qu'eux, ce qui montre en quelque sorte que leurs appels et revendications font écho dans ces discours. Avec la création du conseil, l'Etat du Sénégal veut avoir une mainmise sur ces organisations et influencer les positions politiques des Sénégalais de l'extérieur. Mais, les migrants sénégalais tiennent à leur autonomie. En effet, très vite, les critiques sont tombées. Cette structure est jugée politiquement très colorée, car elle est dirigée par des migrants issus du parti au pouvoir et qui ne représentent pas vraiment les Sénégalais de l'extérieur. Ces derniers, se sentant exclus, ont mené une campagne de pétitions, pour demander l'abrogation du décret portant création du Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur (CSSE).

> *« Avoir « sa » diaspora semble être devenu important pour certains Etats. De nombreuses motivations, souvent indissociables, peuvent expliquer cette attitude : économiques (investissements), politiques (soutien et loyauté au régime), démographiques (migration de retour) ou symboliques (identité nationale)… »* (Dufoix, 2003 :101)

Ainsi, émergent un discours et des pratiques politiques qui cherchent à établir le lien entre l'Etat du Sénégal et les migrants qualifiés. Dans cette perspective, le Président Abdoulaye Wade, dès son accession au pouvoir en 2000, a lancé un appel en direction des migrants qualifiés d'origine sénégalaise, pour qu'ils viennent travailler dans son gouvernement. Certains d'entre eux ont répondu à l'appel. Dans le premier gouvernement constitué en 2000 par le Président Abdoulaye Wade, il y avait des ministres ainsi que des conseillers qui vivaient à l'étranger (France, Etats-Unis, Brésil etc.). Même si l'implication des Sénégalais qualifiés dans la gestion des affaires publiques est prônée, elle n'est pas toujours accompagnée de mesures idoines (bonne gouvernance, acceptation des réformes organisationnelles nécessaires) qui permettent de les retenir au Sénégal, comme l'atteste la démission rapide de M. D[30] ancien ministre de l'Economie et des finances.

Malgré tout, un ensemble de mesures ont été prises en concertation avec les partenaires internationaux, dans l'objectif d'instaurer le dialogue entre l'Etat du Sénégal et les migrants. Dans ces processus de dialogue avec l'Etat, les migrants qualifiés ont été au premier plan. C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'organisation du *symposium des Sénégalais de l'extérieur*, en 2001. Les 18, 19 &20 juillet 2001 à Dakar est organisé le *symposium des Sénégalais de l'extérieur*. Il a réuni des migrants et des associations de migrants, les différents ministères qui avaient en charge la gestion des Sénégalais de l'extérieur. Il y en avait plusieurs (le ministère des

---

Les associations des Sénégalais de l'extérieur n'ont pas attendu l'action de l'Etat pour se fédérer. En effet, une Assemblée des Sénégalais de l'Extérieur (ASE) qui se veut un cadre unitaire, représentatif, pour porter leurs intérêts en France et au pays, a été lancée. Elle ambitionne de regrouper différentes sections nationales implantées en France, Italie, Espagne, Suède, Côte d'Ivoire, Gabon, Afrique du Sud, Usa, Canada… L'ASE n'est pas la seule forme ni la première tentative d'unification des associations de Sénégalais de l'extérieur. Il y a eu la CASE en 2008 qui a été créé avec le même objectif que l'ASE, c'est-à-dire constitué un Comité d'initiative de la Coordination des Associations des Sénégalais de l'Extérieur (C.A.S.E. ». La construction d'une structure fédérative manifeste une prise de conscience de l'importance de passer à une autre étape du mouvement associatif pour donner plus de poids à leur action et disposer des capacités de négocier avec l'Etat.

[30] Son départ [du gouvernement de Wade] coïncide[rait] avec le début de la mal gouvernance du régime PDS [Parti Démocratique sénégalais, parti d'Abdoulaye Wade au pouvoir entre 2000 et 2012] qui conduit le Sénégal en 2008 à demander l'aide de la France pour payer sa dette intérieure... Durant son passage au ministère, il a initié d'importantes reformes telles que la restructuration de la Direction des Douanes, l'informatisation des Services du Trésor, cette réforme a permis au cours de cette année une augmentation très forte des recettes en dépit d'une baisse des tarifs extérieurs. Il a lancé le premier *Sovereign Debt Credit Rating* avec Standard and Poors. Il a joué un important rôle dans la fusion du plan Omega et MRAP qui a donné naissance au NEPAD. Depuis janvier 2012, il est le vice-président de la Banque Mondiale en charge de l'Afrique - http://fr.wikipedia.org/wiki/Makhtar_Diop page consultée, le 27/11/2012

Affaires étrangères, celui de l'Economie et des finances, celui de la Famille et de la solidarité nationale etc.) L'objectif du symposium est d'instaurer « *un nouveau partenariat avec les Sénégalais de l'extérieur* ». Ce symposium avait pour rôle de mieux définir les attentes des uns et des autres. Un plan d'action a été élaboré au sortir du symposium. Il pose un ensemble d'initiatives à mettre en œuvre conjointement. Ce plan s'est voulu concret en ciblant les structures en charge des actions identifiées et en précisant les moyens qu'il faut mobiliser pour les réaliser. Il s'agit :

- d'actions à caractère juridique, consulaire et social (l'immatriculation consulaire, le recensement exhaustif des Sénégalais de l'extérieur, la protection sociale et le recours à leur expertise, etc.)
- d'actions à caractère économique et financier (les transferts d'argent, l'allégement des formalités et les facilitations de l'accès aux régimes économiques douaniers, la participation des émigrés aux appels d'offre et aux privatisations, la réinsertion des émigrés).

Pour leurs réalisations, différents services, différents ministères et des agences de l'Etat sont à mobiliser avec l'appui des organisations internationales.

A travers ce plan d'action, les migrants sénégalais ont formulé des demandes. Par ailleurs, un de leurs objectifs affichés était leur implication dans des activités économiques diversifiées. Leurs potentiels économiques ne se limitent pas seulement au transfert. Ils refusent le confinement de leur potentiel de développement au Sénégal, au seul transfert de fonds. Le plan d'action marque, sans aucun doute, un tournant dans les relations entre les Sénégalais de l'extérieur et l'Etat sénégalais. Le symposium a ouvert un dialogue plus ou moins direct entre les autorités sénégalaises et les Sénégalais de l'extérieur. D'autres rencontres et séminaires entre les Sénégalais de l'extérieur et les autorités sénégalaises ont été initiés à la suite de ce symposium. L'Association des Sénégalais d'Amérique (ASA), en collaboration avec le ministère des Sénégalais de l'Extérieur et du Tourisme, a organisé, les 26 et 27 juillet 2008 à New York, un symposium sur la création d'emplois et l'aide au retour des émigrés.

D'autre part, ce symposium a abouti à la création d'un ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE), en 2003, par le décret n°2003-666 du 27 août 2003, ainsi qu'à la désignation de députés et de sénateurs des sénégalais de l'extérieur pour qu'ils soient représentés dans ces deux chambres. Comme nous l'a affirmé, lors d'un entretien, un agent du ministère des

Sénégalais de l'extérieur qui s'est basé sur la lettre sectorielle : « les conclusions du symposium ont servi de cadre de référence à l'action gouvernementale en matière de politique migratoire »

L'un des premiers défis du ministère des Sénégalais de l'extérieur a été d'instaurer une gestion cohérente et coordonnée des questions et problèmes relatifs à la migration des sénégalais. Malgré la création du ministère, la gestion des questions migratoires reste encore plus ou moins éclatée. Le ministère de l'Intérieur gère les accords relatifs à la maîtrise des flux dans une perspective de contrôle, comme le précisent les conventions signées avec certains pays européens. Le ministère des Affaires étrangères s'occupe essentiellement des accords bilatéraux ainsi que de la gestion des affaires juridiques et consulaires.

Le ministère des Sénégalais de l'extérieur a la responsabilité de suivre et d'accompagner les migrants ainsi que celle de promouvoir leurs actions pour mieux les impliquer dans des dynamiques de développement[31]. Cette mission a nécessité l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle, qui est une étape importante vers une politique migratoire structurée. Les orientations politiques de la lettre sectorielle s'articulent autour «*de la gestion du flux migratoire, la protection sociale juridique et sanitaire des émigrés, la promotion des Sénégalais de l'extérieur et l'appui institutionnel à la politique de gestion, de protection et de promotion des Sénégalais de l'extérieur* » (Lettre sectorielle d'octobre 2006). Ainsi, les missions et les actions

[31] L'Etat cherche à orienter l'investissement des migrants d'origine sénégalaise vers des secteurs productifs. Ainsi, les directions de l'ancien ministère des Sénégalais de l'extérieur capitalisent un certain nombre de réalisations, même si leurs résultats restent encore bien modestes. Il s'agit de financements de projets, réalisés par le FAISE (d'un Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE). Trente et un (31) projets bancables pour un montant total de 155 millions de FCFA. Précédée d'un atelier de formation des bénéficiaires en gestion des projets, la cérémonie de remise des chèques s'est tenue le 14 Janvier 2010. Les secteurs concernés par les projets financés sont les suivants : agriculture (5) ; élevage (9) ; pêche (1) ; artisanat (3) ; industrie (4) ; services (2) ; technologies de l'information et de la communication (1) ; boulangerie (3) ; restaurations (3) Les projets financés proviennent des pays d'accueil suivants : Italie (20) ; France (05) ; Etats-Unis (01) ; Gabon (01) ; Mali (03) ; Guinée (01). Les projets de migrants installés en Italie ont été plus financés parce que l'essentiel des financements du FAISE vient de la Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise vivant en Italie (PLASEPRI). En plus des projets économiques, l'Etat a mis en place le concept de « cité de la Diaspora » pour faciliter leur accès au logement, au Sénégal. A cet effet, « des conventions tripartites entre le Ministère, le Groupe Namora et, respectivement, la coopérative des femmes de France (5 ha) et celle d'Atlanta (10 ha), ont permis de débuter, à Tivaouane Peulh, la réalisation d'un premier lot de cent cinquante (150) logements. Plus de vingt de ces logements destinés à la « Coopérative une femme-un toit » de Paris ont été déjà achevés. Un second lot de quatre cents (400) logements est réservé à la coopérative des Sénégalais d'Atlanta et des états environnants », selon le ministère des Sénégalais de l'extérieur. La construction du lien se veut durable, puisque l'Etat voudrait que les enfants des migrants connaissent mieux le Sénégal car, il a été « constaté que la plupart des enfants des Sénégalais de l'extérieur, qui sont nés et qui ont grandi hors du Sénégal, courent le risque de méconnaitre les réalités socioculturelles de notre pays. C'est dans ce cadre que le ministère des sénégalais de l'extérieur compte instituer l'organisation de la colonie de vacances « *xam sa reew* », [connaitre son pays d'origine] au profit des enfants de la diaspora sénégalaise, en y impliquant ceux du personnel du département, pour un meilleur brassage culturel.

des différentes directions du ministère des Sénégalais de l'extérieur partent des orientations définies dans cette lettre sectorielle. Les directions du ministère étaient entre autres :

- la Direction d'appui à l'investissement et aux projets (DAIP) qui est chargée de recueillir les projets des sénégalais expatriés, d'en faire l'étude et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

- la Direction de la promotion de l'habitat des Sénégalais de l'extérieur (DIPHASE) qui a pour mission d'acquérir des parcelles sur l'ensemble du territoire national et de les mettre en valeur avec l'assistance de promoteurs au profit des Sénégalais de l'extérieur.

- la Direction des affaires sociales (DAS) qui est chargée de l'assistance et de la protection des sénégalais de l'extérieur. A ce titre, elle s'occupe de l'aide sociale, des questions de sécurité sociale, de retraite et de regroupement familial.

Les actions et les réalisations du ministère des Sénégalais de l'extérieur étaient destinées à tous les migrants sénégalais. Toutefois, certaines visaient en particulier les migrants qualifiés d'origine sénégalaise. C'est le cas du projet de recensement des Sénégalais de l'extérieur, mis en œuvre en collaboration avec l'Organisation pour les migrations internationales (OIM). Il s'agit de la mise en place d'un portail Internet pour être en « contact permanent » avec les expatriés et pour une « meilleure efficacité » de l'action du ministère. Ce portail - http://www.senex.sn/ - a permis au ministère de recueillir des données sur les émigrés sénégalais qui s'y inscrivent directement. Les données ainsi obtenues permettront de les « catégoriser », selon leur profession et de les soutenir dans leur projet de retour.

Dans le plan d'actions du symposium de 2001, il est clairement préconisé de recourir *« à l'expertise des Sénégalais de l'extérieur par la mise en œuvre des programmes tels que TOKTEN (PNUD) et MIDA (OIM) »*. Le TOKTEN est une concrétisation des recommandations du plan d'actions du symposium des sénégalais de l'extérieur pour un nouveau partenariat. Initié par l'Etat du Sénégal et le PNUD, l'objectif principal du TOKTEN est de faire contribuer les travailleurs qualifiés, dispersés à travers le monde, à l'effort de développement du Sénégal par des missions d'expertise de courte durée. Les retombées de ce programme seront analysées plus en profondeur dans le chapitre VIII.

Si des actions concrètes ont été posées dans le cadre du nouveau partenariat avec les migrants, dans l'ensemble, les actions du ministère des Sénégalais de l'extérieur ont évolué en

dents de scie. Ce qui révèle un manque de coordination dans la gestion institutionnelle des migrations. Par ailleurs, le ministère des Sénégalais de l'extérieur est devenu en 2007, le ministère des Sénégalais de l'extérieur de l'artisanat et du tourisme. En 2009, il redevient le ministère des Sénégalais de l'extérieur. Après les élections présidentielles de 2012, il est réintégré au ministère des Affaires étrangères. Les différents ministres qui se sont succédés au ministère des sénégalais de l'extérieur sont venus avec des idées et des projets, mais sans réellement avoir eu le temps de les concrétiser.

Toutefois, aussi bien du côté de l'Etat du Sénégal que de la France, on note des efforts politiques matérialisés par la mise en œuvre de programmes de mobilisation des migrants dans les dynamiques de développement du Sénégal. Ces efforts ont renforcé les liens entre les migrants qualifiés et leur pays d'origine. Ces actions appuyées par les Etats, au-delà de leurs dimensions politiques, sont des contributions non négligeables dans la structuration d'une circulation transnationale des migrants qualifiés. Le développement d'un espace transnational d'échanges et de constructions de liens est constitutif de l'expérience diasporique.

L'analyse des contextes socio-historique, socio-politique et socio-économique des pays d'origine et d'installation montre les opportunités institutionnelles sur lesquelles repose la construction d'une diaspora qualifiée. Cependant, les limites de ces politiques donnent tous leurs sens aux actions individuelles des migrants qualifiés. Il ne peut y avoir de maintien des liens avec l'origine si les migrants eux-mêmes ne nourrissent pas un sentiment d'appartenance à l'égard de la société d'origine, malgré leur installation durable en France et l'adoption de la nationalité française.

IV. Les initiatives individuelles et collectives des migrants qualifiés pour maintenir des liens avec leur pays d'origine

À partir de l'observation d'un certain nombre de faits actuels, on se situe, depuis les années 2000, dans une période de réactivation et de consolidation des liens entre les migrants qualifiés et leur pays d'origine (Sénégal). En réalité, on peut présumer que les liens étaient juste dormants (voir chapitre III). Les migrants qualifiés individuellement et surtout collectivement initient des projets, des actions qui traduisent un attachement identitaire à leur pays d'origine. C'est ce que révèle une étude menée par Dia à Genève où un des interviewés déclare : *« bien que je sois à Genève, j'ai une préoccupation forte pour ma communauté. Quelle que soit mon intégration à Genève, en Europe, je n'entends jamais me séparer de ma communauté* » (Dia,

2005). Combinant sédentarité et mobilité, les trajectoires de vie des migrants qualifiés sont ponctuées d'expériences de circulations migratoires qui interconnectent les territoires : le pays d'origine et d'installation ainsi que les autres pays.

1. Les modes d'actions des migrants selon une logique collective

Les migrants sénégalais qualifiés qui vivent en France et ceux qui sont dispersés à travers le monde créent collectivement des cadres d'interactions transnationaux qui tentent de relier les migrants sénégalais. Une mise en réseau progressive des migrants sénégalais installés dans différents pays est observée. Ces associations et ces réseaux forment aujourd'hui ce qu'on peut appeler un « *nouvel acteur collectif* [32]», qui peut être l'interlocuteur des institutions étatiques, des organisations internationales. Le symposium de 2001 des Sénégalais de l'extérieur en est un exemple parlant.

A partir des années 2000, plusieurs réseaux d'associations[33]des migrants sénégalais qualifiés ont été créés, en vue d'établir diverses relations (économiques, socioculturelles et échanges professionnels, etc.) avec le Sénégal. Ces acteurs collectifs sont des lieux de rencontre entre « l'ici » (pays d'installation : la France), et « le là-bas » (pays d'origine : le Sénégal) et « l'ailleurs » (les lieux de la dispersion ou de la migration). Les réseaux qui mettent en relation d'interactions directes ou indirectes, les Sénégalais qualifiés installés en France et leur communauté d'origine en vue du développement de cette dernière, procèdent, dans bien des cas, d'une auto-organisation. Il a été observé la naissance d'associations composées majoritairement de migrants qualifiés. Par ailleurs, les migrants qualifiés qui n'ont pas adhéré aux associations et réseaux dans lesquels les migrants qualifiés sont majoritaires ont rejoint d'autres associations. Il s'agit soit des associations de leur lieu d'origine[34], soit des associations qui ont des activités orientées vers le développement. Les enquêtes de Dia sur les associations de la diaspora sénégalaise rendent compte de cette nouvelle dynamique associative des Sénégalais qualifiés qui résident en France.

---

[32] Cf. Expertise collégiale « diasporas scientifiques » Rapport/synthèse Draft final.

[33] Au niveau continental plusieurs réseaux ou fédérations d'associations ont été créés : Africa Recruit, Africagora, African Foundation for Development (AFFORD), African Axis (AFAX).

[34] La présence de migrants qualifiés dans des associations villageoises ou culturelles a globalement réorienté les activités de celles-ci vers le développement. Pour de nombreuses associations de migrants, l'investissement communautaire concernait principalement l'éducation, la santé ou la construction de lieu de culte, avec l'adhésion de personnes qualifiées. Il porte davantage sur des secteurs qui peuvent être considérés productifs comme les PME (Petite et Moyenne Entreprise), les unités de production. La participation des migrants qualifiés instaure une orientation stratégique des actions des associations vers des questions de développement.

Comme il l'affirme : *« ce n'est qu'en ce début de nouveau millénaire que ré-émerge des associations exclusivement ou majoritairement composées d'universitaires, de chercheurs et d'ingénieurs, revendiquant un enracinement et une projection au Sénégal » (*Dia, 2009)

Plusieurs types d'associations des migrants sénégalais existent :

- Les associations à but culturel (religion, autres)
- Les associations à caractère ethnique (la société sénégalaise est multi-ethnique)
- Les associations de ressortissants d'un village, d'un département, d'une région etc.
- Les associations professionnelles
- Les associations d'étudiants

Nous nous intéresserons principalement aux associations constituées sur la base d'une unité de compétence (les associations où les cadres sont majoritaires et les réseaux professionnels). Bien entendu, la diaspora sénégalaise n'a pas encore institué des formes cristallisées d'organisation qui tissent des interrelations constantes entre les communautés dispersées et le pays d'origine. Un certain nombre de liens et d'échanges favorise la formation d'une diaspora scientifique. Ce sont ces processus que nous mettons en lumière dans cette recherche.

Dans ces associations, l'action (transfert de compétence, investissements divers vers le Sénégal) demeure un élément structurant des liens qu'ils entretiennent avec le Sénégal. Gueye considère que, pour les intellectuels, l'action est une expression du lien avec l'Afrique. Aussi, écrit-il : « *pour eux, l'action est, parmi d'autres éléments, un instrument de revendication et d'affirmation de leur propre légitimité sociale, et donc un moyen d'être reconnus dans leur propre société.* » (Gueye, 2006 : 75). Auparavant, les intellectuels sénégalais, qui résidaient en France, avaient des actions plus politiques et marquées par l'engagement militant en faveur des indépendances. Les actions des générations suivantes s'inscrivent dans trois grands secteurs identifiés par Assogba (2002), à savoir le secteur du développement local, le secteur des affaires et le secteur des sciences et de la technologie (S&T). En partant de ces trois secteurs identifiés, Assogba a trois types de diasporas africaines : *« une diaspora homo donator, une diaspora homo economicus et une diaspora homo sciencetificus et homo technicus »* (Assogba, 2009)

Cependant, les secteurs d'intervention des migrants dans le pays d'origine ne cessent de s'élargir et concernent de plus en plus des domaines où les migrants sénégalais étaient peu

impliqués pendant un moment, comme le secteur politique. L'étude de M. Salzbrunn en 2002 sur l'influence des migrants sur la vie politique sénégalaise montre ce fait. Dans la même veine, Niang a observé que certains migrants sénégalais vivent également au rythme des institutions des pays d'origine (la participation aux élections, la célébration des fêtes nationales) (Niang, 2010). Toutes pratiques qui traduisent l'engagement de la diaspora à participer davantage, et de diverses manières, aux problèmes et urgences qui touchent leurs communautés d'origine.

Plus spécifiquement, les migrants qualifiés sont plus actifs dans les secteurs des affaires et des sciences et techniques. Certains, parmi eux, mènent au Sénégal des projets concrets dans le secteur socio- économique, ou scientifique et technique. Ces Sénégalais qualifiés réalisent des projets de développement relatifs à leurs domaines d'expertise et qui se traduisent par des transferts de savoirs à travers des interventions dans les universités, des promotions de la formation professionnelle, des publications et des constructions d'infrastructures scientifiques et techniques. À plusieurs reprises, des universitaires sénégalais viennent dispenser des cours dans les universités ou participer à des séminaires de formation. Certains effectuent des séjours intermittents dans d'autres pays d'Afrique. On peut multiplier ce cas à l'envi. Des migrants hautement qualifiés, qui ont des affiliations professionnelles et institutionnelles en France et aux Etats-Unis, interviennent également dans l'éducation, la formation et la recherche. Ainsi, ces personnes qualifiées circulent dans plusieurs territoires nationaux et évoluent dans un cadre réticulaire dont le Sénégal est le foyer de dispersion.

Même si un grand nombre des activités sont liées aux domaines scientifique et technique, les cadres d'action se sont largement diversifiés dernièrement. Ils englobent des secteurs tels que l'agriculture, l'entreprenariat et les investissements sociaux et communautaires. Les liens que les migrants qualifiés entretiennent avec le Sénégal peuvent être ténus par moment, à peine existants à d'autres moments, en raison des parcours d'installation qui se sont construits en mobilisant des ressources individuelles et familiales. Mais, lorsque le contexte le permet, l'action collective renait. Dans un contexte où les liens transnationaux des migrants sont bien perçus, les migrants qualifiés ont adhéré à des associations multipolaires qui créent un espace relationnel transnational construit sur une base ethno- nationale.

2. Le maintien du lien avec le pays d'origine selon une logique individuelle

Au niveau individuel, la nature du lien maintenu avec le Sénégal est tributaire des trajectoires personnelles qui sont hétérogènes. Mais, les migrants qualifiés, en s'installant en

France, accumulent des expériences, des compétences professionnelles, des capitaux économiques, sociaux et spatiaux qui sont mobilisés dans leurs interactions avec le Sénégal, qu'elles soient de type familial, professionnel ou associatif.

Durant le processus d'installation en France, les migrants qualifiés s'approprient les modes de vie de la société d'installation. Leurs positions sociales (universitaires, avocats médecins, ingénieurs) facilitent leur adaptation à la société française. Toutefois, cette adaptation culturelle à la société d'installation est assortie d'une valorisation d'une culture et une d'identité singulière qui empruntent fortement les valeurs du pays d'origine en les recomposant. La migration crée une distance spatiale mais ne rompt pas les liens socio-culturels avec le pays d'origine. Ainsi, les migrants qualifiés conservent et transmettent à leurs enfants nés en France certains éléments de la culture d'origine comme la langue, la religion et la cuisine. Ces situations particulières d'installation produisent des conditions de diaspora. Car, la configuration particulière des identifications dans le pays d'installation, imbriquant une identité française et une identité sénégalaise, est un des critères qui définissent la diaspora.

Cette mise en contexte révèle l'existence de processus historique, contemporain, social et politique ainsi que d'acteurs institutionnel, collectif et individuel. Cette diversité d'acteurs et de processus est un élément à prendre en compte pour saisir le processus de « diasporisation » de l'expérience migratoire des migrants sénégalais qualifiés installés en France.

Dans cette recherche, notre perspective consiste à poser l'hypothèse de la construction d'une diaspora qualifiée sénégalaise en France. L'existence d'une diaspora africaine, voire sénégalaise, est controversée (voir la revue de la littérature). Par conséquent, il existe peu d'écrits sur la diaspora africaine, notamment dans la littérature francophone. Mais, l'émergence d'acteurs transnationaux interagissant dans plusieurs espaces, ainsi que le développement des mobilités transnationales des personnes et des idées liées au processus de mondialisation ont renouvelé les analyses sur les diasporas. A côté des diasporas classiques, de nouvelles diasporas émergent. Un champ théorique s'est ouvert pour appréhender ces dernières. A l'instar des phénomènes qu'il saisit, ce champ est en construction, aussi, une étude sur une diaspora en formation ne saurait ignorer les approches qui analysent les diasporas classiques, anciennes. Ces dernières apportent davantage de clarification sur la notion de diaspora.

Chapitre II : La revue de la littérature, la définition des concepts et le cadre méthodologique

L'étude des migrations n'est pas un fait nouveau en sociologie. L'une des premières lectures du fait migratoire vient de la première génération de l'école de Chicago des années 1920. La sociologie américaine, dès ses débuts, s'est penchée sur les attitudes des immigrés ainsi que sur leurs conditions de vie, d'adaptation et d'intégration selon « un cycle de vie » (Thomas et Znaniecki, 1918-1920). La question de l'intégration des migrants est toujours d'actualité, même si elle n'est plus pensée selon une perspective linéaire. Mais, cette génération a élaboré des concepts qui gardent encore leur pertinence. C'est le cas du concept de « l'homme marginal » que Park définissait comme un « *individu qui vit sur la marge de deux cultures et de deux sociétés* » (Chuche, 2009). Denys Cuche (2009) a revisité le concept de l'homme marginal pour penser l'individu en diaspora. Certaines analyses actuelles revisitent des concepts utilisés à la naissance de la sociologie de l'immigration et bien avant, pour rendre compte de faits migratoires contemporains : homme marginal, diaspora. Dans ce chapitre les orientations théoriques et méthodologiques qui sous-tendent cette analyse sont exposées.

I. Revue de la littérature, choix de cadre théorique d'analyse et hypothèses de recherches

La diaspora comme forme particulière de mobilité humaine n'est pas nouvelle, elle est même un phénomène antique. La diaspora est une forme migratoire que beaucoup d'auteurs ont redécouverte. Dernièrement, elle a suscité un grand nombre de travaux notamment en anthropologie, en sociologie, en géographie. Les différents usages du concept portent soit sur son sens historique et classique, soit sur une signification renouvelée et revisitée qui est plus récente, dont l'émergence est liée à la transformation du fait migratoire, dans un contexte de globalisation. Certains travaux sur les diasporas consistent à des analyses diachroniques qui révèlent la généalogie de la notion (Dufoix, 2002) ainsi que les caractéristiques des peuples en diaspora. Souvent, ces travaux considèrent la diaspora juive comme archétype des diasporas. Par contre, d'autres publications portent l'attention sur l'extension de la notion aux migrations actuelles qui présentent des traits de diaspora.

1. Les diasporas classiques : archétype des diasporas ?

Fibbi et Meyer situent l'origine du mot dans l'antiquité grecque, il désignait les colonies établies par les résidents des villes-états grecques en dehors du territoire hellène, en Asie mineure et dans la Magna Grecia italique, ainsi que les rapports de nature économique et politique entretenus par ces colonies avec leur mère-patrie. Ils ajoutent que c'est par la suite que le terme Diaspora a été réservé aux Juifs tragiquement dispersés, suite à un événement politique qui a sanctionné la fin de leur organisation politique autonome ; il a été étendu à d'autres groupes, notamment les Arméniens, ayant connu un destin dramatique semblable (Fibbi et Meyer, 2002). Les premières diasporas se sont structurées autour d'une identification commune, représentée soit par la « mère patrie » ou par un élément culturel partagé (la religion par exemple).

Sheffer est l'un des premiers à formuler une définition large des diasporas. Scheffer utilise le concept de diaspora ethno-nationale qu'il définit selon les critères suivants:

> *1)une diaspora ethno-nationale est une formation socio-politique issue de l'émigration volontaire ou forcée ; 2) ses membres partagent un sentiment d'appartenance à un même groupe d'origine et résident dans un ou plusieurs pays d'accueil ; 3) ils conservent des contacts sporadiques ou réguliers avec le pays d'origine et avec d'autres membres résidant dans d'autres pays d'accueil ; 4) elle est basée sur une somme de décisions d'installation permanente dans les pays d'accueil mais demande l'existence et la revendication d'une identité commune, la solidarité envers les autres membres et l'implication dans les sphères politiques, sociales, culturelles et économiques ; 5) de plus les « diasporains » sont enserrés dans des réseaux trans-étatiques impliquant leurs pays d'origine et d'accueil ainsi que des acteurs internationaux. »* (Cité par Berthomière, 2006 : 586)

Les caractéristiques identifiées par Sheffer élargissent le sens de la notion de diaspora, elles se rapportent aux diasporas construites sur une base ethno-nationale. Ainsi, la référence au pays d'origine est déterminante dans la formation d'une conscience diasporique. Safran (1991), Clifford (1994) et Cohen (1997) ont également défini des critères similaires. Contrairement à Sheffer, ils ont davantage réduit les critères pour que la notion de diaspora ne soit pas appliquée à toutes les migrations. Cette critériologie, si elle est pertinente à plus d'un titre, n'en instaure pas moins une dichotomie entre les « vraies » diasporas des « fausses » (Dufoix, 2002). Or, il n'y a pas de vraies ou de fausses diasporas, mais plusieurs expériences diasporiques ayant des niveaux de structuration et de maturation différents. D'autre part, les cadres conceptuels

(dispersion, centre, *homeland*, lieu d'origine idéalisé) élaborés par ces auteurs consacrent la diaspora juive comme la forme archétypale des diasporas.

Les travaux de Schnapper et Bordes-Benayoun se situent dans cette même perspective « judéo-centrée » de la diaspora (Tölölyan cité par Dufoix, 2002). Schnapper adopte la périodisation proposée par Tölölyan et distingue comme lui un sens « traditionnel » de la notion de diaspora qui dominait jusqu'à 1968 de l'usage actuel (Schnapper, 2001 : 10). En outre, elle ajoute que la notion de diaspora était marquée par un usage péjoratif et négatif dans le contexte de l'Etat- nation, alors qu'elle bénéficie d'une utilisation positive à l'ère du monde transnational. C'est une notion qui est caractérisée par « *le sens du soupçon passé et le lyrisme actuel* ». Comme Schnapper le précise, en Europe, la prééminence de la citoyenneté nationale comme valeur fondatrice de l'ordre social rendait suspectes les collectivités historiques particulières et les allégeances et fidélités transnationales. Au nom de l'homogénéité qui sous-tend la logique de l'Etat nation, « *la diaspora était une forme anomique qui devait rester de l'ordre privé, culturel et religieux* » (Schnapper 2001 : 13-14). La construction d'un Etat-Nation primait sur les identités ethniques particulières. Mais, sans sonner le glas des sociétés nationales, l'ampleur des « *dispersions des populations et les échanges économiques* » ont provoqué une « *dissociation croissante entre les références identitaires, pratiques économiques et organisation politique* » (Schnapper, 2001 : 26).

Ainsi, il est actuellement « *facile d'être citoyen du pays d'installation et de maintenir en même temps une fidélité à une collectivité historique particulière dispersée et d'agir comme groupe d'intérêt et des acteurs politiques* » (Schnapper, 2001 : 27- 28).

Le contexte historique influence les sens de la notion. D'ailleurs, Schnapper et Bordes-Benayoun considèrent que la diaspora est un concept qui a toujours été marqué par l'esprit du temps (2008 : 37). Le sens de la notion de diaspora dans les sociétés nationales n'est pas le même dans un monde qui se transnationalise. Bien entendu, cette évolution n'est pas linéaire, elle suit un processus complexe, dynamique à la fois politique, économique, technique et socio-spatiale. Elle a abouti à une perception positive du fait diasporique dans les sociétés contemporaines. Dans leurs analyses, Schnapper et Bordes-Benayoun ont surtout souligné les rapports que les diasporas entretiennent avec les pays d'établissement qui dépendent du contexte historique et politique des pays d'installation. Pour Schnapper et Bordes-Benayoun, les traits qui caractérisent les diasporas sont :

> *« le maintien d'échanges et de liens réguliers, matériels ou symboliques, entre les divers établissements du peuple, la transmission, sur plusieurs générations, d'une conscience commune et le projet, plus ou moins réaliste ou mythique d'œuvrer pour que le peuple se retrouve uni sur sa terre d'origine ».* (Bordes-Benayoun, Schnapper, 2008 :84).

Dans cette définition, les relations avec la communauté d'origine paraissent plus symboliques (le mythe du retour) que réelles. De ce fait, ce sont principalement les références historiques (la mémoire) et religieuses qui constituent des dimensions fondamentales des diasporas que Schnapper et Bordes-Benayoun ont étudiées. Les critères qu'elles ont définis pourraient être une grille à partir de laquelle, l'on pourrait s'appuyer pour déterminer s'il est pertinent d'appliquer à une population dispersée, comme les migrants sénégalais qualifiés, la notion de diaspora. Toutefois, une application stricte d'une telle définition exclut un grand nombre de diasporas et restreint l'usage de la notion. Les critères ainsi définis s'appliquent davantage aux formes classiques de diasporas (la diaspora juive, grecque, arménienne.)

Dans leurs analyses, Schnapper et Bordes-Benayoun n'évoquent quasiment pas les relations concrètes et effectives que les « diasporés » ont ou pourraient avoir avec leur pays d'origine, même si elles considèrent, dans leur définition des diasporas, que ces relations sont des traits plutôt déterminants dans la formation d'une conscience diasporique au sein d'un groupe dispersé. Dans un texte publié en 2001 dans la *Revue européenne des migrations internationales*, Schnapper ne donne que quelques cas isolés de relations que les diasporas tissent avec leur pays d'origine. Ces cas sont édifiants et instructifs par rapport à notre problématique de recherche. Pour elle, l'appartenance aux « *catégories sociales de niveau culturel plus élevé* » comme par exemple celle des commerçants et des intellectuels, peut favoriser *« objectivement le maintien de ces liens qui reposent sur les obligations de la profession et la constitution de réseaux économiques et familiaux* ». Ces catégories sociales qui appartiennent à l'élite, occupent des positions sociales élevées qui les prédisposent à établir, plus facilement, des réseaux de relations avec leur pays d'origine et à servir d'intermédiaires.

Alain Médam esquisse également une typologie de différentes configurations diasporiques et propose une remise en ordre. Il identifie un certain nombre de critères pour différencier les diasporas. Il s'agit, entre autres, de leur « *caractère officiel ou clandestin, organisé ou anomique, stable ou mouvant, irréversible ou non »,* etc. Cette critériologie des diasporas, de même que l'analyse des rapports « *interdiaspora* » et « *intradiaspora* », vise à montrer la « singularité sociétale » des diasporas qui, tout en vivant du mouvant, « *tendent à*

devenir des formes stables, ramifiées, de l'organisation sociale et peut-être de la civilisation mondiale ».

Dans l'analyse de Médam, les différences entre diasporas ne s'expliquent pas par des caractéristiques ethnoculturelles, mais dépendent de la situation démographique, politique et socio-économique particulière des pays d'accueil. La diversité des opportunités offertes influencent les « *formes d'organisation diasporique, les projections dans l'avenir ainsi que la façon dont seront vécues, par les uns et les autres les situations de l'exil et de déplacement* » (Médam, 1993). Comme Médam le souligne à juste titre, on peut noter différents degrés d'organisation des diasporas. Si certaines sont cristallisées et organisées, d'autres sont encore flottantes et labiles. Il faut garder à l'esprit que le dynamisme des diasporas dépend, en grande partie, des atouts et des contraintes qu'elles rencontrent dans le pays de résidence. De ce fait, chaque diaspora possède, donc, ce qu'il appelle « *une singularité structurale* ». Médam souligne également un élément qui nous semble essentiel pour saisir les logiques et dynamiques des diasporas contemporaines. Médam montre qu'à côté de la « Dispersion » ancestrale du peuple juif, cas de figure unique dans l'histoire, il existe une multiplicité considérable de situations de dispersion récentes que les formes archétypales permettent de mieux comprendre. Cette idée postule une diversité des formes diasporiques qui s'inspire de la diaspora juive.

Alors que les auteurs, qui ont travaillé sur les diasporas classiques, les consacrent en archétypes, d'autres remettent en cause les fondements de certaines diasporas classiques, en contestant les causes tragiques de la dispersion. Pour Sand (2008), l'origine de la diaspora juive est un « mythe national » fondateur, une histoire reconstruite. Il a procédé à une déconstruction de ce mythe en réfutant l'exil et en considérant la dispersion du peuple juif comme le résultat d'une migration volontaire et d'une conversion massive de païens au judaïsme. C'est dire que dans l'étude des diasporas, les approches se diversifient et se renouvellent.

Les arguments théoriques qui fondent la pertinence de l'hypothèse d'une diaspora sénégalaise s'appuient sur l'existence d'une diaspora noire ou africaine en France, l'émergence des diasporas nouvelles et l'acceptation d'une perspective activiste des diasporas.

2. L'existence d'une diaspora noire ou africaine en France

Dans les travaux des chercheurs français l'immigration des Africains, en général, et des Sénégalais, en particulier, est rarement analysée en termes de diaspora. A partir d'une étude réalisée en France et en Angleterre sur les migrants d'origine africaine, Barou arrive à la conclusion suivante : « *On peut donc conclure que si l'expérience du transnationalisme qui est celle des parents ne se transmet pas ou que très partiellement aux enfants nés en France, on ne peut pas parler d'identité de diaspora noire ou africaine dans les deux générations.* » (Barou, 2012 :159).

Par ailleurs, Barou considère que l'appellation diaspora noire ou africaine relève plus d'un projet politique que d'une réalité sociale et culturelle. Il partage la critique que Chivallon a adressée à Gilroy et qu'il a reprise:

> *« On peut se demander si le choix de Gilroy consistant à privilégier le discours de quelques figures de la sphère politique et littéraire, était le bon. Que dire d'une sphère plus "ordinaire", celle où se construit le "culturel" au quotidien ? N'est-ce pas là que se définissent les termes d'une appartenance sociale dont le discours politique et littéraire n'est qu'une des modalités de mise en représentation* ? » (Chivallon citée par Barou, 2012 :152)

La discontinuité intergénérationnelle et le fait que le projet diasporique soit principalement porté par les intellectuels compromettent la formation d'une conscience diasporique partagée. Pourtant, plusieurs études ont montré que les jeunes issus de l'immigration construisent une identité collective qui s'inspire des codes culturels du pays d'origine de leurs parents. Bordes-Benayoun et Schnapper arguent que :

> *« la globalisation culturelle est une autre modalité de la construction d'une identité collective des jeunes blacks qui, des ghettos de New-York au Slums de Londres et autres « cités », ont élaboré des codes culturels dont une partie est issue de la culture afro-américaine, l'autre de la contestation de l'ordre mondial et de la référence au tiers-monde » (*Bordes-Benayoun et Schnapper, 2008 : 83).

Des identifications assez fines et diffuses à l'égard des pays d'origine de leurs parents existent. Cette identification ne se limite pas seulement au pays d'origine de leurs parents, mais concerne, en général, l'Afrique dans sa globalité. La plupart des études réalisées sur les descendants de migrants d'origine sénégalaise ou africaine, en général, montrent que,

> *« malgré la force de leur enracinement en France, ces jeunes hésitent cependant à se déclarer « simplement français » même lorsqu'ils n'ont jamais vécu dans le pays d'origine de leurs parents, signe d'une persistance d'un sentiment d'appartenance, réelle ou symbolique, au pays d'origine. »* (Aouici et Gallou, 2011 :176).

L'essentiel n'est pas de construire des relations fortes, car des liens symboliques, même labiles, avec un référent-origine (Dufoix), amorcent la formation d'une conscience diasporique.

Sheffer identifie, du reste, différentes sortes de membres dans les diasporas, en fonction de leur degré d'acculturation, d'intégration et d'assimilation aux sociétés d'installation. Il s'agit des « *core members* » (noyau), des « *members by choice* » (membres par choix), des « *marginal members* » (membres marginaux), des « *dormant members* » (membres dormants) (Sheffer, 2003 : 100). Si les « *core members* » s'identifient fortement au pays d'origine - ils sont généralement des primo-arrivants -, ce n'est plus le cas des « *dormant members* » qui s'assimilent davantage au pays d'installation. Les membres dormants sont souvent des descendants de migrants nés dans les pays de résidence. Cela suppose que les membres d'une diaspora peuvent ne pas avoir tous des rôles actifs dans sa structuration sans que cela aboutisse à une remise en cause de l'existence de l'identité diasporique. La diaspora africaine a une structure similaire à celle des diasporas ethno-nationales que Sheffer a analysées. L'histoire des migrations africaines révèle, d'une manière générale, que les primo-arrivants et les personnes qualifiées ont une conscience diasporique très forte alors que la transmission de ce lien diasporique aux générations suivantes est assez incertaine. Mais, il n'y a pas une absence totale d'identité diasporique chez les jeunes issus de l'immigration. D'ailleurs, Barou lui-même concède que, « *dans certains cas, on peut observer la constitution de diasporas « hybrides » qui empruntent à plusieurs registres culturels, plus afro-caribéens au Royaume-Uni et plus européens en France.* » (Barou, 2012 :165)

Chivallon défend, plus fermement, la pertinence d'une diaspora noire des Amériques. A la suite de Paul Gilroy, Christine Chivallon a étudié la diaspora noire. Les recherches de Christine Chivallon (2004) portent sur les diasporas antillaises, et la question qu'elle se pose est de savoir si le monde antillais relève du modèle diasporique. A cette question, elle indique que les traditions académiques française et britannique ont donné des réponses différentes. Pour Christine Chivallon dans l'approche britannique[35],

> *« deux moments sont tenus pour constitutifs du fait diasporique, le premier pour la violence de la contrainte à l'éclatement qu'il impose, le second pour le renforcement de l'existence d'un espace transnational de circulation qu'il occasionne. »* (Chivallon, 2002 : 52).

Dans la tradition française, « l'affirmation de l'éclatement communautaire de l'univers antillais », qui n'offre pas d'unité durable, justifie « la négation d'une expérience diasporique ».

[35] Notons que cette approche anglo-saxonne a produit les notions d'« hybridation » de « créolisation ».

Tandis que pour les anglo-saxons, c'est « l'idée même d'une identité peu unitaire et mal fédérée », propre au monde antillais qui fonde sa pertinence comme modèle diasporique. Tout l'intérêt de cette approche anglo-saxonne, qui se fonde sur l'analyse du monde afro-américain, réside dans le fait qu'elle consacre « une nouvelle théorisation de la diaspora » à travers « le paradigme de l'identité fluide et mobile » des diasporas.[36] En d'autres termes, « l'errance est ici le principe moteur : elle déjoue les attributs de la sédentarité et des « intolérances territoriales ». Elle crée un monde de la « *Relation* (connection/transversalité) et non plus de la filiation (hiérarchie/linéarité) ». (Chivallon, 2002 : 55-56). Il ressort à partir de cette lecture deux approches : l'une basée sur la « conscience communautaire » et l'autre se référant à l'hybridité et au mouvement. La référence raciale (noire) est le lien transversal, la matrice d'identification commune pour les populations d'origine africaine dispersées dans le Nouveau monde. Pour Chivallon,

> *« du Brésil aux États-Unis, des inner cities britanniques aux sociétés de la Caraïbe, dans tous les lieux concernés par la présence des héritiers de l'histoire esclavagiste et coloniale se lisent bien plus que la trace mais la reconduction sous d'autres formes d'un rapport ancien qui rend aujourd'hui encore le recours au schème racial toujours probant[37]. »* (Chivallon, 2006)

Les migrations actuelles des Africains vers les pays du Nord empruntent quelques traits de la diaspora noire des Amériques, à savoir la référence à l'Afrique, les expériences de discrimination et les identités plurielles. L'événement fondateur du processus de diasporisation des populations noires des Amériques est la traite négrière qui a bouleversé les structures socio-culturelles communautaires. Or, pour les populations africaines, ce processus procède de migrations volontaires qui partent de territoires nationaux construits autour d'un creuset socio-culturel commun, malgré une certaine diversité ethnique. Si l'hybridité et l'hétérogénéité sociale valent pour les populations noires des Amérique, pour les Africains elles s'accompagnent d'une identité nationale unitaire.

Pendant longtemps, l'analyse des dynamiques migratoires des Sénégalais en France était confinée dans des « espaces uniques », car, l'intégration était le thème dominant dans les travaux des chercheurs français des années 1970. Or, ce cadre d'analyse privilégie les actions et les

[36] Pour Christine Chivallon, Stuart Hall et Paul Gilroy sont les précurseurs du « paradigme mobilitaire du fait diasporique » voir à ce propos leurs écrits : Gilroy. P, the Black Atlantic. Modernity and Double consciousness, Londres, Verso, 1993. Hall . S, « cultural Identity and Diaspora » in: Williams, Chrisman (eds), Colonial discourse and Post –Colonial theory. A Reader, London, Harvester-wheatsheaf, 1993.

[37] Mais, chivallon montre également que ce liant racial côtoie une défiance à l'égard de tout ordre centralisé, elle utilise d'ailleurs la notion de diaspora a-centré pour désigner la diaspora noire des Amériques.

pratiques sociales et économiques des migrants dans leur pays de résidence. Des auteurs comme Sayad (1977) ont remis en cause cette vision parcellaire et « dé-historisée » de la migration des populations d'origine africaine, en dévoilant la double dimension de la migration : « émigré-immigré ». Ces écrits sont des tentatives de rupture qui cherchaient à placer les analyses du fait migratoire dans deux ou plusieurs pôles de mobilités au sein desquels des liens et des échanges se construisent. En analysant les migrations des Sénégalais, Tandian annonce « *la fin du bilatéralisme des flux migratoires inspiré du modèle classique ou colonial et la variété des figures de migrants aux projets très complexes*. » (Tandian, 2008 :365).

La remise en cause de la bipolarité migratoire ainsi que la mise en évidence des relations et des représentations particulières et complexes que les migrants entretiennent avec les territoires ont élargi l'usage de la notion de diaspora qui, désormais, s'applique à une diversité de population dispersée.

Ces constats ont amené Gueye a affirmé l'existence d'une diaspora africaine en France. Pour A Gueye, la présence limitée de travaux sur la diaspora noire ou africaine, en France, est liée principalement à deux causes :

> *« d'une part, à la marginalisation en France d'une littérature à laquelle elle est historiquement et épistémologiquement associée, d'autre part, au rapport d'influence dans lequel s'inscrivent les sciences sociales françaises avec un État dont l'idéologie serait contredite par une promotion des études sur la diaspora noire, ainsi que dans la structuration même de ces sciences* (Gueye, 2006).

Cet usage peu fréquent de la notion de diaspora africaine dans les sciences sociales en France est plus lié à la hantise du communautarisme qu'à une absence d'expérience diasporique. Gueye, tout comme nous, est convaincu de la structuration d'une diaspora africaine en France qui est non seulement historique (voir le chapitre de cette thèse qui revient largement sur cet aspect) mais encore se prolonge dans le temps, car,

> *« une dynamique de régénération de la diaspora noire est observable depuis la fin des années 1980. Elle s'inscrit dans un contexte d'accroissement de la présence en métropole d'une population antillaise estimée à plus d'un million et de renforcement d'une immigration africaine dont la sédentarisation — impulsée par la législation restrictive sur l'immigration depuis 1974 — s'avère incontestable au regard de la cohabitation de trois générations (enfants, parents et grands-parents) sur le sol français. »* (Gueye, 2006)

Des identifications mythiques et complexes mais fondées sur une référence centrale et commune (le lien avec l'Afrique) commencent à être revendiquées par des organisations

structurées. L'Alliance des personnes d'ascendance africaine en Europe (APAA) est née à l'occasion du Forum social mondial de Seine Saint-Denis et le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) a été créé en 2005. À l'instar du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), ces organisations servent de ferment d'unité entre les populations noires de la France. Ainsi, *« concrètement, la diaspora noire (…) fait référence à une population dépositaire d'un patrimoine génétique qui atteste de son origine africaine et d'une mémoire collective fondée sur son expérience de la traite esclavagiste et de l'exploitation*. » (Gueye, 2006)

La construction collective d'un « *lien organisé* » (Barou 2012) donne naissance à une conscience d'appartenir à une origine commune. De la sorte, l'identité diasporique se forge progressivement au sein des populations d'origine africaine en France. Cette construction diasporique part de l'expérience migratoire d'individus sédentarisés mais mobiles qui revendiquent une identité plurielle tout en gardant un fort sentiment d'appartenance à l'égard du pays d'origine (ou du continent d'origine). Au-delà des liens symboliques que ces migrants maintiennent avec ce dernier, ils mettent en œuvre des projets communs et des actions collectives ou individuelles, lesquels constituent des expressions de cette identification au pays d'origine.

Cette construction diasporique est portée par des intellectuels, par des personnes qui ont un niveau scolaire et professionnel élevé. Dans toutes les diasporas, deux catégories socioprofessionnelles sont considérées comme les figures de proue de leurs constructions. Il s'agit des intellectuels et des commerçants entrepreneurs (Trolliet, 1994, Bruneau, 2001, Ma Mung 2009). Par leurs activités professionnelles, ils ont accès à des espaces d'actions et d'interactions internationales et transnationales. La diaspora africaine ne déroge pas à la règle. L'étude de Sall sur le rôle des migrants qualifiés (ingénieurs, universitaires…) dans la structuration d'une diaspora africaine est, de ce point de vue, pertinente :

> *« la constitution des diasporas africaines en France est née de cette nécessité d'agir pour sortir l'Afrique noire de la situation de marasme dans laquelle elle se trouve. Cette approche dépolitisée doit être mise en rapport avec l'évolution de la formation et de la qualification des Africains qui ont suivi des filières plus techniques (comme l'informatique, le management, la finance, etc.) au détriment de branches littéraires ou paralittéraires. »* (Sall, 2003 in Barré et al)

Cette remarque de Sall conforte l'hypothèse d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise. Au sein de la diaspora africaine ou noire en France, l'unité inter –communautaire portée par des associations comme le CRAN et l'APAA coexiste avec la solidarité intra-communautaire qui est menée par les associations nationales. A côté de structures revendiquant une identification transcendante (le continent ou la couleur de peau), il existe des organisations qui situent l'appartenance sur une base nationale comme les organisations des migrants qualifiés d'origine sénégalaise qui sont étudiées ici. Cet usage du terme est en rupture avec une lecture et un sens *« classiques»* des diasporas. Il se fonde sur le renouvellement et la diversification des cadres d'analyse de la notion de diaspora.

3. Le renouvellement de l'approche des diasporas

La sociologie de l'immigration est un domaine d'étude fécond en concepts et notions, du fait de l'évolution des flux, des formes, des pratiques et des schémas migratoires. Migration clandestine, migration pendulaire, migration féminine, *brain waste*, brain *exchange,* etc. (la liste est loin d'être exhaustive), sont autant de notions qui naissent pour rendre compte des formes que prenne le fait migratoire en perpétuelle reconfiguration.

La complexification des formes migratoires s'accompagne d'un renouvellement des analyses. Un retour sur l'épistémologie des sciences sociales permet de mieux saisir les fondements du renouvellement des cadres conceptuels en sociologie des migrations. Selon Jean-Michel Berthelot, les sciences contemporaines[38] sont animées par un mouvement de dissémination, de transfert et de pluralisation des cadres de pertinence. Ces mouvements ont produit une évolution et des transformations des dispositifs de connaissance de ces disciplines et peuvent même conduire à un «glissement paradigmatique». Le glissement paradigmatique peut résulter de trois mouvements : un mouvement d'élargissement ou de complexification du champ d'investigation initial ; un mouvement d'échange et de transfert de modèle ; un mouvement de réflexivité et d'auto-analyse (Berthelot, 2001). Cette idée d'« ouverture théorique » des disciplines est largement partagée (Stengers, Atlan, Morin 1990, Duchastel et Laberge 1999). Morin va loin dans l'analyse, en arguant une orientation transdisciplinaire voire indisciplinaire, justifiée par le caractère multidimensionnel de la connaissance, qui se fonde également sur l'idée selon laquelle, les concepts migrent, voyagent. Cette circulation des concepts participe à

[38] Berthelot utilise la terminologie de « sciences du social ». Pour lui, ces disciplines partagent « un modèle de scientificité fondamentalement commun : inscrit dans la *raison expérimentale,* il peut être qualifié d'empiriste, d'objectiviste et de quantitativiste… » cf. Berthelot (sous la direction) 2001.

désasphyxier, à désembouteiller les disciplines (Morin, 1990 : 70-154). Duchastel et Laberge perçoivent

> *« l'interdisciplinarité non pas comme une négociation de frontières entre institutions de savoir, mais comme une émergence pratique d'intersections entre diverses modalités de médiation à l'intérieur même de la recherche. Ces modalités sont interdépendantes et se composent comme autant de dimensions d'un même espace. »* (Duchastel et Laberge, 1999 : 68).

Ces divers points de vue montrent qu'à l'intérieur d'un même courant ou d'une même théorie, il peut y exister des postures variées qui multiplient les interrogations. La sociologie des migrations est une discipline fortement marquée par ces mouvements, aussi, dispose-t-elle d'une aisance à « arracher un phénomène à son (ou ses) espace(s)s de pertinence habituel(s) pour les projeter dans un autre inédit et lui fournir un éclairage renouvelé » (Berthelot, 2001 : 230). Ce processus institue une propension de sortir du cadre classique et traditionnel d'explication pour générer des concepts originaux qui peuvent être à l'intersection des disciplines. Ces renouvellements des cadres d'explication ont lieu lorsqu'apparaissent une reconfiguration des contextes sociétaux ou l'émergence de phénomènes nouveaux. Cette aptitude permet d'analyser des aspects du concept qui relèvent d'autres domaines disciplinaires, mais aussi d'ouvrir des espaces d'investigation renouvelés. Aussi, à côté des approches sur les diasporas classiques, de nouvelles perspectives existent, qui revisitent la notion de diaspora. Ainsi, en sociologie des migrations, il s'est opéré, non pas un « *glissement paradigmatique* » (car les concepts classiques gardent encore leur pertinence), mais un glissement sémantique. Ce dernier se manifeste par un élargissement et une complexification « *des cadres de pertinence* » que traduit un usage renouvelé de la notion de diaspora ainsi qu'un foisonnement de notions et de terminologies telles que le transnationalisme, le cosmopolitisme, la multipolarité, la délocalisation[39], le pluri-référentiel, l'interpolarité, etc. Car, les concepts traditionnels de la sociologie des migrations ne permettent pas de rendre compte de toute la complexité des dynamiques migratoires actuelles.

Dans les approches revisitées des diasporas, la « *co-construction interdisciplinaire* », selon l'expression de Duchastel et Laberge, entre la géographie et la sociologie, est manifeste. A travers le concept de diaspora se lisent à la fois l'idée d'une dispersion géographique et d'une multiplicité des cadres de sociabilité et d'identification. Articulant les dimensions globale, locale, sociale et spatiale, la sociologie et la géographie utilisent ce concept pour rendre compte de la mobilité et des relations d'interactions que les migrants transnationaux entretiennent avec

[39] Pour Giddens, la « délocalisation » des systèmes sociaux hors des contextes locaux est une caractéristique de la modernité, et Centlivres considère ce phénomène comme une caractéristique des diasporas. Nous y reviendrons.

les multiples sociétés et territoires qu'ils parcourent. La circulation géographique influence les expériences sociales qui s'inscrivent dans ces espaces multiples. Les modes de sociabilité que les migrants construisent débordent le cadre restreint et limité du territoire ou de la société nationale et se situent dans un environnement social plus global. La mobilité des migrants donne lieu à des associations multipolaires, recompose le réseau social des migrants ainsi que leurs registres d'identifications. Ces dernières années, des publications s'inscrivent dans ce cadre d'analyse défini et dévoilent toute l'attention accordée aux thèmes des migrations transnationales et des diasporas contemporaines, etc. Nous pouvons évoquer, entre autres, les travaux de Sayad (1977), de Gilroy (1993), de Tarrius (1993), de Peraldi (2002), de Riccio (2004), de Chivallon (2004), de Barré, Hernandez, Meyer (2003), et l'expertise collégiale sur les diasporas scientifiques de l'IRD[40] ; Cuche (2009), (Beck, 2006) Vertovec (2004), Faist (2001, 2012), Lacroix(2011, 2012) et Tölölyan (2012) Berthomière (2012). Toute cette littérature contribue à esquisser ce que Berthelot appelle une armure logique ou un espace théorique dans lequel les phénomènes prennent sens.

Cette utilisation systématique de ce cadre d'interprétation constitue, en quelque sorte, une mise à l'épreuve de leur capacité à servir de cadre de pertinence. Elle montre, en outre, que l'importance réside moins dans la nouveauté de ces analyses que dans leur pertinence et leur efficacité heuristique. De plus en plus, ces concepts tendent à se stabiliser, à se légitimer pour intégrer «le patrimoine disciplinaire commun» (Berthelot, 2001).

Actuellement, dans l'étude des diasporas, il est de plus en plus admis que l'accent soit mis sur les liens que les migrants tissent avec leur pays d'origine. Ainsi, par-delà,

> « *les causes historiques singulières et tragiques à l'origine de la migration, la construction d'une continuité historique unificatrice, l'accent est surtout mis sur les conséquences des mobilités et les pratiques quotidiennes de groupes caractérisées par une référence commune (...) renvoyant directement ou indirectement au pays d'origine* » (Fibbi et Meyer 2002 :).

[40] Nous faisons référence ici à ces quelques exemples non exhaustifs : Ma Mung, 1996, « La diaspora chinoise et le territoire », in G. Prévélakis (ed) *Les réseaux des diasporas*, Nicosia: Kykem, l'Harmattan. Tölölyan, 1996, « Rethinking Diasporas: Stateless Power in the Transnational Moment », *Diaspora*, 5, 1, pp. 3-36. Cohen, R., 1997, Global *Diasporas. An Introduction*. Seattle, University of Washington Press. SCHNAPPER 2001, « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne de migrations internationales*, Volume 17, Numéro 2, pp. 9 - 36.
Barré, Hernandez, Meyer, 2003 *Les diasporas scientifiques/Scientific diasporas : comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et ingénieurs expatriés ?* IRD-Ministère des Affaires Etrangères, Editions IRD (forthcoming) : www.ird.fr/dev.

D'ailleurs, la diaspora chinoise se caractérise par une dispersion, une interrelation et une identité nationale forte. Selon Ma Mung,

> *« Multipolarité et interpolarité des relations sont les deux premiers caractères qui définissent (…) la diaspora. A ces caractéristiques morphologiques s'ajoutent la préservation d'une identité nationale et le développement d'une identité communautaire transnationale puissante, c'est-à-dire la conscience et le sentiment d'appartenir à un même groupe référent à un territoire et une société d'origine mais aussi, et de plus en plus, dans le mouvement même de la dispersion, le sentiment d'appartenance à une même entité sociale en quelque sorte a-territoriale. Il y a dans la diaspora comme une transcendance de l'identification nationale-territoriale en une vision de soi dans une sorte d'extra-territorialité »* (Ma Mung, 1992 : 187).

La diaspora chinoise s'est construite autour de réseaux socioéconomiques qui se sont autonomisés des territoires d'implantation, produisant ainsi une extra-territorialité qui « *réunit les lieux de la diaspora en un territoire virtuel* » (Ma Mung 2000 :159). Les analyses de Ma Mung sur la diaspora chinoise montrent comment une expérience de dispersion se mue en identité diasporique à la faveur de la construction d'un nouveau territoire social, relationnel. Ce point de vue est fécond, car, il montre que la diaspora est un processus qui se développe lorsque la migration, l'espace et l'identité s'articulent d'une manière complexe.

4. Le transnationalisme et l'émergence de nouvelles diasporas

Les auteurs s'accordent sur la légitimité scientifique des nouvelles diasporas, même s'ils leur reconnaissent un caractère incertain. Schnapper et Bordes-Benayuon ont intégré les nouvelles diasporas dans *les mots des diasporas* qui sont une sorte d'abécédaire sur le fait diasporique. Cela constitue une certaine reconnaissance des nouvelles diasporas qui ont connu un essor assez substantiel ces dernières années.

La recrudescence des expériences transnationales coïncide avec la multiplication des nouvelles diasporas, d'où l'hypothèse d'un lien entre ces deux phénomènes. Chivallon considère le transnationalisme comme une comparse de la diaspora (Chivallon, 2006). La littérature anglo-saxonne est, comme le révèle Meyer, riche de travaux dans lesquels la diaspora, le transnationalisme, l'hybridation et les situations nomades se confondent ou s'entremêlent. Selon lui,

> *« dans la postmodernité, les situations nomades, diasporiques, transnationales ou migrantes seraient devenues normales, fréquentes, habituelles. L'anthropologie et les études culturelles, anglo-saxonnes surtout dans un premier temps, ont exprimé ces visions nouvelles : par exemple, Stephen Vertovec et le*

transnationalisme, James Clifford et les cultures mobiles, Salman Rushdie, Arjun Appadurai (dans une version sud-asiatique) et Nestor Garcia Canclini (dans une version latino-américaine) sur l'hybridation, la non-pureté, le métissage, la mixité et la créolisation. » (Meyer in Barré et al 2003).

La littérature anglo-saxonne sur le post-modernisme a contribué à la naissance d'un cadre d'analyse diversifié sur les expériences diasporiques. L'une des tendances postmodernistes postule « *l'idée d'un vaste brassage des références culturelles induit par un affaiblissement des barrières propres à la modernité* » (Chivallon, 2004 :43). Les perspectives postmodernistes mettent en exergue l'errance, les identifications hybrides et métissées, considérées comme dominantes dans un univers mondialisé. Yemini et Berthomière rappelle que Kachig Tölölyan considérait que « *les diasporas sont les communautés modèles du moment transnational* » et qu'il a créé, dès 1991, une revue nommée *Diaspora… A journal of transnational studies*. (Anteby-Yemini et Berthomière, 2005 : 144). Pour Tölölyan, diaspora et transnationalisme sont des réalités imbriquées, car « *since the late 1960s, diaspora has come to mean what it does in its imbrication with the terms transnationalism, globalization, migrancy, ethnicity, exile, the post-colonial and the nation.*[41] *» (*Tölölyan, 2012:4)

Ainsi, lorsque la diaspora est perçue comme un processus et non comme un état, la continuité de pratiques transnationales sur plusieurs générations est propice à la formation d'une conscience diasporique. La continuité du lien avec le pays d'origine et la solidarité entre les pôles d'installation qu'elles permettent sont les bases de la construction d'une identité diasporique. Sans porter explicitement sur les diasporas, d'autres perspectives transnationalistes n'en révèlent pas moins les articulations qui peuvent exister entre diaspora et transnationalisme. Faist a observé qu'en plus des groupes transnationaux et des circuits transnationaux, il existe des communautés transnationales dont l'émergence repose sur des pratiques publiques institutionnalisées qui mobilisent les représentations collectives et l'émergence d'un sentiment de solidarité basé sur l'ethnicité, la religion, la nationalité ou le lieu d'origine (Faist, 2000, 2012).

Lacroix utilise le vocable de TOF (Transnational organisational fields : champs organisationnel transnational) pour montrer que les associations de migrants participent à la structuration d'un espace transnational[42]. Les liens issus des réseaux relationnels que les

[41] Traduction « depuis les années 1960, la notion de diaspora est devenue ce qu'elle est en s'imbriquant avec des termes tels que le transnationalisme, la globalisation, la migration, l'ethnicité, l'exile, le post-colonialisme et la nation. »

[42]En 2004, un lycéen d'origine Sikh qui porte le turban a été renvoyé parce qu'une loi votée en mars 2004 interdit le port de signes et de tenues à caractère religieux dans les écoles publiques. En partant de l'affaire du turban, Lacroix montre comment les organisations de migrants (the Sikh Human Right Group, the British Consultative Forum, United Sikh, the Sikh Federation) ont contribué à la configuration d'un espace transnational de négociation reliant la France, la Grande Bretagne et l'Inde.

associations de migrants tissent par-delà les frontières peuvent être de quatre formes : translocaux, transnationaux, diasporiques ou cosmopolites. Lacroix montre que

> *« they [les liens] can be translocal (when these ties link two locations); transnational (when migrant organisations do not work with a specific location but at the national level of the origin country); diasporic (when migrant organisations maintain linkages with the different countries of settlement of the diaspora); or cosmopolitan (when migrant organisations establish international linkages outside the national group)*[43]. » (Lacroix, 2011:8)

Cette tendance à la transnationalisation, qui a été largement observée[44], instaure un nouveau rapport à l'espace à partir duquel naissent des pratiques déterritorialisées. Ces dernières induisent, à leur tour, un ensemble de transformations identitaires, sociales, culturelles, socio-économiques et politiques qui produisent des caractéristiques ou des conditions de diasporas. Par ailleurs, le transnationalisme basé sur des ressources (« ressource-based transnationalism ») (Vertovec cité par Nedelcu, 2010 :36), qui est lié à la position du migrant sur le marché du travail et à ses ressources en termes de mobilité, est souvent exploité par les migrants qualifiés pour construire des réseaux relationnels qui unissent des personnes de même origine commune. Souvent ces réseaux ont une configuration diasporique[45]. Les processus diasporiques qui se forment à partir des échanges transnationaux sont souvent appréhendés à partir d'une « perspective lâche » (Van Hear, 1998) :

> *« La « perspective lâche » (loose perspective) de Van Hear considère que peut être appelée diaspora toute population satisfaisant au moins trois critères : une dispersion sur le territoire d'au moins deux pays d'accueil à partir d'un pays d'origine ; une présence persistante à l'étranger, bien qu'elle soit compatible avec une certaine circulation entre les pays d'origine et d'accueil ; enfin, l'existence d'échanges (sociaux, politiques, économiques ou culturels) entre les populations composant la diaspora. »* (cité par Dufoix, 1999).

La migration des Sénégalais qualifiés en France évolue vers cette forme. Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise se sont sédentarisés en France mais ils n'en maintiennent pas moins des échanges avec le pays d'origine et avec des Sénégalais dispersés à travers le monde.

---

[43] Traduction « Ils [les liens] peuvent être translocaux (lorsque ces liens relient deux localités) ; transnationaux (lorsque les organisations des migrants s'activent à l'échelle nationale dans le pays d'origine) diasporiques (lorsque les organisations des migrants maintiennent des liens avec plusieurs pays d'installation de la diaspora) ; ou cosmopolites (lorsque les organisations des migrants établissent des liens internationaux en dehors de leurs compatriotes »

[44]Les pionniers dans ce domaine sont Basch, Blanc Et Shiller ; sur leur sillage plusieurs travaux s'inscrivent dans cette perspective : Lacroix (2012) Faret (2004), Fibbi et Gianni (2008) Faist (2012) et les nombreuses publications de l'IMI d'oxford sur la thématique : transnationalisme et diaspora ainsi que l'usage de la notion de diaspora française de Berthomière (2012)

Ces échanges réels s'organisent autour de projets de développement qui mobilisent des expatriés de même origine, dispersés à travers le monde. Le développement de ces initiatives de nature diasporique par les migrants qualifiés originaires du Sud a inauguré une approche activiste des diasporas.

5. Une perspective activiste des nouvelles diasporas

Pour analyser la migration des scientifiques et des personnes qualifiées, le cadre conceptuel usuel était : émigré, immigrant. Bien que ces notions gardent leur pertinence en tant que catégories d'analyse du fait migratoire, elles limitent les pratiques et les actions des migrants qualifiés à un seul territoire : soit le pays d'origine, soit le pays de résidence. Or, du fait de la diversification des destinations et de la complexité des parcours, elles ne sont plus adéquates pour appréhender la circulation migratoire des personnes qualifiées qui sont très mobiles et très dispersées. Toutefois, la dispersion et la mobilité sont-elles suffisantes pour définir une diaspora ?

Les experts de l'Institut de recherche pour le développement (l'IRD)[46] ont constaté « que la part des chercheurs et ingénieurs originaires du sud et travaillant dans les pays du nord représente globalement entre 1/3 et 2/3 de la communauté scientifique et technique active dans leurs pays d'origine ». Aussi, concluent-ils :

> *« sans pousser à l'excès les extrapolations, les chiffres précédents révèlent à l'évidence que les capacités expatriées sont considérables et que la mobilisation d'une simple fraction d'entre elles est susceptible de procurer un complément significatif, voire un apport majeur, à qui en prendrait l'initiative ».* (IRD, 2003)

Ces conclusions laissent transparaitre une double préoccupation, le renouvellement des approches qui appréhendent la migration des personnes qualifiées et la volonté de rendre compte

[46]Cf.Expertise collégiale «diasporas scientifiques» Rapport/synthèse Draft final. http://www.ird.fr/fr/science/dev/pdf/diasporas_fr.pdf (page consultée le 15/07/2008).Selon l'idée de O. Piriou, on peut considérer que cette expertise est conçue sur le mode classique d'expertise professionnelle, technique et scientifique (ancrée dans un champ disciplinaire, une communauté, une institution…) en tension avec une commande ou une demande politique et administrative souvent étatique. Odile Piriou, «Présentation des contributions aux travaux du groupe expertise du RT 27 « Sociologie des intellectuels et de l'expertise : savoirs et pouvoirs »», *Socio-logos*, Numéro 2, [En ligne], mis en ligne le : 14 novembre 2007. URL : http://socio-logos.revues.org/document833.html. Consulté le 29 avril 2008. L'expertise collégiale sur les « diasporas scientifiques » est une commande qui a été faite à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) par le ministère français des Affaires étrangères (MAE). Plusieurs experts et chercheurs ont participé à cette étude : Rémi Barré, Philippe Bocquier, Mercy Brown, Claude Henry, Jean Johnson, Binod Khadria, Fernando Lema, Babacar Sall, Damtew Teferra, William Turner, Dominique Vinck, Roland Waast, ainsi que des collaborateurs scientifiques impliqués : Innocent Davidson, Mamadou Gueye, Yugui Guo, Wendy Hansen, Carlos Andres Pena et Jean-Paul Wattiaux.

des apports des migrants hautement qualifiés au développement de leur pays d'origine. Ces experts ont proposé « l'option diaspora » : « la présence durable et effective de populations expatriées hautement qualifiées recensées ou soigneusement estimées fonde une vision « activiste » ou utile des diasporas », autrement dit une « option diaspora » qui se traduit par une « utilisation systématique des diasporas scientifiques et techniques dans le processus de développement de leur pays d'origine ». L'installation durable dans les pays d'accueil, la dispersion, la mobilité ainsi que le maintien de liens avec le pays d'origine sont les critères qui ont poussé certains auteurs à émettre l'hypothèse d'une diasporisation de l'expérience migratoire des personnes qualifiées. Dans la perspective activiste des diasporas,

> *« au-delà d'une similitude de traits partagés et d'une communauté de représentation, l'action serait le creuset et l'expression de l'identité. On constate, en effet, que de nombreux groupes diasporiques se constituent aujourd'hui autour d'un projet, parfois ponctuel, souvent partiel mais très concret. »* (Meyer, 2003, in Barré et al)

C'est une vision activiste des diasporas situe la construction d'un référent commun moins dans les causes tragiques (grande catastrophe) ayant suscité la dispersion que dans la création de réseaux d'interrelations diverses qui participent à la réalisation de projets de développement dans le pays d'origine.

Les actions, projets en faveur du pays d'origine, sont fondamentales pour entretenir la mobilisation collective et « faire communauté ». De plus, Les «va- et vient» que les migrants scientifiques installés dans les pays du Nord font entre leurs pays de résidence et leur pays d'origine et les liens multiples qu'ils tissent avec leurs compatriotes dispersés dans le monde donnent lieu à un processus de «délocalisation» (Giddens, 1990) qui inscrit leurs relations et expériences sociales dans une échelle transnationale. Cette forme migratoire ne peut être analysée seulement à partir d'un seul cadre géographique ou à travers un schéma bipolaire restrictif dans lequel le migrant quitte un pays de départ vers un pays d'accueil. La migration des travailleurs qualifiés est multidirectionnelle. Cet essaimage s'accompagne d'une mise en réseau progressive qui traduit, au-delà d'un simple élargissement des destinations ou d'une mobilité accrue, une diaspora en structuration. La notion de diaspora s'applique à la migration des intellectuels et des travailleurs qualifiés, d'où l'usage de la notion de Diasporas scientifiques et techniques (DST) (Gaillard et Gaillard, 1998, Barré et al, 2003, Nédelcu 2009), de diaspora

intellectuelle (Brown, 2002) et de Diaspora knowledge networks (diaspora du savoir) (DKN) (Turner et al, 2006)[47].

Bien entendu, ces lectures qui revisitent la notion de diaspora, en l'appliquant à des peuples qui n'étaient pas considérés comme des diasporas, ne sont pas exemptes de controverses. Le débat sur l'emploi courant et fréquent de la notion de diaspora repose sur deux interrogations. Est-ce que cet usage croissant annonce la fin des approches absolutistes et essentialistes («ghetto sémantique») ? Ou s'agit-il du début d'une utilisation débridée qui frelate le sens du concept («maximalisme simpliste[48]»)? En d'autres termes, peut-on appliquer le concept de diaspora à toute communauté dispersée? La réponse à cette question n'est pas tranchée, même si certains ont identifié des critères. Médam a esquissé une critériologie des diasporas qui les classe en fonction de leur caractère officiel ou clandestin, organisé ou anomique, stable ou mouvant, irréversible ou non, etc. (Médam, 1993). D'autres analyses proposent, pour tout usage scientifique du concept, de le rendre opératoire en mettant en exergue les caractéristiques fondamentales et constitutives, comme le maintien des relations avec les communautés d'origine dans la dispersion. Cependant, cet exercice risque d'aboutir à des oppositions binaires classiques en sociologie. Or, une matrice d'oppositions du genre Diaspora/diasporas, qui se voudrait hiérarchisant, réduirait, de toute évidence, la fécondité heuristique de ce concept. Aussi, à l'instar de Dufoix (1999), cette recherche s'inscrit davantage dans une analyse des processus que dans celle des critères typologiques. Mais, il ne s'agit pas d'une perspective linéaire qui postule que les diasporas nouvelles ou en formation suivent le même processus de construction que les diasporas classiques. Malgré quelques traits partagés, toutes les diasporas se distinguent les unes des autres. Les expériences de la diaspora juive diffèrent de celles de la diaspora grecque et arménienne. Suivant cette même logique, les diasporas nouvelles se distinguent également des diasporas classiques, même si dans leur structuration celles-ci intègrent des caractéristiques des

[47] Un ensemble de travaux qui mobilisent la notion de diaspora intellectuelle ou scientifique a été recensé : Gaillard et Gaillard sur les diasporas scientifiques, les réseaux diasporiques Caldas ou SANSA (South african network of skills abroad) étudiés par Brown (2002), la thèse et les autres publications de Nedelcu sur la diaspora scientifique roumaine : (2009) *Le migrant online. Nouveaux modèles migratoires à l'ère du numérique,* Paris, l'Harmattan, collection « Questions sociologiques », 323 p ; (2009a) Du brain drain à l'e-diaspora : vers une nouvelle culture du lien à l'ère du numérique, *tic&*société, 3 (1-2), pp. 152-173 ; (2006) Les nouvelles technologies, creuset d'une nouvelle dynamique diasporique des Roumains, in Christine Chivallon et William Berthomière Dir., *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Coédition Karthala & MSHA, pp. 159-174 ; (2002) L'instrumentalisation de l'espace virtuel par une communauté de professionnels immigrés. Vers une nouvelle forme d'organisation diasporique ?, *Autrepart*, numéro spécial « Diasporas, développements et mondialisation », 22, pp. 147-165.

[48] Selon Dufoix, la perspective de « Stanley Brunn étend la notion jusqu'à l'extrême – et de fait la rend totalement inutile – en définissant la diaspora comme « un mouvement de population ou un groupe déplacé d'un lieu pour prendre résidence dans un autre pays », se trouvant ainsi comprendre également les touristes et les participants aux Jeux Olympiques ! (« The internationalization of diasporas in a shrinking world », p. 259-272) ». (Dufoix, 1999)

diasporas classiques qui permettent de les identifier comme des diasporas. Mais, en se construisant, elles gardent une certaine singularité irréductible.

Qu'ils analysent la diaspora comme modèles classiques, exemplaires ou comme groupes particuliers, les auteurs s'accordent sur le fait que le contexte actuel est favorable à une « logique circulatoire », d'où un développement sans précédent des expériences diasporiques qui ne se limitent plus aux cas archétypaux ou figures historiques uniques. Il existe des différences entre les diasporas classiques et les diasporas nouvelles, qui tiennent au fait que ces dernières n'ont pas toutes les caractéristiques qui définissent les diasporas classiques. Elles sont à des stades différents de structuration. Les liens que les diasporas nouvelles établissent avec leur pays d'origine sont plus intenses que ceux qui relient les membres dispersés, alors que c'est le contraire pour les diasporas classiques. D'autre part, les diasporas en construction ont une évolution incertaine et pourraient disparaître avant d'avoir établi des identités diasporiques cristallisées. Mais, plusieurs diasporas nouvelles ont émergé dans les 1990 et continuent de se maintenir. Elles ne peuvent pas être appréhendées sans se référer aux diasporas classiques. Les formes nouvelles renseignent sur les évolutions qui affectent ou peuvent affecter les peuples dispersés depuis des millénaires. Les différentes approches sur les diasporas peuvent être classées selon la typologie de Meyer et Fibbi (2001) :

- Les approches essentialistes dans lesquelles, les motifs tragiques de la migration (exil, génocide), le maintien d'une identité ethnique commune et forte dans la dispersion, la sacralisation du territoire d'origine sont les critères fondamentaux mis en avant. Souvent la diaspora juive, grecque, arménienne sont considérées comme relevant de cette forme.
- Les approches en termes de réseaux, qui mettent l'accent sur la dispersion multipolaire et les relations entre les groupes dispersés et leur pays d'origine. La diaspora chinoise est l'exemple type des diasporas en réseau. L'existence de communautés transnationales, comme la diaspora chinoise et indienne, qui sont des collectivités dispersées à travers le monde et intégrées dans des réseaux stables et autonomes, sont des exemples concrets de l'évolution d'une situation de migration à une expérience diasporique.
- La tendance «activiste » définit la diaspora comme un « espace d'actions collectives » (Barré et al, 2003) et montre que les actions concrètes pour le développement des pays d'origine, en ce qu'elles instaurent une identification au devenir de la communauté d'origine, sont les éléments principaux de définition de la diaspora. Cette définition concerne, la plupart du temps, ce que les auteurs nomment les « nouvelles diasporas » ou diasporas en formation. Ces dernières se définissent à partir des multitudes d'actions ou d'activités qu'elles

mènent dans leur pays d'origine, qui partent de différents établissements dispersés dans le monde. Il s'agit d'actions de solidarité, d'actions de développement, d'actions collectives, etc. L'ensemble de ces actions sont sous-tendues par des motivations identitaires, au-delà de leur visée sociale, économique ou politique.

Tableau 2 : Les caractéristiques saillantes dans les différentes approches des diasporas

Diaspora classique	**Diaspora en réseau**	**Vision activiste (nouvelles diasporas)**
Migration forcée	Migration volontaire	Migration volontaire
Installation durable	Installation durable	Installation durable
Communauté multipolaire	Dispersion et interpolarité	Elargissement des destinations et Associations transnationales
Liens avec l'origine plus symboliques que réels (Identité, territoire, mémoire)	Liens divers avec le pays d'origine (économique, scientifiques et technique, politique, etc.)	Projets et actions concrets (économiques, scientifiques et technique, humanitaires, etc.) vers le pays d'origine Liens forts avec l'origine
Acculturation à la société d'accueil et existence d'écoles et de lieux de cultes pour transmettre la culture d'origine	Acculturation à la société d'accueil et existence d'écoles et de lieux de cultes pour transmettre la culture d'origine	
Sacralisation du territoire d'origine	Extra –territorialité	
Expériences d'exclusion sociale	Discrimination	Discrimination, déqualification
Mythe de retour	Mythe de retour	Projet de retour

Les critères définis dans les approches classiques et en réseaux des diasporas ne s'appliquent pas tous à la diaspora qualifiée d'origine sénégalaise, c'est une diaspora qui émerge. Les migrants sénégalais disposent de très peu de structures éducatives et religieuses[49] pour institutionnaliser la transmission de la mémoire collective du pays d'origine dans le pays d'installation. Même si une interpolarité des liens dans la dispersion a été observée, les réseaux créés par les migrants qualifiés n'ont pas encore atteint une extra-territorialité. Ils n'ont pas encore acquis un dynamisme et une capacité d'autonomisation qui les consacrent en intermédiaires d'affaires ou d'échanges scientifiques et d'expertise entre le Sénégal et la France. De ce fait, l'analyse de la migration des travailleurs sénégalais qualifiés s'inscrit davantage dans le cadre conceptuel de l'approche activiste qui est en train de se construire. Mais ce cadre suffit-il pour rendre compte de l'expérience diasporique des Sénégalais qualifiés ?

Ce cadre conceptuel qui émane de l'approche activiste est loin d'épuiser le sens de la notion de diaspora. Par-delà les liens matériels et concrets, les Sénégalais qualifiés sont animés

[49] Il existe dans les territoires d'installation des écoles coraniques et des associations religieuses comme le montre le chapitre IV. Mais ces pratiques ne sont pas généralisées comme dans le cas de la diaspora juive.

par une conscience commune d'appartenance au même peuple sénégalais dispersé qui nourrit le lien imaginaire avec l'origine. C'est pourquoi, dans cette analyse, certains critères définis dans les approches classiques des diasporas mettant en exergue une unité socio-culturelle, un « nous collectif », sont mises à contribution, dans une certaine mesure. Car, comme l'affirme Sall, *« la formation des diasporas qualifiées n'est pas seulement motivée par des actions de développement matériel ; elle est également sous-tendue par une volonté de construire une communauté fondée sur des valeurs de solidarité et de fraternité. »* (Sall, 2003)

Pour saisir cette diaspora sénégalaise qualifiée en voie de constitution, l'analyse va porter sur cette double dimension que sont les actions, les projets concrets et les attaches symboliques (identifications, émotions, symboles, systèmes de valeurs). Ces derniers sous-tendent les actions et les projets de développement et s'imbriquent à eux pour faire émerger des pratiques migratoires dans lesquelles se combinent distance spatiale et proximité sociale. Bien qu'il soit fondamental de souligner les liens concrets avec le pays d'origine, ce qui reste également important et constitutif de l'identité diasporique est la transformation des liens réels que les migrants entretiennent avec leur pays d'origine en liens symboliques et affectifs. Ces transformations se réalisent au fil des années et des générations, quel que soit, par ailleurs, le degré d'adoption des valeurs et normes culturelles de la société d'installation.

Nous optons, donc, pour une approche combinée dans laquelle toutes les caractéristiques définies dans l'approche activiste sont adoptées et complétées par quelques traits des diasporas classiques et diasporas en réseau qui se rapportent à la diaspora qualifiée d'origine sénégalaise. Cette approche combinée s'inscrit également dans une posture constructiviste qui *« appréhende la réalité sociale, non comme une réalité en soi (...) mais [comme des] productions élaborées par des acteurs individuels et collectifs en situation*. » (Riutort, 2010 : 229). Plusieurs notions développées par des auteurs différents, se réclamant du constructivisme ou rangés dans ce champ, ont été mobilisées dans l'analyse. Il s'agit notamment de celui de délocalisation (Giddens, 1990), de configuration (Elias, 1991), de typification et de routinisation (Luckmann et Berger, 1966).

Certaines actions et pratiques sociales des migrants sont marquées par la routinisation (Luckmann et Berger, 1966), c'est le cas des transferts de fonds. D'autre part, dans leurs interactions quotidiennes, les migrants disposent d'un stock de références identitaires et socio-culturelles multiples, aussi, adaptent-ils leurs actions aux situations, ce qui donne lieu à des vécus catégorisés et typifiés. Car, ils évoluent dans des cadres où les relations sociales sont

délocalisées. Pour Giddens, la « délocalisation » est «*l'extraction des relations sociales des contextes locaux d'interaction, puis leur structuration dans des champs spatio-temporels indéfinis*» (cité par Centlivres, 2000). La particularité des individus en diaspora est d'entretenir un rapport aux territoires assez spécifique qui se situe dans un double mouvement de « déterritorialisation » et de « reterritorialisation ». De la sorte, la discontinuité territoriale s'accompagne d'interactions en co-présence que la notion de configurations sociales permet de saisir. Les configurations sociales sont les relations d'interdépendance qui relient des individus en interaction directe ou indirecte (Elias, 1991). Chez Elias, les configurations sont marquées par la dépendance, le pouvoir et des inégalités. Pour notre part, nous nous appesantissons sur la dimension interrelationnelle, sur les formes des configurations qui ont l'image de « faisceaux de relations (les nœuds du filet) entre individus (les mailles) » (Dubar, 2013).

Plutôt que de convoquer un seul courant ou auteur, il nous a semblé plus pertinent d'adopter une perspective transversale qui mobilise quelques notions traitées dans ce champ. Ces notions sont employées pour expliquer et comprendre la structuration diasporique d'un groupe de migrants qualifiés sous l'effet de plusieurs facteurs combinés : la multiplication des appartenances, les reconfigurations identitaires dans un contexte de délocalisation des systèmes sociaux, l'emboitement des territoires dû aux mécanismes institutionnels de mobilisation de l'expertise des migrants et aux dynamiques associatives qui instaurent un maillage territorial. L'ensemble de ces processus nous conduit à poser l'hypothèse de l'émergence d'une diaspora qualifiée. Dufoix (1999) soutient que la posture constructiviste est pertinente pour appréhender ces processus, car,

> *« A la question « quoi ? » (et rarement « qui ? ») et « combien ? »), il faut substituer la question « comment ? » pour restituer les processus par lesquels se forment les différents états de structuration de cette expérience. Car il s'agit bien de transformations d'état, de configurations dont la solidité réelle n'empêche nullement l'évolution ou le passage à un autre état. Pour ce faire, la sociologie constructiviste offre des pistes à condition de ne pas partir des dénominations, mais des processus, de faire l'inventaire des différences et des logiques pour, ensuite, puisqu'il le faut, leur donner un nom ».*

Répondre à la question « comment » nous semble fécond, il permet de saisir les singularités de l'expérience migratoire des Sénégalais qualifiés qui englobe des faits migratoires, des pratiques transnationales et des phénomènes de diaspora.

La notion de diaspora qualifiée est appliquée aux scientifiques et travailleurs sénégalais qualifiés, organisés en associations ou non, durablement installés en France, qui s'identifient

toujours à leur pays d'origine et maintiennent des relations avec lui dans divers domaines, mais prioritairement dans les domaines socio-économique et scientifique et technique.

Tableau 3 : Les caractéristiques de la diaspora qualifiée d'origine sénégalaise

Pays d'installation		**Pays d'origine**	
Caractéristiques	**Niveau d'observation**	**Caractéristiques**	**Niveau d'observation**
Migration volontaire et installation durable	Motif de la migration et durée de la migration	Liens socio-économiques avec le pays d'origine	Envoi de fonds et entreprenariat dans le pays d'origine
Acculturation à la société d'installation	Intégration à la société d'installation Double nationalité Identité double	Liens symboliques et identitaires avec le pays d'origine Mobilité des affects et éléments socio-culturels (délocalisation des systèmes sociaux)	Transmission des éléments culturels (langue et religion) du pays d'origine
Parcours de réussite (haut niveau de revenus)	Participation sociale économique et politique dans le pays d'installation	Relation d'expertise avec le pays d'origine Circulation de compétence, essor des échanges	TOKTEN et PAISD
Elargissement des destinations, Associations transnationales, configuration socio-spatiale réticulaire	Parcours de vie transnationalisé ainsi que les dynamiques associatives	Projet de retour	Des cas de retours temporaires ou définitifs
Expériences d'exclusion sociale	Parcours d'installation en France		

- **Objectif général :**

Ce travail s'attache à analyser le processus de diasporisation de la migration des Sénégalais qualifiés installés en France, dont l'émergence est liée, au-delà d'un contexte socio-politique propice et de l'intérêt des migrants pour le développement du Sénégal, à l'évolution de la configuration de leur expérience migratoire, marquée par la sédentarisation et la construction de réseaux communautaires transnationaux, ce qui préfigure une forme diasporique.

En partant de cet objectif général, nous posons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèses de recherche**

1) Une conscience diasporique émerge lorsque l'installation durable des migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France s'accompagne du maintien d'une relation d'expertise, d'un lien identitaire avec le pays d'origine, ainsi que de l'adhésion des migrants à des associations transnationales.

2) Les liens divers que les migrants qualifiés d'origine sénégalaise maintiennent avec le Sénégal produisent une mise en mouvement d'affects, de fonds, de savoirs, de compétences, lesquels constituent des ressources mobilisables pour le développement socio- économique et scientifique du pays d'origine.

Pour modéliser notre problématique, nous nous référons à l'ouvrage de Berthelot : *L'Intelligence du social* (Berthelot, 1990: 76). Le schème actanciel et le schème herméneutique vont constituer notre cadre théorique de référence. Ces deux schèmes permettent de saisir la réalité sociale observée comme procès et sens.

- **Le schème actantiel**

La forme logique est :

$A \rho B = (B \in S, S \{\sum a \longrightarrow \sum e\} \longrightarrow B \longrightarrow S$

$\sum a$ = un ensemble d'acteurs ;

$\sum e$ = un ensemble d'effets de leurs actions ;

B = la résultante du comportement des acteurs impliqués qui exerce une action en retour sur S ;

S = une situation, un contexte que l'on peut qualifier ici de situation migratoire.

Appliqué à notre problématique: $\sum a$ représente les Sénégalais qualifiés installés en France, les Etats, les organisations internationales[50], $\sum e$ représente la circulation des ressources, les collectifs en situation d'interaction (en raison de leur mobilité, de leur participation aux programmes de mobilisation de l'expertise, de leur engagement associatif). L'effet global B : la participation aux dynamiques de développement du Sénégal, la fidélité au pays d'origine, la construction de relations transnationales et interpolaires avec les Sénégalais dispersés dans le monde.

B a un effet rétroactif sur S, cet effet de retour montre comment le maintien du lien avec le Sénégal et la construction de cadres sociaux d'interaction transnationaux et interpolaires, par le biais des associations, contribuent à la fabrique d'une diaspora qualifiée. S qui représente la situation est en construction ; initialement donnée (S), elle prend sens et advient par les procédures dont usent les acteurs pour la penser et la maitriser (Berthelot, 1990: 79) :

[50] Les organisations internationales ont généralement un rôle de bailleurs de fonds des programmes dans lesquels les migrants sont mobilisés, nous pensons au PNUD, à l'OIM, etc.

{∑a ∑e} → B → S

La configuration migratoire n'est pas statique mais dynamique. Un groupe social donné peut connaitre des transformations de ses expériences migratoires en fonction des conditions historique, social, économique et politique qui induisent ces changements. La situation de migration peut se transformer en conditions de diaspora.

Le schème herméneutique est également un cadre théorique de référence mobilisé dans cette recherche. Empruntée au modèle d'analyse du signe de Saussure, la forme logique est : *(A p B)= B € S {B}* $\frac{B}{A}$

Elle postule que la réalité peut être saisie comme une structure duelle dans laquelle un signifiant *(*B) (expression physique de la signification) s'associe à un signifié (contenu de signification) (A). A et B s'insèrent dans un système S qui peut être une langue, une idéologie, une vision du monde (Berthelot, 1990: 73).

Si nous appliquons ce cadre théorique à notre problématique, B constitue les liens matériels (sociaux, économiques, professionnels) que les Sénégalais qualifiés installés en France gardent avec le Sénégal et avec d'autres Sénégalais partageant les mêmes expériences migratoires qu'eux. A est l'ensemble des significations symboliques - l'attachement identitaire, la conscience collective d'une appartenance commune, ainsi que les symboles qu'ils charrient - qui sous-tendent B. Ces rapports de sens s'élaborent à l'intérieur d'un « *espace représentationnel* » que symbolise S qui, dans la situation migratoire, n'est pas unique mais pluriel, car, les migrants qualifiés sont insérés dans plusieurs univers sociaux, culturels et symboliques. En fonction des situations sociales et des dynamiques relationnelles - selon les espaces d'engagement, les relations interpersonnelles professionnelles ou de sociabilité- une référence identitaire peut être exprimée avec plus d'acuité pour entretenir un lien spécifique.

L'indéterminisme et la complexité de la réalité sociale imposent l'utilisation de plusieurs modes d'intelligibilité pour rendre compte d'un phénomène. C'est la raison pour laquelle, dans l'analyse, nous userons du « processus général de neutralisation [qui permet] par objectivation d'une relation explicative partielle de l'insérer dans la logique d'un autre schème. » (Berthelot, 1990: 102). De ce fait, au cours de l'analyse, des concepts et des éléments d'interprétations, qui relèvent d'autres cadres d'intelligibilité que ceux prioritairement mobilisés dans cette analyse, vont être convoqués.

Graphique1 : les liens matériels et symboliques qui participent à la structuration de la diaspora

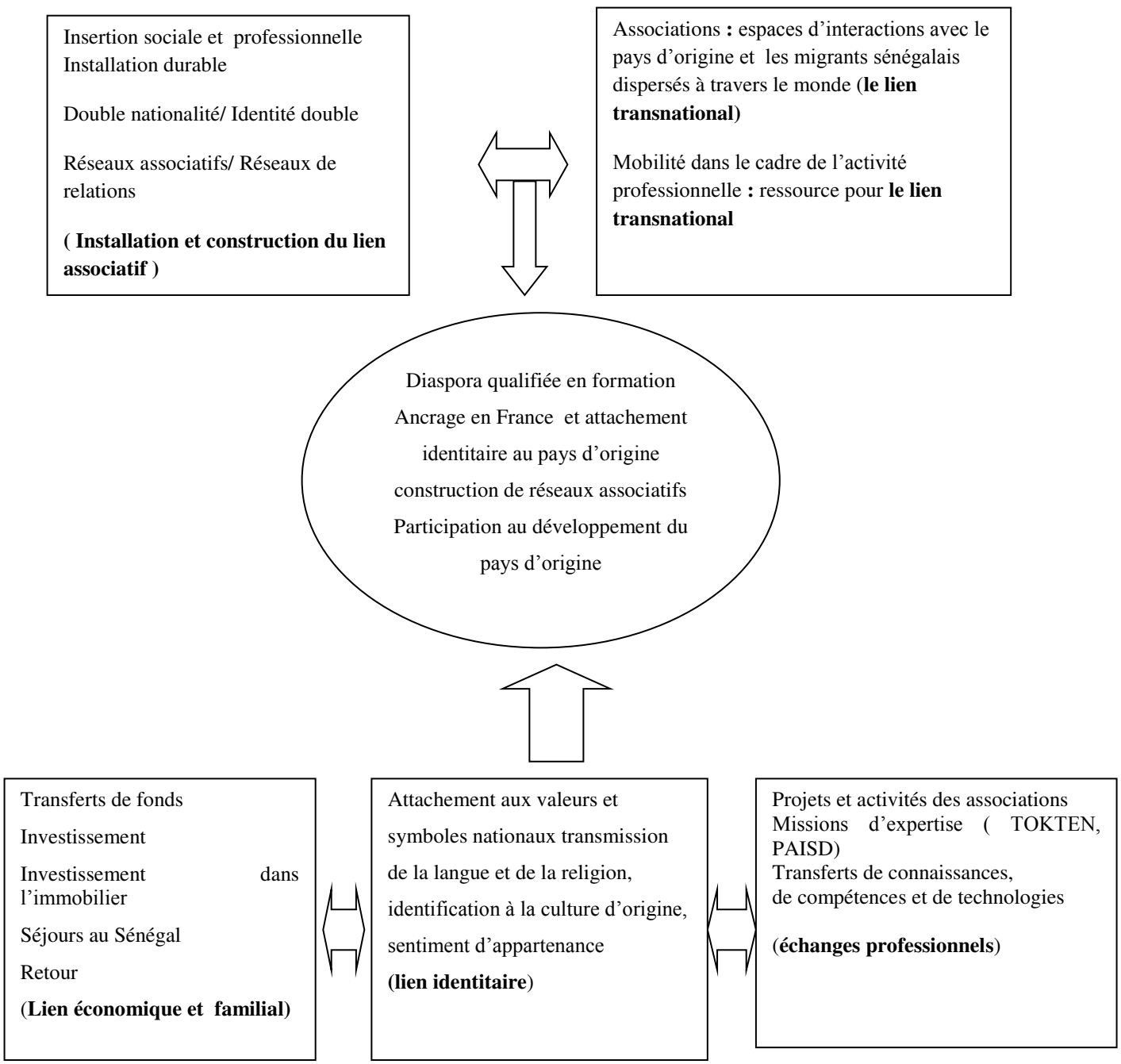

II. Définition des concepts

Bordes- Benayoun et Schnapper précisent que « toute diaspora est une construction intellectuelle qui repose à la fois sur des caractèristiques objectives et sur un sentiment d'appartenance collective » (2008 :77). Nous définissons le concept de diaspora en tenant en compte des dimensions qui nous semblent objectives telles que les rapports avec les territoires d'origine, les interractions entre les membres éparpillés, le sentiment d'appartenance à une communauté territoriale (celle du pays d'origine : Sénégal) ainsi que le projet identitaire qui le sous-tend et l'entretient. Dans cette section, sont définis les concepts et les notions qui participent à la compréhension des logiques diasporiques. Il s'agit, entre autres, des concepts de diaspora qualifiée, de territoire, de l'attachement identitaire, de réseau, de retour, etc.

1. Diaspora qualifiée ou diaspora scientifique, technique et économique

Il est important de rappeler que diverses acceptions ont été utilisées pour désigner les personnes qualifiées, elles rendent compte de leur niveau de qualification : « cerveaux », « brain », « élites », « intellectuels » ou encore «personnels hautement qualifiés ». Dans une publication de l'OCDE en 2007, il « est considéré comme hautement qualifiée toute personne ayant suivi un cursus d'enseignement supérieur. »

Dans son livre sur les intellectuels africains en France, Gueye définit l'intellectuel comme le « *détenteur d'une compétence cognitive certifiée par l'institution académique et qui sont, par ailleurs, producteur de savoir qui se veulent interprétation, analyse critique de valeurs ou d'un ordre et susceptibles de contribuer à reconfigurer les rapports sociaux* » (Gueye, 2001a : 39).

De façon générale, dans les différentes définitions, l'éducation supérieure est un critère fondamental pour jauger le niveau de qualification des personnes. Ces définitions mettent en avant la qualification, mais ne combinent pas le niveau de qualification et les expériences migratoires.

Pour articuler le niveau de qualification élevé et la mobilité, des auteurs ont développé la notion « d'élites mondialisées ». Les élites mondialisées sont des cadres des grandes entreprises multinationales ou des organisations internationales. Ces personnes disposent de capitaux scolaires et professionnels élevés ainsi que de hauts niveaux de revenus et d'une grande mobilité. Wagner précise que les élites mondialisées sont des « dirigeants [qui] se définissent par leurs « compétences » internationales. La connaissance des pays étrangers et de leurs langues,

l'insertion dans des réseaux de relations à l'échelle de plusieurs pays, la forte mobilité géographique et la possibilité de gérer sa carrière à l'échelle internationale sont des attributs systématiquement cultivés et entretenus au sein d'un groupe brassant les nationalités les plus diverses (des pays industrialisés) (Wagner, 2003). La mobilité croissante de ces élites mondialisées contribue à affaiblir leur ancrage territorial et à multiplier leur sphère d'appartenance. Elles développent ce que Wagner appelle une « culture internationale ». Pour cette catégorie porteuse d'une culture internationale, « *plus que la nationalité ou le lieu de naissance, c'est le contenu de la trajectoire résidentielle qui explique les plus grandes variations d'échelle dans la déclaration d'un sentiment d'appartenance.* » France Guérin Pace, 2006 :301)

Pierre (2005) utilise, quant à lui, le terme de « cadres internationaux » ; il soutient que, même si ces derniers ont des identités multi dimensionnelles, ils n'ont pas développé une culture spécifique, indépendante de leur ancrage d'origine. Pierre s'oppose à l'idée d'une élite transnationale homogène. Car, selon lui, « *la mondialisation ne parvient pas à étouffer la force des enracinements, car les individus vont chercher à jouer de leurs appartenances et à faire des dimensions culturelles et ethniques un des attributs du pouvoir dans la relation à autrui au travail.* » (Pierre, 2005 :194) Ces élites mondialisées ont des identités multiples nourries par une culture internationale, mais le point de vue de Pierre apporte une nuance. Il montre que, malgré les « différents chocs culturels », la culture d'origine de ces élites survit. Il est important de rappeler cette littérature qui analyse des catégories sociales qui ont des caractéristiques très proches de celles de notre population d'étude. Cette comparaison permet surtout de souligner les différences entre les élites mondialisées, les cadres internationaux et la diaspora qualifiée.

Les migrants qualifiés ont, certes, des affinités avec les « élites mondialisées » et les « cadres internationaux », mais des éléments de différenciation fondamentaux existent entre eux. L'expérience migratoire des élites internationales comporte davantage une dimension individuelle que des dynamiques collectives et communautaires. D'autre part, leur migration est souvent de courte durée avec une discontinuité des lieux et une multiplication des étapes. Ils ne s'installent pas dans un pays donné, ce sont des personnes en perpétuelle mobilité. Alors que les migrants qualifiés ont des comportements migratoires spécifiques. Leurs dynamiques migratoires sont proches de celles des diasporas, qui se distinguent par un projet migratoire durable, voire définitif, et une référence à une identité souvent nationale, collective et unificatrice, celle du pays d'origine, même si elle est en reconstitution permanente. Aussi, à la suite du « *brain drain* » « *brain gain* », du « retour des cerveaux », les notions de DST (Diasporas scientifiques et techniques) ou DKN (Diaspora knowledge networks) sont employés pour confirmer une

tendance qui a été observée à partir des années 1980. Cette tendance se caractérise par une implication directe des migrants qualifiés au devenir de leur communauté d'origine et par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication comme cadre d'interactions d'interconnections, de relations et d'échanges. Turner et al. définissent

> *«DKNs are the conduits through which skills and know-how abroad are identified and mobilized by expatriates for achieving goals of collective well-being in their countries of origin». Pour eux, « in the Diaspora literature, the migrant has often been presented, in the past, as the icon of the exiled; a person cut off from his or her loved ones, often alone without community support. But, now, empirical evidence shows that the migrant is connected through blogs, forums, mobile phones, E-mail, chats, and satellites with those left behind*[51]» (Turner et al, 2006).

Dans cette définition, ils mettent en exergue le rôle important des technologies de l'information dans la construction de ces nouvelles diasporas. Comme l'a observé Nedelcu, (2010) ces diasporas émergent essentiellement en établissant des liens virtuels (grâce à internet) réticulaires qui relient les migrants à une communauté, qu'elle soit celle du pays d'origine ou celle de migrants établis d'autres pays.

Dans *Diasporas scientifiques,* le concept de diaspora scientifique et technique DST est utilisé pour définir un « *ensemble de collectifs auto-organisés de chercheurs et d'ingénieurs expatriés œuvrant au développement de leur pays ou de leur région d'origine, en priorité dans les domaines scientifiques, techniques et de l'enseignement supérieur* » (Barré et al, 2003 : 17). Les concepts de diaspora qualifiée ou diaspora scientifique et économique utilisés, dans cette étude, s'inspirent fortement de ces deux concepts (DKN et DST). Pour notre part, le concept de diaspora qualifiée comporte plusieurs critères. Aussi, sont sélectionnés:

- les individus nés au Sénégal qui se sont installés en France ou ceux qui sont nés et installés en France ;

- ils ont adopté, dans une certaine mesure, la culture du pays d'installation et sont juridiquement et affectivement liés à ce pays ;

[51] Traduction « DKN [les réseaux de la diaspora de la connaissance] sont des canaux par lesquels passent les compétences et les savoirs –faires acquis à l'étranger sont identifiés et mobilisés par les expatriés pour atteindre des objectifs collectifs de bien-être dans leur pays d'origine. » « Dans la littérature sur les diasporas, le migrant a été souvent perçu comme une figure de l'exilé, une personne séparée de ses proches, souvent seul, sans soutien communautaire. Mais, actuellement, une observation empirique montre que le migrant est connecté via blogs, forums, téléphones, e-mails et satellite avec ceux qui sont restés là-bas [dans le pays d'origine].

- ils exercent une activité socio-professionnelle et ont un niveau de bac plus 5 au moins ou une fonction équivalente à ce niveau d'étude ;

- ils sont auto-organisés en associations sur une base ethno-nationale ou non ;

- ils ont des échanges de divers types (professionnels, économiques, scientifiques, sociaux, symboliques) avec le Sénégal, qui sont les expressions d'un sentiment d'appartenance à l'égard du pays d'origine.

Le qualitatif « qualifié » utilisé ici, fait référence à leur niveau d'instruction élevé et à leurs expériences socioprofessionnelles. En outre, il vise à dévoiler les éléments qui sont liés à leur statut de personnes qualifiées, à savoir les compétences et les qualifications, qui sont des ressources mobilisées au cours de la trajectoire migratoire.

2. Le transnationalisme

Le transnationalisme est un courant qui inscrit la continuité des échanges sociaux, culturels, économiques, politiques dans des cadres qui dépassent les limites des Etats-nations. Basch, N. Glick Schiller et C. Szanton-Blanc (1994) sont considérés comme les pionniers du terme de transnationalisme qu'ils ont utilisé dans des études faites sur les immigrés de New York, de la Grenade, etc. Ils définissent le transnationalisme « *comme les procédés par lesquels les migrants forgent et maintiennent des relations sociales multiples et créent de la sorte des liens entre la société d'origine et la société où ils s'installent » (*cité par Martiniello, 2007:77). L'interrogation qui structure ce champ d'étude part de l'idée selon laquelle les processus de globalisation économique et sociale recomposent les dynamiques migratoires en les insérant dans des univers déterritorialisés et dans des espaces circulatoires. Les notions de transnationalisme, de cosmopolitisme, d'hybridité sont apparues pour dépasser une analyse du fait migratoire, traditionnellement basée sur des espaces fixes ou perçus comme unidirectionnels. Ces notions reflètent l'émergence d'un « nouvel ordre mondial » marqué par d'importants mouvements migratoires et circulatoires et par une multiplicité des cadres de référence. Ces notions insistent sur le refus de toute forme de particularisme, de fermeture et de frontière ethnique que le nationalisme ou le communautarisme prône. Toutes pratiques qui indiquent que « les collectivités issues des migrations, dispersées en plusieurs étapes, sur plusieurs continents souvent, ne sont pas à considérer, selon ce point de vue, comme relevant de l'exception ou des minorités dans un ensemble territorial et étatique peuplé d'autochtones, mais bien comme la norme, ou plutôt une sorte de surnormalité anticipant quelque peu sur la réalité d'un univers, de

plus en plus délocalisé» (Centlivres, 2000). Cela laisse entendre que le fait transnational se banalise, se normalise.

L'un des reproches formulés à l'encontre des travaux sur le transnationalisme est leur faible ancrage dans des pratiques sociales réelles. Ce qui confère aux expériences restituées un caractère plus imaginaire que vécu. De ce fait, les études récentes développées dans ce champ portent sur les expériences sociales concrètes (cf. Lacroix, 2012 ; Waldinger, 2012) que Martiniello appelle les pratiques et les conditions transnationales. Martiniello part du constat que beaucoup de gens passent d'une condition nationale à une condition transnationale, ils ne vivent plus toutes leurs vies dans un seul pays ou une seule ville. Ils ou elles parlent plusieurs langues, ont deux ou plusieurs résidences dans plusieurs pays, ils exercent des activités dans ceux-ci presque simultanément. Ils vivent à la fois dans deux ou plusieurs pays (Martiniello, 2007 :78). L'analyse des trajectoires migratoires des Sénégalais qualifiés permettra d'observer l'existence d'un transnationalisme au niveau familial, professionnel et associatif et de dévoiler leur nature socio-économique, socio-culturelle, politique ou scientifique. L'analyse de ces pratiques transnationales révèle toutes les similitudes qui existent entre les diasporas et les communautés transnationales. Elles sont si nombreuses - mobilité circulaire, identités déterritorialisées et fluides- que différencier les communautés transnationales et diasporiques relève d'un défi théorique (Anteby-Yemini et Berthomière, 2005 : 144)

Si le transnationalisme est une caractéristique importante des dynamiques migratoires des migrants qualifiés d'origine sénégalaise, il ne restitue pas en intégralité l'expérience migratoire des migrants qualifiés. Car, en plus de s'inscrire dans une dynamique de mobilité, cette migration est durable. Pour les communautés transnationales, le pays d'accueil n'est qu'un lieu de passage dans leur circulation transnationale alors que les diasporas s'ancrent et s'implantent dans le territoire d'installation. Toutefois, le transnationalisme est considéré ici comme une base constitutive de la diaspora sénégalaise.

3. Migration et rapports aux territoires d'installation et d'origine :

Le rapport au territoire est une composante essentielle dans la formation d'une identité diasporique. Bruneau considère que « *dans le champ de recherches sur les diasporas et les espaces transnationaux, les rapports entre identités et territoires sont constamment présents, notamment à travers la mémoire collective*. » (Bruneau, 2006 : 328).

Pour certains, les mouvements migratoires tendent à consacrer la mort de l'Etat-nation et l'avénement d'un monde déterritoirialisé dans lequel les flux rendent mouvant et incertain le territoire. En effet, l'émergence de réseaux transnationaux ou diasporiques remet en cause le

fonctionnement de l'Etat-nation, met à mal l'idée de territoire qui est au fondement même de l'ordre étatique (Cesari, 1997 : 91). Les déplacements, les mobilités et les migrations accrus ont introduit des reconfigurations nouvelles qui élargissent les échelles géographiques, mais qui entremêlent et « entre-réseautent » les territoires, selon l'expression de Paquot (2009 : 18).

Pour Tarrius (1993), ces territoires sont circulatoires, il les appréhende comme

> *« les lieux fréquentés, habités, traversés, sont saisis comme éléments de vastes ensembles territoriaux supports aux réseaux et références des diasporas. Il s'agit de territoires circulatoires, productions de mémoires collectives et de pratiques d'échanges sans cesse plus amples, où valeurs éthiques et économiques spécifiques créent une culture et différencient des populations sédentaires».*

Cependant, pour les diasporas, il ne s'agit pas de territoires circulatoires qui se superposent mais des territoires qui s'imbriquent, car, les repères sociaux s'ancrent dans « *des cadres identitaires territoriaux* » (Péraldi, 2002) bien définis qui peuvent être le territoire d'origine, le territoire d'installation ou les deux. Meyer précise

> *« à propos notamment des personnes qualifiées et de leurs compétences, la circulation et la mobilité accrues, constatées aujourd'hui, ne signifient guère un déracinement intellectuel et social, une apesanteur et une volatilité absolues (…). Les individus demeurent enchâssés dans des réseaux ou des communautés, certes vecteurs de leur ubiquité mais toujours liés et souvent tributaires des États-nations. »* « Meyer in Barré et la, 2003 »

L'Etat-nation reste une forme de spatialisation traditionnelle qui demeure pertinente. Le territoire peut être un lieu d'action publique et de représentation politique (Alphandéry et Bergues, 2004), on parle plus précisément de « territoire de l'Etat » délimité par des frontières mais qui peut englober en son sein plusieurs formes de territorialités. Le concept de territoire garde encore une signification politique et institutionnelle qui renvoie à l'Etat. Ils s'agit du territoire français où sont installés les migrants qualifiés d'origine sénégalaise, et celui du Sénégal qui est leur pays d'origine auquel ils continuent d'appartenir à distance. Toutefois, même si les territoires nationaux gardent encore leur légitimité, ils sont fortement marqués par des transformations qu'induisent les mobilités et les échanges. Les actions et les interactions muliti-situées des migrants recomposent leurs perceptions des territoires. L'allégeance est de moins en moins destinée à un seul Etat, les migrants gardent une allégence à plusieurs sociétés et territoires. Même s'ils revendiquent ou expriment une identité territoriale sénégalaise (qui sera particulièrement mise en avant dans leurs discours), la France est pour les migrants qualifiés le territoire où ils ont construit une grande partie de leur vie. Elle est leur lieu de résidence où ils élévent leurs enfants, elle est également un espace d'insertion sociale et d'acquisition d'une compétence, d'une qualification qui a mené à un ancrage social et territorial. Toutes choses qui

indiquent, sinon un rapport d'appartenance, du moins un lien fort avec cette société d'installation.

Ils ont quitté le Sénégal, or « *partir c'est aussi rompre, abandonner, accuser son pays, son village, sa propre famille de ne pas pouvoir assurer un avenir convenable* » (Quiminal, 2000 : 111). Il peut arriver que la migration d'installation occasionne des ruptures définitives avec la société d'origine, ce qui transforme ce territoire d'origine en lieu imaginaire. Dans la majorité des cas, les liens qui relient les migrants à leur pays d'origine ne se rompent jamais. Le pays d'origine est un territoire de naissance, donc un lieu d'appartenance en ce sens que le territoire de naissance est un lieu de passé, d'histoire, de socialisation première et de mémoire. Des liens familiaux persistent dans le pays d'origine, il est le territoire où les migrants ont laissé mère, père, frère, entre autres. C'est un lieu qu'ils visitent de temps à temps pour maintenir les attaches familiales, pour ne pas être des « gens de nulle part » ou des personnes sans attaches. Les retours épisodiques pour certaines fêtes religieuses permettent à cette diaspora qualifiée de garder des liens symboliques et culturels qui, au cours de l'expérience migratoire, transforment ce pays quitté à un lieu de projet (un projet de retour).

Il est illusoire d'enfermer l'ancrage territorial dans une logique d'intégration totale au pays d'accueil et de retour définitif au pays d'origine. Le rapport que la diaspora qualifiée entretient avec les territoires, au regard de leurs parcours, se décline en terme d'allers-retours (réels ou symboliques), de circulations, permettant de relier des territoires distants. Le couple enracinement / mobilité convient mieux pour caractériser leurs rapports aux territoires.

Dans un entretien, l'un des migrants qualifiés affirme :

> *« je suis né en France ; à la fin de mes études universitaires, je me suis intallé aux Etats-Unis en tant qu'avocat. Je suis à Dakar en ce moment , je suis un entrepreneur qui a investi dans les télécommunications (Diaspora on line) pour interconnecter les Sénégalais expatriés. Je suis allé jusqu'en Chine pour y rencontrer les Sénégalais de Chine. Je me définis comme un Sénégalais expatrié ».*

Ces propos mettent en exergue la dimension nationale et internationale de l'expérience migratoire qui ne se réduit ni à l'une ni à l'autre dimension mais consiste en leur combinaison. Ainsi, le patrimoine territorial des migrants qualifiés est divers et est constitué par

> *« le lieu de naissance, les lieux d'origine de sa famille, les lieux dans lesquels il a vécu successivement, les lieux qu'il fréquente ou qu'il a fréquentés, les lieux de vie de ses proches, mais aussi des lieux plus imaginaires ou projetés comme les lieux de vie souhaités ou de projets éventuels. Tous ces lieux constituent*

le patrimoine identitaire géographique de chacun qui, selon les individus et les moments de la vie, sera en partie ou non mobilisé » (Guérin- Pace, 2006a :102).

L'appartenance commune à un territoire d'origine a permis aux migrants de dépasser les cloisonnements territoriaux des Etats-nations pour créer une organisation en réseau qui facilite des échanges et des activités transnationaux, dans le cadre associatif. Ainsi, « *au-delà de la simple proximité spatiale, le territoire est aussi un élément de proximité sociale* » (Offner, Pumain, 1996 : 160). Pour les migrants, le territoire n'est pas seulement un lieu délimité dans une carte, il est un lieu de référence, d'attachement et les migrants lui associent un sens. Ces dimensions permettent d'ajouter aux aspects institutionnels (juridiques) et matériels (physiques, géographique), des dimensions affectives, culturelles, symboliques. Ces dernières alimentent une construction sociale de l'identité territoriale qui se révèle, de manière concrète, par l'investissement immobilier, le choix du lieu de retraite ou le choix du lieu de sépulture dans un territoire donné.

Dans cette perspective, nous définissons le territoire comme un lieu d'ancrage, un lieu d'appartenance, un lieu de construction identitaire (l'identité territoriale), et un lieu de pratiques (projets divers) ainsi que les lieux ou espaces symboliquement construits qui deviennent des territoires imaginés. Nous pensons, d'autre part, que les migrations et mobilités multiplient les connections entre les territoires, ce qui donne lieu à des registres identitaires multiples suivant les trajectoires socio-spatiales diversifiées, mais le sentiment d'appartenance au territoire sénégalais reste fort et est souvent revendiqué par les migrants sénégalais, ce qui participe à créer une identité territoriale fédératrice et mobilisatrice.

4. L'attachement identitaire: les formes d'appartenance

Dans cette recherche, les dimensions individuelle et collective de l'identité sont observées. Notre perspective consiste à dire que l'identité individuelle découle d'un processus de construction de soi qui est subjectif, interactif et sujet à des transformations au cours de la vie. Nous partageons l'idée de France Guérin- Pace, selon laquelle

> *« loin d'être donnée une fois pour toutes, l'identité se modifie et évolue tout au long de la vie : selon les contextes et les moments du cycle de vie, certaines appartenances sont mises en avant, d'autres écartées momentanément ou durablement, parfois même occultées. C'est la manière de chacun d'agencer ces différentes composantes qui confère à l'identité son caractère unique. »* (Guérin-Pace, 2006b : 299)

Kiyindou et Pélage ajoutent que « *l''identité est un construit social dans lequel les représentations, les images, la mémoire jouent un rôle important. »* (Kiyindou et Pélage, 2012).

De la sorte, la construction de soi consiste à une mise en ordre de l'ensemble des éléments qui façonnent l'individu tels que l'âge, le sexe, le parcours de vie, la nationalité, les appartenances culturelles.

En situation migratoire, les cadres d'identification ne sont pas statiques, ils ne proviennent pas, non plus, d'un seul univers socio-culturel. Les identités se construisent en puisant dans divers répertoires culurels appartenant à des espaces sociaux différenciés. Par conséquent, on ne peut pas considérer la culture du pays d'origine comme le seul cadre de références identitaires et de réduire l'identité des migrants seulement aux normes et aux valeurs du pays d'origine. Il s'agit de voir comment celle-ci se définit dans l'interaction et en référence à divers espaces socio -culturels, car une expérience migratoire qui s'inscrit dans la durée connaît un ensemble de transformations qui peuvent affecter ou modifier les références identitaires des individus. Les migrants adoptent les valeurs culturelles du pays d'installation tout en se refèrerant à celles du pays d'origine, ce qui se traduit de plusieurs manières : revendiquer une identité française, tout en parlant la langue du territoire d'origine ou en transmettant certains éléments de culture d'origine aux enfants nés en France. Aussi, certains éléments constitutifs d'une mixité ou d'interculturalité (Deprez et al, 2014 :7), notamment la langue, la religion, seront analysés.

D'autre part, durant l'installation dans le pays d'accueil, s'amorce un processus d'identification à la société d'établissement. Ce processus est interactif et oscille entre la perception de soi (se considérer comme Français pour ceux qui ont la nationalité française) et les représentations d'autrui (être considéré comme Français). S'il y a une inadéquation ou une contradiction entre ces deux représentations, les migrants ressentent un rejet. Goffman distingue *« l'identité virtuelle », assignée par les autres sur la base de certains traits et « l'identité réelle » revendiquée ou reconnue par soi.* (Dubar, 2007 :17) Il arrive que les migrants sénégalais qualifiés soient catégorisés comme étrangers à partir d'attributs raciaux alors qu'ils ont la nationalité française et vivent en France depuis plusieurs années. L'identité individuellle peut être assignée. Dans ce cas, l'identité se forge à partir des pratiques et des expériences de différenciations, aussi, n'est-elle plus un choix mais un attribut. « *L'identité n'est pas un « état » mais un acte relationnel qui met en jeu des rapports de domination et des hiérarchies culturelles (…). »* (Dubar, 2007 :18)

Au niveau collectif, l'identité se définit en relation avec un groupe social, une catégorie sociale, une communauté nationale ou supra-nationale. Dans cette optique, l'attachement identitaire peut être considéré comme le lien communautaire, symbolique, affectif et culturel qui relie les migrants qualifiés et le Sénégal. Nous le nommons « identité –fédératrice ». Il existe un

ensemble d'éléments, confirmant une affirmation identitaire collective à l'égard du territoire d'origine, qui transparaissent dans la charte et les statuts de certaines associations de migrants qualifiés. Cette référence identitaire au pays d'origine s'exprime par un attachement aux valeurs communautaires, symboliques, voire emblématiques du territoire d'origine. Dans la construction sociale de l'identité collective, la mémoire, les images et les représentations ont un rôle prépondérant. Dans la charte de l'Association des sénégalais expatriés consultants (ASEC) les membres soutiennent que « *la pierre angulaire des sociétés africaines traditionnelles se trouvant dans l'idée de communauté et de solidarité (familiale, villageoise, clanique, tribale…, nationale), les membres de l'ASEC déclarent s'inscrire dans ces valeurs et principes de civilisation.* » Ils ajoutent que leur association procède de « *la volonté de cadres sénégalais expatriés d'élargir leur solidarité au niveau national et africain par le transfert de leurs compétences et la mise à disposition de moyens financiers* ». Il apparaît dans ce discours que l'association est créée sur la base d'une appartenance nationale avec une référence forte au pays et au continent d'origine. L'appartenance identitaire dépasse le cadre national sénégalais puisqu'elle englobe le continent africain. Ainsi, cette identification se situe à plusieurs échelles spatiales. Cette identification revendiquée des migrants qualifiés à l'égard de l'Afrique, Abdoulaye Gueye (2001) l'avait observée auprès des intellectuels africains en France. Selon lui, en recourant aux qualificatifs « africain », « noir », ou « nègre », les intellectuels africains exprimaient un déni délibéré des particularités nationales ou ethniques, susceptibles de les diviser, ils ont mis en avant une communauté de destin fondée sur une histoire et une qualité biologique : l'identité du noir ou nègre (2006).

Les migrants qualifiés étant plus préoccupés par les questions de développement que par une idéologie militante (le contexte diffère), la référence à une échelle continentale renvoie à une volonté de dépasser une approche parcellaire du développement pour privilégier des options et des actions de développement fondées sur des ensembles plus vastes (régionaux) que les Etats-nations. Dans le cadre associatif, la référence aux valeurs du pays d'origine est, donc, fortement articulée aux actions et aux questions de développement.

5. Les réseaux de relations

Dans un document de l'OCDE intitulé « *Cohérence des politiques au service du développement . Migration et pays en développement* », le cycle migratoire est défini selon un modèle conceptuel de plusieurs phases : départ, adjustement, consolidation, réseautage, retour. Chaque phase a des effets différents sur les volumes de transfert de fonds vers le pays d'origine

ainsi que sur la productivité et la croissance de ce dernier. La complexité du phénomène migratoire renseigne que ces phases ne se succèdent pas mais ont plutôt tendance à s'imbriquer.

Un ensemble de faits indique que la situation actuelle des migrations sénégalaises correspond à la phase de réseautage.

> *«Pendant la phase d'organisation de réseaux, les immigrés s'intègrent mieux dans leur pays d'accueil et créent souvent des communautés transnationales, la réunification des familles est largement terminée et une deuxième génération d'immigrés naît dans le pays d'accueil. La création d'associations par villes d'origine (HTA hometown associations) améliore la communication entre les deux pays et renforce les relations économiques. »* (OCDE, 2007 : 59)

En 2008, le ministère des Sénégalais de l'extérieur a recensé 741 associations de Sénégalais de l'extérieur dispersées à travers le monde. Certaines de ces associations ont un déploiement international, car leurs membres sont établis en France, en Belgique, aux Etats-Unis, en Suisse, au Canada, etc. Les associations de migrants qualifiés observées ont également des membres dispersés dans ces pays. Les assocaitions permettent un maillage territorial reliant différentes échelles géographiques, des pays et des continents différents (le Sénégal, la France, les Etats-Unis, le Brésil, la Suisse). L'existence de réseaux reliant les migrants installés dans différents pays d'installation est un des fondements du processus de diasporisation. De plus, elle diversifie la composition du réseau social individuel des migrants.

Un réseau social est un ensemble de liens ou relations que différents acteurs dispersés dans plusieurs territoires ou dans un seul et même territoire tissent entre eux. Pour Mercklé, le réseau social est

> *« constitué d'un ensemble d'unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement ou indirectement, à travers des chaînes de longueurs variables. Ces unités sociales peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voires des pays. »* (2004 :04).

Le réseau relie et connecte des personnes dispersées dans des territoires éloignés pour produire un territoire réticulaire, lorsque les contacts se multiplient et se diversifient. Le territoire réticulaire, selon Dupuy, « *se comprend comme une sorte d'unité de corrélation, un réseau ouvert, mettant en correspondance par accrochages ou décrochages, suivant les opportunités, et combinant des relations de voisinage et des relations de distance* » (cité par Offner, Pumain, 1996). L'analyse de réseau

> *« consiste à prendre pour objets d'étude non pas les attributs des individus (leur âge, leur profession etc.) mais les relations entre les individus, les régularités qu'elles présentent, pour les décrire, rendre compte de leur formation et de leurs transformations, analyser leur effets sur les comportements individuels » (*Mercklé, 2004 :3).

Les données récoltées ne permettent pas de rendre compte de la configuration des relations entre les migrants qualifiés. C'est pourquoi, c'est la sphère relationelle des migrants qualifiés qui est mise au jour. Elle montre la composition du réseau social des migrants interrogés, à savoir, les interactions sociale, familiale, affinitaire, professionnelle à partir desquelles les relations se fondent et se forment. Cette analyse est axée sur le réseau égocentré qui est un réseau individuel et personnel.

Dans un deuxième temps, nous rendrons compte des actions réciproques entre les associations des migrants qualifiés. L'observation des interrelations vise à montrer la configuration socio-spatiale des liens qui existent entre les migrants qui s'activent dans différentes associations.

6. Retour et participation au développement

L'analyse du profil des personnes qui ont une plus grande propension à revenir à leur pays d'origine montre que le retour concerne autant les moins qualifiés que les plus qualifiés. Selon une étude de l'OCDE, *« une courbe en U est observée pour les retours par niveau d'éducation (i.e. les taux de retour sont plus élevés aux extrémités de la distribution des qualifications)* » (OCDE, 2008). Même si les personnes qualifiées ont une émigration plus ou moins massive, elles ont également tendance à être très mobiles, donc à revenir dans leur pays d'origine. Cette grande mobilité des personnes qualifiées est un atout pour le développement des pays d'origine, car elle multiplie les contacts avec celui-ci.

Dernièrement, des cas de retours volontaires temporaires et /ou définitifs de migrants sénégalais qualifiés ont été observés au Sénégal. Ces migrants mobilisent de multiples ressources économiques, sociales et professionnelles pour se réinstaller ou séjourner au Sénégal et contribuer directement ou indirectement aux dynamiques de développement socio-économique et scientifique.

Les migrants de retour sont les « *personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (de longue ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an»* (OCDE, 2008). Cette définition met en exergue les aspects géographiques et temporels du

retour qui sont des éléments d'analyse pertinents pour saisir toute la diversité des réalités que recouvrent les expériences de retour. Le rapport au temps et à l'espace ainsi que les itinéraires dans les migrations de retour sont complexes. Scioldo-Zürcher (2013 :7) souligne la grande variation des situations que recouvrent les migrations de retour.

Parallèlement aux retours définitifs qui excèdent plus d'une année de séjour dans le pays d'origine et qui, parfois, mettent fin au cycle migratoire (mais pas toujours), il y a les retours temporaires de moins d'un an dans le pays d'origine. Ils peuvent se multiplier et devenir de nombreux « allers-retours » au cours du parcours migratoire des individus. Les migrations de retour ne se réduisent pas au seul retour définitif. La représentation graphique (graphique 1) permet de mieux visualiser ce rapport au temps et à l'espace.

Graphique 2: Temporalité de la migration d'un individu et équivalence observationnelle (OCDE, 2008)

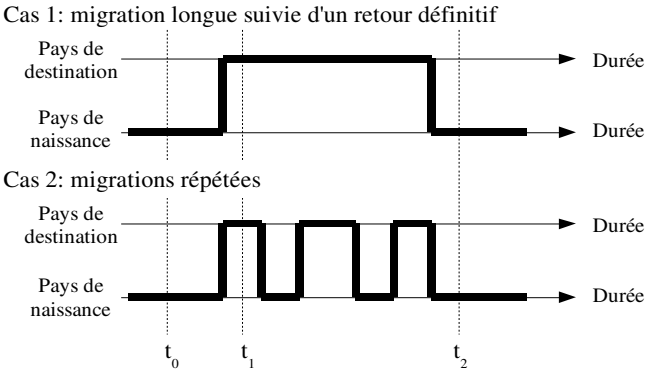

http://dx.doi.org/10.1787/436511508880

Ce graphique illustre deux parcours de retour en mettant en lumière principalement les variations de la dimension temporelle (temporaire et/ ou permanente) et les différentes échelles géographiques (pays de naissance, pays de destination/ échelle nationale et internationale). Le retour peut être définitif, après une migration de longue ou de moyenne durée. La migration peut être répétée, ponctuée de retours temporaires, et s'inscrire dans une logique de mobilité circulaire. Les cas analysés dans cette étude s'insèrent dans ce cadre analytique modélisé. Au niveau théorique, certains cas de retour (cas 1 du graphique) s'insèrent dans l'approche conceptuelle de l'organisation du retour qui s'appuie sur les notions de "readiness" (préparation) et de "willingness" (libre choix) pour expliquer le retour et la réinstallation dans le pays d'origine (Cassarino, 2004). D'autres cas peuvent (cas 2 du graphique) être situés dans une approche transnationaliste qui « *insiste sur l'existence de liens forts entre les émigrés et leur pays d'origine mais aussi entre les émigrés dans le pays d'immigration, en soulignant l'existence de*

diaspora » (Perrin, 2004). Dans ce cas, les retours temporaires sont doublement bénéfiques pour les diasporas et leur pays d'origine.

> *« S'ils sont éphémères, ces voyages ont des retombées économiques sur le pays d'origine et des effets sur la diaspora elle- même qui y puisent les ressources matérielles et symboliques de sa propre identification. Plus qu'un moyen de revitaliser l'économie des pays de destination, ils contribuent à vivifier l'identité des voyageurs »* (Schnapper et Bordes-Benayoun, 2008,101).

Au-delà la dimension spatiale, les caractéristiques sociales des migrations de retour sont observées, que le retour soit un projet ou qu'il ait réellement eu lieu.

7. Les formes de participation au développement du pays d'origine

Le developpement est analysé ici comme une pluralité de dynamiques sociales, économiques, politiques, culturelles ainsi que comme un ensemble d'innovations scientifiques et technologiques qui impulsent la croissance et le bien être des populations. Ces dynamiques sont portées par une diversité d'acteurs ayant des échelles d'interventions différentes mais qui peuvent cependant coopérer. En plus des acteurs locaux et des gouvernants, des acteurs externes interviennent, il s'agit des autres Etats amis ou voisins, les organisme internationaux, et les migrants. Si un lien direct entre migration et développement est discutable, il a été observé que les migrations ont positivement influencé l'essor de certains secteurs. D'une manière générale, « *l'impact de la migration sur le développement socio-économique du Sénégal est présent au niveau de la consommation des ménages, de l'essor de l'immobilier, des investissements étrangers et de l'appui aux institutions (transferts de compétences).* » (OIM, 2009). Parmi les divers domaines qui façonnent le développement du Sénégal, les actions ou projets de la diaspora intellectuelle se situent fondamentalement au niveau des sciences et techniques et socio-économiques.

L'action de développement des travailleurs qualifiés consiste en l'apport d'une expertise et d'une compétence dans le domaine des sciences et techniques. La qualification scientifique et technique est l'atout majeur de cette diaspora scientifique. Dans les pays du nord (la France, le Canada, la Suisse, etc.) où sont installés les migrants qualifiés, l'intégration des nombreuses innovations et applications qui procèdent de la recherche scientifique et technologie dans la production est l'une des bases du développement. Les découvertes scientifiques et les applications techniques ont produit un ensemble de transformations qui apportent plus de bien être aux sociétés. Niang affirme que les migrants ont un haut degré d'ancrage dans la modernité

et peuvent être considérés sans conteste comme un véritable acteur d'innovation sociale, un vecteur de transfert de la modernité (2010 : 74). C'est dire que dans ces pays d'établissement, la diaspora évolue dans une ambiance de productions, d'innovations et la propagation de cette expérience (transferts technologiques, diffusion des innovations) peut être un moteur de progrès et de développement des communautés d'origine.

En dehors des actions individuelles, la diaspora scientifique sénégalaise met en place, depuis quelques années, des actions de développement socio-économique, de façon plus collective et portées par des structures organisées. Ces actions de développement consistent:

- au niveau individuel, aux transferts de l'expérience professionnelle (dans le cadre des missions d'expertise) ou de façon spontanée, à la délocalisation d'entreprise, au retour et à la réinstallation au Sénégal avec des investissements productifs ;
- au niveau ccollectif, aux projets et activités associatifs.

Les autres termes et notions dont la définition est importante vont être définis lors de leur usage.

Tableau 4 : conceptualisation

Concepts	**Dimensions**	**Indicateurs**
Diaspora	Attachement identitaire	Les liens affectifs à l'égard du pays de résidence Liens affectifs envers le pays d'origine Attachements aux valeurs sénégalaises Transmission de la langue, de la religion d'origine Usage de la langue d'origine (littérature et l'espace associatif) Usage individuel ou collectif des symboles nationaux Maintien et diversité des pratiques culinaires
	Appartenance duelle	Double nationalité Identité double ou multiple Mariage mixte
	Le réseau social et professionnel	Liens interpersonnels avec les membres de la communauté d'origine Réseau professionnel transnatinal
	Sociabilité associative	Solidarités associatives
	Conditions de diaspora	Discrimination et sentiment d'altérité
	Une territorialisation multi-située	Investissement immobilier au Sénégal et en France Participation politique au Sénégal et en France Transnationalisations des pratiques et activités associatives
	Retour	Retour temporaire Retour définitif Retour « impossible »

Partcipation au Développement	Initiatives Institutionnelles au niveau scientifique et technique	la coopération inter –universitaire Participation à la formation dans les universités sénégalaises Relations d'expertise Accompagnement de projet Transferts de compétences Transferts de technologie
	activités socio-économiques	Transferts de fonds Investissements productifs Mobilités professionnelles Les activités des assocaitions

III. Méthodologie

Cette étude est une recherche multi-située qui s'est déroulée dans deux sites d'enquête. Cette méthode multi- située est considérée comme *« un renouvellement méthodologique visant à saisir la réalité déterritorialisée des phénomènes sociaux de la globalisation.* » (Semin, 2009 :102) Elle permet d'aborder les expériences sociales et les actions et activités des migrants dans chaque pays (site), de plus, elle rend compte des articulations entre les espaces, et ce point est central ici. Des enquêtes ont été menées aussi bien au Sénégal qu'en France. La première étape de la démarche méthodologique a été la recherche des documents et travaux relatifs à notre problématique de recherche.

1. Recherche documentaire

La revue bibliographique a débuté au Sénégal à la bibliothèque universitaire et au centre de documentation de sociologie de l'université Gaston Berger. La recherche bibliographique a été une phase importante durant le premier séjour (du 05 mai au 05 aout 2010) de recherches doctorales[52] au LADYSS (Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces). Durant ce séjour, la revue de la littérature, débutée au Sénégal, a été complétée. La bibliothèque du LADYSS, celle de l'université de Paris Ouest ainsi que les centres d'information et documentaires sur les migrations internationales tels que le REMISIS (Réseau documentaire sur les migrations internationales) et le CIEMI (centre d'information et d'études sur les migrations internationales) ont été visités. La problématique a été réécrite en consultant ces fonds documentaires. Des concepts importants et pertinents comme la notion de territoire, de réseaux, qui n'ont pas été mobilisés au début de la recherche, ont été intégrés afin de saisir les logiques de dispersion des migrants sénégalais qualifiés et les interrelations entre eux dans les différents territoires de recherche. Parallèlement à cette phase de lecture, des entretiens exploratoires ont été réalisés au Sénégal et en France.

[52] Pour réaliser cette thèse en cotutelle, nous avons bénéficié d'un financement du service de l'action culturelle et de la coopération de l'ambassade de France au Sénégal. Cette bourse a financé trois séjours de recherches doctorales de 4 mois en France. Ces séjours ont eu lieu : en mai –aout 2010, en avril -Juillet 2011 et en septembre- décembre 2012. Ces séjours ont été mis à profit pour réaliser la recherche documentaire, les enquêtes de terrain en France ainsi que pour participer aux activités du LADYSS qui est notre laboratoire d'accueil. Durant ces séjours, nous avons pu participer à un certain nombre de rencontres comme le *XX^e Séminaire européen des doctorants en économie régionale*, de l'ASRDLF et du GREThA de l'Université Bordeaux 4, juin 2010 ; le *IV^e congrès de l'Association française de sociologie*, Grenoble, juillet 2011 et *XXVII^e Journées de l'Association tiers-monde*, Fribourg, juin 2011. Des communications ont été présentées pendant ces rencontres.

2. Phase exploratoire : entretiens exploratoires auprès de quelques acteurs

Durant la phase exploratoire qui a été effectuée aussi bien au Sénégal qu'en France, nous avons effectué des entretiens semi-directifs en utilisant la méthode boule de neige. Les premiers contacts nous ont mis en relation avec d'autres personnes.

- **Phase exploratoire au Sénégal**

Les premiers contacts au Sénégal étaient les personnes qui travaillent dans les programmes qui ont mobilisé les migrants sénégalais qualifiés pour des missions d'expertise (TOKTEN, PAISD). Ils nous ont donné la première liste de contacts à partir de laquelle d'autres coordonnées ont été retrouvées. Nous avons, ainsi, mené des entretiens au niveau des programmes, des institutions et structures suivants :

- le PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement),
- le TOKTEN (Transfer of knowledge through expatriate nationals),
- le Ministère des Sénégalais de l'extérieur
- le projet Unesco-HP (qui vise à réduire la fuite des cerveaux en dotant les universités sénégalaises – Université Gaston Berger et l'université Cheikh Anta Diop- de grilles de cacul permettant de mettre en contact les chercheurs émigrés et leurs homologues restés au pays)
- MIDA (Migration for development in Africa)
- l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)

Des membres des associations de migrants ont été interrogés. Nous nous sommes entretenues avec certains membres de l'Association Sénégalaise des Expatriés Consultants (ASEC) qui étaient de passage à Dakar. Nous avons réalisé des entretiens dans les universités qui ont accueilli des migrants qualifiés dans le cadre de mission d'expertise (l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'université de Thiès) ainsi que les structures sénégalaises qui ont bénéficié des missions d'expertise et certaines structures qui ont accueilli les migrants qualifiés dans le cadre de déplacements professionnels.

A la fin des entretiens exploratoires, des informations statistiques ont été receuillies auprès du ministère des Sénégalais de l'extérieur, du Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD), du Transfer of knowledge through expatriate nationals (TOKTEN) ainsi qu'à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

- **Phase exploratoire en France**

Durant notre premier séjour de recherches doctorales en France, qui a eu lieu en 2010, nous avons effectué plusieurs entretiens exploratoires avec des présidents et des membres d'association ainsi qu'avec des personnes et structures ressources qui travaillent avec les migrants. Nous pouvons citer entre autres :

- La présidente de L'ASEC (Association sénégalaise des expatriés consultants) rencontrée à l'IUT de Paris 8
- Le président de Re-source (Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés) qui est également le Directeur de publication Editionphoénix.com (qui est une maison d'éditions créée par les migrants qualifiés d'origine africaine vivant aux Etats-unis). Il vit aux Etats–Unis, mais nous l'avons rencontré durant un séjour qu'il a effectué à Paris.
- un membre fondateur de Re-source.
- la coordonnatrice de la cellule relaie du PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement) à Paris.
- le président et directeur de publication de l'association Diasporas africaines (qui est une association et revue littéraire en ligne)
- un chercheur sénégalais spécialisé sur les migrations et qui a mené l'étude de Enda - Europe sur le rôle de la diaspora dans le développement.
- un membre du comité de pilotage d'espace jappo
- le Président de l'AESGE (Association des étudiants sénégalais des grandes écoles)
- un agent du consulat général du Sénégal à Paris

Ces enquêtes exploratoires ont permis de répertorier des associations sénégalaises, en général, et, en particulier, les associations dans lesquelles, les migrants hautement qualifiés sont très actifs et majoritaires. Les informations recueillies durant ces entretiens ont permis de disposer d'une partie de l'échantillon. Elles complètent les informations recueillies pendant les enquêtes exploratoires menées au Sénégal.

Les diverses informations statistiques recueillies au Sénégal et en France, pendant les phases exploratoires, ont été rassemblées pour constituer une base de sondage.

3. Echantillonnage

La population mère (population cible) est constituée par l'ensemble des migrants hautement qualifiés d'origine sénégalaise installés en France. Il a été particulièrement difficile d'avoir des informations statistiques ciblées sur cette population à partir d'enquêtes nationales aussi bien en France qu'au Sénégal. Dans une étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), qui considère, comme populations hautement qualifiées, les personnes détentrices d'un niveau de bac +5 (Gaillard et Gaillard 2006 : 46), il a été observé que sur les 104 715 sénégalais résidants dans les pays de l'OCDE, 23,1% sont hautement qualifiés, ce qui représente un taux d'émigration de 28,6% de la population hautement qualifiée. Selon cette analyse de Gaillard et Gaillard qui reprennent les données de l'OCDE, avec 51 120 étudiants africains accueillis durant l'année universitaire 2002/2003, la France est le troisième pays européen qui accueille le plus d'étudiants africains (2006 : 40). La basse de données de l'OCDE (2011) sur les « immigrés par nationalité et niveau d'études » indique que 17838 immigrés d'origine sénégalais ayant un ISCED de niveau 5/6[53] résident en France. Une étude menée en 2010, montre que la population émigrée d'origine sénégalaise est estimée à 208200, parmi cette population les personnes ayant un niveau d'études supérieures représentent 14.3 %. Ces chiffres viennent de la base de données bilatérale mondiale DIOC-E des populations émigrée et immigrée dans les années 2000. (Dumont, Spielvogel, Widmaier, 2010)[54]. Ces données renseignent sur les stocks de populations d'origine sénégalaise dans les pays de l'OCDE, elles ne permettent pas d'effectuer des analyses désagrégées.

Par ailleurs, s'il existe une littérature de plus en plus abondante sur les migrants sénégalais, lorsque qu'on introduit la variable « niveau de qualification », le compte décroit. Au niveau statistique, les difficultés tiennent d'abord au fait que les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont classés dans deux données statistiques différentes selon qu'ils aient adopté ou non la nationalité française. Toutefois, récemment, des enquêtes nationales en France ont introduit la variable « pays d'origine » et « pays d'origine des parents » qui permet d'identifier la nationalité d'origine des immigrants devenus Français et des descendants d'immigrants qui ont

[53] Selon la version du ISCED de 1997, l'ISCED 5/6 correspond au niveau de bac+5. L'ISCED (international Standard Classification of Education) ou la CITE (classification internationale type de l'éducation) est une classification des différents niveaux d'éducation qui peut s'appliquer pour tous les pays. Elle a été élaborée par l'UNESCO en 1997 et a été révisée en 2011.

[54] Ces données sont plus récentes mais elles sont également plus globales que celles données par Gaillard et Gaillard. DIOC-E (version 2.0) contient des données pour 89 pays de destination, dont 61 sont en dehors de la zone OCDE, donc elles sont moins spécifiques aux pays de l'OCDE qui sont les pays de destination des personnes interviewées dans cette étude. Il nous a été très difficile de trouver des données statistiques désagrégées sur les migrants sénégalais. Ce sont ces raisons qui ont motivé l'enquête quantitatives utilisée dans cette étude.

acquis la nationalité française. L'enquête trajectoire et origine (TEO), menée par l'INED et l'INSEE entre dans cette catégorie d'études. Entre 2008 et 2009, 22 000 individus ont été interviewés. Les trois grandes thématiques qui ont structuré l'interrogation ont porté sur l'environnement familial et social, l'accès aux différentes ressources de la vie sociale et les discriminations. Dans cette enquête, le Sénégal est inclus dans le bloc Afrique sahélienne qui regroupe, entre autres, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad. Lorsqu'on désagrège ces données, les effectifs des migrants d'origine sénégalaise ou des migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont faibles. Aussi nous ne nous sommes pas basées sur cette enquête, mais les publications issues de cette enquête sont citées pour étayer l'analyse et l'interprétation des phénomènes étudiés ici.

Pour avoir des données spécifiques sur cette population, nous avons mené une enquête, qui, si elle ne permet pas d'avoir une représentativité, a l'avantage de fournir des données fines sur la population étudiée. Nous avons identifié certaines caractéristiques pour définir cette population. Dans cette étude, les migrants sénégalais qualifiés renvoient aux migrants disposant d'un niveau d'instruction de bac plus 5 au moins (niveau d'instruction) et des personnes qui, sans avoir un niveau bac plus 5, occupent un poste pour lequel il faudrait ce niveau d'instruction (catégorie professionnelle). Nous n'avons pas inclus dans l'échantillon les migrants qui ont un niveau de bac plus 5 mais ne travaillent pas et ceux qui travaillent dans des secteurs n'ayant aucun lien avec leur formation : tacherons, agents d'entretien. Les premiers sont, souvent, des étudiants en formation donc, ils n'ont pas encore le statut de travailleurs qualifiés, les seconds n'ont plus le statut de migrants qualifiés en raison du processus de déqualification professionnelle qui résulte d'une inadéquation entre le diplôme obtenu et l'activité professionnelle excercée.

Il est bien difficile d'interroger tous les migrants qualifiés installés en France, il faut choisir un échantillon de cette population. Les entretiens exploratoires ont fourni des informations statistiques sur la population cible. Il est apparu qu'il sera difficile de disposer d'une base de données unique et récente qui recense l'ensemble des migrants sénégalais qualifiés résidant en France. Cependant, il existe un certain nombre d'associations et de réseaux professionels créés par certains migrants qualifiés. D'autre part, quelques programmes internationaux et bilatéraux ont mobilisé des migrants qualifiés africains, en général, et sénégalais, en particulier. Les associations et réseaux de migrants qualifiés et ces programmes se sont révélés être des sources pontentielles de base de sondage. Les associations ont des listes de noms de leurs membres (même si ces listes sont très incomplétes, nous avons découvert cette

information au cours de l'enquête). Les différents programmes de mobilisation des Sénégalais de l'extérieur dans des missions d'expertises ont, à leur début, lancé des appels à candidature qui ont abouti à la création de bases de données de migrants hautement qualifiés à contacter pour la réalisation de missions d'expertise au Sénégal (par exemple le site du PAISD www.senexpertise.gouv.sn).

Les informations reccueillies auprès du ministère des Sénégalais de l'extérieur, des différents programmes (TOKTEN et PAID) et des associations de migrants qualifiés en France, ont été utilisées. En l'absence d'une base de sondage unique, nous avons exploité deux bases de sondage pour accéder à notre population. Il s'agit de nomenclatures, de listes de noms des membres des associations de migrants sénégalais qualifiés (les associations qui sont composées en majorité de migrants qualifiés) et de la liste de noms des migrants qualifiés mobilisés dans des programmes comme le TOKTEN, le PAISD. En choisissant d'interroger les migrants issus de ces listes, nous avons conscience d'introduire un biais qui consiste à sélectionner des personnes qui ont manifestement des liens avec le Sénégal. Mais l'option a été prise, ici, d'interroger ces personnes parce que l'analayse priviligie la pertinence supposée des réponses données plutôt que de leur représentativité. Nous ne disposons pas des moyens financiers qui permettent d'interroger un grand nombre d'indivivus. L'objectif premier de cette enquête statistique est d'étudier un sous ensemble de cette population, qui est directement concerné par l'interrogation. Toutefois, les migrants qualifiés d'origine sénégalaise qui ne sont pas dans ces listes ne sont pas totalement exclus de cette étude puisque des enquêtes par entretien semi-directif ont été organisées avec eux.

- **Echantillon à partir de la liste des noms des participants du TOKTEN et du PAISD**

Les programmes de mobilisation des migrants sénégalais qualifiés sont de deux sortes : les programmes internationaux et les programmes bilatéraux. Les programmes internationaux sont des initiatives des organisations internationales (OIM, PNUD, UNESCO, etc.) en partenariat avec l'Etat du Sénégal, en vue de faire participer des migrants sénégalais hautement qualifiés à des missions d'expertise de courte durée. Ces programmes ou projets concernent les migrants sénégalais qualifiés quels que soient leurs pays d'installation dans le monde (France, Etats-unis, Suisse, Canada, Belgique, Brésil, etc.) Les programmes bilatéraux de mobilisation résultent souvent de la signature de conventions d'accord entre un pays d'installation des migrants sénégalais (France, Italie, Espagne, etc.) et l'Etat du Sénégal.

Le choix des programmes internationaux et bilatéraux, qui ont servi de base de sondage, se fonde sur deux critères principaux, à savoir la participation de migrants qualifiés (selon la définition qui a été donnée à ce concept) dans ces programmes et l'installation de ces migrants qualifiés en France (le Sénégal et la France étant les sites de l'étude).

La définition de ces deux critères nous amène, pour les programmes internationaux, à exclure les Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) Italie/ Sénégal qui mobilisent les compétences et les ressources des Sénégalais installés en Italie pour le développement de leurs localités, ainsi que le projet MIDA femme qui n'est pour le moment réalisé qu'au Burkina Faso, au Cap vert, au Cameroun et en Côte d'ivoire. Le projet MIDA femme finance les femmes migrantes installées en Italie qui créent des PME dans leurs communautés d'origine. Par contre, le TOKTEN répond aux deux critères. Des migrants sénégalais hautement qualifés installés en France ont été mobilisés dans ce programme.

En ce qui concerne les programmes bilatéraux, les critères définis nous conduisent à retenir le PAISD qui a un volet mobilisation des migrants sénégalais qualifiés résidant en France ; plutôt que le PLASEPRI qui est une plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie. En définitive, le PAISD et le TOKTEN ont servi de base de sondage.

Tableau 5 : Les missions d'experts effectuées (2002-2006) dans le cadre du TOKTEN

Experts mobilisés entre 2002 2006	**Enseignement supérieur**	**Administration/ agences publiques**	**Entreprise privée/ association**
76 experts	Université Gaston Berger de Saint-Louis	Agence pour le développement de l'artisanat	ASRADEC (Association sénégalaise de recherche et d'appui au développement communautaire)
	Université de Thiès	MEF (Ministère de l'économie et des Finances)	FORUT (ONG sénégalo-norvégienne)
	Université Cheikh Anta DIOP		SONATEL (Société nationale des télécommunications du Sénégal)
	CESTI		SEMACO (Société d'exploitation des marchés communaux)

Source : rapport final d'évaluation externe du TOKTEN (2007)

Dans le cadre du TOKTEN, 76 experts sénégalais installés en Amérique, en France et dans d'autres pays d'Europe**,** ont été mobilisés pour des missions d'expertise. Parmi ces 76 experts, nous n'avons interrogé que ceux qui sont installés en France.

Tableau 6 : Mobilisation de la diaspora hautement qualifiée dans le cadre du PAISD (Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement)

Experts mobilisés entre 2005 2008	**structure bénéficiaire**
52 missions réalisées	Université Gaston Berger de Saint-Louis
	Université de Thiès
	Université Cheikh Anta DIOP de Dakar
	Direction des Stratégies de Développement
	Communautés des Agglomérations de Rufisque (CAR) et Dakar (CADAK)
	Mission au profit de la commune de Ngor
	Agence pour l'encadrement des PME
	Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)
	Unité d'Apprentissage et de Production de Kédougou
	Agence Pour de Développement de l'Artisanat

Source : Tableau éloboré à partir des données des enquêtes exploratoires (2009)

Dans le cadre du PAISD, 52 missions d'expertise ont été réalisées par des Sénégalais installés en France. Ce programme ne mobilise que des migrants sénégalais qualifiés installés en France.

Pour éviter de compter deux fois les individus qui sont dans ces différentes bases de données, nous proposons, dans un premier temps, de comparer les deux listes de noms des participants du TOKTEN, du PAISD pour supprimer les doublons. En comparant les listes, nous avons trouvé des personnes qui ont participé aux deux programmes. Pour éviter les doublons, ces personnes n'ont été comptées qu'une seule fois, à partir de la liste d'un programme, soit le TOKTEN, soit le PAISD. Les répétitions de nom des personnes qui ont effectué plusieurs missions ont été suprimées, de même que les noms de personnes qui se sont intallées au Sénégal à la fin de leur mission, ces personnes on été interrogées par entretien. Après le nettoyage des deux fichiers, nous nous sommes retrouvées avec une liste de 36 personnes à interroger. Le nombre de migrants, vivant en France, mobilisés dans le cadre du TOKTEN, du PAISD n'étant pas élevé, la totalité de ces migrants ont été interrogés par questionnaire.

Tableau 7 : Echantillon tiré de la base de données des programmes TOKTEN, PAISD

Programme	Echantillon
TOKTEN	22
PAISD	14
Total	36

Source : Tableau éloboré à partir des données des enquêtes exploratoires (2009)

A ces 36 individus nous ajoutons les personnes triées des listes des associations. Dans ces associations, vont être sélectionnés les membres qui ont un niveau d'instruction d'au moins de bac + 5 et qui n'ont pas participé au TOKTEN et au PAISD (car les membres des associations qui ont participé à ces programmes sont comptés uniquement dans la base de données issue de ces programmes).

- **Echantillon à partir de la liste des noms des associations de migrants qualifiés**

Selon l'etude de l'OIM sur le profil migratoire du Sénégal, il existe 741 associations de Sénégalais de l'extérieur dont les membres vivent en Afrique, en Europe, en Amérique et en Asie (voir en annexe 2). L'essentiel des associations répertoriées se trouvent en Europe (469). Il existe en France 298 associations de migrants sénégalais, le nombre d'associations est plus élevé en France que dans les autres pays. Lors de notre visite au ministère des Sénégalais de l'extérieur, nous avons reçu une base de données de 300 associations de Sénégalais résidant en France. Cette différence entre les chiffres est due au fait que les inscriptions sur la base de données du ministère se poursuivent encore.

Parallèlement aux recherches menées au ministère des Sénégalais de l'extérieur pour disposer de la liste des associations de Sénégalais en France, nous avons réalisé une enquête auprès des migrants qualifiés pour connaitre les associations auxquelles ils ont adhéré. Mais, nous avons été surprise de constater qu'aucune des associations de migrants qualifiés répertoriées ici n'existait dans la base de donnés fournie par le ministère.Selon notre interlocuteur au ministère, ces organisations sont encore récentes ou ne se sont pas signalées auprès du ministère ou des consulats sénégalais. Toutefois, il est important de préciser que les dispositifs institionnels du ministère des Sénégalais de l'extérieur sont plus orientés vers la gestion de la migration des travailleurs peu qualifiés.

Nous avons trouvé des associations professionnelles dans cette base de donnés du ministère, telles que l'Union des travailleurs sénégalais en France, l'Association des travailleurs immigrés en France, l'Association générale des travailleurs sénégalais en France, etc. dans

lesquelles l'on suppose la présence de migrants qualifiés. Cependant, ces associations sont similaires aux organisations syndicales, car leurs actions, principalement basées en France, sont orientées vers une amélioration des conditions de vie et travail des migrants. Ces associations sont mixtes dans leur composition et se caractérisent par une grande diversité de qualifications et de statuts. Alors que pour nous, le choix des associations qui vont faire partie de l'échantillon repose principalement sur l'importance de la présence de personnes qualifiées dans l'association, qui ont des formes d'organisation transnationalisées en raison de l'étalement de leurs sphères d'actions et interactions sur plusieurs espaces ou territoires. Prendre le parti d'exclure les associations mixtes revient à ignorer une grande partie de notre groupe cible. Mais, d'un autre côté, cela permet de rendre compte plus clairement de la spécificité des activités organisationnelles des associations de migrants qualifiés[55].

Ce type d'associations n'existant pas dans la base de données du ministère, nous avons dû recourir à la méthode boule de neige (durant les enquêtes exploratoires en France) et à la recherche sur internet, pour identifier des associations dans lesquelles les personnes qualifiées sont majoritaires. Ces deux méthodes ne permettent pas de disposer d'une liste exhaustive de ces associations. Elles ont facilité le recensement d'un certain nombre d'associations de migrants qualifiés. En outre, l'un des avantages de la méthode boule de neige est de dévoiler, au cours de l'enquête, la configuration du réseau relationnel du groupe étudié. La première association découverte est l'Association des sénégalais expatriés consultants (ASEC), nous sommes entrées en contact avec l'association grâce à un membre qui réside en Suisse qui, comme nous, a participé au symposium *Migration et mondialisation : enjeux actuels et défis futurs*, IPDSR (Institut de population, développement et santé de la reproduction) tenu en 2009 à Dakar. Il nous a remis les coordonnées de la présidente, cette dernière nous a parlé du réseau Espace Jappo, qui regroupe des Sénégalais qualifiés. Nous avons contacté un des membres du réseau qui nous a introduites auprès du comité de pilotage. Les membres du comité de pilotage nous ont mis en contact avec l' l'AESGE (Association des étudiants sénégalais des grandes écoles). Les associations comme Re-Source (Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés), Diasporas africaines, ASODEV (Afrique solidarité développement), Association des avocats sénégalais de France ont été découvertes grâce à leur site internet. Dans ces associations, l'adhésion s'effectue en ligne, aussi, nombreux sont ceux qui s'inscrivent en ligne sans réellement prendre part aux actvités des assocations. C'est la raison

[55] Ces associations ont peu d'adhérents mais l'importance est moins dans le nombre que dans leurs capacités à développer des interactions transnationales grâce aux capitaux dont sont dotés les membres de ces associations.

pour laquelle, les listes fournies par les présidents des associations comptent peu d'adhérents, elles ne sont pas exhaustives.

Sur la base des listes (incomplétes) fournies par les présidents des associations et de notre participation aux activités organisées par ces associations, nous avons pu constater que dans ces associations, si une grande partie des membres ont un niveau d'instruction de bac plus 5 ans, ce n'était pas le cas pour tous les membres. Mais tous les autres membres ont reçu un enseignement supérieur, soit à l'université, soit dans les grandes écoles (niveau DEUG, licence, etc.). Certains parmi ces derniers ont progressé dans leurs carrières et ont acquis des statuts de cadres supérieurs ou de chef d'entreprise, aussi ont-ils été inclus dans l'échantillon.

Dans ces associations tous les membres ne résident pas en France, des membres sont installés dans d'autres pays (Etats-Unis, Suisse, Espagne, etc.). Des entretiens ont été organisés avec quelques-uns des membres installés dans d'autres pays, à Paris (lors des activités des associations ou lors de leur passage) ou à Dakar (lorsqu'ils sont venus au Sénégal pour une courte durée).

Avant de sélectionner les personnes à interroger, nous avons, au préalable, supprimé de ces listes les noms des individus qui ne sont pas installés en France ainsi que les noms des membres de ces associations qui ont participé au TOKTEN, au PAISD pour éviter de les compter deux fois. L'échantillonnage en grappes est utilisé pour choisir les personnes qui ont adhéré aux associations. Les associations ont constitué les grappes. Quand les grappes sont sélectionnées, toutes les unités qui les composent sont incluses dans l'échantillon. Dans les associations sélectionnées ci-dessous, tous les membres doivent être interrogés.

Tableau 8 : Echantillonnage stratifié tiré de la base de données des associations

Associations	**Effectifs**	**Echantillon**
Association des Sénégalais expatriés consultants/ASEC	10	10
Re-Source/SUNUNET : Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés	21	21
Diaspora africaine	4	4
Afrique Solidarité Développement	6	6
Association des Avocats Sénégalais de France	4	4
Espace Jappo	34	34
Total	79	79

Source : Tableau éloboré à partir des données des enquêtes exploratoires (2009)

En additionnant les 79 membres des associations aux 36 participants du TOKTEN, du PAISD, le nombre total de personnes à interroger par questionnaire est de 115 individus.

Tableau 9 : Récapitulatif de l'échantillon

Base se sondage	**Echantillon**
TOKTEN et PAISD	36
Associations	79
Total	115

Source : Tableau éloboré à partir des données des enquêtes exploratoires (2009)

Parallèlement à l'enquête quantitative, des entretiens ont été organisés en vue de saisir les significations (les liens identitaires que les migrants sénégalais hautement qualifiés entretiennent avec les territoires d'installation et d'origine), les processus en cours (organisation en réseau ou association et participation des migrants qualifiés aux dynamiques de développement du Sénégal qui ont abouti progressivement à la formation d'une diaspora scientifique et économique).

Le choix des personnes pour l'enquête qualitative repose sur les deux principes qui sous-tendent l'échantillonnage qualitatif, à savoir la diversification et la saturation. Pour respecter la diversification interne, nous avons interrogé les migrants qualifiés qui sont dans des réseaux et associations (les leaders comme les membres), ceux qui ont participé aux programmes de mobilisation des migrants qualifiés (TOKTEN, PAISD) ainsi que les migrants qualifiés qui ne participent ni aux associations ni aux programmes mentionnés. A chaque fois que les extraits d'entretien de ces personnes sont utilisés, une note de bas de page est insérée pour les signaler. Plusieurs autres personnes ont été rencontrées (voir le tableau10 sur le profil des personnes interviewées) des agents du consulat et de l'ambassade du Sénégal à Paris et les coordonnateurs des programmes cités (ces derniers ont été rencontrés au Sénégal).

Les entretiens ont été arrêtés lorsque le principe de saturation a été atteint, il s'agit du moment où les entretiens n'apportent plus des informations nouvelles. Quarante (40) entretiens ont été menés. Les entretiens ont été complétés par l'analyse des parcours migratoires de Sénégalais connus qui sont illustratifs des processus (sédentarisation et mobilité) que cette recherche observe. Il s'agit de cas types de migrants transnationaux et de migrants de retour. A l'image des idéaux types de Weber, les cas types révèlent les traits saillants d'un phénomène. Contrairement à ces derniers, les cas types ont l'avantage d'être ancrés dans la réalité et de traduire des situations et des expériences réelles. Ils sont des cas emblématiques

empiriquement, pour reprendre l'expression de Hamidi (2012 :91). Ces cas réunissent différentes caractéristiques (trajectoires professionnelles et migratoires) observées dans la population enquêtée. Ils ont des profils sociologiques similaires à ceux des personnes interrogées. Dans les cas types retenus, ces deux catégories (l'historique socio-professionnel et migratoire) ont été analysées. Les généralisations portent plus sur des processus que sur des individus[56] (Beaud et Weber, 2003). Ces parcours ont été retracés en exploitant des articles de la presse, des émissions de radio, des ouvrages autobiographiques, dans lesquels, ces migrants qualifiés se racontent. Ces documents ont été traités grâce à une analyse documentaire. L'analyse documentaire a été faite grâce à l'élaboration de grille d'analyse contenant les rubriques suivantes :

Date	**Contexte**	**Auteur**	**Nature du texte**	**Authenticité et fiabilité du document**	**Concepts, discours et logique interne**

Les documents suivants ont été analysés :

1. Sarr F. (2009). *Dahij*. Paris, Gallimard- l'Arpenteur, 133p.
2. N Diaye, D. (1999). *Gàddaay gi (l'exil).* Paris, l'Harmattan.
3. Jeuneafrique.com (2011): Universités africaines : formés à l'étranger, ils enseignent sur le continent.
4. Jeuneafrique.com (2011) : Souleymane Bachir Diagne : la fidélité dans le mouvement.
5. Le monde (2006) : « Rose Dieng, un cerveau sans frontières ».
6. France culture, Culture d'islam (2012) : Souleymane Bachir Diagne : Dakar, Paris New-York.

- **Les outils d'observation :**

Le questionnaire est composé de questions ouvertes et de questions fermées, même si les questions ouvertes sont plus difficiles à traiter statistiquement en raison de la diversité des réponses, elles ont été intégrées pour éviter une perte d'informations. Il a été administré aux migrants qualifiés pour récolter des données statistiques sur le parcours migratoire et

[56] Il ne s'agit pas d'opérer une généralisation à partir de ces cas analysés. De ce point de vue, nous empruntons la perspective méthodologique de Stéphane Beaud et Florence Weber qui ne généralisent « sur des "individus" ou des "populations", mais sur des "processus" ou des "relations" », afin d'aboutir à des généralisations partielles ; « sous telle et telle condition, dans tel ou tel contexte, si tel événement (action) a lieu, alors tel autre événement (réaction) devrait suivre. »(Beaud et Weber).

professionnel, sur les conditions d'installation en France. Ces questions permettent de récolter des éléments de biographie en vue de retracer le parcours d'installation des migrants qualifiés, en partant du projet migratoire jusqu'à l'installation en France. Les autres questions du questionnaire ont porté sur les activités scientifiques et socio-économiques de la diaspora dans les pays d'établissement et d'origine, les échanges et les liens d'expertise avec la communauté d'origine, le fait associatif, les motifs d'adhésion et les activités des associations au Sénégal, les investissements de la diaspora qualifiée au Sénégal dans le cadre des retours/ réinsertions ou dans le cadre d'investissements à distance et sur la fréquence des séjours au Sénégal.

Le guide d'entretien semi-directif a été utilisé en vue de recueillir des données sur des thèmes suivants : le parcours migratoire et professionnel, sur les liens avec le pays d'origine (missions d'expertise, échanges scientifiques, transferts de compétence, transferts de fonds, investissements, etc.), sur le projet migratoire actuel et la fréquence des séjours au Sénégal, sur l'intervention des associations et leurs réalisations concrétes au Sénégal, sur l'impact de ces réalisations.

Si les données quantitatives montrent une vue d'ensemble et une convergence des différentes réponses, l'analyse qualitative révèle la singularité des points de vue individuels. En utilisant différents outils pour récolter des données sur des thématiques quasi similaires, l'enquête repose sur le principe de triangulation des intruments susceptibles de produire des données concordantes qui se recoupent.

Une recherche sur le fait migratoire comporte des spécificités. L'enquête est souvent multi-située à l'image du fait étudié. Elle se réalise dans les lieux de vie des migrants et dans leurs lieux de passage et de séjours temporaires, l'ensemble de ces territoires migratoires constituent des terrains d'enquête.

4. Phase d'enquête en France et au Sénégal

Deux phases d'enquête ont été organisées, l'une en France et l'autre au Sénégal. Ces enquêtes ont permis de récolter des informations diversifiées.

- **Phase d'enquête en France**

Une pré-enquête a été effectuée auprès d'un groupe réduit de cinq (5) personnes, du 5 au 10 mai 2011, pour tester le questionnaire. Après cette pré-enquête, des corrections et modifications ont été apportées pour l'améliorer. Le 27 mai 2011, le questionnaire a été envoyé

par courriel aux membres des associations et aux participants du TOKTEN, du PAISD qui constituent l'échantillon (115 personnes).

Les taux de réponse ont été très faibles au début. Etablir un contact par courriel n'a pas été fructueux. À partir du 15 juin 2011, une autre démarche a été adoptée, celle d'administrer directement le questionnaire aux personnes sélectionnées, soit par un entretien téléphonique (pour ceux qui sont en province) soit par des rencontres (pour ceux qui sont à Paris). Cette option a été plus productive, mais, nous avons eu beaucoup de difficultés à rencontrer ceux qui sont à Paris. Il nous a fallu appeler plusieurs fois pour avoir un rendez-vous et il arrive que les rendez-vous soient annulés à la dernière minute. D'autre part, nous avons tous les e-mails des personnes échantillonnées mais nous ne disposions pas de leur numéro de téléphone. De ce fait, à la fin du séjour de recherche pris en charge par la coopération française le 31 juillet 2011, seules 35 personnes avaient répondu au questionnaire. Nous avons dû organiser un autre séjour de deux mois (novembre, décembre 2011) en France. Nous avons financé nous- même ce séjour pour finaliser la collecte de données. A la fin de ce séjour, 45 autres personnes ont répondu. A notre retour au Sénégal, nous avons relancé, en vain, les 35 personnes restantes. C'est en septembre 2012, lors de notre séjour de recherches doctorales que 20 membres d'associations ont été interrogés.

Dans les bases de données qui nous ont été remises au Sénégal, dix (10) coordonnées sont non fonctionnelles. Ces coordonnées erronées ou non fonctionnelles proviennent en majorité de la base de données du TOKTEN qui a été créée en 2001. Ces personnes ont, sans doute, changé de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail, ou ne résident plus en France, nous pensons que c'est pour ces raisons que nous n'avons pas pu les joindre. Il y a eu également cinq (5) personnes qui n'ont pas répondu (refus de réponse, calendrier trop chargé, voyage).

Pendant cette phase d'enquête, nous avons également eu l'occasion de participer à des manifestations (forum, conférence, pique-nique, etc.) organisées par les associations et les réseaux de migrants sénégalais qualifiés. La participation à ces différentes activités a permis d'entrer en contact avec des migrants, membres des associations, de noter leurs coordonnées pour la phase d'enquête. Une relation de confiance s'est instaurée entre les enquêtés et la chercheure, ce qui a facilité le recueil d'informations. Durant ces activités associatives, des observations *in situ* du collectif, des interactions en présence ont été menées ainsi que des entretiens informels qui ont permis de recueillir des informations riches et diversifiées. Les

migrants qualifiés nous considéraient comme un des leurs, du fait de notre origine sénégalaise et de notre niveau d'instruction. Ces caractéristiques sociales nous ont permises de bien intégrer ces collectifs. Les membres du réseau Espace jappo nous ont proposé d'effectuer une communication de nos recherches, pendant leur forum, pour faciliter les enquêtes auprès des membres du réseau. Lors du forum annuel de décembre 2011 du réseau Espace jappo, nous avons présenté la problématique et la méthodologie de cette recherche. Cette présentation a été en quelque sorte un rite de passage pour intégrer le réseau. Elle a grandement facilité nos contacts avec les membres du réseau. Cette immersion est une des conditions d'enquête qui permet de saisir de l'intérieur les habitudes, les codes, les savoirs ordinaires des migrants qualifiés et d'instaurer une proximité sociale avec eux. Au début, cette recherche s'est appesantie sur les liens que les migrants gardent avec le pays d'origine et les dynamiques associatives, mais en fréquentant leur environnement social et professionnel, en nous familiarisant avec eux, il nous a semblé pertinent de retracer même partiellement des trajectoires de vie.

Pour que cette relation de confiance n'altère pas l'exigence d'objectivité qui fonde la démarche scientifique, nous avons tenté de garder notre posture de chercheure. Une fois cette relation de confiance a été établie, les lieux et les moments d'observation se sont multipliés et diversifiés. Au fil des entrevues, nous avons découvert la manière dont le travail et l'activité professionnelle structurent la vie et le quotidien de ces migrants. L'enquête s'est adaptée à la temporalité du monde professionnel. Plusieurs entretiens se sont déroulés aux environs et dans les lieux du travail tels que l'IUT de Tremblay en France, dans la banlieue lointaine de Paris, avec un maitre de conférences, au collège Nelson Mandela, avec le proviseur qui est d'origine sénégalaise. Des entretiens ont eu également lieu vers 18h après le « boulot » dans des cafés ou restaurants à proximité des lieux de travail des migrants (la rue des Mathurins dans le 8ème, la rue Bayen dans le 17ème …) ou près de la bibliothèque François Mitterrand où il nous arrivait d'effectuer des recherches. Certains nous ont invitée à mener des entretiens pendant leurs pauses déjeuners, dans des restaurants du centre commercial de la Défense. Un migrant nous a accordé un entretien téléphonique au moment où il attendait son avion à l'aéroport Charles De Gaulle.

En définitive, 100[57] personnes ont été interrogées par questionnaire, c'est un échantillon de petite taille qui ne permet pas d'avoir une grande précision des résultats, car, plus la taille est petite, plus la marge d'erreur est grande. Par ailleurs, lorsque l'échantillon est petit, l'impact de chaque élément peut être significatif. La préoccupation première de cette enquête statistique est

[57] En plus de ces 100 personnes interrogées par questionnaires, 70 autres individus ont été interrogés en administrant un guide d'entretien.

moins une généralisation des résultats qu'une description d'un certain nombre de variables qui constituent les unités signifiantes de l'analyse. Cette enquête statistique est exploratoire mais l'échantillon respecte les règles méthodologiques tout en étant relié à notre problématique. De plus, pour atténuer les biais qui découlent de la petite taille de l'échantillon, l'interprétation des données statistiques les insère dans les situations et les contextes sociaux qui les produisent et permettent de les comprendre. Pour discuter et étayer les résultats, les propositions et les débats théoriques qui animent le champ ont été également convoqués.

Par ailleurs, l'option méthodologique ne porte pas sur un usage exclusif de données statistiques. Des informations diversifiées et contrastées étaient également recueillies. Car, une enquête quantitative, à elle seule, ne saurait restituer tout le sens des phénomènes étudiés. L'utilisation d'outils contrastés (outils quantitatifs et qualitatifs) apporte une complémentarité entre les données, ce qui permet de confirmer ou de nuancer les informations. Les données qualitatives mettent en perspective les résultats statistiques en dévoilant le sens subjectif que les acteurs donnent à leurs propos. Cette « mise en mots de la réalité sociale » (Demazière, 2007 : 87) est puisée dans les expériences vécues. Les propos des interviewés sont des « catégories ordinaires », « ces catégorisations mises en œuvre par le sujet dans la production de son récit structurent sa conception du monde social et son appréciation de la place qu'il y occupe (Dubar et Demazière, 1997 :103)

Des photos ont été prises durant ces activités en vue de diversifier les données (statistiques, corpus, images).

- **Le traitement des données**

Les données quantitatives ont été analysées avec le logiciel de traitement de données Sphinx plus ². Le choix s'est porté sur ce logiciel parce qu'il offre une plateforme d'exploitation des données qui permet de sortir des tris à plat, des tris croisés et d'effectuer des tests statistiques qui font ressortir les relations significatives entre des variables clés de l'analyse. Ce traitement réalise les deux objectifs assignés à l'analyse quantitative, à savoir, le répérage des régularités (les fréquences) et l'identification des liens entre les variables. Les tests d'hypothèses ou les tableaux croisés montrent les variations des pratiques et des conduites, selon les caractéristiques sociales individuelles.

Pour le traitement de l'ensemble des données reccuellies, l'analyse de contenu a été utilisée pour exploiter les données collectées dans les entretiens. Après la transcription des quarante (40)

entretiens, nous avons obtenu un document de 105 pages. Le corpus a été hiérarchisé suivant les richesses des informations contenues dans les entretiens. Lorsque la saturation a été constatée, seuls les entretiens riches en informations ont été retenus (vingt-huit (28) entretiens). Une analyse thématique a été appliquée. Pour Negura, « *l'analyse thématique a comme but de dégager les éléments sémantiques fondamentaux en les regroupant à l'intérieur des catégories* » (Negura, 2006).

Les catégories suivantes sont ressorties après l'exploitation du corpus :

- **Le parcours de vie entre ancrage et circulation**
- **Les processus de sédentarisation en France**
- **La nationalité**
- **L'attachement au pays d'origine**
- **La transmission de la langue, de la religion et des autres éléments culturels**
- **Les échanges et collaborations avec les universités sénégalaises**
- **Les envois de fonds au Sénégal**
- **L'investissement en France et au Sénégal**
- **La multipolarisation des associations**
- **Les associations des cadres d'actions collectives**
- **Le retour au Sénégal/ installation en France**

Une partie de ces catégories sont contenues dans le guide d'entretien qui a été administré aux migrants, d'autres ont été établies après avoir exploité le corpus et recensé les récurrences dans plusieurs entretiens. La catégorisation facilite le traitement des entretiens transcrits. Une fois que les catégories sont identifiées, nous avons procédé à une mise en relations entre ces catégories.

En analysant le corpus, nous avons cherché à faire émerger des relations entre les catégories identifiées en posant un certain nombre d'hypothèses pour saisir les phénomènes étudiés. Dans ces hypothèses, les catégories recensées sont soit des variables dépendantes soit indépendantes. A titre illustratif, ces hypothèses ont été posées en partant des catégories et du corpus :

- la transnationalisation des parcours professionnels sous-tend la multi-polarisation des associations ;
- l'adoption de la nationalité française et les recompositions identitaires qui lui sont inhérentes sont liées à la sédentarisation en France et à l'acculturation.

- En dépit de la sédentarisation et de l'acculturation, le lien avec l'origine est maintenu notamment à travers les transferts de fonds, le retour, les échanges professionnels, et les activités associatives. En retour, l'existence de ces liens permet de réinterroger la notion d'acculturation.
- Cet attachement au pays d'origine facilite la transmission de la langue et de la religion aux enfants des migrants qualifiés nés en France.

Ces croisements donnent sens aux catégories utilisées. Ils font ressortir des relations implicites mais existantes entre les catégories contenues dans des discours produits dans des contextes divers. Ces articulations significatives qui se dégagent du contenu des entretiens permettent de tester la pertinence de l'hypothèse d'une diasporisation. Dans l'analyse et l'interprétation des données, les croisements entre les catégories sont largement développés et argumentés.

Des extraits dans lesquels ces catégories ont été abordées ont été également tirés du corpus. Un travail de recoupement entre les différents extraits a été effectué. Il vise à regrouper les énoncés convergents et à relever les contradictions entre les contenus des discours. Ces extraits sont des unités d'analyse, comme les tableaux, ils ont été interprétés en prenant en considération les contextes sociaux, les expériences et dynamiques spécifiques qui sous-tendent et produisent ces discours.

En outre, une analyse des fréquences de certains thèmes a été aussi appliquée pour certaines variables : les lieux de circulations, les valeurs socioculturelles auxquelles les migrants se réfèrent… la fréquence d'une réponse rend compte, d'une certaine façon, de l'importance accordée à celle–ci.

- **Phase d'enquête au Sénégal**

Peu de migrants qualifiés installés en France ont été interviewés au Sénégal. Toutefois, ces entretiens réalisés au Sénégal avec des migrants de passage ont permis d'observer les types de relations qui s'établissaient lors des courts séjours au Sénégal. Certains entretiens ont été tenus à l'université Cheikh Anta Diop ou à l'université Gaston Berger où les migrants effectuaient un cours ou avaient une réunion de travail avec des collégues.

Les personnes qui gérent les investissements des migrants qualifiés au Sénégal ont été des informateurs –clés, les informations qu'elles ont fournies permettent d'apprécier la nature de leur collabortion. Le choix de ces personnes au Sénégal a reposé sur la méthodologie de

l'échantillonnage dirigé par les répondants (IMI, 2013[58]). C'est le migrant qui nous désigne la personne à interroger. A cet effet, des PME dans lesquelles des migrants qualifiés ont investi ont été visitées à Dakar (au Point E à la rue 3, au port autonome de Dakar…), nous nous sommes entretenues avec les personnes qui gèrent l'exploitation agricole d'une association de migrants (Association des sénégalais expatriés consultants), elle est située à Fissel Mbadane (une communauté rurale du Sénégal).

Suivant l'échantillonnage dirigé par les répondants, nous nous sommes entretenue également avec les membres des associations de migrants qualifiés qui vivent en Suisse, aux Etats –Unis, en Espagne, etc. Les migrants qualifiés que nous avons rencontrés à Paris nous ont mis en contact avec ces personnes en nous donnant leurs numéros de teléphones. Des entretiens ont été organisés avec ces derniers lors de leur séjour au Sénégal. Ces entretiens diversifient les informations reccueillies en France.

Une dizaine de migrants de retour a été interrogée sur leurs réinstallations au Sénégal. Les thèmes abordés avec les migrants de retour sont, entre autres, les motifs du retour, la préparation du retour et le bilan du retour.

Une collecte d'informations a été également réalisée auprès des coordonnateurs du TOKTEN et du PAISD, des structures bénéficiaires des missions d'expertise ainsi que des migrants de retour en vue d'identifier les principaux résultats des missions d'expertise et de déterminer les dynamiques d'échanges qui s'instaurent. Le guide d'entretien semi-directif a été administré au niveau du ministère des Sénégalais de l'exterieur, et auprès des coordonnateurs du TOKTEN et du PAISD. Une grille d'entretien a été également utilisée auprès des structures (universités, entreprises, ONG, agences publiques, ministères etc.) bénéficiaires des missions d'expertise, principalement celles effectuées dans le cadre du TOKTEN et PAISD. Les entretiens auprès des structures ayant bénéficié des missions d'expertise ont été réalisés entre décembre 2010 et mars 2011, une vingtaine de structures ont été visitées.

[58] Dans le cadre du projet THEMIS qui étudie la manière dont se développent les schémas migratoires en direction de l'Europe, cette méthodologie d'échantillonnage a été utilisée durant l'enquête qui s'est déroulée dans trois pays d'origine (Maroc, Brésil, Ukraine) et quatre pays de destinations (Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas et Portugal). Elle est pertinente lorsque l'enquête est multi-située comme dans cette recherche.
www.imi.ox.ac.uk/projects/themis

Tableau 10 : Profil des personnes interviewées

Personnes **Lieu**	**Responsables et acteurs associatifs**	**Participants au TOKTEN et PAISD**	**Non Participants au TOKTEN et PAISD**	**Acteurs institutionnels**	**Migrants de retour et migrants installés ailleurs qu'en France**
En France	Président et deux membres de l'association des avocats sénégalais de France Présidente et quatre membres de l'ASEC (Association des Sénégalais expatriés consultants) Six membres du comité de pilotage du réseau « Espace jappo » et dix membres du réseau « Espace jappo » Président et deux membres de l'association Afrique Solidarité Développement Président et quatre membres de l'association Re-source (Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés) Président et un membre de l'association Diasporas africaines	Dix personnes qui ont participé au programme TOKTEN (ingénieurs en informatique, universitaires, consultants en finance, chefs d'entreprise) Dix personnes qui ont participé au PAISD (ingénieurs en télécommunication, ingénieurs information, enseignants-chercheurs)	Un contrôleur financier Trois ingénieurs en informatique Trois enseignants-chercheurs Un Chef d'entreprise Un gestionnaire dans l'audit Un ingénieur en génie industriel	Un agent de l'ambassade du Sénégal à Paris Un agent du consulat général du Sénégal à Paris	
Au Sénégal		Le Coordonnateur du PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le Développement), Le Coordonnateur du TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) Les structures (entreprises, agences, universités) bénéficiaires des missions d'expertise		Ministère des Sénégalais de l'extérieur l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD)	Dix migrants de retour (universitaires, ingénieurs, chefs ou directeurs d'entreprise) Dix migrants installés en suisse aux Etats –unis, en Belgique et qui sont membres des associations répertoriées dans cette recherche

DEUXIEME PARTIE : L'EMERGENCE D'UNE DIASPORA QUALIFIEE : LES PROCESSUS HISTORIQUES ET LES DYNAMIQUES ACTUELLES

L'émergence d'une diaspora est influencée par les temporalités et les contextes. La construction d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise, en France, est un processus au long court, d'où l'importance de saisir les fondements histoiriques de cette diaspora, sans négliger les dynamiques migratoires contemporaines qui l'entretiennent.

Chapitre III : Les processus historiques de construction d'une diaspora qualifiée

Une analyse socio-historique indique que la formation d'une diaspora qualifiée d'origine africaine en France peut être située dans la période 1920 - 1960. Durant ces années, pour certains, un *« mouvement noir »* (Dewitte, 1985) de libération et anti-colonialiste s'est formé en France. Pour d'autres auteurs (Dufoix 2006, Gueye 2006, Chivallon, 2006, Ndiaye, 2008), il s'agissait bien d'une diaspora africaine en France, pendant cette période coloniale. Cette diaspora noire regroupait des intellectuels noirs d'origines diverses (Amériques, Afrique, Caraïbes). Les intellectuels d'origine sénégalaise étaient très représentés dans ce mouvement, la question qu'on se pose est de savoir si cette identité diasporique ancienne peut être la base historique de la formation d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise en France.

I. Le rôle de l'élite intellectuelle dans l'émergence d'une diaspora africaine

Beaucoup s'accordent sur l'existence d'une élite africaine ou noire en France entre les années 1920 et 1960, en France, mais, les mouvements noirs, transnationaux, sociaux et politiques qui se sont créés à cette période ont-ils formé une diaspora?

Avec les populations noires des Amériques également présentes, en France, pendant cette époque, les intellectuels d'origine africaine et sénégalaise ont progressivement formé une diaspora noire sur une base à la fois raciale, culturelle, politique historique. Cette diaspora africaine des années 1920 et 1960 peut être qualifiée de diaspora intellectuelle, car elle était composée majoritairement d'intellectuels. En effet, ce sont principalement les intellectuels africains, antillais, noirs américains qui avaient initié des projets collectifs déterminants dans la construction d'une identité noire partagée. Ce qui nous amène à dire, qu'au cours des années, l'élite intellectuelle d'origine africaine a joué un rôle crucial dans la structuration de la diaspora noire.

En plus d'une présence notable de personnalités africaines dans les hautes sphères publiques, en France, à la vielle des indépendances, il existait une forte mobilisation collective des intellectuels africains et noirs, fondée sur une identité commune (la couleur de la peau (noire) et sur l'espace géographique d'origine commune (l'Afrique). Une conscience diasporique, formée à partir de ce que Bruneau (2004) appelle le pôle racial et culturel, avait émergé. Ndiaye abonde dans le même sens. Pour lui, « *en dépit de leurs différences idéologiques et de situation, il se forgea ce que Hayes appelle une « diaspora noire » entendu au sens d'une culture politique transnationale par laquelle les notions de race, nègre, culture nègre étaient confrontées, traduites et négociées »* (Ndiaye, 2008 :310).

Dufoix s'accorde sur ce fait et tire la même conclusion:

> « *Dès les années 1960, le terme « diaspora » suivi de l'adjectif « africain » ou « noir » rencontre des attentes raciales, politiques, sociales, morales etc. Il englobe une multiplicité de dimensions : la dispersion spatiale, la dualité, le schéma biblique et la comparaison avec l'histoire juive, l'expérience du traumatisme, le lien politique avec l'Afrique renaissante après la décolonisation, l'appartenance à un ensemble culturel, la nécessité de retrouver une fierté ethnique… Si toutes ces dimensions ne sont pas explicitement présentes dans tous les usages de ces deux expressions, elles constituent autant de conditions de félicité pour la réussite du terme ».* (Dufoix, 2006).

Parmi ces caractéristiques énumérées par Dufoix, certaines se sont fortement exprimées, telles que la dualité, l'expérience du traumatisme, l'appartenance à un ensemble culturel, auxquelles s'ajoutent la dimension raciale ainsi qu'une centralité spatiale à Paris.

1. La centralité spatiale et territoriale à Paris

Paris était devenu la « Palestine spirituelle » (Barou, 2011 :23) de cette diaspora noire. Fabre (1985) considère également que Paris était le lieu de convergence des intellectuels noirs des Amérique et de l'Afrique. Le Quartier latin situé dans le 5^{e} et le 6^{e} arrondissement de Paris, sur la rive gauche de la Seine ainsi que Montmartre sont les principaux lieux fréquentés par les intellectuels noirs. Le quartier latin et Montmartre étaient les principaux lieux d'ancrage territorial de la diaspora noire en construction dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale. Ces lieux symbolisent, en plein

Paris, un milieu intellectuel où règne un cosmopolitisme ambiant propice aux diversités culturelles. Pour Barou, l'inscription territoriale de la diaspora intellectuelle noire à Paris était visible. L'auteur considère que « *Paris devient ainsi, pendant quelques décennies, le cœur des échanges entre Noirs venus de toute la planète et dans un contexte pacifique, favorisant aussi un dialogue fructueux avec des intellectuels français engagés pour la liberté des peuples*. » (Barou, 2012 :153). La plupart des rencontres fondatrices du mouvement nègre ont eu lieu à Paris. En 1919, est organisée le « Congrès panafricain » à Paris au Grand hôtel du boulevard des Capucines, il réunissait des Africains, des Antillais et des Américains et était présidé par Blaise Diagne.

Mais, au cours de la structuration de cette expérience collective à l'étranger (Dufoix, 2003), plusieurs autres éléments unificateurs apparaissent, il s'agit notamment de l'expérience commune de domination et de ses effets, à savoir les luttes pour la libération.

2. Les luttes de libération fondement de l'expérience diasporique

Ainsi, au-delà de la couleur de la peau, les mouvements de revendication des populations d'origine africaine se sont cristallisés autour d'une expérience commune d'oppression. Même s'il s'agit de situations comportant des degrés différents d'assujettissement, l'esclavage et la colonisation étaient les drames qui fondent la naissance de cette diaspora. Ces événements traumatiques ont constitué le socle d'une destinée dramatique commune. L'esclavage, la colonisation et leurs corollaires, à savoir la ségrégation raciale et la domination coloniale sont les évènements historiques qui ont occasionné la rencontre, en France, entre des Africains et des populations noires des Amériques.

Malgré cette communauté de destin, sur le plan politique, des positions divergentes se côtoyaient. A côté des assimilationnistes, il y avait des réformistes et des révolutionnaires. Certaines personnalités avaient des positions plutôt modérées, elles se considéraient comme des « Français et Noirs » - l'exemple de Blaise Diagne peut-être évoqué- ou comme des « Américains et Noirs », à l'instar de Du Bois. Ce dernier a, d'ailleurs, élaboré la théorie de la « double conscience » qui «rend possible cette ambivalence aux hommes afin que l'on puisse en même temps être Noir et Américain »

(cité par Chivallon, 2004 :181). Ces positions modérées coexistaient avec des positions plus dures, défendues par Marcus Garvey ou Lamine Senghor qui formulaient des revendications radicales pour les indépendances ou le retour en Afrique. Les différentes positions à savoir le nationalisme noir de M Garvey, le panafricanisme de Du Bois, les positions radicales de Lamine Senghor et celles conciliantes de Diagne portaient toutes sur une ambition commune d'unir des peuples d'origine africaine pour lutter contre la domination occidentale. La volonté de s'autodéterminer est une des lignes fédératrices, constitutive d'une conscience diasporique.

Ce qui fera dire à Césaire :

> *« oui, nous constituons bien une communauté, … d'abord une communauté d'oppression subie, une communauté d'exclusion imposée, une communauté de discrimination profonde. Bien entendu, et c'est à notre honneur, une communauté aussi de résistance continue, de lutte opiniâtre pour la liberté et d'indomptables espérances »* (cité par Ndiaye, 2008 : 326).

La volonté de libération a été à la base du mouvement littéraire de la Négritude qui utilise l'adjectif « nègre », très stigmatisant pour retourner le stigmate.

Par ailleurs, ces mouvements de revendication se sont construits en s'appuyant sur des projets collectifs politiques, militants, artistiques, littéraires et scientifiques. Comme en témoigne la création d'associations et revues tels que le Comité de défense de la race nègre (CDRN) dans les années 1920 et plus tard la Fédération des étudiants d'Afrique noire (FEANF), la *Voix des Nègres*, la *Dépêche africaine (dans les années 1920)* et *l'Etudiant noir* bien après… Ces projets ont donné lieu à des revendications de libération ainsi qu'à des entreprises de réhabilitation de l'histoire africaine (les thèses de C A Diop sur *l'antiquité nègre égyptienne*) ainsi que la dignité africaine mises à mal par trois siècles d'esclavage et de nombreuses années de colonisation. Comme l'a constaté Niang (2011[59]), les travaux de Diop et de Fanon ont largement contribué à la

[59] Selon Niang (2011), « les complaintes des intellectuels africains noirs ou de la diaspora africaine, malgré leur valeur émotive forte, ne pouvaient valoir les arguments et preuves scientifiques irréfutables qui seuls pouvaient contribuer à remettre l'histoire de l'Afrique sur ses pieds durablement et réhabiliter l'image de l'homme noir. Mais, cette situation changera, après la deuxième guerre mondiale, et surtout à partir du début de la deuxième moitié du 20ème siècle, avec l'entrée en scène de nouveaux hommes, des hommes de science notamment, les quels vont retrouver le colonisateur sur son terrain, celui sur lequel ce dernier faisait fonder et légitimer ses niaiseries sur l'homme noir, à savoir le terrain de la science même. Parmi ces hommes, il y a eu, notamment, d'abord Frantz Fanon (psychiatre et anthropologue) qui analysa tout le mécanisme sociopolitique et mental d'intériorisation du complexe d'infériorité de l'Africain durant l'époque coloniale, et entre les mains de qui, comme le dira plus tard Pierre P. Rey, l'Anthropologie n'aura été que :« *comme un outil de Libération ...un engagement réel dans la transformation de la société qu'on étudie»* (Rey, 2008 : 5) ; et, ensuite, Cheikh Anta Diop (historien, mathématicien et physicien) qui va opposer au colonisateur, et sur des bases scientifiques sûres, une rationalité historique qui démontre la

déconstruction du complexe d'infériorité de l'Africain. Le projet politique, scientifique de libération était accompagné d'un projet identitaire.

3. La race et la culture, socles de l'identification commune : le mythe de la continuité

Le recours à des qualificatifs comme « nègre » « noir » « africain » dans ces mouvements, au-delà de leur caractère englobant, marque une origine commune, l'Afrique. Cette dernière est également l'un des socles fondateurs de cette diaspora. Ces populations noires partageaient une référence commune, même si elle est lointaine. Gueye soutient que cette identité africaine se voulait totalisante et oppositionnelle. La référence totale à l'Afrique, au « *Nègre africain* » reposait sur le déni d'une multi-appartenance et sur un besoin de rupture avec une France et une Europe dominatrices et colonisatrices.

Dès les débuts de ces mouvements, dans les années 1920, les liens avec l'Afrique, au sein de cette population noire, étaient diversement appréciés. Plusieurs points de vue coexistaient. La thèse d'une continuité socio-culturelle avec l'Afrique, l'afro-centrisme de Garvey qui postule qu'une part importante de l'héritage culturel africain avait survécu à l'esclavage, cohabitait avec des thèses qui défendaient l'idée d'un métissage social et d'une identité hybride formée au carrefour de plusieurs influences (africaines, européennes et autres). Ainsi, tant sur le plan culturel que sur le plan politique, ce mouvement noir se nourrissait d'influences plurielles. Au niveau culturel, ces intellectuels noirs venaient d'aires culturelles dominées soit par la culture antillaise et noire-américaine, soit par celle africaine.

Aux projets identitaires et politiques, une dimension culturelle et artistique s'est ajoutée, au fur et mesure. Si la première rencontre panafricaine a amorcé le mouvement politique, les autres qui ont suivi ont eu des tournures nettement culturelles. Un premier Congrès des écrivains et artistes noirs est tenu en 1956, sous la houlette d'Alioune Diop, dans un contexte de luttes anticoloniales et de luttes pour les droits civiques et l'égalité de droits. Le congrès s'est tenu dans un lieu hautement symbolique : l'amphithéâtre

---

supériorité de la civilisation égyptienne, et donc africaine, sur plusieurs dizaines siècles de l'histoire de l'humanité dans l'antiquité, et, qui, en conséquence, fait dévoiler, dans toute sa nudité, toute la machinerie idéologique sous-jacente à l'entreprise coloniale de falsification scientifique et de désinformation sur l'historicité africaine.

Descartes de la Sorbonne qui avait accueilli, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Parmi les participants figuraient Aimé Césaire, Richard Wright, Amadou Hampâté Bâ, Joséphine Baker. En 1959, un deuxième Congrès des écrivains et artistes noirs suivra, il s'est tenu à Rome.

Dans les années 1960 et 1970, qui ont suivi l'accession aux indépendances des pays africains (construits sur des bases plus nationales que fédératives), un grand nombre de ces intellectuels sont retournés dans leur pays d'origine pour contribuer au développement économique, politique et social. Ces retours en Afrique ont réduit la force du mouvement collectif noir. Pendant les années postcoloniales, la diaspora noire vit ainsi une véritable « dérive des continents », selon l'expression de Philippe Dewitte, reprise par Barou (2012). Mais, comme l'affirme ce dernier, c'est surtout sur le plan politique (indépendances contre départementalisation) que les dissensions sont notées. Car, au niveau culturel, le lien entre les peuples noirs résiste, même s'il devient ténu. La construction d'une diaspora africaine a été interrompue par l'accession aux indépendances, mais, de manière ponctuelle, des rencontres internationales sont organisées pour réunir, pendant un court moment, des personnes résidant en Afrique, aux Amériques ou en Europe qui revendiquent leur appartenance commune à l'Afrique. En atteste la multitude de rencontres internationales organisée par des intellectuels d'origine africaine. Nous pensons notamment aux manifestations culturelles internationales et panafricaines comme le festival d'Alger en 1969, le festival des arts nègres de 1966, dont la deuxième édition a eu lieu en 1977 à Lagos au Nigéria et la troisième en 2010 à Dakar. Ces rencontres, essentiellement culturelles, confèrent au mouvement transnational africain, non seulement un soubassement phénotypique, mais aussi une dimension culturelle. En d'autres mots, la « communauté de culture » même fine[60] est une base unificatrice de ce que d'aucuns ont appelé « le mouvement noir transatlantique» ou la diaspora noire.

Dernièrement, lors de la Première conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora qui s'est tenue à Dakar, en octobre 2004, l'existence d'une diaspora africaine a

[60] A la suite de Clifford et de Shelby, Pap Ndiaye identifie une distinction entre une identité fine et une identité épaisse. L'identité épaisse est « une identité fondée sur une culture, une histoire, des références communes » alors que l'identité fine « délimite un groupe qui n'a en commun qu'une expérience de l'identité prescrite, celle de Noir en l'occurrence, qui a été historiquement associée à des expériences de domination subie. » (2008 :48)

été réaffirmée. Dufoix affirme que pendant cette rencontre, l'approche dominante était celle de l'existence d'une diaspora africaine en lien avec un centre, l'Afrique en tant que telle, soit comme berceau, soit comme horizon des Africains dispersés. (Dufoix, 2006). En effet, dans sa déclaration, lors de cette conférence, le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade, a souligné le rôle important de la diaspora et a suggéré, à cet effet, l'idée de considérer la diaspora africaine comme la 6ème région de l'Afrique. Cette dernière disposera d'un coordonnateur et d'un représentant à l'Union africaine qui sera chargé des relations avec la diaspora.

Englober sous la notion de diaspora africaine ou noire des réalités socioculturelles et des expériences sociales plurielles et diverses peut paraître réducteur. Mais, comme l'a remarqué Chivallon, *« la notion de diaspora a cette terrible vocation de réunir sous un même terme la multitude de peuples dispersés depuis une origine qui leur serait commune* » (Chivallon, 2004 : 11). Il est évident que les éléments culturels qui lient les Antillais, les Africains- Américains et les Africains se sont effrités au cours des siècles et de l'ancrage de ces populations dans des univers socioculturels très différents. Mais, les diasporas se construisent et s'entretiennent par l'imaginaire et le mythe de l'unité et de la continuité. C'est d'ailleurs pour cette raison que des populations noires très différentes ont pu réclamer une unité et créer des organisations communes. Le pan africanisme, le nationalisme noir ou l'afrocentrisme[61] et la négritude ont cherché à créer une unité idéalisée et essentialisée mais non dépourvue d'une certaine efficacité sociale. Mais, plutôt qu'une identité africaine commune, il s'est développé des identifications multiformes qui ont tenté de s'enraciner dans une africanité fédératrice sans faire abstraction des particularismes certains qui distinguent ces populations noires.

La question qui se pose est de savoir quels liens existent entre les dynamiques migratoires actuelles des migrants qualifiés d'origine sénégalaise avec cette histoire de la diaspora noire ou africaine.

[61] Les travaux de F. Fauvelle-aymar montrent le dynamisme de l'afrocentrisme en Amérique avec l'essor des sites internet qui proposent « en ligne de l'art « noir » de la musique « noire » et autres produits « noirs ». Fauvelle-Aymar. F- X. (2002). Naissance d'une nation noire. Multimédia, mondialisation et nouvelles solidarités, *L'Homme,* 161, Localisation et mondialisation. Musique et société, http://lhomme.revues.org/document140.html

Les intellectuels d'origine sénégalaise étaient fortement représentés dans ce mouvement. D'abord, Blaise Diagne et Lamine Senghor, puis Léopold S Senghor avec le mouvement de la négritude[62], Alioune Diop, Cheikh Anta Diop, pour ne citer que cela, ont été des protagonistes et des acteurs de ces mouvements noirs. Cette présence notoire de sénégalais a contribué à forger un héritage reproductible. De manière consciente ou inconsciente, les organisations actuelles (associations, revues, etc.) des migrants qualifiés d'origine sénégalaise rappellent et, parfois, s'inspirent, pour certaines d'entre elles, de ces dynamiques de construction diasporique antérieure. Pour ce qui est du mode organisationnel, l'association et la publication demeurent les supports de la fabrique diasporique. Mais, les dynamiques actuelles de mobilisation collective reposent sur une base nationale.

II. La diaspora sénégalaise qualifiée : une construction issue d'un processus socio- historique de construction du lien avec l'Afrique

Si les générations actuelles de migrants qualifiés tentent de reproduire les formes d'identifications collectives à l'Afrique, des divergences existent entre les mouvements antérieurs et les actions collectives contemporaines.

1. Le lien diasporique : un héritage

Contrairement aux intellectuels de la première génération - des années d'avant l'accession aux indépendances- qui retournaient au Sénégal, les migrants qualifiés s'installent durablement dans les pays d'accueil. De ce fait, le discours identitaire qui sous-tend ces deux formes de mobilisation collective ne sont pas les mêmes. Le discours des intellectuels de la première heure avait un contenu explicitement oppositionnel par rapport à la culture française ou occidentale, en général, ce qui n'est pas des migrants qualifiés. Car, les trajectoires migratoires se sont transformées au fil des années, l'option systématique de retour a été remplacée pour des installations

[62] Selon Roynette Claude, *« c'est Senghor qui a forgé le concept même de négritude, avec ses compagnons de route que furent Aimé Césaire en Martinique, et Léon G. Damas en Guyane française. Souvent perçue comme une réaction au colonialisme français et comme une glorification de la culture et de la société africaine, la négritude est ce qui, selon Senghor, transcende les divisions entre les Arabes, les Négro-Africains et la diaspora, et qui annonce l'émergence d'une forte présence noire dans le monde. »* Roynette Claude. (2005). « À propos de négritude : Senghor et Fanon », in *VST - Vie sociale et traitements*, n° 87, p. 70-72.

durables qui s'accompagnent d'ancrage socio-culturel dans la société française. De plus le contexte a évolué ; on est passé du contexte des luttes contre la colonisation à une période post- coloniale. Aussi, les actions collectives s'organisent sur une base nationaliste, du fait de la prééminence de la citoyenneté nationale après les indépendances.

Depuis les années 1970, l'effort de mobilisation collective est assis sur des fondements plus nationaux que panafricains. Pourtant, la volonté de ressusciter des organisations panafricaines a plané, pendant un certain temps, avec la création de mouvements collectifs qui rassemblaient des Africains et des Antillais. Gueye rappelle que « *la période des années 80/90 a vu se manifester une recrudescence des efforts d'unification des deux populations [antillaises et africaines]. Deux exemples rares en ont été le Mouvement international négro africain Cheikh Anta Diop (M.I.N.A.C.A.D) et l'Union internationale Cheikh Anta Diop (U.I.CA.D).* (2001, 210) ». Ces mouvements avaient pour principales activités la valorisation de l'œuvre de Cheikh Anta Diop[63] par des conférences et des manifestations scientifiques. Mais, à partir des années 1990, la dynamique nationaliste remplace la logique panafricaniste d'antan.

2. L'émergence des diasporas ethno-nationales[64] à partir des années 1990

Dans les 1920-1960, les intellectuels sénégalais s'alliaient avec d'autres intellectuels noirs, au fil des années, ils s'organisent davantage entre Sénégalais. Dans les années 1980 et 1990, des intellectuels sénégalais ont créé la revue *Diaspora Africaine*, et l'association Groupe sahel recherche (GSR), ces organisations sont des cadres de réflexion et de production de connaissance sur l'Afrique (Gueye 2001a). Diaspora Africaine, le nom de cette revue est un signe de continuité des mouvements initiés pendant l'époque coloniale. Mais, les étudiants sénégalais ainsi que les cadres d'origine sénégalaise, présents en France, dans les années 1990, sont plus dans une logique d'installation que renforcent les contraintes de trouver au Sénégal, une insertion professionnelle et des conditions de travail équivalentes à leur niveau de formation. De plus, les difficultés d'insertion professionnelle dues aux crises économiques épisodiques

[63] Cheikh Anta Diop est l'un des rares Africains à défendre la thèse selon laquelle, l'Egypte antique est noire, même si cette thèse est encore controversée.

[64] Nous empruntons cette notion à Sheffer et lui donnons le même sens que lui, comme explicité dans la revue de la littérature.

et aux durcissements des conditions de recrutement des étrangers ont grandement affaibli l'engagement collectif, au profit d'une intégration individuelle. Dans la préface de l'ouvrage de Gueye (2001a), B. Sall dénonce l'affaiblissement de la tradition militante de la génération actuelle des intellectuels, au profit de la promotion individuelle. Il argue que la relation entre la communauté d'origine (Afrique) et les intellectuels expatriés se décline en termes « de demandes et d'abandons d'Afrique ».

Pendant un laps de temps, les migrants sénégalais qualifiés étaient confinés dans une sorte d'isolement social, ce qui a réduit leurs échanges avec le pays d'origine et avec leurs compatriotes migrants appartenant à d'autres catégories socio-professionnelles. L'agencement collectif des migrants qualifiés est marqué par des temps d'arrêt qui alternent avec des moments de forte mobilisation. L'euphorie des années 1950-1960 contraste avec la torpeur des années 1990. Mais pour autant, on ne peut pas parler d'inertie associative totale. En effet, le club Cap 2000 est créé en 1991. Il a porté en 1996, le nom du premier Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), Aboubakar Diallo Telli et devient le club Diallo Telli. Le club a pour objectif de réunir les cadres et les chefs d'entreprise d'origine africaine installés en Europe. Le nom du club est chargé de symboliques et de sens. Sall précise, à ce propos, que :

> *« Il est à remarquer, par ailleurs, que le processus de construction des diasporas africaines accorde une place importante aux symboles puisqu'ils sont des condensés de sens et renferment tout un programme d'action. Par exemple, le choix du nom en question symbolise la compétence ou l'excellence au service de la vocation panafricaine. »* (Sall, 2003).

Ce nom préfigure les projets du club qui sont entre autres : l'attachement à l'intégration, l'unité africaine et la solidarité vers l'Afrique, lesquels sont concrétisés par des colloques et des conférences portant sur ces thématiques.

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise étaient très nombreux dans le club. Le club fonctionnait comme un réseau qui reliait les cadres africains dispersés un peu partout en Europe et aux Etats-Unis. Ces derniers se retrouvent en France lors des activités du club[65]: les dîners d'échanges et des colloques, comme le colloque hommage lors du centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor en 2006. Une bonne partie

[65] Si les membres actifs n'étaient qu'une trentaine de personnes, les diners et conférences réussissaient plusieurs centaines d'individus (extrait d'un entretien avec un ancien membre). Ce club a la même configuration organisationnelle que le réseau Espace Jappo qui n'est composé que de migrants qualifiés d'origine sénégalaise.

de la pensée littéraire du poète président, tourne autour des thèmes de l'enracinement et de l'ouverture, de l'Afrique et de l'Europe. Ces dichotomies décrivent la condition et les vécus des migrants. Les débats et discussions lors des conférences portent également sur la situation de l'Afrique contemporaine. Le colloque sur le *« bilan des alternances démocratiques en Afrique* » de 2007 en est un exemple patent. Par ailleurs, le club a des interventions sociales en Afrique, des bourses d'études sont octroyées à des élèves des milieux défavorisés. Ces bourses sont financées par les membres du Club. En France, des rencontres sont organisées dans les lycées et les IUT, au cours desquelles, les membres retracent leurs parcours de réussite qui peuvent servir d'exemples aux jeunes issus de l'immigration.

Une conférence a été organisée en 2013 sur « *les classes moyennes africaines : quelles identités ?* ». Mais, le club s'essouffle. Une partie des membres d'origine sénégalaise ont créé parallèlement, en 2005, le réseau Espace Jappo qui a un mode de fonctionnement similaire à celui du club Diallo Telli, mais avec plus de souplesse organisationnelle et sur une base plus restrictive (nationale avec l'essentiel des activités en France).

Les dynamiques actuelles d'actions collectives ne sont pas des prolongements directs des mouvements anciens, mais elles se structurent en puisant dans cet héritage. De ce fait, elles ne sauraient être analysées sans ce détour dont l'objectif est de les contextualiser dans un cadre socio- historique, au sein duquel, elles s'inscrivent et prennent sens. Cette mise en perspective historique renseigne que les migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont une forte propension à créer ou à intégrer des mouvements collectifs conçus sur la base d'une appartenance commune qu'elle soit africaine ou sénégalaise. Cette tendance à maintenir les liens avec l'origine dans le cadre de structures collectives dont les actions sont orientées vers le pays d'origine est un trait des diasporas. Le processus de construction diasporique de l'expérience migratoire des Sénégalais qualifiés a une profondeur historique, les réalités actuelles découlent de processus socio-historiques qui les produisent et permettent de les comprendre.

La diasporisation n'est pas un processus spécifique à la migration des Sénégalais qualifiés, elle concerne également une grande variété de situations migratoires des Sénégalais. Les caractéristiques identifiées pour saisir ce processus de diasporisation s'appliquent également à d'autres catégories de migrants d'origine sénégalaise. D'une manière générale, c'est l'ensemble des dynamiques migratoires des Sénégalais qui

présentent les caractéristiques d'une diaspora. Ces dynamiques migratoires actuelles sont marquées par des évolutions et des transformations qui affectent aussi bien la migration des Sénégalais qualifiés que celle des autres. La construction d'une diaspora qualifiée n'est pas un fait isolé, ce processus de structuration d'une diaspora concerne diverses figures de migrants sénégalais.

Chapitre IV : Peut-on parler d'une diaspora sénégalaise ?

Les personnes disposant d'un niveau d'étude et d'une qualification élevés ne sont pas les seuls migrants d'origine sénégalaise en France. D'ailleurs, elles ne constituent pas la part la plus importante des migrants sénégalais en France. Ceux qu'on appelle communément les « travailleurs immigrés », qui sont des personnes disposant d'un capital scolaire et professionnel peu élevé, venues en France pour trouver un emploi, constituent l'essentiel des migrations sénégalaises. Cette migration a été organisée sur une base ethnique: elle a concerné dans un premier temps les Soninké, puis les Hal pular[66]. Durant les années postcoloniales (1970), le « travailleur immigré » était la figure dominante des migrations africaines en Europe, ainsi, c'est sur lui que se sont d'abord focalisées les recherches [et les politiques], qui, pour la plupart, laissent de côté la présence ancienne en France d'étudiants et d'intellectuels originaires de divers pays d'Afrique. (Kuczynski et Razy, 2009 :80). Les migrants travailleurs faiblement qualifiés, ressortissants des anciennes colonies, étaient considérés comme « *l'homme à tout faire de la croissance », ils étaient employés comme manœuvre ou ouvrier dans les mines, la métallurgie, l'industrie chimique et le bâtiment* » (Blanc-Chaléard, 2001 :67).

Avec le regroupement familial, option politique privilégiée dans les années 1970, cette immigration de travail perdait son caractère temporaire, tout en cristallisant un ensemble de stéréotypes culturels. Les travailleurs immigrés africains portaient l'étiquette, qui perdure d'une certaine façon, d'immigrants difficiles à assimiler et porteurs de maladie. Ces stéréotypes véhiculés par une frange de la population se reflètent sur les recherches menées sur cette population. Ainsi, *« le bon sens et l'opinion construisent l'image d'un groupe à travers des processus de mise en exergue de phénomènes particuliers amplifiés par des groupes de pression ou des institutions.* » (Timera, 1997:45). La polygamie et l'excision deviennent, entre autres, les thèmes récurrents des recherches, émanant souvent de la commande publique, réalisées sur les travailleurs migrants d'origine africaine. Les études sur les migrants travailleurs d'origine sénégalaise étaient imprégnées par un ethnocentriste inconscient qui se caractérise par la forte ethnicisation des thèmes et problématiques ainsi que par une surdétermination de l'explication culturelle. Jusque dans les années 1990, *« l'homme*

[66] Les Soninké et les Hal pular sont deux groupes ethniques du Sénégal, qui vivent dans le Nord du Pays. Ils sont les premiers à souffrir de la sècheresse dans les années 1970, et sont les premiers à émigrer vers la France.

immigré africain est en général perçu comme un OS, [alors que] les vagues de migration se succèdent et s'accompagnent d'une hausse du niveau de qualification » (Quiminal, 1999). Cette figure est fortement enfermée dans une logique d'homogénéisation, de réification, ce qui ne permettait pas de percevoir les diversités sociales ainsi que les évolutions du profil migratoire des travailleurs migrants.

La figure du migrant peu qualifié, celles de l'étudiant et du travailleur qualifié ont toujours coexisté. Par ailleurs, aussi bien les migrants peu qualifiés et ceux très qualifiés sont insérés dans des dynamiques migratoires qui connaissent des reconfigurations. Timera qui a analysé ces évolutions affirme :

> *« en fait, les années 70 annoncent la poursuite et le développement de toutes ces filières migratoires avec une modification du projet initial : ainsi, les migrations d'étudiants deviennent, avec la crise des États africains des migrations de travail et les migrations de travail, à l'origine tournantes et provisoires, tendent à être définitives. En somme, il y a une convergence de ces divers flux et projets migratoires vers un enracinement et une sédentarisation en France ».* (Timéra, 1997 44)

L'enracinement et la sédentarisation ne sont qu'un aspect d'une dynamique de transformations multiformes et diversifiées.

I. Les nouvelles dynamiques migratoires des Sénégalais

Les travailleurs immigrés d'origine sénégalaise se sédentarisent en France. D'autre part, malgré les restrictions législatives qui entravent leurs circulations, les pays de destination se diversifient. Ces mouvements de dispersion ont une historicité antérieure aux processus actuels de transnationalisation, d'où la facilité de ces migrants à s'ouvrir de nouvelles destinations. C'est un point de vue que partage Roccio, il précise :

> *« le parcours historique de la migration sénégalaise vers l'Italie peut être schématisé de cette manière : tout d'abord l'urbanisation et les migrations internes en Afrique subsaharienne, ensuite l'émigration vers l'Europe, et au sein de cet espace, notamment de la France vers l'Italie, enfin directement vers l'Italie. »* (Roccio, 2006).

L'histoire du Sénégal regorge de groupes ethniques ou confériques qui ont des parcours de vie inscrits dans le mouvement, qu'il s'agit des pasteurs peuls itinérants ou des « nawétanes » ou saisonniers wolofs et mourides qui travaillaient dans les champs pendant l'hivernage et émigraient vers les grandes villes durant la saison sèche ou qui quittaient des zones arides pour rejoindre les zones de cultures plus développées, comme

le bassin arachidier. Les premières circulations migratoires ont commencé dans le pays d'origine avant de s'internationaliser. Sans négliger la vitalité de l'émigration des Sénégalais à l'intérieur de l'Afrique, on peut dire que ces derniers émigrent de façon croissante vers plusieurs destinations et principalement dans les pays de l'OCDE. Selon les données de l'OCDE (2010), des migrants sénégalais ont été recensés dans vingt et un (21) pays de l'OCDE en 2010. Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'elle ne prend pas en compte les pays hors de l'OCDE. Ils sont 133246 Sénégalais dispersés dans ces vingt et un (21) pays. Neuf (9) pays situés en Europe et aux Amériques concentrent l'essentiel des flux de migrants sénégalais. Ces pays sont : la France (77979), l'Italie (28509), l'Espagne (10920), les Etats-Unis (10034), le Canada (1690), etc. La présence de migrants dans les pays de l'Europe de l'Est, en Australie ou en Amérique latine est très faible, mais ils sont quand même quelques-uns à émigrer vers ces destinations.

Tableau 11 : Principales destinations des migrants sénégalais

Pays d'origine Sénégal	
Pays de résidence	
OCDE – Total	133246
France	77979
Italie	28509
Espagne	10920
États-Unis	10034
Canada	1690
Belgique	1277
Suisse	939
Royaume-Uni	664
Portugal	583
Suède	210
Danemark	77
Australie	65
Luxembourg	56
Finlande	55
Grèce	45
Norvège	34
République tchèque	31
Irlande	30
Pologne	27
Mexique	14
Hongrie	7

OECD (2010), « Immigrés par nationalité et âge », *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales* (database).doi: 10.1787/data-00339-fr.

La France est la destination traditionnelle, mais de nouvelles routes migratoires qui mènent vers d'autres pays se sont créées et continuent de se créer. Ces destinations

attirent aussi bien les flux de main d'œuvre qualifiée que des migrants faiblement qualifiés. Cette dispersion concerne presque tous les migrants quel que soit leur profil. Baro soutient qu'*« au-delà de la catégorie des étudiants, les Sénégalais d'une manière générale considèrent la France comme une terre de transit de leur itinéraire.* » (Baro, 2004 :13) La question est de savoir s'il est possible de parler d'une « nouvelle géographie des migrations sénégalaises » du fait de l'élargissement de l'espace migratoire des migrants sénégalais dans le monde ? Le renouvellement spatial du système migratoire sénégalais ouvre sur de nouveaux territoires de la mobilité. Ce processus de mondialisation des migrations sénégalaises est confirmée par un certain nombre de travaux tel que le working paper de Lessault et Mezger issu de l'enquête MAFE[67], dans lequel ils soutiennent que

> *« la liste des pays de destination visés s'est considérablement allongée : une soixantaine de pays ont été déclarés par les ménages au cours du recensement. Parmi ces derniers, le poids de certaines destinations nouvelles est loin d'être négligeable. Ainsi, 6% tout de même des Sénégalais ont choisi les Etats-Unis pour destination, 10% ont choisi les pays du Maghreb. Dans de moindres proportions, les pays du Moyen Orient et de l'Asie commencent également à attirer les migrants sénégalais.»* (Lessault D et Mezger C., 2010)

L'un des effets de cette dispersion est l'émergence de réseaux transnationaux. Les communautés d'émigrés d'origine sénégalaise ne sont plus isolées les unes des autres. Que cela soit du point de vue des activités économiques (les travailleurs immigrés) ou des pratiques socio-culturelles (les travailleurs immigrés de la communauté mouride), les émigrés sénégalais dispersés à travers le monde s'insèrent dans des réseaux internationaux animés par des interactions et des échanges collectifs qui ont favorisé l'émergence d'espaces de croisement transnationaux, de circulation de biens marchands et symboliques, etc. Ces transformations autorisent-elles d'analyser la migration des Sénégalais en termes de diaspora ?

[67] Le projet de recherche MAFE est une initiative de grande ampleur dont l'objectif est d'étudier les migrations entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Dix centres de recherche européens et africains qui travaillent sur les migrations internationales y participent. Le projet MAFE étudie les flux migratoires entre l'Europe (Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni) et le Sénégal, la République démocratique du Congo et le Ghana, qui représentent plus du quart des migrations africaines vers l'Union européenne. http://mafeproject.site.ined.fr/ page consultée le 10 décembre 2010.

En se transnationalisant, cette migration a des caractéristiques de type diasporique qui se traduisent par une centralité spatiale dans les pays d'installation en relation avec des activités économiques, une organisation sociale et communautaire qui permet d'accueillir les arrivants et d'organiser la circulation entre les différents établissements, un maintien d'une identité culturelle et religieuse (notamment la confrérie mouride) et un maintien d'un lien fort avec la communauté d'origine.

1. Le maintien du lien avec l'origine

La construction des liens avec l'origine est très ancienne. Dès les premières migrations, les migrants gardaient un lien socio-culturel, économique et politique avec leurs lieux d'origine. Ainsi, « *les migrations sénégalaises en direction de la France qui précèdent celles dirigées vers l'Italie, et qui entraînent d'autres groupes ethniques tels que les Toucouleur et les Soninké de la vallée du Fleuve Sénégal, présentent déjà des liens transnationaux.* » (Roccio, 2006). Les liens transnationaux existaient bien avant qu'une diversification des destinations ne soit notée. Les travailleurs immigrés avaient des contacts physiques avec leurs communautés d'origine, avant les mesures politiques restrictives. En effet, ils organisaient fréquemment des retours au Sénégal grâce au système des norias. Ce dernier instaure une sorte de présence rotatoire, alternée entre les membres d'une même famille (cousins, frères). Il consistait en un partage de l'emploi autogéré par les migrants qui se relaieraient dans un même poste. La fermeture des frontières sonne le glas de ce système. Depuis, les travailleurs migrants connurent des installations plus durables. Toutefois, ils ont réinventé de nouvelles formes de relations avec leurs communautés d'origine. À la faveur de la loi de 1981 qui autorise et régit les associations des immigrés, ils réorganisent la solidarité envers le village d'origine dans le cadre de structures associatives. Cette forme solidaire ouvre l'ère de la mise en œuvre de projets de développement collectifs dans divers domaines : la santé l'éducation et l'accès à l'eau. Ces projets sont portés par des associations de ressortissants d'un village, d'une communauté rurale, d'un département, etc. Ces actions collectives participeront à faire évoluer l'image de ces migrants qui passe de la figure du travailleur immigré à celle d'acteurs de développement de leur pays d'origine. Il a été répertorié 741 associations de Sénégalais dispersés dans le monde (ministère des Sénégalais de l'extérieur, 2011). En France, une solidarité associative sénégalaise assez forte s'est mise

en place depuis des années. Selon le ministère des Sénégalais de l'extérieur, il y a 300 associations de Sénégalais en France et ce chiffre n'est pas exhaustif puisqu'il se crée encore des associations.

Aux Etats-Unis, 48 associations de Sénégalais sont recensées. La Murid Islamic Community of America (Mica) et l'ASA (l'Association des Sénégalais d'Amérique), fondés en 1989, sont parmi les plus dynamiques des associations. L'ASA déroule un ensemble d'activités communautaires dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès aux TIC et à l'information, avec une radio qui diffuse, en langues nationales sénégalaises.

Le dynamisme des associations dans les pays de résidence et l'importance grandissante des projets de développement qu'elles soutiennent dans le pays d'origine ont participé à l'émergence des politiques de co-développement dans lesquelles le migrant est perçu comme un acteur de deux pays, de deux sociétés. Ainsi, la migration n'est plus pensée à partir d'un seul territoire. Cette dualité est considérée comme un signe de diasporisation, même si elle ne suffit pas à elle seule à fonder une expérience diasporique ; d'où l'intérêt de voir si cette migration ne présente pas d'autres caractéristiques définissant les diasporas.

2. Activités transnationales et centralité spatiale

L'insertion de l'immigration de travail dans des réseaux familiaux, ethniques ou religieux, explique la force du lien communautaire qui contribue à donner naissance à des regroupements sur une base ethnique dans les pays d'installation. Ces regroupements font émerger des filières migratoires autonomes qui perpétuent un cycle de circulation migratoire participant au développement des affaires au niveau transnational. Cette logique migratoire qui privilégie une insertion dans un réseau communautaire est à la base du développement de l'*ethnic business.* Ce dernier est un système économique dans lequel, presque toute la chaîne de l'activité est contrôlée par des personnes issues d'une même origine ethnique. Il donne lieu à des enclaves ethniques, à des réseaux de solidarité communautaire qui sont des ressources sur lesquelles les migrants s'appuient pour développer des activités économiques transnationales. Dans plusieurs sites d'installation des migrants travailleurs d'origine sénégalaise, ces dispositifs socio-économiques communautaires ont été observés. La Goutte d'or à Paris et le « *Little*

Sénégal » à New York sont des exemples d'appropriation de l'espace dans le pays d'installation, en vue du développement d'activité économique dans laquelle les membres de la communauté sont impliqués.

Aux Etats-Unis, une forte communauté sénégalaise (et africaine en général) est établie sur la 116ème rue dans Harlem et sur le boulevard Frederick Douglass, avec un grand nombre de magasins et boutiques gérés par des entrepreneurs sénégalais. Dans jeune afrique.com, Flandrin décrit cette rue en ces termes, « *la 116e Rue, à Harlem, c'est un peu le marché Sandaga de* Dakar. Une enfilade de commerces de tissus, de bijoux, d'épices, de produits de beauté et de cartes téléphoniques internationales. » Cette occupation de l'espace urbain est tellement visible et durable qu'à l'instar du « joaillier juif », de « l'épicier italien ou chinois », le marchand ambulant sénégalais est en train de devenir un cliché professionnel pour les new-yorkais. En France, Rives a observé qu'

> *« en 1999, le quartier de la Goutte-d'Or accueillait 20 % des commerçants sénégalais vivant à Paris et, aujourd'hui, leur activité économique n'est pas sans impact sur l'organisation et la définition du quartier. Dans les représentations sociales, cet espace urbain est régulièrement décrit comme un quartier d'immigrés africains, notamment en raison du commerce spécifique que l'on peut y trouver. »* (Rives, 2010 :138)

Derrière ces vitrines des commerces du « *Little Sénégal* » ou de la **G**outte d'or se trouve un réseau commercial de distribution de produits alimentaires et cosmétiques. Ces nœuds commerciaux sont, en réalité, les points de rencontre et de transit d'une marchandise qui vient de Dakar, transite à Paris ou à New York à destination d'autres villes européennes et américaines. Cette circulation de biens est alimentée par un va-et-vient incessant des personnes, fait émerger des espaces de circulation, de produits et de capitaux entre différents pays. De ce point de vue, ces espaces urbains investis sont « *un espace intermédiaire au sein d'une organisation marchande circulatoire*. » (Rives, 2010 :146). Ces territoires urbains sont au carrefour d'un réseau d'import–export dont les ramifications diverses unissent des commerçants du marché Sandaga de Dakar à leurs frères ou cousins entrepreneurs installés aux quatre coins du monde, créant ainsi des communautés mondialisées.

D'autres travaux portant sur d'autres contextes aboutissent à des constats similaires. Les migrants sénégalais installés en Italie sont des acteurs de ce commerce transnational (Riccio : 2004 et 2006). Aux Etats-Unis, une vie économique, sociale et communautaire s'est développée autour des lieux d'implantation des migrants

travailleurs d'origine sénégalaise « *à mesure que les familles africaines s'installaient, les structures informelles et les activités se sont développées pour répondre à leurs besoins particuliers* ». (Ebin, 2008). Cette occupation socio-économique de l'espace rappelle celle de la diaspora chinoise avec les chinatowns ou les quartiers chinois implantés dans les grandes villes européennes, américaines et récemment africaines. D'ailleurs, Ma Mung (2006) constate que la capacité de créer des entreprises et réseaux économiques ainsi que de dispositifs économiques internationaux est une caractéristique que les Mouride partagent avec d'autres populations migrantes telles que les Chinois, les Marocains ou les Tunisiens. L'interrelation dans la dispersion[68] est une étape déterminante dans la construction diasporique, car une exploitation efficiente et surtout positive de la dispersion permet de relier plusieurs lieux d'établissements. Elle transforme également la dispersion en « ressources spatiales » mobilisables (Ma Mung 2006). La description de l'organisation des réseaux transnationaux mourides de Riccio va dans le même sens que les analyses de Ma Mung sur la diaspora chinoise. Riccio montre que les études menées dans différents contextes sur cette « diaspora » commerciale soulignent le pouvoir d'un système de réseaux, presque autosuffisant, qui relient activités commerciales et liens d'appartenance. Cette confrérie religieuse sénégalaise a établi des relations socio-économiques plus ou moins autonomisées des sociétés d'installation, tout en reliant spirituellement et économiquement les différents sites de dispersion.

Même si la 116ème rue est encore une rue où réside une forte communauté sénégalaise sédentarisée, un processus de *gentrification* de l'Harlem est en cours (Ebin, 2008). La *gentrification* est une mutation urbaine qui se produit lorsque les classes aisées reviennent résider dans des centres villes rénovés. Les étudiants et les classes moyennes blanches reviennent s'installer à Harlem. L'ancrage territorial des migrants peut être menacé par la *gentrification* des villes qui prend les migrants au dépourvu. Au moment où les prix étaient à leur portée en 1985, lorsque la ville de New York vendait ses propriétés, les migrants ont préféré envoyer l'argent au Sénégal. Ils n'ont pas profité de cette situation pour consentir des investissements immobiliers dans le long terme. L'immigration de travail est toujours pensée comme un phénomène temporaire,

[68] Suivant une logique différente, les migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont également construit des interpolarités dans la dispersion, comme nous le démontrons dans la section sur les associations de migrants.

éphémère ; or, quel que soit le pays ou le continent (Etats-Unis, France, Europe, Amérique), elle s'est prolongée du fait d'un ensemble de raisons dont le contrôle des frontières et l'absence de perspectives professionnelles dans le pays d'origine.

D'autre part, la remise en cause de la centralité territoriale, de l'implantation ethnique rend compte, d'une certaine façon, de la vulnérabilité et de la fragilité de l'occupation spatiale, dues au manque de stratégies financières collectives pour acquérir des biens immobiliers aux moments opportuns. A propos de la population africaine de la Goutte d'or, Toubon et Messamah (1990) constatent une pénétration non achevée du quartier en comparaison à d'autres nationalités, ce qui indique une territorialisation précaire qui s'explique par le fait que les migrants travailleurs nourrissent le rêve quasi-obsessionnel de retourner au Sénégal même s'il reste un projet ou un mythe. Les migrants mourides qui sont majoritaires dans ces lieux « *sont tournés vers l'idée de retour et investissent toutes leurs ressources, affectives et matérielles, au Sénégal* » (Riccio, 2006). Ainsi, les constructions diasporiques sont encore labiles même si une solidarité communautaire transnationale très forte est observée au sein des migrants travailleurs d'origine sénégalaise.

II. Plusieurs figures de la diaspora

Dans cette section, nous posons l'hypothèse que la diaspora sénégalaise est composée d'une pluralité de figures. L'observation montre qu'en dehors des migrants qualifiés d'autres figures de migrants d'origine sénégalaise ont développé des identités diasporiques. Ce qui présume de la consistance des dynamiques étudiées ici.

1. La communauté mouride : la construction d'une diaspora sur une base religieuse

La communauté mouride allie à la fois une solidarité économique et religieuse. Dans les grandes capitales et les villes occidentales, en Europe et aux Etats-Unis où les disciples de cette confrérie résident, des lieux de culte y ont été implantés. Cela témoigne d'un dynamisme qui contribue à la construction d'un espace communautaire transnational que l'engagement religieux consolide. Des livres de prières comme les xassaides, les cassettes de prêches, de chants sacrés, les pendentifs portant les effigies de

différents khalifes et les photos de la mosquée de Touba sont les éléments d'une production culturelle (Vertovec, 1997). Les « *keurs Serigne Touba*[69] » et les « *dahiras* » représentent des territoires religieux où la prière, la lecture de coran et de *xassaide* se pratiquent. Ils sont également des lieux de transmission dotés en leur sein d'écoles coraniques où des enfants issus de l'immigration sénégalaise peuvent effectuer l'apprentissage du coran et des préceptes de la religion musulmane. Ils sont les lieux cultuels de la transmission intra et inter-générationnelle. La construction « *keur Serigne Touba* » est également le signe d'une appropriation du territoire. Cette dernière est une forme de « reterritorialisation ». Les migrants reproduisent dans le pays de résidence une utilisation de l'espace connue et pratiquée dans le pays d'origine. Touba (au Sénégal) est un lieu de retours épisodiques pour le rituel du *Magal*. La construction de la grande mosquée de Touba motive la mobilisation collective en terre d'accueil.

La communauté mouride bénéficie également d'une certaine visibilité publique aux Etats-Unis et en Europe. Aux Etats -Unis, l'autorisation officielle leur a été donnée d'ajouter au calendrier de la ville de New-York le jour de Cheikh Amadou Bamba (Salzbrunn 2004 :472). Depuis des années, la communauté mouride organise au mois de juillet les journées culturelles dédiées au fondateur du mouridisme Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké appelé *« The Cheikh Ahmadou Bamba's Day »*. Durant cette manifestation culturelle, les talibés mourides défilent sur la Cinquième avenue. *« The Cheikh Ahmadou Bamba's Day »* est aussi célébré dans plusieurs villes italiennes : Rimini, Pontevico, Catania, Cagliar, Brescia. Les marabouts itinérants organisent des visites dans les différents sites d'installation en vue de consolider l'interrelation dans la dispersion. La communauté mouride développe une identité religieuse diasporique, ainsi, la notion de diaspora peut avoir une « *très forte connotation religieuse au sens large, au-delà du seul peuple juif.* » (Dufoix, 2002) que ces dynamiques illustrent.

Cette appropriation d'espaces géographiques divers ainsi que l'existence d'ilots communautaires dans différents pays rattachés à des réseaux familiaux, religieux ou économiques sont des signes communs à toutes les populations migrantes identifiées

[69] Maison de Serigne Touba. Cheikh Amadou Bamba (Serigne Touba, littéralement le marabout de Touba 1853-1927) est un guide religieux sénégalais fondateur du mouridisme qui est la deuxième confrérie au Sénégal. Aussi bien au Sénégal que dans les pays d'émigration, les *talibés (*disciples) de cette communauté religieuse ont implanté des *Dahira* qui sont des associations religieuses et cultuelles qui réunissent des disciples mourides. Dans les *Dahiras*, les membres étudient le coran et les xassaides qui sont des poèmes et de la prose écrits par Serigne Touba. Les *talibés* mourides se retrouvent à Touba pour *le Magal*, qui est un pèlerinage organisé pour célébrer le départ à l'exil de Cheikh Amadou Bamba.

comme des diasporas : d'abord les Grecs, les Juifs, puis les Chinois et les Indiens. A ce titre, la migration sénégalaise comporte des traits et des pratiques diasporiques. Simon remarquait que

> *« dans la longue histoire des migrations internationales, toute migration tant soi peu établie et socialement organisée, a supposé le fonctionnement stable de ces liens sociaux et identitaires créés et maintenus malgré la distance, l'éloignement et le temps ; c'est bien ainsi que se formèrent les premières diasporas (juive, chinoise) »* (Simon, 2008 : 162).

Les Sénégalais de New-York et de la Goutte d'or ont des positions socio-économiques favorables à la naissance d'un lien diasporique. Le développement de l'identité diasporique part, par conséquent, des sphères « ordinaires ». Bordes-Benayoun et Schnapper (2008 : 82) ont observé qu' « *une partie des Sénégalais aujourd'hui résidant à New-York, Milan ou Pékin, s'organisent en un réseau proche de la forme diasporique alimenté par la circulation humaine et le web.* » Les dynamiques migratoires des Sénégalais se reconfigurent. Les expériences sociales ordinaires observées dans plusieurs établissements d'installation des migrants sénégalais montrent que ces dynamiques ne sont pas propres à une élite mais ont tendance à s'appliquer à une diversité de figures migrantes, quelles que soient leurs positions sociales.

2. Intellectuels et les commerçants : les figures de proue de la diaspora

Les intellectuels et les commerçants entrepreneurs sont deux figurent d'acteurs qui ont les dispositions pour « *jouer dans la cours des grands de la mondialisation* » pour reprendre Simon (2008 :162). Les diasporas grecques[70] antiques, juives, chinoises[71] sont issues de la reconfiguration de l'expérience migratoire de ces deux figures. La construction de la diaspora sénégalaise ne fait pas exception à cette règle historique puisqu'elle est portée par ces deux figures. Les commerçants entrepreneurs sénégalais par leurs activités économiques jouent un rôle d'intermédiaires économiques entre les pays d'installation et les pays d'origine. Plusieurs éléments témoignent de ce fait : la

[70] Bruneau (2001) a souligné le rôle des intellectuels de la diaspora dans la création de l'Etat-nation Grec, il affirme que « la diaspora grecque a précédé l'État-nation et que ce sont les intellectuels de la diaspora qui ont œuvré pour le mouvement de renaissance nationale, notamment A. Koraïs à Paris et la Philiki Etairia, dont le siège principal était à Odessa ».

[71] Trolliet (1994) évoque le rôle fondateur des communautés marchandes chinoises, les Nanyang huashang, « commerçants chinois du Nanyang » ou des « mers du Sud » dans l'émergence de la diaspora chinoise.

vitalité des transferts de fonds, les échanges commerciaux entre commerçants du marché de Sandaga de Dakar avec leur frères, cousins « modou modou » établis à Milan, Madrid, Paris, New –York. Certains de ces réseaux sont des circuits autonomes de circulations de biens, de personnes et d'idées.

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise, quant à eux, ont le rôle d'intermédiaires intellectuels, par qui s'opèrent les transferts de connaissances, de savoir et d'expertise. A l'instar de Ma Mung, nous pouvons affirmer que la diaspora sénégalaise est « *comme un réseau de réseaux, une diaspora de diasporas*. » (Ma Mung, 2009 :98).

Il ne faut pas nier un certain clivage qui existe entre les « travailleurs immigrants » et les migrants qualifiés. Il est dû à l'image péjorative de « clandestin », de « sans papier » associée aux migrations de travail à laquelle les migrants qualifiés tentent de s'éloigner. Car, ils sont issus d'une immigration régulière et ont les mêmes ambitions que la population du pays d'installation en termes d'emploi et de cadre de vie. Cette distance s'explique par des différences de classe sociale plutôt que par une absence de solidarité.

Les migrants qualifiés et ceux peu qualifiés partagent malgré tout beaucoup de points communs, en l'occurrence, la même origine ethnique, les mêmes dynamiques migratoires et à des degrés quelque peu divers, les mêmes conditions d'installation difficiles dans les pays d'établissement. Dans cette recherche, les associations dans lesquelles les migrants qualifiés sont majoritaires ont été répertoriées. Mais, en dehors des associations répertoriées, l'enquête a révélé que 10% des migrants qualifiés étaient affiliés aux associations de leur localité d'origine, aux associations qui regroupent les Sénégalais de leurs départements d'installation en France ainsi qu'à l'union des travailleurs sénégalais.

Tableau 12 : Les associations auxquelles les migrants qualifiés ont adhéré

Associations	Effectif	Pourcentage
Réseau Espace jappo	34	34%
Re-Source/SUNUNET	21	21%
Association des Sénégalais expatriés consultants (ASEC)	10	10%
Pas de réponse (non applicable)	11	11%
Association Afrique solidarité développement (ASODEV)	6	6%
Association des avocats sénégalais de France	4	4%
Diasporas africaines	4	4%
ACDSM	1	1%
Association de ma ville d'origine	1	1%
Association de région d'origine	1	1%
Association des ressortissants de Matam	1	1%
Association locale pour le développement de Mballing	1	1%
CREDO Club de réflexion sur le développement	1	1%
Les sénégalais de Rennes	1	1%
Saint-Louisiens du Nord Pas de calais	1	1%
Sénégalais de France	1	1%
Union des travailleurs Sénégalais en France - Action revendicative, /section Gironde	1	1%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Ce tableau montre que si l'option de créer des associations majoritairement composées de personnes qualifiées se profile, elle coexiste avec celle de s'engager dans des associations plus traditionnelles qui regroupent les Sénégalais sans aucune distinction.

L'interrogation qui structure cette étude porte sur l'émergence d'une diaspora qualifiée d'origine sénégalaise, de ce fait, l'observation est axée uniquement sur les parcours migratoires des personnes qualifiées d'origine sénégalaise, installées en France.

Chapitre V : Le parcours d'installation en France des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les projets de formation sont à la base de la migration. A la suite du parcours de formation, se réalise un projet d'installation en France que concrétise l'accès à un emploi qui produit une intégration socio- économique. Au fil du parcours d'installation, les migrants occupent des statuts et des positions différentes. En outre, le parcours d'installation donne lieu à des expériences sociales particulières comme une double culture, une acculturation, un sentiment d'altérité et une transmission intergénérationnelle qui sont des traits de diaspora.

I. L'immigration des étudiants socle de la construction d'une diaspora qualifiée ?

L'installation en France des migrants qualifiés procède d'un projet de formation qui se mue en sédentarisation. Les migrants qualifiés interrogés sont installés en France depuis de nombreuses années. Ils se remémorent encore des conditions et des motifs de leur migration vers la France.

1. La formation : un facteur d'émigration

En retraçant leurs trajectoires migratoires, il ressort que la première étape de la migration des personnes interrogées est la poursuite de leurs études dans une université française. 85% d'entre eux affirment qu'elle est le motif principal de leur émigration vers la France.

Tableau 13 : Les motifs de l'immigration en France

Les motifs de la migration	Effectif	Pourcentage
Etudes	85	85%
Offre d'emploi	12	12%
Regroupement familial	4	4%
Une première visite fructueuse	6	6%
Autre	5	5%
Total	100	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (5 au maximum).
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Parmi les personnes interrogées, certaines ont débuté leurs études universitaires en France au milieu des années 1970, d'autres dans les 1980 et dans les années 1990.

Ces migrants qualifiés viennent de plusieurs vagues migratoires différentes. De ce fait, les contextes migratoires diffèrent. Pour un certain nombre d'entre eux, l'émigration vers la France est due à l'inexistence de la formation souhaitée au Sénégal. *« Pour faire des études supérieures dans le domaine que j'avais choisi, le Sénégal n'en proposait pas l'époque ».* Dans les années 1980, il existait des domaines de formation nouveaux qui n'étaient pas encore dispensés au Sénégal ou qui commençaient juste à être introduits dans les curricula (l'informatique par exemple). Mais, pour la grande majorité, venir étudier en France se justifie au regard d'un passé historique colonial qui a établi des passerelles culturelles entre les deux pays. D'ailleurs, cet argument est défendu par un grand nombre de migrants qualifiés, l'un d'eux argue *« pour les sénégalais, la France est la suite logique dans le choix des universités étrangères parce qu'il y a une proximité linguistique, la culture francophone, le modèle éducatif français est répliqué au Sénégal. C'est pour toutes ces raisons là qu'on vient en France. »*

Si les études sont la voie la plus empruntée par les migrants qualifiés pour venir en France, elles ne sont pas les seules. Pour d'autres migrants qualifiés, la migration a été motivée par une offre d'emploi ou un regroupement familial. L'offre d'emploi est une opportunité qui se présente assez rarement, seuls 12% des migrants qualifiés en ont bénéficié. En raison des conditions difficiles au sein des universités sénégalaises qui se manifestent par une crise de la recherche, une faible valorisation des ressources humaines (Dia, 2005 :149), certains assistants ont déposé des demandes d'emploi en France. Dans cet échantillon, deux enseignants-chercheurs ont quitté le Sénégal pour intégrer des universités françaises. Ces cas ne sont pas nombreux. Les personnes qui sont bien insérées au Sénégal ne sont pas dans une logique d'émigration durable en France.

Dans la même logique que l'offre d'emploi, une première expérience fructueuse de travail en France peut être un facteur qui favorise l'installation dans ce pays. Ces premières expériences réussies poussent des personnes (6%) qui ont étudié et travaillé au Sénégal ou dans un autre pays à s'installer en France après y avoir effectué un stage, une formation complémentaire de courte durée.

Le regroupement familial est assez faible[72] (4%), il concerne principalement les femmes. Certaines d'entre elles affirment être venues en France dans le cadre d'un groupement familial, pour rejoindre leurs maris déjà installés. Mais le regroupement familial n'est pas disjoint d'un projet de formation, car dans tous les cas de regroupement recensés ici, ces deux projets migratoires (regroupement familial et formation) sont articulés. *« Mon futur mari était installé en France et je suis venue le rejoindre et pour mes études, oui, je suis venue pour m'y installer avec mon époux et y finir mes études »,* nous raconte une enseignante-chercheure. Dans ces cas, d'emblée, le projet migratoire s'accompagne d'un processus d'autonomisation qui se concrétise par la poursuite d'études poussées et l'accès à l'emploi.

La modalité « autre» qui représente 5%[73] regroupe les réponses de personnes qui sont nées en France, en Europe et celles qui sont arrivées très jeunes en France. Parmi elles, deux ont été scolarisées au Sénégal jusqu'au baccalauréat avant de retourner en France. Les trois autres sont nées et ont grandi en France. Ils viennent de familles dont les parents se sont installés en France après leurs études. S'il est difficile de déterminer toute l'influence de cette variable, il est évident que le fait d'être né en France ou d'y être venu en jeune- âge produit un parcours de vie quelque peu différent de celui des primo-arrivants, tant au niveau des conditions d'installation, de mobilité que des liens avec le Sénégal. Au cours de l'analyse, lorsque cette spécificité ressort, elle sera précisée.

Les effets de la politique d'immigration choisie qui devrait favoriser une plus grande mobilité de personnes hautement qualifiées n'apparaissent pas sans les résultats. Cette politique n'est qu'à ses balbutiements mais pourrait, si son application est effective, être un facteur qui augmenterait la présence de migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France. Car, une des principales ressources qui facilitent la migration est le capital culturel. Plus le niveau d'éducation est élevé, plus la probabilité d'émigrer est grande. L'éducation est un « push factor », elle est considérée, dans le contexte actuel,

[72] La plupart de ces femmes sont venues en France dans les années 1980 -1990. Aujourd'hui, les jeunes filles qui émigrent pour poursuivre leurs études ont des comportements migratoires comparables à celui des hommes. Elles le font de moins en moins dans le cadre d'un regroupement familial, cette émigration se caractérise par une plus grande autonomie dans la décision de partir.

[73] Ces personnes ne représentent qu'une petite part de l'échantillon, c'est pour cette raison qu'il est difficile de mesurer l'influence de cette variable.

comme l'un des supports du mouvement migratoire. C'est ce que montre l'analyse des motifs de l'immigration en France des Sénégalais qualifiés. L'arrivée de vagues successives d'étudiants sénégalais en France a contribué à la formation croissante d'un stock de migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France.

Toutefois, les facilités de mobilité qu'offre un niveau d'instruction élevé n'ont pas dédouané les étudiants qu'étaient les migrants qualifiés de la mobilisation d'une diversité de ressources - économiques, sociales - pour la concrétisation du projet migratoire.

2. L'émigration pour les études fortement soutenue par les familles

Pour près d'un quart des migrants qualifiés (22%), une bourse ou une aide de l'Etat ont complété les ressources financières que leurs familles avaient mobilisées pour leur émigration. Les migrants qui ont disposé seulement d'une bourse ou d'une aide sont minoritaires (20%). Les bourses et aides proviennent principalement de l'Etat du Sénégal, soit de la direction des bourses pour certains boursiers, soit de la mairie de Dakar pour d'autres. Des organismes comme la coopération française, le gouvernement allemand et la coopération japonaise ont été cités comme des bailleurs de fonds qui ont financé les études de certains d'entre eux.

Tableau 14 : Financement de la migration pour étude

Financement de la migration	Effectif	Pourcentage
Moyens familiaux	49	49%
Moyens familiaux et bourse ou aide	22	22%
Bourse ou aide	20	20%
Pas de réponse	9	9%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les familles sont les principaux soutiens pour poursuivre les études en France. Près de la moitié (49%) des migrants qualifiés déclarent que leurs études en France ont été payées uniquement par leurs familles. Cela suppose qu'ils viennent de familles qui ont des ressources économiques. Dans certaines de ces familles, souvent urbaines, poursuivre des études supérieures en France ou en Europe est devenu progressivement une tradition ancrée. *« Mon père a étudié en France, tout comme ses frères ; il est*

revenu au Sénégal ; pour lui, les bonnes universités sont en France, il nous a tous envoyés en France après le bac. », précise un médecin.

Au cours des années, certaines de ces familles disposent d'un réseau social dense en France. Celui-ci est composé soit des membres de la famille qui sont restés, soit des relations amicales ou de connaissances que les premiers membres de famille ont tissées avant de rentrer après leurs études. Ce réseau facilite l'arrivée d'autres membres de la famille. Les capitaux économiques et sociaux des familles sont mis à profit pour réaliser l'émigration des membres en France. La situation socio-économique de la famille est décisive dans la réalisation du projet migratoire.

Sur les 49% qui sont soutenus par leurs familles, tous ne viennent pas de familles aisées. Dans ces cas-là, l'aide de la famille est plutôt minime et consiste à payer, au mieux, les frais de transport. C'est pourquoi, les migrants qui viennent de ces familles mobilisent d'autres ressources et stratégies. Les personnes faiblement qualifiées[74] préparent leur migration en Europe en s'appuyant sur les réseaux familiaux ou religieux, sur les systèmes d'appartenance communautaire pour disposer des informations et des ressources nécessaires qui organisent leurs migrations. Les migrants qualifiés ont une démarche assez similaire. En l'absence d'une aide financière familiale, un système de débrouille s'est mis en place. Parmi les migrants interrogés, certains ont débuté leurs cursus universitaires au Sénégal, ils avaient des connaissances à l'université de Dakar[75] qui ont émigré vers la France, souvent ce sont ces anciens camarades qui les ont aidés à préparer leur voyage, en fournissant des informations et en assurant le premier accueil.

Il ressort essentiellement de cette analyse des motifs de l'émigration vers la France que les personnes qui constituent aujourd'hui les migrants qualifiés d'origine sénégalais sont venues en France avec un statut d'étudiants. Les premières années de l'émigration sont consacrées principalement aux études. Si les étudiants viennent de familles qui ont des ressources économiques suffisantes, ils reçoivent de l'argent de la part de leurs familles pour payer leurs études et leurs séjours en France. Ceux qui viennent des milieux plutôt défavorisés sont obligés de trouver du travail, dès leur

[74] Ces migrants paient des sommes importantes aux différents passeurs qui organisent les étapes de l'émigration.

[75] Aujourd'hui, avec les technologies de l'information et de la communication, les démarches pour accéder aux universités et aux grandes écoles passent par des réseaux virtuels qui fournissent les informations qui permettent une inscription.

arrivée. Comme certains nous l'ont confié, les petits boulots ont été utiles. D'ailleurs, en France, les étudiants français travaillent eux aussi pour payer leurs études. Cette logique est reproduite par quelques migrants qualifiés lorsqu'ils étaient étudiants. Il arrive même que ceux qui viennent de familles qui ont des moyens trouvent un petit boulot pour décharger un peu leurs parents. C'est ce qu'indique les propos de ce migrant : *« même quand les parents paient, ce n'est pas suffisant, on ne peut pas les solliciter tout le temps, bon, tu fais de petits trucs pour les fins du mois… il faut se dire que c'est du temporaire. J'ai fait plusieurs petits boulots avant de trouver quelque chose de plus stable après mes études. »*

Mais, les petits boulots peuvent- être un couteau à double tranchant, ils sont utiles lorsqu'ils financent les études, mais peuvent, paradoxalement, être des contraintes qui empêchent de suivre correctement les enseignements. Cet ingénieur en informatique se souvient des stratégies qu'il a eu à déployer pour que les petits boulots ne l'empêchent pas de réussir ses études :

> *« Moi j'ai vu des étudiants qui ont travaillé tout le temps chez Mac Donald, qui ont abandonné leurs études. Pour d'autres c'est faute de moyens qu'ils n'ont pas terminé leurs études. Moi-même, je n'ai jamais eu de bourse d'aucun gouvernement, j'ai travaillé chez le Roy Merlin pour payer mes études, ce que je gagnais était plus que les bourses. Je ne me reposais pas les samedis et dimanches, je faisais des petits boulots, la semaine je travaille à la fac. C'était le seul moyen pour réussir, je n'ai pas un père qui a volé de l'argent, je n'ai pas un père ministre, mais dans ma famille on connait la valeur des études. »*

L'exercice de petits boulots peut aboutir à une situation de *brain waste,* de déqualification et de sous-emploi. Les petits boulots peuvent entraver l'ascension sociale des migrants, s'ils ne les considèrent pas comme un travail temporaire qui leur permet de financer leurs études. L'observation révèle malheureusement que, si certains s'en sortent bien en alliant petits boulots et études et arrivent à finir leurs études et à s'insérer (c'est le cas des personnes interrogées), un certain nombre d'étudiants d'origine sénégalaise s'arrêtent à ces petits boulots. Ils ne finissent pas leurs études et, de ce fait, ne peuvent pas trouver un emploi valorisé. Des doctorants ou des diplômés de l'enseignement supérieur d'origine sénégalaise, qui occupent des emplois dans des domaines fort éloignés de leurs spécialisations ou en dessous de leur niveau de qualification, n'est pas seulement anecdotique, ces situations traduisent une certaine réalité.

Ces situations de déqualification proviennent également, en partie, des sollicitations que les familles formulent, dès qu'un membre de la famille émigre. Beaucoup de ces migrants disent qu'ils ont commencé à envoyer de l'argent au Sénégal pour aider leurs familles, pendant leur parcours de formation. Certains parents pensent que le seul fait d'aller en France est une réussite en soi ; *« on envoyait de l'argent à nos familles, c'est une aide pécuniaire qu'elles attendaient. J'envoyais de l'argent quand j'étais étudiant, je me suis appauvri (rire), je n'avais pas assez avec mes jobs mais il fallait penser à eux »,* déclare un migrant.

Les études sont la première étape de l'expérience migratoire des migrants qualifiés, mais cette expérience ne s'arrête pas à cette première étape. Pour les migrants qualifiés, les retours au pays d'origine à la fin de la formation n'ont pas été systématiques, en raison des effets conjugués de l'absence d'insertion professionnelle au Sénégal et de l'existence d'opportunités professionnelles en France. C'est ce qui ressort du témoignage d'un consultant en science de l'éducation qui vit à Paris, *« Je suis resté parce qu'à la fin de ma formation, je suis retourné chercher du travail au Sénégal mais j'ai rien trouvé, alors je suis revenu ici. Ça n'a pas été facile mais graduellement j'ai trouvé un emploi qui correspond à mon niveau d'étude ».* L'insertion professionnelle commence avec la première demande d'emploi, elle est un des éléments qui amorcent le processus d'installation en France. L'acquisition d'un emploi, non seulement prolonge le séjour, mais encore, transforme la migration pour études en migration d'installation.

II. Du projet de formation à la trajectoire d'installation des migrants qualifiés en France

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise interrogés ont réussi, non seulement à s'insérer dans des secteurs professionnels très valorisés, mais encore, dans des emplois correspondants à leur formation supérieure. Ces parcours sont en rupture avec les formes habituelles d'insertion professionnelle des populations immigrées d'origine africaine[76], comme le montre le tableau ci-dessous.

[76] Cf. Les travaux de Tandian (2008) qui montrent les difficultés que rencontrent les émigrés sénégalais installés en Italie malgré le fait qu'ils disposent d'un capital scolaire et professionnel. La thèse de Mahut (2012) « sur les bamakois diplômés de Paris » montre également les obstacles qui freinent l'ascension de certains migrants qualifiés.

Les chiffres de l'Atlas national des populations immigrées montrent un taux de chômage des immigrants sénégalais, il est de 22%. Ce taux est deux fois plus élevé que celui des Français. Par ailleurs, ces données du recensement de 2006 indiquent que *« les immigrés d'origine africaine sont surreprésentés chez les ouvriers et sous-représentés chez les cadres* » (Atlas national, 2012). Au regard des données sur la répartition des immigrés actifs ayant un emploi selon la catégorie professionnelle, les Sénégalais[77] sont plus représentés dans les fonctions d'ouvriers que celles de cadres. Les immigrants sénégalais s'insèrent majoritairement comme ouvriers (37%) et employés (37%). Seuls 8% et 13% sont respectivement dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures et dans les professions intermédiaires. Les migrants qualifiés sont principalement dans ces deux catégories socio-professionnelles.

Tableau 15: Répartition des immigrés actifs ayant un emploi par condition d'emploi

Pays de naissance	**d'actifs ayant un emploi**	**36 147**
Sénégal	Secteurs d'activité	
	Agriculteurs, exploitants	0%
	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	8%
	Professions intermédiaires	13%
	Employés	37%
	Ouvriers	37%

Tableau élaboré à partir des données du recensement de la population 2006, in Atlas national des populations immigrées, PRIPI 2010 – 2012 : 36.

Les individus qui composent notre échantillon se situent dans la catégorie « des cadres et des professions intellectuelles supérieures », celle des « professions intermédiaires » ainsi que celle des « chefs d'entreprise, artisans commerçants[78] ». Lorsqu'on regroupe les données du tableau 15, ils constituent moins de 25% des migrants sénégalais. Ils sont un groupe de cadres très composite comprenant des cadres de la fonction publique, des cadres administratifs et commerciaux, d'ingénieurs et de cadres techniques ainsi que des professions libérales, des chercheurs, des universitaires, des spécialistes des technologies de l'information, des dirigeants d'entreprise, entre

[77] Toutefois, il s'avère que la situation et le statut professionnel des migrants ne soient pas stagnants, au cours des années leurs situations professionnelles peuvent évoluer positivement. Selon l'INSEE, sous l'effet de la progression des activités tertiaires dans l'économie, les emplois d'ouvriers ont diminué au profit de ceux d'employés, mais aussi des postes d'encadrement, ainsi les professions intermédiaires ont progressé de façon plus soutenue pour les immigrés : + 3,5 points contre + 1,3 point. (Tavan, 2005). Ces données montrent que les perspectives professionnelles pour les migrants, d'une manière générale, ne sont pas figées, elles ont tendance à se modifier lorsque le contexte socio-professionnel le permet.

[78] Dans cette catégorie, seuls les chefs d'entreprise ont été comptabilisés dans notre échantillon.

autres. La construction de leur trajectoire professionnelle en France a demandé la mobilisation de ressources individuelles et conjoncturelles. La phase d'insertion professionnelle est souvent décrite comme pénible, par la plupart des migrants interviewés.

1. L'accès à l'emploi : un facteur de sédentarisation

La première étape de l'installation en France est à la fois d'ordre juridique et professionnel. Elle consiste à la transformation du statut d'étudiant en statut de travailleur. L'accès à l'emploi permet de changer de statut juridique. Pour être employé en France, il faut avoir une carte de séjour de dix (10) ans ou une carte de séjour d'une année avec mention « salarié». Pour obtenir la carte de séjour avec mention « salarié », l'étranger doit disposer d'une promesse d'embauche. Cette logique qui voudrait que l'emploi dépende du changement de statut ou que le changement de statut soit motivé par l'acquisition d'un emploi, peut vite tourner en une spirale vicieuse. Pour s'en sortir, les migrants mettent en œuvre toutes sortes de stratégies qui consistent à chercher un travail avant la fin de la formation, avec des chances limitées d'en trouver ou à continuer de s'inscrire à l'université le temps d'accéder à un emploi qui va changer le statut juridique.

L'accès à l'emploi est difficile parce qu'au moment où ils cherchaient un travail la plupart des migrants qualifiés qui ont maintenant la nationalité française étaient des étudiants étrangers. Ils se sont heurtés à des difficultés d'insertion. Aussi importante que puisse être l'acquisition d'un diplôme du supérieur, à lui seul, il ne trace pas l'avenir professionnel des migrants. Comparés à leurs camarades de promotion d'origine française, le temps de recherche d'emploi a été plus long pour les étudiants sénégalais qui font leurs premiers pas dans le marché de travail français. Un chef de projet se remémore, *« à la fin de ma formation, à diplôme égal, j'ai mis beaucoup plus de temps que mes promotionnaires français, j'ai senti une discrimination à l'emploi ».* Un informaticien ajoute comme en échos *: « Nos origines ou notre appartenance à une minorité nous oblige à être plus performants que le Français concurrent et nous sommes dans la quasi obligation de justifier notre professionnalisme. »* La réussite scolaire dans des filières valorisées en France ne suffit pas pour accéder rapidement à un emploi. Des éléments objectifs expliquent les différentiels d'opportunités entre les étudiants étrangers et les étudiants français pour

trouver un emploi. Ils sont liés notamment à l'accès à l'information, à une connaissance plus ou moins grande du marché de l'emploi et surtout à l'acquisition d'un réseau social susceptible de fournir les bonnes recommandations. Les étudiants français sont plus dotés de ces ressources que les étrangers.

Pour les migrants, la recherche de travail a surtout été une démarche individuelle qui a été appuyée, pour certains, par les structures de l'emploi existant comme l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi) devenue maintenant le Pôle emploi. Les personnes qui sont passées par ces structures envoyaient leur curriculum vitae et ont dû attendre longtemps des réponses qui ne venaient pas toujours. Dans ces cas, *« la persévérance est la seule arme »,* comme le souligne l'un d'eux. Les migrants qui se sont construit un réseau social pendant leurs études, et ceux dont les parents disposent d'amis en France ont mobilisé ce capital social dans la recherche d'emploi. Certains sont plus chanceux, ils sont sortis de grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, comme HEC (l'école des hautes études commerciales), les écoles centrales, ils ont été appuyés dans la recherche d'emploi, comme le remarque l'un d'eux. *« Je suis sorti d'une école d'ingénieur au moment où il y avait une reprise du marché dans le secteur des IT [métiers de l'informatique et des télécommunications]. Malgré les ralentissements de l'administration française pour délivrer un permis de travail, mon entreprise a su intervenir, ils ont payé je pense.»*

Ainsi, il arrive que des migrants obtiennent un emploi mais butent sur le changement de statut. Les discriminations à l'emploi expliquent, dans une certaine mesure, les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent les étudiants étrangers. Elles peuvent être légales, lorsque les Français sont prioritaires, ou illégales, lorsqu'elles ne se fondent sur aucune base juridique. Cette dernière forme montre que, parfois, la couleur de la peau, le statut d'étranger et l'origine géographique entravent la mobilité sociale des populations d'origine sénégalaise. Car, à cause de ces derniers, les refus augmentent, les temps d'attente s'allongent, de ce fait, il est difficile de trouver un travail en adéquation avec la formation reçue. En raison de ces obstacles, même s'ils ne sont les seuls éléments d'explication, le taux de chômage et de déqualification est plus élevé chez les populations d'origine africaine, en général. Ceux qui réussissent sont peu nombreux. Minoritaires, certes, mais, ces profils de réussite professionnelle sont comme des défis aux stigmates dépréciatifs.

Même dans ce petit groupe de migrants qui ont réussi leur insertion socioprofessionnelle, 12% occupent des fonctions qualifiées, mais, ont rencontré des difficultés pour trouver une insertion professionnelle dans leurs domaines de spécialisation. Comme le révèlent les propos de cet ingénieur, qui a dû se reconvertir pour pouvoir s'insérer : *« avoir un boulot a été difficile parce que je n'avais pas la nationalité pour travailler dans un secteur de haute technologie de la défense et de l'armement qui est ma formation de base. Pour m'insérer, j'ai dû rejoindre une société de services d'informatique en tant qu'ingénieur. »* Il existe encore des secteurs de hautes qualifications que les personnes d'origine étrangère ne peuvent pas intégrer du fait de leur statut d'étranger. Ce cas est représentatif des migrants qui s'insèrent correctement mais dans des domaines d'activités qui sont plus ou moins éloignés, des domaines d'études suivies. Dans cet échantillon, ces cas existent mais sont minoritaires.

Tableau 16: Lien entre la formation reçue et l'emploi exercé

Lien entre formation et emploi	Effectif	Pourcentage
Oui	88	88%
Non	12	12%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La grande masse (88%) des migrants interviewés sont arrivés, tant bien que mal, en fonction des opportunités professionnelles qui se sont présentées, à construire des carrières d'une manière assez cohérente. Nous appelons la cohérence du parcours professionnel, le fait :

- d'obtenir un DESS en sciences juridiques et de devenir directeur juridique à CDC Entreprises,
- d'avoir un DESS en gestion et de travailler comme contrôleur financier chez Natixis,
- d'être un docteur en informatique et d'occuper un poste Chef de Projet Telecoms chez Alcatel-Lucent,
- d'obtenir un doctorat et une habilitation en médecine et être Maître de Conférences - Praticien Hospitalier (MCU-PH) en Médecine Interne à l'université Paris 7 et à Pitié-Salpêtrière, etc.

De plus, ces personnes possèdent des contrats à durée indéterminée qui sont des gages de sécurité et de stabilité de l'emploi. Occuper un poste pendant plusieurs années ou des postes différents, mais, dans le même secteur pendant de nombreuses années est un indicateur de cette stabilité de l'emploi. Un migrant déclare : *« je suis venus en France au début des années 90, après mes études, j'ai cherché du travail et je suis recruté depuis 1996 » ;* un autre précise : *« cela fait une dizaine d'années que je suis dans l'entreprise ».*

Ces propos indiquent que des migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont non seulement une insertion professionnelle dans leurs domaines de spécialisation mais avec des perspectives de carrière. Autrement dit, ils sont arrivés à gravir peu à peu les échelons hiérarchiques qui mènent vers des positions d'encadrement.

Trois figures dominantes ressortent de différents parcours recensés : celle de l'ingénieur, de l'enseignant –chercheur et, enfin, du chef d'entreprise.

2. L'ingénieur : profil dominant

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise qui ont le mieux réussi leur insertion professionnelle en France, sont ceux qui ont suivi des études dans des domaines comme l'informatique, les études en télécommunication, l'ingénierie, le conseil. Généralement, ils arrivent à trouver un emploi en adéquation avec leur formation. Un ingénieur en informatique remarque que

> *« Parmi les étudiants qui sont restés en France ceux qui sont bien insérés sont… les informaticiens. C'est un secteur qui se renouvelle, parce que le secteur du développement, c'est un secteur où les gens ne restent pas longtemps, en général c'est 2 ans et après ils partent pour chercher un poste de chef de projet. Donc là, ils sont insérés plus ou moins. Pour les autres, c'est un peu moins évident notamment les étudiants qui ont fait lettres, en général, ils sont obligés de faire plusieurs manœuvres, de changer de formation pour pouvoir rester sur place [en France]. Il y en a certains qui sont là-bas depuis très longtemps sans pour autant trouver quelque chose. »*

Se spécialiser dans des secteurs qui recrutent ou dans les qualifications recherchées, semble être les mots d'ordre partagés et une stratégie pour échapper au chômage et au sous-emploi. C'est ce qui explique le nombre important d'ingénieurs informaticiens et de contrôleurs financiers au sein des migrants qualifiés d'origine sénégalaise.

3. Une insertion dans les universités françaises : difficile mais réelle

La part importante d'enseignants chercheurs (maitres de conférences, directeur d'UIT, etc.) dans cet échantillon est un biais qui provient des bases de données du TOKTEN et du PAISD qui ont servi de base de sondage. Ces deux programmes ont mobilisé principalement des enseignants-chercheurs pour des transferts de connaissances dans les universités sénégalaises. Mais, cette forte présence traduit une certaine réalité puisqu'il a été constaté que « *les immigrés hautement qualifiés, ressortissants originaires de pays du tiers-monde, sont plus nombreux dans les secteurs publics, académiques et intellectuels(...).* » (Meyer, 2003 in Barré et al). Le parcours de Rose Dieng- Kuntz est illustratif à ce propos. Elle est née en 1956 et est décédée en 2008. Elle s'est distinguée par son parcours hors du commun, elle est la première Africaine reçue à l'école polytechnique en 1976, chef de projet à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), lauréate 2005 du prix Irène Joliot-Curie décerné par le ministère de la Recherche et la Fondation EADS à « la scientifique de l'année ».

> Dans le Monde, elle retrace son parcours d'installation en France *« J'ai rejoint Digital equipment corporation (DEC) pour travailler sur l'intelligence artificielle. J'étais alors partagée entre l'envie de rentrer au Sénégal et celle de rester en France. Mais à l'époque, dans mon pays, la recherche en informatique était inexistante et je n'aurais pas pu mettre à profit toutes les connaissances que j'avais acquises. Or chez DEC, je pouvais travailler sur les systèmes experts – pour résoudre par exemple des problèmes de configuration* » (Le Hir, 2006).

Comme les étudiants sénégalais qui ont fait leurs études en France dans les années 1970-1980, elle a nourri le désir de revenir au Sénégal. Mais ce projet de retour ne s'est pas réalisé. Elle s'est installée en France et a réussi son insertion professionnelle malgré la superposition des contraintes liées au genre et à la race. « *Femme, noire, spécialiste d'intelligence artificielle : je me suis retrouvée au carrefour de beaucoup de minorités. On m'a traitée de masochiste, sourit-elle. Mais je n'en ai pas souffert dans mon travail.* », déclare-t-elle dans le *Monde*, 2006. Des parcours plus « ordinaires » d'hommes et surtout de femmes se calquent sur la trajectoire de Rose Dieng comme le parcours migratoire et professionnel d'une femme enseignant-chercheur :

> *« Je suis venue pour les études mais surtout pour rejoindre mon futur mari qui s'était installé en France. J'ai continué en France mes études que j'ai commencées à l'université de Dakar. Mon recrutement résulte d'un*

enchaînement sans difficulté. Je donnais des TD, après ma thèse, j'ai trouvé un poste dans une université parisienne. »

Des migrantes d'origine sénégalaise ont des parcours de réussite dans des secteurs très valorisés. En intégrant les secteurs très valorisés, le processus de visibilité de ces migrantes s'amorce. En effet, elles s'engagent dans des professions dans lesquelles, à l'instar les hommes, elles réussissent à grimper peu à peu les échelons et à positionner.

Selon les personnes interrogées, le recrutement dans le milieu universitaire suit un processus graduel. La première phase de ce processus est l'inscription en thèse, suivie de l'obtention d'un poste d'ATER qui peut aboutir à un recrutement après la soutenance de la thèse. Mais ce n'est pas toujours le cas. Un enseignant chercheur retrace ainsi son parcours :

« J'étais major de mon DEA, j'ai eu une bourse de thèse qui m'a permis d'être d'abord moniteur d'enseignement et de recherches ensuite attaché temporaire d'enseignement et de recherches (ATER), puis chargé de cours à l'université après mon doctorat. Je suis maintenant devenu expert reconnu dans mon domaine à l'université dans le département Arts de Bordeaux et dans le monde du cinéma en général ».

Le parcours d'une enseignante –chercheure en mathématiques appliquées à Lille est aussi assez proche du précédent : *«J'étais ATER de 2002 à 2004, j'ai soutenu ma thèse, je suis devenue maitre de conférences de 2004 à 2010; je suis professeur des universités depuis 2010. »*

Décrits ainsi, ces parcours donnent l'impression d'être une succession naturelle de différentes phases, mais, dans la réalité, les temps et les démarches ont été longs et ardus comme l'ont rapporté certains d'entre eux. Car, les difficultés sont exacerbées lorsqu'on est étranger ou Français d'origine étrangère. L'insertion professionnelle des étrangers dans le milieu universitaire français est très difficile. Malgré des politiques universitaires de plus en plus orientées vers le rayonnement à l'étranger, Jaillet (2009 : 176) remarque qu'en 2005, la proportion d'enseignants-chercheurs de nationalité étrangère dans les universités françaises était de 8,1%, 7,9% pour les professeurs et 8,2% pour les maîtres de conférences.

Cependant, dans le milieu universitaire, les difficultés touchent également des Français, car, il existe ce que Gueye appelle « *un jeu universitaire* » dans le recrutement. Il s'agit notamment de l'imperfection de la procédure de recrutement (opacité,

méritocratie pas toujours appliquée), du localisme (préférence pour des candidats formés sur place), de l'importance du capital social (les pistons). Gueye, 2001a :161-171).

L'analyse des différents parcours professionnels montre que des migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont insérés dans les universités, les banques, les entreprises et les administrations françaises. Certains de ces migrants qui sont insérés dans les banques ou entreprises ne s'arrêtent pas à cette première réussite, ils vont plus loin. Ils tentent des bifurcations professionnelles, souvent volontaires, pour devenir des chefs d'entreprise. Lorsqu'on est engagé dans une dynamique d'ascension sociale à chaque échelon gravi, les possibilités de gravir une nouvelle marche s'ouvrent. La réussite dans l'entreprenariat se construit à partir d'une réussite professionnelle antérieure, la logique qui guide ces parcours d'entrepreneurs sénégalais est qu'une réussite peut en produire une autre.

4. La création d'une entreprise en France : une alternative à l'insertion professionnelle ?

Selon une étude de l'OCDE,

> *« en moyenne, dans les pays de l'OCDE, le pourcentage des immigrés entrepreneurs ne diffère que légèrement de celui des autochtones (12.6 % contre 12.0 %), mais on relève des différences significatives selon les pays et au fil du temps. La probabilité de création d'entreprise par les immigrés n'en est pour autant pas plus élevée dans la plupart des pays de l'OCDE même si le taux de survie de ces entreprises est plus faible que celui des entreprises créées par des autochtones »* (OCDE, 2011).

Dans ce rapport, les entrepreneurs immigrés sont des individus « *nés à l'étranger qui s'efforcent de créer de la valeur par la création ou le développement d'activité économique, en identifiant de nouveaux produits, procédés ou marchés* ». Suivant cette définition, nous pouvons considérer que dans notre base de données, il y a des entrepreneurs immigrés[79] et des entrepreneurs d'origine immigrée, car certains ont la nationalité française. Comme le rapport le met en exergue, ces entrepreneurs immigrés contribuent à relativiser « *l'image stéréotypée du petit commerçant qui dessert la communauté des compatriotes* ». Derrières ces stéréotypes se trouvent des réalités ainsi que des situations complexes et variables. Quelques-uns des migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont passés de ce statut de salariés à celui d'entrepreneurs immigrés. A la

[79] Les entrepreneurs immigrés n'ont pas encore acquis la nationalité française, ils n'ont pas une double nationalité contrairement aux entrepreneurs d'origine immigrée

figure figée de l'immigré travailleur, on est passé « *à un glissement des catégories de migrants, qui empruntent plusieurs profils au cours de leur vie et qui appartiennent à plusieurs profils à la fois* » (Wihtol de Wenden, 2010). Les données du recensement de la population de 2006 indiquent que les migrants sénégalais insérés dans la catégorie « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise » représentent 5% de la population immigrée d'origine sénégalaise. Dans notre échantillon de 100 migrants qualifiés, nous avons recensé 7 migrants qualifiés qui ont créé leurs propres entreprises en France. Ils ont investi dans des secteurs comme le conseil en finance ou en ressources humaines, la gestion des frais professionnels, la boutique en ligne (vente en ligne), la haute couture les télécommunications, l'informatique, etc.

A partir de l'observation des entrepreneurs de notre échantillon, les migrants qualifiés d'origine sénégalaise deviennent généralement chefs d'entreprise après avoir été salariés. Le statut de chef d'entreprise se construit à partir d'un premier parcours professionnel réussi. Travailler un certain nombre d'années avec un statut de salarié, soit dans une entreprise française, soit dans une multinationale basée en France, donne une expérience professionnelle sur laquelle s'appuient les futurs entrepreneurs. Cette première expérience permet de bien connaitre le milieu des affaires ainsi que de se construire un réseau d'affaires qui sera utile soit pour trouver des associés, soit pour le développement des activités une fois que celles-ci soient lancées. Avec des associés souvent ou seuls, les migrants démarrent les activités, changent de statut et deviennent des entrepreneurs. Un chef d'entreprise se souvient de ce processus:

> *« Je suis venu pour faire mes études, à la fin de mes études je n'ai pas eu de mal à trouver un emploi parce que c'était une période favorable à l'embauche, avec le boom du secteur des IT [l'informatique et des télécommunications]. Donc, j'ai travaillé dans de grandes entreprises comme : Geac Software France, éditeur de progiciels de gestion financière, Concur Technologies, éditeur de logiciels d'automatisation des achats et des approvisionnements pour les entreprises sur le Web et enfin Primus Knowledge Solutions, éditeur de logiciels de gestion de connaissances. Quand tu restes un certain temps dans un pays, que tu y travailles dans des secteurs très dynamiques, tu commences à comprendre mieux le pays, à connaitre les modes de consommation, les habitudes, etc. Après on se demande pourquoi ne pas créer quelque chose puisqu'on connait bien le marché. C'est ainsi que je me suis retrouvé à la tête d'une entreprise multinationale. Depuis peu, je suis professeur à Paris 8 à l'UIT. »*

En partant des opportunités qui se sont présentées ou de celles qu'ils se créent, situation plus fréquente, les migrants qualifiés diversifient leurs profils professionnels.

Pour une mobilité sociale ascendante en France dans des secteurs où les immigrés, souvent, sont exclus, ils mobilisent plusieurs ressources : une formation et une expérience professionnelle. Un environnement socio-économique opportun ou d'innovations technologiques (boom des IT) complète ce cadre qui favorise l'essor de l'entreprenariat des migrants qualifiés.

Les migrantes qualifiées investissent progressivement plusieurs secteurs d'emploi, mais elles sont plus nombreuses dans l'enseignement et le secteur de la santé ; ce qu'on appelle en général les secteurs du care et qui sont considérés comme les secteurs traditionnels d'insertion des femmes. Mais, il y a une diversification des parcours professionnels, les migrantes sénégalaises qualifiées investissent dans des secteurs professionnels longtemps restés la chasse gardée des hommes comme la finance, l'enseignement supérieur et la recherche. En outre, en France, les hommes ne sont pas les seuls à créer des entreprises. La création d'entreprise des femmes suit la même logique que celle des hommes : salariées d'abord puis entrepreneures.

> Une migrante raconte son parcours : « *Aujourd'hui j'ai ma propre société, mais c'est plus dû à tout ce que j'ai eu à faire avant. J'ai été responsable des achats, directrice des magasins, c'est tout le parcours que j'ai eu avant qui m'a menée à la création de mon entreprise. Je suis une mampreneuse, maman et entrepreneuse, ma PME je l'ai créée en 2008 dans un contexte de crise mais elle est toujours dynamique, elle est spécialisée dans la vente des cadeaux d'invités qui est un secteur nouveau en France.* »

Elle met en avant son statut de mampreneure, un statut professionnel nouveau dans lequel les fonctions de mère et d'entrepreneuse ne sont pas contradictoires. Il s'agit d'une position sociale qui favorise une articulation conciliable entre la fonction de reproduction et la fonction de production. Dans cette articulation nouvelle, la figure maternelle comme fondement de l'identité féminine est autant valorisée que celle de la femme entrepreneure autonome. Il n'y a plus à choisir l'une au détriment de l'autre. Cette chef d'entreprise gère une boutique de cadeaux d'invités en ligne, ses créations artistiques et décoratives s'inspirent parfois des couleurs africaines, ce qu'elle appelle « *l'Ethnic Chic* ». Dans ce cas précis, l'appartenance ethnique est une ressource, une richesse qui est mobilisée dans la démarche entrepreneuriale. En outre, il montre qu'en

valorisant les éléments de la culture d'origine, les migrants diffusent ces éléments dans le pays d'accueil[80].

Si la majorité des chefs d'entreprise interrogés ont été salariés avant d'être entrepreneurs, il arrive que certains sautent les étapes. Pour ces personnes, dès le début, le projet entrepreneurial s'est posé comme un choix initial d'insertion professionnelle. Après quelques stages réalisés pendant la formation, ils créent une PME : « *Je n'ai jamais eu de difficultés. Les opportunités pour travailler je les ai trouvées ici quand j'ai fini mes études. Moi, j'ai toujours entrepris quasiment puisque ma première boite je l'ai montée à 25 ans et je n'avais pas fini mes études.* »

Généralement, la création d'une entreprise par les immigrés survient plusieurs années après leur installation. Mais ici, la logique qui a guidé la création de l'entreprise est la suivante : pour trouver du travail en France, il faut créer sa propre entreprise. La conviction qu'on doit réussir par soi-même motive l'entreprenariat. Par ailleurs, ce cas n'est pas typique d'un immigrant puisque ce chef d'entreprise est arrivé en France à l'âge de 5 ans.

La création d'une entreprise peut également partir des difficultés d'insertion professionnelle qui donne lieu à des reconvertirons aboutissant à des parcours quelque peu atypiques. C'est le cas d'un chef de PME en haute couture, qui a débuté des études de sociologie jusqu'à la licence. La recherche infructueuse de stage de fin d'étude l'a amené sur le chemin de l'entreprenariat, dans un domaine qui lui était parfaitement inconnu. Mais ces reconversions difficiles peuvent réussir.

Après la création de leurs entreprises, 3 parmi les 7 entrepreneurs sont restés dans des situations socio-professionnelles mixtes. Ils sont à la fois entrepreneurs et salariés parce que la PME qu'ils ont démarrée n'a pas encore une rentabilité et une stabilité suffisante. Mais, les quatre autres sont des chefs d'entreprise indépendants. Les migrants qui ont créé des entreprises n'ont pas institué un mode un recrutement préférentiel en faveur des Sénégalais qui vivent en France. Le recrutement est basé sur les compétences des personnes, d'ailleurs ces chefs d'entreprise travaillent avec des Français pour la

[80] L'exemple de la diaspora chinoise est assez parlant. Aux Etats-Unis, la cuisine chinoise est de plus en plus consommée du fait de la forte présence chinoise dans ce pays.

plupart ou avec des Européens, Américains, Asiatiques et dans une moindre mesure avec des Africains. Les liens qu'ils construisent avec le Sénégal prennent d'autres formes.

5. La réussite professionnelle : condition d'une installation durable

L'accès à un poste d'encadrement marque une réussite professionnelle qui donne l'accès à un certain nombre d'avantages et de privilèges comme une rémunération plus ou moins élevée, des avantages sociaux. La réussite professionnelle confère aux migrants des positions sociales dans lesquelles la réussite économique s'imbrique à l'intégration sociale, la première renforçant la seconde. De par leur insertion professionnelle, ils sont dans des positions économiques qui les rendent aptes à s'intégrer socialement. Les trajectoires réussies influencent fortement la position sociale dans la société française. Ils ont un niveau de vie semblable à celui des Français insérés dans la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Le parcours d'un responsable conformité et contrôle interne d'une banque est illustratif de cette articulation :

> *« Je suis en France depuis 1994, je suis venu pour faire des études, mon premier séjour a été pris en charge par mes parents. Après j'ai travaillé pour payer mes études. Au début, je n'avais pas l'idée de m'installer en France je voulais retourner au Sénégal. Après mon DESS en Gestion, j'ai cherché du travail j'en ai trouvé, j'ai épousé une Française et je me suis installé. Pour ma situation, aujourd'hui, je dirai qu'elle est bien, je suis bien installé, j'ai un boulot qui paie bien avec un contrat durable, j'ai des revenus confortables, cela facilite la vie : se cultiver, donner une bonne éducation aux enfants en s'éloignant de certains milieux. [Il m'a raccompagnée en voiture après l'entretien, car il habite loin de Paris] ».*

Selon les individus, les obstacles et les opportunités n'ont pas été les mêmes, néanmoins, ce parcours est instructif à plus d'un titre, car, il est représentatif des situations et parcours que partagent les personnes qu'on a interrogées. La trajectoire migratoire d'installation se construit dans une longue durée, certains migrants passent par différents statuts. Dans cette trajectoire, l'accès à l'emploi permanent est en quelque sorte le moment fondateur de l'installation. Il constitue un évènement majeur, il signe le passage d'une condition précaire d'étudiant étranger à celui de résident permanent qui ouvre la porte à d'autres événements (naturalisation, mariage qui prolongent la migration. Car, au tout début, c'était la formation et non l'emploi qui était au cœur du projet migratoire. Par conséquent, lorsque l'acquisition d'un emploi se double d'une

réussite professionnelle, elle restructure le projet migratoire. La réussite professionnelle apporte non seulement toutes les conditions matérielles et objectives d'un enracinement durable en France, mais encore, elle annule de toute tentative de recherche d'emploi dans le pays d'origine. Les difficultés rencontrées pour arriver à une situation professionnelle valorisée renforcent le désir d'installation durable. C'est un moment de rupture important dans leur parcours biographique des migrants, car ces derniers passent d'une logique d'immigration temporaire à une installation. Le parcours d'installation en France s'accompagne d'une acculturation. L'acculturation « *est une construction de la personne qui se nourrit de la culture ambiante en l'ajoutant à sa propre culture* ». (Petit glossaire en mouvement, 2005 :55). Cette définition montre les imbrications entre deux ensembles culturels dans tout processus d'acculturation. Cette notion est entendue ici comme un processus d'adoption des valeurs culturelles du pays d'installation, qui produit une grande similarité culturelle entre les migrants et les populations des pays d'installation, sans que les éléments de la culture d'origine soient oubliés.

Dans l'entretien cité ci-dessus, un ensemble d'éléments indicateurs d'une réussite sociale sont énumérés. Ils sont également des signes d'une intégration socio-économique dans la société française : un « boulot qui paie bien » et ses corollaires : l'accès à un logement décent, l'acquisition d'une voiture. Les propos du contrôleur financier, cités ci-dessus, révèlent qu'en dehors de l'emploi, d'autres facteurs contribuent à la sédentarisation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France : le mariage et la naissance des enfants.

Dans la construction de ce parcours professionnel, les relations avec la famille d'origine sont permanentes. Soit la famille soutient l'étudiant pendant ses études ou pendant les premières années, soit l'étudiant dès son arrivée en France, aide sa famille en faisant de petits boulots. De ce fait, les liens maintenus avec le pays d'origine sont d'abord de type familial. Mais généralement, ces parcours suivent des logiques de « self made men », contrairement aux itinéraires de réussites des enfants d'origine algérienne qui s'appuient fortement sur les ressources et les liens familiaux (Santelli, 2001). Ici, l'aide de la famille est importante, car, elle participe à la réalisation des études et encourage le projet d'ascension social qui est associé au projet migratoire. De ce point de vue, on note une logique de reproduction sociale. Mais les familles, souvent restées au Sénégal, n'interviennent pas directement dans l'insertion professionnelle des migrants

en France. C'est le capital humain (formation universitaire, compétences) combiné aux opportunités du marché du travail qui restent déterminants. Le capital scolaire a été décisif dans la réussite professionnelle de ces migrants parce qu'ils ont tous effectué leurs études supérieures en France. Ils n'ont pas eu à chercher des demandes d'équivalence pour valider leurs diplômes. Délivrés par des universités et des grandes écoles françaises, leurs diplômes étaient d'emblée reconnus. Le fait que les migrants qualifiés aient construit leur réussite professionnelle sans solliciter les réseaux communautaires a des conséquences sur la propension des migrants qualifiés à participer à des associations de Sénégalais. D'une certaine façon, cela explique un engagement associatif des migrants qualifiés d'origine sénégalaise qui évolue en dents de scie comme l'a montré la mise en perspective historique de la mobilisation collective des migrants qualifiés.

Mais une installation permanente en France n'est pas synonyme de rupture avec l'origine, même si dans certains cas, on peut noter la présence d'éléments (mariage mixte, naissance des enfants et leur scolarisation en France) qui renforcent le lien avec le pays d'installation. Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise se considèrent (même ceux qui sont nés en France) comme des individus dont les parcours de vie sont influencés par deux mondes culturels divergents, qui tantôt s'articulent, tantôt se frottent et s'affrontent. Cette configuration socioculturelle duelle, voire multiple, est la trame, le fond, à partir duquel, ils organisent leur quotidien, leur vie de famille et les transmissions qui y ont cours, leur univers professionnel, leurs associations, etc.

III. Une construction de « soi » « sur la marge » de deux sociétés

Les parcours d'installation ne suivent pas un processus d'acculturation totale. En effet, la sédentarisation s'accompagne d'une recomposition identitaire dans laquelle les éléments culturels du pays d'origine et ceux du pays d'installation s'imbriquent et se désimbriquent.

1. Les mariages mixtes, un facteur d'acculturation ?

Dans la majorité des cas, les migrants interrogés se sont mariés avec des personnes de même origine qu'eux. 19% des migrants interrogés aussi bien les hommes que les femmes se sont mariés avec des personnes qui n'ont que la nationalité sénégalaise et 37% d'entre eux avec des personnes qui ont une double nationalité sénégalaise et française. L'origine commune crée une proximité socioculturelle et est déterminante dans la formation des couples.

Tableau 17 : Nationalité du conjoint ou de la conjointe

Nationalité du conjoint ou de la conjointe	Effectif	Pourcentage
Sénégalaise et Française	37	37,0%
Française (de souche)	28	28,0%
Sénégalaise uniquement	19	19,0%
Algérienne et française	2	2,0%
Camerounaise et française	1	1,0%
Egyptienne et française	1	1,0%
Jamaïcaine et britannique	1	1,0%
Pas de réponse	11	11,0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Mais, les migrants qualifiés ne se marient pas uniquement qu'avec des personnes d'origine sénégalaise. Une exogamie est notée dans le choix du conjoint ou de la conjointe. Près d'un tiers (28%) parmi eux se sont mariés avec des personnes de nationalité française. Ils sont également en union avec des personnes de nationalité autres, 5% dans l'ensemble se sont mariés avec des personnes d'origine camerounaise, algérienne, égyptienne, jamaïcaine. Le mariage entre les migrants qualifiés d'origine sénégalaise avec des personnes d'une origine autre que sénégalaise est appelé ici mariage mixte ou couple mixte. Les mariages mixtes sont perçus, à tort ou à raison, comme des stratégies pour accéder à la citoyenneté française. Aussi avons-nous demandé à certains s'ils s'étaient mariés pour devenir Français : *« je me suis marié par*

amour avec une Française, nous avons divorcé plus tard, mon épouse actuelle est sénégalaise. Je l'ai épousée par amour».

L'acquisition de la nationalité française n'est pas toujours le principal mobile des mariages mixtes comme on a tendance à le croire. D'après les quelques entretiens que nous avons sur ce sujet, les éléments déterminants dans la formation du couple sont entre autres l'homogamie sociale (partager la même université, travailler dans un même secteur, etc.), et le hasard des rencontres. Les conjointes et conjoints quelle que soit leur origine ont fait des études secondaires ou supérieures. Si le deuxième groupe est dominant, le premier est bien présent.

Le fait d'évoluer dans un couple mixte augmente l'ancrage dans la société française. Généralement, la formation de couples mixtes au sein d'une population migrante est considérée comme un indicateur d'une plus grande intégration sociale et culturelle dans la société française. Pourtant, des auteurs défendent l'idée selon laquelle ce n'est pas tant le mariage mixte que le parcours personnel d'intégration qui détermine un rapprochement culturel avec la société française. Aussi, concluent-elles que

> *« le mode culturel conjugal se rapprochait beaucoup de la culture dominante du pays d'immigration, le conjoint d'origine étrangère l'avait adopté, d'une certaine manière, avant même de se mettre en couple. Son choix s'est porté « tout naturellement » vers une femme qui le faisait accéder encore davantage à cette culture. »* (Santelli et Collet, 2003)

Même si le mariage mixte ne fait que poursuivre des processus d'acculturation et d'installation, il contribue largement à les pérenniser. Le mariage mixte est un des facteurs d'une ouverture culturelle plus grande avec la société d'installation. Car, par son biais, les migrants se frottent aux éléments socioculturels de la société d'installation n'ont plus dans le monde du travail ou dans les espaces publics mais dans l'intimité de la vie privée.

D'autre part, en corrélant la variable « la nationalité du conjoint ou de la conjointe » avec différentes variables que sont : « la participation politique au Sénégal », « l'usage de langue d'origine en famille », et « le lieu de l'investissement immobilier », des relations significatives en ressortent.

Test d'hypothèse 1 : croisement des variables « nationalité du conjoint(e) », « lieu d'investissement immobilier », « langue parlée en famille » et « participation politique au Sénégal »

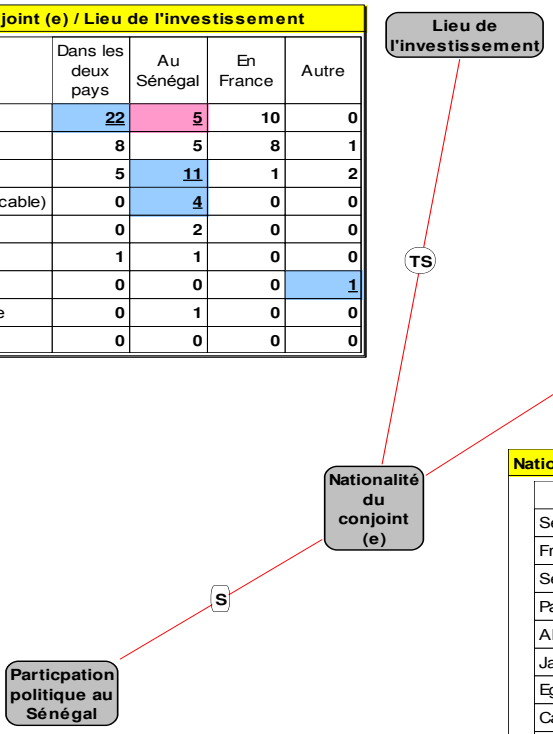

Nationalité du conjoint (e) / Lieu de l'investissement

	Dans les deux pays	Au Sénégal	En France	Autre
Sénégalaise et Française	22	5	10	0
Française	8	5	8	1
Sénégalaise	5	11	1	2
Pas de réponse (non applicable)	0	4	0	0
Algérienne et française	0	2	0	0
Pas de réponse	1	1	0	0
Jamaicaine et britanique	0	0	0	1
Camérounaise et française	0	1	0	0
Egyptienne	0	0	0	0

Nationalité du conjoint (e) / Langue parlée en famille

	Oui	Non
Sénégalaise et Française	21	12
Française	3	24
Sénégalaise	15	0
Pas de réponse	2	1
Algérienne et française	0	2
Jamaicaine et britanique	0	1
Egyptienne	0	0
Camérounaise et française	0	0
Pas de réponse (non applicable)	0	0

Particpation politique au Sénégal / Nationalité du conjoint (e)

	Oui	Non
Sénégalaise et Française	27	10
Française	9	18
Sénégalaise	10	8
Pas de réponse (non applicable)	5	2
Pas de réponse	1	3
Algérienne et française	0	2
Jamaicaine et britanique	1	0
Egyptienne	1	0
Camérounaise et française	1	0

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Lecture: les tests d'hypothèse sur sphinx permettent d'établir une relation entre les variables qui peut être : **TS** = très significative : pour p<1%, elles sont sûres à 99% ou plus ; **S**= significative : pour 1%<p<5%, elles sont sûres à 95-99% ; **PS**= peu significative pour 5%<p<15%, elles sont sûres seulement à 85-95% ; **NS**= non significative ; pour p>15%, elles sont sûres à moins 85% donc non validées (Ganassali, 2007 :140).

Dans le tableau : les cases encadrées en bleu sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement supérieur à l'effectif théorique : ce qui signifie une surreprésentation de ces réponses encadrées en bleu. Les cases encadrées en rose sont celles pour lesquelles l'effectif réel est nettement inférieur à l'effectif théorique : ce qui signifie une sous-représentation de ces réponses encadrées en rose. Cette lecture s'applique à l'ensemble des tests d'hypothèse utilisé dans cette recherche. Mais en raison de la taille réduite de l'échantillon (sur certains tests les effectifs théoriques sont faibles), les résultats sont à prendre avec prudence.

Quand le conjoint ou la conjointe est de nationalité française (français d'origine), la langue d'origine des migrants n'est pas parlée en famille. Dans le tableau, ces familles sont majoritaires à répondre non à la question portant sur l'usage de la langue d'origine en famille. Or, lorsque le conjoint ou la conjointe est de nationalité sénégalaise la langue est parlée, ces personnes répondent oui à la question sur la pratique de la langue. Les migrants qui sont en couple avec une personne d'origine sénégalaise privilégient davantage l'investissement immobilier au Sénégal (l'achat de terrain, construction de maison, etc.) que ceux qui ont un conjoint ou une conjointe d'origine française. Les migrants qualifiés qui sont dans des couples mixtes mariés participent moins aux élections au Sénégal alors les migrants qualifiés qui sont mariés à des Sénégalais (e) votent souvent lors des élections au Sénégal. A partir de ces résultats, il est possible d'affirmer que le mariage mixte consacre durablement l'option d'enracinement territorial et culturel en France. Le mariage mixte entérine le projet d'installation en France alors que le mariage avec une personne de même origine a plutôt tendance à développer les liens avec le Sénégal avec la pratique de la langue d'origine et l'entretien de liens matériels avec ce pays. Mais le mariage mixte n'est pas le seul facteur d'acculturation. D'autres facteurs la renforcent tels que l'adoption de la nationalité française et la durée de la migration.

2. L'adoption de la nationalité française : un effet de l'installation durable ?

Les migrants sénégalais qualifiés revendiquent une double nationalité. [81]Dans leur majorité, ils se considèrent comme Sénégalais et Français, comme le révèle les réponses données à cette question : « quelle est votre nationalité ? ».

[81] La légitimité d'une double nationalité : sénégalaise et française fait débat au Sénégal, nous avons traité cette question dans le Chapitre VI titré Etranger en France, sénégalais de l'extérieur au Sénégal, « une condition de diaspora » ?

Tableau 18 : Nationalité des migrants qualifiés

Nationalité	Effectif	Pourcentage
Sénégalaise et française	74	74%
Sénégalaise	22	22%
Sénégalaise et britannique	2	2%
Française	1	1%
Pas de réponse	1	1%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise s'octroient de fait une « double nationalité » « sénégalaise et française » (74%). 2% parmi eux revendiquent une nationalité sénégalaise et britannique. Mais 22% migrants ont une nationalité unique, la nationalité sénégalaise, les uns par choix, ils veulent « *rester Sénégalais* » comme ils l'ont évoqué pendant les enquêtes; les autres parce qu'ils ont entamé un processus de naturalisation qui est toujours en cours. Ce qui est frappant, c'est le fait qu'il n'y ait qu'une seule personne qui s'est déclarée de nationalité française uniquement alors que dans ce groupe, revendiquer une double nationalité est la norme. Plusieurs éléments expliquent cette forte propension à acquérir la nationalité française. Nous partageons l'idée de Wihtol de Wenden qui souligne que le développement de la double nationalité est lié au fait que dans certains pays européens coexistent le droit du sol et le droit du sang. Dans certains pays européens prédominent

> *« le droit du sol (Royaume- Uni et ne Irlande à l'instar des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie), [dans d'autres le] droit du sang (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse) ou mixtes, avec une prééminence du droit du sang (Belgique, Italie, Espagne, Portugal, France). La coexistence de l'extension du droit du sol dans le pays d'accueil avec la persistance du droit du sang dans les pays d'origine a pour conséquence le développement de la double nationalité… »* (Wihtol de Wenden, 2005 :121).

Des facteurs juridiques et institutionnels sont très déterminants, mais, la durée de la migration a également un effet incitatif sur l'acquisition de la nationalité. Une longue durée de la migration aboutit, dans la majorité des cas, à l'adoption de la nationalité française. Les migrants qualifiés qui ont acquis la nationalité français ont une durée moyenne d'immigration en France de 21,38 ans, alors ceux qui n'ont que la nationalité sénégalaise ont une durée migratoire moyenne de 16,48 ans.

Test d'hypothèse 2 : croisement des variables « âge », « durée de la migration » et « nationalité »

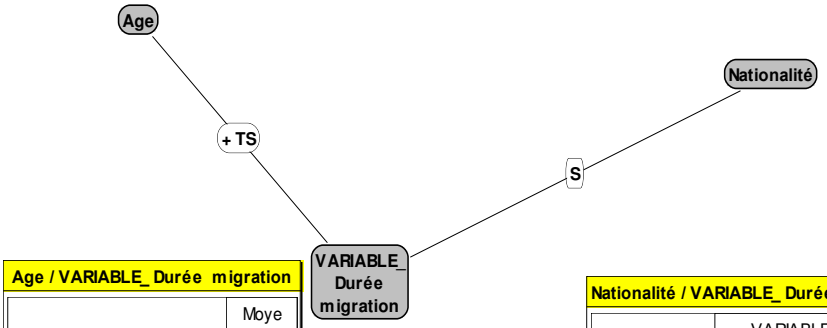

Age / VARIABLE_ Durée migration	
	Moyenne
Age	**42,71**
VARIABLE_ Durée migration	**19,95**

Nationalité / VARIABLE_ Durée migration	
	VARIABLE_ Durée migration
Double	**21,38**
Unique	**16,48**
Pas de réponse	**10,00**

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Lorsque le séjour se prolonge, il s'accompagne d'une accumulation de conditions qui facilitent l'adoption de la nationalité, comme l'insertion socioprofessionnelle durable, la résidence en France avec sa famille depuis plusieurs années et éventuellement le fait d'être marié avec une Française ou un Français. Selon le recensement de la population de 2006, les Sénégalais ayant acquis la nationalité française sont au nombre de 29112 ; ce qui représente 41% des immigrés sénégalais (Atlas, 2012). Comparés à ces chiffres, les migrants qualifiés interrogés ici ont un taux de naturalisation très élevé puisqu'ils sont 74% à déclarer une double nationalité. Les différences entre les statistiques du recensement et celles de cette enquête montrent que les plus qualifiés parmi les migrants arrivent à remplir les conditions qui permettent l'acquisition de la nationalité française.

Malgré une forte acquisition de la nationalité françaises, rares sont ceux qui se considèrent comme exclusivement Français. Dans un entretien, un manager d'une firme internationale, installé en France depuis 16 ans, nous dit :

> *« j'ai une double nationalité sénégalaise et française, j'ai acquis la nationalité française. Si je m'identifie, c'est d'abord par rapport au Sénégal en tant que Sénégalais et puis en tant que Français parce que j'y vis et ma famille y vit, mais d'abord Sénégalais, je ferai les démarches pour que ma fille ait une double nationalité. »*

Il affirme sa double nationalité et la projette pour ses enfants nés en France. A travers cette revendication, il ressort un désir de perpétuer le lien juridique et identitaire

avec le Sénégal au-delà de sa propre personne. Cela rend compte de la force de l'attachement malgré la longue durée de l'installation en France.

L'acquisition de la nationalité française et la longue durée de la migration produisent également chez les migrants qualifiés une identification socio- territoriale double, même si les différents lieux ou territoires dont ils se réfèrent sont cités d'une façon hiérarchisée.

3. Une identité territoriale et culturelle hiérarchisée malgré la double nationalité

A la question : à quel territoire vous identifiez-vous ? Ils sont 67% à affirmer avoir une identification territoriale double. Les migrants qualifiés s'identifient à la France et au Sénégal.

Tableau 19 : hiérarchisation des territoires d'appartenance

Identité territoriale	Effectif	Pourcentage
Appartenance au territoire sénégalais	33	33%
Appartenance au territoire français	0	0%
Appartenance aux deux territoires	67	67%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Si la majorité s'identifie aux deux territoires, aucun de ces Sénégalais ne s'identifie uniquement à la France, alors qu'un certain nombre d'entre eux (33%) s'identifient uniquement au Sénégal. Ces résultats indiquent une absence de mutation identitaire, les migrants qualifiés quel que soit leur degré d'intégration dans la société française gardent une identité sénégalaise. Lorsqu'on leur demande : pourquoi vous identifiez-vous encore au Sénégal ? La réponse quasi invariante est : « *c'est mon pays* ». D'autres vont plus loin et se rappellent des lieux de leur enfance ou adolescence. L'identification territoriale est reliée à des lieux spécifiques, le quartier où ils ont grandi, l'école où ils sont allés, des lieux qui leur rappellent un vécu. D'autre part, la continuité du lien culturel, par-delà les frontières est convoquée pour fonder cette identité territoriale qu'ils gardent encore l'égard du Sénégal qu'ils ont quitté depuis longtemps déjà. Comme le soulignent ces propos : *« je me sens entièrement Sénégalais même si j'ai*

aussi une culture française et globale. Quand on est en France on n'oublie pas le Sénégal, en France on s'intègre au mieux dans la société française, sans jamais, jamais oublier le Sénégal ». Sur un ton similaire, un médecin nous dit : *« je garde mes bases sénégalaises, sérères, mais j'ai acquis des normes françaises ».* Ces propos révèlent que les éléments culturels de la société française sont également des référentiels pour les migrants qualifiés. Le séjour prolongé dans la société française consacre la France comme un espace d'identification. Les identités socio-culturelles sont remodelées suivant les sphères socio-spatiales où les individus évoluent. Nous nous sommes posée un certain nombre de questions. Dans leurs vies, quel système culturel est le plus déterminant, la culture du pays d'origine ou celle du pays d'installation ? Au cas où les deux structurent leurs quotidiens, comment est-ce qu'ils arrivent à concilier ces deux univers culturels différents ?

Tableau 20 : comment conciliez-vous ces deux univers culturels différents dans vos quotidiens ?

Modalités	**Effectifs**	**Pourcentage**
Conciliation sans difficultés	20	20%
S'adapter aux deux cultures (équilibre)	15	15%
Pas de réponse	15	15%
Garder l'identité sénégalaise tout en étant intégré	12	12%
Même hybridité qu'au Sénégal	10	10%
Mondialisation, multi culturalité, multi appartenance	10	10%
Professionnellement à la France et culturellement au Sénégal	6	6%
Imprégner par les deux territoires	5	5%
Le lien avec le Sénégal est plus fort	4	4%
Richesses sociales	3	3%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'hybridité culturelle implique une adaptation permanente entre deux pays, deux cultures et deux modes de vie différentes. Elle implique également, pour certains, d'effectuer des tris entre les deux modes de vie pour distinguer ce qui vient de la culture d'origine de ce qui révèle du lieu de vie actuel. Pour les migrants qualifiés, il ne s'agit

pas d'un tri pour isoler des éléments de leur propre culture, ou pour donner un sens antagonique à ces deux registres. Ils revendiquent la culture sénégalaise et considèrent que c'est une part d'eux qu'ils doivent valoriser pour ne pas la perdre, même si cette valorisation résulte, souvent, sur une idéalisation de cette culture d'origine. Il ne s'agit pas non plus d'un tri de rejet des éléments culturels de la société qu'ils ont adoptés au cours des années. Il s'agit d'un tri constructif pour organiser un imbroglio de registres identitaires dans lesquels ils sont pris. Car, *« notre identité est caractérisée par une pluralité de dimensions, articulées et sans doute peu hiérarchisées.* » (Simon et Tiberj, 2012). Les migrants procèdent à une hiérarchisation, certes, mais dans laquelle, les ordres sont mouvants selon les situations d'interactions quotidiennes. Ces migrants sont à la recherche d'une complémentarité entre leurs univers culturels, tout en restant différemment marqués par les deux sociétés et cultures. Au-delà d'une hiérarchisation, les migrants qualifiés procèdent à une typification qui leur permet d'organiser la diversité des registres. Selon Berger et Luckmann, les individus développent des schémas classificatoires puisés de leurs stocks de connaissance qui leur permettent d'appréhender et de traiter les face-à-face du quotidien. Ils considèrent que « l*a réalité de la vie quotidienne contient des schémas de typification en fonction desquels les autres sont appréhendés et « traités » dans les rencontres de face- à- face. Ainsi, j'appréhende l'autre en tant qu' « homme », qu' « Européen », qu' « acheteur », que « type jovial, etc. »* (cités par Riutort, 2010 :231)

Approfondissant la perspective de Berger et Luckmann, Riutort (2010 :231) précise que la typification ne se limite pas aux interactions quotidiennes et ponctuelles, c'est toute la vie sociale des individus qui s'organise à partir de schémas de classification. Les migrants distinguent dans leur identité, dans leur activité professionnelle, dans leur vie de famille, dans leurs interactions quotidiennes ce qui relève d'un stock de connaissance issu de la culture sénégalaise ou française.

Ces deux sociétés, comme toutes les sociétés, ont une manière particulière d'organiser, suivant une logique qui leur sont propres, les structure sociales qui les fondent. Les pratiques sociales, les valeurs et les normes ainsi que les secteurs de la vie sociale : la famille, le travail, etc. sont différemment ordonnés d'une société à une autre. Le travail d'articulation de ces éléments, qui est différent selon les sociétés, fait la spécificité de chaque société, au-delà du fait qu'il y ait des valeurs universellement partagées.

Dans le triage identitaire que font les migrants qualifiés, la famille et la culture vont au Sénégal. La plupart d'entre eux ont reçu une socialisation primaire au Sénégal. L'identité professionnelle, la culture du travail (rigueur, transparence, organisation du travail, le rapport au temps, etc.[82]) sont attribuées à la France. Ils ont eu une formation professionnelle en France. Ils ont acquis des codes et normes plus ou moins spécifiques au monde professionnel français. Un Enseignant –chercheur confie *: « je suis Sénégalais culturellement sans aucun doute. Mais je suis Français, juridiquement et professionnellement. J'assume ces deux facettes naturellement sans prise de tête ! ».*

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont effectué leurs études en France, ont débuté leur carrière en France, les seules fois où ils ont travaillé au Sénégal, ont été pour un temps limité. Ils s'identifient à la France, en ce qui concerne la norme professionnelle, car, ils sont plus familiarisés avec l'environnement professionnel français qu'avec celui du Sénégal. L'environnement professionnel est un lieu de « socialisation secondaire » qui laisse des empreintes sur les personnes qui y évoluent. La société française a un rapport spécifique au travail. Dans le monde professionnel, en entreprise ou ailleurs, des manières d'être et de faire se structurent pour former une culture singulière du travail. Les migrants qualifiés ont acquis une culture du travail, en France, qui se manifeste par la manière spécifique dont le travail est perçu dans la société française, l'importance qui lui est accordée (acquérir une position valorisée et l'épanouissement personnel), l'organisation du travail, la formalisation des procédures, la gestion du temps, des coûts, du personnel, etc.

Par contre, la société sénégalaise leur a donné une socialisation primaire, pendant cette phase de la vie sociale, l'attachement à la famille et à la communauté est très fort, aussi- cherchent-ils à être très proches du Sénégal, en ce qui concerne la famille et la culture. Mais, comme l'ont observé Simon et Tiberj en exploitant les données de l'enquête TEO :

> « *L'importance de l'origine dans l'identité n'est cependant pas contradictoire avec le développement du sentiment national français. Prédominant chez les descendants d'immigrés, ce sentiment est largement partagé par les immigrés, même lorsqu'ils n'ont pas la nationalité française*

[82] En citant les catégories que les migrants attribuent à la France (rigueur, transparence, etc.) notre intention n'est pas de reproduire des stéréotypes mais juste de rendre compte des perceptions et représentations des personnes interrogées.

(47% des immigrés étrangers disent se sentir Français) » (Simon et Tiberj, 2012).

Si certains restent sur une note identitaire duelle, d'autres migrants qualifiés revendiquent une multiplicité des appartenances, voire une hybridité socio-culturelle. Comme le soulignent certains, ils ont eu un contact très précoce avec la culture française, cette rencontre a lieu au Sénégal, avant l'expérience migratoire: *« On a, nous les Sénégalais, une hybridité socio culturelle qui est historique au Sénégal et qui n'est pas seulement spécifique aux migrants »*

L'hybridité socio-culturelle est un processus historique qui a accompagné la construction des sociétés africaines avec des cadres référentiels multiples, hérités d'une multitude d'influences différentes au cours des siècles. Il s'agit principalement des traditions culturelles africaines, de l'islamisation, de la colonisation. Chacun de ces ensembles culturels a une vision de la vie sociale particulière, il y a quelques similitudes qu'il ne faut pas nier qui, d'ailleurs, autorisent des dynamiques syncrétistes. Mais ces ensembles gardent une certaine spécificité qui les distinguent les uns des autres. La société sénégalaise se construit et se transforme à la croisée de ces influences. Recevoir une socialisation première dans cette société, c'est intérioriser très tôt une diversité de registres socio-culturels. De ce fait, une partie des migrants sénégalais ne se perd pas dans un environnement culturel pluriel. Pour eux, cette expérience n'est pas pathologique, loin de là. La renégociation des identités s'effectue sans problèmes majeurs pour certains, *« Je garde ma culture tout en respectant l'autre culture comme je peux »,* confie un enseignant-chercheur.

Vertovec a remarqué que l'aptitude d'articuler plusieurs référentiels culturels rend compte de la forte capacité d'adaptation des personnes qui vivent en diaspora. Pour lui, « (…) instead of being represented as a kind of schizophrenic deficit, such multiplicity is being redefined by diasporic individuals as a source of adaptive strength. » (Vertovec, 1997).

Pour d'autres migrants, c'est moins simple : *« je me perds entre ces deux cultures parfois, cela me pousse à retourner au Sénégal »*. Revenir au Sénégal, peut aider à retrouver ses repères et se refaire une idée de soi-même. D'ailleurs, un proverbe wolof conseille de retourner au point de départ lorsqu'on a perdu son chemin. Le lien avec l'origine aide à

la redéfinition de soi, dans les moments de doute identitaire, qui ne sont pas rares lorsque la migration est de longue durée. Car, dans ces deux univers culturels, les attitudes, les valeurs et les croyances diffèrent, ce qui requiert un travail constant d'adaptation pour trouver un équilibre. Le métissage culturel est fort possible, mais, il demande un effort personnel pour trouver un équilibre identitaire. Les dispositions et les ressources pour arriver à un équilibre varient d'une personne à une autre, et chacun y va selon sa stratégie qui donne, forcément, des résultats différents.

IV. Attachements aux valeurs sénégalaises et transmission de certains éléments culturels

La situation d'entre deux qui caractérise la trajectoire des migrants qualifiés donne lieu à des recompositions socio-culturelles. Si l'attachement culturel au pays d'origine reste important pour les migrants, les éléments de la culture d'origine sont grandement reconstitués au contact des réalités socio-culturelles du pays d'installation.

1. Attachement aux valeurs culturelles sénégalaises malgré l'installation en France

Tous les migrants qualifiés précisent qu'ils sont restés attachés aux valeurs sénégalaises. Une adhésion unanime aux valeurs sénégalaises ressort des données du tableau.

Tableau 21 : Attachement aux valeurs sénégalais

Attachement aux valeurs sénégalaises	Effectif	Pourcentage
Oui	100	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Nous leur avons demandé de citer les valeurs auxquelles ils se réfèrent. L'analyse lexicale des valeurs énoncées montre que plusieurs valeurs ont été citées avec des occurrences différentes : la famille est citée 19 fois, le respect 19 fois, le partage14 fois, la solidarité 12 fois, l'hospitalité 9 fois, l'éducation 7 fois, la dignité 6 fois, le courage 5 fois, la religion 5 fois, les respects des aînés 4 fois. L'une des particularités dans l'énumération des valeurs est que certaines valeurs sont citées en wolof (une des langues nationales du Sénégal, la plus parlée) et non en français. Si ces valeurs étaient citées en français, elles auraient un sens universel. Le courage, l'hospitalité, la générosité, etc.

sont des qualités humaines universelles. Aussi, pour marquer leur provenance sénégalaise, mais surtout pour montrer une adhésion encore forte à celles-ci, les migrants préfèrent donner les mots en wolof : *Jom* (courage) *fulla* (responsabilité) *téranga* (hospitalité). Nommer les valeurs en wolof est une manière de leur octroyer une charge émotionnelle et affective que leur enlèverait un universalisme réifiant. Ainsi, les migrants utilisent leur langue d'origine pour faire ressortir l'empreinte sénégalaise de ces valeurs qui les distingue d'autres références. L'usage d'une langue nationale sénégalaise pour nommer les valeurs est ainsi une manière de leur fournir une inscription territorialisée, une interprétation et un sens socialement contextualisé et situé. Pour les migrants, ces valeurs sont d'essence sénégalaise, elles viennent d'un stock cognitif construit lors de la première socialisation. Malgré la rupture intervenue avec la migration, ils gardent en mémoire ces valeurs et s'y réfèrent selon les besoins et circonstances.

« Mes valeurs sont la téranga (hospitalité), l'ouverture dans l'enracinement et toutes celles qui sont universelles : respect de soi et de l'autre », déclare un informaticien.

La famille au sens large, la famille élargie est une valeur citée *« Famille, partage, respect sont les valeurs dans lesquelles j'ai été éduqué » « Toutes les valeurs que je juge positives, le sens de la famille, la solidarité et le partage »*.

La solidarité est citée plusieurs fois, à tort ou à raison, elle est considérée comme une valeur largement partagée en Afrique, au Sénégal. Elle est une de leur valeur phare. Certains migrants considèrent la solidarité comme une astuce sociale et communautaire qui lutte efficacement contre la pauvreté. C'est un point de vue que partagent Fall et Gueye qui affirment que

> « *l'économie sociale et solidaire traduit l'échec du modèle néolibéral et met en lumière les innovations portées par des secteurs et des acteurs évoluant en marge du système dominant. Elle est porteuse d'une approche du développement qui part de l'intérieur des sociétés dominées*. ». (Fall et Geuye, 2003)

L'économie sociale et solidaire se fonde sur la solidarité communautaire. Cette efficience sociale fait de la solidarité une base des conceptions alternatives de développement. C'est sûrement cette efficacité socio-économique de cette valeur qui justifie qu'elle soit conservée. L'exigence de solidarité envers de la famille est, en fait, à la base du maintien du lien économique (les transferts de fonds) avec la famille. La

téranga (l'hospitalité) qui dérive de la solidarité a été citée plusieurs fois ainsi que la famille[83] et le partage.

Lorsque les migrants évoquent leur rapport aux valeurs antérieures à la migration, il n'agit pas, pour eux, d'une simple énumération d'une liste de valeurs qu'il peut sembler bon de citer. Ces valeurs ne sont pas que des vestiges d'une socialisation primaire. La réminiscence de valeurs délocalisées[84] de leur contexte social- au sens de Giddens (1990) - est une preuve que ces valeurs font sens pour eux. Elles participent à organiser leurs actions et interactions avec leurs proches non-migrants. Le fait que les valeurs de partage, de solidarité, de famille soient les plus citées et que l'ensemble des migrants envoient de l'argent au Sénégal et le destinent à leur famille n'est pas fortuit. La tendance est ainsi forte qu'il existe une relation structurante entre les valeurs et les actions. L'envoi de fonds (cette question est analysée dans la troisième partie) est, sans doute, une manifestation concrète de la solidarité, du partage et du sens de la famille. Ces valeurs sont à prendre en compte pour expliquer les liens que les migrants tissent avec le pays d'origine. Car, elles continuent de réguler les interactions sociales entre les migrants et des personnes restées au Sénégal. Toutefois, on prendra bien garde de penser qu'elles sont les seules valeurs qui déterminent totalement leur vie. Elles ne sont plus les seules, même si grâce aux transmissions familiales, elles perdurent et deviennent les valeurs des enfants des migrants nés en France.

Cette adhésion forte aux valeurs s'effectue pour certains dans une perspective critique. En effet, « l'extériorité » que favorise la migration est une opportunité d'interroger ces valeurs, de les comparer à d'autres valeurs.

---

[83] Sall a observé que dans le mouvement associatif les migrants qualifiés vocabulaire utilisé par ces derniers, met en exergue l'importance de la parenté « *Le vocabulaire qui est utilisé au sein du groupe ne relève pas de catégories du politique telles que la concitoyenneté, mais de la parenté et de la famille (sœurs, frères) comme si l'Afrique noire et sa diaspora constituaient une famille au sens anthropologique du terme* ». (Sall, 2003 in Barré et al)

[84] La notion de coutume que Raulin (2009 :46) explore témoigne de cette délocalisation. Selon Raulin la coutume « *recoupe en partie la réflexion concernant l'invention de la tradition, aujourd'hui actualisée dans le contexte de la mondialisation. La multiplication des carnavals dans les métropoles occidentales participe de ce deuxième temps de la fabrication des traditions, donnant ici un rôle décisif aux groupes minoritaires, d'origine étrangère ou non, dans les processus de création de nouveaux rituels urbains : ils façonnent de nouvelles temporalités événementielles pour ces métropoles qui rivalisent en matière d'offre touristique, et peuvent être réappropriés par certaines manifestations nationales.* »

2. Attachements aux valeurs oui, mais…

L'adhésion aux valeurs s'accompagne d'un examen critique de ces valeurs comme le révèlent les propos de ce migrant :

> *« Je reste attaché aux valeurs sénégalaises et je dirais africaines parce que sénégalaises est trop réductrices… la solidarité, la famille, notre hospitalité. Mais la solidarité familiale est trop envahissante et ne laisse pas trop de place à la liberté individuelle, elle a ses avantages, on se sent jamais seul. Mais son inconvénient majeur est de transférer trop de charges sur un petit nombre, tout le monde dépend d'une ou deux personnes. »*

Cet examen critique des valeurs du pays d'origine peut porter sur des « valeurs – piliers » de la société sénégalaise, comme la solidarité qui est un des fondements du communautariste et des échanges sociaux. D'autres valeurs cardinales comme le droit d'aînesse, formulé ainsi *« Ndaw topu mag »,* est une hiérarchie sociale ancienne qui voudrait que les cadets obéissent aux ainés. Il continue de s'appliquer avec plus ou moins d'efficacité au Sénégal. Cette stratification sociale, selon l'âge qui donne moins de liberté aux cadets, n'échappe pas à la remise en question critique des migrants, comme le montrent ces propos :

> *« Je suis attaché aux valeurs sénégalaises, mais il y a valeurs et valeurs, il y a les valeurs telles qu'on les annonce et les valeurs telles qu'on les conçoit, ça veut dire que vous pouvez énoncer une valeur mais la conception que vous en avez n'est pas la même que la mienne forcément. Je pense qu'il y a eu beaucoup de dévouement au niveau de ces valeurs justement au Sénégal. Or moi, il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas du tout d'accord alors qu'on les présente comme étant nos valeurs. Comme par exemple la façon dont on éduque nos enfants, la priorité qu'on leur donne réellement dans la maison, l'écoute qu'on a vis – à –vis d'eux, de ce qu'ils peuvent dire, ressentir, penser, pour leur donner un maximum de confiance dans les luttes qu'ils devront aborder plus tard dans l'objectif de les rendre autonome. Ça ce sont des valeurs auxquelles je crois qui ne sont pas du tout présentées comme ça au Sénégal, je m'aime pas l'image du « Kilifa » [père, autorité] qui tape, qui punit. »*

Ces propos indiquent un refus d'enfermer les enfants dans un statut de cadet, statut qui est par essence d'infériorité. Dans une logique éducative empruntée aux réalités socioculturelles de la société française, les migrants prônent des valeurs éducatives dans lesquelles les enfants s'expriment, s'ouvrent, s'émancipent et s'individualisent. Selon Veith, l'individuation *« est à la fois une aspiration à maîtriser le cours de sa vie et une injonction à être soi. »* (Veith, 2005 :53). On s'accorde avec elle sur le fait que les processus d'individuation sont antérieurs à l'expérience de

migration qui les renforce. Cependant nous pensons que l'individuation est une caractéristique qui définit davantage la société française que la société sénégalaise. En intégrant cette norme dans l'éducation de leurs enfants, les migrants qualifiés revendiquent des valeurs propres à la société française. Cette adhésion aux valeurs françaises les amène à procéder à des remises en questions des valeurs de leur pays d'origine, lorsqu'elles sont en contradiction avec celles du pays de résidence. Réinterpréter les valeurs du pays d'origine n'est pas synonyme de rejet de ces valeurs. Il peut être un moyen d'apporter des glissements de sens en vue de les rendre moins distinctes et contradictoires, pour faciliter leur imbrication avec les éléments culturels acquis au cours du parcours migratoires. D'ailleurs, certains migrants critiquent des valeurs mais n'en continuent pas moins de s'y référer : « *Je reste attaché à la famille, à la solidarité, même si elles font partie de ce qui nous retarde » « Famille, le partage mais je déplore certaines valeurs qui ne responsabilisent pas les individus mais les soumettent. »*

Interroger ces valeurs est également un moyen de mieux les transmettre aux enfants nés et socialisés dans un environnement socio-culturel « autre ».

3. La transmission des éléments culturels issus de la société d'origine

Avant d'aborder la question des transmissions des éléments culturels du pays d'origine, la question qui se pose est de savoir si une partie de la matrice socio-culturelle sénégalaise (comme la langue, la religion, etc.) a accompagné le processus migratoire ?

➢ Transmission de la religion

Les sociétés se construisent à partir d'éléments culturels communs qui fondent le rapport social. L'histoire commune, la langue, la religion, etc. font partie des éléments qui constituent la matrice identitaire d'une société donnée. Même si, le Sénégal est pluri ethnique et multilingue, la société sénégalaise s'est construite à partir d'un modèle socioculturel et historique spécifique que Diouf, Diop et O'Brien (2002) nomment le modèle islamo-wolof. Si cette caractéristique socio-culturelle est majoritaire, elle n'est pas unique, les Wolof cohabitent avec plusieurs autres ethnies, les Sérère, les Halpular et les Diola. Les musulmans vivent avec des chrétiens et des adeptes des religions

traditionnelles. La question qui se pose est de savoir si les migrants qualifiés sont majoritairement wolof et musulmans ?

L'histoire des migrations sénégalaises en France renseigne qu'une partie des migrations s'est organisée sur une base ethnique, c'est le cas des migrations des Manjak et des Soninkés, qui viennent du sud du Sénégal ainsi que des Halpular qui sont originaires de la vallée du fleuve Sénégal. Mais, les migrations de personnes qualifiées formées à partir des migrations des étudiants sont ethniquement très diversifiées, elles ne résultent pas de groupement communautaire d'un groupe ethnique donné. L'appartenance socio-ethnique des migrants qualifiés est très diverse, elle est à l'image de l'architecture socio-ethnique globale de la société sénégalaise. L'analyse de l'appartenance ethnique[85] et religieuse des migrants qualifiés d'origine sénégalaise révèle une certaine continuité socio- religieuse dans la migration, car, elle présente les mêmes caractéristiques ethniques et religieuses de base de la société sénégalaise.

Tableau 22 : la répartition ethnique des migrants qualifiés

Ethnie	**Effectif**	**Pourcentage**
Wolof	50	50%
Hal Pular	21	21%
Sérère	12	12%
Soninké	4	4%
Diola	3	3%
Mandingue	3	3%
Français	2	2%
Ne sais pas	2	2%
Africain	1	1%
Métis	1	1%
Pas d'ethnie	1	1%
Total	100	100

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les grands groupes ethniques sénégalais sont représentés dans ce tableau, les proportions reflètent la structure ethnique du Sénégal avec une prédominance des Wolof (50%), suivis des Halpular (21%), Sérère (12%), entre autres. Parmi les réponses données sur l'appartenance ethnique, certaines sont atypiques, même si, elles sont minoritaires et ne constituent, dans l'ensemble, que 7% des réponses. Ces réponses indiquent des transformations dans le processus de construction identitaire des migrants

[85] Ethnie est entendue ici comme un groupe social dont les membres partagent des traits culturels communs comme la même langue ainsi que les mêmes us et coutumes.

qualifiés d'origine sénégalaise. Pour certains d'entre eux, l'identification ethnique n'est pas automatiquement reliée aux groupes ethniques du pays d'origine. Une personne se définit comme Africain, la tendance à s'octroyer une identification plus globale, à l'échelle du continent est présente, elle est fort peu fréquente. Une autre met l'accent son statut de métis, se définissant ainsi entre deux réalités culturelles. Les années passées en France ont remué les bases d'identifications. Ainsi, parmi les migrants qualifiés, certains (2%) se considèrent comme Français. Ces personnes se dépouillent de leur ethnique d'origine pour épouser la réalité socioculturelle du pays d'installation. Une personne affirme qu'il n'a pas d'ethnie, cette absence de conscience ethnique manifeste un rejet d'une stratification sociale[86]basée sur des groupes ethnique ; c'est également une manière d'annoncer une identité qui se rapproche des valeurs culturelles de la France. Car dans la société française, l'égalité est un des principes fondateurs de la nation. Qu'il s'agisse de l'identité ethnique, de l'identité nationale, de l'identité culturelle, une petite minorité de migrants qualifiés affirme toujours s'identifier davantage à la France qu'au Sénégal.

Quant à la religion, sur les 100 personnes interrogées, 90% se disent musulmans et 8% chrétiens. Deux personnes n'ont pas répondu à cette question.

Tableau 23 : répartition des migrants qualifiés selon la religion

Religion	**Effectif**	**Pourcentage**
Musulman	90	90%
Chrétien	8	8%
Total	98	98

Il y a 2 non-réponses.
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

En analysant les rapports que « les intellectuels africains en France » entretiennent avec la religion, Gueye affirme que « *dans ce groupe, l'auto-identification s'effectue également par la déclinaison d'une origine ou d'une affiliation religieuse* » (Gueye, 2001b). Les migrants sénégalais qualifiés généralement se définissent comme musulmans. La question est de savoir quel rapport ils entretiennent avec la religion ?

[86] La hiérarchisation sociale existe non pas entre les groupes ethniques mais à l'intérieur des groupes ethniques. Dans la société wolof par exemple les Geers sont en haut de l'échelle sociale, les ñeeño constituent une caste inférieure. Les deux ouvrages de A Bara Diop sur les wolofs permettent d'approfondir ce sujet, cf. A Bara Diop, 1981, *La société wolof,* Paris Karthala ; *La Famille wolof*, 1985 Paris Karthala.

Une grande partie des migrants se disent croyants et pratiquants « *je suis musulman, je reste musulman, je prie. Mes enfants sont jeunes, ils ne prient pas encore, mais ils aiment me regarder prier* ». Il observe les préceptes (prières) dans le cadre privé. A travers ces propos, il ressort que la religion est non seulement privée, mais aussi personnelle. Ce père de famille ne contraint pas ses enfants à prier avec lui. Durant nos interviews, aucun signe de visibilité de l'identité religieuse n'a été noté, l'appartenance religieuse n'a pas été affichée, mais elle n'en demeure pas moins réelle. La pratique religion est vécue par les migrants qualifiés que nous avons interrogés sous un registre plus individualisé. S'il y a une dimension collective, elle s'incruste dans une logique individuelle et personnelle, comme par exemple, le fait aller à la prière collective du vendredi ou adhérer à une association religieuse. C'est ce qu'affirme ce consultant SAP France:

> *« J'ai adhéré à une association sénégalaise : Dahira Mame Diarra composée de 80% de femmes 20% d'hommes. Les motifs de mon adhésion sont d'ordre religieux. Les objectifs de cette association sont culturels et économiques. Les membres ont des rencontres régulières et des événements. Cette association est l'une des associations mourides ou Dahiras Mourides en France. Les cotisations se montent à 50 €. L'association intervient au Sénégal dans le domaine de l'entraide. Toutes les écoles coraniques qui sont dans les villages et plus particulièrement les écoles coraniques « Mame Diarra » à travers le Sénégal reçoivent de l'aide. »*

Les associations dans lesquelles les migrants qualifiés sont engagés, qui sont étudiées ici, n'ont pas d'activités religieuses. D'une manière générale, les migrants qualifiés sont des musulmans en majorité et certains d'entre eux pratiquent. Il a été observé, cependant, qu'en contexte migratoire, le degré d'adhésion à la religion tend à évoluer. La pratique peut être moins régulière, les règles et préceptes islamiques ne sont pas suivis scrupuleusement : ***«****Je suis musulman, il m'arrive de sauter les prières. Ici [en France] je pratique moins, après les heures de boulots, il est difficile de faire toutes les prières ».* Des interviews, durant la phase d'observation, ont été effectuées dans des cafés à Paris avec des migrants qualifiés qui se disent musulmans mais qui n'hésitent pas à commander de la bière ou du vin en notre présence. En plus de révéler l'habitude de prendre des boissons alcoolisées dans ces lieux, ces consommations d'alcool pendant les entretiens rendent compte plus profondément de la distance prise par rapport à des interprétations strictes des textes religieux.

Dans l'observance des pratiques religieuses, les interprétations sont moins rigoureuses (prier de façon occasionnelle) et les recommandations ne sont pas toujours suivies au pied de la lettre (prendre de l'alcool de temps à temps). Lorsqu'on vit dans une société d'installation laïcisée depuis des années et dans un « *contexte d'islam minoritaire* », le contrôle social se réduit. Au Sénégal, si l'entourage proche peut être assez tolérant vis-à-vis de la pratique de la prière ou du jeûne, il l'est moins en ce qui concerne la consommation de l'alcool. En dehors des lieux réservés (bar, night-club), l'alcool ne circule pas au grand jour, ceux qui boivent le font dans des cercles fermés. En France, ni la société d'installation dans laquelle ces usages sont permis ni les autres compatriotes qui ont eux-mêmes une référence moins forte à la religion n'exercent un contrôle sur les pratiques religieuses. Lorsque dans d'autres interviews, nous rapportons à des migrants le fait que des migrants sénégalais buvaient, ils n'ont pas été choqués. L'un d'eux nous a dit *« c'est des choses qui arrivent ici, cela ne veut pas dire qu'ils sont mauvais ou qu'ils ne sont plus musulmans, il faut les voir comme ça, comme quelque chose de normal »*. Cette attitude est loin de l'époque où ces pratiques étaient considérées comme déviantes et étaient systématiquement et ouvertement critiquées. Gueye donne l'exemple des intellectuels africains en France qui utilisaient une expression méprisante « *beere-beer-beru* »[en wolof dans le texte] « le béret, la bière, et l'isolement » pour désigner leurs collègues qui se disaient agnostiques ou athées attachés à l'idéologie marxiste. En fait, les intellectuels africains de la primo-génération « *rejetaient les valeurs et symboles [européens], ceux de l'Afrique étant reconnus comme les référents absolus, ou ultimes, devant guider leur vie sociale.* » Gueye 2001. Aujourd'hui, boire une boisson alcoolisée n'est pas une pratique totalement banalisée mais elle est réelle et est de moins en moins réprimandée par les pairs. Dans ce groupe, au fil des vagues migratoires et des années, un nouveau rapport à la religion s'établit. Ce dernier autorise des comportements plus libérés des contraintes et des dogmes religieux. L'existence de ces pratiques témoigne du processus d'acculturation, mais, altère-t-elle l'identité musulmane ? Les migrants qui consomment de l'alcool et pratiquent moins continuent à se définir comme musulmans et transmettent cette religion à leurs enfants nés en France. Or, aucune action de transmission d'une valeur n'est possible, s'il n'y a pas, au préalable, une quelconque adhésion à cette valeur.

Si un des traits des diasporas est de maintenir des éléments culturels de l'origine même recomposés, une autre de leurs caractéristiques est de transmettre ces identités recomposées aux jeunes issus de l'immigration. La construction d'une diaspora qualifiée est, certes, alimentée par les vagues migratoires incessantes et croissantes d'étudiants, mais la transmission des éléments de la culture d'origine est ce qui fonde et reproduit culturellement et identitairement la diaspora. La question qui se pose est de savoir si la matrice identitaire et culturelle (ethnie et religion) qui a survécu à l'expérience migratoire est transmise et comment elle est incorporée dans la construction identitaire des jeunes issus de l'immigration ?

L'examen de la transmission de la langue et de la religion se justifie par le fait qu'ils sont des éléments qui permettent d'observer une continuité du lien culturel avec le Sénégal. La langue et la religion ont une dimension structurelle qui les rend quelque peu rétives aux changements. Elles sont en quelques sortes des constances culturelles, elles évoluent bien évidemment, mais suivant un processus au long cours. Il faut plusieurs générations pour que la langue maternelle soit totalement oubliée. Pour la religion, il est possible de ne pas pratiquer, tout en gardant, sur plusieurs générations, l'identité religieuse d'origine des ancêtres, l'exemple de la diaspora juive en témoigne. Selon Joshua Fishman, (cité par Fibbi et Lidilem)

> *« la perte de la langue d'origine intervient sur trois générations, de sorte que le bilinguisme est un pont intergénérationnel temporaire relativement peu important entre le monolinguisme en langue d'origine des immigrants eux-mêmes et le nouveau monolinguisme dans la langue locale du pays d'immigration de leurs petits-enfants ».* (Cité par Fibbi et Lidilem 2010)

Suivant cette logique, sur trois générations, la langue d'origine se perd. Mais, à partir d'une étude réalisée sur les migrants d'origine espagnole et italienne en Suisse, Fibbi et Lidilem (2010 :59) montrent que lorsque les langues sont reconnues et valorisées dans le pays de résidence, le bilinguisme ou le plurilinguisme se prolonge sur plusieurs générations.

La transmission de la religion et de la langue est influencée par la manière dont elles sont perçues, du niveau de tolérance dont la langue et la religion bénéficient dans l'environnement socioculturel dans lequel évoluent les jeunes à qui elles sont transmises. Le fait que la langue et la religion soient bien perçues ou négativement vues est un facteur facilitateur, ou, *a contrario*, un facteur bloquant de la transmission. La France est

un pays laïc avec un processus de sécularisation de longue date. En outre, en France et dans les pays Nord, d'une manière générale, l'islam est de façon croissante perçue avec défiance surtout après un ensemble d'événements catastrophiques[87]qui tendent à susciter un amalgame entre Islam et terrorisme. Ce contexte particulier se pose –t-il comme un facteur bloquant de la transmission de la religion ? Pour les migrants qualifiés, la réponse est non, la majorité d'entre eux sont croyants et certains pratiquent encore. Si ce contexte particulier combiné à un processus d'acculturation réduit la pratique religieuse comme nous l'avons montré, il ne freine pas pour autant la transmission. En dehors du contexte, l'adhésion des parents est un facteur déterminant dans la transmission. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils sont nombreux à transmettre cette religion à leurs enfants. Comparée à la langue, la religion est l'élément le plus transmis.

Tableau 24 : transmission de la religion aux enfants des migrants qualifiés

Transmission de la religion aux enfants	Effectif	Pourcentage
Non réponse	16	16%
Oui	78	78%
Non	6	6%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les parents s'efforcent de transmettre la religion du pays d'origine que ce soit la religion musulmane qui est dominante ou la religion catholique. 78% des migrants qualifiés ont transmis leur religion d'origine à leurs enfants nés en France. 16% ont préféré ne pas répondre à cette question qu'ils trouvent comme relevant du privé. Enfin 6% n'ont pas transmis la religion à la naissance. Pour ces derniers, le choix de la religion est personnel, ils ne veulent pas imposer à leurs enfants une religion, disent-ils. Ces parents sont des musulmans, mais considèrent que leurs enfants adopteront la religion musulmane par choix. Pour ces migrants qualifiés, la religion n'est pas considérée comme un héritage naturel.

En France, inscrire ses enfants à l'école coranique peut faciliter la transmission religieuse. Dans ces écoles, ils apprennent des versets qu'ils utilisent dans la prière. Dans cet échantillon, il n'y a que trois parents qui envoient leurs enfants à l'école coranique les week-ends. Un des parents interrogé envoie ses enfants à Taverny où existe un

[87] Il s'agit notamment des événements du 11 septembre 2001 et des actes terroristes perpétrés dans plusieurs capitales européennes.

« *dara* » (école coranique)[88]. Un autre parent dit faire venir un précepteur. Ils sont une minorité. Malgré le désir fort de transmission, certains parents ont conscience des limites dans la transmission, ils reconnaissent leur incapacité à influencer totalement le choix religieux ou les pratiques religieuses futures de leurs enfants.

> *« Je compte aussi lui transmettre ma religion d'origine, elle est petite pour la religion c'est encore tôt mais elle née musulmane. Pour moi par rapport à la religion, il ne doit pas y avoir de contraintes. Si elle est majeure, si elle a envie de pratiquer, elle le fera, si elle ne veut pas, elle ne le pratique pas. Je sais qu'il y a des gens pour qui c'est la fin du monde mais moi je n'ai aucun problème avec ça. Si elle n'a pas envie de pratiquer, elle ne pratiquera pas. »*

Parmi les migrants qualifiés qui sont dans des mariages mixtes (mariés à des français), certains transmettent leur religion d'origine à leurs enfants dès la naissance. Ils donnent parfois des prénoms musulmans à leurs enfants. Dans ces cas-là, le fait de donner un prénom musulman est un indicateur de la transmission de la religion[89]. Donner un prénom musulman s'inscrit dans une « logique de prénoms transmis », c'est un prénom qui rattache l'individu à une identité collective, le lie à une lignée familiale ou à une communauté religieuse, il est différent d'une logique de prénoms choisis qui correspond à un plus grand souci d'individualiser l'enfant (Besnard, Desplanques, 1986, cité par Beate et Santelli, 2003). Le choix d'un prénom musulman (prénom transmis) montre une volonté des migrants de rattacher leurs enfants à une culture musulmane ou une culture africaine. Les migrants qualifiés qui sont dans des couples mixtes ont donné des prénoms musulmans à leurs enfants. Mais, ils sont plus flexibles et souples sur la pratique ou l'observance des préceptes religieux par leurs enfants. Ainsi, l'envie de laisser aux enfants un libre choix cohabite avec une volonté de leur léguer une identité religieuse même de façon détournée.

[88] Il existe dans la banlieue parisienne, et peu partout dans le monde : aux Etats –Unis, en Allemagne, en Italie, plusieurs maisons appelées « Keur Serigne Touba » [littéralement la maison de Serigne Touba. Serigne Touba a fondé le mouridisme voir le chapitre IV]. A Paris, il y a, entre autres, les« Keur Serigne Touba » de Touba Taverny, Touba Aulnay. Des *Dahiras (*associations religieuses) sont constituées dans ces maisons mais il y a également des écoles coraniques qui dispensent des cours aux enfants.

[89] Ici la dimension religieuse est traitée mais souvent la transmission des noms suit une logique plus culturelle que religieuse. Des migrants sénégalais de confession chrétienne ajoute ou donne des prénoms d'origine africaine à leurs enfants pour marquer une identité africaine (par exemple Juliette Mada, cas rencontré ou Philippe Maguilen Senghor, cas connu).

- **La transmission et la pratique de la langue :**

La langue est un outil de communication ayant une fonction identitaire. Le contexte influence l'usage de la langue, de ce fait, le maintien de la langue du pays d'origine ne va pas de soi. Les migrants et leurs familles évoluent dans un environnement où le français domine. La diversité de la société française est un fait, même si un processus d'homogénéisation persiste, elle est imposée par le modèle national d'intégration. De plus, le français est une langue internationale valorisée. En France, les langues africaines ne sont pas valorisées, elles évoluent dans un environnement socioculturel, où elles sont au mieux tolérées. Condon et Régnard (2010) remarquent que « *certains dialectes ou langues, pratiqués dans les pays anciennement sous administration française, ont souvent été dévalorisés par rapport au français dans un "marché linguistique" qui a promu le français comme langue de la réussite sociale.* » La maîtrise de la langue française est un indicateur du degré d'intégration dans la société française, car, elle suppose l'accès à l'école qui est une des institutions qui assurent l'intégration et l'insertion professionnelle. C'est une des raisons pour laquelle, des discontinuités sont observées dans la transmission de la langue.

Tableau 25 : transmission de la langue aux enfants des migrants qualifiés

Transmission de la langue aux enfants	Effectif	Pourcentage
Non réponse	15	15%
Oui	68	68%
Non	17	17%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Dans leur majorité, les migrants qualifiés transmettent leur langue d'origine à leurs enfants nés en France, c'est ce qu'affirment 68% d'entre eux. Quand les parents partagent la même langue d'origine, la transmission peut être plus facile. Mais dans tous les cas, la situation migratoire rend les transmissions incertaines.

Ils ne sont pas nombreux, mais ils sont 17% des personnes interrogées à affirmer n'avoir pas transmis la langue d'origine. Ils jugent que le maintien de la langue d'origine nuit plus qu'il ne profite à leur enfant. Un chef d'entreprise déclare *« mes enfants sont Français, ils parlent français*[90] *»*. Dans ces propos, la fonction identitaire de la langue est

[90] Ce père est un cadre supérieur dans une entreprise multinationale, il est installé en France depuis plus de

relevée, l'usage de la langue d'origine en ce qu'il contribue à les identifier comme Sénégalais, freine leur intégration, selon ce père de famille. Par contre, l'usage du français renforce l'intégration. Cela présuppose que l'usage de la langue d'origine peut conduire à une stigmatisation. Le choix du français comme la seule langue de la famille suscite des interrogations. Ce choix témoigne-t-il d'un éloignement du pays d'origine et d'un choix d'appartenance au groupe social du pays d'installation. Est-ce une négation d'une appartenance double ? Ce choix manifeste –t- il une envie de se fondre dans la culture dominante qui pousse à la recherche de la similitude avec les autochtones et à établir une distance culturelle avec les membres de sa communauté d'origine ? Ce choix montre que, plus les années passent, plus certains migrants qualifiés s'éloignent de leurs cultures d'origine. Ce choix peut ne pas être interprété ni comme un rejet d'une ethnicité multiple ni comme une efficacité du modèle assimilationniste, il peut traduire, tout simplement, la recherche d'une performance à l'école et une commodité communicationnelle. Dans un environnement social et public où la langue d'origine a perdu presque totalement sa fonction de communication, elle peut être négligée voire exclue. Elle est confinée dans l'espace privé ; ce qui amène à s'interroger sur son utilité. Ainsi, même lorsque les deux parents sont d'origine sénégalaise, la transmission de la langue peut être compromise.

La famille est l'espace traditionnel dans lequel la continuité des transmissions s'organise. Dans la transmission, les femmes sont des actrices principales, la division sexuelle du travail domestique confère aux femmes le rôle d'éducatrices. Si la migration a nucléarisé les familles, elle n'a pas profondément modifié le partage des rôles dans la famille des migrants qualifiés. Il est vrai que les migrantes qualifiées disposent des principaux atouts et ressources (indépendances financières, lieu de vie favorable à égalité homme/femme) pour renégocier les rapports de genre dans la famille. Mais, certains rôles sociaux se transforment lentement, même dans une société aussi avant-gardiste que la société française qui se situe, d'une certaine manière, à l'instar d'autres sociétés occidentales, à la pointe du mouvement sur l'égalité des sexes. Malgré tout, la transmission, par le biais de l'éducation, est considérée comme un rôle traditionnel et naturel de la femme.

---

20 ans. Dans l'entretien que nous avons eu avec lui, il faisait souvent référence à la France. Il fait partie des sénégalais qui s'identifient fortement à la France.

> « *Ma femme est plus impliquée que moi dans l'éducation des enfants et la transmission de la langue. C'est son rôle de mère de famille, je suis tout ça, mais c'est d'abord elle. Mon wolof n'est pas très bon, je suis venu tôt ici, je ne veux pas que la même chose arrive à mes enfants* »

Toutes les migrantes qualifiées interrogées qui ont des enfants affirment transmettre la langue d'origine à leurs enfants. Cependant, elles admettent également que la transmission de la langue n'aboutit pas toujours à une maîtrise de la langue du fait de leur activité professionnelle qui réduit le temps passé en famille et consacré à l'éducation. Ce qui laisse une plus grande place aux autres institutions d'éducation - écoles, médias- qui transmettent les valeurs et éléments culturels de la société française, parmi lesquels la langue française.

Si l'espace familial reste un espace de reproduction, il s'y observe des processus de production et de négociation. Car, les migrantes qualifiées sont très imprégnées de la culture de la société d'installation même si elles gardent, de toute évidence, des résidus ou des pans encore entiers de leur culture d'origine. Leur haut niveau de scolarité les a exposées à un processus d'acculturation moins important que celui de leurs enfants. Il est cependant élevé. De ce fait, les transmissions se font dans le compromis et dans la création. Les renégociations concernent les contenus transmis. Les valeurs et les éléments culturels hérités ne sont pas transmis tels quels, car ils ont subi les effets ramollissants de la distance et de la durée de l'immigration en France.

> *« On ne peut pas les éduquer comme au Sénégal, ici ce n'est pas la même chose, on a nos normes, nos valeurs, mais il y a aussi celles de la France. Il y a du bon de chaque côté, mon rôle et de le leur montrer. J'essaie de transmettre, mais ils ont juste les rudiments.»,* précise une migrante.

D'une manière générale, les migrantes reconnaissent le maintien d'un fonds culturel d'origine sénégalaise qui se cristallise comme une mémoire familiale, mais elles et leurs familles sont insérées dans des contextes socioculturels qui exigent des réaménagements. La renégociation des codes culturels, des expériences nouvelles, des situations d'interactions spécifiques dans lesquelles les enfants ont un rôle actif. Les migrantes qualifiées développent de nouvelles formes de transmission qui diffèrent des modes de transmission du pays d'origine sans réellement être du même ordre que ceux du pays d'accueil. Elles résident dans des combinaisons complexes des systèmes de valeurs du pays d'origine, des expériences du quotidien et une prise en compte de la

pluralité des points de vue. C'est pourquoi, elles n'exigent pas que leurs enfants maitrisent la langue nationale d'origine. En famille, c'est surtout le français qui est parlé.

Lorsque les parents ne sont pas homoglottes et ne partagent pas la même langue d'origine, des situations de non transmission s'observent plus souvent. La composition du couple est une variable qui est susceptible d'influencer le niveau de transmission de la langue. Dans le cas suivant, la mère est française et le père sénégalais, le père a la volonté de transmettre sa langue et sa religion à sa petite fille, mais il a conscience que l'environnement familial n'est pas propice à une transmission, la langue d'origine n'est pas parlée au quotidien, ce qui le pousse à revoir à la baisse ses ambitions. Il précise : *« Ma femme [sa femme est française] et ma fille sont allées au Sénégal deux fois pour des vacances. Ma fille ne parle pas encore elle est petite mais je compte lui transmettre ma langue d'origine. Je lui parle en pular*[91]*, elle ne comprend pas encore mais c'est un début. »*

Allant dans le même sens, Condon et Régnard soutiennent qu'« *en ce qui concerne les descendants de couples "mixtes" (où l'un des parents est né en France), (...), la langue familiale désignée est quasiment toujours le français. Toutefois, la transmission des langues étrangères perdure très souvent.* » (Condon et Régnard, 2010) Dans les couples mixtes, il y a de la transmission, seulement elle est moins systématique que dans un couple ou les deux parents sont des Sénégalais.

Tableau 26 : Pratique de la langue

Langue parlée en famille	**Effectif**	**Pourcentage**
Non réponse	19	19%
Oui	41	41%
Non	40	40%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La langue maternelle d'origine n'est pas toujours parlée en famille, car si 68% affirment transmettre la langue d'origine, ils ne sont que 41% à déclarer que la langue est pratiquée en famille. Cette différence entre le pourcentage de personnes qui disent transmettre la langue et celui des personnes qui affirment une réelle pratique de la

[91] Il a été observé qu'en situation migratoire, la référence à l'identité ethnique l'emporte sur l'identité nationale. Au Sénégal, le wolof est la langue nationale dominante. En contexte migratoire, c'est la langue de l'ethnie d'appartenance qui est transmise : le pular dans cette interview.

langue, révèle une situation de continuité plus symbolique que réelle, même pour les parents qui ont une volonté de maintenir la langue d'origine. De ce fait, même quand les deux parents transmettent la même langue d'origine, il arrive que les enfants comprennent la langue mais n'arrive pas à s'exprimer convenablement dans cette langue, car la maîtrise du français est prioritaire.

En participant aux pique-niques, nous avons constaté que les enfants de migrants parlent à peine le wolof. Souvent la langue d'origine est connue mais difficilement parlée par les enfants qui sont nés en France. L'une des contraintes de la pratique de la langue d'origine est sa circonscription au cercle familial ou tout au plus dans le voisinage proche, pour ceux qui partagent le même quartier. Or, la proximité d'habitation avec d'autres migrants de même origine est rarement mentionnée par les migrants qualifiés. Parmi les personnes que nous avons eu l'occasion d'interroger chez eux : une habite dans le 14ème arrondissement près de la cité universitaire internationale, une autre dans le 10ème et deux autres dans la banlieue : à Villeneuve Saint- Georges et à Essonne. Même les migrants qui partagent la même association peuvent habiter dans des villes différentes. La présidente de l'ASEC habite à Limoges alors que les autres membres de l'association sont à Paris. Ces exemples montrent que les migrants qualifiés d'origine sénégalaise n'ont pas construit de « territoire ethnique » (comme le *« Little Sénégal »* à New -York) qui serait un « entre-soi » favorable à la reproduction de la langue d'origine. Dans les diasporas chinoises ou juives, l'école joue le rôle de reproduction culturelle, au fil des générations. Les migrants qualifiés qui tiennent à donner une éducation sénégalaise à leurs enfants développent des stratégies individuelles. Une des stratégies pour faciliter les transmissions est d'envoyer les enfants à bas âge au Sénégal, pour un séjour d'une année ou de deux ans dans la famille d'origine des migrants. Les parents ont recours à cette pratique, parfois sciemment, d'autres fois, parce qu'ils sont contraints. Car, ils travaillent tous les deux et n'ont pas trouvé une bonne crèche. Parmi les migrants interrogés ici, certains sont nés en France et en Angleterre, ils maîtrisent bien la langue d'origine de leurs parents, ils ont effectué des séjours au Sénégal, quand ils étaient jeunes. Cela indique que cette pratique était plus utilisée dans les années précédentes, elle peut être efficiente. En tous les cas, ces séjours au Sénégal qu'ils soient stratégiques ou contraints participent à faciliter la transmission de la langue ainsi que sa pratique. *« C'est difficile de leur apprendre ici[en France], mais ils*

ont plus de vocabulaires quand ils reviennent du Sénégal. », précise un parent.

Les séjours au Sénégal favorisent le bilinguisme des enfants issus de l'immigration. En expérimentant, dès leur jeune âge, une vie entre les deux pays, les enfants de migrants qualifiés ont plus de chance de connaître leur langue d'origine ainsi que l'univers culturel du Sénégal. Le lien avec le pays d'origine est un facteur déterminant dans la formation d'une identification double.

> « *J'appelle presque tous les matins au Sénégal pour avoir mes parents, j'essaie de m'y rendre au moins une fois par an. Eux aussi ils viennent ici, mes parents étaient là au mois de mai 2011 pour deux semaines. Même si je reste longtemps ici les liens avec la famille ne vont jamais s'affaiblir. Moi j'éprouve un réel besoin de retourner au Sénégal, c'est une façon de se ressourcer. J'ai une fille de 2 ans et demi, en ce moment elle est au Sénégal parce qu'on avait du mal en termes d'organisation (on travaille tous le deux, difficile d'aller la chercher à l'école), raison pour laquelle on l'a envoyée là-bas. On avait pris une assistante maternelle…ça ne s'est pas très bien passé, ensuite on avait une bonne sénégalaise à domicile qui s'occupe d'elle mais ce n'était pas terrible, elle passait la journée devant la télé et laissait l'enfant toute seule. On a envoyé au Sénégal la petite où elle est maintenant très bien intégrée, au début, pas facile, puis ça lui a plu vraiment avec les grands parents et les cousins. Elle va revenir dans une semaine pour la rentrée* ». (Ingénieur en informatique)

Il ressort également que les transmissions sont plus probantes lorsque les parents gardent ou cultivent le lien avec le pays d'origine. Tous les migrants qui ont investi dans l'immobilier au Sénégal affirment avoir transmis leur langue d'origine à leurs enfants, ils sont sous- représentés dans la colonne « non » de la rubrique « transmission de la langue aux enfants », alors que ceux qui ont des investissements immobiliers en France sont surreprésentés dans la colonne « non » de la rubrique « transmission de la langue aux enfants ». Le fait d'avoir une maison ou un pied-à- terre au Sénégal multiplie les séjours au Sénégal, allonge la durée des séjours qui sont des conditions favorables aux transmissions.

Test d'hypothèse 3 : croisement des variables : « transmission de la langue aux enfants », « lieu d'investissement immobilier » et « lieu de sépulture ».

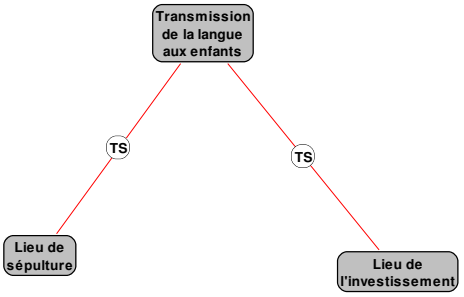

Transmission de la langue aux enfants / Lieu de l'investissement

	Oui	Non
Dans les deux pays	29	5
Au Sénégal	22	0
En France	11	8
Autre	0	2

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Par ailleurs, la transmission de la langue est significativement corrélée avec les « lieux subjectifs » qui sont des lieux significatifs auxquels les migrants se sentent reliés, soit parce que c'est le lieu de sépulture souhaité, soit parce que c'est le lieu où les migrants disposent d'une propriété. Les parents qui transmettent la langue d'origine sont ceux qui ont des liens affectifs forts avec le Sénégal (lieu de sépulture) ou qui ont des liens réels (l'achat d'une maison). Ces lieux subjectifs manifestent un attachement, une appartenance à la fois identitaire et spatiale.

Les transmissions contribuent au maintien du patrimoine culturel d'origine, elles sont un des socles à partir duquel se bâtit une conscience diasporique. Car, elles perpétuent la conscience ethnique, elles forgent une mémoire. A travers les transmissions des éléments de la culture d'origine naissent des liens symboliques et un système de références communes reliant les enfants issus de l'immigration au pays d'origine de leurs parents. La transmission renforce la conscience d'appartenir également à un groupe social qui a une culture et une langue différentes de celles de la société d'installation. Il demeure que, plus que leurs parents, les enfants des migrants sont plus soumis aux effets de l'acculturation. Ces enfants se sentent français, ils ont été éduqués à l'école française et baignent depuis leur naissance dans la culture française. Aussi forte que puisse être la volonté de transmettre des éléments culturels, leur assimilation par les jeunes issus de l'immigration n'est ni parfaite ni systématique. Dans

bien des cas, l'usage de la langue n'est rien que des balbutiements de wolof, de pular ou de sérère.

Il est difficile de pronostiquer avec exactitude sur le rapport que les descendants de migrants qualifiés auront avec la langue et avec la religion d'origine. A partir des éléments d'observation indirecte (quelques bribes des entretiens avec les parents) et participante (lors de nos participations aux activités associatives où des enfants, des adolescents étaient présents), il ressort qu'ils ont un rapport plus distant avec le pays d'origine de leurs parents. Un parent disait : « *si elle ne pratique pas en grandissant ce n'est pas la fin du monde* ». Leur situation d'entre-deux est plus affirmée que celle de leurs parents. Ils sont plus confrontés au dilemme social de rester fidèle à la culture d'origine de leurs parents tout en s'identifiant aux éléments culturels de la société française qui sont principalement les leurs. Dans la sphère privée où ils évoluent, ces deux univers culturels se côtoient ; ils s'approprient des habitudes de la société de résidence et des bribes culturels que leurs parents leur transmettent notamment la langue, la religion ou la cuisine. Tout comme les valeurs, la langue et la religion, la cuisine situe également les individus dans des espaces d'identification et d'appartenance particuliers.

4. Le maintien de la cuisine du pays d'origine : expression d'un lien identitaire

La migration met en mouvement le patrimoine culinaire sénégalais. A la question : Mangez-vous de la cuisine sénégalaise chez vous (en famille)? « *Oui, on mange sénégalais* », répondent en majorité (68%) les migrants qualifiés.

Avec un sourire, la personne avec qui nous nous entretenons répond : « *oui, on mange sénégalais. Hier ma femme a fait un mafé, très bon* » la temporalité est ici sciemment utilisée pour me convaincre de la fréquence et l'appréciation « très bon » est une manière de dire aussi bon qu'au Sénégal, donc pour souligner un savoir-faire culinaire conservé. Les ingrédients viennent du pays d'origine, soit envoyés par la famille, soit achetés sur les marchés de Saint-Denis, à Barbès, etc. Notre interlocuteur poursuit : « *On a maintenu les habitudes alimentaires, et vestimentaires mais chez nous dans le cadre du travail on s'habille comme les autres [comme les français]. Chez nous on vit à la sénégalaise dans un confort et un décor à l'européenne.* » Le maintien des habitudes alimentaires n'est pas un fait isolé, il prend sens dans son interrelation avec la conservation d'autres

éléments culturels comme l'habillement. La consommation fréquente de plats sénégalais dépend de la force du lien culturel entretenu avec le pays d'origine.

Tableau 27: Mangez-vous de la cuisine sénégalaise chez vous (en famille)?

Mangez-vous de la cuisine sénégalaise chez vous (en famille)?	Effectif	Pourcentage
Oui	68	68,0%
Parfois	8	8,0%
Les weekends	6	6,0%
Non	5	5,0%
De temps en temps	3	3,0%
Oui, mais on mange d'autres cuisines	2	2,0%
Oui, tout le temps quasiment	2	2,0%
Rarement	2	2,0%
Oui, 25% de cuisine sénégalaise	1	1,0%
Oui, sénégalaise et française	1	1,0%
Pas de réponse	2	2,0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Si un grand nombre de migrants disent préparer des plats sénégalais, tous ne sont pas d'invétérés consommateurs de la cuisine sénégalaise. La cuisine sénégalaise est encore présente dans les habitudes alimentaires, dans l'espace privé. Toutefois, elle n'est ni la seule forme culinaire des migrants qualifiés ni la plus fréquente. Les réponses telles que « parfois », « les weekends », « de temps en temps », « oui, 25% de cuisine sénégalaise » indiquent que la cuisine sénégalaise n'est pas la cuisine quotidienne pour certains. Ils mangent autre chose que le *thiébou diéne* (riz au poisson) le *mafé* (riz avec une sauce à base de pate d'arachide) ou le *yassa* (riz avec une sauce aux oignons). Cuisiner des plats sénégalais peut demander un effort supplémentaire, certains épices ou condiments ne se trouvent pas dans les supermarchés classiques, ce qui nécessite de faire les courses dans des boutiques spécialisées. D'autre part, dans le pays où ils vivent, il existe d'autres cuisines, d'autres saveurs venues d'ailleurs qui sont à découvrir.

> « O*n aime également des tas d'autres plats, aujourd'hui, les enfants mangent des plats sénégalais mais parmi les plats qu'ils préfèrent il n'y a pas que des plats sénégalais. Il y a des plats japonais, chinois, indiens. Parce qu'on veut qu'ils profitent de cette opportunité qui leur ait offert d'être ouvert sur le monde et d'apprendre des choses qui peuvent être utiles. »,* déclare un migrant.

Les enfants qui sont nés en France se sont ouverts à d'autres goûts, ils poussent leurs parents à varier les mets. Le fait de ne pas se limiter à la cuisine sénégalaise est révélateur d'un esprit d'ouverture, mais, également d'une richesse de goûts, qui est un

élément de distinction sociale. Les cuisines du monde s'invitent, dans l'espace familial, mais surtout au niveau de la sphère professionnelle, dont les repas de midi sont très variés. Les cuisines françaises, indiennes, chinoises, japonaise, italiennes, etc. composent les menus.

En situation de migration, les habitudes alimentaires se constituent en empruntant plusieurs spécialités culinaires, de ce fait, ils se transforment. Le fait de maintenir, même de façon sporadique, la cuisine sénégalaise est une autre manière d'exprimer un lien culturel avec le Sénégal. La cuisine et les goûts sont des marqueurs identitaires avérés.

V. Double attachement aux lieux : un fait de diaspora

Tout comme dans les habitudes alimentaires, la situation d'entre –deux caractérise également des pans entiers de la vie des migrants qualifiés : l'investissement immobilier, les réseaux de sociabilité et la participation politique.

1. Investissement immobilier dans les deux territoires

L'investissement immobilier consiste à l'achat d'une maison, d'un appartement ou d'un terrain en vue de construire une maison dans le pays d'origine ou dans le pays de résidence. Certains migrants qualifiés ont investi dans l'immobilier au Sénégal (29%), d'autres en France (19%). Les migrants qui possèdent des biens immobiliers dans les deux pays sont plus nombreux, puisqu'ils représentent 36%.

Tableau 28 : Les lieux de l'investissement immobilier

Lieu de l'investissement	Effectif	Pourcentage
Non réponse	12	12%
Au Sénégal	29	29%
En France	19	19%
Dans les deux pays	36	36%
Autre	4	4%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'investissement immobilier au Sénégal a plusieurs significations, il sert pour les retours alternés ou définitifs. Au Sénégal, il arrive que les migrants qualifiés construisent des maisons qu'ils n'habitent pas. Ces dernières ont pour fonction de faire plaisir aux

parents restés au pays (investissement de prestige) et surtout de les rassurer, comme certains migrants l'affirment.

> *« J'ai construit une maison au Sénégal pour mes parents, on a une maison ici, c'est ici que nous vivons. Pendant les visites on Sénégal on y réside. Vu les sommes mises dans la construction et le peu d'usage que nous en faisons, c'est pour les parents. Pour eux c'est important, c'est ce qui nous pousse à la retaper »*, témoigne un chef d'entreprise.

Dans une logique d'installation durable en France, l'investissement au Sénégal est plus de l'ordre du prestige, du symbolique que de l'utilitaire. La présence de maisons inhabitées ou en construction appartenant à des émigrés est un signe de la présence symbolique des absents, comme l'a observé Melly qui a travaillé dans le contexte sénégalais, « The ubiquity of these migrant-built structures-intended for future occupation or as investment properties-produces Dakar as a city of exclusion, where only those absent can truly belong through housing construction »[92] (Melly, 2010).

En France, l'investissement immobilier consiste à l'achat d'un appartement, ou d'un pavillon. L'investissement immobilier en France a, pour certains d'entre eux, une valeur uniquement économique. Lors des entretiens, quelques-uns ont déclaré que l'investissement en France est un moyen de disposer d'un patrimoine pour soi et pour ses enfants, mais qui peut être vendu si leur situation migratoire changeait. *« J'ai investi en France, mais c'était plus une bonne affaire, le marché était favorable, on l'a fait. Aujourd'hui cela [la maison] a une grande valeur, si on devait quitter la France avec mon mari, on vendrait ou la laisserait aux enfants »,* déclare une universitaire. Mais, indéniablement, l'investissement immobilier en France atteste d'un amarrage territorial qui, à la longue, intensifie l'identification à ce territoire. Même s'ils cherchent à le réduire à une dimension économique, cet investissement induit des attaches affectives. L'achat d'une maison en France manifeste, en quelque sorte, le choix de la France comme lieu de résidence permanent. Ce choix implique une sédentarisation qui peut se prolonger au fil des générations par le biais de l'héritage. L'investissement dans un pays, dans un territoire favorise l'identification à ce territoire et participe à la construction d'un lien avec ce territoire. Il se produit ce que Attias-Donfut et Wolff appellent un *« effet de patrimoine* » qui se manifeste par le développement les liens de sociabilité, et d'une plus

[92] Traduction «L'omniprésence de ces bâtiments appartenant aux migrants-destinés à une occupation future ou considérés comme des investissements immobilier-fait de Dakar comme une ville d'exclusion où seuls ceux qui sont absents peuvent réellement faire acte de présence par la construction de logements»

grande intégration dans la société française, car les propriétaires étant sans doute davantage amenés à rester jusqu'à la fin de leurs jours en France et donc davantage impliqués socialement (Attias-Donfut et Wolff, 2005 :58). D'ailleurs, dans notre échantillon, parmi ceux qui ont une maison en France, il y en a trois (3) qui sont conseillers municipaux de leur localité de résidence en France, ce qui rend compte d'une grande sociabilité dans la localité de résidence. Ainsi, au fil des années, les migrants bien ancrés dans la société française disposent d'un système relationnel très divers.

2. Sociabilité et interconnaissance : les compositions du réseau social des migrants qualifiés

Les migrants qualifiés se situent dans la catégorie des personnes susceptibles d'avoir un réseau social développé. Il a été observé que « *le capital culturel et économique influence fortement le réseau social. L'appartenance à un réseau social croît au fur et à mesure que le niveau de diplôme de l'enquêté s'élève. L'effet est très net pour ceux qui ont suivi des études supérieures* » (Attias-Donfut et Wolff, 2005 : 58).

L'émigration est une rupture marquante dans la vie d'un individu, surtout pour des personnes qui sont venues pour un long séjour temporaire, mais qui finissent par s'installer. Ces personnes sont socialisées dans des univers sociaux où les liens communautaires, même s'ils sont en train de s'effriter sous les coups de boutoir de la modernisation, restent encore assez forts, au moment où elles ont quitté le Sénégal dans les années 1980 -1990. La société qu'elles ont intégrée est à dominance individualiste, là aussi il ne s'agit pas de nier l'existence de liens communautaires dans la société française, mais juste de souligner une caractéristique saillante qui du reste a été observé par d'autres sociologues. Le « choc culturel » qui résulte de cette rupture peut être fragilisant, aussi il n'est pas étonnant que les migrants gardent tous un lien soit familial, amical ou de connaissance avec des Sénégalais qui résident en France.

Tableau 29 : liens de sociabilité avec des sénégalais

Relation avec des Sénégalais en France	Effectif	Pourcentage
Oui	100	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

En partant, en quittant leur pays d'origine, les migrants laissent derrière eux des amis, des parents, entre autres. Dans le pays d'établissement, ils nouent de relations nouvelles. Même s'il peut s'avérer difficile, pour un ensemble de raisons, de maintenir une relation amicale ou familiale, telle qu'elle se construit dans le pays d'origine en France, toutes les personnes s'évertuent de garder le contact avec les compatriotes. Le maintien de relations de sociabilité entre les migrants se comprend, car, on suppose que ces relations ont des effets psychiques bénéfiques. Qui sont ces compatriotes avec qui les migrants qualifiés sont en relations ?

« Des parents et des amis qui vivent en France ou des connaissances nouées au rythme des rencontres dans les festivals de cinéma pour ma part ou encore des connaissances antérieures à la migration, des personnes avec qui nous avons partagé la même école primaire ou secondaire », répond l'un d'eux.

En dehors des membres de leurs familles proches ou éloignées qui ont immigré en France, les autres personnes que les migrants fréquentent en France sont des personnes connues avant la migration, qui ont elles aussi immigré en France. Ces amis ou connaissances sont des fréquentations de jeunesse. Ces relations ont été construites à la faveur d'une proximité spatiale ou d'un partage d'espaces de vécu commun (même quartier, même école) dans le pays d'origine. En France, les amitiés antérieures à la migration peuvent être réactivées.

Tableau 30 : fréquence des relations avec des Sénégalais

Fréquence des relations avec des Sénégalais	**Effectif**	**Pourcentage**
Une fois par semaine	29	29%
Une fois par mois	57	57%
Une fois par an	14	14%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés n'habitent pas souvent dans le même quartier en France, aussi ils se ne rencontrent pas très souvent. Les migrants qualifiés qui se rencontrent une fois par semaine sont ceux qui ont des membres de leur famille en France (frères, sœurs, pères, mère, cousin, entre autres) ces fréquentations sont d'ordre familial. Les rencontres qui ont lieu une fois par mois ou une fois par année s'effectuent dans le cadre d'activités associatives ou sont des rencontres amicales. Un nombre minimal de lien de sociabilité avec des compatriotes amenuise le contrôle communautaire.

Dans leur environnement professionnel, les migrants qualifiés sont plus en contact avec des Français qu'avec des Sénégalais. Cela introduit une diversification de l'origine des personnes qui composent leurs réseaux de sociabilité. Si 37% des migrants qualifiés déclarent avoir plus d'amis sénégalais que français (12,2%), ceux qui affirment avoir un réseau amical mixte sont plus nombreux (51%), en effet, les réponses : « aussi bien les Français que les Sénégalais » sont majoritaires.

Tableau 31 : relations amicales avec des Sénégalais et des Français

Amitié avec des sénégalais/ des français	**Effectif**	**Pourcentage**
Amis français	12	12%
Amis sénégalais	37	37%
Aussi bien sénégalais / français	51	51%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le fait de fréquenter « aussi bien les Français que les Sénégalais » révèle que les migrants qualifiés ont développé une « *sociabilité intégrée* », car l'importance de la part des Français natifs dans le réseau social peut être vue comme un indicateur de l'intégration de ces personnes nées hors de France. » » (Attias-Donfut et Wolff, 2005:62). L'existence des référentiels sociaux communs est souvent déterminante dans la construction des liens affinitaires. C'est la raison pour laquelle, les relations amicales peuvent être largement déterminées par l'appartenance à une origine commune, tout comme par le fait de partager la même catégorie socioprofessionnelle. Lorsqu'on partage la même catégorie socioprofessionnelle on partage la même classe sociale, ce qui contribue à réduire les écarts culturels qui viennent de l'appartenance à des origines différentes.

Les relations professionnelles participent à rendre le réseau social des migrants hétérogène. Toutefois, il ressort que les relations amicales sont plus tissées avec des Sénégalais qu'avec des Français. *« Au travail j'ai des collègues français que je fréquente, mais mes amis sont des sénégalais »,* déclare un ingénieur en informatique. Dans le cadre du travail, les relations qui sont nouées sont généralement des relations de courtoisie qu'exige une collaboration professionnelle, tandis qu'avec les Sénégalais les relations sont assorties de visites, de rencontres en dehors du lieu et des heures de travail. Toutes choses qui renforcent les liens entre les Sénégalais. La sociologie des réseaux sociaux montre que les relations amicales sont plus affinitaires que les relations professionnelles.

Pour Mercklé, « *Le critère de cette distinction est celui du degré de liberté du choix de la relation par ceux qu'elle relie : les relations avec les amis et les amants sont électives, celles avec la parenté plutôt semi-électives, et celles avec les collègues de travail plutôt non élec-tives.* »

Ainsi, une sociabilité sélective en faveur des Sénégalais s'esquisse, mais elle est loin d'être une « *sociabilité fusionnelle* », car les migrants qualifiés ne se lient pas d'amitié exclusivement avec des Sénégalais. Dans la réalité, il ne s'agit pas pour un individu donné d'avoir deux groupes d'amis et de connaissance distincts qui se superposent sans se toucher. Dans certains cas, les connaissances d'origine française connaissent les amis d'origine sénégalaise. Les propos de ce contrôleur financier montrent que les relations tissées avec des sénégalais ne sont pas construites de façon exclusive :

> *« J'ai un environnement mixte, mais disons, au travail les Français et amicalement plus les Sénégalais et des amis d'autres nationalités. Oui, il y a quelques-uns de mes amis sénégalais qui ont fait connaissance avec des collègues français surtout ceux[les amis sénégalais] qui travaillent comme moi à la Défense. Il arrive qu'on déjeune ensemble ou dans les mêmes restaurants »*

De plus, les migrants qualifiés ont un réseau social transnational composite, car, dans leur milieu professionnel, il n'y a pas que des sénégalais

> *« Je fréquente des Sénégalais mais je connais plus de français que de sénégalais. Là où je travaille il y a plus de 3000 employés, à part moi, il y a juste une autre Sénégalaise. Les sénégalais avec qui j'ai le plus de relation sont dans l'association mais en France je fréquente plus de Français, pas seulement de Français, on va dire des personnes avec qui je travaille il y a des Français, il y a des Italiens. Mais je rencontre des Sénégalais plusieurs fois par mois. Je suis également en relations avec des Sénégalais installés ailleurs dans le monde (Canada États-Unis) et en Europe (Belgique), ce sont des amis et de la famille. Je communique avec eux par e-mail, téléphone etc. »*

Les migrants qui travaillent dans des entreprises multinationales, qui se caractérisent par une grande diversité culturelle, ont des amis de nationalités différentes et ne fréquentent pas seulement des Sénégalais. Les entreprises sont devenues de plus en plus cosmopolites dans leur composition du fait de l'immigration ainsi que du fait de la recherche de plus de performance économique et organisationnelle qui les conduisent à s'implanter dans différents pays. L'intégration d'une entreprise mondialisée diversifie le réseau social. Les sénégalais qualifiés qui sont insérés dans ces entreprises ont développé des relations de sociabilité avec des personnes de différentes origines. De la

sorte, leur sociabilité professionnelle, leur ouvre des fenêtres sur l'espace social mondial avec les opportunités de disposer d'un réseau d'interconnaissance transnationale.

> « *Des amis, j'en ai un peu partout en Europe, aux USA, en Afrique, des camarades de promotions avec qui on a gardé des contacts. Dans le cadre de mon travail, je travaille avec des Européens, des Asiatiques, des Chinois et des Américains, tout dépend des projets. C'est le travail qui me relie à différents individus dans le monde qui ne sont pas seulement Sénégalais. Il y a des Sénégalais et d'autres nationalités : camerounaises, iraniennes… »*

Cette interconnaissance transnationale ne se limite pas seulement aux collègues de travail, mais inclut des sénégalais qui résident dans d'autres pays du Nord. Rares sont les migrants qualifiés installés en France qui n'ont pas de liens de sociabilité avec des Sénégalais installés ailleurs dans le monde. Ils ne sont que 10%, alors que 90% des migrants sénégalais qualifiés entretiennent des relations de diverses natures avec des Sénégalais installés ailleurs (Etats-Unis, Canada, Belgique, Suisse, etc.)

Tableau 32 : relation avec des migrants sénégalais ne résidant pas en France

Relation avec des sénégalais vivant ailleurs	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	90	90%
Non	10	10%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Il s'agit souvent, *«d'amis connus en France qui sont partis ailleurs ».* Les relations nouées avec des Sénégalais qui vivent dans d'autres pays du Nord sont de type amical et familial (65%). Les réponses autres qui regroupent les relations familiales et amicales sont plus citées. Elles indiquent la permanence des liens familiaux et amicaux qui débordent les cadres nationaux, se jouent des frontières et des distances. La migration et la dispersion dans l'espace ne rompent pas forcément les liens familiaux et amicaux. Les personnes que les migrants fréquentent, qui ne résident pas en France, sont des gens connus au Sénégal qui ont émigré ou des gens connus au cours d'un parcours migratoire qui n'a pas commencé par la France : *« On habitait le même quartier au Sénégal, fréquentait le même lycée. Il y a aussi des personnes connues aux Maroc et des personnes que j'ai connues en France qui ont émigré ailleurs. »*

Au cours d'un parcours migratoire qui n'est pas toujours linéaire mais qui est fait de bifurcations, d'étapes diverses, à chaque étape des relations avec des Sénégalais ou avec d'autres personnes sont susceptibles d'être nouées.

Tableau 33 : nature de ces relations

Nature de ces relations	Effectif	Pourcentage
Non réponse	10	10%
Adhésion à la même association	25	25%
Travailler dans le même secteur	30	30%
Lien familial / amical	65	65%
Total	100	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (3 au maximum).
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Lorsque les relations avec des Sénégalais qui résident dans d'autres pays du Nord ne sont pas familiales, elles sont de type professionnel (30%) ou associatif (25%). Les principaux cadres de sociabilité sont la famille, les milieux professionnels et associatifs. Les sociabilités familiales, professionnelles et associatives sont maintenues, elles ne se limitent pas au seul pays d'installation, elles sont transnationales et diversifiées. Les migrants qualifiés sont dotés d'un carnet d'adresses ou un réseau de relations personnelles et professionnelles assez fourni. La situation migratoire diversifie le réseau relationnel du migrant qui peut être représenté ainsi :

Graphique 3 : réseau égocentré d'un migrant qualifié

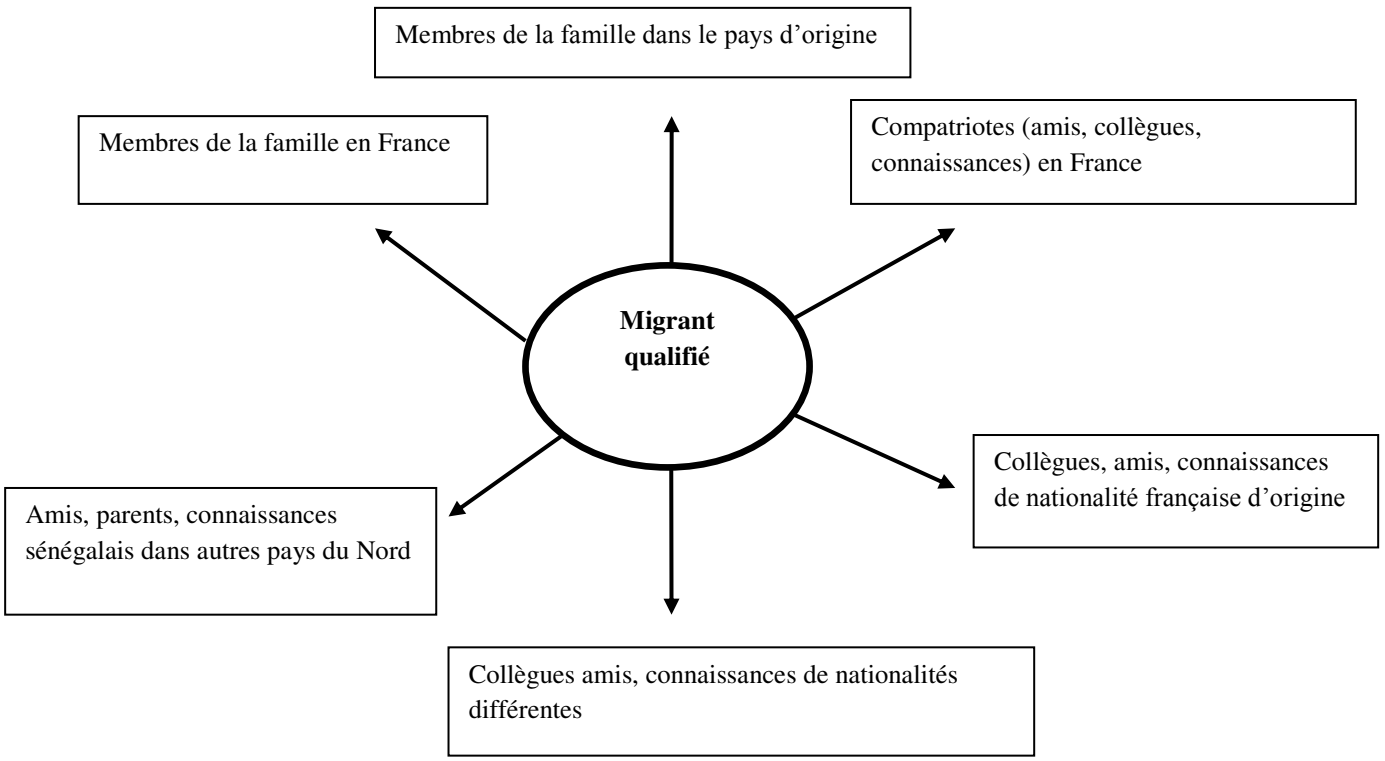

Il existe plusieurs réseaux. Un réseau familial et amical qui est composé essentiellement de personnes d'origine sénégalaise. Ce réseau est à la fois localisé en France et transnational. L'autre réseau est professionnel, il est plutôt mixte, car, étant composé de personnes de différentes nationalités (française et autres).

La base sociale des relations interpersonnelles en France n'est pas exclusivement familiale ou ethnique, mais repose sur les liens établis dans divers contextes sociaux qui induisent une certaine diversité et une mixité dans le choix des fréquentations, même si les relations affinitaires et électives sont nouées prioritairement avec des personnes de même origine. La participation politique est à l'image du réseau de sociabilité des migrants, car elle est également transnationalisée.

3. La participation politique « ici » et « là-bas »

La vie politique, tout comme les autres secteurs de vie sociale des migrants qualifiés, est caractérisée par une participation politique en France et une implication dans les événements politiques qui se déroulent dans le pays d'origine.

- **La participation politique au Sénégal : le maintien d'un lien politique avec le pays d'origine**

Les Sénégalais de l'extérieur ont la possibilité de participer aux élections au Sénégal, en allant, au Sénégal, pendant les élections ou en votant dans les bureaux ouverts dans leur pays de résidence. La France fait partie des pays où la présence des Sénégalais est la plus importante, ce qui en fait une base électorale non négligeable. Plus de la moitié (55%) des migrants qualifiés votent aux élections présidentielles et législatives sénégalaises. Toutefois, 43% des migrants qualifiés ne votent pas, ils donnent souvent comme justificatifs, la distance, l'éloignement, la non coïncidence entre le calendrier électoral sénégalais avec les moments de vacances.

Tableau 34: Participation politique au Sénégal

Participation politique au Sénégal	Effectif	Pourcentage
Non réponse	2	2%
Oui	55	55%
Non	43	43%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Pour ceux qui participent activement à la vie politique sénégalaise, l'engagement politique prend une diversité de formes. La participation à la vie politique au Sénégal se fait par le vote ou par la mobilisation des militants aussi bien sur le territoire sénégalais que français, pour soutenir un parti ou un candidat :

> *« Je vote et je suis dans la société civile : sentinelle de la démocratie et de la gouvernance. Je participe et je soutiens activement les partis dont je partage les idéaux. Ma participation se fait en m'intéressant, en soutenant des actions ponctuelles de l'opposition, en apportant un appui aux institutions de la société civile, en militant pour les causes justes et en développant des actions de solidarité de grande envergure »*, confie un des migrants.

« Mobilisation pour voter en France. Information quotidienne sur la vie politique par la lecture d'articles d'analyse ou d'opinion dans la presse sénégalaise ou les films et reportages sur la vie politique au Sénégal. », ajoute un autre.

Pour les migrants qualifiés, il est important de s'informer continuellement sur ce qui se passe au Sénégal, pour se faire une opinion sur les enjeux, pour tenir un blog ou pour effectuer des publications dans les journaux, etc. *« J'ai un blog où je m'exprime. Je vote, poste des contributions dans les médias et des tribunes sur internet »*

La contribution directe des migrants qualifiés aux débats nationaux surtout au moment d'effervescences politiques est un moyen d'exprimer leur engagement citoyen et politique au Sénégal, en témoigne, la publication d'un numéro spécial (n°198) du quotidien sénégalais l'Enquête en février 2012. Ce numéro titré *« le procès des politiciens, la gouvernance du Sénégal, vue par la diaspora »* regroupe des contributions de Sénégalais de l'extérieur qui sont journaliste, économiste, consultant en changement climatique. Ils sont établis en France, aux Etats-Unis, à Londres et à Montréal. L'analyse de ces contributions fait ressortir des éléments qui renforcent notre hypothèse. En effet, les contributeurs du n° 198 résident dans des différents pays du Nord, ce qui révèle une spatialité spécifique (une dispersion des Sénégalais de l'extérieur) et un maintien des liens dans la dispersion qui a permis de réunir ces articles. Ces caractéristiques s'appliquent à notre échantillon, mais également à d'autres migrants sénégalais qualifiés.

Au-delà de ce constat important pour une mise en perspective de nos résultats, il ressort que ces contributions des migrants analysent l'actualité politique brûlante (la troisième candidature de Wade, la candidature de Sénégalais de l'extérieur à ces élections, etc.). Ces migrants se sont également exprimés sur des questions de

gouvernance politique et sociale, sur la contribution des émigrés, sur la monnaie nationale par une analyse sur l'avenir du Franc CFA, sur la question des inondations. En analysant des questions qui affectent le quotidien des Sénégalais et qui portent sur l'actualité, ils suivent de près les évolutions de la vie publique sénégalaise.

Au niveau collectif, les associations de migrants qualifiés répertoriées ici se disent « *dépolitisées* » pour reprendre le mot B. Sall (2003), car, elles sont plus motivées par une utilité sociale et la mise en œuvre des projets de développement qu'un engagement idéologique ou politique. C'est ce que les membres ont dit et répété durant les entretiens. Les associations sont apolitiques, mais individuellement, les membres de ces associations ont des ambitions politiques. Certains n'ont pas hésité à quitter leurs pays d'installation et leurs associations pour répondre à l'appel lancé en 2000 par le Président de la République, qui sollicitait leur retour et leur contribution aux efforts de développement. Un membre de l'ASEC (Association des sénégalais expatriés consultants) et un membre de Re-source (Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés) ont quitté leur association pour devenir des conseillers de l'ex- Président de la République.

Cet engagement politique de certains migrants qualifiés contraste avec le désintérêt d'autres. L'absence de participation au Sénégal ne présume pas une indifférence vis-à-vis du pays d'origine, elle est surtout liée à une certaine représentation à l'égard des politiciens. Ces migrants se sont détachés de la chose publique, en raison de la perception négative qu'ils ont des politiciens sénégalais.

> « *Je suis attaché aux symboles nationaux, je vote mais la politique compte très peu pour moi. J'en connais pourtant, j'en connais un certain nombre de politiciens. Je me contente de regarder ça de loin, mais quand on me demande mon avis, je le donne en toute liberté sans attendre quoi que ce soit d'un côté comme de l'autre, en espérant que la notion d'intérêt général que nous on a appris ici, et qui fait que la France est ce qu'elle est puisse contaminer ces gens. On veut qu'ils [les politiciens sénégalais] finissent par comprendre que leur intérêt profond est que le pays devienne émergeant, que les jeunes aient des projets, que les gens puissent vivre dans des conditions décentes. Ce n'est pas qu'un problème d'élite, il y a l'élite là-bas mais il y a aussi le problème des valeurs qui sont véhiculées dans la société, qui ne sont pas forcément toujours bien comprises, ou en tout cas, pas dans le sens de notre intérêt à tous*. »

Cette perception négative des autorités politiques sénégalaises s'explique par le décalage (Fibbi et Gianni, 2008[93]) qui existe entre les conditions sociales, économiques et politiques dont les migrants qualifiés bénéficient en France et la faible effectivité des droits sociaux, économiques et politique au Sénégal. Ce contraste provoque plusieurs attitudes à l'égard des politiciens ou de la politique : une attitude très critique vis-à-vis des politiciens, une distance par rapport à eux ou enfin l'abstention pendant les votes. Ils tiennent les politiciens sénégalais pour responsables de la situation précaire dans laquelle vit la population sénégalaise. *« Je ne fais pas de la politique au Sénégal parce qu'ils ne sont pas crédibles les hommes politiques sénégalais, peu ont une conviction et ne cherchent pas le bien- être du peuple.* », déclare un migrant.

Certains migrants qualifiés jugent que les hommes politiques ne travaillent pas comme ils le devraient pour changer cette situation ou tout au moins l'améliorer. La gestion publique inefficiente ne les affecte pas personnellement, mais touche des personnes qui leurs sont proches. De ce fait, certains migrants qualifiés n'hésitent pas à tenir des propos acerbes pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme du laxisme de la part des gouvernants sénégalais.

Les orientations et comportements politiques des migrants dans le pays de résidence ne diffèrent pas trop de ceux observés dans les pays d'origine. La participation à la vie politique dans le pays de résidence est également multiforme. Elle consiste à voter aux élections : municipales, parlementaires ou présidentielles.

- **La participation politique en France**

58% des migrants qualifiés disent voter en France aux différentes élections. Le vote est un devoir de citoyen, mais pour les personnes issues de l'immigration ou qui disposent de deux nationalités, comme les migrants qualifiés, le vote peut avoir une autre signification. Pour ces personnes à double nationalité, suspectées d'allégeances multiples, le vote est un moment où leur citoyenneté française ainsi que leur

[93] Pour eux, le décalage entre ces opportunités — le plus souvent élargies — dans le pays d'immigration et celles — plutôt restreintes — du pays d'origine explique la mobilisation politique des migrants. Nous avons utilisé cette hypothèse des « *enabling conditions* » autrement, en montrant que ce décalage peut amener les migrants à être très critiques à l'égard des autorités de leur pays d'origine tout en s'éloignant des sphères politiques.

appartenance à la France s'expriment en actes. Par le vote, se manifeste une « francité vécue » puisqu'en votant ils s'impliquent personnellement dans la définition des orientations socio-économiques et politiques du pays d'installation.

Tableau 35 : participation politique en France

Participation politique en France	Effectif	Pourcentage
Oui	58	58%
Non	42	42%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La longue durée de la migration en France (la sédentarisation) suscite une plus grande implication dans la vie socio –économique mais également sociopolitique. La durée de la migration conduit souvent à l'acquisition de la nationalité, qui est une des conditions qui sous-tendent la participation politique. Ce test d'hypothèse montre la forte corrélation qui peut exister entre la durée de la migration et la participation politique en France.

Test d'hypothèse 4 : croisement des variables « durée de la migration » et participation politique en France

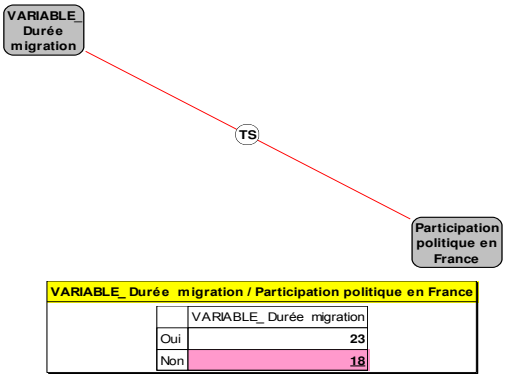

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La résidence de longue durée amène les migrants à s'ouvrir davantage à la société d'établissement et à s'impliquer dans la chose publique. Ainsi, la participation politique ne se limite plus seulement au vote. Elle prend la forme d'un engagement militant qui se manifeste par l'adhésion à des partis politiques. Progressivement, la participation politique en France gagne en force. *« Au tout début, je votais aux élections sans plus, là, je m'investis. Je suis militant du PS, j'ai adhéré, je suis de gauche ».* Cet exemple ne vise pas à situer tous les migrants qualifiés interrogés « à gauche » dans l'échiquier

politique français, ou même d'affirmer l'existence d'un « vote ethnique », les résultats recueillis ne permettent pas de tirer de telles conclusions. L'exemple cherche à montrer qu'au fil des années, en plus du vote, la participation politique s'accompagne d'un positionnement politique clair et manifeste. L'affirmation d'un alignement politique est une manière de se situer, de prendre position face à la diversité des enjeux politiques dans la société française. L'alignement politique amène des chefs d'entreprise interrogés ici à soutenir financièrement des candidats, un chef d'entreprise précise : *« je vote, je suis très impliqué. Dans ma localité, il m'arrive de financer des candidats, de les appuyer en mettant à leur disposition des moyens qui parfois sont importants. »*

L'appui financier est un signe d'engagement politique plus aigu, il surpasse une participation à la vie citoyenne ordinaire qui se limiterait au vote. Il indique l'existence d'un réseau social dans les hautes sphères de la vie politique, il est possible qu'il soit l'antichambre d'une candidature[94]. Parmi les migrants qualifiés d'origine sénégalaise interrogés quelques-uns occupent des fonctions électives au niveau local. Le nombre de migrants qualifiés d'origine sénégalaise, qui ont des fonctions politiques, est encore modeste, car, sur les 100 personnes interviewées seules trois (03) sont conseillers municipaux.

Cet appui financier et l'accès à des fonctions électives révèlent les imbrications entre le statut économique et le rôle politique. Lorsque le niveau de réussite sociale est très élevé, les sphères économiques et politiques peuvent devenir perméables. Mais, cette forme de participation politique est encore très faible, à l'instar de la nomination des personnes issues de l'immigration à des postes de responsabilité, elle est symbolique.

---

[94] L'exemple de Pape Diouf peut être évoqué. Il a été le président de l'Olympique de Marseille, il s'est porté candidat à la mairie de Marseille pour les élections municipales de mars 2014. Le CRAN (Conseil représentatif des associations noires) a salué cette candidature de Pape Diouf sur son site web : http://www.le-cran.fr/communique-cran-associations-noires-de-france_lire_le-cran-salue-la-decision-de-pape-diouf--candidat-a-la-mairie-de-marseille_129_0_0.html.
L'exemple d'Alexis Saliou Diouf, un anglais d'origine sénégalaise, actuel Maire de la ville de Chesterfield en Angleterre, est également illustratif. Cette information a été rapportée par plusieurs médias sénégalais notamment l'agence de presse sénégalaise, Rewmi quotidien, ect.

En dehors de cette participation politique des migrants qualifiés, qui dans certains cas est militante, il existe toujours une distinction entre les « Français de souche » et les français issus de l'immigration, « *lorsque des Français « d'origine immigrée» entrent en politique, beaucoup considèrent encore qu'ils sont en fait des « immigrés », par contraste avec les« Français* »(…) » (Fassin, 2010 :685). Aussi, pendant que certains sont très impliqués dans la vie politique de leur localité, d'autres ne le sont pas. Certains cultivent une distance avec les sphères politiques, c'est le cas de ce chef d'entreprise *«Je m'éloigne de la politique et des hommes politiques, tant là-bas [au Sénégal] qu'ici [en France]. En France aussi, j'ai la même distance pour ce qui concerne le politique, mais je vote et je m'arrête là. »*

Par ailleurs, en France, la nationalité conditionne la participation politique. *« Je suis jusqu'à présent sénégalais, je me refuse de prendre la nationalité française, je ne vois pas encore l'intérêt. Le seul inconvénient de rester Sénégalais en France c'est l'impossibilité de voter, mais tout le reste, ça ne me gêne pas. »*, affirme un migrant. Tous ceux qui n'ont pas la nationalité française sont exclus des votes, même s'ils y sont installés depuis longtemps et y paient leurs impôts. Ces situations montrent les effets paradoxaux de la sédentarisation des migrants qualifiés en France. En effet, les migrants ne sont plus considérés comme appartenant à leur société d'origine du fait de leur longue absence, alors qu'en France ils sont toujours considérés comme des étrangers, malgré leur installation définitive.

Chapitre VI : Etranger en France, Sénégalais de l'extérieur au Sénégal, « une condition de diaspora » ?

Le glossaire de la migration de l'OIM définit le citoyen qui a le même sens que le national, en ces termes : une « *personne, qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'une communauté politique, ayant une obligation d'allégeance envers la communauté et ayant vocation à jouir de tous ses droits civils et politiques ainsi que de la protection de l'Etat* ». Du point de vue juridique, le citoyen est celui qui a la nationalité d'un pays donné. Cette définition juridique n'englobe pas à elle seule toute la complexité que couvre la notion de citoyen. L'égalité formelle et juridique qu'offre la citoyenneté, n'est pas systématiquement transposée dans la sphère sociale. Par conséquent, la définition juridique de la citoyenneté n'intègre pas les pratiques et comportements stigmatisant qui contribuent à produire une condition d'étrangers pour des personnes qui ont pourtant un statut de citoyen.

Aussi bien au Sénégal qu'en France, les migrants qualifiés sont victimes d'une « *fabrique de l'autre par le pouvoir* » (Bertaux et al, 2011). Ce titre évocateur décrit bien la situation dans les deux contextes. Les discours politiques discriminant d'une certaine classe politique imprègnent les représentions sociales de la population.

I. Les Français d'origine sénégalaise : entre citoyenneté et altérité

L'entre-deux ambivalent que créent les « procès d'altérité » rapproche les migrants qualifiés de la figure de l'étranger et de l'homme marginal telle que définie par Simmel, Park et reprise plus tard par Cuche (2009). L'étranger, au sens simmelien, a une position particulière dans la société au sein de la laquelle il vit. L'étranger réside durablement dans une société, pour autant, il n'est pas membre à part entière de cette société, donc, il est à la fois dedans et dehors. A travers l'étranger se révèle toute la culture allogène qu'il représente, d'où une prise de distance de la société d'installation vis–à-vis de lui. Le soupçon que les migrants nourrissent une fidélité identitaire à leur pays d'origine peut exacerber le rejet dont ils font objet. Dans leur société d'origine, ils sont également perçus comme étant différents socialement, culturellement des non-migrants, ce qui produit également un rapport distant à leur égard. Dans ces conditions, aussi bien dans le pays de résidence que dans le pays d'origine, émerge une altérité

assignée qui se construit dans une opposition entre soi et l'autre, entre l'intérieur et l'extérieur.

1. La politisation de l'appartenance

Les institutions étatiques participent de façon directe ou indirecte à la catégorisation des migrants comme étrangers. En France, ces dernières années, l'immigration n'a jamais été autant perçue comme une menace identitaire. L'articulation institutionnelle entre immigration et identité nationale, en 2007, rend compte d'un rapprochement ambigu entre ces deux éléments. L'existence du ministère de l'Immigration et de l'identité nationale[95], en 2007, laisse supposer qu'une partie de la classe politique considère que l'immigration peut avoir des effets anomiques sur l'identité nationale. Si Wihtol de Wenden souligne : « *la politisation du débat français sur l'immigration* » (Wihtol de Wenden, 2009 : 38), Valluy, lui va plus loin en affirmant que la xénophobie s'est incrustée, au fil des années, dans les langages du politique :

> *« … à la fin du XXe siècle, la stigmatisation du racisme a été intériorisée dans la culture des élites dirigeantes : la xénophobie s'exprime moins sous la forme de slogans extrémistes ou de propos ouvertement racistes que dans des discours le plus souvent euphémisés conformément aux règles langagières et aux pratiques discursives qui sont celles des responsables politiques et administratifs (déclarations ministérielles, rapports administratifs, travaux d'experts, etc.) et des actes (législatifs, administratifs, juridictionnels, symboliques, etc.) à travers lesquels l'étranger est pensé comme un problème, un risque ou une menace. »* (Valluy, 2008 :13)

Cette production de l'altérité ne se situe pas seulement dans les textes politiques. Elle transparait également dans le traitement public de certaines questions relatives aux migrations. La tentation est grande de voir les modifications et les durcissements du code de la nationalité française comme les pendants juridiques d'un discours politique hostile à l'immigration.

Dans ce contexte, un ensemble d'interrogations émerge : le durcissement des politiques migratoires constituent-ils des barrières juridiques contre les potentielles menaces sur l'identité nationale que produirait une diffusion des valeurs culturelles d'origine des immigrants? Faut-il réduire ces points de vue à des discours tenus dans un contexte électoral nourri de débats passionnels ou sont- ils révélateurs d'une

[95] Ce ministère n'existe plus.

représentation plus générale et donc, partagée par la majorité des Français ? La discrimination administrative a-t-elle un pendant social ?

Pour Noiriel, « *étant donné la place centrale occupée par le clivage national/ étranger dans le système républicain de discriminations, on comprend que la question de la nationalité ait toujours été un enjeu politique sensible.* » (Nioriel, 2006 : 66). Etant au cœur du droit républicain, la politique de la nationalité est une entrée pour saisir le rôle du politique dans la construction des représentations d'altérité à l'égard des migrants ainsi que dans l'émergence d'un rapport distinctif entre le national et l'étranger. D'emblée, l'on se demande si les modifications du droit de la nationalité française sont le reflet d'une actualisation du clivage historique entre national/ étranger ?

Les diverses modifications du droit de la nationalité française ont endurci les procédures d'acquisition de la nationalité française. Entre 1945 et 1980, il y a eu peu de modifications de la législation de la nationalité. En effet, *« l'ordonnancement du 19 octobre 1945, [adopté] moins de six mois après la fin des hostilités, promulgue un code de la nationalité, qui, sous cette appellation, durera quarante-huit ans, jusqu'en 1993* » (Moreau, 1999, 321). Au cours des années 1990 et 2000, le droit de la nationalité française a été modifié à plusieurs reprises. En 1993, la loi n°93-933 du 22 juillet 1993 introduit la manifestation de volonté pour les enfants de parents étrangers nés à l'étranger qui veulent acquérir la nationalité française. Ainsi, le droit de sol n'est plus appliqué automatiquement à majorité. Beaud rapporte que pendant la période 1986-1995, les enfants d'immigrés maghrébins, nés en France de parents algériens, ont dû apprendre à se considérer à leur corps défendant comme des « Français de papier ». (Cité par Weil, 2004 : 19) Cette loi sera supprimée en 1998. Les réformes introduites en 2003, en 2006 et dernièrement en 2011 ont, par contre, durci les conditions d'acquisition de la nationalité. La loi n° 2003-119 spécifique que « *nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française* ». En 2011, la signature d'une charte des droits et devoirs ainsi que l'adhésion « *aux principes et aux valeurs essentielles de la République »* sont exigées. En 2006, le délai pour l'acquisition de la nationalité française par le mariage est porté à quatre ans.

Ces réformes ont des effets immédiats sur la manière dont les populations qu'elles concernent perçoivent leur rapport à la nationalité française. Des témoignages et

des récits d'histoires individuelles de migrants qualifiés montrent que ces derniers, qui sont installés en France, depuis plusieurs années, qui ont acquis, dans leur majorité, la nationalité française se sentent étrangers. Un ensemble d'éléments participent à produire ce sentiment de rejet. L'acquisition de la nationalité passe par un ensemble de procédures administratives devant transformer l'étranger en citoyen. Malheureusement, ce parcours de naturalisation se déroule dans des conditions qui maintiennent un sentiment d'altérité, au lieu de l'effacer. Felwin Sarr, dans *Dahji*, file la métaphore de la bête pour décrire ces procédures de naturalisation :

> *« (…) cet entretien humiliant auquel on vous soumettait, vous demandant au passage pourquoi vous vouliez être français, désaimiez-vous votre patrie d'origine ? Comme si en vous donnant ce bout de papier, qu'il fallait bien sûr mériter, on vous faisait accéder à un degré plus élevé d'humanité. Pour ce faire, il fallait non seulement prouver votre amour pour cette France mais aussi montrer que vous n'étiez pas porteur d'épizootie ; que vous pouviez vous agréger au troupeau qui s'était réservé les plus verts pâturages de la planète. »* (Sarr, 2009)

La manière dont les démarches administratives sont menées renforce le sentiment d'extériorité et amoindrit l'identification à la France. Les difficultés du processus d'acquisition de la nationalité participent à vider le document officiel (le certificat de nationalité) de tout contenu patriotique, ce qui le réduit en un banal « *un bout de papier* » qui, *de facto*, ne permet pas aux Français, par acquisition, d'occuper la place qui leur revient de droit dans la société française. Les propos de cet avocat d'origine sénégalaise montre la différence qu'il peut exister entre la nationalité sur le papier et celle vécue :

> *« moi, mon père et mes grands-parents avaient la nationalité française à l'époque où le Sénégal était une colonie. J'ai une double nationalité sénégalaise et française. La nationalité française je l'ai acquise par réintégration. Malgré la durée de la migration on ne peut que s'identifier au Sénégal, il y a un proverbe qui dit que « le séjour dans l'eau ne transforme pas un tronc d'arbre en caïman ».*

Dans ce cas-ci, l'acquisition de la nationalité n'est pas récente mais remonte à trois générations[96] : celle du grand –père et du père. Il n'en demeure pas moins que ce migrant considère que l'acquisition de la nationalité ne fait pas de lui un Français à part

[96] Les Sénégalais natifs des quatre communes (Dakar, Rufisque, Gorée, Saint-Louis) qui avaient la nationalité française pouvaient, avant les modifications de la loi du 9 janvier 1973 et celle du 22 juillet 1993, solliciter une réintégration dans la nationalité française. Parmi les 100 personnes interrogées ici, 5 personnes (5%) ont pu obtenir la nationalité grâce à cette possibilité de réintégration.

entière. Il sera toujours défini ou identifié à partir de caractéristiques physiques visibles comme la couleur de la peau.

2. La couleur de la peau : une catégorie d'altérité

Les Sénégalais établis en France, d'une manière générale, les Africains de France sont facilement catégorisés comme étrangers du fait de la couleur de leur peau. Au fil des années et des générations, ils restent une « minorité visible » facilement reconnaissable. L'acquisition de la nationalité n'efface pas les caractéristiques ethniques d'origine ou la catégorisation ethnicisante. L'ethnicisation des rapports sociaux se produit lorsque les catégories ethniques ou raciales gouvernent les interactions sociales, les relations entre différents groupes sociaux. Elle aboutit, assez aisément, à des situations de discriminations auxquelles, même les migrants les plus qualifiés, n'échappent pas. Un des effets de l'ethnitisation des rapports sociaux est l'uniformisation de tous les immigrés en étrangers. Si la majorité des migrants sont des étrangers, dans ces deux groupes, il existe une diversité de situations comme le montre le diagramme de l'INSEE (2009).

Graphique 4 : Diagramme étrangers immigrés

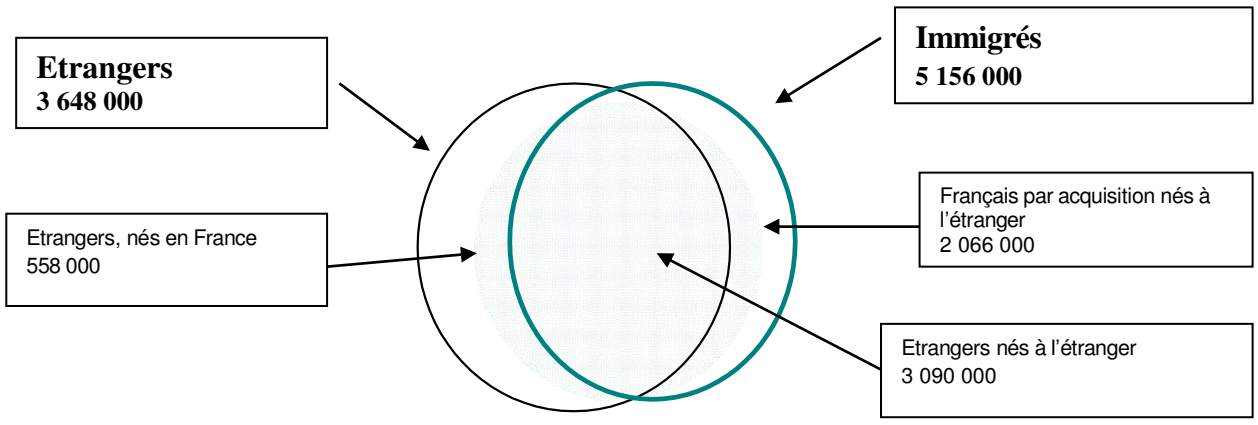

Source : recensement de la population 2006. INSEE

Souvent ces catégories (étrangers et immigrés) sont confondues. Or, parmi les 5 156 000 immigrés que compte la France, 2 066 000 sont des Français, par acquisition, nés à l'étranger. Par conséquent, tous les immigrés ne sont pas des étrangers. De plus,

dans le groupe qu'on nomme indifféremment « étrangers », 558 000 sont des individus nés en France qui acquerront automatiquement la nationalité française à leurs 18 ans.

L'ethnitisation des rapports sociaux donne également lieu à des situations de discrimination qui émaillent les interactions quotidiennes et alimentent un sentiment de non reconnaissance. Les migrants qualifiés interrogés sont majoritairement des cadres, des universitaires et des chefs d'entreprise, comme l'a montré l'analyse sur les parcours socio- professionnels. Tout se passe comme si leurs positions sociales qui leur confèrent un statut comparable à celui des cadres français d'origine exacerbent les discriminations à leur égard. Les discriminations à l'emploi ne s'arrêtent pas à l'embauche, elles se poursuivent tout au long du parcours professionnel. L'étude de l'INED sur les discriminations auto-déclarées dont sont victimes les personnes disposant de diplômes élevés confirme que les plus qualifiés souffrent aussi de discriminations. Ainsi,

> *« non seulement l'instruction mène à une conscience plus aiguë des discriminations, mais un diplôme élevé conduit les minorités à accéder à des positions où elles sont peu représentées, et en conséquence, encore peu reconnues. La progression à l'intérieur de la structure hiérarchique rencontre ici le fameux « plafond de verre », face auquel les diplômes ne suffisent pas à réduire l'expression de préjugés à l'encontre des minorités exposées au racisme. »* (Beauchemin et al, 2010).

Dans des situations ordinaires d'interaction (démarche pour le logement, embauche évolution des carrières), les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont confrontés à des difficultés qu'ils attribuent à des motifs discriminatoires. A cet effet, un ingénieur en informatique affirme :

> *« En France on a beau avoir des compétences, on a beau faire de bonnes écoles, avoir l'expérience qu'il faut, à un moment donné on a le sentiment de plafonner. Donc, on n'évolue pas, on n'a pas les responsabilités qu'il faut par rapport à notre profil, alors qu'au Sénégal on pense qu'on aurait plus de responsabilités. Il y a ce qu'on appelle le « plafond de verre » un plafond invisible mais qui est là. Quelques fois c'est purement culturel. La société française n'est pas prête à accepter que des africains occupent certains postes de responsabilités. On le vit en fait. Je connais énormément d'Africains qui sont confrontés à cela. Il y a pas mal de Sénégalais et d'Africains qui sont bien formés qui ont des compétences mais qui à un moment donné n'évoluent pas. J'ai un ami qui était confronté à cela. Quand il a demandé pourquoi il n'arrivait pas à avoir certains postes, on lui a fait savoir que certains Français n'étaient pas prêts à être managés par un Noir. Suite à ça il a quitté, maintenant il est au Sénégal où il a un bon poste. Certains préfèrent retourner au Sénégal et avoir un certain statut malgré certains inconvénients (coupures de courant, d'eau)[rires] ».*

Ces discriminations suscitent différents types de réactions comme le désir de retourner au pays d'origine. Retourner vers le pays d'origine (réellement ou symboliquement) lorsqu'ils ressentent un rejet en France est devenu une réaction classique des migrants et de leurs descendants. Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont parfois renvoyés à une altérité africaine qui crée des stéréotypes dont les racines se situent dans le rapport dominant/ colonisateur/ dominé/colonisé. Bien souvent, ce rapport hiérarchisant qui date de la colonisation constitue, encore, un prisme à travers lequel sont perçus les rapports sociaux actuels, même lorsque certains d'entre eux deviennent et se considèrent comme des managers français performants. Dans certaines entreprises, des efforts ont été faits pour réduire les discriminations, il y existe des chartes de la diversité, des curriculums vitae anonymes, des politiques de discrimination positive. Mais, les discriminations ont la tête dure, elles s'incrustent dans les structures sociales et irradient toutes les sphères de la vie sociale.

La société française exige une conformité sociale de la part des migrants en vue de réduire un communautarisme qui produirait des îlots socio-culturels différents au sein de la nation. Cependant, cette société qui ordonne l'intégration, tacitement ou explicitement, selon les situations, pose des barrières invisibles mais bien réelles, qui paradoxalement ont, en retour, des effets déstructurant sur l'intégration. L'intégration est entendue ici comme un processus par lequel les migrants acquièrent un mode de vie et un niveau de vie plus ou moins similaires à ceux des populations autochtones. L'intégration est « un processus social, susceptible, comme tout processus, d'avancées différentes, selon les domaines, de décalages, de retournements, d'invention de modalités nouvelles ou de contre- tendances… » (Schnapper et Bordes –Benayoun, 2008 :56). Elle n'est pas linéaire, elle n'efface pas totalement les normes socioculturelles que les migrants et leurs enfants ont héritées de leur pays d'origine.

De ce fait, à la différence des immigrants européens, les immigrants originaires d'Afrique, français ou pas, conservent le statut d'immigrant, leurs enfants nés et socialisés en France héritent de ce statut et des représentations négatives qui lui sont intrinsèquement liées. Pour eux, cet héritage est d'autant plus inacceptable que, comme le précise fort justement Delphy (Bertaux et al, 2011) dans une comparaison éloquente, « *personne n'appelle Sarkozy un « immigré de la deuxième génération », ce qu'il est dans la logique appliquée aux enfants d'immigrés africains* ». Barats soutient le même

propos lorsqu'elle affirme que *« tout se passe donc comme si certains « immigrés » cessaient d'être « immigrés » (invisibilité sociale) alors que d'autres « immigrés » issus de certaines zones géographiques demeuraient immigrés au-delà des générations (arrimage du couple origine/identité). »* (Barats, 2001 :168) Ainsi, la persistance du processus de stigmatisation des migrants découle moins d'un défaut d'intégration que d'une essentialisation et d'une généalogisation de la différence (Barats, 2001 :177). Les migrants sénégalais qualifiés ont des positions socio-économiques et socio-professionnelles qui les prédisposent à une intégration facile que l'acquisition massive de nationalité française révèle. Mais, il arrive qu'ils soient victimes de discriminatoire en raison de leur origine. Qu'en est –il de leur position sociale et sociopolitique dans le pays d'origine auquel ils sont souvent renvoyés?

II. Les Sénégalais de l'extérieur sont-ils encore des citoyens sénégalais ?

Officiellement, les migrants d'origine sénégalaise sont appelés les «Sénégalais de l'extérieur », cette dénomination articule l'appartenance (ils sont toujours considérés comme des sénégalais) et l'extranéité (ils ne résident pas au Sénégal). Mais dans la sphère politique, une partie de la classe politique les considère plus comme des étrangers que des Sénégalais.

1. Les migrants qualifiés installés en France exclus des hautes sphères politiques ?

Si dans le gouvernement du Président Abdoulaye Wade, des « Sénégalais de l'extérieur » ont occupé des postes de ministres et de conseillers, récemment, un processus d'évincement des « Sénégalais de l'extérieur » de la sphère politique sénégalaise a été observé. Certains migrants qualifiés sont revenus au Sénégal pour s'engager en politique. Pour eux, l'enjeu n'est plus de maintenir un lien politique à distance, mais de rentrer au pays, de se présenter aux élections pour occuper des fonctions politiques ou administratives. Mais, trouver une place dans les hautes sphères politiques sénégalaises, ne va pas de soi, surtout lorsqu'il s'agit d'individus qui ont été absents du pays pendant un certain temps. Cette absence affaiblit leur notoriété. Lors des dernières élections présidentielles de 2012, trois (03) migrants ont présenté leurs candidatures. Parmi ces candidats, l'un a renoncé à participer aux élections au dernier

moment parce que, pour lui, la candidature du Président sortant fausse le scrutin. C'est un migrant qui réside en Italie. Les dossiers des deux autres candidats ont été rejetés, par le conseil constitutionnel, pour insuffisance de signatures. Les Sénégalais et la presse sénégalaise ont plus débattu du rejet de la candidature de Youssou Ndour, pour les mêmes motifs, que de celui des deux Sénégalais de l'extérieur. Bien entendu, Youssou Ndour est une star célèbre, mais le silence sur le rejet des candidatures des Sénégalais de l'extérieur, en dit long sur le peu de crédit accordé à ces candidatures. Dans une contribution dans le journal l'Enquête n°198, p.7, un journaliste sénégalais qui vit aux Etats-Unis dénonce cette attitude à l'égard des migrants :

> « la question qu'ils [les migrants] doivent se poser légitimement est celle de savoir s'il est normal d'accepter une telle marginalisation en net décalage avec l'immense contribution financière, intellectuelle et au service de la promotion d'une bonne image du pays qui est à leur actif. Pourquoi ne s'insurgent-ils pas de voir qu'au nombre des candidats en lice pour l'élection présidentielle, deux Sénégalais de l'extérieur sont de ceux dont les candidatures ont été éliminés, en dehors de celle de l'artiste Youssou Ndour ? Personne ne s'est ému de leur sort bien que l'un comme l'autre (…) soient de plus loin les plus brillants parmi la horde de candidats qui se présentent cette année. »

Le poids politique des migrants n'est pas à la mesure de leurs contributions diverses au développement du Sénégal. Leur capital économique est reconnu, mais, tout se passe comme si une partie de la classe politique agit pour que *« ce capital économique ne soit pas converti en capital politique* » (Lacroix, 2005 :89). Dans le jeu politique sénégalais, les rapports de force leur sont défavorables pour le moment. La construction d'une clientèle politique entretenue repose sur une mobilisation de bases électorales. L'éloignement ne facilite pas la construction de fiefs électoraux, aussi, dans le jeu politique sénégalais, les candidatures des « Sénégalais de la diaspora » pèsent peu.

En outre, cet intérêt croissant des migrants qualifiés pour la vie politique du pays d'origine soulève un certain nombre de polémiques. Du point de vue de la loi sénégalaise portant code de la nationalité, le statut de Sénégalais de l'extérieur ayant adopté la nationalité de leur pays d'installation est considéré comme incompatible avec un engagement politique au Sénégal. Le code de la nationalité sénégalaise stipule en son article18 clairement que *« perd la nationalité sénégalaise, le Sénégalais majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère.* » Dans cet article, il est mentionné

clairement que l'adoption d'une autre nationalité provoque la déchéance de la nationalité sénégalaise. Le code dans sa teneur est fortement marqué par le principe de la loyauté exclusive qui s'applique aussi bien aux Sénégalais d'origine qu'aux Sénégalais d'adoption. Une application rigoureuse du code exclurait tout accès à la haute fonction publique aux Sénégalais qui ont acquis une autre nationalité. Si la législation sénégalaise interdit la double nationalité, le constat montre que cette loi n'est pas toujours appliquée. Des migrants sénégalais acquièrent une autre nationalité sans que cela soit puni automatiquement par une déchéance de la nationalité sénégalaise. Par ailleurs, l'histoire politique du Sénégal regorge d'hommes politiques qui ont, selon toute vraisemblance, une double nationalité et qui, malgré tout, ont occupé des postes de hautes responsabilités. En effet, un grand nombre de personnalités politiques ont une double nationalité pour avoir étudié et travaillé à l'étranger. Ce qui laisse supposer qu'il s'agisse moins d'une interdiction de la double nationalité que d'une obsolescence d'une loi qui date des années 1960.

La loi n°61-10[97] déterminant la nationalité sénégalaise a été adoptée dans un contexte de construction de « l'Etat-nation », dont l'un des principes fondateurs est la distinction entre les nationaux et les étrangers. Mais, aujourd'hui, l'émigration et la mobilité des personnes d'origine sénégalaise se sont accrues, ce qui demande un réaménagement de certaines lois qui sont en lien avec les phénomènes migratoires. Au cours de ces dernières années, plusieurs pays d'Afrique (Gambie Ghana, Mozambique, Gabon, Djibouti, pour ne citer que ceux-là) et du monde ont révisé leur code des nationalités pour prendre en compte les évolutions du contexte actuel. L'Etat du Sénégal a conscience des évolutions dans les dynamiques migratoires des Sénégalais puisqu'un ministère des Sénégalais de l'extérieure a existé et constitué une avancée dans la construction du lien politique entre les migrants et l'Etat du Sénégal.

La cohabitation contradictoire entre une politique en faveur des migrants et une législation qui les déchoit de la nationalité peut être une porte à certaines dérives. Dernièrement, une partie de la classe politique sénégalaise a tenu des propos très hostiles à l'encontre des migrants de retour engagés en politique parce qu'ils sont soupçonnés

[97] La loi sur la nationalité a été réformée par la loi n°2013-05 du 8 juillet 2013 qui autorise les Sénégalaises à transmettre leur nationalité à leurs enfants et mari, ce qu'elles ne pouvaient pas. Mais cette réforme ne concerne pas l'article 18, elle corrige surtout une disparité de genre.

d'avoir une double nationalité. Ce débat sur la double nationalité des Sénégalais de l'extérieur s'ouvre lorsqu'un des ministres du premier gouvernement formé après les élections présidentielles de 2012, qui a vécu en Allemagne, est suspecté d'avoir adopté la nationalité allemande. Lors de la déclaration générale de politique du Premier ministre le 10 septembre 2012, un députe de l'opposition lui a demandé de s'expliquer sur la présence dans son gouvernement d'un ministre de nationalité allemande. Le député a convoqué l'article 18 du code de la nationalité sénégalaise pour souligner l'illégalité de cette présence. Il a traité par la suite les binationaux de « renégats ». L'exclusion de ce ministre du gouvernement, lors d'un remaniement ministériel, rend compte des difficultés qu'ont les Sénégalais de l'extérieur à se positionner dans la sphère politique. Les relations entre les migrants, surtout les plus qualifiés d'entre eux, et les autorités du pays d'origine sont, d'une manière générale, plus des relations de défiance que de confiance. Toutefois, la défiance n'a jamais été poussée aussi loin.

Paradoxalement, les Sénégalais de l'extérieur, qu'ils aient ou non adopté la nationalité de leur pays de résidence, votent et constituent une telle force de mobilisation politique qu'ils sont très courtisés pendant les campagnes électorales. De plus, les Sénégalais de l'extérieur sont souvent en diapason avec ceux de l'intérieur, dans les moments d'effervescence politique. Les manifestations contre « le ticket présidentiel[98] » n'ont pas seulement eu lieu à Dakar, elles ont été tenues en France, au Canada, aux Etats-Unis. Cet activisme politique, s'il n'est pas une preuve citoyenneté, est révélateur d'un engagement citoyen à distance, qui milite, dans la mesure du possible, pour une plus grande avancée démocratique au Sénégal.

Tant que l'article 18 du code de la nationalité n'est pas révisé, les migrants sénégalais qui adoptent la nationalité de leur pays d'installation subiront des « procès d'altérité ». La question qu'on se pose est de savoir si ces derniers ont un écho dans la sphère sociale.

---

[98] Il s'agit d'un projet de réforme constitutionnelle instituant l'élection d'un président doublée d'une élection d'un vice-président, au suffrage universel direct. Les Sénégalais de l'intérieur et de l'extérieur ont manifesté contre ce « ticket ». Les Sénégalais de l'extérieur sont des acteurs de la participation protestataire.

2. Les « stigmates de l'ailleurs » : motifs d'une distanciation sociale à l'égard des migrants qualifiés

La durée moyenne de l'immigration en France des personnes interrogées, dans cette recherche, est de 20 ans. Leur absence prolongée amorce un processus d'extériorisation par rapport à la société d'origine, même si les migrants affirment se sentir toujours sénégalais et sont considérés comme tels dans leur famille. L'émigration est très valorisée au Sénégal, cependant, dans les savoirs populaires ou ordinaires, émigrer, partir vivre à l'étranger, signifie « *dem all ba* », qui veut dire littéralement « partir à la brousse ». L'étranger est représenté comme un environnement non domestiqué, à la limite sauvage. Ceux qui ont travaillé sur les migrations sénégalaises ont observé que, « *parmi les Sénégalais, les territoires autres que les pôles d'installation défrichés par les aînés sont qualifiés de « dem alla ba », que l'on pourrait traduire par « brousse », et qui désigne des espaces non humanisés, un anti-écoumène*. » (Lacroix et al, 2008).

« D*em all ba* » est une expression qui formule une position d'extériorité par rapport à un environnement non familier à la société sénégalaise, dans une logique d'exclure quelque chose qu'on considère comme relevant de l'ailleurs. « *Alla ba* » symbolise l'étranger, cette expression connote un rejet de ce qui est « autre ». Cette distance sociale est fondée sur une délimitation naturelle, car, la métaphore de la brousse qui est utilisée renvoie aux frontières naturelles qui bornaient les territoires, avant la colonisation, et marquaient la distinction entre le dedans et le dehors. D'ailleurs, les personnes originaires d'autres pays africains sont appelées « niak » qui signifie littéralement « bordure des champs », c'est une autre métaphore de la brousse qui est utilisée. Ces appellations participent plus largement dans un projet de construction du « soi » qui se distingue du « non soi ».

Dans les représentations au Sénégal, les personnes qui voyagent, traversent des frontières culturelles différentes des réalités socioculturelles de la société sénégalaise. Partir en Europe, c'est non seulement intégrer un environnement autre, mais c'est surtout vivre avec les « *toubabs* ». Ce mot est employé pour nommer le Blanc, les Européens, mais il ne leur est pas exclusivement réservé. Lorsqu' un Sénégalais adopte un mode de vie occidentalisé, il peut être considéré comme un « *toubab* ». Cet emploi peut être péjoratif, dépréciatif ou tout simplement comparatif. Souvent les personnes comparées

aux « *toubabs* » sont les personnes très instruites ou qui ont déjà vécu en France ou ailleurs en Occident. Il s'agit dans un cas comme dans l'autre, de personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'étranger, avec l'Europe. De ce fait, pour la grande majorité des Sénégalais, ceux qui vivent à l'étranger pensent et agissent comme des « *toubabs* ». C'est ce que cet ingénieur en télécommunication qui vit en France depuis 1995 exprime ainsi : *« Je mets en avant ma sénégalité mais les sénégalais ne me trouve plus très sénégalais, c'est dire qu'il y a en moi une part de culture globale qui n'est pas spécifiquement française* ». Ces propos montrent que les non-migrants ont conscience qu'il y a une partie de la personnalité de ceux qui sont partis, qui n'est plus conforme aux manières d'être de voir, de penser propres à la société sénégalaise. Les personnes qui sont durablement installées en France pendant un certain nombre d'années sont considérées comme étant plus proches de leur société d'installation que celle d'origine. Ils portent des « stigmates de l'ailleurs » (Lacroix, 2005 : 90).

Les représentations de l'altérité existent dans les deux pays, mais elles s'y manifestent différemment. En France, celles-ci émanent des institutions et sont, d'une certaine manière, solidaires des représentations d'une partie de la population, alors que ce n'est pas, tout à fait le cas au Sénégal, même s'il existe une certaine distance sociale entre les Sénégalais et les Sénégalais de l'extérieur. Non seulement des liens de filiation existent encore mais également parce que l'utilité socio-économique de l'émigration n'autorise pas une exclusion des migrants. Dans le cas du Sénégal, la distanciation n'aboutit pas à une exclusion sociale des migrants. La visée première de cette extériorisation, dans le contexte sénégalais, est d'anticiper le risque de redéfinition des identités. Elle est une stratégie sociale et communautaire pour maintenir le lien avec l'émigré. Quimimal et plus tard Dia ont mis en évidence le rôle joué par les aînés dans la diffusion d'une image négative de l'émigré, présenté comme un étranger dans sa communauté. Ces auteurs montrent qu'en établissant une négation des éléments culturels de la société d'accueil, les aînés, tout comme la communauté villageoise, développent chez l'émigré un sentiment de culpabilité et arrivent de la sorte à l'éloigner de la menace d'une plus grande autonomie en terre étrangère (Dia, 2000 :302). Cette distance est, en définitive, un contrôle social. Cette surveillance sociale s'instaure pour que le séjour de longue durée dans « l'ailleurs », considéré comme une « *brousse* », un environnement social différent, ne « frelate » pas la nature sociale de ces Sénégalais d'origine. Elle est

une sorte de garde-fou pour qu'ils ne deviennent pas des « autres », des « *toubabs* ». Les sentiments de rejet et l'altérité assignée mettent-ils les migrants sénégalais qualifiés dans une position de détachement vis-à-vis de leur pays d'origine, sans réel ancrage en France ?

Les migrants qualifiés ne se définissent pas par une formule exclusive en termes de « ni d'ici, ni de là-bas », mais pensent leur rapport aux deux territoires comme inclusif. Ils se considèrent comme étant « à la fois d'ici et de là-bas » (Beck, 2006[99]). L'analyse des parcours d'installation des migrants qualifiés en France a montré qu'ils ont une double allégeance, ils appartiennent aux deux pays.

Citant Park (1928), Cuche présente l'immigrant comme un individu « *que le destin a condamné à vivre dans deux sociétés et dans deux cultures, non simplement différentes, mais antagonistes » et « qui reflète dans son âme les discordes et les harmonies, les répulsions et les attractions de ces mondes*» (Cuche, 2009 :17). Wladinger défend la même idée, il considère que la dualité logée au cœur du phénomène migratoire, ainsi *« les immigrants sont aussi les émigrants ; les étrangers, dans le sens juridique (aliens), sont aussi les citoyens ; les étrangers, à présent dans le sens social (foreigners), sont aussi les nationaux ; les exclus de la société de réception sont aussi les membres des sociétés d'origine »* (Waldinger, 2012). La vie des migrants sénégalais est marquée par cette diversité de conditions que d'aucuns considèrent comme des conditions de diaspora. Bordes- Benayoun et Schnapper (2008) analysent la double condition d'étranger comme une caractéristique de l'homme en diaspora. En analysant les conditions d'installation des populations d'origine africaine en France, Gueye montre comment cette dualité structure une expérience diasporique.

> *« Par cette conscience d'être dépositaires d'une culture autre, de se confronter à une discrimination et de vivre en situation de minorité dans un pays qu'on leur refuse ou qu'ils hésitent parfois à considérer comme leur patrie d'origine, ces populations allochtones tissent des réseaux de solidarité avec leur foyer d'origine et cultivent l'espoir de la réhabilitation de leur communauté et le retour fantasmé ou planifié au pays d'origine. Ainsi, deviennent-elles les sujets d'au moins une double allégeance nationale : d'une part, elles sont amenées à se préoccuper du destin de leur pays*

[99] Ils ont développé un cosmopolitisme inclusif *both here and there*, plutôt exclusif *neither…or* (Beck, 2006).

> *d'installation, par patriotisme ou par la force de la loi, d'autre part, elles s'investissent dans le futur d'une société d'origine par ressentiment ou affection identitaire. Ce faisant, elles visent à se constituer comme diaspora. »* (Gueye, 2006)

L'analyse du parcours d'installation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise en France montre qu'ils ont une double appartenance qui rapproche leurs expériences de vie de celles des diasporas. Cette situation d'entre–deux est visible au niveau social, culturel, identitaire et politique. Cette situation d'entre-deux n'est pas seulement propre aux personnes qui sont en situation de migration, il existe des situations d'entre-deux sociales, à partir des expériences de reclassement social qui placent les individus entre une « culture dominante » et une « culture populaire », ces personnes comme les migrants cherchent à concilier des opposés (Muller, Tapia, 2010 :104-105).

Pour ce qui concerne les migrants qualifiés d'origine sénégalaise, ce processus d'installation en France se construit sans rupture avec l'origine. D'ailleurs, l'existence de liens forts avec le pays d'origine explique, en partie, cette situation d'entre -deux.

TROISIÈME PARTIE : LA CONSTRUCTION DU LIEN AVEC L'ORIGINE ET LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS MULTIPOLAIRES

L'observation montre que les immigrants, de manière générale, maintiennent des liens avec leur pays d'origine. Une immigration évolue en diaspora lorsque la structure des liens se transforme. Dans le cas des diasporas, les liens se configurent en un réseau qui relie le pays d'installation (ici) au pays d'origine (là-bas) et aux divers lieux d'installation (ailleurs) des membres de la diaspora. Au cours des années, les liens entre les migrants dispersés se complexifient et s'essentialisent en devant plus symboliques que réels. Mais, plusieurs diasporas contemporaines ont des liens réels, économiques, politiques avec le pays d'origine. Elles mobilisent diverses ressources pour contribuer aux processus de développement de leur pays d'origine. La diaspora grecque a en partie financé le mouvement d'indépendance de la Grèce dans les années 1830, les diasporas chinoises et indiennes ont joué un rôle déterminant dans le développement de leur pays d'origine. A l'instar de ces diasporas, les migrants qualifiés tissent plusieurs liens avec le Sénégal, plusieurs cas de figure se dessinent suivant les trajectoires individuelles : l'envoi de fonds, l'investissement productif individuel, les transferts de compétence (TOKTEN, PAISD, autres formes de transferts), les activités associatives et le retour. Cette partie analyse ses diverses formes de liens maintenus avec le pays d'origine.

Chapitre VII : Envois de fonds et l'investissement au Sénégal : des liens économiques structurant le lien social à distance

Les liens maintenus avec le pays d'origine sont à la fois affectifs, identitaires et économiques. Les liens économiques peuvent consister à des investissements productifs mais bien souvent l'envoi de fonds en direction des familles est le lien économique avec le pays d'origine le plus étudié et le plus visible.

I. L'Envoi de fonds au Sénégal : un acte routinisé structurant le lien social à distance

Une part non négligeable de la littérature sur les migrations porte sur les envois de fonds[100]. Les études sur les transferts de fonds sont rarement désagrégées en fonction du niveau de qualification ou d'instruction, ce qui ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur l'apport des migrants qualifiés en termes de volume de transferts de fonds. Une étude de la BAD de 2007 conclut que lorsque le migrant appartient à une catégorie supérieure, le montant des transferts augmente en valeur relative mais baisse en valeur absolue et en régularité parce qu'il est moins réactif aux pressions sociales. Les travaux sur l'envoi de fonds des migrants qualifiés indiquent que ces derniers envoient moins régulièrement de l'argent que les migrants peu qualifiés. Les corrélations entre l'envoi de fonds et le niveau de qualification montrent que plus la qualification est élevée moins les envois sont réguliers. Docquier et Rapoport rapportent :

> « la plupart des enquêtes sur une base de données microéconomiques montrent qu'en dépit de leur potentiel de revenu plus élevé, les migrants éduqués transfèrent moins que leurs compatriotes moins qualifiés, précisément parce qu'ils ont tendance à émigrer avec leur famille et ont une propension au retour inférieure. »

[100] Selon les estimations qui ont été faites au Sénégal, les remises de fonds se chiffrent à 822 milliards. Des études indiquent que ces remises ont de multiples effets positifs sur l'économie sénégalaise dont : une part importante dans le PIB par exemple 15,1% selon la Banque Mondiale en 2008; 19% d'après la BAD en 2007(Gaye 2008:111), les effets positifs des remises sont entre autres : un équilibre de la balance des paiements, une source de devis, et des investissements communautaires.

Ils ajoutent, cependant, que *« ceci n'implique pas pour autant que les sommes transférées soient négligeables.* » (Docquier et Rapoport, 2005 :21).

Une partie de cette littérature fonde l'argumentation sur les incohérences qui peuvent exister entre l'installation familiale durable au pays d'établissement et la régularité des envois de fonds vers le pays d'origine. Souvent, les moins qualifiés émigrent en laissant leur famille dans le pays d'origine, ce qui les pousse à envoyer plus d'argent alors que les plus qualifiés vivent avec leur famille dans le pays d'installation. Pour pertinent qu'il soit, ce point de vue sur le volume et la régularité des envois de fonds des plus qualifiés laisse de côté toute la dimension sociale qui entoure l'acte d'envoi de fonds. Il est vrai que l'installation durable peut influencer la régularité de l'envoi de fonds mais elle ne l'annule pas. La régularité dépend de la situation socio-économique de la famille du migrant restée au Sénégal. D'autre part, quel que soit le niveau de qualification du migrant, les envois de fonds ont des fonctions sociales qui consistent à l'entretien d'une dynamique relationnelle interrompue entre « l'ici » et « le là-bas ». Malgré les années d'installation, les migrants qualifiés perpétuent l'envoi de fonds au Sénégal, c'est ce que montre le tableau 36.

Tableau 36 : L'envoi de fonds des migrants qualifiés

Envoi de fonds au Sénégal	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	**100**	**100%**
Non	**0**	**0%**
Total	**100**	**100%**

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'envoi de fonds au Sénégal est un acte généralisé, une pratique routinière. Toutes les personnes interrogées (100%) envoient de l'argent au Sénégal. La constance et la répétition de cet acte de transfert d'argent le consacrent en rituel profane qui se perpétue au fil des années et des vagues migratoires. L'envoi de fonds se pose comme un rituel économique et social pour les diasporas africaines. L'envoi de fonds à la famille est *« un rituel de confirmation de la relation* », pour reprendre l'expression de De Gourcy (2012). Il répond à un besoin de rester solidaire au groupe social d'origine. Dans la société d'origine des migrants qualifiés, il est moralement inconcevable qu'un membre de la famille réussisse sans aider les autres. Le sens du partage dans la famille

est un devoir moral d'autant que la famille a largement contribué à la réalisation du projet migratoire. L'envoi de fonds s'institutionnalise et devient une tradition. Ne pas envoyer de l'argent est un écart de conduite par rapports aux normes sociales de la société d'origine. Dans le contexte social d'origine, l'avoir n'est pas seulement économique, il est également social. L'argent sert à entretenir un réseau social qui est, enfin de compte, la principale richesse. L'argent et la reconnaissance sont intimement liés comme l'indique l'expression wolof « *derem ak ngerem* », qui signifie le franc et la reconnaissance. Dans la société d'origine des migrants, « obtenir le *derem* [le franc] en même temps que le *ngerem* [la reconnaissance] est l'indicateur par excellence de la réussite. (…) [ce qui] incite à la générosité, à l'assistance et à l'investissement dans le capital relationnel. » (Fall et Gueye, 2003). Les migrants ont été éduqués dans ces valeurs sociales. Pour saisir le sens de cet envoi, il ne faut pas le réduire en un simple échange pécuniaire.

L'envoi continu de fonds est un acte signifiant. Tant qu'ils envoient de l'argent, eux et leurs parents ont le sentiment de rester soudés par des liens familiaux et communautaires par-delà les frontières. Au contraire, l'absence d'envoi de fonds pourrait être vécue comme une fracture du lien social qui relie le migrant et les membres de sa famille. Les envois créent une sphère d'interactions ou de « *transactions sociales* » (Dépelteau, 2012) familiales transnationales. L'envoi de fonds matérialise une présence quotidienne des absents, car bien souvent les fonds sont utilisés pour les dépenses quotidiennes. Par ce biais, les migrants restent des membres à part entière de la famille. Blanchard (2011) constate que le « *partage de revenus de la migration a été le moyen de se réinsérer dans le groupe et d'y consolider sa place* ». Cet envoi d'argent sonne comme un rappel constamment renouvelé de la présence du membre exilé. En retour, la famille manifeste sa reconnaissance à l'égard de ce dernier.

1. La famille, principal bénéficiaire des envois de fonds

Les montants envoyés sont compris entre 70 et 1000 euros (45 850 f CFA et 655000). Les montants par envoi peuvent être très élevés.

Tableau 37: Le montant des envois de fonds

Montant des envois de fonds	Effectif	Pourcentage
Non réponse	9	9%
Moins de 100 € (moins 65.500 f CFA)	4	4%
De 100 à 200 € (65.500 à 131.000 f CFA)	16	16%
De 200 à 300€ (131.000 à 196.500 f CFA)	13	13%
De 300 à 400 € (196.500 à262.000 f CFA)	13	13%
De 400 à 500 € (262.000 à 327.500 f CFA)	9	9%
De 500 à 600 € (327.500 à 393.000 f CFA)	17	17%
600 et plus (plus de 393.000 f CFA)	19	19%
Total	100	100%

Mininum=70, maximum=1000
Moyenne=369,23 Ecart-type=201,11
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La corrélation avec la profession montre que les personnes qui envoient entre 700 et 1000 euros (458.500 et 655.000f CFA) sont des chefs d'entreprise ou des universitaires. Le montant moyen d'un envoi est de 369.23 euro. Les montants par envoi sont assez élevés. L'argent envoyé à la famille entre dans une logique de redistribution très ancrée dans la société sénégalaise. Les principaux bénéficiaires des envois de fonds sont les membres de la famille proche. La famille proche est composée des membres de la famille avec lesquels on est lié par la naissance (mère, père, frère, sœur, fille, fils) ou par le mariage (conjoint, conjointe). Les membres de la famille élargie restent liés par la naissance et par le mariage, mais la famille élargie comprend en plus des membres de la famille proches, les tantes, oncles, neveu, cousins entre autres. L'envoi d'argent à une famille élargie étend le champ de solidarité qui déborde le cercle de la famille nucléaire.

Tableau 38: les bénéficiaires des envois

Bénéficiaires des envois	Eff	%
Famille proche tous les mois	60	75,0%
Famille proche variable (selon les besoins)	10	12,5%
Familles proches et élargies variable (selon les besoins)	4	5,0%
Familles proches et élargies tous les mois	3	3,8%
Autre	1	1,3%
Occasionnellement	1	1,3%
Pas de réponse	1	1,3%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Il existe une grande variabilité dans les manières dont les migrants qualifiés pratiquent l'envoie d'argent au Sénégal. Ainsi, la régularité de l'envoi de fonds dépend des conditions matérielles de la famille d'origine et du degré de parenté qui existent entre les migrants et les membres de la famille restés au Sénégal. De ce fait, plusieurs cas de figures peuvent se présenter.

Les migrants qualifiés qui ont laissé au Sénégal leurs femmes et enfants, ces cas sont rares, ils concernent deux personnes dans cet échantillon, envoient régulièrement des sommes importantes au Sénégal (environ 1000 euros par mois). La fonction vitale (nourriture) que remplissent les envois conditionne leur régularité. Ces deux migrants qualifiés affirment envoyer chaque mois de l'argent à leurs familles proches pour assurer la dépense quotidienne. « *J'envoie beaucoup d'argent au Sénégal pour les besoins de mes parents et de la famille au sens large »,* précise un comptable.[101]

Dans certains cas, le migrant qualifié n'est pas le seul membre de la fratrie à avoir émigré. Il a des frères et sœurs qui sont aussi installés en France ou dans d'autres pays européens ou du Nord. Dans ces cas-là, l'envoi se fait sous forme de cotisation des différents membres de la fratrie. Ce partage rend les montants envoyés par personne moins importants, mais la somme reçue par la famille ne l'est pas, de plus, les envois sont réguliers.

Un certain nombre de migrants qualifiés viennent d'une famille aisée ou du moins ont des parents qui ont travaillé en France ou dans des organisations internationales. Leurs parents disposent des ressources souvent suffisantes pour vivre au Sénégal. Les personnes qui sont dans cette situation sont nées et ont grandi en France, elles ne cessent pas d'envoyer de l'argent pour autant, mais, leur envoi devient peu élevé et irrégulier. Les personnes qui sont nées en France transfèrent de l'argent au Sénégal ponctuellement pour aider des membres de la famille éloignée, soit pour financer les études, soit pour régler des dépenses de santé. Pour les migrants qualifiés qui viennent de familles qui disposent de ressources économiques importantes, les envois de fonds ont lieu lorsqu'il faut débourser de grosses sommes pour des travaux de rénovation de la maison familiale.

[101] Cet entretien est réalisé avec un migrant qui n'a pas participé au TOKTEN et au PAISD et qui n'est pas membre des associations répertoriées ici.

Pour les migrants qualifiés qui ont perdu leurs parents (mère, père), mais dont les frères et sœurs résident et travaillent au Sénégal, les fonds envoyés sont destinés à leurs neveux ou nièces ou à d'autres membres de la famille élargie. Ces envois monétaires deviennent sporadiques avec des montants faibles, mais ils se poursuivent. A ce propos un Chef d'études des ventes remarque *« j'envoie de l'argent au Sénégal, oui comme tous les Sénégalais à ma famille essentiellement, à la famille élargie. Mon père est décédé, mes frères et sœurs sont tous à l'étranger, ma mère vit encore. L'argent que j'envoie, c'est plus à la famille élargie qu'à ma mère. »*

Tout en envoyant de l'argent au Sénégal, les migrants qualifiés considèrent, tout de même, que l'envoi de fonds est un acte qu'il ne faut pas trop encourager. Il règle des urgences et des besoins, mais, perpétué, il conduit à une certaine dépendance des ménages sénégalais. Dans un entretien un directeur d'entreprise partage ce point de vue :

> *« Je suis moins d'accord en général sur les dons faits d'une manière automatique et régulière parce que je ne pense pas que ce soit la meilleure façon de leur porter assistance. Car entre ce qu'ils annoncent et la réalité, je ne peux pas savoir. Le montant dépend des demandes qui me sont faites, je n'encourage pas ça pour tout vous dire, je préfère leur demander ce qu'ils pourraient faire pour être autonomes et gagner leur vie comme tout le monde. La condition que je pose parfois est qu'il y ait de la motivation de faire quelque chose qui leur permettrait de gagner des sous. »*

Les envois de fonds varient en fonction de la situation socio-économique des destinataires et des liens familiaux ou sociaux qui unissent les migrants à ces personnes restées au Sénégal. Ils perdurent, même des personnes qui n'ont plus de famille proche au Sénégal continuent d'envoyer de l'argent à des parents éloignés ou à des amis de façon occasionnelle. Le fait d'ignorer l'utilisation qui est faite de l'argent envoyé ne dissuade pas les migrants parce que l'envoi est perçu comme une obligation morale et sociale à laquelle ils se conforment. Les envois de fonds expriment un sentiment d'appartenance au pays d'origine. En ce sens-là, ils manifestent la continuité du lien avec le pays d'origine qui structure le lien diasporique. Les envois perdurent même lorsque les migrants ont peu d'attaches familiales au Sénégal. Ils ont un rôle social qui consiste à entretenir une continuité des échanges entre les migrants et leur pays d'origine. C'est la raison pour laquelle, tous les migrants qualifiés interrogés continuent d'envoyer de l'argent, au-delà de la nécessité et des besoins réels des ménages.

2. Les fonds envoyés destinés principalement à la consommation des ménages

Une grande partie (88%) de cet argent envoyé est utilisée pour les dépenses courantes des ménages. Ici, les dépenses courantes regroupent l'alimentation, l'électricité, l'eau, etc. Même si le gros des transferts sert aux dépenses quotidiennes des ménages, une portion est allouée aux dépenses sociales de prestiges (cérémonies), une partie de nos informateurs ont rapporté ces types de dépenses.

Tableau 39 : usage fait de l'argent envoyé

Usage des fonds envoyés	Effectif	Pourcentage
Non réponse	1	1%
Dépense courante du ménage	88	88%
Epargne	1	1%
Investissement	13	13%
Autre	41	41%
Total	100	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (4 au maximum).
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les dépenses autres (41%) concernent les autres frais des ménages comme l'éducation et la santé. Une partie des fonds est investie dans l'éducation. Des migrants demandent expressément que l'argent soit utilisé pour l'éducation de leurs frères ou de leurs neveux ou cousins. *« J'envoie au Sénégal 300 euros pas régulièrement parce que mes autres frères et sœurs envoient eux aussi. C'est pour ça que je demande qu'on paie l'école de mes nièces et neveux avec cet argent »,* déclare une enseignante-chercheure.

Un chef de projet en télécommunication prône une diversification de l'utilisation et une orientation des fonds vers un investissement productif, il affirme **:**

> *« Tous les mois, j'envoie à ma famille, j'ai envoyé l'année dernière 10 000 euros (je m'en suis aperçu en remplissant les fiches d'impôts). Il y a des choses pour réhabiliter la maison mais le reste c'est pour la consommation. J'ai investi un peu en achetant un terrain à Mbour. C'est ce type d'envoi qu'il faut. »*

L'épargne est faible, la population interrogée réalise son épargne dans les banques françaises. L'investissement (13%) concerne principalement l'investissement immobilier. A partir d'entretiens réalisés auprès des personnes ressources de certaines banques et structures financières dans la région de Dakar, une étude de l'OIM montre que près de 50 % des envois sont utilisés dans la consommation courante, contre 25 %

pour l'épargne de précaution, 20 % pour l'investissement immobilier et moins de 5 % seulement pour l'investissement productif (OIM, 2009 :21-22). De ce point de vue, la répartition des envois de fonds des migrants qualifiés entre dans ce canevas. Seule l'épargne de précaution n'est pas incluse dans les fonds que les migrants qualifiés envoient à leurs familles.

Les migrants qualifiés ne destinent pas les fonds qu'ils envoient à leurs familles à l'investissement productif. Toutefois, les familles qui reçoivent de gros montants réorientent, d'elles-mêmes, les trop perçus vers des investissements productifs, c'est ce que révèle les concluions des recherches de Ndione, Lalou (2005) et de Daffé (2008). En effet, ces études indiquent que plus les montants reçus par les ménages sont importants, plus les parts des dépenses de consommation non alimentaires (santé et éducation) et des investissements (productifs et immobiliers) sont élevés (Daffé, 2008). Ndione et Lalou (cités par Daffé) arguent qu'à partir d'un certain seuil, la fonction redistributive des transferts se double d'une fonction productive plafonnée à 11% de la tranche des transferts de plus de 200000 francs CFA. Les migrants qualifiés enquêtés envoient en moyenne 369,23, soit environ 241.845 franc CFA. En partant de ce constat, il s'avère qu'ils sont dans le seuil à partir duquel, une partie de l'argent envoyé est orientée vers l'éducation, la santé, l'investissement immobilier ou l'investissement productif. Une étude de la BAD allant dans le même sens indique que les plus qualifiés investissent davantage dans l'immobilier et le secteur productif. Car, ils constituent la catégorie qui possède les plus importantes capacités d'épargne (BAD, 2007). Certains migrants qualifiés utilisent, d'ailleurs, cette capacité importante d'épargne pour investir dans des secteurs productifs au Sénégal.

II. L'investissement productif au Sénégal : expression d'un lien économique formalisé

L'envoi de fonds est principalement destiné aux membres de la famille. Quant à l'investissement productif, il peut aboutir à la création d'entreprises familiales ou de PME dissociées du cadre familial. L'investissement productif des migrants qualifiés au Sénégal est encore faible mais il cible des secteurs porteurs.

1. Les secteurs à haute valeur ajoutée privilégiés dans les projets d'investissement

L'investissement au Sénégal est encore assez faible, car ne concerne que 27% des personnes interrogées.

Tableau 40 : l'investissement au Sénégal

Investissement au Sénégal	Effectif	Pourcentage
Oui	27	27%
Non	73	73%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés investissent dans divers domaines, dont l'exploitation agricole, l'immobilier locatif et l'enseignement supérieur. De ces investissements naissent des PME spécialisées en informatique et télécommunications, en services portuaires, en mécanique-auto ou en bâtiment.

Tableau 41 : les domaines d'investissement

Domaine d'investissement	Effectif	Pourcentage
Petite et moyenne entreprise (PME)	14	51,9%
Exploitation agricole	7	25,9%
Immobilier locatif	4	14,8%
Cinéma, Arts, Communication	1	3,7%
Formation payante	1	3,7%
Total	27	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le bâtiment est devenu un secteur fortement investi par les migrants. Un des migrants qualifiés interrogés a créé avec un de ses amis non-migrants une PME spécialisée en bâtiment qui est assez rentable. Il raconte le processus de création et le mode de fonctionnement de l'entreprise :

« J'ai fondé une petite entreprise de bâtiment et de peinture qui fait des travaux de constructions dans ces deux secteurs. Nous avons un

administrateur sur place qui gère l'entreprise, c'est un ami avec qui j'ai milité dans le mouvement associatif et on a grandi ensemble dans le même quartier, il est un de mes aînés. L'administrateur est le seul salarié permanent de l'entreprise, c'est lui qui trouve les marchés, il est comptable, il est également mon associé.»

L'administrateur de l'entreprise au Sénégal confirme que la PME est cogérée : *« Cette petite unité que je gère avec Moustapha [102] emploie quatre maçons, un peintre (qui a une équipe) un carreleur (qui a une équipe) qu'on regroupe en fonction des marchés que nous avons. Ils peuvent aller travailler ailleurs, ils sont libres de le faire. Mais quand on a un marché qui est assez consistant, ils arrêtent de travailler de partout où ils sont et viennent travailler avec nous sur le chantier. »*

Le secteur de l'immobilier est devenu très rentable grâce, en partie, à l'investissement des migrants dans ce secteur. Comme le montrent les travaux de Tall sur cette question :

« Les migrants internationaux, investisseurs dynamiques dans le secteur immobilier, constituent une alternative au désengagement de l'État. (…). Ils acquièrent en deuxième main des terrains à la périphérie de la ville où ils réalisent dans des délais relativement courts des constructions en dur. Ils contribuent ainsi à l'extension et surtout à la revalorisation de zones urbaines jusque-là caractérisées par leur précarité. En outre, dans la proche banlieue, les migrants internationaux s'approprient des maisons qu'ils transforment pour les louer à des prix abordables aux fonctionnaires et autres employés du secteur informel exclus des programmes d'habitat planifié. » (Tall, 1994 :137)

Grâce aux investissements immobiliers personnels et privés des migrants, toutes catégories professionnelles confondues, le secteur immobilier a connu un dynamisme sans précédent. Cet essor du secteur de l'immobilier est pour certains migrants qualifiés un filon à exploiter, donc ils y investissent. *« J'ai acheté un terrain, fait construire des appartements que je loue, la gestion est confiée à une agence. ».* Des emplois sont créés, à travers l'agence, mais aussi indirectement, la construction des maisons et des immeubles dynamise aussi bien des secteurs formels qu'informels (cimenteries, magasins de vente de carreaux).

Mais au sein des migrants qualifiés, la rentabilité du secteur de l'immobilier fait débat, les avis divergent. Autant il y a des personnes qui trouvent ce secteur rentable et y investissent, autant il y en a qui considèrent que c'est un investissement de rente qui n'est pas très productif ni pour l'investisseur ni pour le Sénégal. En effet, pour ces

[102] Le nom a été changé pour sauvegarder l'anonymat des personnes interrogées.

personnes, cet investissement ne produit pas une grande valeur ajoutée et n'emploie qu'un nombre infime de personnes. C'est l'idée que défend un contrôleur financier dans un entretien :

> *« Investir au Sénégal oui, mais dans un domaine productif. Nous, on veut des domaines productifs pas seulement construire des immeubles qu'on loue, ça n'apporte rien au pays pour moi. C'est mon point de vue. Ce n'est pas un investissement productif. Un investissement productif c'est des gens qui travaillent, qu'on emploie, quelque chose de stable dans le temps, des possibilités de trouver des partenaires d'exportation, quelque chose qui est pérenne. Construire un immeuble et le louer ce n'est pas rentable parce que les risques sont plus grands, les coûts de construction sont élevés. Pour moi ce n'est pas rentable. Je sais de quoi je parle parce que j'ai déjà fait le calcul et puis ce n'est pas productif. »*

La recherche d'un secteur rentable qui crée de la valeur ajoutée et emploie beaucoup de personnes est un idéal. Il pousse à investir dans des secteurs porteurs. Un chef d'entreprise est d'avis qu'il faut investir au Sénégal dans des domaines porteurs, en suivant l'exemple des pays émergents :

« l'Inde est devenue la première destination pour ce type d'activités. Le Sénégal a commencé très récemment avec les call centers qui se sont installés. Moi, j'ai voulu créer une structure qui ne serait pas un call center, pas de téléphones mais uniquement les traitements administratifs. », affirme un chef d'entreprise.

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication, un ensemble de secteurs connexes sont ainsi investis. Dans des pays comme l'inde ou la Chine, ces secteurs ont été fortement dynamisés par les investissements des migrants qualifiés qui sont retournés dans leur pays d'origine. Les importants investissements de la diaspora indienne dans le secteur de l'informatique ont participé à l'émergence de l'Inde. Partant de cet exemple, les migrants qualifiés sénégalais spécialisés en informatique commencent à externaliser une partie de leurs activités au Sénégal.

Cependant, avoir cet idéal d'investir dans des secteurs à haute valeur ajoutée, qui impulsent le développement, peut être également un frein aux ambitions. Car, il retarde la décision d'investir : *« J'envisage de créer une structure à Dakar, une entreprise de conseil et de formation donc de prestation de services qui pourrait générer des emplois. J'attends le moment opportun »*[103]*,* déclare un informaticien.

[103] Cet entretien est réalisé avec un migrant qui n'a pas participé au TOKTEN et au PAISD et qui n'est pas

Une partie des migrants qualifiés jugent que le Sénégal ne dispose pas d'un marché solvable qui permet de rentabiliser un investissement. S'inscrivant dans cette logique, un chef d'entreprise soutient :

> *« Je n'ai pas investi au Sénégal parce que ce pays n'a pas de marché stable et fiable. On ne peut pas faire de business plan sans des données objectives sur le secteur ciblé. Cette informalité est un frein pour la création. Il n'y a pas d'entreprises centenaires au Sénégal parce que le pays n'a pas de bons indicateurs qui incitent à investir d'une façon durable. »*

Un certain nombre de migrants qualifiés ont une représentation pessimiste de l'avenir du pays d'origine qui retarde l'investissement. A force de travailler dans les pays européens, certains oublient les réalités socio-économiques du Sénégal. Son marché n'a pas les mêmes caractéristiques que les marchés européens parce que c'est un pays en voie de développement, avec une économie formelle et informelle. Il a un marché duel, segmenté mais qui petit à petit se construit. Travailler et investir au Sénégal demande une certaine adaptation. Investir sur un marché incertain est une prise de risque que certains ne sont pas prêts à effectuer, d'où un faible investissement au Sénégal de la part des migrants qualifiés. Le manque à gagner pour un pays comme le Sénégal peut être énorme. Les investissements des migrants qualifiés peuvent être bénéfiques à plus d'un titre. Les probabilités sont grandes que leurs investissements s'effectuent en joint-venture et s'accompagnent de transferts de technologie. Les bénéfices pourraient être doubles pour le Sénégal : une augmentation de l'investissement direct étranger et des transferts de technologie.

La solvabilité du marché sénégalais est un obstacle bien réel, mais qui n'empêche pas de grands groupes français de s'installer au Sénégal et de faire des bénéfices très importants au Sénégal[104]. La ruée de la diaspora chinoise vers l'Afrique et en particulier vers le Sénégal n'est pas un hasard. Selon Jeuneafrique.com,

> *« depuis 2000, les échanges sino-africains ont connu une explosion sans précédent. De 5,6 milliards de dollars en 1999, ils ont frôlé la barre des 10 milliards dès 2000, avant d'exploser à 55,5 milliards de dollars en 2006. Une montée en puissance qui n'est pas près de s'infléchir. Sur les neuf*

---

membre des associations répertoriées ici.

[104] Il est vrai que les grands groupes français ont bénéficié de monopole et de protections douanières pendant des années, ce qui a favorisé leur rentabilité. C'est dire qu'il appartient aux entrepreneurs de négocier les conditions de leur installation dans un pays donné.

premiers mois de l'année 2007, les flux commerciaux atteignaient déjà 50,6 milliards de dollars. »

La croissance des investissements directs étrangers chinois vers l'Afrique est un signe du potentiel économique de ces marchés en pleine expansion. D'autre part, le paradigme néoclassique du marché dans lequel la dynamique de marché est donnée comme prioritaire coexiste avec des paradigmes alternatifs comme les approches en termes « d'encastrement » et de « marchés multiples » en sociologie économique. Comme le résume Ferréol et Jucquois, cette nouvelle sociologie insiste sur les réseaux, la communauté formée d'où émergent la confiance interpersonnelle et l'altruiste donnant naissance à une rationalité tout aussi bien instrumentale que non instrumentale (Ferréol et Jucquois, 2003 :119). D'autres dynamiques comme les relations interpersonnelles, la confiance peuvent être déterminantes pour la rentabilité économique d'un investissement. Ces liens ne sont pas que sociaux, à l'occasion, ils peuvent se transformer en valeurs économiques mobilisables, ce qui est particulièrement vrai dans le contexte sénégalais. D'ailleurs, les investissements à distance reposent sur cette donne économique. La distance et l'éloignement poussent les migrants à chercher des personnes de confiance pour gérer leurs investissements. Malgré l'importance des relations interpersonnelles de solidarité, il arrive que les migrants peinent à trouver une personne de confiance, comme en témoignent les propos de cet ingénieur : *« J'ai un jardin potager vers Mbour. Trois personnes y sont employées. Ce qui est difficile pour gérer ce genre d'investissement, c'est de trouver des personnes fiables sur place. »*

L'absence d'une personne de confiance peut dans certains cas annuler le projet d'investissement, comme le montrent ces propos :

« J'ai toujours le projet de monter une exploitation agricole. Pas forcément à Dakar au contraire même loin de Dakar. On cherche même jusqu'à Khombal, pour nous la distance n'est pas un handicap. Il suffit d'avoir des moyens de transport, l'eau aussi ce n'est pas un problème, il suffit d'avoir des machines qui les sortent. On peut trouver toute cette technologie ici (puits, goutte à goutte), la technologie elle est là. Mais le problème, c'est de trouver des gens sérieux sur place qui veulent travailler, qui comprennent ce qu'est un investissement parce que dès que vous amenez ça, les gens ils travaillent pour eux. Il n'y a pas de retour sur investissement, ils mangent ton truc et ne bossent pas. C'est le même problème, tous les émigrés ont le même problème. »

Trouver la personne de confiance qui partage les mêmes visions de la gestion de l'entreprise est pour les migrants qualifiés un casse-tête. Une des solutions est de

recourir à un système de sous-traitance avec des entreprises bien établies dans le domaine investi. Dans le domaine de l'immobilier locatif, cette pratique est courante et donne des résultats probants. Des migrants passent par des agences immobilières qui gèrent leur patrimoine immobilier. Cette manœuvre coexiste avec d'autres options. Bien souvent, ce sont les membres de la famille qui gèrent les investissements de migrants au Sénégal. Les migrants trouvent la personne de confiance dans l'entourage familial, même si certains d'entre eux soutiennent que mélanger les relations familiales et les relations professionnelles peut être improductif.

L'investissement productif au Sénégal n'a pas la même signification pour tous, il suit des logiques différentes, selon les personnes et les circonstances dans lesquelles, il a été réalisé. Deux types d'investisseurs se profilent. Les uns sont toujours salariés en France, ils investissent au Sénégal pour soutenir la famille ou pour retourner un jour au Sénégal. Les autres sont des chefs d'entreprise qui délocalisent une partie de leurs activités au Sénégal.

2. La rentabilité conditionnée par les domaines de l'investissement ou par l'ancrage familial de l'investissement ?

Pour les migrants qualifiés qui investissent suivant une logique d'entraide en direction de leurs proches restés au Sénégal, l'investissement porte sur des secteurs d'activités quelque peu différent de leur domaine de spécialisation profesionnelle en France. Ils sont ingénieurs en informatique ou compables mais investissent dans des vergers (exploitation agricole) ou dans l'habitat immobilier locatif. Ces investissements peuvent être rentables et devenir des PME, mais, ce n'est pas toujours le cas.

Les investissements qui portent sur l'immobilier locatif, l'exploitation agricole, les services portuaires et la mécanique auto sont des entreprises familiales. Comme le précise Denieuil qui a observé les mobilités franco-tunisiennes d'entrepreneures : *« les motivations pour l'activité économique dans « l'autre » pays sont loin d'être « strictement économiques » et qu'elles sont imbriquées de motivations affectives, voire d'intérêts familiaux* » (Denieuil, 2011). La plupart des emplois créés sont encore destinés aux membres de la famille qui sont au chômage. Souvent les entreprises familiales n'emploient que les frères, les sœurs ou les cousins du migrant. Ces

entreprises fonctionnent suivant une logique d'entreprise familiale, elles emploient principalement les membres d'une même famille. Les effets positifs de ces investissements sont plus à chercher à un niveau micro-social qu'à un niveau macro-économique. Il s'agit principalement de l'insertion professionnelle d'un ou de deux membres de la famille qui, sans cet investissement, seraient au chômage.

Ces entreprises marchent avec les difficultés caractéristiques de ce genre d'entreprises, il peut y avoir une contradiction entre les logiques familiales (la redistribution dans le contexte social sénégalais) et entrepreneuriales (l'accumulation et le profit). Lorsque les logiques familiales ou sociales priment sur les logiques d'efficacité économique, la gestion des entreprises familiales est remise en cause. *« J'ai réinvesti dans cette entreprise pour continuer l'entreprise de nos parents, pour créer de l'emploi pour ceux qui nous sont proches. C'est un management familial [rires] mais l'investissement aussi est impacté par la crise de la pêche et la concurrence »,* rapporte un migrant qui a investi au Sénégal. Un autre migrant partage son point de vue, il déclare que son investissement, *« c'est pour employer mon frère. C'est une raison familiale qui motive l''investissement. Il n'est facilité ni par la famille ni par les autorités, on paie une TVA, des redevances et la douane crée des difficultés à chaque fois qu'on importe ».* En plus de l'environnement familial, des éléments du contexte des affaires peuvent avoir des effets négatifs sur la rentabilité des entreprises.

Ces entreprises sont assez fragiles, les migrants sont obligés à chaque fois d'envoyer de l'argent pour les soutenir. Paradoxalement, les secteurs investis connaissent une grande vitalité que ce soit le tourisme, ou les activités portuaires. L'APIX, l'Agence de promotion des investissements et des grands travaux, considère ces secteurs comme dynamiques et porteurs. Ils font partie des secteurs vers lesquels l'agence oriente les investisseurs. En dehors des contraintes liées à la concurrence, à l'obtention de financements pour agrandir l'activité, la faible rentabilité vient du fait que le principal investisseur qu'est le migrants est perçu comme un messie qui sera toujours à la rescousse, non pas de l'entreprise à proprement parler, mais de la famille. L'Esprit de solidarité pousse les migrants à soutenir l'entreprise, d'où l'absence d'une gestion rigoureuse de l'entreprise. Alors qu'il est tout à fait possible de rentabiliser une entreprise familiale. Il s'agit plus d'une question de bonne gestion que du manque de performance des entreprises construites sur une base familiale.

Par contre, d'autres migrants[105] investissent hors du cadre familial. Dans ces cas, l'investissement découle d'un projet entrepreneurial murement réfléchi. Il est souvent un prolongement au Sénégal des activités entreprises en France. Dans ces cas, l'investissement permet de créer des PME en informatique et télécommunication, en conseil. C'est le cas d'un entrepreneur qui, après avoir travaillé un certain temps dans une entreprise française, a créé une entreprise spécialisée dans la gestion des frais professionnels. Cette entreprise dispose, depuis 2003, d'une filiale basée à Dakar qui emploie des Sénégalais. Il décrit ainsi son parcours d'entrepreneur :

> *« J'étais le numéro deux d'une entreprise française spécialisée dans l'optimisation des dépenses de fonctionnement des grands groupes (comptable, services généraux). Je l'ai quittée et j'ai créé mon entreprise spécialisée dans le même domaine. J'ai effectué une première délocalisation à Hongrie en créant là-bas un centre qui optimisait les dépenses fonctionnelles de grands groupes, en récupérant les TVA sur les notes de frais (restaurants et hôtels). Lorsqu'en 2003 le Sénégal a eu une ligne internet à haut débit et des personnes qualifiées pour ce travail, j'ai délocalisé une autre partie au Sénégal. Avant d'ouvrir un centre à Dakar, des études précises ont été faites sur la faisabilité, la rentabilité et après tout le matériel technologique informatique surtout a été acheté et envoyé au Sénégal. Au début, en 2003, j'allais à Dakar deux fois par mois pendant deux ans. Mais, depuis que j'ai trouvé des personnes qualifiées à Dakar pour gérer ce centre, je fais maintenant une gestion à distance, je la gère à partir de la France avec des déplacements, quand c'est nécessaire. »*

La rentabilité est l'argument principal qui sous-tend la délocalisation. L'investissement au Sénégal, dans le cadre d'une délocalisation, dépend beaucoup de la bonne santé de la petite entreprise créée en France. L'ensemble des investissements (délocalisation ou premier investissement) couvrent plusieurs domaines d'activités. Les PME spécialisées en informatique et télécommunication, en arts et cinéma, et la formation payante ont un fonctionnement formel détaché du cadre familial, avec un organigramme qui divise les différents services. Ces entreprises n'emploient pas les membres de la famille. La logique de rentabilité prédomine, les employés sont recrutés parce qu'ils ont les compétences recherchées, ce qui confère un certain dynamisme à ces entreprises. Mais, même dans ces cas, les difficultés subsistent. Cependant, la certitude d'apporter un plus en investissant dans son pays d'origine pousse les entrepreneurs à

[105] Parmi les sept personnes qui ont investi en France, trois ont délocalisé leurs entreprises au Sénégal, elles sont comptées dans le pourcentage des 27 personnes qui ont investi au Sénégal.

rester malgré les contraintes. Si la logique de rentabilité économique impulse l'investissement au Sénégal, une fois l'investissement consenti, d'autres considérations participent à pérenniser l'investissement. Ainsi, l'investissement au Sénégal est souvent sous-tendu par des considérations non économiques, même lorsque l'investissement a lieu en dehors du cadre familial.

> Un chef d'entreprise nous explique qu'*« en dehors des raisons économiques et techniques, le fait que je sois d'origine sénégalaise est une raison fondamentale, première, je dis toujours à mon personnel qui est là-bas [au Sénégal] que si je n'étais pas sénégalais j'aurais pris samay deubess (mes cliques et claques) depuis longtemps et je serais allé ailleurs. Les problèmes à gérer là-bas sont nombreux et pas forcément évidents. Tout le monde n'a pas conscience des efforts qu'on doit consentir pour faire ça. Donc la première raison, c'est celle-là, il faut après des raisons rationnelles, la rentabilité économique, qui permet malgré tout que ce ne soit pas un échec.*[106] »

Les considérations affectives sont présentes ; cette délocalisation s'est fondée également sur un sentiment d'appartenance au Sénégal encore prégnant. Dès que le pays d'origine a réuni les conditions satisfaisantes d'une efficacité économique, les entrepreneurs d'origine sénégalaise installés en France ont investi au Sénégal. Les considérations affectives sont déterminantes dans le choix d'investir au Sénégal. C'est pour cette raison qu'ils investissent au Sénégal plutôt qu'au Mali ou un autre pays africain. La fidélité à l'égard de la mère patrie entretient les liens économiques. Ces derniers impliquent un partage des valeurs, des besoins, des buts et des intérêts de la communauté d'origine. Toutes les diasporas ont, au cours de leur structuration, établi des relations économiques, soit avec leur pays d'origine, soit entre les lieux de la dispersion. Pour certaines diasporas, les liens économiques se sont affaiblis (diaspora juive[107]). Pour d'autres, ils constituent le fondement de l'interpolarité (la diaspora chinoise, indienne entre autres). Dans le cas des diasporas en construction (la diaspora sénégalaise par exemple), ces liens avec le pays d'origine sont forts. Les envois de fonds et l'investissement dans le pays d'origine ont une double dimension, ils ont une

[106] Ce chef d'entreprise est venu en France avec sa famille quand il était enfant, il a grandi en France et y a été socialisé. Pourtant, il garde des liens très fort avec le Sénégal. Il est seul parmi les personnes interrogées ici, à avoir réalisé un gros investissement au Sénégal.

[107] Les diasporas nouvelles ont des liens forts avec leur pays d'origine alors que pour les diasporas classiques les liens avec le pays d'origine s'amenuisent pour devenir symboliques. L'attachement à la terre d'origine demeure au cours des siècles, l'exemple de la diaspora juive est illustratif, le vœu « l'an prochain à Jérusalem » symbolise cet attachement.

signification économique et sociale. La combinaison du sentimental et de l'économique (des choix économiques rationnels) peut déboucher sur des projets de développement durables.

3. Investissement et création d'emploi

L'investissent peut avoir deux finalités économiques : la création de richesse et d'emploi. Tous ceux qui ont investi, emploient des personnes au Sénégal, mais la création d'emplois est encore faible.

Tableau 42 : investissement au Sénégal et emploi

Investissement au Sénégal et emploi	Effectif	Pourcentage
Oui	27	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les 27 personnes qui ont investi au Sénégal emploient au total 107 personnes. L'entreprise qui emploie le plus de personnes compte 25 employés. Ces investissements représentent des opportunités d'emploi significatives dans un environnent socio-économique où le taux de chômage des jeunes est encore très élevé. Ce point de vue est partagé par les administrateurs des entreprises des migrants qualifiés au Sénégal,

> L'administrateur d'une PME en outsourcing à Dakar précise : *«La filiale de Dakar de Global outsourcing fait du outsourcing de fonction administrative et financière, on travaille sous la direction de l'entreprise basée à Paris. Cette filiale de Dakar emploie 25 personnes. C'est important, les autorités sénégalaises doivent encourager ce genre d'investissement qui permet de diminuer le chômage. »*

> Le gestionnaire d'une PME familiale spécialisée en mécanique qui a trouvé un emploi grâce à l'investissement de son frère déclare : « *Contrairement à mon grand frère j'ai arrêté mes études très tôt. J'ai fait une formation professionnelle en mécanique, j'ai fait de boulots par ci par là, j'ai voulu partir comme mon frère. Mais il m'a retenu, il a investi, on a ouvert cet atelier, qui emploie sept autres personnes. La plupart sont nos cousins, on a deux stagiaires du centre sénégalo- japonais de formation professionnelle. »*

En plus des membres de la famille, cette PME en mécanique reçoit chaque année deux stagiaires du centre de formation professionnelle sénégalo-japonaise parce que le migrant qui a créé la PME a effectué ses études au japon. Grâce aux contacts qu'il y avait, il a négocié ce partenariat entre le centre de formation sénégalo-japonaise et son PME.

Tableau 43 : le nombre de personnes employées

Nombre de personnes employées	Effectif	Pourcentage
Moins de 3	12	44%
De 3 à 5	8	29%
De 5 à 7	3	11%
De 7 à 8	2	7,4%
De 8 à 20	1	3,7%
20 et plus	1	3,7%
Total	27	100%

Minimum = 1, Maximum = 25
Somme=107
Moyenne = 3,96 Ecart-type = 4,69
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La création d'emploi est encore très faible mais elle est à l'image des entreprises créées par les migrants qualifiés. Celles-ci sont de petites unités qui ne peuvent pas employer beaucoup de personnes. Il existe un certain nombre d'obstacles auxquels sont confrontées ces entreprises qui expliquent ce fait : les logiques familiales, la concurrence et l'environnement des affaires. Pourtant, certaines d'entre elles sont des PME rentables. Lorsque l'investissement au Sénégal est rentable et durable, il peut avoir un effet restructurant sur la trajectoire migratoire des Sénégalais installés en France.

4. L'investissement au Sénégal : une voie de circulation entre deux pays

L'investissement dans une exploitation agricole n'est pas perçu par les migrants qualifiés comme une activité professionnelle qui nécessite des déplacements fréquents au Sénégal. Pour eux, c'est une sorte de hobby, ces migrants se voient comme des *« paysans du dimanche »*, par conséquent, cet investissement se gère à distance au moment des vacances ou visites familiales au Sénégal, comme le confirme ce migrant :

> *« Je vais souvent au Sénégal pour les vacances et la famille. Mais je voudrais que ces déplacements vers le Sénégal soient plus professionnels, c'est un projet que je mûris. Mais pour le moment, j'ai une exploitation agricole, je la gère à distance et quand je retourne au Sénégal j'y passe pour le contrôle.»*

Ces propos indiquent que tous les investissements au Sénégal ne transforment pas la trajectoire migratoire. Un investissement au Sénégal ne transforme la trajectoire migratoire que lorsque les ressources financières engagées ont été suffisamment importantes pour nécessiter une présence fréquente au Sénégal. D'ailleurs, les personnes qui sont dans cette situation sont celles qui ont créé une entreprise en France et sont passées du statut de migrant travailleur salarié à celui de travailleur indépendant ou

d'entrepreneur. Ce dernier est dans une position socioprofessionnelle qui rend ses déplacements et sa mobilité plus libres. Lorsque les migrants qualifiés deviennent des entrepreneurs, ils ne sont plus obligés de faire coïncider leur déplacement professionnel au Sénégal avec les périodes des vacances.

Dans ces cas-là, la délocalisation au Sénégal pousse les migrants à y aller fréquemment pour rentabiliser leur investissement. Les migrants qui ont investi au Sénégal s'y rendent au moins une fois ou plusieurs fois par année alors que ceux qui n'ont pas investi vont moins fréquemment au Sénégal.

Test d'hypothèse 5 : croisement des variables « rentabilité de l'investissement » et fréquence des séjours temporaires au Sénégal

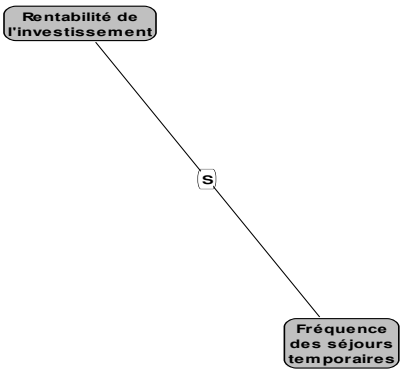

Rentabilité de l'investissement / Fréquence des séjours temporaires

	Oui	Non
Autre	7	1
Une fois par an	7	1
Tous les trois ans	1	3
Tous les dix ans	0	0
Tous les cinq ans	0	0

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'investissement au Sénégal institue d'autres formes d'interactions avec le pays d'origine. Un nouveau rapport avec le pays d'origine nait au fur à mesure que les courts séjours répétés se multiplient. Ces entrepreneurs vont au Sénégal plusieurs fois par an. Dans ce nouveau rapport, le pays d'origine qui n'est plus seulement le pays que les migrants qualifiés ont quitté pour étudier ou pour trouver une meilleure situation professionnelle et qu'ils ne visitent qu'au moment des vacances. Il devient un espace d'insertion professionnelle.

Test d'hypothèse 6 : croisement des variables « investissement au Sénégal » et « déplacement professionnel au Sénégal »

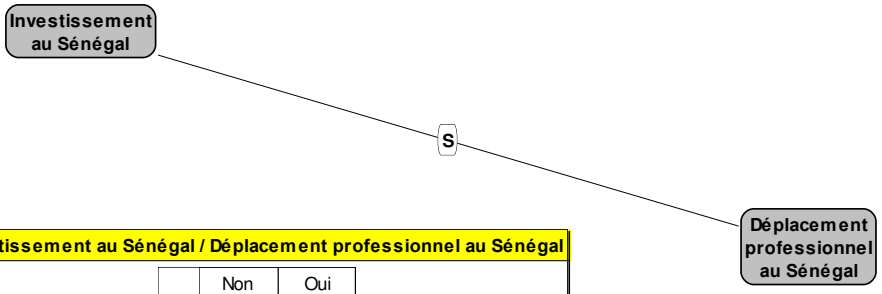

Investissement au Sénégal / Déplacement professionnel au Sénégal

	Non	Oui
Oui	42	22
Non	30	5

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le Test d'hypothèse 6 montre que la corrélation entre déplacement professionnel et investissement est significative. Pour maximiser l'efficacité des investissements, un rythme plus fréquent, plus soutenu des déplacements entre les Sénégal et la France est nécessaire. Les personnes qui ont investi se rendent plus souvent au Sénégal. Ils sont sur-représentés dans la colonne des « oui » de la variable : « déplacements professionnels au Sénégal », alors que les personnes qui n'ont pas investi, sont sous-représentées dans la même colonne. L'investissement dans le pays d'origine peut se faire à « distance » avec peu de déplacements. Mais, dans tous les cas, l'investissement renforce la circulation entre les deux espaces.

> *« Mon entreprise est spécialisée dans la prestation de solutions télécoms et de services à valeur ajoutée. Nous travaillons avec des opérateurs télécoms, des fournisseurs de services, des éditeurs d'applications, ainsi qu'avec des entreprises désirant mieux se positionner. Depuis qu'on a délocalisé, on a des partenaires sénégalais et français. Pour le Sénégal, je peux citer la compagnie sucrière, Tigo [opérateur de téléphonie], Jololi [maison de production en musique]. Pour la France orange, SFR [opérateur télécom], la banque postale, etc. Je suis tout le temps entre les deux pays pour travailler avec ces partenaires ».*

Ceux qui ont délocalisé leurs entreprises travaillent avec des partenaires installés dans les deux pays. Ce chef d'entreprise travaille avec des entreprises sénégalaises et françaises, ce qui le pousse à venir souvent au Sénégal. La délocalisation ou l'investissement au Sénégal réoriente la trajectoire migratoire des entrepreneurs. D'une immigration d'installation en France, elle devient une migration de circulations, de mobilités entre les deux pays. Cette circulation migratoire favorise le transfert de ressources (économiques, technologiques, compétences) au pays d'origine, car ce

dernier devient une escale, un lieu de retour temporaire dans l'itinéraire migratoire et géographique de ces personnes très mobiles.

Lorsqu'on délocalise une entreprise, les partenaires et les clients deviennent multi-situés ; ce qui produit des déplacements fréquents entre les différents sites, d'où une transnationalisation des parcours migratoires des chefs d'entreprise. Ils deviennent des entrepreneurs internationaux qui ont des intérêts économiques dans les deux pays ainsi que des relations sociales transnationalisées. Si l'investissement au Sénégal transforme le parcours migratoire, il ne l'arrête pas pour autant, il le complexifie en l'inscrivant dans des territoires multiples. Ceux qui ont investi ou délocalisé une partie de leur entreprise ne sont pas dans une logique de rupture de leur expérience migratoire. Eux et leurs familles (épouses, enfants) continuent de résider en France. Pour rentabiliser leur investissement au Sénégal, il n'est pas nécessaire qu'ils s'y réinstallent définitivement. L'investissement instaure une migration « répétée » faite de va -et –vient entre la France et le Sénégal ou vers d'autres espaces pour la recherche de clientèles ou de partenaires. Les échanges et la mobilité que l'investissement induit consolident sa rentabilité et son dynamisme.

En outre, l'investissement au Sénégal et les déplacements qu'il produit renforcent le rapport affectif à l'égard du Sénégal, qui alimente à son tour les relations avec les Sénégalais qui vivent en France.

5. L'investissement au Sénégal : un transfert de capitaux au Sénégal qui renforce le capital social en France ?

Les personnes qui ont investi au Sénégal déclarent qu'elles fréquentent souvent des Sénégalais en France. Une corrélation significative existe entre l'investissement au Sénégal et la fréquence des relations avec des Sénégalais vivants en France. Les entrepreneurs qui ont investi au Sénégal affirment qu'ils rencontrent des sénégalais installés en France une fois par semaine. Pour les entrepreneurs qui ont investi ici et là-bas, les liens forts avec leurs compatriotes qui résident en France peuvent être un atout économique. Les relations amicales, professionnelles, associatives qu'ils nouent avec des compatriotes peuvent être des ressources qui renforcent le transnationalisme économique et professionnel.

Test d'hypothèse 7 : croisement des variables « investissements au Sénégal » et « fréquence des relations avec des sénégalais »

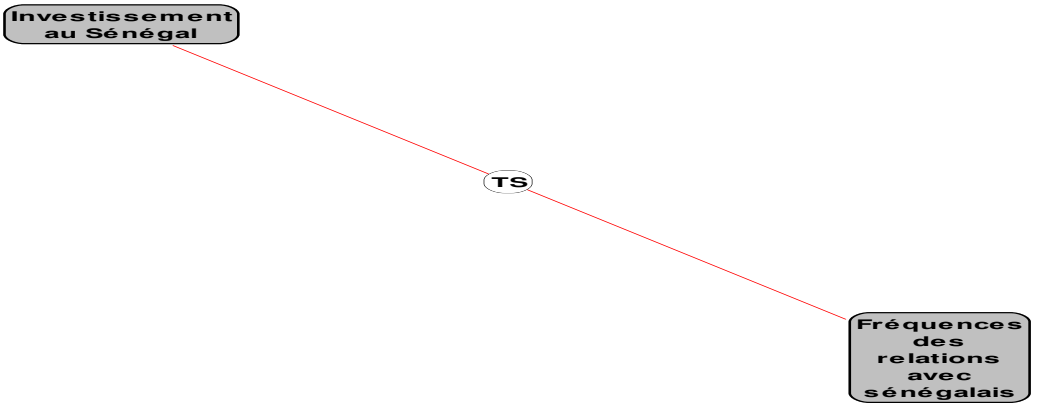

Investissement au Sénégal / Fréquences des relations avec sénégalais

	Non	Oui
Une fois par mois	50	7
Une fois par semaine	12	17
Une fois par an	11	3

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Pourtant, les personnes interrogées jugent que la recherche de clientèle dans sa communauté d'origine ne s'inscrit pas pour autant dans une logique d'entreprenariat ethnique. Interpréter à l'aune de leur « *ethos* » professionnel, les relations fréquentes avec leurs compatriotes est une stratégie pour augmenter son capital social. Un chef d'entreprise déclare *« je fréquente des Sénégalais, je suis dans un réseau avec d'autres Sénégalais avec qui je collabore sur le plan professionnel. C'est un réseau d'affaire en quelque sorte ».* Les propos d'un autre chef d'entreprise exprime également ce refus de s'enfermer dans un entreprenariat ethnique : *« Je dirige des Français et des personnes d'autres nationalités, pas seulement des sénégalais. Mais, j'ai des partenaires sénégalais ».* Ces entrepreneurs dirigent des entreprises qui ont une dimension internationale, dans leurs compositions (les employés) et au niveau de la clientèle (de grands groupes internationaux). Ils refusent l'enfermement dans une logique entrepreneuriale ethnique. L'ethnicité est une ressource que les migrants qualifiés utilisent de manière contingente et situationnelle. Selon Pierre, *« l'exercice d'une profession socialement valorisée contribuerait à la diversification des usages faits de la catégorisation ethnique, comme autant de compétences interactionnelles de comportement »* (Pierre, 2003). Suivant les situations d'interaction soit la catégorie ethnique, soit la référence professionnelle est mise en avant. Si, en fréquentant

davantage les membres de leur communauté, la visée première est économique pour les chefs d'entreprise, l'une des conséquences est, sans aucun doute, sociale. Elle consiste au développement d'une sociabilité communautaire. D'ailleurs, il est ressorti dans les résultats que les personnes qui ont investi au Sénégal ont un fort taux d'adhésion aux associations et réseaux de Sénégalais comparés aux autres migrants qualifiés.

Dans le processus de construction de relations diverses avec le pays d'origine, l'investissement tout comme la participation volontaire aux programmes comme le TOKTEN (Transfer of Knowledge through expatriate nationals) et PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement) marque un tournant. Pour les migrants, ils sont une manière inédite de réactiver le lien avec le pays d'origine en vue de devenir une « *diaspora utile* ». La participation au TOKTEN et au PAISD rend compte d'un fait important : les liens avec le pays d'origine se diversifient et se complexifient. Comme l'a remarqué un enseignant –chercheur pour qui «*participer au TOKTEN, c'est faire quelque chose qui me permettait de dépasser l'aide à ma famille parce que tous ici, les cadres sénégalais, plus que les autres, contrairement à ce qu'on dit, soutiennent leurs familles. Mais il faut dépasser la famille et penser au Sénégal. »*

Les migrants qualifiés ont conscience qu'en limitant leurs interactions avec le Sénégal au cadre familial, leurs apports au développement de leur pays d'origine sont tronqués.

*« Je profite plus à la France parce que je travaille. Je vis ici, je paie mes impôts ici. Mais je vais deux fois par an au Sénégal. J'ai une maison là-bas, j'envoie de l'argent ce n'est pas négligeable. Mais il fallait que je fasse plus pour mon pays, dès que j'ai eu l'information, j'ai fait les démarches pour le TOKTEN », a*ffirme un ingénieur en télécommunication

Grâce à cet engagement des migrants qualifiés, le lien avec l'origine se structure également à partir des programmes de mobilisation de l'expertise des migrants qui instituent une circulation des connaissances. Ce transfert de compétences et de ressources vers le pays d'origine est motivé par un attachement identitaire ou par un devoir de loyauté, comme le précisent certains migrants qualifiés.

Chapitre VIII : Le TOKTEN et le PAISD : des dispositifs de circulation de compétences ayant des impacts cognitifs, scientifiques et socio-économiques

Des enquêtes ont été réalisées au niveau des structures qui ont bénéficié de ces missions, et des migrants qualifiés qui ont participé à ces missions, en vue d'analyser les résultats du TOKTEN et du PAISD. L'analyse des entretiens individuels réalisés avec des migrants sénégalais qualifiés permettent de questionner plus largement la nature des échanges et leurs effets divers aussi bien sur les structures bénéficiaires que sur la situation migratoire des migrants qualifiés.

I. Genèse du TOKTEN et du PAISD

Des mesures politiques bilatérales et multilatérales ont donné naissance aux programmes de mobilisation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise. Dans le cadre du TOKTEN et du PAISD, plus d'une centaine de missions d'expertise ont été réalisées au Sénégal. Le TOKTEN est mis en œuvre depuis 2002 et le PAISD depuis 2005.

1. Genèse du TOKTEN (Transfert des connaissances à travers les nationaux expatriés)

Le TOKTEN est un programme développé par le PNUD dans les années 1970, il vise le transfert de connaissances vers les pays du Sud qui ont des besoins en expertise. Cette expertise est fournie en mobilisant les migrants qualifiés installés dans les pays du Nord et originaires des pays du Sud qui ont des demandes.

Le TOKTEN mis en œuvre dans plusieurs pays du sud : en Afrique, en Asie, au Moyen d'orient. Le Sénégal bénéfice du programme pour appuyer des universités, des entreprises, des ONG en mobilisant l'expertise des Sénégalais qualifiés qui vivent à l'extérieur. Selon le rapport d'évaluation du TOKTEN,

> *« les missions ont concerné des domaines assez pointus dans lesquels des déficits persistent au sein de l'expertise résidente au Sénégal, soit en nombre suffisant, soit en spécialités. Ces domaines sont principalement : ingénierie électronique et télécommunication, mathématiques financières, ingénierie informatique et TIC (Entrepôt de données par exemple),*

comptabilité électromagnétique (codage canal), statistiques/ probabilités, gestion, sciences sociales : histoire des migrations, prospective, sciences politiques, économie, etc. ». (Fall, 2007)

Dans ce cadre, le Sénégal a bénéficié entre 2002 et 2007 de 800.000 dollars soit 394078300 CFA environ de la part du PNUD pour mettre en œuvre le programme TOKTEN-Sénégal. Dès que le financement a été acquis, le ministère des affaires étrangères avait la charge de diffuser largement au Sénégal et dans les pays d'installation par le biais des ambassades et des consulats, l'information sur les objectifs et buts du programme TOKTEN ainsi que de constituer une base de données qui recense les sénégalais expatriés. Pour bénéficier des missions d'expertise, les structures déposent auprès du ministère des affaires étrangères « des termes de référence détaillés incluant les objectifs, les résultats escomptés mesurables et leur impact ainsi que les plans de travail seront préparés par chaque entité bénéficiaire ». Un Comité national interministériel de pilotage assure la sélection des entités bénéficiaires sur la base des requêtes présentées ainsi que des consultants répondant aux exigences de ces requêtes.

2. Genèse du PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement)

Dans la même lancée que le TOKTEN, le PAISD est un dispositif de mobilisation de l'expertise des migrants qualifiés d'origine sénégalaise. Il initie des actions de développement dans les domaines suivants: l'accompagnement des initiatives économiques des migrants, la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, le développement local dans les régions d'origine des migrants (ce volet concerne les projets communautaires en direction des localités d'origine). Ces projets sont, en quelque sorte, des applications concrètes de « l'option diaspora » qui est une politique publique qui se manifeste par une mobilisation de la diaspora qualifiée pour des missions d'expertise. Ces missions sont des cadres d'échanges de savoirs et d'expertise entre des structures publiques, privées, universitaires sénégalaises et la diaspora sénégalaise qualifiée. Selon le coordonnateur du PAISD « *l'idée n'est pas de se substituer à l'expertise locale, mais à travers le financement de la mobilité de la diaspora hautement qualifiée, le projet permet aux structures publiques sénégalaises de faire appel à la diaspora qualifiée au lieu des experts étrangers internationaux* ». A travers ces missions, la diaspora qualifiée participe à la multi-polarisation et à la

diffusion des connaissances, des compétences et des technologies. Cette diffusion des savoirs peut aboutir à l'accès des universités sénégalaises aux pôles qui concentrent l'essentiel des découvertes scientifiques, si une intensification des échanges, soutenue par une logique circulatoire, se perpétue.

D'autres volets de ces projets portent sur l'accompagnement des initiatives économiques et accordent une place importante à l'investissement productif privé. Dans cette perspective, ces projets appuient des initiatives économiques privées des migrants. Un certain nombre de migrants qualifiés ont été appuyé dans leurs projets de réinsertion ou d'investissement à distance. Les résultats du PAISD et les dynamiques de coopération que ce programme a induits sont d'une importance certaine

Comme pour le TOKTEN, le comité de pilotage du PAISD, logé à la direction de l'assistance technique du ministère, fixe la composition du comité consultatif de sélection des projets. Le comité consultatif de sélection des projets est coprésidé par des représentants de la partie sénégalaise et de la partie française. Les ministères techniques et les organismes sont invités, selon les requêtes inscrites à l'ordre du jour.

Aussi bien pour le TOKTEN que pour le PAISD les démarches pour la diffusion de l'information et la sélection des candidats ne sont pas suivies à la lettre. Il est arrivé, souvent, que les migrants contactent eux-mêmes ces programmes, ce qui suppose que les migrants qualifiés ont une réelle volonté de participer à ces programmes. Dans plusieurs cas, le bouche à oreille et l'interconnaissance entre Sénégalais installés dans un même pays ou travaillant dans le même domaine ou dans des secteurs proches se sont révélés être des moyens plus efficaces de circulation de l'information sur ces programmes, comme le révèlent ces propos :

> *« C'est moi-même qui ai contacté le PAISD. C'est un ami qui m'a parlé du PAISD, des missions pour les PME et autres et c'est dans ce cadre-là que j'ai envoyé mon CV. J'ai été retenu et j'ai démarré avec une mission axée sur le marketing dans les technologies de la communication et de l'information. Suite à cette mission, ils m'ont proposé une autre mission avec l'ADIE (Agence informatique de l'Etat) où j'ai réalisé deux missions : une mission de trois semaines et une mission de deux semaines sur l'intranet gouvernemental, sur la téléphonie. Pour l'intranet, il y a un aspect que je ne connaissais pas, j'ai un ami et collègue sénégalais plus spécialisé que moi dans ce domaine, je l'ai mis en relation avec le PAISD, il a fait cette partie ».*

En montrant d'emblée les limites de ces programmes, notre intention affichée est de ne pas faire l'apologie de ces programmes dont les résultats globaux ont été assez limités, mais de rendre compte des dynamiques d'échanges que ces résultats même limités ont produit. Ce qui est analysé, c'est moins le nombre que la qualité des missions en termes de retombées significatives au niveau scientifique et socio-économique ainsi que l'engagement des migrants qualifiés à participer à ces programmes qui est un signe de loyauté envers le pays d'origine.

L'un des arguments de ces programmes de mobilisation de l'expertise des migrants qualifiés repose sur l'idée partagée selon laquelle les ressources humaines en sciences sont reconnues comme essentiellement flottantes (à travers le monde), et qu'on admet qu'il faut consacrer des efforts à les capter, et à territorialiser leurs effets bénéfiques, en mettant en place des politiques de coopération, une attraction d'étrangers, une collaboration avec la diaspora… (Waast, 2003 : 4).

Dans un contexte marqué par une plus grande circulation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise, cette dernière option a été retenue. Paradoxalement, cette mobilisation de l'expertise intervient à un moment où certains migrants qualifiés d'origine sénégalaise avaient peu de liens professionnels avec le Sénégal, tandis que dans leurs activités professionnelles, ils se déplacent souvent.

II. TOKTEN, PAISD : la construction d'une relation d'expertise entre les migrants qualifiés d'origine sénégalaise et le Sénégal

Généralement, les experts ont été mobilisés pour une mission. Une mission dure une ou deux semaines, parfois un mois mais pas au-delà. Lorsque certaines missions nécessitent une présence plus durable, plusieurs déplacements ont eu lieu, il y a eu des experts qui ont accompli deux (2), trois (3) ou quatre (4) déplacements. Trois (3) migrants qualifiés ont eu à faire des déplacements assez nombreux puisqu'ils ont effectué cinq (5) missions.

Tableau 44 : nombre de mission d'expertise

Nombre de mission d'expertise	Effectif	Pourcentage
De 1à 2	12	42%
De 2à 3	9	32%
De 3à 4	3	10%
4 et plus	3	10
Total	28	

Minimum = 1, Maximum = 5
Somme = 58
Moyenne = 2,15 Ecart-type = 1,41
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise
Ce tableau est construit sur la strate de population 'Strate n° 4' contenant 28 observations et définie par le filtrage suivant : Participation au TOKTEN = « Oui » ou Participation au PAISD = « Oui »

Ces déplacements au Sénégal sont significativement corrélés avec la participation à la formation et à l'enseignement supérieur.

Test d'hypothèse 8: croisement des variables « formations effectuées au Sénégal » et « Participation au TOKTEN »

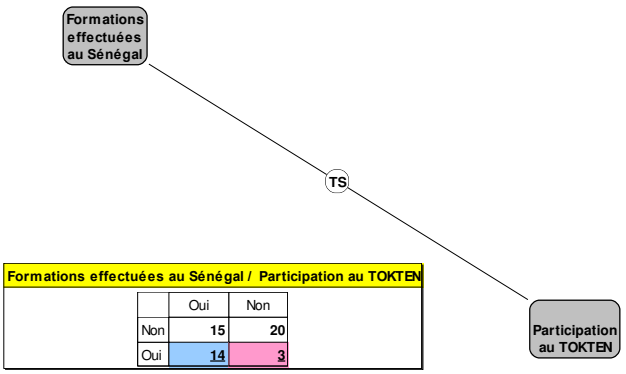

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Dans ce test d'hypothèse 8, une surreprésentation des réponses « oui » est notée au croisement des variables « formations effectuées au Sénégal » et « participation au TOKTEN ». Ce qui révèle que les missions d'enseignement dans les universités ont été plus nombreuses. Les données de l'enquête qualitative vont dans ce sens, à l'image de cet enseignant chercheur, plusieurs experts ont réalisé des missions d'enseignement au Sénégal, un maitre de conférences en droit affirme :

« J'ai participé au TOKTEN et au PAISD. Depuis cette participation à ces programmes, j'interviens dans les universités sénégalaises notamment celles de Dakar et de Gaston berger. Dernièrement, je suis allé plusieurs fois au Sénégal pour des enseignements à l'université. »

Les enquêtes réalisées auprès de structures bénéficiaires des missions au Sénégal ont permis de disposer de la liste des universités, des facultés ainsi que les filières d'enseignement que ces missions d'expertise ont contribué à redynamiser.

Tableau 45 : structures bénéficiaires des missions d'expertise du TOKTEN et du PAISD : les résultats scientifiques et techniques de ces missions

Structures bénéficiaires	**Impacts scientifiques et techniques**
Université Gaston Berger de Saint-Louis	Mission d'encadrement des professeurs en charge des étudiants du troisième cycle (doctorat) SAT Démarrage du DESS Informatique
Université de Thiès	Elaboration d'un partenariat entre l'Université de Thiès et L' ESC de Clermont Ferrand pour la mise en place d'une Ecole Supérieure de Commerce à l'Université de Thiès
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar	Appui à la mise en place du LMD à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques Un groupe d'experts de 09 professeurs sur les réformes universitaires Monter un module de formation lié à la fiscalité des entreprises. Recherche de molécules végétales pour lutter contre l'hypertension artérielle et le diabète

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Dans le cadre du TOKTEN et du PAISD, les missions d'expertise ont été essentiellement orientées vers l'enseignement supérieur et les universités. Ces programmes ont priorisé, dans leurs premières phases, du moins, les facultés de sciences et des techniques. Cela présume une circulation des savoirs. Les universités qui ont le plus profité de ces missions d'expertise, en termes de résultats tangibles, sont celles qui avaient des besoins précis, bien formulés ou qui étaient en contact avec ces experts avant de solliciter ces programmes pour organiser un court séjour qu'elles n'avaient pas les moyens de financer. L'exemple de l'Université Gaston Berger est assez illustratif de ce constat. Le directeur de l'Unité de formation et de recherche en sciences appliquées à la technologie (UFR SAT Sciences appliquées et technologie) affirme que « *les experts mobilisés dans le cadre du TOKTEN ont largement contribué au démarrage du DESS en informatique et au développement de cette filière. On connaissait certains d'entre eux*. »

Par contre, l'université de Thiès avait un projet de création d'une école supérieure de commerce en partenariat avec le groupe ESC de Clermont Ferrand, mais ce projet n'a pas abouti. Le nombre de mission n'a pas permis de concevoir un projet concrètement réalisable. Par ailleurs, les difficultés à trouver un financement ont été également les raisons fournies par les responsables du projet pour expliquer cet échec.

En définitive, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis ont été les principaux bénéficiaires. Dans des laps de temps très courts, ces universités ont reçu des migrants qualifiés spécialisés dans divers domaines de compétences : les mathématiques, l'informatique, les sciences juridiques, la communication et l'art. Les migrants mettent l'accent sur le fait que ces missions visaient à initier au Sénégal des domaines d'enseignement nouveaux :

> *« La formation porte sur un domaine assez nouveau : le droit de la propriété industrielle, qui n'est pas très développé, que beaucoup de gens ne maitrisent pas. Donc, c'est assez nouveau dans nos pays. Mais nous avons intérêt à le connaitre et à le maitriser parce que c'est un domaine qui organise le développement économique et industriel. Il n'existe pas de système économique qui ne soit pas fondé sur la propriété de manière générale. La propriété industrielle est le vecteur de tout développement industriel d'une nation parce qu'il s'agit de la valorisation du travail créatif et c'est le travail créatif qui permet la création des richesses ».*

Certaines filières sont classiques, elles existaient au Sénégal. D'autres sont des domaines qui, même s'ils existent, sont moins connus, moins investis : comme le droit de propriété, l'exploitation des argues marines à des fins pharmaceutiques, le développement d'un procès de valorisation de composés bioactifs issus de plantes médicinales. Le témoignage d'un expert phytochimiste-pharmacognoste, donne un aperçu sur cette option d'initier des pratiques innovantes avec des ressources végétales locales

> « *Au-delà de l'intérêt honorifique, cette expérience constitue à mes yeux une opportunité sans précédent pour participer à la longue marche vers le développement de mon pays. En travaillant au sein d'un laboratoire universitaire, j'ai appris à faire profiter mon expérience acquise au courant de mes études et dans mon travail. Parallèlement, mon implication dans ce programme de recherche d'actifs issus de plantes médicinales, visant le traitement de l'hypertension, m'a une fois de plus ouvert l'esprit sur les dimensions que pouvaient revêtir une telle découverte pouvant aboutir sur le traitement d'un problème de santé publique et, par ailleurs, la valorisation de plusieurs matières premières végétales. J'ai eu la chance d'avoir été directement impliqué comme premier expert et de découvrir que par ce biais je pouvais être utile à mon pays.* »

Sur cette photo, l'expert phytochimiste-pharmacognoste avec l'équipe du laboratoire de la faculté de médecine de l'université de Dakar.[108]

Cette collaboration entre l'expert et les chercheurs de la faculté de médecine est un exemple concret « d'une fertilisation croisée » dans laquelle les savoirs et les compétences acquis dans les pays du Nord sont appliqués sur des ressources locales, donnant lieu à des résultats novateurs. La multiplication de telle collaboration pourrait instaurer un principe redistributif des connaissances qui estompe les disparités d'accès aux savoirs et de leurs valorisations entre les régions du monde (Meyer, 2004 :72).

Au niveau socio-économique, des agences publiques et des ONG ont été les principaux bénéficiaires des missions. L'appui des experts expatriés a surtout porté sur la modernisation de l'administration à travers la contribution à la réalisation de l'intranet gouvernemental, à la création de portail web pour certaines agences publiques, à la réalisation d'étude sur la création d'une pépinière d'entreprises, à la dynamisation des PME.

> A ce propos, un ingénieur en informatique déclare *: « En 2007, j'ai réalisé une mission d'expertise au niveau de l'ADIE, j'ai travaillé avec l'équipe chargée d'exécuter l'intranet et la téléphonie du gouvernement, j'ai eu une réelle satisfaction d'avoir travaillé sur ce projet, lorsque j'ai appris en juin (2011) le lancement officiel de la téléphonie de l'Etat, intranet administratif qui va permettre à l'Etat du Sénégal de faire des économies par la réduction des factures téléphoniques ».*

Au-delà des économies dans le budget de l'Etat, souvent déficitaire, l'intranet et la téléphonie visent un objectif plus global, celui de la modernisation, de l'efficacité de l'action administrative[109]. Des compétences ont également été transférées en techniques

[108] http://www.codev.gouv.sn/?Saliou-Ngom.

[109] Entre la mise en place d'une technologie nouvelle et son usage réel, il peut y avoir un temps d'appropriation plus ou moins long, d'ailleurs en ce moment, il semble que les agents de la fonction

d'évaluation et en élaboration de projets de subventions auprès de la Direction des stratégies de développement, de la Communauté des agglomérations de Rufisque (CAR) et Dakar (CADAK), de la commune de Ngor, etc.

Tableau 46 : structures bénéficiaires des missions d'expertise du TOKTEN et du PAISD : les résultats socio-économiques de ces missions

Structures bénéficiaires	**Impacts socio-économiques et autre résultats**
Direction des stratégies de développement	réalisation d'étude prospective pour mettre en place un cadre de gestion de l'économie nationale pour les 25 prochaines années (Sénégal 2025).
Communautés des agglomérations de Rufisque (CAR) et Dakar (CADAK)	Etude sur la cadre juridique et institutionnel nécessaire à la mise en place des communautés des agglomérations au profit Villes de Rufisque et de Dakar
Mission au profit de la commune de Ngor	Réalisation du programme intégré de gestion des déchets solides, eaux usées et pluviales
Agence pour l'encadrement des PME	Appui et encadrement des chefs de PME dans le domaine des TIC
Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE)	Exécution de son programme d'intranet gouvernemental
Unité d'apprentissage et de production de Kédougou	Création de son site web et de la formation d'un web master.
Agence pour de développement de l'artisanat	Mise en place du portail national de l'artisanat
Conseil régionale de Dakar	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une pépinière de l'entreprise
ASRADEC	Evaluation critique du programme

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les missions réalisées dans les agences nationales tentent de répondre à des questions prioritaires de développement en identifiant des secteurs où les urgences sociales sont très prégnantes, comme par exemple l'emploi des jeunes. La mission d'expertise sur l'étude de faisabilité d'une pépinière d'entreprises pour le compte du conseil régional de Dakar entre dans cette perspective. La réalisation d'une pépinière d'entreprises a des effets directs sur la création d'emplois, l'innovation et la croissance économique.

> La directrice du conseil régional de Dakar décrit en ces termes cette mission : *« L'expert qui a travaillé avec nous sur ce projet est le directeur d'une couveuse d'entreprise en Ile de France. Il a entrepris durant sa mission une étude d'opportunité et de faisabilité d'une pépinière des entreprises à Dakar, sous la tutelle du conseil régional. A la fin de sa mission, il nous a donné un rapport qui annonce la nécessité de créer des*

publique utilisent très peu ces téléphones car, ils craignent d'être sur écoute.

entreprises dans deux secteurs d'activités à savoir l'agroalimentaire et les TIC, pour lutter contre la pauvreté et créer des emplois. On a discuté de l'éventualité de partenariat avec des entreprises dans le cadre de la coopération décentralisée avec le conseil régional de l'ile de France ».

A la fin de ces missions, des rapports d'évaluation ou des rapports prospectifs ont été rendus pour réorienter la gestion de ces agences publiques et ONG. Ces missions de courte durée ne sont que des contributions ponctuelles, elles entrent dans le cadre de projets globaux pilotés par les structures qui ont sollicité ces missions. Mais, lorsque les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont mobilisés dans des missions d'expertise, ces organismes bénéficient d'externalités positives, ils disposent des compétences, de l'innovation technologique sans les payer à leur coût réel.

« Pendant ma mission, je peux dire qu'il y a eu un transfert de compétences sur les technologies de télécommunication d'origine chinoise. Une dette de 52 milliards a été contractée auprès des Chinois et jusqu'à présent le projet global n'est pas encore effectif. Il y a beaucoup d'effets d'annonce mais c'est un échec car la gestion interne du projet est anarchique. J'ai maintenu seulement des relations amicales mais j'étais déchu parce que c'est un problème de gouvernance. Ils n'ont pas les méthodologies de gestion moderne au Sénégal. Le Sénégal perd dans cette affaire, alors que l'ADIE est une structure de référence dans la sous-région. Il fallait leur ouvrir les yeux sur ça, c'est un devoir. », affirme un migrant.

A contrario de l'appel à l'expertise internationale ou de l'assistance technique, dont les coûts sont très élevés, ces missions ont des coûts plus faibles. De surcroit, elles sont empreintes d'une motivation patriotique. Lorsque les migrants qualifiés d'origine sénégalaise travaillent dans ces projets, ils ne se contentent pas seulement d'accomplir leur tâche et de retourner en France. Ils sont soucieux des retombées du projet, ils veulent que ces projets atteignent des résultats maximaux qu'ils soient aussi rentabilisés que les projets qu'ils conduisent en France dans le cadre de leur travail. Des échanges ont été observés à la fin de certaines missions d'expertise, ces derniers autorisent-ils de poser l'hypothèse d'un effet diaspora ?

1. L'hypothèse d'un effet diaspora est-elle pertinente ?

Par ces missions d'expertise, ces migrants maintiennent des relations d'expertise entre deux pays. Les migrants qualifiés jouent le rôle d'intermédiaire, de pont reliant deux pays. Le migrant qualifié devient un marginal sécant. Ce dernier, *« capable de lier des mondes séparés, est le vecteur privilégié de la fertilisation croisée et ce faisant de nombreuses situations d'innovation et où l'ouverture relationnelle offre des opportunités nouvelles ».* (Fibbi, Meyer : 2002). Le récit suivant témoigne d'une prise de conscience de jouer ce rôle-là, celui d'intermédiaires qui œuvrent pour une complémentarité bénéfique, au niveau socio-économique ou scientifique et technique, entre les deux territoires d'origine et d'installation.

> *« (…) nous, jeunes chercheurs diplômés d'ailleurs, sommes à l'interface de deux mondes (le nord et le sud) et devons développer des facultés de renvoi de l'ascenseur comme disait l'autre pour un véritable coup de pouce à l'émergence de l'Afrique et du Sénégal en particulier. Enfin, je pense que participer à une telle initiative de co-développement ne peut être qu'une expérience formidable et enrichissante et je ne ménagerai aucun effort pour sa réussite. »*

Toutefois, le dynamisme des échanges à la fin des missions est variable. 28,6 % des experts disent qu'ils n'ont pas gardé des contacts réels, à la fin de la mission. Ce manque de contacts peut être lié à quelques difficultés pendant la mission (petites rivalités) ou au fait que les migrants qualifiés ne souhaitent plus continuer à faire du bénévolat, comme l'a affirmé l'un d'entre eux. La plupart des experts mobilisés dans ces programmes (67,9%) ont maintenu des échanges à la fin des missions d'expertise.

Tableau 47 : échanges après la mission

Echanges après la mission	Effectif	Pourcentage
Non réponse	1	3,36%
Oui	19	67,9%
Non	8	28,6%
Total	28	100%

Ce tableau est construit sur la strate de population 'Strate n° 4' contenant 28 observations et définie par le filtrage suivant : Participation au TOKTEN = « Oui » ou Participation au PAISD = « Oui »
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Il peut s'agir d'une relation cordiale. Les experts, à la fin de leur mission, ont sympathisé avec les collègues avec les lesquels ils ont travaillé pendant un moment, ce qui les pousse à garder un contact amical et à envoyer, de temps en temps, des e-mails ou des coups de téléphones pendant les mois qui ont suivi l'intervention. Mais après un certain temps, ce type de contact se rompt.

Il peut exister une volonté de coopération, mais, lorsque cette coopération n'est pas fructifiée, cela diminue la valeur ajoutée de la mission d'expertise qui cherche au-delà d'une utilité ponctuelle (transfert d'expertise au moment de la mission) des relations plus durables qui produisent un flux de transferts continus et permanents. C'est l'une des principaux écueils auxquels se confrontent ces programmes. Les explications sont diverses. Chacun des deux parties pensent que l'autre partie s'enferme dans l'attentisme. De ce fait, après la mission aucune activité concrète n'est menée, alors que les structures sont toujours plus ou moins en relation, parce qu'elles sont liées, soit par une coopération interuniversitaire, soit par une convention de partenariat. Pour les migrants, les lenteurs viennent principalement des partenaires sénégalais. Un consultant en management informatique est d'avis que les partenaires sénégalais ne sont pas assez réactifs :

> « *On essaie d'avancer pour la coopération entreprise –école de formation, mais c'est lent. Il faut passer par le rectorat, le ministère, l'administration et la hiérarchie. Ils ont besoin d'avoir leur accord sur plein de choses. Du coup le temps de faire tout ce circuit là ils tardent de répondre. C'est des lourdeurs qui ne vont pas avec la marche de l'entreprise si le temps se prolonge. C'est une augmentation de coût ou une perte d'opportunité. Nous, nous attendons qu'ils proposent plus de choses pour qu'on avance. S'il y a trop de lenteur … le projet risque de tomber à l'eau, c'est dommage. A titre comparatif, on a fait la même démarche au Maroc avec une école des sciences de l'information, on a vu le directeur mais en deux fois le projet a fait un bond extraordinaire. Ils sont allés beaucoup plus vites que Dakar. On est même prêt à leur installer des logiciels qu'ils peuvent utiliser pour leur formation, ils vont plus vite et répondent plus vite* »

Par ailleurs, certains migrants qualifiés ont déploré les rivalités suscitées par leur présence dans le milieu universitaire sénégalais. Leur position d'entre-deux, s'il facilite les transferts, n'en demeure pas moins très difficile. Certains migrants qualifiés n'ont jamais travaillé auparavant au Sénégal, ils ne sont pas habitués à travailler dans un contexte où les contraintes peuvent être très nombreuses. Souvent le rapport au temps est une pomme de discorde. Les migrants qualifiés sont à cheval sur le respect des délais

alors qu'au Sénégal le respect des échéances ne s'applique pas de façon stricte même dans les secteurs formels. C'est ce que constate une enseignante chercheure :

> *« On aimerait que cela se développe un peu plus mais là aussi ce qui est un peu décourageant, c'est un peu la passivité ambiante. Quand on travaille avec des gens de là-bas on finit par se décourager parce qu'on a l'impression qu'on est seul demandeur. Il faut constamment leur rappeler que les actes sont posés et qu'il faut agir, on a l'impression qu'on est seul à véhiculer toute la machine. Ça c'est très difficile, ce n'est pas évident. C'est vrai que nous sommes Africains donc nous comprenons comment fonctionne le pays mais à force de vivre ici on a un autre rapport au travail et un autre timing, donc ce n'est pas évident. Il faut faire très attention pour ne pas heurter les gens, tenir compte de la culture et ce n'est pas facile, ce n'est pas évident. »*

Les migrants qualifiés soulignent le laxisme de leurs relais au Sénégal. Les non-migrants déplorent le zèle des migrants qualifiés. *« Les Sénégalais de l'extérieur oublient, parfois, que le Sénégal n'est pas la France »*. Les non-migrants évoquent les contraintes et les lourdeurs administratives qui ralentissent les processus de coopération. Les contraintes administratives sont certes nombreuses mais, elles ne sont pas les seules raisons, s'y ajoutent comme l'ont identifié Gaillard et Gaillard

> « *la crainte (pour les résidents) que les expatriés ne reviennent et ne prennent leur place, la rancœur (ceux qui sont partis sont considérés comme des déserteurs), l'inégalité des infrastructures et des moyens mis à disposition (bureaucratie et freins administratifs), l'inégalité de reconnaissance (académique; sociale, etc.) » (*Gaillard et Gaillard, 2006 :59)

Pour maintenir des dynamiques transnationales, la collaboration entre non migrants et migrants est nécessaire, car « *le transnationalisme n'est donc pas seulement lié à un processus d'intégration dans l'espace d'arrivée, mais aussi à la nature des liens politiques, économiques et sociaux maintenus avec le pays d'origine*. » (Lacroix, 2012)

Malgré ces contraintes persistantes, des migrants ont réussi à instaurer, soit une coopération plus ou moins suivie, soit une collaboration effective. Même s'ils ne sont pas très nombreux, il existe des cas de relations d'échanges et d'interaction durables à la fin des missions d'expertise. Parmi les dix-neuf (19) experts, treize (13) ont institué une collaboration effective après la mission comme le montre le tableau ci-dessous.

Test d'hypothèse 9 : croisement des variables « Participation au PAISD » et « échanges après la mission »

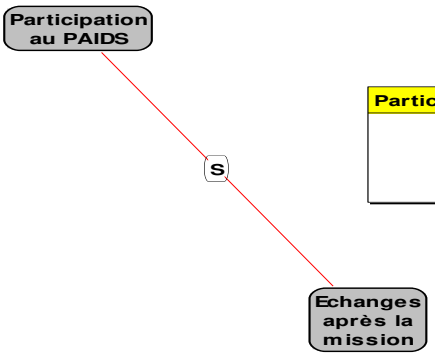

Participation au PAIDS / Echanges après la mission

	Oui	Non
Oui	13	5
Non	2	6

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Dans ces cas-là, une nouvelle mise en relation s'instaure. Une relation tripartite s'établit entre l'expert, la structure bénéficiaire de la mission au Sénégal et la structure qui l'emploie en France. L'exemple d'une mission d'expertise d'un phyto-chimiste, dans le cadre du PAISD, s'inscrit dans cette même logique tripartite. Ce phyto-chimiste a mené des expériences sur la validité des médicaments traditionnels dans le traitement de l'hypertension avec un laboratoire de la faculté de pharmacie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cette courte mission a permis au phyto chimiste de faire bénéficier à la faculté de pharmacie de son réseau scientifique. A la fin de la mission, une relation tripartite de collaboration a été établie entre l'entreprise où il travaille à Strasbourg, l'université de Strasbourg (qui est un partenaire de cette entreprise) et le laboratoire de l'université de Dakar. L'université de Strasbourg a reçu une doctorante de Dakar dans le cadre de sa thèse. La construction de ce réseau d'interconnaissance est loin d'être anodine. Car, comme l'a si bien observé Roland WAAST, Strasbourg fait partie des lieux de concentration exceptionnelle des moyens et des capacités de la recherche développement, des foyers jalousement gardés de la science de pointe et de l'innovation que sont la Silicon Valley, le triangle Bâle-Strasbourg-Fribourg… (Waast, 2003 : 3). Ces cas de mise en lien avec des centres névralgiques de la recherche française sont rares, mais s'ils ont lieu, ils sont des expériences inédites des transferts de savoir, d'autant qu'il peut y avoir des effets de cascades qui produisent d'autres opportunités de mise en lien, qui sont également exploitées. Le phyto-chimiste collabore également avec l'ONG SOS Environnement qui est spécialisé dans la récolte et l'exploitation des algues

marines. L'expert vise, à travers cette collaboration, de mettre en lien l'ONG avec une entreprise de Biotech Marine de Pontrieux pour une exploitation industrielle et un usage cosmétique ou pharmaceutique des algues.

D'autres types de coopération ont été cités par les migrants qualifiés notamment un partenariat pour le financement de projets, un suivi de l'appui technique pour les structures bénéficiaires et des coopérations interuniversitaires, etc. L'université Gaston Berger a signé plusieurs conventions de coopération interuniversitaire qui permettent à des migrants sénégalais d'assurer de façon temporaire des cours, en effectuant des aller-retours entre l'université Gaston Berger et leurs universités en France. Des zones de contacts et d'échanges se construisent mais elles sont encore limitées et leur avenir incertain.

Ces mises en réseau, même limitées, produisent un « *effet diaspora* ». Les études de Grubel, Scott et Johnson, citées par Docquier et Rapoport (2005), étayent ce point de vue. Elles indiquent que la perte de capital humain, subie par l'économie, pouvait être compensée à terme par des envois de fonds, par le retour de migrant après acquisition de nouvelles compétences. Elle peut être également compensée par des « effets de diaspora » qui consiste à l'insertion du pays d'origine dans les réseaux internationaux commerciaux, scientifiques et d'affaires des migrants (Docquier et Rapoport, 2005 :9). La question qui est posée à ce niveau est de savoir si les migrants qualifiés qui ont été mobilisés dans ces programmes sont insérés dans des réseaux scientifiques ou d'affaires ?

Il existe une corrélation significative entre la participation au TOKTEN et au PAISD et l'affiliation à un réseau scientifique. Le test d'hypothèse 8 indique une surreprésentation des réponses « oui » au croisement des variables « participation au TOKTEN » et « affiliation à un réseau scientifique ». Les personnes qui ont participé au TOKTEN et PAISD sont insérées dans des réseaux scientifiques.

Test d'hypothèse 10 : croisement des variables « participations au TOKTEN », Participation au PAISD » et « affiliation à un réseau scientifique »

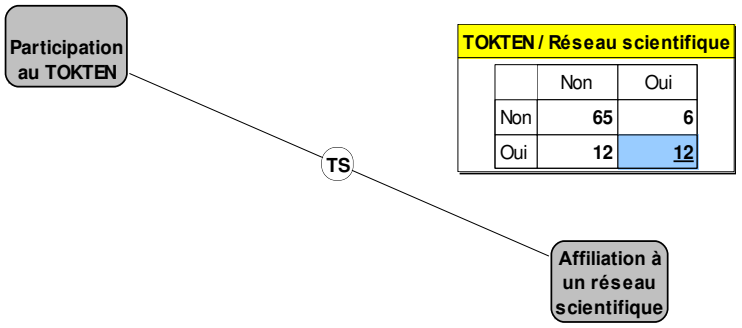

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise travaillent en France dans des entreprises internationales ou des instituts de recherches qui sont des carrefours d'innovations et de technologies nouvelles. Cela confère aux migrants des compétences hautement élevées et diversifiées qui peuvent être utiles au Sénégal. Ils sont membres ou membres associés des unités mixtes du CNRS ou des établissements publics de recherche comme UMR 7200 – Innovation thérapeutique, UMR5114 COMPTRASEC[110], Laboratoire EQUIPPE[111], le GRECCAP[112], INRIA[113], etc. D'autres sont insérés dans des réseaux plus internationaux comme des réseaux d'informaticiens ou associations professionnelles qui regroupent des corps de métiers comme les médecins, les avocats entre autres. Un certain nombre de participants du TOKTEN et du PAISD enseignent dans des grandes écoles (le Télécom Sudparis et Télécom Ecole de Management, le Groupe ESC Clermont) où ils se sont créés des réseaux professionnels, donc, un capital social mobilisable. Par leurs trajectoires professionnelles, certains migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont intégrés dans le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche. A la faveur des missions qu'ils réalisent au Sénégal, ils peuvent arrimer les laboratoires et les groupes de recherches des universités sénégalaises à ces réseaux internationaux. Rose Dieng Kuntz avait contribué à la mise en place de collaborations entre l'INRIA et les universités sénégalaises. Dans ce cadre, plusieurs

[110] COMPTRASEC : Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale
[111] EQUIPPE : Economie quantitative intégration politiques publiques économétrie
[112] GRECCAP : Groupement de recherche comparative en droit constitutionnel administratif et politique
[113] INRIA : Institut national de la recherche en informatique et en automatique

programmes de mobilité (bourse d'étude, stage) pour les enseignants et les étudiants ont été instaurés entre l'INRIA et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Dans une perspective de collaboration continue, des conventions de coopération interuniversitaire ont été négociées entre les universités sénégalaises et les universités où les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont affiliés. Cette présence des migrants qualifiés dans ces réseaux scientifiques est un atout pour le développement de la recherche au Sénégal. Pour le moment, seule une partie de cette potentielle de coopération est exploitée par les universités. Si les co-diplomations commencent à devenir nombreuses entre les universités sénégalaises et françaises, la réalisation de projets de recherches conjointes est moins importante. L'essentiel de la collaboration consiste, jusque-là, à une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs dans les laboratoires en France. Le stade d'une collaboration autour d'un projet entre les laboratoires en France, où sont insérés les migrants, et les équipes de recherches au Sénégal n'est encore que très marginal. La recherche par projets, très développée dans les pays anglo-saxons, ne l'est pas encore dans la coopération scientifique entre les universités françaises et sénégalaises. Or, aller vers cette forme de collaboration pourrait favoriser une plus grande implication des migrants qualifiés d'origine sénégalaise dans la coopération scientifique.

2. TOKTEN et PAISD : déplacements professionnels au Sénégal et la mise en place d'un lien d'expertise durable

Cette première phase des programmes de mobilisation des experts expatriés a amorcé la reconnexion professionnelle des migrants qualifiés installés en France avec le Sénégal. Ce test d'hypothèse ci -dessous indique que, comparés au reste de l'échantillon, les migrants qui ont participé au TOKTEN ou au PAISD ont eu plus de déplacements professionnels au Sénégal.

Test d'hypothèse 11 : croisement des variables« participations au TOKTEN », Participation au PAISD » et « déplacement professionnel au Sénégal »

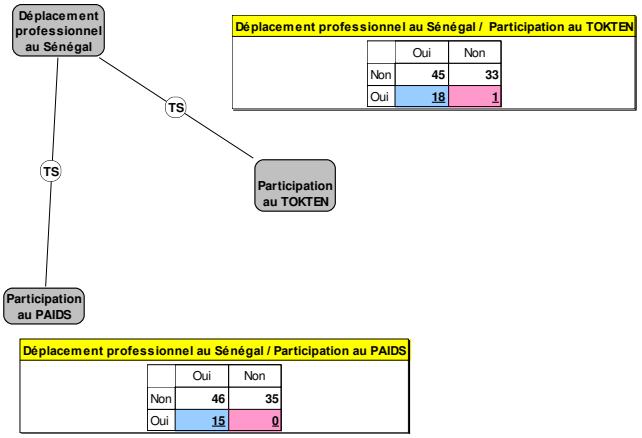

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La comparaison des moyennes de déplacement montre que ceux qui ont participé au TOKTEN ont plus de déplacements professionnels que tous les autres migrants qualifiés interrogés. Ces programmes sont des canaux de circulation.

Tableau 48 : croisement des variables « « participations au TOKTEN » et « déplacements professionnels au Sénégal »

Participation au TOKTEN	Nombre de déplacement professionnel
Oui	3,29
Non	2,44
Total	2,61

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les circulations migratoires qu'induise la participation au TOKTEN et au PAISD peuvent avoir des effets divers sur la trajectoire migratoire des migrants qualifiés. En effet, il ressort que les participants au TOKTEN et PAISD, qui ont maintenu des liens avec les structures bénéficiaires des missions d'expertise, envisagent de retourner au Sénégal. Les données du tableau montrent que les migrants qui n'ont pas entretenu des échanges après la mission, sont plus nombreux à dire qu'ils ne pensent pas revenir s'installer durablement au Sénégal, alors que c'est le contraire pour ceux qui ont maintenu des liens.

Test d'hypothèse 12 : croisement des variables « échanges après la mission » et « retour définitif »

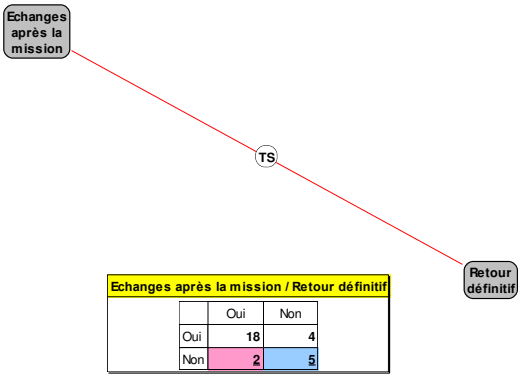

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le fait de maintenir une relation d'échanges avec l'université où la mission a été effectuée augmente la probabilité d'une réinstallation au Sénégal. Il y a eu des retours durables au Sénégal après des missions d'expertise. Dans le cadre du TOKTEN, huit (8) personnes ont été recrutées à la fin de leur mission. Au-delà de la réalisation des missions d'expertise, des projets de retours se sont réalisés puisqu'à terme des retours définitifs ont eu lieu. Deux (2) migrants qualifiés ont été recrutés par la SONATEL (Société nationale de télécommunication) à la fin de leur mission, ils étaient tous les deux directeurs de projet à France Télécom. L'Université Cheikh Anta Diop de Dakar en a recruté une comme directrice de la Fondation de l'université. Elle a travaillé comme directrice de la Fondation de l'université de Laval. L'Agence française de développement (AFD) a recruté comme chef d'antenne de l'agence à Tambacounda une expatriée qui a réalisé une mission d'expertise au bénéfice de l'ONG ASRADEC. Grâce aux résultats obtenus après des missions d'expertise, l'UFR SAT (Sciences appliquées et technologie) de l'Université Gaston Berger a recruté quatre enseignants- chercheurs à la fin de leur mission. L'Université Gaston Berger a exploité ce filon pour recruter d'autres migrants qualifiés pour les UFR SAT et de SEG (Sciences économiques et gestion) entre 2005 et 2010. Ces migrants reviennent au Sénégal tout en gardant leurs réseaux ainsi que leur affiliation à des laboratoires et aux réseaux scientifiques établis en France ou ailleurs dans le monde. Un enseignant chercheur qui s'est réinstallé au Sénégal raconte son expérience de retour:

« Je suis revenu donner des cours, deux fois, à la section informatique à l'université de Saint louis. Le projet co-développement [PAISD] a financé

ces missions. Finalement, j'ai décidé de rester. Je me sens plus utile ici [au Sénégal] que là-bas[en France]. Je me suis dit si je reste là-bas, c'est pour ma carrière alors que si je viens ici, c'est vraiment pour être utile parce que j'ai vécu ici, je sais a priori les choses qui m'ont manqué. Je me suis dit si j'ai la possibilité d'aider pour que ça change, pourquoi pas. Mais il y a aussi des raisons personnelles, je préfère vivre au Sénégal. Je suis resté affilier à mon laboratoire même si je reviens au Sénégal. C'est nécessaire surtout dans le domaine de la recherche parce que c'est là-bas qu'il y a un certain nombre de moyens, les publications scientifiques. Cette coopération est nécessaire, car tout n'existe pas ici [Sénégal]. Un chercheur ce n'est pas quelqu'un qui est lié à un pays mais qui est lié à un réseau qui est souvent avec des personnes connues dans son domaine. Le fait de les faire venir au Sénégal peut offrir des opportunités aux étudiants qui sont ici de trouver un directeur de thèse, pour des cotutelles. »

Tout en se réinstallant au Sénégal, ils maintiennent un lien continu avec la France. Ils vont souvent en France pour des conférences, des séminaires et des invitations, etc. ; ce qui multiplie les possibilités de collaborations pour des co-publications ou des codirections de travaux de recherche. Effectivement, ces dernières années, des codirections de mémoire et de thèse sont devenues plus importantes dans les universités sénégalaises. Il serait abusif de considérer toutes les codirections comme des résultats des programmes de mobilisation des migrants qualifiés mais ils y ont contribué d'une certaine façon.

Parmi les migrants qualifiés qui ont participé au TOKTEN ou au PAISD et qui collaborent encore avec des universités sénégalaises sans revenir s'installer définitivement au Sénégal, certains ont réussi à monter des modules de formation payante. Ainsi, grâce à une première mission, un enseignant –chercheur en finance, audit et système d'information a ouvert un enseignement de licence et de master professionnels payant à l'université de Dakar, à la faculté des sciences économiques. C'est un exemple de coopération gagnant-gagnant, la faculté bénéficie d'une offre de formation prestigieuse, grâce à la coopération avec une école de commerce internationalement reconnue (Groupe ESC). Cet enseignant-chercheur est au cœur de cette coopération, il en est le *« marginal sécant »* (Fibbi, Meyer : 2002). Les étudiants, en plus de recevoir une formation, peuvent effectuer des séjours de stage en France, avant de s'insérer dans le marché du travail au Sénégal.

La fréquence des déplacements professionnels au Sénégal provoquée par les missions d'expertise ont également des effets sur la dynamique migratoire de la famille des migrants qualifiés. Il a été observé que le déplacement professionnel au Sénégal

n'est pas seulement un mouvement géographique de transfert de compétence. Il ressort notamment que ceux qui séjournent au Sénégal même pour un motif professionnel ont tendance à emmener des membres de leur famille, notamment leurs enfants, lors de ces séjours.

La logique de circulation et de double ancrage territorial qui s'amorce grâce à ces programmes ne se limite pas seulement aux seuls experts, elle affecte également les membres de la famille de ces experts. Souvent les séjours sont organisés pendant les périodes de vacance, cette coïncidence entre les deux calendriers occasionne non pas la présence d'une personne mais de toute une famille. Le programme ne prend pas en charge le transport des autres membres de la famille, ces frais sont à la charge de l'expert. Les dynamiques de circulation, occasionnées par ces programmes, ne déclenchent pas seulement une mise en mouvement des savoirs, elles consolident, dans les cas où les migrants sont accompagnés par leur famille, les liens entre les jeunes issus de l'immigration et le pays d'origine de leurs parents.

D'ailleurs, la dynamique de mobilisation de la diaspora qualifiée tente de forcer les barrières de la génération. L'établissement d'une relation d'expertise avec le Sénégal essaie de s'inscrire dans une continuité intergénérationnelle avec implication des descendants d'immigrés, nées en France. En 2009, le PAISD va plus loin dans l'implication de la diaspora qualifiée en mettant en place le volontariat. Le Volontariat de Solidarité pour le Développement (VSD) s'adresse aux jeunes issus de l'immigration qui souhaitent participer au processus de développement du pays d'origine de leurs parents par des missions de courte durée. Le rapport annuel du PAISD de 2012, le VSD est décrit en ces termes :

> *« sur le chemin déjà tracé par leurs aînés, les jeunes issus de la deuxième génération de migrants s'imposent de plus en plus comme des acteurs dévoués à la cause du développement de leur pays d'origine. (...)En 2010, une campagne de communication lancée sur le territoire français aura permis l'inscription, sur la base de données en ligne du site internet du PAISD, de plus d'une centaine de candidats dotés pour la majorité d'un niveau de qualification Bac + 4 et déjà actifs au plan professionnel.»*

Le témoignage d'une volontaire[114] qui a déjà participé au VSD permet de savoir en quoi l'expertise de ces jeunes professionnels issus de l'immigration peut être utile au pays d'origine de leurs parents, elle précise :

> *«la mission proposée consistait à diagnostiquer deux établissements scolaires domiciliés dans la région de Matam. Pour cela, nous avons impliqué et formé les élèves, le conseil de gestion de l'établissement, l'association des parents d'élèves à l'amélioration de l'environnement scolaire et à l'éducation à la citoyenneté. Personnellement, cette expérience m'a permis d'acquérir des compétences transversales me permettant de mieux m'adapter au marché du travail. J'ai pu m'enrichir humainement par des rencontres et des contacts. Mes parents sont sénégalais originaires de la Casamance, plus précisément de Missira Noumbato, non loin de Sédhiou. La première fois que j'ai foulé le sol sénégalais, ce fut un agréable bouleversement. J'ai aimé ce que j'ai vu et j'aime ce pays. Du point de vue identitaire, je me suis affirmée avec cette double culture autant en France qu'au Sénégal. »*

La relation d'expertise cherche à se pérenniser. Etre une diaspora, c'est savoir maintenir des liens avec l'origine sur plusieurs générations et transmettre le lien affectif qui sous-tend les échanges concrets de génération en génération en vue de généalogiser le sentiment d'appartenance à la patrie-mère.

Lorsqu'on compare les résultats du TOKTEN Sénégal avec ceux d'autres pays, cette première phase de la mobilisation des migrants qualifiés pour le bénéfice d'organismes sénégalais a encore des retombées modestes. En effet, un rapport du ministère des Affaires étrangères du Sénégal révèle que la Chine (1690 experts mobilisés depuis 1980), l'Inde (470 experts mobilisés de 1980 à 1995), l'Iran (280 experts mobilisés depuis 1991), la Pologne (126 experts mobilisés de 1991 à 1999), la Palestine (200 experts mobilisés depuis 1995) et la Turquie (900 mobilisés de 1977 à 1999) connaissent, de par ce programme, des avancées technologiques et économiques remarquables ». Dans le cas du Sénégal, les retombées socio-économiques ont été plus importantes que les avancées scientifiques et technologiques. D'ailleurs, le transfert de technologie est le maillon manquant.

[114] Nous n'avons pas eu l'occasion d'interroger les volontaires, les extraits qu'on utilise nous ont été fournis par les agents du PAISD.

3. Le transfert de technologie : le maillon faible des programmes de mobilisation des experts

Aucun des participants du TOKTEN n'a mentionné un transfert de technologie. Seuls quelques participants du PAISD en ont parlé.

Tableau 49 : mission d'expertise et transfert technologique

Mission d'expertise et transfert de technologie	Effectif	Pourcentage
Nom réponse	1	3,6
Oui	5	17,9%
Non	22	78,6%
Total	28	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Certaines missions demandaient des supports technologiques comme des logiciels, ou un matériel spécifique (matériels de laboratoire) qui était nécessaire à la réalisation de la mission. Le programme PAISD a pris en charge l'achat du matériel. Ainsi, dans le cadre d'une mission d'expertise à la faculté de médecine et de pharmacie de l'université de Dakar, le PAISD « a financé l'acquisition d'équipements nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 20 000 000 F CFA [30 500 euros environ] pour renforcer le plateau technique du laboratoire de la Faculté » nous précise un de nos interlocuteurs qui travaille dans ce programme. Le transfert technologique dans le cadre des missions d'expertise a été plus marginal que le transfert de savoirs et d'expertise alors que c'est un domaine où la demande est forte. L'absence de transfert de technologie est une des limites de ces programmes.

4. Les limites des programmes de mobilisation des experts expatriés

La seconde phase du programme TOKTEN est en cours mais le financement fourni par le PNUD n'est que de 500 000 USD (environ 264 296 947 en CFA) pour le cycle 2009-2012. Il est moins important que pour la première phase qui était de 800.000 USD. C'est pourquoi le PNUD recommande pour cette phase du projet que le coordonnateur sollicite d'autres partenaires financiers et bailleurs de fonds pour des financements plus durables et importants. L'Etat du Sénégal participe en fournissant les bureaux et le personnel qui est généralement issu du ministère des affaires étrangères. Durant la première phase, l'Etat du Sénégal devait apporter une contribution financière qu'il n'a pas effectuée.

Le coordonnateur du TOKTEN veut, dans la deuxième phase du programme, insister sur la mise en relations durables. La mise en relation durable entre les structures du pays d'origine et celles du pays d'installation des migrants qualifiés était un des objectifs majeurs de ces programmes, mais, elle n'a été réalisée que dans de rares cas. Se prononçant sur les nouvelles orientations du programme, il renseigne :

> *« l'un des axes majeurs, cette fois, c'est la mise en relation, le partenariat. Ce qui sera nouveau par rapport à la coopération décentralisée (parce que les gens nous disent que ça existe au ministère de la coopération décentralisée), c'est que, nous, tout ce qu'on veut c'est que l'expert soit le vecteur de la coopération. Dès l'année prochaine on va écrire à l'association des chambres de commerce de France pour leur dire que nous souhaiterions avoir le contact de tous les Sénégalais ou ressortissants sénégalais, occupant des positions stratégiques dans les chambres de commerce de France. Ça, ça va aider dans la mise en relation avec les chambres de commerce au Sénégal. Les Sénégalais connaissent bien leur environnement d'origine. Là on va voir dans le cadre des missions courtes comment faire coopérer les deux chambres de commerce. »*

Cette réorientation des objectifs du programme est une réponse aux critiques adressées au programme. Les critiques ont porté sur le fait que le programme, dans sa première phase, soit presque exclusivement destiné à l'enseignement supérieur et aux universités alors que d'autres secteurs (développement local) étaient tout aussi prioritaires. L'enseignement supérieur a eu la part belle parce que la demande était plus forte à ce niveau, selon le coordonnateur. D'autre part, les migrants qualifiés spécialisés dans ce domaine ont été les premiers à répondre à l'appel à candidature. Les autres secteurs sont laissés en rade parce que la communication entre les Sénégalais qualifiés et les autorités sénégalaises ne passent pas très bien. Le rapport d'évaluation du TOKTEN pointe ce manquement dans la diffusion de l'information : « *le TOKTEN n'a pas fait l'objet d'une stratégie de communication en dehors de la base de données, du site web et des missions effectuées dans les zones de concentration de la diaspora sénégalaise*. » (Fall, 2007)

Lors de nos enquêtes en France, il est apparu que le TOKTEN et le PAISD sont très peu connus par les migrants qualifiés. En dehors des personnes qui y ont participé, la grande majorité des migrants qualifiés (63%) ne connaissent pas du tout ces programmes ou n'en ont qu'une vague idée. Durant les interviews, les migrants qui ne connaissaient pas ces programmes ont montré un grand intérêt à en apprendre davantage. Certains nous ont demandé les procédures pour s'inscrire dans la base de données de ces programmes pour éventuellement apporter leur expertise.

Les retombées positives ne doivent pas occulter un certain nombre d'insuffisances dont ces programmes souffrent. Au-delà d'une faible diffusion de l'information, la difficulté majeure que rencontrent ces programmes est l'inachèvement de certaines missions. A la fin de la mission si les objectifs de la mission n'ont pas été atteints celle-ci reste inaboutie. Une mission visant à appuyer la création d'un portail pour l'artisanat a été organisée, celle-ci s'inscrit dans un vaste projet de recensement des produits artisanaux et de leur labellisation. Cette mission s'est arrêtée à l'ébauche du portail web. Donc, il arrive que les objectifs de la mission ne se réalisent pas. Les programmes ne paient qu'une ou deux missions pour les collaborations plus durables, les migrants et leurs partenaires doivent trouver eux-mêmes les moyens financiers. Pour maintenir les échanges après les missions d'expertise, certains migrants paient eux-mêmes les frais. Un maître de conférences en économie et gestion soutient : *« J'ai participé au TOKTEN et au PAISD, ils ont facilité par des missions financées certains déplacements au Sénégal. Mais ces gens ne paient qu'un ou deux séjours. Après c'est moi-même qui trouve d'autres financements pour tous les autres déplacements. »*

Si les premières mises en relation s'établissent grâce aux financements des programmes de mobilisation des experts, les échanges qui prolongent les transferts de compétences sont entretenus par les migrants eux-mêmes. Certains sont financés par leurs laboratoires en France ou l'institution bénéficiaire au Sénégal, d'autres paient eux-mêmes les frais de voyage nécessaires. Dans le rapport d'évaluation du TOKTEN, Fall a identifié ces mêmes limites, il précise qu'

> *« en 2006, seuls 15 experts qui n'avaient pas pu faire leur mission en 2005 ont fait le déplacement au Sénégal. Durant ses années d'effectivité (2002-2006), plusieurs situations ont été rapportées, faisant état de retard considérable de mise en route d'experts de la diaspora qui, dans certains cas, ont été amenés à renoncer ou réajuster leurs congés ou à pré financer leurs titres de voyage. Il y a eu donc des dysfonctionnements occasionnant du stress et de l'inconfort auprès des institutions bénéficiaires dont certaines ont fini par trouver des mécanismes de mise à contribution d'experts de la diaspora par des procédés ad hoc. »* (Fall, 2007)

Par ailleurs, une partie des migrants qualifiés décrient l'opacité de la gestion de ces programmes. Ils dénoncent la manière dont s'effectue la sélection des dossiers ainsi que l'organisation pratique et financière du séjour. Un enseignante- chercheur juge la gestion du PAISD non transparente:

« Avec le PAISD, ce n'est pas très clair, ils m'ont financé une mission d'expertise : le voyage, et un per diem. A mon arrivée à Dakar, j'ai été contacté par une agence de recrutement intermédiaire qui travaille avec le programme. A ma grande surprise, j'ai été obligée de verser une partie de mes per diem à cette agence. C'était la même chose pour mes autres collègues. »

Les participants signalent des prélèvements abusifs sur leurs per diem ainsi que l'existence d'intermédiaires entre les programmes et les migrants. Ils soupçonnent l'existence d'une gestion clientéliste qui installe la méfiance. Certains d'entre eux réfléchissent pour trouver les moyens d'instituer, au niveau de ces programmes, une gestion conforme aux attentes de tous. C'est le cas de cet ingénieur en informatique :

« J'ai fait plusieurs missions d'enseignement, ce sont de bons programmes [TOKTEN et PAISD]. Je veux dire que l'esprit est bon, mais l'application l'est moins. Ces programmes ont bien marché en Chine, en Inde et dans d'autres pays. Mais au Sénégal, tout est toujours très politisé, et ces programmes ne font pas exception à la règle. Avec d'autres cadres sénégalais, nous réfléchissions à un moyen de faire une pression au niveau du PNUD qui le finance pour que la gestion soit plus transparente et qu'il devient un programme pour toute l'Afrique. »

Pourtant, lorsqu'une mission est validée, le Bureau d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS) se charge de la mise en route du consultant : celui bénéficie d'un billet d'avion aller-retour en classe économique, une somme forfaitaire fixe de 300 dollars US destinée à couvrir les faux frais (transport à l'aéroport, visas, communications téléphoniques, taxes d'aéroport, etc.), une indemnité journalière de subsistance, payable en monnaie locale au taux des Nations Unies au Sénégal au moment de la mission, une assurance de voyage, une assurance médicale pendant la durée de sa mission. Entre les règles et leurs applications, il peut y avoir un fossé.

A un autre niveau, lorsque les compétences mobilisées existent au Sénégal, la création de la valeur ajoutée est moindre. De plus, cette pléthore est source de concurrence entre nationaux et nationaux expatriés. Un des universitaires parmi les quatre qui ont été recrutés à l'université Gaston Berger a démissionné de son poste et est retourné au Canada. Cette démission renseigne quelque peu sur les relations entre les migrants et la « communauté scientifique et technique résidente » mais également sur les difficultés de réadaptation de ces migrants aux conditions de travail du Sénégal.

Bien qu'ils soient bénéfiques à plus d'un titre, ces programmes sont sujets à un avenir aléatoire, car étant juste inscrits dans l'agenda des organisations internationales.

Ce qui pose sinon le risque d'arrêt du moins l'absence de fonds dès que d'autres priorités internationales émergeront. Les propos d'un enseignant-chercheur rencontré à l'université de Dakar mettent en lumière cet aspect.

> Il juge que *« ces programmes ne se fondent pas sur une politique migratoire définie par le Sénégal. C'est pourquoi ils ne s'intègrent dans aucun projet structural qui englobe un ensemble de secteurs diversifiés sur le long terme. Ces programmes sont en fait des stratégies ponctuelles de faire bénéficier le Sénégal des compétences expatriées, ils sont restrictifs, segmentaires et posent des problèmes c'est le cas à l'université de Dakar et dans d'autres structures»*

De fait, ces programmes ressemblent plus à des compensations qui apportent une touche humanitaire, une image vertueuse aux migrations des personnes qualifiées pour occulter la virulence des critiques des politiques migratoires des pays du Nord basées sur la sélection des compétences. La sollicitude des pays d'installation, notamment la France et certaines organisations internationales, à créer des dispositifs de circulation des savoirs pourrait dissimuler la réalité, quelque peu ambivalente, de politiques migratoires orientées vers une sélection des personnes hautement qualifiées tout en stigmatisant et en criminalisant d'autres profils migratoires : ouvriers, communautaires, familiaux et irréguliers. Or ces formes migratoires sont tout autant bénéfiques pour les pays d'origine.

Sur le plan scientifique et technique, les transferts de connaissances risquent, paradoxalement, de se réduire à un transfert de l'épistémologie occidentale, car la plupart de ces scientifiques et experts mobilisés ont effectué leurs études en France et y travaillent depuis un certain nombre d'années. Par ailleurs, la coopération interuniversitaire peut aboutir à une reproduction d'une division internationale du travail scientifique (théories au Nord/ empirisme au Sud) qui peut être préjudiciable à la recherche en Afrique. Pour annuler ces potentiels effets néfastes, les universités et autres structures bénéficiaires de ces programmes devraient procéder à un travail de « reterritorialisation » des savoirs et des expertises dans un double mouvement de réappropriation et de rejets sélectifs qui tient compte des singularités des contextes sociaux. A l'instar des pays d'Asie (Chine, Inde, Corée du sud, etc.) et de l'Amérique latine, les structures, les institutions et les groupes concernés au Sénégal ont la responsabilité de faire en sorte que la mobilisation de ces ressources humaines expatriées aboutit à une conjonction articulée entre recherche-développement, production

économique et des transformations sociétales. C'est cette articulation judicieuse qui permet d'apprécier l'apport des migrants aux dynamiques de développement.

5. Missions d'expertise et développement : quels apports ?

En dépit des résultats plutôt mitigés de ces programmes, l'analyse permet de lever un pan de voile sur des faits sous-jacents. En instaurant des va-et-vient, ces programmes ont quelque peu contribué à l'essor de la circulation transnationale de compétences entre des territoires qui ont des niveaux de développement inégaux. Ils ont révélé que les migrants qualifiés peuvent être des vecteurs de transferts d'idées, de savoirs et de savoir-faire d'un territoire à l'autre. En outre, en s'inscrivant massivement dans les bases de données du TOKTEN et du PAISD, les migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont manifesté leur engagement pour le développement de leur pays d'origine et leur préoccupation du devenir de leur communauté d'origine.

Les migrants qualifiés eux-mêmes se perçoivent comme des viviers d'experts potentiels de leur pays d'origine, ce dernier peut faire appel à eux, pour réunir une masse critique d'experts et de scientifiques. Cet élan vers le pays d'origine a été possible parce que, dans leur for intérieur, ils se considèrent encore comme des Sénégalais qui ont le devoir de s'investir pour le développement.

D'ailleurs, en dehors des mobilisations dans des cadres formels, il existe des déplacements professionnels qui ont été initiés spontanément par les migrants qualifiés. Certains ont de leur propre chef contacté des amis au Sénégal qui travaillent dans le même domaine qu'eux ou leurs anciennes écoles et universités au Sénégal pour apporter leur expertise. C'est le cas de cet ingénieur en management informatique :

> *« J'ai des collaborations professionnelles au Sénégal, j'ai proposé à ma boite de créer une structure au Sénégal. Une structure de conseil, de formation et de management de l'information. On a entamé une collaboration avec l'EBAD de Dakar (école des bibliothécaires archivistes et documentalistes). C'est en cours et on espère pouvoir créer là-bas une structure. Cette collaboration pourrait permettre à EBAD de disposer d'une formation pour les professionnels en entreprise et ainsi créer un lien entre le monde du travail et le monde universitaire. Nous proposons à l'EBAD des formations qui utilisent les technologies de l'information dans le domaine industriel ce qu'ils ne font pas. En même temps, ça permet d'ouvrir les formations aux salariés qui veulent implanter une nouvelle technique, une nouvelle méthode, une nouvelle façon de faire dans le domaine du traitement de l'information ou dans le domaine de la qualité. Nous avons reçu des gens*

d'EBAD en France, je les ai présentés à mon Directeur général, on a discuté, on fait des réunions pour le projet ».

Ces collaborations sont d'un intérêt certain mais ont du mal à se concrétiser. Au-delà de l'élan spontané, mû par des affects et des sentiments patriotiques, des appuis organisationnels et techniques sont nécessaires. Ces derniers rendent effective cette volonté d'entretenir des relations d'expertise avec le Sénégal. Allant dans le même sens, un ingénieur en télécommunication soutient :

« J'ai eu des échanges avec la SONATEL [Société des télécoms du Sénégal] dans le cadre d'un projet. Pour moi, ce projet c'était une voie pour rentrer et avoir un poste là-bas, je garde pas mal de contacts au niveau de la SONATEL (c'est professionnel) et au niveau d'ALCATEL -LUCENT Sénégal. »

Cet ingénieur en télécommunication a été amené à effectuer des déplacements professionnels au Sénégal. Ces déplacements lui ont permis de sonder le marché du travail. Ces tentatives ne réussissent pas toujours mais elles montrent que les entreprises sénégalaises ont des demandes ponctuelles d'expertise qu'elles ne trouvent pas au Sénégal. Les migrants qualifiés peuvent apporter cette expertise. Ils sont des atouts majeurs qui peuvent amener leur pays d'origine à bien se positionner dans l'économie de la connaissance, la science mondiale et à disposer d'une capacité d'innovation technique. L'histoire montre que les sciences, les technologies et le développement sont intiment liés. Le développement des sciences, des techniques et des technologies induit le développement socio-économique. Dans le contexte actuel, les pays qui réussissent le mieux la conjonction entre ces éléments ont une plus grande croissance économique, car les performances économiques de productivité reposent sur les sciences, les savoirs et la technologie.

La plupart des pays africains dont le Sénégal n'ont pas encore réussi cette articulation. Mais une partie de leurs expatriés sont dans des endroits où des innovations majeures ont lieu. Le fait d'avoir des ressortissants dans des hauts lieux de savoirs et d'innovations qui continuent de garder un lien affectif à l'égard du pays d'origine est un facteur potentiel de circulation et de diffusion de ces savoirs. Cette présence des ressortissants dans les lieux où sont concentrées les capacités scientifiques et techniques est une ressource mobilisable. Il peut atténuer ou réduire l'inégale répartition des connaissances. Nous nous gardons bien de concevoir le développement dans une perspective de linéarité évolutive ou dans une définition autocentrée, notre objectif, en

faisant ces comparaisons, est de montrer les défis actuels et la manière dont les migrations peuvent contribuer à les relever.

Le Sénégal est considéré comme un pays qui a de bonnes relations diplomatiques avec la plupart des pays Nord. Il est possible de partir des dispositifs de coopération bilatérale et multilatérale qui existent déjà pour y inclure la circulation des migrants qualifiés d'origine sénégalaise. Les accords qui ont été signés jusque-là favorisent des mobilités temporaires de migrants qualifiés ou de jeunes professionnels. Elles ont leurs utilités, certes, mais pour plus d'impacts, il faut arriver à un stade où les migrants qualifiés sénégalais remplacent les experts internationaux qui effectuent des missions ponctuelles au Sénégal. Les pouvoirs publics sénégalais font preuve d'une volonté politique en soutenant ces programmes. Ces derniers ont amorcé la mise en mouvement des compétences. La continuité de la circulation des savoirs dépend de l'existence d'un cadre formel, structuré par les politiques migratoires, les politiques relatives aux sciences et technologie et les politiques de coopération. Pour que ces processus de diffusion se construisent dans une longue durée, l'instauration d'un environnement propice de collaboration entre migrants et non-migrants avec des conditions de travail incitatives s'impose. Il existe des dispositifs pour une coopération scientifique Nord-Sud à travers des structures telles que l'IRD et le CIRAD. Un des scénarii possibles, pour intégrer les migrants qualifiés d'origine sénégalaise dans ces dispositifs est comme le suggère Bocquier :

> *« un transfert progressif de responsabilité de la gestion de ces « Maisons internationales des sciences » vers une structure collégiale, constituée par exemple d'organisations de recherche européennes et africaines, où les chercheurs de la diaspora africaine seraient partie prenante. La couverture régionale de ces maisons et l'origine internationale de leurs chercheurs faciliteraient l'obtention de fonds multilatéraux et éviteraient les duplications, redondances et compétitions stériles entre équipes de recherche. Cela permettrait à des chercheurs actuellement géographiquement et institutionnellement très dispersés (en Europe autant qu'en Afrique) de travailler ensemble et d'atteindre la masse critique qui fait tant défaut à la recherche en Afrique. »* (Bocquier in Barré et al, 2003)

S'il y a aujourd'hui ce qui semble être un rattrape exceptionnel entre des pays développés et des pays qui étaient considérés il n'y a pas longtemps comme des pays en voie de développement, c'est avant tout grâce à une circulation interrompue des savoirs, des connaissances, des expertises. Comme le soulignent justement Elie et al (2011)

> *« Si la Chine et l'Inde ne sont plus à proprement parler des pays « en développement » et posent désormais de sérieux problèmes de compétition aux pays du Nord, il apparaît que leur développement économique et social a été en partie rendu possible par les contributions et les investissements de leurs communautés vivant à l'étranger, que ce soit en termes des transferts de fonds directs ou via des voies indirectes, telles que les transferts de compétences, de savoir-faire ou d'idées. »* (Elie al, 2011)

La circulation des savoirs ne se fait pas naturellement sans encombres ni conditions. Les plus grandes découvertes ainsi que les innovations technologiques les plus originales et inédites sont encore protégées par des systèmes de brevets qui perpétuent une distribution et un accès inégaux aux savoirs, aux innovations. Derrière ces brevets se cachent des enjeux financiers énormes et des rapports de pouvoir. Mais, la participation des ressortissants du Sud aux découvertes scientifiques est un gage de leur propagation. De façon institutionnelle ou informelle, des passerelles pour une circulation des savoirs s'établissent du fait même de cette présence.

Une circulation migratoire plus importante est l'un des résultats les plus significatifs du TOKTEN et du PAISD. Elle est une expression concrète du lien maintenu avec le pays d'origine. Le maintien du lien avec l'origine est composante du processus de diasporisation, car, *« la volonté de maintenir un lien, fut-il ténu, avec la terre d'origine définit l'expérience d'une diaspora »* selon Bordes-Benayoun et Schnapper (2006, 143). En agissant pour le développement du Sénégal, les migrants qualifiés expriment une communauté de destin avec le pays qu'ils ont quitté. Ainsi, « *l'identification ne se fait donc pas exclusivement par rapport au passé, aux racines communes. Elle s'élabore et se matérialise dans un futur que les acteurs dessinent, négocient et construisent au jour le jour*. » (Meyer, 2003 in Barré et al). L'articulation entre l'action et l'identification transparait dans les mots qu'ils utilisent lorsqu'ils racontent ces expériences professionnelles de courtes durées : *« intérêt honorifique* », *« je pouvais être utile à mon pays* », « *c'est un devoir* », *« je l'ai fait par loyauté* », « *un renvoi de l'ascenseur* ». Dans cette perspective, les missions d'expertise outrepassent une relation d'expertise, elles se donnent à voir comme des engagements subjectifs, des investissements de soi qui structurent la dynamique interactionnelle avec le pays d'origine. Cette identification au pays d'origine ne va pas de soi mais s'élabore et s'entretient par des actions concrètes, un investissement symbolique. Au déroulement de la mission, de l'action se réalise un travail d'identification par lequel, le lien avec le pays

d'origine peut s'essentialiser. La relation particulière qu'un migrant qualifié a établi avec le Sénégal montre bien ce processus d'essentialisation du lien avec pays d'origine qui transforme le lien réel en lien diasporique. Il a des liens concrets avec le Sénégal (envoi de fonds et séjour court au Sénégal…), mais sous sa plume, il écrit des poèmes, le pays d'origine se transforme en territoire imaginaire, fantasmé.

6. L'écriture et la littérature pour maintenir un lien symbolique avec le pays d'origine

L'écriture en situation migratoire est également une autre forme de construction du lien d'expertise avec le pays d'origine. Individuellement ou collectivement (voir le chapitre sur les associations), quelques-uns des migrants interrogés ont publié des ouvrages littéraires. N. D[115] écrit des poèmes. Il est installé en France depuis vingt-deux (22) ans. Dans ces poèmes, le récit de l'expérience migratoire occupe une grande place. En outre, il utilise une des langues nationales du Sénégal (Wolof) pour écrire, ce qui est un signe de continuité du lien culturel avec le pays d'origine. Les recueils de poèmes publiés par N. D sont : *Gàddaay gi* (l'exil) L'Harmattan1999, *Keppaarug guy gi* (l'ombre du baobab) L'Harmattan 2003, *Saawo Yi* (les sillons) L'Harmattan 2010. *Saawo Yi* (les sillons) est un recueil de poèmes wolof alors que *Gàddaay gi* (l'exil), *Keppaarug guy gi* (l'ombre du baobab) sont des poèmes écrits par l'auteur en wolof. Les titres utilisés sont révélateurs d'une littérature de l'exil. Dans *Gàddaay gi* (l'exil), l'auteur montre comment une migration qui s'éternise se mue en exil, en départ sans retour. Une migration volontaire de longue durée, avec des attaches familiales en terre d'accueil se transforme en exil, car le retour est toujours différé. L'auteur insiste cet sur exil qui dure, qui produit un ancrage en terre d'exil, à travers ce vers qui revient tel un leitmotiv ou une complainte : *« Gàddaay rekk dëkke gàddaay, Gàddaay dund fa sa giiru-dund, Gàddaay rekk dëkke gàddaay » (« s'exiler habiter l'exil toute une vie, S'exiler habiter l'exil toute une vie, S'exiler habiter l'exil toute une vie. »)*

Cette poésie opère ainsi une « mise en mots » de l'expérience migratoire. Certains vers décrivent les conditions qui ont déterminé la migration : *« s'exiler pour fuir les feux de brousse* », les espérances qui fondent l'exil *« s'exiler pour en tirer grand profit ».* La forme poétique est utilisée pour déclamer les attentes réelles que les parents

[115] Le nom de l'auteur est abrégé pour ne pas divulguer totalement son identité.

nourrissent à l'égard du migrant: *« Gàddaay defar sa gentu baay » « Gàddaay dëggal sa géntu yaay » (« s'exiler pour reconstruire les ruines de ton père » « S'exiler pour réaliser les rêves de ta mère »).* Même si c'est une formule poétique qui est utilisée, ces vers rendent compte de situations sociales réelles qui motivent et continuent de motiver les départs dans le contexte sénégalais. La poésie embellit la réalité, mais il n'en demeure pas moins que cette littérature relate des histoires de vie, reliées à l'histoire migratoire du pays d'origine. Elle donne l'impression de s'inspirer d'expériences sociales vécues pour les mettre en récit, pour les narrer.

Dans les poèmes de D.N, le territoire d'origine est fortement évoqué en recourant aux symboles tels que le « *Guy gi » (*le baobab). La représentation du pays d'origine s'effectue par la mobilisation d'images et de paysages qui le symbolisent[116]. Le prisme de la nostalgie réduit le pays à ces emblèmes. Ces images et signes révèlent que l'expérience migratoire lorsqu'elle est longue et vécue comme un exil transforme le pays d'origine en territoire imaginaire et fantasmé. Dans les dynamiques collectives également, les symboles nationaux sont utilisés dans la construction d'un « corps social » (Ma Mung, 2009), d'un « nous » d'origine sénégalaise. La relation d'expertise établie avec le Sénégal grâce à la participation au TOKTEN et au PAISD garde une dimension individuelle, mais elle sort du cadre familial pour devenir un échange professionnel qui s'inscrit à l'échelle nationale. Dans le cadre des associations, les liens avec le pays d'origine ont des significations collectives et se situent à un niveau transnational.

[116] Rose Dieng avait décidé de conserver sa nationalité sénégalaise pour garder ***« une attache symbolique très forte »*** avec le Sénégal, dit-elle dans une interview accordée au *Monde* (Le Hir, 2006). D'autres symboles reliaient Rose Dieng à son pays natal, tel le nom donné au projet de recherche qu'elle avait monté à INRIA : ACACIA « *acquisition des connaissances pour l'assistance à la conception par interaction entre agents* ». Le nom du projet « ACACIA » est une manière de se rappeler la savane sénégalaise, car c'est le nom d'un arbre qui y pousse.

Chapitre IX : Les associations de migrants qualifiés en France : maintien du lien avec l'origine et cadre de construction d'une communauté réticulaire

L'analyse de la trajectoire des migrants qualifiés d'origine sénégalaise a révélé que la réussite individuelle prime sur l'engagement collectif. L'engagement associatif des migrants qualifiés ne s'élabore que lorsque la réussite et l'installation durable sont acquises. Certains migrants qualifiés militent dans des associations d'étudiants, pendant les années d'études, mais il est rare que les migrants qualifiés s'engagent dans des mouvements associatifs dès leurs arrivées en France. D'ailleurs, les objectifs assignés aux associations (rencontre entre professionnels, transferts d'expertise et actions de développement au Sénégal) font que l'adhésion des migrants qualifiés ne se réalise qu'au moment où l'insertion professionnelle est assurée. Lorsqu'ils adhèrent aux associations, les interactions entre les migrants qualifiés et leur pays d'origine ne se réduisent plus aux liens individuels.

L'implication d'un certain nombre de migrants sénégalais qualifiés dans des actions associatives révèle la volonté de fédérer les Sénégalais dispersés dans le monde. Tout comme les interactions transnationales individualisées, les actions associatives produisent des configurations migratoires et sociales particulières qui évoquent un processus de diasporisation. La transtionalisation des pratiques associatives, fondées sur une appartenance commune, est un des terreaux qui fertilisent une construction diasporique. Former un collectif dans la dispersion est un des fondements de l'identité diasporique. Il ne suffit pas de s'installer durablement pour former une diaspora, encore faut-il qu'émerge un regroupement communautaire qui utilise des symboles nationaux pour matérialiser un sentiment partagé d'appartenance à une origine commune.

I. Le processus d'émergence d'associations de migrants qualifiés

En France, depuis 1981, les étrangers ont la possibilité de créer des associations sur la base de la loi de 1901. Les associations recensées ici se sont constituées sur cette base. Ces associations mettent en œuvre des projets collectifs qui consistent à la fois à améliorer leur installation en France (puisqu'ils ont choisi la sédentarisation) et à contribuer aux dynamiques de développement du Sénégal (pays auquel ils restent

encore fidèles). Ces associations peuvent être classées en trois catégories suivant les domaines prioritaires qu'elles investissement :

- les associations à caractère scientifique et technique : L'Association des Sénégalais expatriés consultants (ASEC) et l'association Diasporas africaines ;
- les associations de type professionnel : le réseau Espace jappo et l'Association des avocats sénégalais de France ;
- les associations de type développementaliste : l'association Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés (Re-Source/SUNUNET) et de l'association Afrique solidarité développement (ASODEV).

Tableau 50: les associations de migrants qualifiés : les domaines d'activités

Associations	**Domaines d'activités**
Association des Sénégalais expatriés consultants/ASEC	Participation à la formation et à la recherche dans les universités sénégalaises Formation professionnelle et de l'entreprenariat Création d'unités de production agricole
Re-Source/SUNUNET : Rencontre des Sénégalais pour une organisation utile des ressources de la communauté des expatriés	Participation à la formation dans les universités sénégalaises investissement communautaire (santé, éducation, accès à l'eau)
Diaspora africaine	Publication littéraire électronique
Afrique solidarité développement	l'agriculture, l'entreprenariat l'investissement communautaire (santé, éducation, accès à l'eau)
Association des avocats sénégalais de France	Premières réunions de fondation de l'association
Espace jappo	Forum de rencontre des professionnels sénégalais en France

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Suivant des déclinaisons particulières, l'ensemble de ces associations ont été fondées pour un même objectif : réunir « les ressources » (compétences, savoir-faire, expertise) expatriées.

L'association Re-source/ Sunnet a été fondée en 2004 en France en vue de réunir les ressources de la communauté des expatriés. Re-source/ sunnet regroupe des Sénégalais qualifiés installés en France et aux Etats-Unis, en plus des membres simples, Re-source/ sunnet dispose d'un comité éthique et scientifique. Ce comité est composé de hautes

personnalités d'origine sénégalaise qui disposent d'un niveau d'expertise reconnu au niveau international. Il s'agit de Sénégalais qui ont travaillé dans des organisations internationales: le président de la Fédération mondiale d'athlétisme, un ancien directeur de l'UNESCO, l'ancienne directrice du partenariat mondial « Roll Back Malaria », actuellement ministre au Sénégal, des universitaires qui enseignent à l'université de Columbia de New –York, etc.

Réunir les professionnels sénégalais est également l'objectif fondateur du réseau Espace jappo créé à Paris le 14 décembre 2005. Les activités du réseau sont déroulées en s'appuyant sur ce crédo. Espace Jappo a une singularité organisationnelle différente de l'association, c'est un réseau. Cette forme d'organisation, plus souple et flexible, pose moins de contraintes, il n'y a ni carte de membre, ni cotisation. La seule exigence est de s'inscrire sur le site web du réseau et de participer, si possible, aux activités du réseau. Le réseau est dirigé par un comité de pilotage qui organise les activités. Un des membres revient sur les conditions de naissance du réseau :

> *« J'avais quelques amis, je connais des tas d'autres professionnels sénégalais, mais avec qui on ne pouvait pas échanger justement sur nos préoccupations, nos projets actuels, tout simplement parce qu'il n'y avait aucun cadre pour pouvoir faire rencontrer ces gens-là. Les gens ont compris qu'avant qu'ils puissent travailler ensemble, il faut qu'ils se fassent confiance, qu'ils aient l'impression qu'en face d'eux ils ont le même niveau de qualité professionnelle. Donc, on s'est dit pourquoi ne pas créer cet espace. Il faut créer quelque chose d'assez différent, ce n'est pas une association, c'est un réseau, ça c'est important parce que dans une association il y a des membres qui cotisent et se réunissent. Espace jappo ce n'est pas du tout ça, deux fois par an les gens se rencontrent pour dîner et pour faire connaissance. Et le reste de l'année ils sont censés regarder dans le mailing pour trouver les membres du réseau avec qui ils veulent entrer en contact et échanger avec eux sur des contrats, des appels d'offre, ça doit être très concret. »*

Espace jappo n'est pas seulement un réseau social, c'est également un réservoir d'informations, de conseils qui peut être mis à profit par les membres et par les jeunes étudiants sénégalais des grandes écoles qui sont à la recherche d'un premier emploi. Il s'agit d'un mouvement collectif d'orientation et d'entre aide qui s'appuie sur la réussite sociale de ses membres pour construire une dynamique collective de collaboration professionnelle. Il n'est pas rare que les membres trouvent un avocat, un gestionnaire de patrimoine ou un médecin parmi les compatriotes membres du réseau. Cet objectif est bien résumé par cette formule qui décrit une des visions du réseau : *« Capitaliser sur les*

réussites individuelles des ingénieurs, consultants, financiers, juristes, professeurs, chercheurs, chefs d'entreprise, médecins, diplomates, etc. »

Dans la même logique, l'association des avocats se veut être une sorte de corporation professionnelle. De ce fait, elle ne regroupe que des personnes spécialisées dans un domaine professionnel précis, il faut être avocat ou travailler dans un secteur en lien direct avec le droit et les sciences juridiques pour intégrer cette association. Récemment créée en 2010, elle vise principalement à *« promouvoir la collaboration entre les avocats sénégalais exerçant à l'étranger et les autorités publiques sénégalaises dans tous les domaines contribuant au développement économique et social du Sénégal et la défense des intérêts du Sénégal et des ressortissants sénégalais à l'étranger »,* comme indiqué dans le communiqué de presse diffusé par le président de l'association.

Contrairement au réseau Espace jappo, l'ASEC (Association sénégalaise des expatriés consultants) est une association. Des cadres expatriés ont participé individuellement au TOKTEN et au PAISD et ont créé ASEC en 2006. L'ASEC est l'archétype d'une organisation de la diaspora qualifiée. L'association regroupe uniquement des migrants sénégalais qualifiés. De plus, ses activités s'inscrivent prioritairement dans la formation supérieure et professionnelle et l'entreprenariat.

Diasporas africaines est également une association qui s'active dans la publication en ligne. Diasporas africaines est à la fois une association et une revue littéraire dont l'un des objectifs est de réhabiliter l'histoire africaine en la racontant à travers la littérature, l'art et la culture. La base d'identification est portée à l'échelle du continent. Reprenant la présentation du site web, le président de l'association affirme que l'objectif du site est de donner une visibilité aux publications littéraires relatives d'une façon ou d'une autre à l'Afrique :

> *« Dans le site, nous présenterons des œuvres littéraires d'auteurs africains du continent et de la Diaspora. Le but de ce portail est d'offrir une plus grande visibilité à cette littérature qui est peu ou pas représentée dans l'édition contemporaine. Recenser les œuvres, informer sur les nouvelles parutions, faire des chroniques d'ouvrages qui auront retenu notre attention, interviewer les auteurs, être à l'écoute des voix de la Diaspora ; voici les objectifs que nous nous fixons. »*

Dans une démarche différente, l'ASODEV s'est constituée en orientant ses activités, principalement dans des domaines sociaux. Fort d'une expérience de plusieurs années dans le mouvement associatif, une partie des membres de TAD–SE (Thilogne

Association Développement - Section Essonne) ont fondé Afrique Solidarité Développement en 2006. En créant ASODEV, ces migrants qualifiés voulaient passer de l'intérêt personnel, familial et communautaire à celui national. Dans sa forme d'association villageoise, les actions étaient destinées aux membres de l'association et au village d'origine au Sénégal. La forme actuelle prône une diversification des actions et des zones d'interventions. Ainsi, les zones d'interventions de l'association ont été élargies à d'autres localités du Sénégal et de l'Afrique, dans une certaine mesure, Thilogne (le lieu d'origine des membres) reste la zone d'intervention prioritaire. Ce changement porte la signature d'une nouvelle génération sortie de l'université. Dans ce cas-ci, l'évolution des actions associatives dépend du niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction des membres de l'association est élevé, plus les conditions d'installation sont moins précaires. De ce fait, les activités associatives peuvent être orientées vers des actions de solidarités en direction du pays d'origine. Car les objectifs premiers de l'association ne sont plus de s'occuper de la sécurité sociale des membres qui en disposent déjà ou de constituer une assurance sociale pour le rapatriement des corps, car ils peuvent souscrire à des contrats d'obsèques.

1. Unité de compétence : un élément fondateur des associations ?

Le niveau d'instruction et de qualification est une variable qui participe à réorienter les objectifs des associations. Les associations de migrants sénégalais qualifiés sont des associations dans lesquelles les migrants disposant d'un niveau d'instruction de bac plus 5 au moins sont majoritaires. Ce sont souvent des associations construites sur la base d'une unité de compétences. Plus de la moitié des membres interrogés (56%) soutiennent que leurs associations sont principalement constituées de personnes qualifiées.

Tableau 51 : Votre association est –elle seulement composée de migrants qualifiés ?

Association composée uniquement de personnes qualifiées ?	Effectif	Pourcentage
Non réponse	15	15%
Oui	56	56%
Non	29	29%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les associations professionnelles (Espace jappo et association des avocats) ainsi que les associations à caractère scientifique et technique (Diasporas africaines et ASEC) ne comptent que des migrants qualifiés. Tous les membres de l'ASEC sont dans la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Ils sont soit des maîtres de conférences en droit, des professeurs en économie et gestion, soit des directeurs de société, des chefs d'entreprise, des chefs de département dans l'administration (voir en annexe 3).

Les associations dont les actions sont orientées vers le développement sont plus mixtes dans leur composition, mais avec une présence majoritaire des migrants qualifiés surtout dans les bureaux (Re-source/Sununet, ASODEV).

Malgré le déni d'une identité exclusivement élitaire exprimé par les présidents des associations, la possession d'une qualification ou d'un certain niveau d'instruction semble être une des bases sociales de constitution de ces associations. L'Association des sénégalais expatriés consultants (ASEC) ainsi que l'association Diasporas africaines ont des activités orientées prioritairement dans les domaines de la littérature et des sciences et techniques. Aussi, pour adhérer à ces associations, il faut avoir un certain niveau d'instruction. Un membre du réseau Espace jappo décrit les critères d'adhésion au réseau. Pour lui, *« il n'y a pas d'exigence de type de qualification ou de niveau de qualification mais il y a une exigence évidemment d'exercer une profession et d'être un peu…. on va dire… intéressé par l'idée d'intégrer un réseau professionnel qui permet de progresser. »*

Au niveau du discours, il n'y a pas d'exclusion, dans les faits, il existe des pratiques qui, sans être exclusives en soi, sont des barrières à une adhésion de tous les migrants quel que soit leur niveau de qualification. Certaines réunions s'effectuent par skype ou vidéo conférence. Dans ces associations l'utilisation de moyens technologiques est assez courante. Ces moyens de communication sont, certes, moins nouveaux et davantage utilisés maintenant, toutefois, ils ne sont pas encore totalement connus et maitrisés par tout le monde. Il existe également d'autres éléments de distinction sociale au sens de Bourdieu (1979). Les forums d'Espace Jappo ont lieu dans un hôtel étoilé de la Défense. Certains migrants qualifiés travaillent à la Défense. C'est un lieu qu'ils fréquentent et connaissent mieux que les migrants qui n'y travaillent pas. Lors des séances de networking de ces forums, l'échange de carte de visite est de rigueur. Cet

acte banal pour les professionnels ne l'est pas pour les migrants peu qualifiés, tous les migrants d'origine sénégalaise ne sont pas dans des activités professionnelles formalisées. Les coûts des repas pendant les dîners qui sont de 55 à 60 euros ne sont pas à la portée de tous les migrants, tout comme les montants des cotisations. L'ASEC avait au départ fixé les cotisations à 600 euros par an ; ce montant assez élevé avait freiné les adhésions. Dans un entretien, la présidente nous expliquait que même certains cadres moyens trouvaient que l'ASEC est une association de cadres supérieurs hors de leur portée. En outre, l'ASEC a fixé un nombre limité de membres (soixante) avec des quotas définis pour chaque profession. L'objectif des quotas est une diversification professionnelle qui permet à l'association d'effectuer des consultances sur domaines d'expertise variés.

Ces éléments évoqués s'érigent en barrières sociales entre les migrants qualifiés et les autres catégories de migrants. Ils sont des éléments de hiérarchisation sociale. C'est une des raisons pour laquelle, leurs associations ne comptent pas beaucoup de membres. Lorsque des migrants faiblement qualifiés adhèrent à ces associations, ils ne sont pas très actifs, ils ne participent que rarement aux activités. L'association où cette scission est la plus évidente est Re-source/Sununet. Sur le site - web l'association compte plus de 300 membres mais dans la réalité seule une trentaine de membres est active. Il s'agit généralement des plus qualifiés d'entre eux.

En visant un certain niveau de qualification, les femmes sont également exclues. L'exigence de qualification dans les associations peut être une barrière de genre. Elle porte préjudice à la participation des femmes dans les associations de migrants qualifiés. Parmi les associations qui ont été observées, aucune n'est paritaire dans sa composition. Dans quelques associations, les femmes sont représentées dans les instances dirigeantes.

> *« Je dirige une association de migrants sénégalais qualifiés, on n'est pas fermé, mais on vise de hauts niveaux de qualification. C'est important pour les activités que mène notre association. Des femmes se sont rapprochées de moi pour s'informer. Elles ne sont pas devenues membres, elles trouvent que notre association demande des qualifications trop élevées, je les encourage, mais elles sont encore timides. »*

Lorsque les migrantes qualifiées ont des positions socio-économiques et socioprofessionnelles similaires à celles des hommes avec qui elles s'associent, elles peuvent occuper des positions de leader dans les associations. L'ASEC est dirigée par

une femme, cette position de leader est une forme éloquente d'affirmation de l'égalité des positions sociales[117] dans le mouvement associatif.

En dehors de la qualification, l'une des bases sociales de la dynamique association repose sur un certain nombre d'idéaux, de principes et de caractéristiques partagés tels que les aspirations communes, les mêmes identifications et les repères géographiques et culturels. Ces différents motifs de s'associer constituent, à des degrés divers, les supports sociaux de l'engagement associatif des migrants qualifiés d'origine sénégalaise.

2. L'association : ferment de la communauté

La participation associative révèle tout le paradoxe social du migrant. En effet, « *dans le lieu où il se trouve, il a toujours tendance à tisser des liens avec tout ce qui évoque le lieu où il ne se trouve pas. Il peut se définir essentiellement comme un être de paradoxe* » (Loch et Barou, 2012). Lorsqu'on interroge les migrants qualifiés sur les motifs qui les poussent à s'associer, le Sénégal revient dans les réponses données sous différentes moutures : « *rencontrer des Sénégalais* », « *réunir les compétences sénégalaises* », « d*es actions de développement au Sénégal* », etc. Ces réponses montrent que le pays d'origine est la pierre angulaire, le substrat social de l'organisation associative en terre d'installation. Toutes les associations répertoriées ici sont constituées sur une base ethno-nationale. Durant la migration, les identités collectives basées sur l'appartenance ethnique et nationale s'expriment fortement ce qui peut expliquer, dans la majorité des cas, le besoin de créér des associations sur une base nationale (Dahinden et Moret, 2008).

[117] Des migrantes qualifiées rejoignent le même mouvement associatif que leur mari. Mais à la longue, elles y jouent un rôle plus visible, dans certains cas, que celui de leurs maris. C'est l'exemple d'une femme qui a rejoint l'association Re-source par le biais de son mari. Elle est très dynamique dans les activités de l'association, elle est devenue la marraine du « home coming » qui s'est tenu au Sénégal en 2011. Par ailleurs, le comité de pilotage du réseau Espace jappo est paritaire selon les affirmations des membres de ce comité. Par ailleurs, de nombreuses migrantes assistent aux activités du réseau (les forums). Les parcours de réussite qui sont présentés pendant les forums comptent aussi des parcours de réussite de migrantes qualifiées d'origine sénégalaise. Il s'agit de migrantes qui sont réussies professionnellement en France, soit par l'entreprenariat, soit par leur statut de cadre supérieur.

Traditionnellement, les associations de migrants sénégalais résidant en France étaient des *hometown association* qui avaient un cadre d'intervention localisé (le village d'origine et la région d'origine). Avec les associations de migrants qualifiés, les sphères d'activités deviennent plus élargies. Les activités sont territorialisées à l'échelle nationale, voire continentale pour certaines associations comme l'ASODEV. Cette échelle nationale des activités rend compte du soubassement national de la dynamique associative des migrants qualifiés. Loin des clôtures locales restrictives, les projets associatifs des migrants qualifiés visent à rassembler les expatriés sénégalais sur la base de l'identité nationale commune. La conscience d'appartenir à une même nation d'origine est également un des fondements des associations de migrants qualifiés. En ce sens, la configuration associative de migrants qualifiés d'origine sénégalaise se rapproche de ce que Sheffer (2003) a appelé les « *diasporas ethno-nationales* », « *le qualificatif ethno-national accolé à diaspora sert à la distinguer d'un usage plus courant qui couvre aussi les groupes transnationaux aux identités déterritorialisées sans loyauté envers un pays d'origine* » (Berthomière, 2006 : 586).

Une mobilisation très forte des symboles nationaux dans la construction de l'action collective exprime le fondement national des associations. Les associations ont cristalisé la mobilisation collective en convoquant des symboles nationaux. L'usage social de ces derniers vise à rassembler et à nourrir en eux un sentiment d'une appartenance nationale commune : ils partagent une même histoire, une même culture d'origine.

3. Attachement aux symboles nationaux et affirmation identitaire dans les associations

Les logos et les slogans des associations de migrants qualifiés sont des marqueurs symboliques de l'appartenance au territoire sénégalais. Ils reflètent la dimension affective d'une citoyenneté vécue loin de la terre d'origine. En effet, dans ces logos, apparaissent les symboles de la république sénégalaise. L'imagerie qui représente la mère- patrie est mise à contribution dans la fabrique de l'« identité –fédératrice ». Cette identité collective procède d'une construction sociale, car, les migrants convoquent des éléments identitaires qui renvoient à la nation d'origine pour la faire émerger.

L'analyse des logos du réseau Espace jappo et de l'ASEC montre comment les symboles et l'imagerie sont mobilisés dans l'entretien d'un lien identitaire collectif avec l'origine.

Une imagerie symbolique mise à contribution dans la construction du lien identitaire avec le Sénégal

Un des éléments du sceau du Sénégal figure sur le logo du réseau « Espace jappo ». Il s'agit du Baobab qui est un arbre typique de la flore sénégalaise. L'on se demande pourquoi le baobab a été choisi à la place du lion qui est également un élément du sceau sénégalais ? Sûrement, parce que plus que le lion, le baobab caractérise plus singulièrement le Sahel et le Sénégal. Le lion est l'emblème national ou un des emblèmes nationaux de beaucoup d'autres pays africains, européens ou asiatique. Or, si le baobab existe en Madagascar, en Australie, etc., le Sénégal est l'un des rares pays qui l'utilise comme symbole officiel. Consciemment, les symboles qui caractérisent plus spécifiquement le pays d'origine sont utilisés.

Outre l'usage des symboles, le slogan du réseau associé au logo est écrit en wolof, qui est la langue nationale la plus parlée au Sénégal. Le nom du réseau « Espace Jappo » qui veut dire *« espace de solidarité »* est une manière de créer dans le pays de résidence un territoire approprié d'actions collectives, de solidarité et de liens affinitaires pour les professionnels sénégalais. Le slogan « *Jappo, Jappanté, Jappalenté* » qui signifie « *se tenir les uns les autres, se soutenir les uns et les autres* » manifeste cet objectif de solidarité. L'usage de la langue nationale est également un marqueur identitaire revendiqué. La langue d'origine n'est pas seulement limitée à la sphère privée. Le nom et le slogan du réseau Espace jappo sont en wolof. De même, le nom de l'association Re-source /Sunnet est une combinaison du français et du wolof. Ces pratiques collectives et publiques de la langue wolof permettent d'intégrer les éléments de la culture d'origine dans le vécu associatif. C'est une façon pour eux de revendiquer

et de valoriser ces éléments dans un contexte socio-culturel où ils sont minorisés. Utiliser la langue la plus parlée au Sénégal,[118] c'est aussi une manière consciente de rallier une majorité de Sénégalais qualifiés vivant en France pour créer une unicité du groupe. L'utilisation du wolof et du français dans les noms est un travail d'adaptation linguistique que les associations effectuent pour mobiliser un grand nombre de migrants qualifiés. Elle dévoile également la double appartenance des membres des associations.

Le logo de l'ASEC est révélateur de cette dynamique d'identification collective au pays d'origine.

La première interprétation de ce logo consiste à considérer le Sénégal (le point vert sur la carte du monde) comme le foyer de dispersion des experts. Cette lecture met l'accent sur la dispersion des membres de cette association. L'autre lecture possible du logo consiste à considérer le Sénégal comme le point de convergence des migrants qualifiés. Ce ralliement vers le Sénégal laisse supposer que les migrants dispersés à travers le monde souhaitent mobiliser leurs efforts collectifs pour contribuer à son développement. Dans le logo, le Sénégal est représenté avec une des couleurs du drapeau, le vert. Il symbolise l'abondance. Ce logo tente de matérialiser la combinaison complexe entre dispersion et convergence, entre éloignement et proximité. Le drapeau du Sénégal sur le coin droit rappelle l'identité nationale de l'association. Il s'agit donc d'une bannière qui unifie les Sénégalais en diaspora pour faire émerger une identité nationale fédératrice. La référence sans ambigüité au Sénégal se voit également par l'utilisation des couleurs du drapeau : le vert, le jaune et le rouge pour dessiner le logo. La carte du monde est dessinée avec les couleurs du drapeau sénégalais.

[118] En contexte de migration cette donne socio-culturelle est plus nuancée, du fait de la présence importante d'autres groupes ethniques (halpularen, sérère, soninké, etc.) qui ont des langues différentes.

Au-delà de sa fonction unificatrice, l'attachement aux symboles nationaux du Sénégal est une preuve du patriotisme des migrants qualifiés. Lors d'une rencontre du réseau Espace Jappo, un des participants, qui réside aux Etats- Unis, avait épinglé sur sa veste un insigne aux couleurs du drapeau sénégalais. Nous nous sommes rapprochées de lui pour lui demander pourquoi il a un insigne aux couleurs du drapeau ? Il a répondu :

« Tu connais cet insigne ?

« Non » .

« C'est l'insigne de la coupe du monde de 2002. Le Sénégal [l'équipe nationale de football] a été remarquable ce jour-là, il a marqué l'histoire, nous avons battu la France. Ils nous ont honoré, depuis, je porte fièrement cet insigne. »

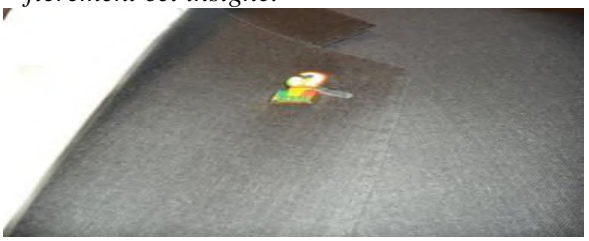

La mémorisation d'événements valorisant pour le pays d'origine alimente le sentiment patriotique à l'égard de celui-ci. Le patriotisme est un sentiment affectif qui pousse les personnes à s'attacher à leur pays d'origine, même s'ils l'ont quitté, depuis un certain temps. Pour continuer à exister, le sentiment patriotique se nourrit de faits et des dates de commémoration ainsi que de symboles du pays d'origine qui sont comme des bouts du pays que les migrants emportent et gardent sur eux. Toute cette symbolique nationale s'érige- t-elle en récit national, qui serait « un méta-récit rassembleur, chargé de restituer les repères fédérateurs de l'appartenance communautaire » (Chivallon, 2004 :215) ? Tout porte à croire qu'elle joue cette fonction sociale. Le langage et l'imagerie expriment une identité collective transcendante mais subjectivement vécue. Une représentation abstraite et idéelle du pays d'origine à travers ces symboles a une force de rassemblement plus importante car elle touche la fibre patriotique des migrants.

L'attachement au pays d'origine n'est pas seulement un sentiment affectif, émotif à l'égard du pays d'origine, il motive des actions pour le développement de ce dernier.

Test d'hypothèse 13 : croisement des variables « développement du Sénégal un devoir » et « attachements aux symboles nationaux »

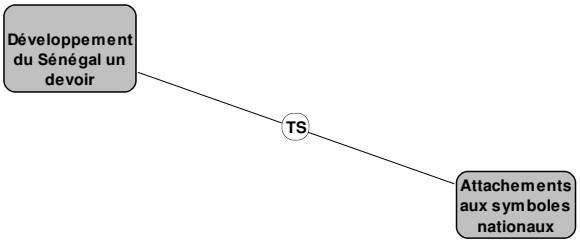

Développement du Sénégal un devoir / Attachements aux symboles nationaux

	Oui	Non
Oui	76	0
Non	2	1

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le test d'hypothèse14 montre que les migrants qualifiés qui sont restés attachés au Sénégal (attachement aux symboles) pensent que participer au développement du Sénégal est un devoir. Une fois l'adhésion collective acquise, l'association peut avoir plusieurs fonctions sociales. La présidente de l'ASEC précise les deux buts assignés à l'association. Il s'agit de participer au développement du Sénégal et de constituer un rempart communautaire en France, c'est pourquoi elle affirme :

> *« On aimerait que l'association perdure parce que je pense que c'est ça qui peut mobiliser les Sénégalais de l'extérieur pour que les compétences ne se perdent pas. Quand on est dans ces pays et qu'on vit isoler, on finit par se sentir attaché quelques parts à la France alors que ce n'est qu'artificiel et dans ce cas on oublie ses devoirs. Par contre, quand on est groupé on pense au pays, d'où l'intérêt de maintenir ce type de structure parce que cela permet aux gens de penser qu'ils ont des devoirs en Afrique, qu'ils s'attèlent à ces devoirs. Sinon ce sont des compétences perdues, des vies perdues. Des gens qui sont installés ici, l'Afrique peut les perdre définitivement, non seulement eux, mais également leurs descendants. C'est un risque, moi j'appelle ça un risque. C'est un risque qui est très présent et ces types de regroupements évitent que les gens se perdent dans ces conditions-là, sinon le risque, il est vraiment grand, il est là. »*

S'attacher collectivement au pays d'origine dans le cadre d'une association participe à pérenniser le lien individuel avec le pays d'origine. Dans les diasporas classiques, la conscience de former une communauté et le maintien d'une unité communautaire passent pour la diaspora chinoise par les activités économiques transnationales qui relient plusieurs pays d'établissement répartis dans le monde ; pour la diaspora juive, c'est l'existence d'écoles et de lieux cultuels dans le pays de résidence

qui contribue à la formation d'une communauté particulière (Bordes-Benayoun et Schnapper, 2008 : (34-35). En ce qui concerne les migrants sénégalais qualifiés, les associations et les réseaux professionnels sont les cadres collectifs où se construisent et s'entretiennent un lien communautaire et une conscience diasporique. Les liens communautaires s'institutionnalisent dans le cadre des associations.

En France, l'activation des liens communautaires est perçue et analysée comme un repli identitaire. Comme l'a observé Dumont dans ses travaux sur les associations de migrants marocains en France :

> « *la réduction de la distance avec l'espace d'origine et l'expression d'une appartenance autre que française sont alors lues par le prisme d'un « nationalisme méthodologique », car interprétées en termes de « communautarisme » et qualifiées de phase transitoire dans le processus d'intégration des migrants à la société française* » (2007 :14).

Pour les migrants qualifiés d'origine sénégalaise, la construction d'une communauté ethno-nationale n'aboutit pas à un reniement de leur appartenance à la France. Un chef d'entreprise membre de Re-source/ SUNUNET nous disait :

> *«il n'est pas interdit de faire partie d'une communauté plus réduite (Sénégalais de France) et de faire partie d'une communauté plus grande (la population française), c'est des sous-ensembles qu'on mette ensemble simplement. Ce n'est pas gênant, l'essentiel c'est de ne pas rester statique, de refuser les gens pour telle ou telle raison. »*

Pour eux, le lien communautaire ne peut pas être considéré comme un repli, il est plutôt vécu comme patriotisme nostalgique. Le communautarisme dont il est question ici n'est pas exclusif comme l'a montré l'analyse des parcours individuels d'installation. Le migrant qualifié est un être social, il est membre d'un groupe ou de plusieurs collectivités sociales. Dans leur dynamique associative, l'élan communautaire cohabite avec des valeurs républicaines propres à la société française ainsi qu'avec des idéaux relatifs à leur univers socio-professionnel. Cette articulation composite qui combine une diversité de valeurs et d'idéaux ressort lorsqu'on analyse les valeurs que les membres du réseau Espace jappo revendiquent :

> « *Excellence professionnelle : quel que soit le secteur d'activité et le niveau de la fonction. Rigueur dans le travail et les relations professionnelles. Ouverture sur les idées, la culture et le dialogue avec autrui. Discipline, respect des institutions, des valeurs républicaines et de la charte. Fierté des origines africaines ».*

Les migrants qualifiés sont membres de plusieurs communautés. Dans leur quotidien, ils passent d'un univers à l'autre, ils ont développé ce que Ma Mung nomme « *une ethnicité multidimensionnelle [qui] organise le fonctionnement local et transnational de la diaspora*» (2009 :99). Bordes-Benayoun et Schnapper ont un point de vue similaire lorsqu'elles précisent :

> « *les membres des diasporas, en particulier, peuvent ainsi conjuguer les liens d'ordre « communautaire » qui continuent à les unir au reste du peuple malgré la dispersion géographique et les liens rationnels de la société, en exerçant leurs activités économiques et leurs pratiques politiques dans la nation où ils sont installés* ».

Ces différentes références s'intriquent toujours de façon singulière. Les dynamiques communautaires peuvent s'extérioriser fortement lors des activités associatives culturelles, mais elles côtoient à chaque fois les pratiques culturelles du pays d'installation.

Outre l'appartenance nationale qui est fondatrice de l'action associative, les associations ont une multitude d'objectifs et d'activités manifestes ou larvées qui renforcent, soit le lien avec le pays d'origine, soit celui avec le pays de résidence. Un membre du réseau Espace jappo souligne qu'

> *«au début participer à Espace jappo me permettais de revoir plein de sénégalais et de nouer des contacts, de retrouver d'anciens amis, viola, à la base c'était ça. Et puis c'est devenu beaucoup plus professionnel parce qu'aujourd'hui mon expert-comptable je l'ai rencontré là-bas, mon assureur aussi. Je sollicite régulièrement un membre qui fait du conseil en entreprise. Du coup c'est devenu une vraie réserve de compétences ».*

Dans ce cas-ci, l'association n'est pas seulement un lieu de convivialité communautaire, les membres le considèrent comme un réseau professionnel qui entretient la collaboration professionnelle entre les migrants qualifiés, ce qui contribue à multiplier les échanges et à les faire durer. Les liens de sociabilité professionnelle entre les migrants se raffermissent ; en outre, l'excellence professionnelle qui est recherchée dans ces collaborations renforce l'intégration dans le pays de résidence.

Les migrants sénégalais qualifiés, qui sont dans des associations qui mènent des actions de développement au Sénégal, soulignent que leur engagement pour le développement du Sénégal est un moyen de construire un espace d'interconnaissance (Bourdieu, 1980) en France. Les motifs qui animent l'engagement associatif des migrants qualifiés consistent à se rapprocher socialement et culturellement du Sénégal pour œuvrer pour son développement, tout en consolidant leur installation en France. Au

regard de l'histoire, l'action collective d'intellectuels d'origine africaine ou sénégalaise en France n'est pas nouvelle. Ce qui est inédit, par contre, c'est le fait d'asseoir l'action collective sur une base nationale (identité nationale), tout en ayant une configuration et des activités transnationales.

II. Les facteurs d'émergence d'associations transnationales

L'association participe à la construction d'une identité collective fortement centrée sur le pays d'origine. Pour se transnationaliser, la dynamique associative s'appuie sur les expériences de vie et/ou professionnelle des membres qui s'inscrivent dans une logique circulatoire. La transnationalisation des parcours de vie et des trajectoires professionnelles est un des facteurs de la transnationalisation de l'action associative.

1. Transnationalisation des parcours de vie

L'observation montre que les Sénégalais qualifiés ont des parcours migratoires qui comportent plusieurs étapes circulatoires, certains d'entre eux ont parcouru des lieux multiples. Lorsque les migrants travaillent dans une entreprise internationale ou à l'université, ils deviennent mobiles et se déplacent fréquemment à travers le monde. Les ingénieurs en informatique et en télécommunication, les universitaires et les chefs d'entreprise interrogés ont des parcours de vie inscrits dans la mobilité.

Ces mobilités migratoires participent à la production de la figure du *« circulant sénégalais qualifié »*. Souleymane B Diagne, dont l'expérience de vie est marquée par la mobilité, est une figure emblématique du circulant sénégalais hautement qualifié.

- **Souleymane Bachir Diagne : figure de migrant sénégalais transnational**

Souleymane B Diagne est un exemple du migrant sénégalais transnational, car son itinéraire de vie transnational est situé sur plusieurs espaces nationaux. Il est né en 1955[119] à Saint-Louis (Sénégal). Après son baccalauréat, il a poursuivi ses études à l'université de la Sorbonne et l'école normale supérieure de la rue d'Ulm. Il est reçu à

[119] Ce récit de vie a été reconstitué après avoir lu des articles de presse qui lui ont été consacrés et écouté des émissions de radio dans lesquelles il s'est exprimé comme nous l'avons souligné dans la méthodologie. Il a été complété par des informations issues d'un entretien informel que nous avons eu avec Souleyemane Bachir Diagne, lors du XIIIème Assemblée générale du CODESTRIA tenue, à Rabat, du 5 au 9 Décembre 2011.

l'agrégation de philosophie en 1978. Grâce à un programme d'échanges, il passe une année à l'université de Harvard. Il soutient sa thèse de doctorat de troisième cycle de mathématiques à la Sorbonne en 1982 et sa thèse de doctorat d'Etat en 1988. Il rejoint l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, avec l'intention, comme il le rappelle lui-même « *de créer un solide enseignement de logique, de philosophie, des mathématiques* ». Pendant une vingtaine d'années, il a contribué à la formation des philosophes. De 1993 à 1999, il a été le conseiller du président Abdou Diouf pour l'éducation et la culture. Il a quitté l'université de Dakar en 1999 pour s'installer aux Etats-Unis, parce qu'il avait le sentiment d'avoir accompli sa mission.

> A ce propos, il argue : *« Mais, c'est vrai que je n'aurais jamais choisi de ne pas être au Sénégal si je n'avais pas eu une carrière que j'estimais déjà relativement bien remplie. Je n'avais pas non plus eu l'impression que, de toutes façons, où que je sois, j'étais un représentant de la philosophie sénégalaise. Ce que je faisais dans mon domaine, c'était également une contribution à la philosophie sénégalaise. Et surtout, je n'ai jamais véritablement rompu les liens. C'est-à-dire que j'ai encore des étudiants que j'encadre. Là, je vais voir une de mes thésardes, la secouer un peu parce que je trouve qu'elle devrait me rendre plus de chapitres qu'elle ne me rend. Donc j'ai encore des étudiants sénégalais que je continue à former. »* (Office.sn)

Il part aux Etats- Unis d'abord à l'université de Northwestern d'Evanston d'Illinois, puis à l'université de Columbia de New-York aux États-Unis. A Columbia où il est actuellement professeur, il enseigne dans deux départements, celui de philosophie et celui de français (où il donne des cours en philosophie française et en littérature africaine). Son installation à New-York marque une rupture biographique, car, depuis, son parcours de vie s'est davantage inscrit dans la mobilité avec un rapport aux territoires qui se complexifie.

> Il précise : «*m'y être installé avec ma famille [à New- York, aux Etats-Unis], a tout changé, c'est devenu aussi un chez moi, … la France est devenue [également] mon chez moi, dès lors que je n'y suis plus, j'ai une sorte de nostalgie de la France, surtout de Paris. J'ai le sentiment véritable d'habiter ce triangle [Dakar, Paris New-York], d'être chez moi à chacun de ses sommets (…). Depuis dix ans, je vis cette expérience de passer les frontières, de passer d'une langue à une autre, de passer vers des manières de penser, vers des manières d'écrire qui ont changé »*, (Culture d'islam du 09 septembre 2012, France culture).

Installé à New-York, il se rend souvent en France et passe annuellement ces vacances au Sénégal. Son parcours de vie s'inscrit dans un mouvement triangulaire

reliant Dakar, Paris et New-York[120] pour reprendre le titre de l'émission de Cultures d'Islam. Il considère son passage dans ces différentes aires culturelles distinctes comme un enrichissement. Il est habité par ces différents territoires et se construit à partir d'un héritage puisé dans ces espaces pluriels, pluridimensionnels à l'instar d'un triangle. Un article consacré à S. Diagne par Jeuneafrique.com décrit cette inscription territoriale particulière comme *« la fidélité dans le mouvement* ». Installer à New-York, il n'est pas pour autant détaché de son pays d'origine. Si Souleymane Bachir Diagne est la figure emblématique du migrant sénégalais qualifié, Rose Dieng-Kuntz représente celle de la migrante qualifiée. Dans la presse, Diagne est présenté comme la figure de la « *fidélité dans le mouvement* » (jeuneafrique.com) et Rose Dieng Kuntz est, quant à elle, considérée, dans un article du Monde, comme un « *cerveau sans frontière* ». Ainsi, les pratiques transnationales des femmes ne sont pas réalisées «*exclusivement par des femmes en tant que mères, [et] dans le cadre de formes transnationales de famille* » (Delcroix et de Bertaux 2012). Les pratiques transnationales des femmes ne se limitent pas seulement à leur rôle de femmes, de mères mais s'observent également dans le cadre de leurs activités professionnelles (Gana et Terrazzoni, 2012[121], Diop, 2002[122]).

Cette fidélité dans le mouvement est une caractéristique que partagent les migrants qualifiés d'origine sénégalaise que nous avons interrogés. Ces exemples s'appliquent à des personnes qui sont des universitaires, des enseignants chercheurs, des ingénieurs, des chefs d'entreprise, des avocats et des médecins interrogées dans le cadre de cette recherche. Ils circulent eux aussi à l'intérieur de triangles territoriaux (Paris-Dakar- USA ou Paris- Dakar- Belgique ou encore Paris- Dakar –Canada). La quasi-totalité des personnes enquêtées ont des expériences migratoires transnationales. Les migrants interrogés citent une variabilité des facteurs qui expliquent la transnationalisation de leurs parcours de vie. Cette dernière est liée à un parcours

[120] On retrouve ce parcours de vie transnational également chez des migrants qualifiés d'origine africaine, comme en témoigne le titre de l'ouvrage de Manthia Diawara, *Bamako Paris New York*, Paris, Éditions Présence Africaine, 2007, qui décrit sa trajectoire de vie dans ces différentes capitales. Le parcours de vie de Chieck Modibo Diarra peut aussi être évoqué à titre illustratif. Il est né au Mali après son Bac il a étudié en France avant de réémigrer vers les Etats-Unis où il continue ses études. Il s'est installé aux Etats-Unis après ses études et a entamé une longue carrière dans l'aéronautique. Il a maintenu le lien avec l'Afrique et son pays d'origine où il a occupé des fonctions politiques.

[121] Gana et Terrazzoni montrent dans leurs analyses la manière dont les circulations transnationales ont reconfiguré les bases sociales et territoriales locales, en particulier, les activités des coopératives féminines dans la région d'Agadir (Gana et Terrazzoni, 2012 :71)

[122] Pour Diop, le départ des hommes pousse les femmes à s'investir dans des activités génératrices de revenus et à s'organiser en associations (Diop, 2002 :61).

professionnel transnational, à une histoire familiale faite de circulations internationales ou aux traditions de mobilité socio-spatiale du groupe d'appartenance au Sénégal.

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont insérés dans des secteurs d'activités où ils sont très mobiles.73% affirment qu'ils effectuent plusieurs déplacements professionnels dans l'année.

Tableau 52 : Travail et mobilité géographique

Travail et mobilité	**Effectif**	**Pourcentage**
Oui	73	73%
Non	27	27%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise ont un double statut, celui d'immigrants implantés durablement en France et celui de cadres d'entreprises françaises ou internationales. Ces deux statuts renforcent leurs mobilités. Les entreprises, dans lesquelles ils sont insérés, sont mondialisées. Dans ces entreprises, la mobilité géographique internationale est un mode de coordination stratégique (Pierre, 2003). De plus, la mobilité géographique y est perçue comme une ressource sociale valorisée qui est instrumentalisée pour se positionner dans les rapports de pouvoir au sein des entreprises (Pierre et Gherardi, 2010). Ces mobilités servent à entretenir un réseau social international et cosmopolite, de clients, de partenaires, de fournisseurs et d'investisseurs. C'est ce que confirment les propos de ce chef d'entreprise d'origine sénégalaise qui vont dans le même sens :

> *« Je travaille dans un secteur qui consiste à externaliser des processus métiers, fonctions, supports, comptables et financières. Oui, je suis mobile parce que les clients intéressés par ce type de services se trouvent partout. Les entreprises qui externalisent le plus aujourd'hui se trouvent dans des pays anglo-saxons. Mes activités professionnelles m'obligent assez souvent à naviguer entre les continents américain et européen ».*

L'analyse lexicale du nombre d'occurrences pour chaque mot dans les réponses données à la question « Citez-nous les pays où ont lieu vos déplacements professionnels ? », indique que 27 pays sont cités par les migrants qualifiés interrogés dans cette étude. Des pays européens (France, Belgique, Suisse, Allemagne, Angleterre, etc.), des pays africains (Sénégal, Gabon, Nigéria, Cameroun, etc.), les Etats- unis, la Chine, le Brésil ont été les pays les plus cités. Ils sont les principaux territoires de la mobilité spatiale professionnelle des migrants qualifiés. Ces éléments indiquent que les

migrants qualifiés d'origine sénégalaise sont installés en France, tout en pratiquant des circulations de courte durée.

Dans certains cas, la mobilité dans le cadre professionnel est précédée par d'autres circulations migrations. Parmi les personnes interviewées, certaines ont une histoire de vie particulièrement inscrite dans la circulation. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, pour certaines personnes, les lieux de naissance diffèrent du lieu de vie actuel. Pour d'autres, les lieux où les études ont été poursuivies ne sont pas ceux où ils travaillent ou résident actuellement. Leurs activités professionnelles les ont amenés dans différents pays et continents : la France, les Etats-Unis, l'Angleterre, le Japon, l'Allemagne, etc. (Europe, Asie, Amérique). Mais dans ces mouvements migratoires, des constantes s'observent : le Sénégal est souvent le lieu de naissance, la France est le lieu de résidence actuel. Mais ils ne sont pas les seuls territoires de mobilité.

Tableau 53 : Transnationalisation des parcours de vie

Lieu de naissance	**Lieu des études**	**Lieu de travail**	**Nationalité conjoint (e)**
Née à Londres	Etudes en France	Travail à Paris et aux Etats-Unis	Sénégalaise et française
Né au Sénégal	Etudes au Japon	Travaille à Londres, à Paris	Jamaïcaine et britannique
Né au Sénégal	Etudes au Maroc	Travaille à Dakar et à Paris	Sénégalaise et française
Né au Sénégal	Etudes en France	Travail en Allemagne et en France	Allemande
Né en France	Etudes Sénégal et France	Travail en France, entrepreneur très mobile	Sénégalaise et française
Née en France	France et Sénégal	Travail en France	Sénégalaise et française

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Un financier qui a un parcours de vie transnational, nous décrit son parcours de vie ainsi : *« J'ai eu une bourse du gouvernement japonais, donc, je suis allé au Japon, après mes études au Japon, j'ai eu beaucoup de mal à trouver un travail au Japon. Après une année de recherche d'emploi, j'ai trouvé du travail dans une banque américaine à la suite d'une recommandation d'un ami de nationalité américaine que j'ai rencontré là-bas [au Japon]. J'ai travaillé pendant un certain temps dans cette banque américaine, après j'ai été affecté à Londres. Je suis resté à Londres pendant 7ans. C'est là-bas que j'ai rencontré ma femme qui est jamaïcaine. Je me suis installé à Paris, depuis 8 ans déjà, avec ma femme et mes enfants ».*

Ce parcours migratoire sort complètement des schémas classiques de la migration des Sénégalais, le Japon n'étant pas une destination classique des étudiants sénégalais. En outre, ce parcours n'est pas linéaire. Il est fait de bifurcations déclenchées par des enchainements aléatoires qui donnent lieu à des trajectoires complexes se situant dans plusieurs lieux de vie différents. Pour ce migrant installé maintenant en France, sa vie de couple est également marquée par cette circulation transnationale qui a occasionné des rencontres improbables produisant une « famille diasporisée ». Trois (3) migrants qualifiés de l'échantillon (les personnes nées en Londres et en France) sont issus de familles diasporisées. Dans un récit, l'un d'eux raconte cette expérience :

> *« On s'identifie en réalité à ce que son parcours a permis de faire, moi j'ai eu la chance ou la malchance, je ne sais pas, d'être né en France parce que mon père était affecté à Paris, il était fonctionnaire de l'UNESCO. Je suis retourné au Sénégal durant mon adolescence, je suis revenu m'installer en France. Dans ma famille, on bouge, mes frères et sœurs sont tous à l'étranger (deux sont aux Etats- Unis, un autre voyage beaucoup parce qu'il est footballeur, j'ai une sœur qui est à l'Unicef, il y a une qui vit à Dakar. Moi, je suis installé à Paris en 1986, ça fait 25 ans, je me suis fait aussi un environnement social et des amis. Mais mon travail me fait beaucoup voyager. Je dirai que pour moi, la richesse qui est liée à l'apprentissage des autres cultures est très importante aussi. »*

Pour lui, les premiers voyages ont commencé très tôt, dès l'enfance. La transnationalisation d'un parcours de vie est, dans certains cas, une stratégie familiale de reproduction d'une position sociale privilégiée, celle des parents qui s'est construite à partir d'une activité professionnelle internationale qui a produit un « capital spatial ». Ce dernier comme les autres capitaux économique, social et culturel, se transmet et influence la mobilité sociale et spatiale des différents membres de la famille à qui il a été légué. Au même titre que les revenus, les biens culturels et les relations sociales, la mobilité peut être un héritage familial. Cet exemple montre que des migrants qualifiés sont issus de « *familles dispersées mais pas désunies, diasporisées en quelque sorte, et qui ont au moins un des leurs à l'étranger, à l'image de la diasporisation qui s'effectue à l'intérieur des groupes socio-ethniques ou confessionnels, régionaux et nationaux.* » (Simon, 2008 :156). La trajectoire transnationale de vie est un mode de vie familial, que les différents membres de la famille, chacun à son niveau, adoptent, mais en y apportant une touche personnelle et singulière. Dans le récit ci-dessus, contrairement au père qui était fonctionnaire international, qui était dans une logique de mobilité permanente, au

gré des affectations, le fils a un port d'attache en France, même s'il est, par ailleurs, très mobile dans le cadre de ses activités professionnelles.

Il s'avère également que certains migrants qualifiés vivent leur migration, au-delà de l'amélioration réelle des conditions économiques et de vie qu'elle leur apporte, comme une expérience qui élargit leur horizon social, culturel et spatial.

> Un ingénieur en informatique raconte *: « j'ai un côté un peu nomade, une certaine envie de découvrir beaucoup de choses, d'aller vers les autres de les découvrir de s'ouvrir en fait. Chez nous le voyage est très important, le voyage est valorisé*[123] *chez nous. Le fait de partir est valorisé, celui qui part c'est lui qui va rencontrer, va connaitre d'autres choses que ceux qui sont restés. Quand il revient, on le considère comme plus riche dans le sens où il est parti, il a vu et il est revenu. Il amène quelque chose de nouveau. Ça, ça fait partie de mes valeurs. »*

La culture de mobilité s'enracine dans les traditions du groupe ethnique d'appartenance au Sénégal. Les expériences antérieures indirectes, que les migrants n'ont pas forcément vécues eux-mêmes, sont évoquées pour expliquer les conduites actuelles. L'analogie avec le berger peul nomade[124] est convoquée. Une mémoire du passé, des origines est mobilisée pour expliquer des pratiques réelles ou imaginaires de déplacement à travers le monde. Au fil du temps et du parcours migratoire, ils prennent goût au voyage, comme le confirment ces propos :

> *« L'attachement à un territoire ne signifie une exclusivité par rapport à ce territoire. Le fait d'aller au Sénégal ne signifie pas que je m'y installe définitivement, que j'y retourne définitivement. Autant j'ai envie de faire quelque chose là-bas, autant je n'ai pas envie d'être bloqué dans un territoire, j'aurai toujours besoin de bouger aller au Maroc, au Nigéria, revenir en France. A la retraite, mon domicile principal sera au Sénégal, mais je travaille en France, j'ai tissé des liens ici, donc forcément je serais amené à venir ici. Il y a les enfants donc je serais forcé à venir ici, de temps en temps, à aller dans d'autres pays aller en Birmanie, ou n'importe où. »*

> *« Avant de venir en France, j'ai vécu en Italie. Maintenant, je vis et je travaille en France, je vais adopter la nationalité française parce que mon père ayant été de nationalité française, j'ai demandé la naturalisation.*

[123] Les Soninké et les halpular, deux groupes ethniques du Sénégal, appellent respectivement *tounkaranke* et *danniyanke* le migrant. Le *tounkaranke* et le *danniyanke* sont considérés comme des personnes qui ont voyagé et ont acquis une grande expérience.

[124] Ce dernier se déplace au grès des changements saisonniers à la recherche de pâturage, et s'éloigne de plus en plus de son village. Le fait nomade qui est une stratégie de survie dans un environnement aride et hostile est mémorisé et réinterprété pour justifier la logique circulatoire actuelle.

J'appartiens à différents territoires (Sénégal, France, Italie) et j'essaie de prendre le meilleur de chaque bord. [125]»

Ainsi, il s'installe une « culture de la mobilité » dans laquelle l'horizon n'est plus ni le Sénégal ni la France mais le monde entier et ses divers recoins « *aller en Birmanie, n'importe où* ». Un nouveau rapport à l'espace émerge qui estompe les frontières. Il consiste à s'implanter dans un lieu donné tout en satisfaisant un besoin de bouger, d'explorer les multitudes d' « ailleurs » pour acquérir une citoyenneté globale. « *Je suis un citoyen du monde* » « *j'ai une culture globale* » « *Ma vie est à la fois ici, là-bas et ailleurs* », « *je suis un pigeon voyageur qui parcourt et traverse des territoires*. » : sont des phrases qui sont revenues plusieurs fois au cours des entretiens. Une condition de nomade ou de circulant transnational bute sur les frontières. Ces dernières sont parfois des obstacles qui transforment assez vite cet idéal en illusion plutôt qu'en conditions sociales réelles. Toutefois, les frontières s'ouvrent et se referment suivant les caractéristiques sociales des personnes qui les traversent. Selon Lacroix (2012), « *les activités transfrontalières régulières, qu'elles soient commerçantes, politiques ou associatives induisent la mobilisation d'un certain niveau de ressources qui sont généralement réunies au terme d'un parcours d'intégration dans la société d'accueil.* » Les personnes interrogées disposent des caractéristiques socio-économiques qui facilitent la circulation. Mais, en définitive, c'est l'acquisition de la nationalité française qui est décisive pour expliquer leur libre circulation. Parmi les personnes interrogées, celles qui ont la nationalité française ont plus de faciliter de voyager, de se déplacer que celles qui ne l'ont pas. Ainsi, les migrants qui ont une double nationalité ont plus d'opportunités de mobilité (le regroupement familial ou les entrées et les sorties) que les migrants qui ont une nationalité unique (la nationalité sénégalaise).

[125] Cet entretien est réalisé avec un migrant qui n'a pas participé au TOKTEN et au PAISD et qui n'est pas membre des associations répertoriées ici.

Tableau 54 : croisement des variables « Avez-vous une nationalité unique ou double ? » et «avez des facilités de déplacements et de regroupement familial en tant que migrants qualifiés ? »

Types de mobilités / Nationalité	Le regroupement familial	Des facilités d'entrées et de sorties	Autre
Double	30	72	12
Unique	5	19	6
Pas de réponse	0	1	0
Total	35	92	18

Dans ce tableau, il ne s'agit pas de pourcentage mais d'une analyse lexicale du nombre de citations.

Le tableau ci-dessous élaboré avec les 18 réponses autres montrent très clairement comment l'acquisition de la nationalité française est un facteur déterminant pour la circulation. 27,8% pensent leur statut de travailleurs hautement qualifiés à lui seul ne leur offre aucun privilège en termes de facilités d'entrée et de sorties du territoire français, 11,1% déclarent que leur statut de résident permanent facilite la libre circulation alors que 61,1% disent clairement que s'ils ont des facilités de mouvement en Europe ou en France, c'est parce qu'ils ont adopté la nationalité française.

Tableau 55 : les éléments qui facilitent ou non la mobilité

Autres réponses	Effectif	Pourcentage
J'ai la nationalité française/ facteur facilitant	11	61,1%
Aucun privilège spécial dû au statut professionnel/ élément neutre	5	27,8%
Je suis résident permanent /élément facilitant	2	11,1%
Total	18	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants acquièrent la nationalité pour tisser « *un lien juridique* » avec le pays où ils ont passé la moitié de leur vie pour certains. Mais, dans un contexte de durcissement de la circulation en Europe, les migrants qualifiés savent que l'acquisition de la nationalité française est le sésame qui ouvre les frontières. Il est un élément de leurs « savoir-circuler », de telle sorte que ne pas vouloir avoir la nationalité française

est incompréhensible. F Sarr dans son roman intitulé *Dahij* montre comment le personnage qui vit en France et refuse de se naturaliser Français est encouragé par ses amis et son entourage à adopter la nationalité française, ne serait-ce que pour avoir une liberté de circulation. L'un des arguments de l'entourage est bien résumé dans cet extrait :

> *« ils nous empêchent de voyager sur cette terre, ce qui est un droit légitime de tout être humain, il nous empêche d'entreprendre, de nous réaliser, tu n'as rien à prouver ! Tu le prends, ce bout de papier [la carte d'identité française], ça ne te change pas, tu t'en fous et tu fais ta vie, c'est un outil de plus pour réussir et t'occuper de ta famille, tu ne fais que t'octroyer ce qui est normal, la liberté de circulation. »* (Sarr, 2009)

Dans les représentations et dans la réalité, le passeport français[126] offre un coefficient de mobilité plus élevé que celui du Sénégal. D'ailleurs, les difficultés que rencontrent les cadres sénégalais et africains non-migrants, pour venir librement en Europe, pour un court séjour, sont assez parlantes[127]. L'impact du niveau de qualification sur la mobilité est indirect. La qualification facilite l'insertion professionnelle en France qui est une condition pour avoir, dans un premier temps, un titre de séjour qui réduit les entraves à la circulation.

Le fait important qui émerge, à partir de l'observation de ces différents parcours transnationalisés, est une logique de circulation des migrants qualifiés. Ce « capital spatial » acquis à partir de l'activité professionnelle est un patrimoine géographique susceptible d'être mobilisé dans plusieurs situations différentes. Les migrants qualifiés d'origine sénégalaise disposent, ainsi, d'une « culture du lien » (Pierre et Gherardi, 2010) qu'ils exploitent de façon stratégique. Cette culture du lien sert à la création d'un réseau professionnel transnational mais également communautaire et ethno-national.

[126] Les réformes de la législation européenne en matière de circulation dans les Etats membres ont largement amélioré la circulation de ces personnes. La Directive 2004/38/Ce du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 offre le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres de l'UE. Ceux qui ont le passeport français circulent librement dans l'UE. La Directive 2003/109/CE du Conseil, du 25 novembre 2003, relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée accorde également le droit à l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux et donc le libre accès à l'ensemble du territoire du pays de l'UE concerné. Cette directive facilite la circulation des personnes qui résident depuis un certain temps en France sans avoir le passeport français.

[127] Lire à ce propos l'ouvrage de Manthia Diawara, *Bamako Paris New York*, Paris, Éditions Présence Africaine, 2007, 278 p. Partant de son propre exemple, il revient sur les difficultés que rencontrent les cadres et intellectuels africains. Les personnes à haut capital professionnel ou intellectuel sont très mobiles, pourtant, ils sont confrontés à des contraintes de circulation que les cartes de talents n'ont pas résolues comme nous l'avons vu dans la première partie.

L'une des conséquences de cette grande mobilité est l'éventualité de rencontrer des Sénégalais installés dans d'autres pays du monde.

2. la mobilité est une « ressource » utilisée dans la construction d'associations transnationalisées

En croisant les variables « travail et mobilité » et « présence de Sénégalais dans le réseau », il ressort que les personnes qui ne sont pas mobiles dans le cadre de leur travail rencontrent moins de Sénégalais qui résident dans les autres pays du Nord, alors que c'est le contraire pour celles qui sont mobiles dans la cadre professionnel, ils rencontrent d'autres sénégalais.

Test d'hypothèse 14 : croisement des variables « travail et mobilité » et « présence de sénégalais résidants ailleurs dans le réseau social »

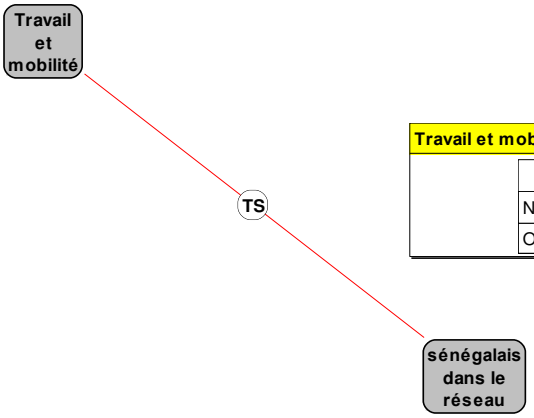

Travail et mobilité / sénégalais dans le réseau

	Oui	Non
Non	10	9
Oui	13	0

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

La mobilité dans le cadre professionnel est un facteur favorable aux rencontres entre les migrants résidant en France et les Sénégalais installés ailleurs dans le monde, surtout, dans un autre pays du Nord. Au regard de ces résultats, il s'avère que plus les migrants qualifiés ont des déplacements professionnels, plus grande est la probabilité de rencontrer des Sénégalais. La mobilité augmente la probabilité de rencontrer des personnes de même origine. Ces rencontres sont possibles parce que les migrants qualifiés d'origine sénégalaise se sont dispersés à travers le monde. La logique de dispersion qui caractérise les migrations des Sénégalais qualifiés est accompagnée d'une dynamique d'interrelation favorisée par les mobilités, ce qui contribue à la formation d'un lien associatif transnational et multi-localisé.

3. La dispersion des migrants qualifiés : Un élément qui renforce la transnationalisation des associations

Des opportunités de valoriser leurs compétences amènent les Sénégalais qualifiés vers d'autres destinations. Ces derniers n'hésitent pas à quitter le Sénégal ou la France pour redémarrer une nouvelle carrière aux Etats-Unis. Parmi les personnes qui partent vers de nouvelles destinations, il y a une part importante de personnes qui étaient déjà insérées dans les administrations ou les universités sénégalaises. Le SAES[128] a constaté qu'en huit (08) ans, plus de 105 enseignants du supérieur et des chercheurs sénégalais sont allés monnayer leurs compétences à l'étranger, principalement dans les universités françaises et américaines (Dia, 2005).

Dans les années 1990, les étudiants sénégalais qui continuent leurs études dans les pays d'Amérique du Nord sont de plus en plus nombreux. L'analyse de Fall (2010) sur la migration des étudiants sénégalais rend bien compte de ce mouvement de dispersion des étudiants sénégalais.

Ces migrations vers ces destinations nouvelles se heurtent à des barrières linguistiques, culturelles, etc. Les migrants qui tentent l'aventure sont prêts à perdre une année pour l'apprentissage de la langue, pour découvrir et mieux connaitre leur nouvel environnement[129]. En dehors du fait que les Etats-Unis font partie des pays qui ont une politique migratoire très favorable aux personnes qualifiées, les migrants qui y vont soulignent d'autres attraits tels que la qualité de l'enseignement supérieur américain, l'articulation entre formation et emploi qui facilite l'insertion, le multiculturalisme américain qui offre l'image d'un pays ouvert à l'émigration. Malgré les difficultés, les ré-èmigrations s'organisent. Elles sont motivées par la recherche d'autres alternatives (emploi, études) lorsque la première émigration n'est pas une réussite et que le retour au pays d'origine n'est pas envisageable. Baro a observé « *une émigration des sénégalais de haut niveau formés en France vers les Etats-Unis ou le Canada en quête d'une insertion professionnelle.* » (Baro2004, :12). L'inverse peut se produire, mais plus rarement, il arrive que des migrants qui ont étudié en Suisse, au Canada ou en Belgique, s'installent en France lorsque les conditions de s'établir dans ces pays de la première

[128] Syndicat autonome de l'enseignement supérieur

[129] Dans notre échantillon, il y a des migrants qui ont vécu dans d'autres pays (Japon, Angleterre, Etats – Unis, Italie) avant de s'installer en France. Les informations que nous traitons dans cette partie nous ont été fournies par eux.

émigration ne sont pas réunies. L'ensemble des mouvements migratoires entre différents pays du Nord entérine une dispersion des migrants sénégalais avec des probabilités de rencontres.

A partir de ces « sociabilités opportunes », ponctuelles et informelles, nouées au grès des rencontres (voyages d'affaires, séminaires de travail ou de formation à l'étranger, colloques, tourisme), les relations s'établissent. Entretenues, elles deviennent des liens associatifs qui se veulent durables, malgré la dispersion. Les pays que les migrants qualifiés ont cités comme les lieux des déplacements professionnels sont également les pays d'installation des membres des associations qui ne résident pas en France. Il s'agit dans les deux cas des Etats-Unis, du Canada, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse, de la Belgique, du Brésil, etc. Tout porte à croire que ces déplacements professionnels sont saisis comme des occasions de rencontres durant lesquelles sont construite des relations d'interconnaissance. La mobilité dans le cadre du travail et la dispersion sont exploitées pour créer des sphères sociales d'interactions qui relient les migrants qualifiés et produisent des sociabilités associatives par-delà les frontières géographiques.

Il n'est guère risquer d'affirmer que la création des associations comme Espace jappo, ASEC, Re-source/ *Sunnet* dans les années 2000, procède, entre autres, de ces dynamiques de sociabilités opportunes qu'offrent les déplacements professionnels à travers le monde. Même si l'émergence d'un contexte[130] favorable à l'engagement associatif des migrants qualifiés n'est pas à négliger. Par ailleurs, cette tendance n'est pas spécifique aux migrants qualifiés sénégalais, il a été généralement observé que :

> *« le déraciné, en tant que figure paradigmatique du monde migrant, s'éloigne et fait place à une autre figure, encore mal définie, mais dont on sait qu'elle correspond à celle d'une personne qui se déplace et fait appel à des alliances à l'extérieur de son groupe d'appartenance, sans pour autant se détacher de son réseau social d'origine »* (Diminescu, 2010 :10-11).

La transnationalisation des parcours de vie des migrants qualifiés donne lieu à une transnationalisation des pratiques associatives qui est une marque des diasporas.

[130] Le contexte en 2000 est marqué par un plus grand intérêt des pouvoirs politiques sénégalais à l'égard des « Sénégalais de l'extérieur », la mise en œuvre des programmes TOKTEN et PAISD auxquels s'ajoute une plus grande circulation migratoire des Sénégalais qualifiés du fait du processus de globalisation.

III. Transnationalisation et multipolarisation des associations : des caractéristiques d'une diasporisation

Dans leurs activités professionnelles, les migrants sénégalais qualifiés sont très mobiles. Cette grande mobilité est une ressource qui leur donne accès à des univers sociaux et géographiques diversifiés, ce qui a forgé des « habitus transnationaux » (Nedelcu, 2010). L'habitus transnational est considéré, dans cette étude, comme une disposition à « transnationaliser » un certain nombre d'activités et de pratiques. Ces dispositions que les migrants ont acquises les amènent à conférer une configuration transnationale à leurs activités associatives à l'instar de leurs activités professionnelles. La transnationnalisation des associations se manifeste par la création de plusieurs antennes dans différents pays du Nord et l'organisation d'activités associatives qui réunissent les membres des différents sites d'implantation des antennes.

1. La structuration d'un réseau diasporique

73% des migrants qualifiés interrogés affirment qu'ils sont membres d'une association dont une partie des membres résident aux Etats-Unis, au Canada, en l'Italie, en Espagne, en Suisse, en Belgique ou au Brésil.

Tableau 56 : les membres des associations résidant ailleurs qu'en France

Membres des associations résidant ailleurs	Effectif	Pourcentage
Non réponse	14	
Oui	73	73%
Non	13	13%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Formées sur une base réticulaire, les associations de migrants qualifiés, créées en France, ont des ramifications en Europe et aux Amériques. Ce processus de transnationalisation des associations de migrants qualifiés a été analysé par Dia (2009). Dans un rapport de recherche sur les associations de migrants qualifiés d'origine sénégalaise Dia constate que

> *« l'un des traits les plus partagés par les associations sénégalaises étudiées [il a travaillé sur les associations de migrants qualifiés] est leur **forme diasporique** [en gras dans le texte de l'auteur]. Les associations se déploient sur plusieurs espaces. Certes pour des raisons liées à l'ancienneté et aux moyens que donne l'effet de rang dans l'entrée en migration, c'est le*

site français qui est le plus important. Mais, d'autres pôles émergents voire se consolident. »

Une association créée aux Etats-Unis est dupliquée en France et vice-versa, une association créée en France a des membres aux Etats-Unis et en Europe. Ces associations fonctionnent avec les mêmes statuts, avec un même président même si elles sont régies par les réglementations différentes des pays d'installation.

L'interrelation dans la dispersion est une caractéristique des diasporas. En dehors de l'association des avocats sénégalais de France qui est essentiellement basée en France, toutes les autres associations répertoriées ont les caractéristiques socio-spatiales suivantes :

- la dispersion des membres ;
- un siège de l'association dans plusieurs sites.
- des activités associatives dans plusieurs pays (France, Sénégal, Etats-Unis).

La transnationalisation et la multipolarisation de l'association sont érigées en principe selon les membres de Re-source/ Sununet. Elles sont inscrites dans les statuts fondateurs de l'association. L'article 3 portant sur l'affiliation de l'antenne en France énonce que Re-source /Sununet France

« *est affiliée au réseau des associations de Re-Source/Sununet partageant le même objectif de mobilisation de la diaspora sénégalaise. Les membres de Re-Source/Sununet France s'engagent à respecter la charte commune ainsi que les avis et observations du comité éthique, du comité scientifique et du comité financier du réseau de Re-Source/Sununet Global.* »

Les statuts énoncent l'existence de deux associations : Re-Source/Sununet basée France et Re-Source/Sununet Global établie aux Etats- Unis. Re-source/ Sununet France est régie par la loi de 1981 sur les associations tandis que Re-source /Sununet Global est réglementée par l'alinéa 501c3 (de la loi 501c) qui régule les associations exemptées d'impositions fiscales.

Cette organisation en antenne locale et structure globale est une manière d'arrimer le local (le lieu de vie des membres) au global (l'interrelation entre membres dispersés). Reprenant les documents officiels de l'association, un des membres du

bureau explique en ces termes cette forme associative qui tente de relier le local au global :

> *« Cette organisation que nous appelons Re-Source / Sununet est une association qui a entre autres comme objectifs de renforcer et de fonder des systèmes de solidarité entre sénégalais en fonction de notre lieu de résidence mais aussi au niveau global (mondial). Pour ce faire, nous mettons en place un système souple d'administration : au niveau local et global. En effet, d'une part, nous vivons dans différents pays, et d'autre part, notre pays, le Sénégal est notre dénominateur commun. Il nous faut donc permettre aux comités locaux d'élaborer des programmes en fonction des spécificités locales, mais aussi, il nous faut mettre en place un système de coordination avec des termes de références établis dans la charte et le statut de Re-Source / Sununet Global. »*

Les deux associations, ainsi créées, partagent les mêmes objectifs, la même charte ; elles sont également dirigées par un seul président qui coordonne les activités associatives dans les deux pays. Elles se distinguent, d'une certaine façon, car elles évoluent dans des espaces migratoires différenciés. En France, les migrations des Sénégalais qualifiés sont plus stabilisées, plus importantes en nombre. De plus, l'organisation associative des migrants qualifiés y est plus ancienne. De ce fait, plusieurs activités de l'association se tiennent en France. Les migrations sénégalaises aux Etats-Unis sont plus récentes mais avec une importante part de personnes qualifiées, notamment des étudiants qui ré-émigrent. Aux Etats-Unis, la reconnaissance des différentes communautés est propice à la mobilisation collective des migrants qualifiés, d'où l'implantation de Re-source/ Sununet Global aux Etats –Unis.

L'association dispose également d'une cellule relais au Sénégal qui est totalement subordonnée pour son fonctionnement à Re-Source/Sununet France et Re-Source/Sununet Global. Elle n'est pas une entité autonome.

> Selon un des responsables de l'association, *«l'association a un siège aux USA, en France, et une cellule locale au Sénégal. Au Sénégal, ce sont des sympathisants. Car l'association est destinée aux sénégalais qui vivent en dehors du Sénégal. Cela ne veut pas dire que les sénégalais qui vivent au Sénégal n'en font pas partie, ils en font partie mais ils ne peuvent pas avoir un fonctionnement particulier. »*

Il insiste sur la dépendance de cette cellule relai. A un moment donné, les membres ont senti que ceux qui étaient au Sénégal voulaient avoir des activités propres. Or, les migrants cherchent plutôt une structure intermédiaire qui faciliterait l'organisation des activités de Re-Source/Sununet France et de Re-Source/Sununet

Global au Sénégal. Ces mises au point sont importantes à révéler, car, pour qu'une dynamique transnationale s'instaure, l'ensemble des sites associatifs doivent être solidaires, c'est seulement de cette façon que les échelles géographiques (le local, le national et le global) s'articulent.

L'ASEC a une configuration socio-spatiale similaire. Dans la charte de l'ASEC, il est stipulé que le siège principal de l'association est fixé à Limoges (à la Maison des Droits de l'Homme au 37, rue Frédéric Mistral 87100) et le siège secondaire est établi à Saint-Louis au Sénégal (à l'université Gaston Berger). L'association a une inscription territoriale duelle, une implantation dans le territoire d'origine et dans celui d'installation. De plus, les membres de l'association sont dispersés dans plusieurs pays : la France, le Brésil, la Suisse et les Etats-Unis.

La territorialisation multi-localisée est en projet pour les membres du réseau Espace jappo. Un membre du réseau du réseau Espace jappo déclare qu'

> *« en ce moment les activités du réseau se passent en France mais on a eu des contacts avec des gens qui sont aux Etats -unis qui veulent monter un réseau de cette nature. On pourra faire la conjonction entre les différents réseaux. On ne veut pas que le réseau entre dans le système d'association. On veut qu'il reste un réseau, il faut que les autres se constituent en réseau et non en associations pour qu'on puisse collaborer efficacement, utiliser des outils techniques pour faire communiquer nos bases de données par exemple ».*

Le type d'organisation (le réseau) est un facteur d'interpolarisation. Dans sa forme actuelle, le réseau Espace jappo concentre l'ensemble de ses activités en France, à Paris, mais des professionnels sénégalais installés aux Etats-Unis et en Europe ainsi que d'anciens migrants réinstallés au Sénégal participent aux activités du réseau, ce qui confère une dimension transnationale à ces rencontres.

Les activités de l'ASODEV (au Sénégal, en France, au Congo) et les échanges qu'elles induisent participent à forger une communauté dans la dispersion. Selon le président, des migrants sénégalais qui sont installés en Belgique et au Canada veulent adhérer à l'association.

L'association Diasporas africaines tente de visualiser avec son logo la multi-polarisation de l'association.

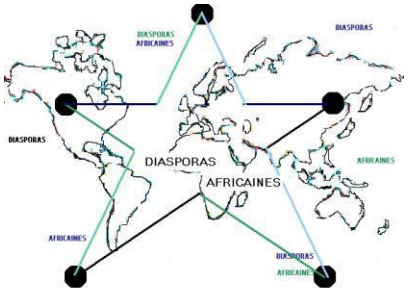

Le Logo est un pentacle qui parodie l'étoile de David et instaure une comparaison entre la dispersion des juifs et celle des Africains. Ici la multi-polarisation est virtuelle, les cinq branches de l'étoile représentent la dispersion géographique des auteurs que le site internet de l'association recense.

Le Président de l'association affirme que l'un des objectifs de l'association est de relier les lieux de la dispersion :

> *« Il est vrai que les membres de l'association sont majoritairement sénégalais, mais le site s'adresse à tout le monde sans distinction. Tous ceux qui veulent publier quelque chose sur l'Afrique (littérature, culture, art, etc.). Nous avons appelé notre association diasporas africaines parce que nous nous adressons à toute la diaspora africaine quel que soit le lieu d'origine en Afrique et le lieu d'installation dans le monde (Etats-Unis, Europe, Asie). »*

Les migrants qualifiés installés en France établissent des relations avec des Sénégalais résidant aux Etats-Unis, en Belgique, au Canada et en Suisse. Cette interrelation participe à la création d'un territoire réticulaire où se tisse une diversité de liens affinitaires et professionnels. Ce territoire réticulaire crée une jonction entre « l'ici » (pays d'installation), « le là-bas » (pays d'origine) et « l'ailleurs » (les lieux de la dispersion).

Graphique 5 : configuration socio-spatiale des associations

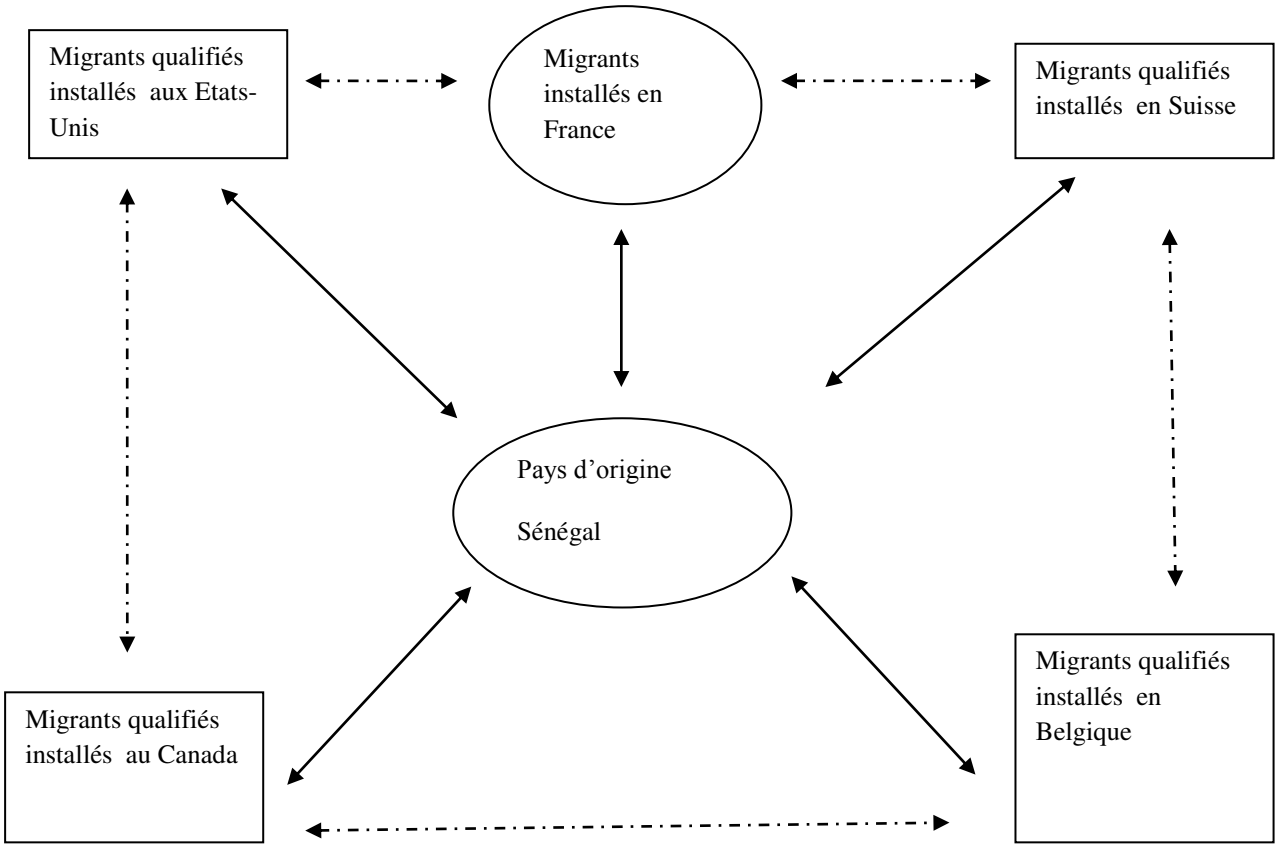

Cette configuration socio-spatiale combine multipolarité et interpolarité. Ma Mung considère que

> *« le développement de relations interpolaires entre les différents lieux d'implantation, le renforcement de la multipolarisation de la migration par de nouveaux points de fixation et la densification de l'espace migratoire par des flux migratoires constants permettent l'émergence d'une conscience diasporique »* (Ma Mung 2006).

La migration des Sénégalais qualifiés est en train de passer de la dispersion à l'interpolarité dans la dispersion qui est une étape fondamentale dans le processus de diasporisation. C'est lorsque que les personnes dispersées tissent entre elles des liens en fondant le sentiment d'unité sur une appartenance commune et particulière que le processus de diasporisation s'amorce. Car, celle- ci n'est pas que dispersion. Ces deux caractéristiques sont présentes dans la dynamique associative des migrants qualifiés d'origine sénégalaise. La configuration socio-spatiale des liens montre que les migrants qualifiés, quels que soient leurs pays de résidence, établissent des liens forts avec le Sénégal et des liens associatifs plus ou moins importants entre eux. Ces différentes

connexions qui s'installent, à travers les activités associatives multi-localisées, attestent l'émergence d'un réseau diasporique qui est différent des réseaux créés par les diasporas classiques, comme l'ont remarqué Gaillard et Gaillard :

> *« Alors que la diaspora traditionnelle est galactique c'est- à- dire composée de communautés (les étoiles) connectées entre elles aussi bien qu'avec le centre (le pays d'origine), l'organisation des diasporas S&T [diaspora scientifique] est plus arborescente du fait de l'intérêt prédominant du pays d'origine qui est au cœur du projet et le maintient de façon volontariste. Cette différence de structure sera peut-être atténuée par le maillage systématique rendu possible par le développement de techniques modernes de communication qui permettent une configuration démultipliée et plus extensive devant aboutir à un nombre de relations et d'échanges beaucoup plus nombreux entre les membres de la diaspora entre eux et avec les pays d'origine. »* (Gaillard et Gaillard, 1998 : 43)

Les échanges entre les migrants se multiplient grâce aux associations. Les activités associatives sont organisées aussi bien dans les pays de résidence des migrants que dans le pays d'origine.

2. Une multi-localisation des activités associatives

Les associations de migrants qualifiés ont des activités sociales, culturelles, économiques, scientifiques, professionnelles. Cette grande diversité des domaines exprime une « *tendance à la totalisation* » (Niang, 2000 :101). Les activités des associations sont multi-situées, elles déroulent dans les différents endroits où les migrants résident (France, Etats –Unis) et dans le pays d'origine (Sénégal).

Tableau 57 : les activités des associations en France

Activités associatives en France	Effectif	Pourcentage
Non réponse	11	11%
Oui	70	70%
Non	19	19%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les associations ont des activités variées en France : pique-nique, projection de films dans les foyers, soirée culturelle et participation aux journées de solidarité internationale, publication numérique, dîner avec thèmes de discussion.

Tableau 58 : domaines d'activités associatives en France

Forums et dîners pour membres et étudiants
Conférences, pique-niques pour membres et familles
Domaine social au bénéfice des membres
Projection de films dans les foyers
Publication numérique
Soirée culturelle et participation aux journées de solidarité internationale
Activités culturelles
Diner avec thème de discussion pour les membres
Soirée culturelle et manifestation sportive
Visite de musée pour les enfants (la seconde génération)

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le réseau professionnel Espace jappo organise dans l'année plusieurs activités : le forum étudiant, le forum networking, le forum annuel. Les forums peuvent réunir plus d'une centaine de migrants. Les forums se tiennent à l'hôtel Renaissance Paris- Défense. Le choix du lieu et de l'invité donne une dimension très professionnelle à ces forums. Ces rencontres se tiennent à la Défense. Il ne s'agit pas d'un marquage territorial puisqu'elles ne durent que le temps d'un forum. La plupart des membres du réseau travaillent à la Défense mais le réseau n'y dispose pas de siège social. Le fait d'y organiser deux fois par année des rencontres, depuis 2005, regorge de symboliques et de significations. Se retrouver à la Défense, le centre des affaires en France, est le signe d'une identification à la France des affaires et au monde professionnel hautement qualifié et internationalement reconnu. Durant le forum networking et le Forum annuel, des séances de networking sont pratiquées. Pendant une heure ou deux, les membres du réseau s'échangent des coordonnées, des cartes de visite pour des collaborations professionnelles ou pour rester en contact. Un membre du réseau revient sur l'une des fonctions assignées à ces forums, en l'occurrence la promotion des cadres sénégalais :

> *« Espace jappo qui est un réseau de Sénégalais, de professionnels qui vivent en France, on se retrouve principalement lors de diner où l'on invite des sénégalais qui ont réussi. Il n'y a pas longtemps on a invité Pape Diouf ex président de l'OM. L'idée c'est de se connaitre, d'utiliser ce réseau pour renforcer notre excellence professionnelle et autres. Donc c'est réseau essentiellement basé en France, le but c'est de promouvoir le professionnel sénégalais en France »*

Séance de networking lors d'un forum-diner du réseau Espace Jappo à la Défense, source enquête en 2011.

Lors des forums tenus à la Défense, le bilan des rencontres précédentes ainsi que les projets réalisés ou à venir du réseau sont présentés. Des thèmes sont débattus. Ces thèmes sont directement ou indirectement reliés aux préoccupations professionnelles des membres. Lors des forums passés, les thèmes étaient, entre autres, *« réussir une carrière internationale* », « *entre le paraitre et l'être, affirmer son leadership* », « *investir dans un environnement incertain* ». Les débats qui suivent portent généralement sur les atouts et contraintes du monde des affaires au Sénégal, sur les voies et moyens de consolider le parcours professionnel en France ou sur l'image du professionnel sénégalais en France. A cet effet, l'invité qui anime la conférence est toujours un migrant d'origine sénégalaise qui a connu une réussite professionnelle. Il peut résider en France, aux Etats-Unis, ailleurs dans le monde ou être un migrant de retour. Avant d'exposer le thème de la conférence, l'invité décrit son parcours professionnel.

Les forums ont été déjà animés par des personnalités d'origine sénégalaise[131] comme Pape Diouf, ancien journaliste sportif et président de l'Olympique de Marseille entre 2004 et 2009 ; Djibril Bodian, qui a été consacré meilleur artisan boulanger de Paris en 2010 ; Mactar Fall, qui est un professionnel qui vit aux Etats-Unis, il est un ancien vice chairman emerging market chez JP Morgan ; Cheikh Amar qui est un ancien migrant, il est le patron d'Amar Group Holding, qui fait un chiffre d'affaires de 45 milliards de F CFA (68,6 millions d'euros) selon Jeuneafrique.com. La renommée internationale des personnes invitées est significative à plus d'un titre. Grâce à leur statut de cadres de grandes entreprises, les membres du réseau connaissent l'importance de

[131] Au forum annuel de 2012, Papa Madiaw Ndiaye a été invité, il est DG et Fondateur d'Advanced Finance & Investment Group (AFIG Funds). Amadou DIAW, PDG et Fondateur du Groupe ISM (Première Business School en Afrique de l'Ouest Francophone) a été l'invité du Forum annuel de 2013.
Le Forum annuel de 2014 sera aminé par Abdoul Mbaye, Ancien Premier Ministre de la République du Sénégal.

disposer de conseils, d'informations et de réseaux. Ils constituent des ressources stratégiques pour réaliser un projet, consolider une activité ou s'insérer. Les membres du réseau savent également que ces ressources sont détenues par des personnes qui ont occupé de hautes sphères de responsabilités, c'est pour cette raison qu'ils invitent ces personnalités d'origine sénégalaise.

L'invitation de ces personnes est aussi une manière de promouvoir « *l'excellence des professionnels sénégalais* ». Dans le site internet du réseau, on peut lire *« Nous pensons que grâce à cette plate-forme [cette mise en réseau], le « sénégalais » et le Sénégal seront vus et considérés autrement ».* Cette détermination de valoriser le professionnel sénégalais ne manifeste-t-elle pas ce que Delcroix (2011) appelle *«l'agir en situation de discrédit ».* Les professionnels aussi subissent des stéréotypes stigmatisant qui affectent les populations d'origine africaine en général. Nous convenons avec Delcroix qu'on peut être du bon côté du manche des rapports de domination et être quand même victime de discrédit (Delcroix 2011). D'ailleurs, c'est en cela que les parcours de réussite sont exemplaires, au regard des efforts fournis pour réussir et se positionner dans des « places» réservées *a priori,* à d'autres personnes. Ces gens qui ont su s'y placer, sont des parangons de réussite.

L'histoire de la présence sénégalaise en France révèle que différentes figures de migrants se succédaient ou ont coexisté.

> *« Après le tirailleur et avant le travailleur, l'image de l'intellectuel s'impose donc brièvement dans les années 1950. Et c'est cette image qui ressurgira, sans doute de manière moins spectaculaire mais à coup sûr plus authentique, moins instrumentalisée, moins exemplaire, moins anecdotique dans les années 1980. Entre-temps, elle se sera métissée, nuancée, affermie, banalisée ».* (Dewitte, 2004 : 211).

La volonté de promouvoir l'image du professionnel sénégalais est une manière de mettre en avant l'image de l'intellectuel et du professionnel. La figure du professionnel d'origine africaine commence à devenir courante du fait de la transformation des modèles migratoires. La migration des étudiants africains en France augmente même si des stéréotypes discriminants tenaces l'occultent encore. Valoriser le professionnel sénégalais est une manière de valoriser la culture sénégalaise. La gastronomie sénégalaise s'invite aux forums d'Espace jappo. Avant le début du forum, les membres du réseau prennent un apéritif préparé par « *Saveurs du Sénégal* », qui est un restaurant

géré par une Sénégalaise. La gastronomie sénégalaise, au cœur de la Défense, est l'expression d'un attachement collectif à la culture d'origine. Le métissage culinaire montre une fois de plus que les migrants imbriquent les habitudes alimentaires du pays d'origine et du pays de résidence. Ce va- et -vient entre la cuisine sénégalaise et celle française montre que leurs quotidiens structurés par ces deux univers socio-culturels.

Les activités associatives menées en France n'ont pas toutes une dimension professionnelle, certaines consistent à des soirées culturelles qui sont également des moments de retrouvailles entre des membres dispersés en Europe et en France. Mais, ils sont aussi saisis pour collecter des fonds pour financer les activités de développement au Sénégal. L'ASODEV organise parfois des soirées de collecte de dons, un des membres précise : *« il y a cinq réunions au cours de l'année qui concernent seulement l'association et ses membres en dehors de notre participation aux forums, nous avons aussi des soirées culturelles pour récolter des fonds ».*

L'ASODEV est une des rares associations de migrants qualifiés qui participe aux activités initiées par le FORIM et qui reçoit une subvention des collectivités françaises.

> Le président de l'ASODEV revient sur ce partenariat avec les collectivités françaises : *« Durant l'année, on participe à des manifestations comme la journée des associations ou des forums du département de l'Essonne qui réunit les associations qui travaillent dans le cadre de la solidarité internationale. Ces journées réunissent l'ensemble des associations de chaque ville, on participe également à la fête de la solidarité internationale. »*

Suivant cette logique récréative, Re-source organise un pique-nique annuel aux Bois de Vincennes au mois de juillet. C'est une rencontre pendant laquelle, les membres de l'association accompagnés de leurs familles se retrouvent. C'est un rituel qui dure depuis la création de l'association. Il regroupe les membres de l'association et leurs familles dans leurs compositions diverses : couples d'origine sénégalaise, couples mixtes, couples vivant en France ou aux Etats-Unis.

Source : Re-source/ Sununet, pique - nique de juillet 2009 aux Bois de Vincennes

Pendant le pique-nique, le repas collectif autour d'un bol qui est un trait distinctif des sociétés sénégalaises est reproduit. Le pique-nique est ainsi un « espace-temps » de diversité et de métissage, où la cuisine sénégalaise « *thiébu thiéthiax* » (riz au poisson fumé et séché), française (sandwichs jambon de bœuf et fromage), des brides culinaires américaines (barbecue) se côtoient. Des aliments différents, connus ou inconnus, permis ou bannis (le vin circule), perdus de vue pendant longtemps sont servis dans une ambiance festive, égayée par les rires des enfants qui jouent et le bourdonnement des conversations. A l'instar des fêtes cap verdiennes aux Etats-Unis que raconte Meintel, les pique-niques de Re-source / Sununet aux Bois de Vincennes sont

> *« des fêtes communautaires [qui] évoquent une conscience diasporique, un sentiment d'appartenance à une collectivité dispersée à travers le monde… [elles] concernent la mémoire, mais aussi le présent et l'avenir du groupe. Ainsi, elles représentent la continuité avec le passé, tout en se transformant par l'incorporation de nouveaux éléments de rituels, des nouvelles identifications, de nouveaux membres, de nouveaux lieux de mémoire »* (cité par Simon, 2008 :193).

Le choix du lieu est principalement dû au fait qu'il est le plus grand parc de Paris et est, de ce fait, un endroit agréable pour pique-niquer. Mais il n'est pas sans rappeler un fait historique majeur : dans ces bois de Vincennes[132] s'est tenue en 1931, l'exposition coloniale internationale pendant six mois. Blaise Diagne, alors sous – secrétaire d'état aux colonies, a participé à la cérémonie d'inauguration (Dewitte, 1985 : 251). En dehors de cette activité festive, Resource/ Sununet organise des conférences et des projections de films suivies de débats dans les foyers où vivent des sénégalais ;

[132] Le bois est également contigu au Palais de la porte dorée qui est devenu successivement le « Musée des colonies », ensuite celui « de la France d'outre-mer » pour être enfin le « Musée des Arts africains et océaniens » où est abrité la cité nationale de l'histoire de l'immigration

l'association organise aussi des visites de musée pour les enfants d'immigrés des quartiers difficiles quelle que soit leur origine.

Utiliser l'art, la culture et la littérature dans une perspective de « requalification », de dénonciation du déclassement social des migrants, tout en cherchant l'unité, est la principale activité de l'association « Diaspora africaines ». L'association « Diasporas Africaines » mène l'essentiel de ses activités en France et sur le web. Le site se veut panafricain en recensant la littérature africaine. Les membres de l'association convoquent des arguments historiques et littéraires afin de s'unir dans la dispersion. Cet objectif rappelle ceux des années 1950, lorsque la littérature, à travers le mouvement littéraire de la Négritude, était un des moyens de luttes d'un peuple noir uni. L'association n'a que des membres d'origine sénégalaise, mais en érigeant la valorisation du patrimoine culturel africain en principe fondateur de l'association, elle rassemble des publications d'origines diverses qui dépassent largement une référence nationale restreinte.

Le site web de l'association recense et publie des poèmes, proses ou diverses formes littéraires d'écrivains sénégalais, africains, antillais. Les auteurs contactent l'association pour poster leurs textes ou les membres de l'association choisissent de publier eux-mêmes des textes célèbres ou qui viennent de paraître. Il peut s'agir du texte intégral ou d'un extrait qui résume l'œuvre. Pour un des membres du bureau

> *« Diasporas africaines est à la fois une association et une revue littéraire électronique, fondée par une bande de copains qui a pour objectif de valoriser la tradition orale africaine en racontant l'histoire africaine par nous-mêmes. Cette histoire a été racontée par les Blancs qui l'ont pendant longtemps déformée, maquillée, ils ont fait des omissions. Nous nous sommes dits, à l'instar des écrivains comme Senghor et Césaire il nous faut continuer de raconter nous-mêmes l'histoire de l'Afrique pour la valoriser et la réhabiliter. « Écrivons notre mémoire collective » est le message que lance notre site de publication. Notre site représente un point de rencontre malgré la dispersion. Nous avons déjà publié des auteurs de diverses origines : Claude Ribbe : qui est philosophe, « le Chevalier de Saint-Georges », Jean-Louis Sagot Duvauroux : « on ne nait pas nègre on le devient », Marie Ndiaye qui a gagné le prix Goncourt, il y a aussi les livres des membres de notre association. Ces publications font connaître des auteurs d'origine africaine, elles font connaître également des publications qui sont en version papier. »*

Le président de l'association insiste sur le but de l'association que traduit le slogan *« écrivons notre mémoire collective ».* L'historiographie (l'écriture du passé)

réhabilite le passé comme le souligne Dufoix (2003 :66) *« écrire l'histoire fait exister dans l'histoire »*. Pour les membres de l'association, ces publications permettent de revisiter un passé commun. A l'instar du *chevalier de Saint-George* de Claude Ribbe, les publications du site rappellent des pans oubliés de l'histoire africaine ou des noirs. Cette mémoire commune du passé raffermit les liens entre les peuples d'Afrique dispersés à travers le monde.

Le travail bénévole des membres de l'association consiste à s'informer sur les nouvelles publications, à effectuer des chroniques littéraires et à interviewer des auteurs. Des extraits d'ouvrages d'auteurs très connus comme Ahmadou Kourouma, Boubacar Boris Diop, Marie Ndiaye, entre autres, ainsi que des références bibliographiques d'un grand nombre d'auteurs de la littérature africaine sont publiés sur le site[133]. Le sens de ce recensement de publications est de trouver des points d'articulation pour unir dans une entité collective la littérature africaine. Mais, cette construction de la « mémoire collective » se heurte à des obstacles. Car, les bouts de textes fragmentés qu'ils cherchent à mettre ensemble se révèlent forts différents les uns des autres. La littéraire africaine est très diverse tant du point de vue des langues d'écriture que des réalités sociales traitées.

Une grande partie des publications du site portent sur la question de l'identité avec des extraits tels que : *On ne nait pas noir, on le devient* de Jean-Louis Sagot-Duvauroux, aux éditions Albin Michel ; *La préférence nationale* de Fatou Diome, qui est un recueil de nouvelles qui dénonce les discriminations. Les extraits choisis et publiés semblent fortement reliés aux vécus des membres de l'association. Les principaux extraits sont tirés d'une littérature marquée par ce qu'on appelle *« la situation coloniale et post coloniale »*. Une grande partie de cette littérature est très « engagée » et relate les blessures de l'histoire ou met en scène des romans dont les personnages sont confrontés à une « *perte de soi-même à la rencontre de l'Autre. »* Dans cette perspective l'écriture ou la littérature n'est pas seulement un art mais elle est un instrument dont on se sert pour se narrer, se reconstruire ou pour dénoncer la précarité sociale et culturelle

[133] La base bibliographique du site est très fournie, on peut citer parmi les auteurs Chinua Achébé, Aimé Césaire , Léon Gontran Damas, Birago Diop, Cheikh Anta Diop, E.B Dubois, Frantz Fanon, Alex Haley, Paul Hazoumé, Chiekh Amidou Kane, Ahmadou Kourouma, Henri Lopès, Camara Laye, Ferdinand Oyono, Wolé Soyinka, L. S. Senghor, Ousmane Sembène , Joseph Brahim Seid, entre autres.

des migrants. D'ailleurs, cet aspect apparait clairement lorsqu'on analyse les livres que les membres de l'association ont écrits et publiés sur le site.

Il s'agit d'ouvrages écrits par les membres de l'association eux-mêmes qui abordent des thèmes liés à leurs vécus. Cette littérature prend la forme de témoignages. Les principaux personnages de ces romans ont des expériences de vie. Une quotidienneté qui se rapproche des expériences des migrants interrogés dans cette étude. Ainsi, la fiction se compose en empruntant des scènes et des séquences de la vie réelle telles que la recherche longue et infructueuse d'emploi d'Omar qui passe souvent au Pôle emploi et reçoit à chaque fois la même réponse négative : *« Pour l'instant, nous n'avons rien. Rappelez-moi votre nom* » (extrait de *La main invisible* de Mamadou Berger (pseudonyme d'un membre de l'association) paru aux éditions le manuscrit.

A l'image de *la main invisible*, la plupart des titres des ouvrages publiés sur le site sont très évocateurs comme *Café noir et croissant au beur* de Moulaye Aidara, paru aux éditions La société des Écrivains en 2003, qui décrit les stigmates raciaux « noir », « beur ». Par l'écriture, ces auteurs membres de l'association dénoncent des discriminations et mettent en récit les questionnements intérieurs et les dilemmes identitaires qui tourmentent le migrant. Ils utilisent également des figures de style littéraire qui ironisent ou filent la métaphore pour rendre compte des difficultés quotidiennes qui rythment la sédentarisation. Ces ouvrages mettent en scène des personnages qui refusent de subir le poids structurant des déterminations qui les enferment dans des catégories dépersonnalisantes, comme le révèle cet extrait de *Dahij* « *ce livre est un jihad. Une guerre intérieure. Un jihad pour sortir de moi-même, de ma race, de mon sexe, de ma religion, de mes déterminations. Un jihad pour aller vers moi-même.* ». Effectuer un récit de soi ou se raconter est une manière de se situer face à la complexité et la multitude des déterminations. Ces migrants qualifiés se servent de l'écriture pour donner plus de portée à leurs messages, ils peuvent donner de la voix par leur plume. Car, *« en situation de dispersion, l'art et la littérature sont investis d'une mission politique. Ils disent plus et vont plus loin que les discours des politiciens* » (Beledian, 2007 :198)

Les sphères d'activités en France sont diversifiées, tour à tour festives, intellectuelles ou professionnelles. Elles sont menées dans des lieux chargés de sens tels

que le quartier des affaires, les sites historiques de France ou l'internet qui donne de la visibilité. Elles sont mises à profit pour exprimer une spécificité culturelle ou pour mettre en œuvre des stratégies collectives en vue de réussir l'intégration professionnelle en France, tout en restant attaché au pays d'origine. En résumé, les activités associatives donnent lieu à des pratiques sociales et des dynamiques communautaires à partir desquelles la condition de diaspora qualifiée s'élabore. Il s'agit d'une diaspora intellectuelle qui se réfère aux mondes des affaires et met en avant ses compétences professionnelles. Elle diffère de la diaspora africaine des années 1930-1970, dont le projet était la réhabilitation de l'histoire de l'Afrique et la lutte contre les oppressions.

Les activités que les associations accomplissent en France sont différentes de celles initiées dans le pays d'origine. Ces dernières sont des actions de développement. De plus, ils ne sont que 51% de migrants à affirmer que leurs associations mènent des activités au Sénégal. Il y a des associations -Diasporas africaines, Espace jappo et l'association des avocats-qui n'ont pas d'activités au Sénégal.

Tableau 59 : activités associatives au Sénégal

Activités associatives en France	**Effectif**	**Pourcentage**
Non réponse	11	11%
Oui	51	51%
Non	38	38%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Ces activités consistent à des projets de construction d'infrastructures éducatives, des investissements collectifs, des collaborations scientifiques et techniques avec les universités ou à l'organisation de séminaires (home coming). L'ASEC, Re-source/ Sununet et l'ASODEV mènent des activités au Sénégal.

Tableau 60 : domaines d'activités au Sénégal

Home coming pour les membres et populations	**10**	**30,3%**
Dons et actions sociales (santé et éducation)	8	24,2%
Enseignement supérieur et recherches	6	18,2%
Construction d'équipements (santé et éducation)	4	12,1%
Centre de formation et exploitation agricole	3	9,1%
Camps de vacances des enfants de bordelais sénégalais.	1	3,0%
Démarches pour que les avocats de France exercent au Sénégal	1	3,0%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

En plus des enseignements dans les universités sénégalaises, les membres de l'ASEC ont deux projets au Sénégal : la création d'un centre de formation

professionnelle et de l'entreprenariat (CFPE) et un projet agricole, comme l'indique un membre :

> *« Notre association à plusieurs projets, le projet économique est en cours de réalisations, il s'agit d'une entreprise d'exploitation agricole à Fissel Mbadane. Ce projet nous l'avons confié à un cabinet de consultance qui est au Sénégal parce que c'est difficile d'agir de l'extérieur. Compte tenu du fait que nous sommes tous dans des structures où nous sommes salariés, on n'a pas donc de disponibilité, de temps nécessaire pour pouvoir gérer tout ça tout seul. Donc, on a fait appel à un cabinet qui est au Sénégal qui s'appelle Millenium consulting et qui gère donc ce projet-là. »*

Le projet agricole a démarré. L'investissement est collectif, il provient des cotisations des membres de l'association. Il s'agit d'une agriculture biologique dans la communauté rurale de Fissel (au Sénégal) où l'association bénéficie déjà d'une affectation de 12 hectares de terre. Pour disposer d'une surface agricole pour le projet, les membres de l'association ont dû s'associer avec une personne qui vit dans la communauté rurale de Fissel. La législation foncière du Sénégal exige que le demandeur d'une affectation de terre réside dans la communauté rurale où la demande est introduite. Pour mettre en œuvre des projets au Sénégal, les migrants qualifiés élaborent des partenariats innovants qui permettent d'entreprendre tout en restant en France. Il s'agit entre autres de la délégation de la gestion ou de la réactivation du réseau social au Sénégal. La gestion du projet est déléguée à une entreprise basée au Sénégal : le Millenium consulting. Les membres de l'association supervisent mais ne s'impliquent pas dans la gestion directe du projet. Mais en raison de différends avec le Millenium consulting, la gestion du projet agricole a été confiée à un doctorant de l'université de Dakar, spécialisé en biotechnologie. Dans un entretien, il nous a retracé sa rencontre avec les membres l'ASEC et sa contribution dans le projet.

> *« J'ai rencontré un des membres de l'association à l'école polytechnique de Dakar, lors d'un concours où un ensemble de projets en sciences et techniques ont été présentés, il est professeur à l'UIT de Paris 8. Mon projet a été sélectionné comme l'un des meilleurs mais, je n'arrivais pas à trouver de financement pour le mettre en œuvre. Le professeur de Paris 8 a essayé de m'aider à trouver un financement mais en vain. Plus tard, il m'a remis leur projet agricole de Fissel qui tardait à se développer et m'a mis en relation avec la présidente de l'association. J'ai lu le projet, lui ai dit qu'il fallait le réécrit parce qu'en l'état, il n'était pas bon. Nous avons refait le projet, son cout global est de 40. 000.000 f CFA (soit environ 61 000 euros). Le financement n'est pas disponible. Pour le moment un petit projet de production de sésame est réalisé sur les 2 hectares. Pour réaliser la production de sésame un puits-forage a été réalisé et une quinzaine de jeunes*

(15) de la communauté rurale ont été recrutés pour le défrichage et le labour. »

Ce projet n'est qu'à ses balbutiements, les membres de l'association projettent de créer une ferme de culture biologique comportant trois unités : une unité de production de fruits, une unité de culture de légumes ainsi qu'une production de poulets de chair et de pondeuses. Pour réaliser la production de légume, la présidente de l'association a envoyé des semences de pomme de terre qu'elle s'est procurée auprès d'agriculteurs français. Le laboratoire de biotechnologie des champignons de l'université de Dakar, auquel est affilié le doctorant qui gère le projet, a mené des cultures in vitro de tubercules de pomme de terre avec les semences envoyées par la présidente de l'ASEC.

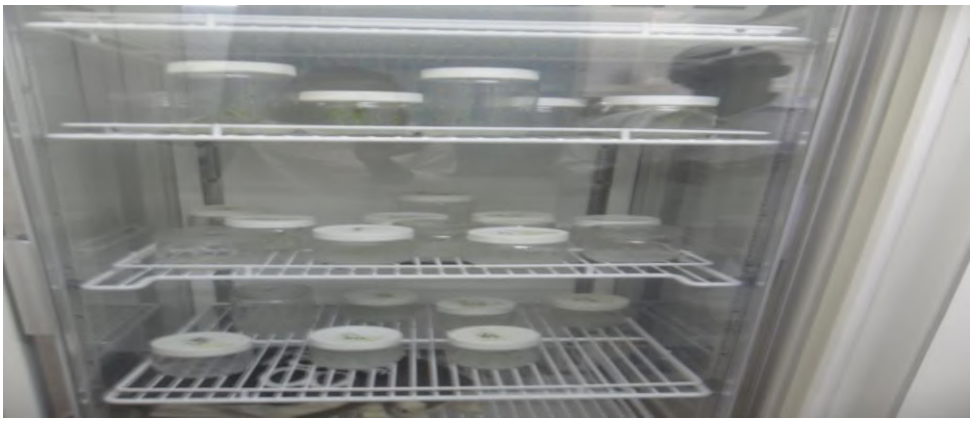

Culture in vitro de tubercules de pomme de terre à partir des semences envoyées par la présidente de l'ASEC (Laboratoire de biotechnologie des champignons de la faculté des sciences et techniques de l'université de Dakar). Source : enquête 2013.

Lorsqu'un cadre de partenariat formel entre l'association et le laboratoire universitaire sera mis sur pied, des cultures in vitro seront réalisées au laboratoire avant d'être plantées dans le champ de Fissel.

« Si on formalise tout ça [la collaboration entre l'association et le laboratoire], ce sera innovant, les semences de pomme de terre envoyées n'ont jamais été encore poussées au Sénégal, si cette expérimentation du labo réussit, ce sera une innovation on et pourra l'étendre à d'autres variétés », précise-t-il.

En coptant un doctorant spécialisé en biotechnologie, les membres de l'association cherchent à initier une jonction entre recherche fondamentale et appliquée dans un contexte où les résultats de la recherche sont rares utilisés. Le domaine investi : l'agriculture n'est pas celui dans lequel les membres de l'association sont spécialisés. Mais, c'est un secteur d'activités important au Sénégal qui emploie presque toute la

population active rurale d'où l'importance de cette articulation entre la recherche et la production.

L'investissement agricole des membres de l'ASEC est jumelé à un projet de formation professionnelle pour les jeunes non scolarisés et exclus des circuits d'enseignement classique. Un grand nombre des membres de cette association enseignent dans des UIT de Paris (institut universitaire de technologie). En outre, il y a des chefs d'entreprise dans l'association. Les CFPE (Centre de formation professionnelle et entrepreneuriale) sont un secteur qu'ils maîtrisent. Aussi, dès la création de l'association, les membres de l'ASEC avaient annoncé l'ouverture d'un CFPE au Sénégal, mais il tarde à voir le jour. Or, ce projet est d'une importance notoire, au regard des taux élevés de déperdition scolaire et du nombre limité de centres de formation professionnelle pour les jeunes qui n'ont pas achevé leur cursus scolaire. Au Sénégal, des milliers de jeunes sont employés dans l'économie informelle sans autre formation qu'un apprentissage sur le tas. La création de centres de formation pour ces jeunes est, donc, un projet porteur. Évidemment, cette action limitée, initiée dans le cadre associatif, ne peut pas résoudre un problème national et structurel du système éducatif sénégalais. Mais, ce genre d'initiatives, si elles réussissent, peuvent avoir des effets multiplicateurs débouchant sur la création d'autres centres de formation. Les répercussions peuvent aller au-delà du projet initial. Les membres de l'association justifient ce retard par la réticence des autorités sénégalaises ou plus précisément par leur absence de réaction lorsque le projet leur a été soumis.

> *« Pour notre projet de venir en aide aux jeunes de la rue et aux jeunes qui sont dans l'informel en créant des centres de formation, nous devions travailler avec les autorités publiques mais là c'est pire que pire. On a l'impression que ce n'est pas un problème pour eux ou ce n'est pas un problème intéressant, ce n'est pas un problème qui les mobilise, ça c'est l'impression qu'on a, au-delà du fait qu'on s'est fait piqué notre projet par Abdoulaye Wade (rires, je ne sais pas si vous osez le mettre). »*

Même si, le rôle de l'Etat[134] est important, ce projet n'aboutira que si les principaux acteurs qui le portent, le mènent jusqu'au bout en mobilisant des finances

[134] l'Etat du Sénégal a déjà mis sur pied des centres de formation professionnelle et des lycées techniques. Pour rappelle la création du Centre national de qualification professionnelle date de 1983.Le Centre national de qualification professionnelle est créé par la loi n° 83 -52 du 18 février 1983 lui conférant le statut d'Etablissement public à caractère administratif (EPA), le CNQP a été transformé en Etablissement

extérieures et en impliquant l'Etat dans la mesure du possible. Les activités au Sénégal se heurtent à certaines difficultés, qui parfois annulent les projets alors qu'ils peuvent être d'un apport réel. Il arrive que les migrants qualifiés abandonnent des projets innovateurs du fait de l'absence de coopération des autorités. Pourtant, les migrants qualifiés côtoient les autorités sénégalaises, mais leur relation n'est pas toujours au beau fixe, ce qui pousse les migrants à vouloir délocaliser les projets associatifs vers d'autres pays africains.

> *« Nous avons gardé le projet et sincèrement des pays comme le Mali ou le Burkina faso seraient très bien pour implanter ce projet et l'ouvrir à tous les jeunes africains. En tant que présidente du mouvement, c'est vraiment l'idée que j'ai : de sortir du Sénégal et d'aller le proposer dans d'autres pays. J'avais pensé à un moment très fortement à Thabo Mbeki puisque je l'ai rencontré lors d'une conférence en Afrique du sud. J'aurais voulu le rencontrer pour lui demander de soutenir notre mouvement,pour qu'on implante ça quelque part en Afrique avec le soutien des autorités africaines c'est- à- dire au niveau de l'UA. Ou bien aller dans des pays comme le Mali et le Burkina où on sait que les dirigeants travaillent pour le pays. Mais bon, le Sénégal, c'est le Sénégal. »*

La portée des actions de développement des associations de migrants qualifiés est toute relative mais leur valeur symbolique est élevée. De plus, ces actions ponctuelles menées à petite échelle peuvent mobiliser une expertise de haut niveau inexistant dans le pays d'origine. D'ailleurs, les autres activités de l'ASEC au Sénégal porte sur l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, les activités associatives ne sont que le prolongement d'initiatives individuelles. Un des membres précise :

> *« Sur le plan scientifique on continue à avoir des collaborations avec des universités. Nous avons une convention avec l'université Gaston Berger, elle a été négociée avec le chargé de la coopération scientifique, nous faisons un certain nombre de propositions dans cette convention par rapport à la collaboration, les manifestations scientifiques et le soutien s'ils ont besoin de compétence de notre réseau. C'est assez complet par rapport à ce que nous pouvons apporter aux universités. C'est pareil pour Dakar, [l'université de Dakar] mais, Dakar c'est bien finalisé puisque nous sommes membres fondateurs de la fondation de l'université. Nous avons eu avec cette université des manifestations, des voyages de contact groupé comme par exemple au Brésil. A l'UCAD plus précisément à l'ESP [Ecole supérieure*

---

public à caractère industriel et commercial (EPIC) par la loi n° 2000 -26 du 01 septembre 2000.C'est le premier établissement de formation technique et professionnelle du Sénégal, voire de la sous-région et a eu à former plusieurs générations d'ouvriers et de techniciens devenus aujourd'hui cadres dans leurs activités respectives. Cette formation à la fois pratique et théorique permet d'enregistrer, chaque année, la sortie d'une promotion de 100 ouvriers qualifiés dans les différentes filières industrielles; ces jeunes sont immédiatement opérationnels du fait de la formation par alternance qu'ils ont reçue.

polytechnique] on a, pour le moment, des contacts plus individuels. Mais à terme j'aimerais beaucoup que cela s'élargisse au mouvement et qu'on leur propose les mêmes types de conventions qu'avec l'UGB. »

Poursuivant la relation d'expertise qu'ils ont noué avec le pays d'origine en participant au TOKTEN et au PAISD, les membres de l'ASEC ont signé, par le biais de l'association, des accords de collaborations scientifiques avec l'université Gaston Berger de Saint-Louis et l'université de Ziguinchor, des membres de cette association ont, individuellement, donné des cours à l'université Cheikh Anta Diop et à l'université Gaston Berger de Saint-Louis.

En mai 2008 un colloque sur « les risques professionnels en Afrique » a été organisé à l'université Gaston Berger et certains de l'ASEC y ont participé. La présidente de l'association a également initié une coopération interuniversitaire entre son université en France et l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Dans ce cadre, une visite de travail pour le personnel de la bibliothèque de Gaston Berger a été organisée en France. La visite n'a pas été très fructueuse. Selon les responsables de l'association qui ont initié cette coopération, les représentants de l'université Gaston Berger l'ont plus perçu comme une visite de contact que comme de réelles séances de travail. Or, ce déplacement visait une formation sur la gestion des bases documentaires pour aboutir à une collaboration durable de travail entretenue par la mobilité entre les deux universités.

Les activités de l'ASEC sont orientées à la fois vers l'investissement productif et les sciences et techniques, alors que Re-source et ASODEV ont des interventions de nature socio- économique au Sénégal.

L'activité phare de Re-source/ Sununet au Sénégal est le « *home coming* ». Depuis la création de l'association, les membres se retrouvent tous les deux ans au Sénégal. Un *« home coming* » a été organisé en 2007, en 2009, en 2011 et récemment en 2013[135].

[135] Le home coming de 2013 s'est tenu à Dakar du 26 décembre au 02 janvier 2014. Le thème du home coming de 2013 a porté sur « le développement durable : peut réconcilier le développement économique et les équilibres écologiques en Afrique ».

Banderole home coming 2013, source : enquêtes 2013

Durant cette manifestation des conférences sont animées, des prix sont remis pour récompenser les actions utiles au niveau local. Souvent, ces prix sont remis à des individus qui se distinguent dans un domaine particulier. Dans une interview accordée à *Réussir*, le président de Re-source/ Sununet, revient sur le sens donné au *« home coming »* :

> *« Organiser un « retour aux sources » collectif, c'est affirmer notre citoyenneté par rapport à notre pays d'origine, essayer de contribuer au rayonnement international et à l'harmonie interne de notre pays. Cette rencontre interprofessionnelle, pluridisciplinaire et internationale (cadres, travailleurs, entrepreneurs, chercheurs, enseignants) se déclinera de façon plus précise dans des conférences, séminaires, ateliers, business meeting et remise de prix aux meilleurs d'entre nous. »*

Les membres de l'association reviennent tous les deux ans, en groupe, passer deux ou trois jours de séminaire au Sénégal. Les migrants ont tendance à revenir individuellement (chapitre sur le retour) mais organiser un retour temporaire collectif est très rare. Il montre leur engagement collectif à participer aux dynamiques de développement, une manière implicite de rappeler aux populations et aux autorités que les « Sénégalais de l'extérieur » sont aussi concernés par les questions de développement. C'est également une manière de manifester collectivement une communauté d'avenir avec le pays d'origine ainsi qu'une fidélité qu'ils ne peuvent plus exprimer au quotidien.

D'autre part, les membres de Re-source/ Sununet vivent des pays différents et évoluent dans des contextes socioculturels divers (la société française et les sociétés nord-américaines). Le *« home coming »* est pour eux une opportunité de revenir au Sénégal pour s'imprégner des valeurs et normes sénégalaise qu'ils partagent, qui les unissent, donnent sens et justifient les échanges transnationaux entre des membres de

l'association dispersés. D'ailleurs c'est pour cela que certains membres de l'association traduisent le « *home coming* » par « recours aux sources » et non par « retour aux sources » qui est la traduction exacte.

Le *« home coming* » est aussi une rencontre entre les migrants qualifiés et les acteurs économiques locaux du secteur formel et de l'informel. L'affirmation de l'appartenance prend une forme concrète. Un Forum business meeting est organisé pour que les migrants qualifiés échangent avec les chefs d'entreprise, les opérateurs financiers et les agences de développement sénégalaises. Les business meeting visent à créer des joint-ventures entre opérateurs économiques locaux et les migrants. Certains ateliers du *« home coming* » ont été animés par des personnes connues comme le professeur Cornel West et le journaliste Tavis Smiley[136].

En plus du « home coming », Re-source/ Sununet a des actions sociales et humanitaires tel que le projet de construction de centre de prévention de la toxicomanie des jeunes, ou encore, le projet de distribution de lunettes aux écoliers qui viennent de familles démunies. Mais ces projets n'ont pas encore été exécutés.

Dans la même perspective que Re-source/ Sununet, l'association Afrique Solidarité Développement(ASODEV) axe ses activités au Sénégal sur la redynamisation des ressources humaines locales par l'investissement dans des infrastructures scolaires. Pour le président, l'association est au service du développement solidaire au Sénégal :

> *« Donc on fait des choses aussi bien dans la banlieue de Dakar, en Casamance qu'à Thilogne et au-delà. Dans la banlieue, c'est plus dans l'éducation, on a donné des ordinateurs à des écoles où on a envoyé des stagiaires qui sont étudiants en informatique pour donner des cours d'informatique aux élèves. En Casamance, c'est une aide aux femmes qui élèvent des poulets (volaille). On a fait intervenir des professionnels français qui sont dans l'économie sociale l'agriculture. Ces Français ont travaillé avec des Sénégalais, des associations sénégalaises. À chaque fois qu'on intervient, on s'appuie sur les ressources locales qui existent et qui peuvent être mobilisées et on fait le travail ensemble ».*

Un de leurs projets en cours porte sur la construction d'une troisième école de 10 salles de classe, équipée d'un bloc sanitaire, d'une bibliothèque et d'une connexion

[136] Le professeur West est un philosophe spécialiste des religions à l'université de Princeton où a été enseigné un membre de Re-source/ Sununet. Tavis Smiley est un journaliste et un entrepreneur américain.

internet. Ce projet rend compte des modifications intervenues dans l'action des migrants qualifiés. En effet, la vision de l'école et de l'éducation de base a évolué, il ne s'agit plus seulement de satisfaire le besoin de construire des salles de classe fonctionnelles, mais l'objectif implicite est d'atteindre une scolarisation primaire complète en construisant une troisième école à Thilogne. En outre, la formation se diversifie, au programme classique, s'ajoute l'informatique.

L'association est également en partenariat avec le PAISD pour construire un lycée à Thilogne. Tous ces projets d'infrastructures éducatifs montrent l'importance que les membres d'ASODEV accordent à la formation des ressources humaines dans le pays d'origine. Ces actions de développement ont contribué à transformer ce territoire local dont les évolutions socio-économiques ont été fortement influencées par ces actions des réseaux transnationaux de migrants. Thilogne qui n'était qu'un village est devenu une ville, grâce aux investissements de tous les migrants originaires de cette localité. L'article intitulé « Thilogne une ville bâtie par les émigrés » du quotidien l'Enquête (enqueteplus.com), publié en janvier[137], témoigne du rôle des migrants dans le développement de leur localité d'origine.

La littérature sur les migrations s'est davantage focalisée sur *le « transnationalisme villageois »* Lacroix (2012). Ces analyses mettent en exergue les actions des associations de migrants dans leur village d'origine. L'analyse des pratiques transnationales des migrants qualifiés se limite souvent à leur mobilité internationale, leur implication dans les actions de développement dans leur pays d'origine est souvent passée sous silence. Or, certains migrants qualifiés se rassemblent autour de projets communs de développement en faveur de leur pays d'origine. Ils sont également des acteurs de ce transnationalisme villageois, car les associations villageoises comptent de façon croissante des membres qui ont un certain niveau d'instruction.

La question qui se pose est de savoir si les membres des associations prennent réellement part aux différentes activités transnationales que les associations initient?

[137] http://www.enqueteplus.com/content/carte-postale-thilogne-une-ville-b%C3%A2tie-par-les-%C3%A9migr%C3%A9s, page consultée, le 13/01/2013.

3. La participation des membres aux activités associatives multi-localisées

Les membres des associations qui ne résident pas en France participent aux activités menées en France. Le transnationalisme n'est pas seulement un état d'esprit mais une réalité. La participation de tous les membres s'observe d'abord dans la conception et l'élaboration des activités avant qu'elles ne soient réalisées. Le *« home coming* », cette appellation anglaise porte, de toute évidence, la marque des membres de Re-source / Sununet qui vivent aux Etats-Unis. La participation active des membres de Re-sources /Sununet s'observe également dans le choix des activités et de leurs orientations. En effet, les membres de Re-sources /Sununet qui résident en France n'ont pas de réticences à ce que l'association mène des activités humanitaires, en distribuant des dons de diverses natures au Sénégal. Par contre, ceux qui vivent aux Etats-Unis sont très hostiles à ce type d'activités. Pour eux, la philosophie qui doit guider l'action associative est d'*« apprendre à pécher ».* Leur préoccupation fondamentale est de dépasser le modèle de l'assistance pour promouvoir la créativité sociale. Dans cette perspective, l'association avait un projet qui visait à donner des lits d'hôpital aux artisans sénégalais, en vue de les amener à fabriquer eux-mêmes des lits d'hôpital. Ce projet concernait différents acteurs (Etat, autorités des hôpitaux et les artisans et l'association). Finalement le projet n'a pas abouti à cause des divergences entre les partenaires. Les lits ont été offerts à une ONG qui œuvre au Sénégal dans l'humanitaire. Car, les membres de Re-source/ Etats –Unis ont refusé que l'association distribue directement les lits aux hôpitaux, cela trahirait leur vision du développement. C'est un compromis qui prend en compte les divergences de points de vue. Ces derniers restent marqués par les réalités socioculturelles différentes des sociétés dans lesquelles les migrants évoluent.

En dehors de cette forme de participation, des rencontres physiques ont lieu. Les membres des différents sites d'installation organisent en commun des activités qui exigent que ceux qui sont aux Etats-Unis se déplacent. Ainsi, les membres qui ne vivent pas en France ne sont pas des figurants. 70% des migrants qualifiés disent, d'ailleurs, que les membres qui ne résident pas en France prennent part aux activités associatives qui se tiennent en France. ASODEV a des membres vivent en Espagne, en Belgique. Ces

membres participent aux assemblées générales et réunions importantes de l'association que l'association organise en France.

Tableau 61 : Participation des membres dispersés aux activités associatives

Participation des membres vivants ailleurs	Effectif	Pourcentage
Non réponse	19	19%
Oui	70	70%
Non	11	11%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les membres actifs qui occupent des positions qui les placent au premier plan de la mobilisation associative (président, trésorier) s'impliquent davantage dans les activités associatives multi-situées. De ce fait, ils ont un plus fort taux de déplacements pour participer aux activités de l'association qui se tiennent en France, au Sénégal ou aux Etats-Unis. Le président de Re-source/ Sununet ne vit pas en France mais aux Etats-Unis ainsi que d'autres membres du bureau, ils viennent en France pour le pique-nique ou les assemblées générales tenues en France.

> L'ancien président de Re-source/ Sununet précise *« je vis aux Etats-Unis, mais quand il y a quelque chose, comme une activité, je me rends à Paris, j'y reste plusieurs jours parfois…. Tous, on se donne rendez-vous pour le home coming au Sénégal. Là c'est nous tous qui nous déplaçons, ceux d'Amérique, ceux de France. Cette dynamique est importante pour nous.»*

Les terrains de rencontres des membres d'une association multipolaire sont divers. En dehors de la France, ces personnes peuvent se retrouver au Sénégal lors d'une activité ou dans un autre pays, soit dans le cadre d'une réunion de l'association planifiée, soit pour profiter d'une occasion de rencontre rendue possible par un déplacement professionnel. Ces entrevues fortuites sont initiées surtout par les membres du bureau, elles peuvent être nombreuses dans l'année, selon les responsables d'association interrogés.

L'ensemble des membres des associations, ceux qui résident en France et ceux qui sont installés dans d'autres d'Europe et d'Amérique se rencontrent (63,5%) lorsque l'association mène une activité importante. Les espaces de rencontres changent en fonction des activités, ils peuvent être physiques ou virtuels.

Tableau 62: Mode de participation de ces membres

Mode de participation des membres vivants ailleurs	Effectif	Pourcentage
Par déplacement	33	63,5%
Se retrouver au Sénégal	6	11,5%
Par Skype ou informer par e-mail	5	9,6%
Je ne sais pas	4	7,7%
Par Skype	3	5,8%
Par Skype ou déplacement	1	1,9%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'ASEC organise principalement ces assemblées générales à Paris, à Limoge. Certains membres font le déplacement d'autres participent via l'internet. Il arrive que les membres se trouvent à Dakar lorsqu'ils y sont de passage. Les membres de l'ASODEV se rencontrent à Paris parfois en Belgique ou à Thilogne au Sénégal. Les membres de Re-source se retrouvent dans différentes villes, Paris, Dakar, New York, etc. Les assemblées générales de l'association se tiennent entre les Etats –unis et la France. Des assemblées générales se sont déjà tenues à Washington DC et à New -York. La dernière assemblée a eu lieu à Paris en octobre 2012. La sociabilité associative ne se limite pas aux seuls membres, elle s'instaure également entre associations.

4. Les relations entre les différentes associations : une consolidation du réseau diasporique

Les cadres de sociabilité associative ont tendance à s'élargir, car, certaines associations de migrants qualifiés collaborent entre elles. Dans cet échantillon d'associations, des interrelations entre différentes associations existent. C'est ce que déclarent 51% des migrants interrogés.

Tableau 63 : relations entre associations

Relations avec d'autres associations	Effectif	Pourcentage
Non réponse	15	15%
Oui	51	51%
Non	34	34%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'interrelation entre les associations se construit suivant différentes logiques. Dans certains cas, l'association de migrants qualifiés est issue d'une ancienne

association villageoise, c'est le cas de l'ASODEV. Cette dernière est issue de TAD, aussi, les liens entre les deux associations sont maintenus parce qu'une partie des membres de l'ASODEV est toujours membre de TAD. Lorsqu'une association sort des flancs d'une autre association les liens entre les deux peuvent perdurer.

Le réseau est une organisation flexible qui favorise les interrelations entre les membres de différentes associations. Il arrive que des membres de L'ASEC ou de Re-Source/ Sununet assistent aux rencontres (forum annuel, forum networking) du réseau Espace Jappo. Car la participation à ces activités du réseau ne demande pas un engagement associatif.

Il existe également des circonstances fortuites qui favorisent les liens entre les associations. Les membres de l'association Re-source/ Sununet refusent que leurs actions associatives se résument à l'assistanat, aussi, ils rétrocèdent à d'autres associations les matériels qu'ils ont acquis et qu'ils ne peuvent pas intégrer dans des activités génératrices de revenus pour les populations locales. Cette démarche a favorisé des relations de collaboration entre Re-source et l'Association des ziguinchorois d'entraide et de développement (AZED). Les relations entre associations sont principalement de nature collaborative (46%).

Tableau 64 : nature de la relation entre association

Nature de la relation	Effectif	Pourcentage
Non réponse	42	42%
collaboration	46	46%
Fédération	3	3%
Organisation conjointe de manifestation	22	22%
Autre	34	34
Total	100	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (4 au maximum).
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

L'organisation d'activités communes ou la collaboration entre les associations élargissent les relations d'amitié ou de connaissance entre les membres de ces associations. Plus les associations sont en relation les unes avec les autres, plus la possibilité d'étendre l'univers interconnaissance est grande. Cependant, les fédérations entre associations sont très faibles. L'absence de fédération réduit la portée des activités

de ces associations et émiette les actions de développement ce qui freine une capitalisation optimale des ressources expatriées. Toutefois, les associations disposent de ressources diverses pour pérenniser leurs activités

IV. Les facteurs de pérennisation de l'action associative

Plusieurs ressources sont mobilisées pour maintenir les associations de migrants qualifiés. En vue de poursuivre la dynamique transnationale dans laquelle le local, le national et le global sont inter-reliés. Les lieux de rencontres sont également virtuels.

1. Les technologies de l'information et de la communication : moyens de communication entre membres dispersés

Grâce aux développements des technologies de l'information, le skype, l'e-mail et le téléphone sont devenus des moyens de communication couramment utilisés par les associations de migrants qualifiés pour tenir une réunion, diffuser une information ou voire organiser une activité à venir.

Tableau 65 : Moyens de communication entre membres

Moyens de communication entre membres	Eff	%
Téléphone site web	21	30,0%
Téléphone et e-mail	12	17,1%
Internet	7	10,0%
Réunions, téléphone et e-mail	6	8,6%
Téléphone	6	8,6%
Site web et e-mail	5	7,1%
Conférence téléphonique et diner de comité	3	4,3%
Conférence téléphonique et e-mail	2	2,9%
E-mail	2	2,9%
Pas de réponse	2	2,9%
Réunions et e-mail	2	2,9%
Site web	1	1,4%
Téléphone et skype	1	1,4%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés mobilisent les moyens de communication très usités dans leur milieu professionnel qu'ils réadaptent dans le cadre associatif. Ainsi, des réunions sont tenues via skype ou par conférence téléphonique. Un membre d'Espace jappo décrit les moyens de communication entre les membres du réseau Espace jappo.

« On se passe beaucoup d'appels, on se fait des calls conf [conférences téléphoniques] parce qu'on n'est pas franchement disponible. On essaie de se faire des diners du comité ne serait-ce que pour débriefer quand on a fini une activité ou des événements. Pour le moment, ça va, mais on est tous très, très occupés et c'est ça le problème. »

L'usage fréquent des moyens de télécommunication rapproche les membres[138] du bureau. Le manque de temps, la dispersion géographique et la distance ne permettent pas de réunir tous les membres lors des assemblées générales et des réunions qui se tiennent au cours de l'année. De ce point de vue, ces technologies de communication sont devenues indispensables au fonctionnement des associations multipolarisées, comme l'ont observé Barré et al :

« Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent bien souvent l'élément structurant de l'espace diasporique. Ces médias sont donc bien plus que de simples instruments d'expression d'une identité diasporique préexistante : on peut dire aujourd'hui que cet environnement socio-technique est constitutif des diasporas, dont ils rendent possible l'existence ». (2003 :42).

A part l'association des avocats qui est toute récente, toutes les autres associations ont un site -web. L'ASEC est en train de reconstruire son site, aussi leur ancienne page n'est plus disponible alors que la nouvelle n'est pas encore en ligne.

Tableau 66 : les sites web des associations

Association	Site sur internet	Observations
AESC	http://www.asecsenegal.org	L'association est de changer de nom et de site, ce site est momentanément indisponible
Re-source	http://www.sununet.com	Disponible
ASODEV	http://www.asodev.org/	Disponible
Espace Jappo	http://espacejappo.com/	Disponible
Diasporas Africaines	http://nathamour.chez-alice.fr	Disponible
Association des Avocats sénégalais de France		Pas encore de site juste quelques annonces de la création de l'association sur internet, notamment sur http://www.journalofficiel.gouv.fr/association

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les sites-web des associations de migrants qualifiés internet sont des niches d'informations. Les manifestions, les activités et les évènements de l'association y sont affichés. Les sites sont des espaces virtuels de stockage de vidéos et de photos qui

[138] Souvent c'est par ce moyen que nous avons été mis en rapport avec des membres qu'ils résident en France ou non.

relatent des événements et des activités passés. L'existence d'un site web donne une plus grande visibilité aux associations et à leurs activités.

Le site internet a également une fonction communicative et joue un rôle de pont virtuel entre les membres. Les membres du réseau Espace Jappo règlent directement sur le site les frais de participation au diner ou forum networking. Pour les associations suivantes : Re-source, Espace Jappo, et ASODEV, il est possible de devenir membre de l'association via internet. Les migrants qui veulent adhérer peuvent s'inscrire en ligne et créer leur espace personnel ou participer aux forums de discussion. Les sites sont des plateformes d'échanges divers, des espaces d'interactions virtuelles, qui interconnectent des migrants installés en France avec ceux qui résident ailleurs, assurant ainsi une « *coprésence* » entre des personnes séparées par des milliers de kilomètres. Ils contribuent à cet effet à réduire de manière virtuelle l'éloignement.

Les sites ont également la particularité d'être instrumentalisés comme des lieux d'expression identitaire. Les migrants qualifiés ont un usage des TIC qui contribue à l'entretien du lien social, culturel et identitaire. Ainsi, sur les sites des associations sont affichés des logos, des photos ou de slogans qui sont, en quelque sorte, une iconographie identitaire. Dans le site de Re-source /Sununet apparaît le drapeau du Sénégal, des cauris, la photo d'une femme rurale sénégalaise avec en arrière-plan des cases, symboles du monde rural sénégalais, une manière de rappeler au monde qu'ils sont des enfants du terroir, du fin fond du Sénégal comme me l'a rappelé un membre dans une interview. Les sites internet visualisent les éléments qui illustrent la recherche d'une « authenticité » sénégalaise. En outre, le *« Sununet »* qui est une partie du nom de l'association est un mot wolof qui veut dire « notre internet ». Ainsi, l'internet est un espace « approprié » par un groupe collectif et éparpillé. Les membres de Re-source/ Sununet utilisent leur site pour produire un « entre soi » virtuel. Le site devient une passerelle numérique qui relie les Sénégalais de France à ceux des Etats-Unis et leur permet de fonctionner en groupe.

Si les associations ont des sites et en font un usage diversifié, la mise à jour des informations est un problème qui limite le fonctionnement de ces espaces virtuels. Des contenus sont postés depuis la création des sites et demandent à être réactualisés.

Les outils informatiques facilitent les communications, mais l'absence de médiation humaine physique dans le long terme affaiblit les liens associatifs. La présidente de l'ASEC disait dans un entretien que seul un petit groupe était assidu aux différentes réunions.

> *« On a une assemblée générale par an, mais compte tenu de la dispersion des membres en France et à l'étranger, c'est extrêmement difficile de réunir tout le monde. Alors il faut dire que c'est un petit groupe qui se réunit souvent qui envoie les messages par e-mail les rapports. Les gens répondent ou ne répondent pas. »*

Les associations de migrants qualifiés utilisent les moyens réels ou virtuels qui sont à leur disposition pour consolider les liens associatifs entre des membres qui ne résident pas dans le même pays. Rester en contact pérennise le lien associatif mais pour mettre en œuvre les projets ambitieux qu'ils ont conçus, ces associations doivent mobiliser des fonds importants.

2. L'épineuse question des ressources financières des associations

Les associations de migrants sénégalais sollicitent rarement des financements auprès des autorités qu'elles soient françaises ou sénégalaises.

L'ASODEV est l'association qui réussit le mieux la mobilisation de financements externes. Ils viennent de plusieurs sources. L'ASODEV a établi des partenariats avec des collectivités françaises. Dans le cadre de leur dernier projet de construction de lycée, les migrants ont cofinancé ce projet avec le PAISD, qui dans son programme, a un volet de soutien des actions de développement dans les localités d'origine.

> Par ce biais, l'association *« est en train de travailler en collaboration avec PAISD sur la construction d'un lycée à Thilogne. Et le lycée sera financé à70 % par la coopération française et notre association donnera les 30% qui restent. On veut aussi créer un centre de soin pour les enfants handicapés à Thilogne mais ce sera un centre ouvert à d'autres dans la région. Ce qu'on veut c'est apporter une aide plus durable parce qu' on aide des enfants handicapés à Thilogne à qui on envoie de l'argent pour faire leur soin de manière individuelle, ou du matériel médical comme les béquilles, des chaises roulantes. Et là on veut un centre parce qu'on a été sollicité par pleins d'autres pour faire quelque chose de durable au lieu d'aider de manière individuelle et d'envoyer de l'argent. On fait un vrai projet en mettant en place une structure qui puisse les accueillir »*

En dehors de l'ASODEV, toutes les autres associations tirent le financement de leurs activités principalement des cotisations des membres, complétées par des dons de parrains.

Tableau 67 : les montants des cotisations

Les montants des cotisations	Effectif	Pourcentage
Non réponse	26	26%
Moins de 20 € (moins de 13.100 f CFA)	2	2%
De 20 à 40 (13.100 à 26.200 f CFA)	19	19%
De 40 à 60 (26.200 à 39.300 f CFA)	36	36%
100 à 120 (65.500 à 78.600 f CFA)	12	12%
120 et plus (78.600 f CFA et plus)	5	5%
Total	100	100%

Minimum=5, Maximum)= 150

Moyenne= 59,53 Ecart –type =34,26

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les montants des cotisations ne sont pas très élevés, ils dépassent rarement les 100 euros (65.500 f CFA). Généralement, les cotisations sont comprises entre 40 et 60 euros (26.200 à 39.300 f CFA) et il s'agit principalement de frais de participation pour les diners et forums du réseau Espace jappo. En fait, ces frais ne sont pas des cotisations à proprement parler. Le réseau n'a pas de caisse, ni de trésorerie, les 60 euros par participant recueillis pendant les diners et forums servent à payer le diner.

Les membres de l'association des avocats et de Diasporas Africaines n'ont pas encore commencé à cotiser au moment des enquêtes. Les membres de Re-source/ Sununet et d'ASEC cotisent pour les frais de fonctionnement et pour mettre en œuvre des projets. Mais les fonds réunis grâce aux cotisations des membres ou des donations de parrains restent modestes.

Re-source/ Sununet a indiqué dans ses statuts la manière de lever des fonds pour financer le fonctionnement et les activités de l'association. Ainsi, l'article 9 consacré aux ressources de l'association, stipule que *« l'association bénéficie de ressources provenant des cotisations, des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et des dons manuels ou de toute autre ressource autorisée par la loi. »*

Dans la pratique, l'association n'a fonctionné jusque-là qu'avec les seules cotisations des membres et les dons des parrains. Ce mode de fonctionnement n'est pas tenable sur le long terme pour une association qui a des activités dans divers pays. Le *« home coming »* est souvent un gouffre financier pour les membres les plus actifs. Ils cotisent pour la manifestation, achètent eux même leurs billets d'avion pour aller à

Dakar. Les organisateurs du *« home coming »* puisent sur le budget de l'association qui provient des cotisations pour assurer les dépenses sur place pour l'organisation correcte de l'activité, mais comme il est limité, assez vite, ils en viennent à utiliser leur propre argent. Il n'est pas rare que des membres se retrouvent avec des trous de 400 à 500 euros (262000- 327500 F CFA) dans leur budget personnel après le *« home coming »*.

Ces déficits budgétaires ont des répercussions négatives sur la dynamique associative. Les frustrations qu'ils créent découragent les membres plus engagés et actifs, d'un autre côté, des activités et des projets sont abandonnés. Le risque encouru est un blocage du fonctionnement de l'association dans le long terme. Re-source a élaboré des projets ambitieux mais qui ne sont pas réalisés parce que le bureau n'arrive pas à mobiliser les fonds nécessaires.

En dehors des cotisations, L'ASEC s'est dotée d'autres moyens pour financer ses acticités par les membres au lieu de solliciter ou d'associer d'autres personnes ou organismes. Pour financer ses activités, l'association retire un pourcentage sur toutes les consultances que les membres font sous le couvert de l'association. Ce pourcentage est reversé aux caisses de l'association, en plus des cotisations annuelles de 100 euros (65500F CFA). Les cotisations ont été revues à la baisse, au tout début de la création de l'ASEC, elles se chiffraient à 600 euros par an (393.000 f CFA).

L'absence de gros financement est une contrainte pour mener à bien des activités et des projets associatifs au Sénégal. Pourtant, le fait que les membres de ces associations soient cadres supérieurs peut faciliter les emprunts auprès des banques, par ailleurs, ils ont la possibilité de porter leurs projets jusqu'aux hautes instances de décision au Sénégal, en France. Re-source/ Sununet, par exemple, peine à appliquer les directives définies dans son règlement parce que pour certains membres l'autonomie financière est importante pour concevoir librement leurs activités. Malgré leur volonté de travailler avec les autorités sénégalaises éventuellement africaines ou françaises, ils veulent garder une certaine autonomie qui leur permet de se retirer des projets lorsqu'ils jugent que l'intérêt collectif ou celui de leurs associations n'est pas bien pris en charge. La recherche de l'autonomie a un coût. L'existence de moyens financiers importants peut allonger l'espérance de vie des associations mais elle n'est pas la seule condition.

3. Les prémices d'une continuité intergénérationnelle dans l'action collective

La diaspora qualifiée d'origine sénégalaise se construit et se renouvelle à partir de la migration des étudiants qui au cours des années n'a cessé d'augmenter. Le choix de venir se former en France, dès les premières vagues d'immigration d'étudiants est fortement influencé par ce que Gueye (2007) appelle *« le fétichisme du diplôme délivré par les universités occidentales dans la plupart des pays africains ».* Actuellement, la plupart des formations dispensées en France existent au Sénégal mais le taux d'émigration des étudiants continue d'accroître. Le prestige des études en France auquel s'ajoute le mythe du diplôme étranger continue d'opérer. Il est vrai qu'au Sénégal, l'école n'est plus considérée comme la seule voie de réussite ; toutefois il demeure que la formation universitaire, combinée à la migration, assure une réussite sociale. De ce fait, les familles qui ont des moyens financiers continuent d'envoyer leurs enfants à l'étranger. Plus le diplôme est prestigieux plus l'accès à un travail bien rémunéré semble probable.

Par ailleurs, même s'ils décrient la fuite des cerveaux qui est le corollaire de la mobilité des étudiants, les pouvoirs publics n'ont pas pris de mesures politiques pour réduire la mobilité des étudiants sénégalais, au contraire, ils tendent à l'encourager.

L'augmentation de la mobilité des étudiants s'appuie, en partie, également sur une internationalisation des cursus dans l'enseignement supérieur. Aux cursus classiques de l'enseignement universitaire, s'ajoutent d'autres parcours initiés par les grandes écoles. De ce fait, tout comme les carrières, les études s'internationalisent. Pour les étudiants sénégalais, l'enjeu n'est plus seulement de trouver un emploi au Sénégal à la fin de leurs études, mais de se donner tous les atouts pour se positionner dans un marché de l'emploi qui se mondialise.

Le résultat des mouvements migratoires des étudiants est l'accroissement du nombre d'étudiants sénégalais en France. Selon Thierry, « *l'effectif total des étudiants venus des pays tiers a fortement progressé, passant de 25000 en 1999 à 48000 en 2002 (soit + 92 % depuis 1999). Les courants, les plus dynamiques sont ceux en provenance du Maghreb (+ 145 %), de Chine (+ 257 %) et du Sénégal (+103 %).* (Thierry, 2004 :748). Les flux d'entrée des étudiants sont élevés alors que les flux de retour après la formation le sont moins. De ce fait, un stock important d'étudiants sénégalais est en train de se former en France.

La présence croissante d'étudiants sénégalais en France a toujours été propice à la création d'associations d'étudiants sénégalais. L'association des étudiants est une forme classique d'organisation des Sénégalais en France. Les associations des étudiants sont des associations à but social qui gèrent le quotidien parfois difficile des étudiants sénégalais en France. Les étudiants en France sont confrontés à des difficultés financières et à des problèmes d'insertion qui les poussent à s'organiser en association. De ce fait, en majorité les associations d'étudiants s'investissent dans la gestion du logement, des bourses, tout en ayant des activités culturelles, etc. L'ABESS (l'Association bordelaise des étudiants, stagiaires et sympathisants sénégalais) est un exemple de cette forme d'organisation.

La nouveauté dans les organisations des étudiants est la naissance d'associations qui mènent des activités dans le pays de résidence et celui d'origine et qui collaborent avec des associations de migrants qualifiés d'origine sénégalaise. L'AESGE (Association des étudiants sénégalais des grandes écoles) participe aux journées filières d'élite organisées au Sénégal par Campus France pour les élèves en terminal qui envisagent de poursuivre leurs études en France. En participant à cette activité, l'association cherche à inciter les élèves à intégrer les grandes écoles. L'AESGE joue un rôle de passerelle entre les lycées sénégalais et les grandes écoles françaises. En France, les activités de l'association tournent principalement autour de l'insertion professionnelle des étudiants. Dans un entretien avec le président de l'AESGE, lors du Forum étudiant que l'association co-organise avec le réseau Espace jappo, celui-ci nous a remis un document qui résume ainsi les activités de l'association :

> *« Nous œuvrons ainsi, pour que les sénégalais empruntent davantage la voie des grandes écoles. De là émane notre volonté de mener une politique d'information pour les sensibiliser sur les modalités d'intégration des Grandes Écoles, ainsi que sur les opportunités sous-jacentes. Cette campagne d'information commence en amont, dans les lycées du Sénégal, où nous prenons contact avec les futurs bacheliers, via une collaboration active avec Campus France Sénégal. Elle se poursuit ensuite en France avec entre autres, la conférence annuelle que nous co-organisons avec l'Espace Jappo ».*

Chaque année le réseau Espace Jappo et l'AESGE organisent le forum étudiant. Pour les membres du comité de pilotage de l'Espace Jappo, le forum étudiant vise à instaurer un système de mentoring entre les étudiants et les professionnels. Cette collaboration avec les étudiants est inscrite d'ailleurs dans les objectifs du réseau

Espace Jappo *: « l'un des objectif du réseau est une mise en réseau des cadres d'origine sénégalaise et des étudiants en fin d'études».* Les professionnels sénégalais du réseau Espace Jappo perçoivent les étudiants en fin de formation comme des membres potentiels de l'association. Dans cette optique, ils encadrent ces étudiants dans la recherche de stages et d'emploi. Pour les membres du réseau Espace jappo les étudiants constituent en quelque sorte l' « armée de réserve » du réseau. Car, la frontière qui sépare les deux associations est ténue. Au fil des années, certains étudiants sont passés du statut d'étudiants à celui de travailleurs qualifiés, donc, de l'association des étudiants au réseau des professionnels.

Dans la même dynamique, les membres de l'ASEC tentent de pérenniser l'action associative en intégrant les jeunes cadres ainsi que les doctorants. La présidente de l'association dit dans un entretien

> *« on a de nouveaux membres essentiellement des enseignants chercheurs, il y a aussi des jeunes qui arrivent dans le mouvement. C'est peut-être ce qui va faire que le mouvement reparte sur de nouvelles bases. Ce sont de jeunes ingénieurs ou doctorants, on espère qu'ils vont entrer (…) dans le mouvement et le porter. Il faut qu'il y ait de la relève, on aimerait que l'association perdure parce que je pense que ça peut mobiliser les sénégalais de l'extérieur pour que les compétences ne se perdent pas.»*

Les responsables des associations de migrants qualifiés œuvrent pour instituer une continuité intergénérationnelle de l'action collective. Enrôler les étudiants dans les associations ou réseau permet de perpétuer l'action collective. En s'appuyant sur une relève, la dynamique de mobilisation en France essaie de s'inscrire dans une longue durée, cherche à se maintenir au fil des générations. Cette dynamique associative, amorcée les années 2000, se poursuit. Dans le cas de la diaspora qualifiée, les lieux de la transmission sont multiples, en plus du cadre familial, la continuité intergénérationnelle se réalise à travers les étudiants qui constituent le groupe social qui produit et reproduit cette construction diasporique.

Mais, la permanence d'une dynamique collective dépend également de plusieurs autres facteurs, dont un fonctionnement organisationnel qui donne lieu à un renouvellement démocratique des instances de direction des associations. L'ASEC a respecté les principes définis dans sa charte. L'association a organisé deux assemblées

générales pendant lesquelles la présidente, jugée très dynamique, a été reconduite unanimement.

Re-source a tardé à organiser des élections de renouvellement du bureau, ce que des membres de l'organisation ont dénoncé, mais l'assemblée de renouvellement a été organisée en octobre 2012, un nouveau président et un nouveau bureau ont été élus.

Le comité de pilotage de l'Espace Jappo se compose et se recompose en fonction de la disponibilité des uns et des contraintes des autres. Dans ce cas, le pilotage est plus souple.

Le président de Diasporas africaines est retourné définitivement au Sénégal, le secrétaire général est devenu le président.

L'histoire de la mobilisation des migrants qualifiés a montré qu'elle est faite de ruptures occasionnant de longues périodes de silence, suivies de phase de reconstruction assez timide. Cette nouvelle dynamique est encore en effervescence. Mais, certaines associations montrent des signes d'essoufflement.

L'association des avocats sénégalais de France jusqu'à présent tarde à mettre en œuvre des activités associatives. L'association n'a pas encore réuni un grand nombre d'avocats, les réunions déjà tenues, selon le président, ont à peine mobilisé une dizaine d'avocats. Lors de notre enquête, seules quatre personnes ont répondu aux questionnaires.

Toutefois, bon an, mal an, les associations de migrants qualifiés fonctionnent en alliant un ancrage local en France, une multi-territorialité ainsi qu'une diversité d'activités d'ordre professionnel, scientifique, littéraire, socio-économique. Les activités associatives transnationales permettent aux migrants qualifiés d'interagir par-delà les frontières et de former réellement ou virtuellement un collectif. Cette dynamique transnationale donne lieu à des configurations réticulaires, ces associations sont de ce point de vue de véritables réseaux diasporiques. Les caractéristiques de ce réseau diasporique sont des liens forts avec le pays d'origine qu'ils soient réels (relation d'expertise, actions de développement) ou symboliques (sentiment d'appartenance, lien identitaire et culturel) ainsi que des activités associatives en France qui révèlent le « *syncrétisme collectif* » Quiminal (1991 :148) des références multiples des migrants qualifiés. Les retours temporaires au Sénégal sont des éléments qui renforcent le syncrétisme socio-culturel des migrants qualifiés

Chapitre X : Le Retour

Dans la société sénégalaise, le retour[139] quelle que soit la durée de la migration est une preuve d'attachement aux siens. Le prolongement infini du séjour à l'étranger est vécu comme une perte du membre de la famille. Gonin a analysé l'importance accordée au retour dans les sociétés africaines, car il est une composante du projet migratoire dont la logique est de « "partir pour mieux revenir", [qui] « si elle soulève la question du départ, elle installe aussi celle d'un retour réussi du migrant » (Gonin, 2010 : 10). Ainsi, qu'il soit effectivement envisagé ou qu'il reste un mythe, le retour est un fort indicateur de l'attachement à la communauté ou au pays d'origine.

I. Retours temporaires

Toutes les personnes interrogées sont retournées au Sénégal pour une courte durée. L'installation durable en France s'accompagne de séjours au Sénégal. Les deux ne sont pas contradictoires. La majorité des migrants qualifiés ont un parcours migratoire ponctué de courts séjours au Sénégal qui, lorsqu'ils sont multipliés, installent une logique de « bi-localisation ». Dans ce sens, les retours temporaires dans le pays d'origine produisent un transnationalisme en acte.

1. Retours temporaires : une circulation entre deux

Prendre un avion pour aller au Sénégal est un projet qui peut se réaliser dans la journée. Ceux qui s'installent à l'étranger reviennent souvent dans leur pays d'origine sans y rester définitivement. Un migrant précise,

> *« Je vais au Sénégal souvent, c'est variable, j'y ai passé une année entière en 2009, mais depuis 2009, je suis retourné une ou plusieurs fois par an. Maintenant le rapport avec le temps et l'espace a changé. Selon les nécessités de mon travail ou des choses de la vie je m'y rends : parfois 2 ou 3 fois par an voir plus. »*

Tableau 68 : retour temporaire au Sénégal

Retour temporaire au Sénégal	Effectif	Pourcentage
Oui	100	100%
Non	0	0%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

[139] Les chants populaires qui valorisent les voyages, chantent aussi le retour comme l'aboutissement naturel de tout voyage. Youssou Ndour chante « Jom moy tukki waaye fulla moy ñibbisi. »

Tous les migrants qualifiés se rendent au Sénégal mais suivant une périodicité variable. Les visites les plus fréquentes (39%) ont lieu une fois par an au Sénégal. La catégorie « autre » 34% regroupent les réponses des migrants qui y séjournent plusieurs fois dans l'année ainsi que celles des migrants qui y vont tous les deux ans. Au moins une fois tous les trois ans, 25% d'entre eux séjournent au Sénégal pour quelques jours, un mois.

Tableau 69 : Fréquence des retours temporaires

Fréquence des séjours temporaires	Effectif	Pourcentage
Une fois par an	39	39%
Tous les trois ans	25	25%
Tous les cinq ans	2	2%
Tous les dix ans	0	0%
Autre	34	34%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Si deux migrants affirment aller au Sénégal tous les cinq ans, aucun migrant qualifié n'est resté dix ans en France sans aller une seule fois au Sénégal. Ces déplacements répétés entre les deux territoires remodèlent les notions d'absence et de présence. Le retour ne se réalise plus après une décennie d'absence, de multiples présences s'introduisent dans l'absence. Les migrants retournent au Sénégal pour les motifs suivants : les vacances, la famille et le travail. Les migrants ne passent pas toutes les vacances annuelles au Sénégal, leurs lieux de villégiature sont divers. Aussi, les retours au Sénégal ne sont pas des vacances mais des retrouvailles avec la famille.

Tableau 70 : motifs des séjours courts au Sénégal

Motifs des séjours	Effectif	Pourcentage
Non réponse	2	2%
Vacances	41	41%
Travail	48	48%
Visite à la famille	76	76%
Total	100	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (3 au maximum).
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Les migrants qualifiés qui ont laissé leur famille (femme et enfants) au Sénégal effectuent plusieurs séjours au Sénégal pour des motifs familiaux. Cette pratique est assez inhabituelle chez les migrants qualifiés qui généralement s'installent avec leur

famille dans le pays de résidence, mais elle concerne deux (02) migrants. L'un est un avocat et l'autre un travailleur social. Ils se rendent au Sénégal plusieurs fois par an. L'un justifie ce choix en convoquant les avantages de socialiser les enfants au Sénégal. Pour lui, la socialisation première doit avoir lieu au Sénégal : *« Mes enfants viendront seulement après le bac pour des études supérieures, je préfère qu'ils soient éduqués comme je l'ai été avant de venir. Mon éducation au Sénégal m'a beaucoup servi ici [en France] ».* Ces deux (02) migrants ont fondé une famille au Sénégal avant leur émigration, une fois installés en France, ils ont préféré faire des va et vient plutôt que d'amener leur famille en France. C'est ce qui explique le choix de laisser leur famille au Sénégal. Laisser sa femme et ses enfants au Sénégal produit un lien familial éclaté, dont la conséquence est la monoparentalité une bonne partie de l'année. Il engendre également un lien familial transnational avec des « *parents circulant entre deux pôles du champ migratoire* » (Simon, 2008,157). Les migrants qui vivent avec leurs familles en France, amènent leurs enfants lorsqu'ils effectuent des séjours courts au Sénégal.

Tableau 71 : séjours des enfants au Sénégal

Séjour des enfants au Sénégal	**Effectif**	**Pourcentage**
Non réponse	16	16%
Oui	78	78%
Non	6	6%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Pendant les retours temporaires, les membres de la famille sont du voyage, 78% migrants affirment que leurs enfants nés en France les accompagnent pendant les séjours temporaires qu'ils effectuent au Sénégal. Les 6% qui ont répondu « non » ont des enfants en bas âge, c'est la raison pour laquelle ces derniers ne sont pas encore allés au Sénégal.

En dehors des raisons familiales, le travail commence à devenir également un motif de séjours courts au Sénégal. On n'assiste pas encore au Sénégal au *brain reverse* tel que l'a connu l'Inde avec le « *Back to Bangalore* ». En effet, dans ce pays les retours massifs de personnes hautement qualifiées ont contribué au développement économique par l'essor des secteurs de l'informatique et de l'électronique. Ils ont transféré une partie de la Silicon Valley en Inde. Dans le cas du Sénégal, les flux de retour pour des activités professionnelles sont modestes mais ils sont enclenchés. Il a été observé que des

migrants sénégalais qualifiés qui se sont formés en France, y ont vécu, ont enseigné dans les universités françaises, ont décidé de retourner s'insérer au Sénégal. Les entretiens avec des migrants qualifiés qui sont revenus au Sénégal après avoir vécu en France en témoignent. Un migrant de retour qui enseigne actuellement à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, déclare : *« si je fais un petit bilan, depuis mon recrutement à Gaston Berger en 2007, j'ai encadré une quarantaine de mémoires de maîtrise et de DEA. En ce moment, je dirige et codirige plus d'une dizaine de thèses, en plus des cours que je dispense ».*

Le site web Jeuneafrique.com a consacré un article à ces universitaires « formés à l'étranger [qui] enseignent sur le continent ». Cet article dresse le portrait de trois universitaires d'origine sénégalaise, camerounaise et marocaine qui sont revenus en Afrique et contribuent au rayonnement universitaire du continent. Il conforte de façon convaincante cette idée que nous défendons, selon laquelle, il n'y a pas encore de retour massif de migrants sénégalais qualifiés, mais il y a un certain nombre de cas édifiants de retour et de réinsertion, soit dans l'entreprenariat, soit dans l'enseignement supérieur, qui sont à souligner parce que leur apport est significatif. Certains migrants qualifiés voient l'inversion du sens des migrations comme une solution pour le développement du Sénégal. Ils arguent qu'un retour massif de la diaspora est un gage de développement du Sénégal (Ingénieur en génie industriel)

> *« Je crois qu'il n'y a que la diaspora qui peut sortir ce pays de ce gouffre. Qu'on donne des postes de responsabilités aux gens de la diaspora. Ces gens ont vu le développement[140], ont compris le développement et savent ce que c'est. Il faut en masse retourner au pays parce qu'on va parler le même langage. Moi demain vous me mettez avec d'autres sénégalais, j'aurais du mal à travailler avec eux parce qu'ils ont d'autres façons de travailler. Alors qu'en France il n'y a une seule pause dans la journée, on travaille quand on jeune, il faut imposer un travail propre, clair, net. »*

Si tous les Sénégalais qualifiés décidaient de rentrer tous d'un coup, le résultat le plus probable, dans l'immédiat, serait une hausse du taux de chômage. La question qui se pose est de savoir, si l'économie sénégalaise, à l'état actuel, peut intégrer toutes les compétences sénégalaises expatriées. La réponse est, sans équivoque, négative, certaines

[140] Mais le développement n'est pas un copier-coller, il n'y a pas de développement « clef en main ». La floraison des théories du développement révèle, qu'il n'y a pas un modèle de développement mais plusieurs conceptions du développement qui tiennent compte de réalités socio-économiques et socioculturelles qui sont complexes et spécifiques pour chaque pays.

spécialisations des migrants n'ont pas de débouchés au Sénégal, donc le retour des migrants qualifiés spécialisés dans ces domaines serait une pure perte. Certains retours peuvent être constructifs. Un retour massif de migrants sénégalais qualifiés insérés dans des secteurs productifs, à haute valeur ajoutée et générateurs d'emplois participerait certainement à relancer la dynamique économique ainsi que la croissance. Aussi bien les migrants que leurs communautés d'origine peuvent tirer des avantages du retour.

2. Retours temporaires : une source de transferts sociaux

Les retours matérialisent une continuité du lien avec la communauté d'origine. Gueye souligne qu'au-delà de la dimension géographique, le retour dans la communauté d'origine comporte une dimension sociale qu'il est important de mettre en évidence :*« le séjour possède aussi un sens social, et pour cette raison, il est instrumentalisé par les intellectuels expatriés. Ainsi, il se présente comme une occasion de réhabiliter le milieu africain d'origine (qu'il soit la famille, le quartier ou un groupe plus large». (Gueye, 2001a).* La communauté d'origine (famille, village, ou pays) acquiert des ressources matérielles de divers ordres (argent, biens) du retour des migrants. Bien souvent, les expériences de retour dans le pays d'origine renforcent les sentiments d'identification favorisés par la proximité familiale, culturelle qu'elles occasionnent. Le migrant en tire souvent des bénéfices immatériels et symboliques qui contribuent à réduire la distance sociale et à offrir une opportunité de reconstruire une sociabilité familiale et communautaire qui participe à l'entretien d'un lien avec le Sénégal, malgré la distance. Dans ces cas, le retour temporaire prend les allures du « *tourisme identitaire* » dont parlent Schnapper et Bordes-Benayoun (2008 :101)

Ces articulations spatiales invisibles que créent les retours sont les chenaux de transferts sociaux. Des études ont montré que les migrants adoptent les codes culturels des pays où ils résident, avec les retours ces codes migrent vers le pays d'origine des migrants. L'étude de Peggy Levitt sur les transferts sociaux est illustrative à ce propos, les transferts sociaux sont les idées, les attitudes et le capital social qui passent d'un pays à un autre, au gré des déplacements des migrants qui ont des impacts positifs sur le pays d'origine.

> *«Social remittances merit attention for several reasons. First, they play an important, understudied role in transnational collectivity formation.*

Second, they bring the social impacts of migration to the fore. And third, they are a potential community development aid. Because they travel through identifiable pathways to specific audiences, policymakers and planners can channel certain kinds of information to particular groups with positive results[141]*. »* (Levitt, 2008)

Les transferts sociaux sont inhérents à toutes les migrations de retour, ils sont les flux invisibles, immatériels mais réels. Si tous les migrants sont retournés au Sénégal pour de courts séjours, tous n'envisagent pas d'y retourner définitivement.

II. Le retour définitif

Le retour définitif au Sénégal est une décision difficile que tous les migrants qualifiés ne prennent pas. Le retour définitif est une réalité assez complexe, influencée par l'âge, la durée de la migration, la préparation, les possibilités d'une insertion socio-professionnelle, le genre, etc.

1. Le retour définitif au Sénégal : un projet soumis à des conditions

Le retour définitif au Sénégal est le projet ou le rêve de 63% des migrants qualifiés alors qu'ils ne sont que 34% à répondre qu'ils ne prévoient pas un retour durable au Sénégal.

Tableau 72: retour définitif au Sénégal

Retour définitif	Effectif	Pourcentage
Non réponse	3	3%
Oui	63	63%
Non	34	34%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Quitter la France suppose de laisser derrière soi toute une vie. La durée moyenne de l'installation en France des personnes interrogées est de 20,63 ans, certains migrants qualifiés (7%) ont passé plus de trente ans de leur vie en France.

[141] Traduction : «Les transferts sociaux méritent une attention pour plusieurs raisons. D'abord, ils jouent un rôle important mais peu étudié dans la formation de collectivité transnationale. Deuxièmement, ils ont des impacts sociaux évidents. Troisièmement, ils constituent une potentielle aide au développement de la communauté parce qu'ils passent par des canaux identifiables vers des publics spécifiques, des décideurs et des planificateurs qui peuvent orienter certains types d'informations vers des groupes particuliers avec des résultats positifs ».

Tableau 73 : Durée de la migration en France

Durée de la migration	Effectif	Pourcentage
Moins de 8 ans	2	2%
De 8 à 15 ans	24	24%
De 15 à 21 ans	30	30%
De 21 à 26 ans	16	16%
De 26 à 32 ans	21	21%
32 ans et plus	7	7%
Total	100	100

Minimum = 3, Maximum = 38
Moyenne = 20,63 Ecart-type = 7,86
Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Ces personnes qui sont en France depuis longtemps rêvent de rentrer au Sénégal. Bien qu'ils soient établis en France depuis plus d'une vingtaine d'années, participent à la vie économique et sociopolitique, ils songent au retour définitif au Sénégal. La durée de la migration n'affaiblit pas le projet de retour, au contraire elle exacerbe le désir de retour vers ce que certains d'entre eux nomment *« la terre natale »*.

Test d'hypothèse 15 : croisement des variables « retour définitif au Sénégal » et « durée de la migration »

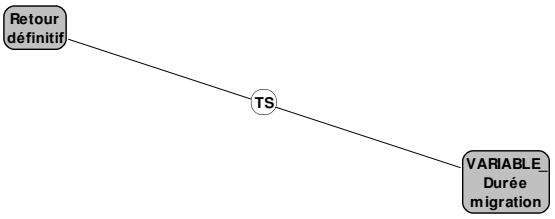

Retour définitif / VARIABLE_ Durée migration

	VARIABLE_ Durée migration
Oui	22,48
Non	15,88

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

En corrélant le désir de retour définitif et la durée de la migration, il ressort que les migrants qui projettent de renter ont une durée de migration de 22,48 ans alors que ceux qui n'en ont pas l'intention sont en France depuis 16, 88 années. En d'autres termes, les jeunes envisagent moins que les plus âgés de rentrer définitivement au Sénégal. La corrélation entre les variables « âge » et « retour définitif au Sénégal » indique également que l'âge est un facteur qui influence le projet de retour. Les plus jeunes migrants qualifiés ne pensent pas encore au retour, c'est ce que montre ce test d'hypothèse.

Test d'hypothèse 16 : croisement des variables « retour définitif au Sénégal » et « âge »

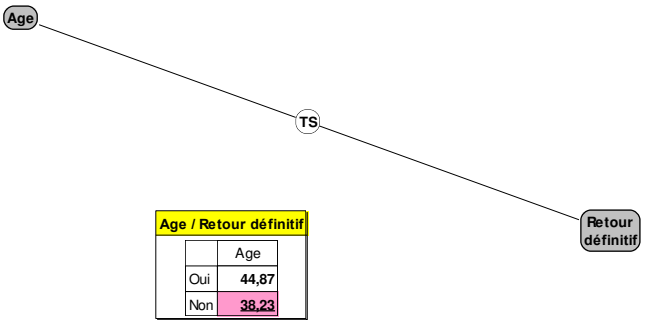

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le retour est soumis à un effet d'âge[142]. Les migrants qualifiés qui sont en fin de carrières professionnelles, dont les enfants ont grandi et travaillent, projettent de vivre leur retraite au Sénégal.

Par contre, les jeunes migrants débutent leurs carrières ou sont en pleine construction de leur vie en France, certains d'entre eux ont des enfants jeunes et scolarisés en France. Ils sont à un moment de leur parcours de vie où, sur la balance, la sédentarisation en France pèse plus lourde que le retour au Sénégal.

En outre, pour les jeunes migrants, l'absence de projets professionnels viables au Sénégal ou le risque d'une reconversion ou d'une rupture professionnelle temporaire diffère le retour. Les jeunes migrants qualifiés ne prévoient de retourner durablement au Sénégal que lorsqu' ils ont un projet professionnel susceptible de leur offrir un niveau de vie équivalent à celui qu'ils ont en France. Un ingénieur en télécommunication soutient que son retour au Sénégal est conditionné par un projet :

> *« Pour mon retour, il faut des opportunités pour le réaliser : créer quelque chose, aujourd'hui on l'a fait. On a créé une petite entreprise à coté, avec deux autres Sénégalais qui vivent ici en France. Elle est créée ici mais l'objectif est de pouvoir développer des activités en Afrique et au moyen orient. On l'a créée ici que pour des raisons juridiques et autres parce que c'est plus facile de la créer ici. On espère qu'à terme, ça va bien se développer de telle sorte qu'on s'installe carrément en Afrique. C'est une PME en télécommunications, en Afrique, c'est un domaine porteur. »*

Toutefois, de tels projets ne se réalisent pas toujours, car ils demandent une prise de risque qui peut sembler hasardeuse surtout quand ils remettent en cause une sécurité

[142] Un effet âge signifie que les différences sont imputables au vieillissement de la population concernée et la classe d'âge de 20-25 ans devrait dix ans plus tard manifester la même opinion que celle de 30-35 aujourd'hui. (Riutort, 2010 :111)

et une stabilité professionnelle durement acquise. Les jeunes migrants qualifiés qui ont commencé à travailler en France disposent de compétences avérées puisqu'ils ont été des cadres dans de grandes entreprises comme EDF, Groupama, Allianz, SAP France… C'est un atout pour s'introduire dans le marché du travail sénégalais. Pour eux, démarrer une seconde carrière au Sénégal semble être une option plausible surtout dans le cadre de l'entreprenariat.

Le désir de retour varie selon le genre, les hommes sont plus enclins à envisager le retour que les femmes[143].

Tableau 74 : retour définitif selon le sexe

Retour définitif selon le sexe	Non réponse	Oui	Non	Total
Féminin	0%	41,7%	58,3%	100%
Masculin	3,4%	65,9%	30,7%	100%
Total	3%	63%	34%	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Elles montrent plus de réticences que les hommes à retourner au pays d'origine que le retour se situe avant ou après la retraite. Les migrantes qualifiées qui disposent d'une certaine autonomie et d'une certaine sécurité que leur offrent leurs situations socioprofessionnelles, de ce fait, elles échappent davantage que les autres migrantes aux « retours sanction » ou « retours contraints ». Même celles qui ont émigré dans le cadre du regroupement familial, disposent d'une autonomie due à l'acquisition d'un travail et de la nationalité française qui les rend plus libres dans certains choix. La majorité des femmes choisissent de ne pas retourner définitivement dans le pays d'origine. La société sénégalaise a certes connu des transformations : nucléarisation des familles, une plus ou moins grande responsabilisation des femmes, toutefois, la probabilité est forte qu'elles retrouvent une position sociale de dominées dans la société sénégalaise.

Plusieurs éléments semblent conditionnés le retour : le genre, la retraite ou l'opportunité de trouver au Sénégal un travail avec un niveau de salaire équivalent à leur salaire actuel, souvent dans le cadre d'un investissement productif.

[143] Les femmes ne représentent que 12% de l'échantillon, pourtant dans ce tableau, comparées aux hommes, 58,3% d'entre elles contre 30,7% des hommes n'ont pas de projet de retour définitif.

2. Migration de retour et investissement socio-économique au Sénégal

Parmi les jeunes quelques-uns ont pris le parti de retourner au Sénégal. C'est le cas d'un ingénieur de son qui s'est réinstallé au Sénégal après avoir vécu quelques années en France. A son retour, il a créé une entreprise de location de matériel de sonorisation pour les spectacles (Impact Lives Studio).

> Il nous confie *: « J'étais technicien de son au Centre Culturel Français de Saint-Louis. C'est là que j'ai rencontré ma femme, elle est Française. D'un commun accord, nous avons décidé de nous installer en France. Là-bas [en France] j'ai repris mes études. J'ai obtenu un diplôme d'ingénieur de son. J'ai travaillé dans des associations qui s'activent dans le domaine culturel (organisation de festival). Au bout de quelques années [5ans précisément], nous avons décidé de revenir au Sénégal pour investir dans l'industrie du spectacle. Mon expérience en France m'a permis de bien connaître ce domaine. Nous avons, avec le soutien d'amis, effectué des emprunts dans des banques françaises pour financer l'Impact lives studio qui est une PME (petite et moyenne entreprise) qui intervient dans la location de matériel de sonorisation pour les concerts, les festivals, etc. Nous avons acheté le matériel en France »*

En plus de sa femme, ce jeune entrepreneur emploie six (6) autres jeunes sénégalais. Il loue son matériel d'une valeur de 100. 000.000 de CFA (environ 152 617€) au Sénégal et dans la sous-région (Mali, Gambie, etc.).

Le cas de cet ingénieur symbolise le cas-type du migrant de retour entrepreneur qui a su mobiliser l'épargne, les capitaux humains et sociaux acquis à l'étranger pour une réinsertion professionnelle au Sénégal. Il a créé sa propre entreprise familiale en s'appuyant sur le réseau de relations amicales et professionnelles qu'il a tissé pendant son séjour en France. Ce réseau a facilité les contacts avec les banques et aidé à mobiliser les garanties pour obtenir un prêt important. C'est également une expérience de transfert de technologie puisque l'essentiel du matériel a été acheté en France.

> Il affirme : *« en investissant au Sénégal, je gagne plus que lorsque j'étais employé en France et je permets à des jeunes sénégalais techniciens de son d'avoir un emploi. Nous retournons, de temps en temps, en France pour rendre visite à la famille de ma femme. Nous avons gardé les liens avec nos amis qui nous ont beaucoup aidés et avec qui nous continuons de nouer des partenariats (lorsqu'ils organisent des spectacles en Afrique). Mais maintenant, nous comptons mener notre vie au Sénégal. »*

Le fait d'être « un migrant de retour augmente la probabilité d'être à son compte et diminue la probabilité de ne pas avoir de revenus » mais encore que cela est d'autant plus vrai quand il s'agit d'entrepreneurs qui ont accumulé du capital financier, qui sont

retournés avec l'intention de mettre sur pied une activité à leur compte et qui peuvent mettre en œuvre les compétences acquises à l'étranger» (Flahaux et Mezger, 2010). La formation et l'expérience acquises durant la migration sont des ressources mises au profit à travers un investissement important dans le domaine de la culture qui a abouti à la création d'emploi. Cette acquisition de compétences valorisables dans le pays d'origine facilite la préparation du retour. En effet, son investissement est en adéquation avec son domaine de qualification. Dans son discours, il retrace sa trajectoire professionnelle. Il était un technicien de son devenu ingénieur de son et il a investi dans l'organisation de spectacles. Cette continuité entre l'expérience professionnelle antérieure à la migration et l'expérience migratoire (parcours éducatif et professionnel dans le pays d'accueil) est un indice du «readiness» qui est un des éléments qui structurent l'organisation du retour. Le retour préparé ou organisé fait référence à un processus qui s'opère dans le temps, et à travers lequel le migrant parvient à recueillir les informations ainsi que les ressources nécessaires à son retour (Cassarino, 2007). Le «readiness», la préparation du retour, est de toute évidence d'une importance qui ne peut être éludée, car les conditions dans lesquelles les migrants reviennent influencent la réinsertion.

La capacité de valorisation de l'expérience acquise à l'étranger est d'autant plus réelle que l'expérience migratoire participe positivement à l'évolution du statut professionnel et au repositionnement social qu'un reclassement professionnel concrétise (passage de technicien à chef d'entreprise). Au regard du parcours de cet ingénieur, un retour préparé peut avoir plus de retombées positives qu'un retour contraint et non voulu, car ce désir de revenir justifie la réalisation d'une épargne conséquente, l'acquisition d'une compétence professionnelle nouvelle, utile et effectivement utilisée pour se réinstaller.

La réussite de l'insertion est également fortement corrélée au caractère volontaire et librement consenti du retour: le « willingness ». Le « willingness » inscrit le retour dans le projet de migration : *« je suis parti pour revenir »*. Le sentiment d'appartenance, d'identification au pays d'origine (« *notre vie est au Sénégal* », « *je suis Sénégalais, c'est mon pays »*) crée une proximité sociale et culturelle, qui alimente l'envie de revenir. Le libre choix, le «willingness» est un élément déterminant dans la décision de cet ingénieur. En effet, son mariage avec une Française lui offrait la possibilité de séjourner légalement en France et de profiter de conditions de vie meilleures (accès au

travail et aux biens de consommation) qui souvent sont les sources d'espoir qui sous-tendent les désirs d'émigration et d'installation dans les pays du Nord. Dans une société sénégalaise qui connait des recompositions sociales (monétarisation des rapports sociaux) et économiques (obsession de réussite prégnante chez les jeunes), les ressources matérielles acquises durant la migration bousculent les modèles de réussite sociale et consacrent les migrants en nouvelles figures de réussite. A l'instar de l'école et d'autres canaux moins formels (le secteur informel), l'émigration devient, de façon croissante, une source de « distinction sociale » (Bourdieu, 1979), en ce sens que le fait d'émigrer permet de grimper ou de se repositionner dans l'échelle de l'ascension sociale, quelle que soit, par ailleurs, la nature des difficultés rencontrées durant la migration. Passer par l'émigration pour exister socialement est une croyance pour les jeunes. Au « désir de l'ailleurs » ambiant, qui fait rêver plus d'un, cet ingénieur a préféré la vie au Sénégal, ce qui présume un attachement profond qui a nourri un processus de projection de vie au Sénégal, malgré une expérience migratoire considérée comme gratifiante.

Si la réalisation d'une épargne et l'attachement des individus pour leur pays d'origine facilitent la réinstallation socioprofessionnelle, la réussite de cette réinsertion socio- économique sur le long terme dépend grandement de l'environnement des affaires dans le pays d'origine. La réussite de la réinsertion se fonde sur des facteurs et des stratégies individuelles (capitaux, expériences, motivations, etc.) mais elle peut être largement influencée par l'environnement social, économique et politique du pays d'origine. Prendre en compte ces multiples dimensions aide à mieux saisir le rapport complexe entre la migration de retour et le développement du pays d'origine. La durabilité de la création d'activités entrepreneuriales qui apportent un ensemble de transformations sociales et économiques au pays d'origine dépend également des mécanismes institutionnels (politiques migratoires, politiques économiques) qui encadrent ces activités. Le gouvernement du Sénégal a apporté des modifications dans le code des investissements[144] en vue d'attirer les investissements directs étrangers et les

[144] Le Code des investissements accorde des avantages douaniers et fiscaux pour les nouvelles entreprises et les projets d'extension (Code des investissements, régi par la loi n°2004-06) : exonérations douanières pendant 3 ans ; suspension durant 3 ans de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ; réduction de 50 % du bénéfice imposable pendant cinq ans et jusqu'à hauteur de 40 % des investissements agréés ; et exonération à la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) équivalant à cinq ans ou huit ans si il y a création d'au moins 200 emplois ou si 90 % des emplois créés sont hors de la région de Dakar (OIM, 2009).

investissements des Sénégalais de l'extérieur. L'APIX[145] œuvre à la simplification des procédures de création d'entreprise et à l'instauration d'un environnement des affaires de classe internationale. A cet effet, un centre de facilitation des procédures administratives a été créé ainsi qu'un BCE (bureau d'appui à la création d'entreprise) qui a ramené les délais de création de l'entreprise de 58 jours à 48 heures. Aujourd'hui, il est possible, au Sénégal, de créer une entreprise en 48 heures, mais la construction d'un environnement des affaires de classe internationale est un long processus qui demande une révision de certains comportements (le rapport au temps, la corruption, la transparence dans la gestion, la gouvernance des affaires, etc.). Malgré ces efforts et l'existence d'un cadre institutionnel[146]qui soutient la réintégration des migrants qui reviennent avec des projets, les retours de migrants qualifiés ne sont pas encore très nombreux. Car, l'environnement des affaires au Sénégal reste toujours instable à cause d'autres contraintes structurelles et conjoncturelles, telles que la question énergétique, les nombreux congés liés aux fêtes religieuses qui diminuent grandement les jours de travail.

Ce cas-type caractérise l'expérience de retour des personnes qualifiées dotées de capitaux variés - économique, culturel, social, symbolique (Bourdieu, 1979), et animées par un fort désir de retour, mais qui ont voulu et ont préparé leur retour. Disposer de capitaux et de ressources est important mais c'est surtout la préparation du retour avec un projet réalisable qui reste déterminant. D'ailleurs, une expérience montre que lorsque la réinsertion professionnelle au retour n'est pas garantie, une ré-émigration ne tarde pas à se produire, mettant fin au projet de retour. Un migrant qualifié qui a vécu cette expérience témoigne

[145] Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux.

[146] En plus de l'APIX, de l'ADEPME (Agence de développement des petites et moyennes entreprises), l'Etat promulgue le décret n° 2008-635 du 11 juin 2008 portant création du Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE). Ce fonds vise des deux axes majeurs que sont, d'une part, la réception, l'étude et le financement de projets porteurs et, d'autre part, le renforcement des capacités de gestion par un accompagnement professionnel. Le FAISE a deux formes de financement, le financement direct et le financement via un fonds de garantie. Le FAISE compte sur une dotation d'un milliard de la part de l'Etat, un milliard deux cent millions de F CFA de la PLASEPRI et de trois milliards de F CFA de la part de l'Union Européenne. Il dispose d'un comité d'Orientation qui est l'organe de contrôle, de supervision et de suivi des activités. (Ces informations ont été collectées en mars 2010 auprès d'un conseiller technique du ministère des sénégalais de l'extérieur.)

« Je suis venu en France pour la première fois après mon bac pour des études supérieures. A la fin de mes études j'ai trouvé du travail en France. Mais après un moment, je voulais rentrer et une opportunité s'est présentée. Donc je suis rentré, oui je l'ai fait, j'en étais fier, j'ai travaillé au Sénégal dans l'industrie, le conseil. Après il y a eu beaucoup de difficultés au travail, mes relations avec les collègues, mes difficultés à les gérer, le niveau de salaire qui ne me satisfaisait plus. Finalement j'ai recherché du travail en France, je suis revenu me réinstaller, le retour, oui, mais peut être à la retraite. »

L'existence de telles expériences rend les jeunes quelque peu indécis. De ce fait, le retour est plus souvent repoussé au moment de la retraite.

3. Retour au moment de la retraite : un projet lointain

La majorité (62%) des migrants qualifiés situe le retour à la retraite. En situant le retour à la retraite, celui devient un projet lointain voire imaginaire.

Tableau 75 : Choix du lieu de retraite

Lieu de retraite	Effectif	Pourcentage
Non réponse	1	1%
Au Sénégal	62	62%
En France	3	3%
Dans les deux pays	34	34%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Tous les migrants n'envisagent pas de vivre toute l'année au Sénégal. Ils sont nombreux (34%) à vouloir effectuer des séjours alternés entre l'ici et là-bas. En dehors du motif famille qui justifie les allers-retours entre la France et le Sénégal, pour ces migrants qualifiés, la possibilité de venir pour se soigner justifierait également la navette entre les deux pays. Par ailleurs, comme le font remarquer certains migrants, les nombreuses années passées en France ont créé des habitudes qui les rendent inaptes à vivre toute l'année au Sénégal.

*« Vivant dans plusieurs univers, il ne cesse de redéfinir son degré d'appartenance à ceux-ci. Il est souvent très présent intellectuellement et affectivement dans le monde dont il est le plus éloigné physiquement, se projetant vers son pays d'origine quand il est dans son pays d'accueil et cultivant la nostalgie de ce dernier quand il est de retour chez lui » (*Loch et Barou, 2012).

Les migrants interrogés n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, donc le retour est un projet, aussi ils le racontent en mobilisant les expériences de leurs parents, de

personnes connues ou tout simplement en se projetant ou en imaginant des cas de figures qui pourraient être proches des leurs.

> *« Je veux retourner au Sénégal au moment de la retraite ou avant aussi. Je trouve que la qualité de vie d'un retraité est meilleure au Sénégal que celle qu'on peut avoir ici. La majorité des retraités que je connais sont de la génération de mon père qui, comme, lui passent quelques mois à Dakar, quelques mois ici. C'est 6 mois, 6 mois. Pour moi, ce ne sera pas un retour définitif où je vais m'installer à Dakar et ne plus bouger pendant un an. »*

Vieillir au Sénégal est-il seulement lié à la recherche d'un cadre de vie plus agréable pour les personnes âgées ? Certes, la clémence du climat est un argument de taille, mais elle n'est ni la seule ni la plus fondamentale explication du choix de vivre sa retraite au Sénégal.

Les migrants qui sont réellement convaincus de vivre leur retraite entièrement au Sénégal considèrent ce moment comme un instant de retrouvailles avec la terre perdue *: « rentrer, renouer avec la terre natale, la terre première* », comme le dit un enseignant chercheur. Ces mots sous-entendent renouer avec le rythme de l'enfance, avec des habitudes de vie oubliées ou refoulées, réintégrer les sociabilités communautaires qui voudraient que les vieilles personnes vivent avec tous les autres membres de la famille. Ces éléments aiguillonnent l'envie de retourner au Sénégal au moment de la retraite. D'autant que leurs allocations de retraites de migrants qualifiés pourraient permettre à ces personnes de réintégrer avec une certaine aisance la logique de redistribution solidaire qui caractérise la société sénégalaise, même si l'âge est aussi un élément qui atténue cette obligation sociale.

Ceux qui envisagent de rester en France sont minoritaires et ne représentent que 3% des migrants qualifiés. Mais, il arrive que certains migrants qualifiés ne puissent plus rentrer. Pour eux, le retour reste un mythe. Il s'agit de migrants qui se sont progressivement détachés de leur pays d'origine et maintiennent des rapports assez distants avec celui-ci. Pour certaines personnes, la migration n'est pas seulement un déplacement géographique, c'est un projet de vie, le choix de vivre toute sa vie dans un pays autre que son pays de naissance. Cet état d'esprit provoque un détachement vis-à-vis du pays d'origine, surtout lorsque les liens familiaux ou sociaux qui les lient à celui-ci s'affaiblissent, pour quelques raisons que ce soit (perte de parents par exemple). Ces non-retours soulignent toute l'importance des retours périodiques qui s'instaurent un contrôle social permettant de s'assurer que ceux qui sont partis sont encore des membres

de la communauté, partagent encore les valeurs de la communauté, ne sont pas devenus des « toubabs[147] ». Nous ne cherchons pas à dire que ceux qui choisissent de rester ont rompu tout lien avec le Sénégal, mais tout au plus d'affirmer que pour ces migrants qualifiés, le retour n'est pas une étape du projet migratoire, il en est exclu. Ils ne sont pas en rupture de liens mais pensent qu'ils partagent plus avec la société où ils vivent depuis plus de vingt ans qu'avec celle qu'ils ont quittée il y a vingt. L'installation durable crée des liens forts avec la société d'établissement. En outre *« le retour est souvent l'occasion d'une confrontation : l'exilé et l'autochtone sont devenus des étrangers l'un à l'autre »* Schnapper et Bordes-Benayoun, 2008,101. Ce refus de retour peut être une manière de s'épargner des face-à-face douloureux.

4. Le choix du lieu de sépulture : fin de l'expérience migratoire ?

Tout comme le retour définitif, le choix du lieu de la sépulture est un projet ou un souhait. Le choix de la sépulture est une question quelque peu délicate à aborder, la plus part des personnes n'aiment pas en parler parce qu'il est difficile de parler de sa propre mort. Cependant, l'analyse d'une migration qui s'inscrit dans la durée ne saurait faire abstraction des moments de vieillesse [traité dans le retour] et de la mort. Celle-ci, met-elle fin à l'expérience migratoire ou la prolonge-t-elle indéfiniment ? Le choix du lieu de sépulture des personnes interrogées permet de répondre à cette question.

Tableau 76: choix du lieu de sépulture

Lieu de sépulture	Effectif	Pourcentage
Au Sénégal	88	88%
En France	3	3%
Indifférence aux lieux	9	9%
Total	100	100%

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le pays d'origine est perçu comme le pays où tout a commencé et où tout doit finir. Aussi presque tous les migrants qualifiés interrogés (88%) souhaitent avoir une sépulture au Sénégal. Les migrants qui pensent que la migration prend fin à la retraite sont également ceux qui considèrent que tout ce qui vient après la retraite aura lieu dans le territoire d'origine. Même les migrants qui n'envisagent pas de retourner définitivement au Sénégal, après la retraite, préfèrent y avoir une sépulture.

[147] « Toubab »mot wolof pour désigner le Blanc, mais ce mot insiste sur la différence des registres identitaires et des modes de vie qui définissent les Sénégalais et les Blancs.

« Je souhaiterai être enterré au Sénégal, j'ai toute ma famille là-bas, je suis originaire de Bambey[une ville située dans la région de Diourbel au centre du Sénégal], à l'origine, c'était le Fouta [une localité située dans le nord du Sénégal]. Mon grand-père a émigré avec ses frères à Bambey, mon père est né à Bambey, j'ai une grande partie de ma famille plus ou moins proche à Bambey, ce sera là. »

Attias –Donfut a raison de dire que « *pour la plupart des immigrés africains, le lieu de l'enterrement est important, il a de profonde résonances à la fois dans le système de croyance et dans le sentiment d'appartenance à un groupe humain et à un territoire* »(Attias-Donfut, 2011 :154).

Les lieux nommés pour la sépulture sont la ville, le village ou la région d'origine, ou tout simplement l'endroit actuel où résident les membres de la famille, même si celui-ci n'est pas le lieu d'origine de leurs aïeuls. Par exemple, beaucoup de personnes ont cité les régions de Dakar, de Thiès ou de Bambey (dans l'extrait d'entretien), comme lieux de sépulture. Ces villes ne sont pas les terroirs d'origine de leurs ancêtres (dans l'extrait d'entretien c'est le Fouta), ce sont des lieux où leurs familles se sont installées à la faveur des mobilités résidentielles. Ces migrants s'identifient plus à ces villes où ils sont nés qu'aux terroirs de leurs ancêtres. D'autres migrants citent des villes saintes telles que Touba ou Tivaoune, comme dernières demeures. Si le choix des villes telles que Dakar, Saint-Louis, Thiès comporte des dimensions affectives, celui des villes saintes comme Touba ou Tivaoune marque une identité religieuse. Le choix du cimentière Touba indique que le migrant est mouride[148], celui de Tivaoune révèle une appartenance à la tijaniya. Un ingénieur confie : *« Je n'en ai pas encore parlé autour de moi mais j'aimerais être enterré à Tivaouane, c'est là-bas que reposent des membres de ma famille. »* La dimension religieuse est déterminante dans le choix du lieu de la tombe. Des migrants de confession chrétienne souhaitent une sépulture au Sénégal, mais ils sont également sur-représentés dans la réponse *« indifférent aux lieux »* comme le montre le test d'hypothèse ci-dessous. Contrairement aux musulmans, les chrétiens disposent en France des conditions d'inhumations qui sont conformes à leurs préceptes religieux. Ces propos n'ont pas pour objet, même implicitement, d'affirmer que les migrants qualifiés de confession chrétienne sont moins attachés à leur pays d'origine que les musulmans, il s'agit tout au plus de dire que la France est un pays où les catholiques sont majoritaires. Sur ce point précis, les migrants qualifiés de confession chrétienne sont plus proches

[148] L'islam au Sénégal compte plusieurs confréries : les xaadir, les tidjanes, les mourides et les layénes.

culturellement de la société française que de la société sénégalaise bâtie sur une matrice islamo-wolof. L'un d'eux précise *« je peux reposer à Père la Chaise [en France] ou à Saint Lazare au Sénégal, pour moi c'est du pareil au même. »*

Test d'hypothèse 17 : croisement des variables « religion » et « lieu de sépulture »

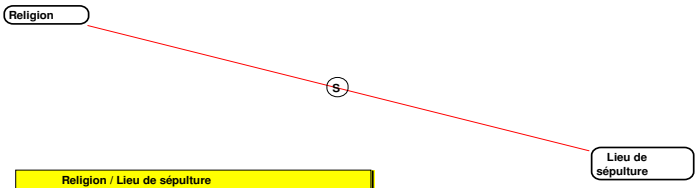

Religion / Lieu de sépulture

	Au Sénégal	Indifférent (autres lieux aussi)	En France
Musulman	83	2	2
Chrétien	3	6	2

Source : tableau élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Pour certains migrants, le choix d'un lieu de sépulture importe peu. Ils sont indécis et déroutés par le fait que la sépulture soit un lieu fixe qui relie une personne à un seul territoire, car ils pensent à plusieurs lieux à la fois. Aussi, lorsqu'on demande à ces migrants qualifiés de citer un lieu de sépulture, ils ne donnent pas de lieux spécifiques, pour eux, c'est là où la mort les trouvera. Ce lieu peut être le Sénégal, la France ou ailleurs. Dans un entretien, un directeur juridique nous confie

> *« mon père a beaucoup voyagé, il a fini sa vie en Jordanie et a été enterré là-bas. C'était son souhait, mes frères et moi avons respecté son dernier vœu. Dans la famille, cela a créé un grand tollé, moi cela ne m'a pas choqué, au fond je pense comme lui. Quand on a été un peu partout, qu'on a découvert le monde, qu'on a appris à connaitre les lieux, on se dit qu'on peut reposer n'importe où. Je me sens nomade donc je peux mourir n'importe où, pas forcément au Sénégal. »*

Envisager la sépulture dans la circulation et le mouvement ne semble pas toujours réalisable. Pour celui qui ne précise pas de lieu, à la fin de sa vie, ce sont les membres de sa famille qui choisissent. Les migrants qui sont dans cette situation, laissent leurs familles décider ou non d'un retour post mortem. Dans ces cas-là, le choix dépendra de l'importance des attaches familiales au Sénégal et en France.

Les personnes qui choisissent la France comme lieu de sépulture sont très peu nombreuses, mais ce choix s'inscrit dans une logique de sédentarisation définitive. La décision de reposer en France est cohérente puisqu'elle est reliée à d'autres choix pris au cours du parcours de vie. Cette cohérence du choix ressort lorsque différentes variables sont corrélées. La corrélation des variables suivantes : le choix du lieu de retraite, le lieu d'investissement immobilier ainsi que le projet de retour définitif produit un graphe de relations, dans lequel, il apparait que les migrants qui veulent être enterrés en France sont propriétaires en France et n'envisagent pas de retourner définitivement au Sénégal. Un ingénieur en informatique qui a fait ce choix déclare : « *j'espère que cela ne viendra pas de sitôt mais si cela arrivait pour quoi pas ici [en France] pour que mes enfants puissent prier pour moi* ».

Un chef d'entreprise a le même point de vue : *« j'ai vécu plus de la moitié de ma vie en France, je ne vois pas pourquoi ma dépouille doit coûte que coûte aller au Sénégal, il y a des carrés musulmans en France. »*

Test d'hypothèse 18: croisement des variables « lieu de sépulture », « retour définitif » et « lieu d'investissement immobilier »

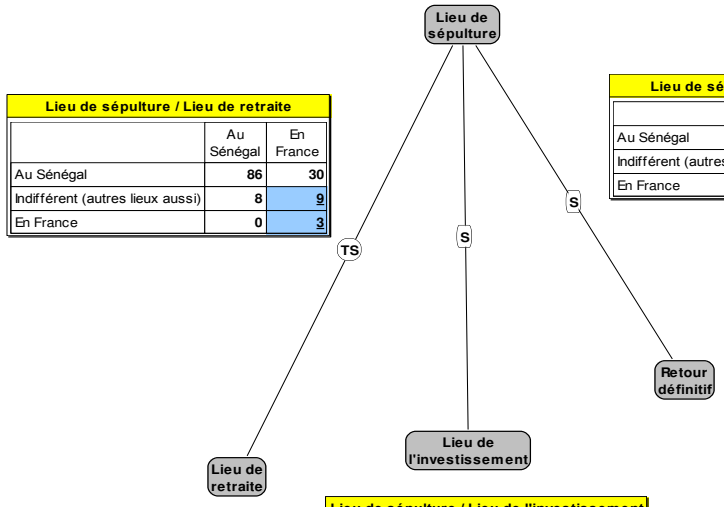

Lieu de sépulture / Lieu de retraite

	Au Sénégal	En France
Au Sénégal	86	30
Indifférent (autres lieux aussi)	8	9
En France	0	3

Lieu de sépulture / Retour définitif

	Oui	Non
Au Sénégal	60	25
Indifférent (autres lieux aussi)	4	5
En France	0	3

Lieu de sépulture / Lieu de l'investissement

	Au Sénégal	Indifférent (autres lieux aussi)	En France
Dans les deux pays	33	3	0
Au Sénégal	29	0	0
En France	13	4	2
Autre	4	0	0

Source : test élaboré à partir des enquêtes menées auprès des migrants qualifiés d'origine sénégalaise

Le choix de reposer en France soulève des interrogations sur les rites funéraires dans un contexte occidental caractérisé par un islam minoritaire, mais l'existence de carrés et de cimetières musulmans permettent un enterrement qui respecte les préceptes islamiques.

Le choix de l'emplacement d'une tombe est révélateur des liens différentiels, préférentiels, culturels et identitaires que les migrants entretiennent avec les territoires.

Conclusion

Globalement, cette étude s'est inscrite dans le cadre théorique de la circulation migratoire et des processus de diasporisation. Les parcours migratoires, les dynamiques associatives et les liens que les migrants qualifiés ont avec le Sénégal ont été analysés en mobilisant les problématiques et théories de la sociologie des migrations ainsi que les approches renouvelées des diasporas. En analysant le processus de diasporisation, notre perspective est de défendre l'idée d'un continuum de situations et d'expériences diasporiques différentes plutôt que de suggérer une opposition binaire entre Diaspora et diasporas. Car les « *attributs morphologiques [des diasporas intellectuelles] ne les opposent pas aux diasporas traditionnelles et aux critères retenus pour les caractériser » (*Fibbi et Meyer, 2002)

Le choix d'une théorie des diasporas s'explique par les reconfigurations que les migrations sénégalaises ont subies. A l'instar des migrations africaines (dont les migrations sénégalaises sont parties prenantes), analysées par Barou, nous pouvons dire que la migration des Sénégalais qualifiés est « *dans une phase où les flux d'entrée sont encore élevés et le rapport aux pays d'origine dense tandis que s'exprime un enracinement de plus en plus affirmé dans le pays d'accueil* ». (Barou 2011 : 14). Si les expériences migratoires étudiées étaient caractérisées uniquement par des circulations, les notions de *« champ migratoire* » (Simon, 1979), de « *territoire circulatoire* » (Tarrius, 2001) auraient été pertinentes. Ces derniers insistent davantage sur les dynamiques circulatoires et considèrent le pays d'accueil comme une étape d'un parcours migratoire inscrit dans le mouvement. L'une des principales caractéristiques de la migration des Sénégalais qualifiés est la sédentarisation. Pour les migrants qualifiés, les circulations transnationales ne sont que des ressources qui instaurent des continuités socio-économiques et spatiales entre le pays d'installation, le pays d'origine et les autres lieux d'installation. Aussi, s'inscrire dans une perspective transnationaliste, tout en mobilisant la notion de construction diasporique, nous a semblé plus approprié pour rendre compte de l'articulation singulière entre sédentarisation, mobilité, dispersion.

- **Hypothèse de la construction diasporique justifiée par la sédentarisation et le développement de réseaux transnationaux**

En mobilisant divers outils méthodologiques, notamment une enquête statistique exploratoire complétée par des entretiens, une analyse documentaire et des études des cas- types, cette recherche a examiné les transformations du parcours migratoire des Sénégalais qualifiés installés en France à travers une perspective activiste des diasporas.

La durée moyenne d'installation en France des migrants qualifiés d'origine sénégalaise est de 20 ans. Pendant ces années, le projet de formation qui a motivé l'immigration en France s'est mué en logique d'installation durable qu'un ensemble de facteurs a concrétisé. Il s'agit, entre autres, de l'acquisition d'un emploi valorisé, l'adoption de la nationalité française, du mariage et de l'arrivée des enfants. La réussite professionnelle de ces migrants a également facilité le maintien de lien avec le pays d'origine (possibilité de maintenir la solidarité familiale avec l'envoi de fonds) et a une circulation internationale propice à la création d'association multipolaire. Les trajectoires migratoires se caractérisent par un processus de sédentarisation et de mobilité transnational. Ces parcours se situent entre deux sociétés, deux cultures ; ce qui donne lieu à des combinaisons complexes entre identité et altérité, sentiment d'appartenance et stigmates, proximité et distance.

Lorsque l'installation en terre d'accueil se veut définitive, les formes sociales qui s'élaborent, autorisent un renouvellement des analyses pour rendre compte de ces nouvelles dynamiques. Bordes-Benayoun et Schnapper soutiennent que « *rien n'interdit que les migrants économiques ou les migrants de main- d'œuvre venus depuis quelques décennies des pays du tiers monde pour travailler dans les pays du Nord et de l'Ouest ne se transforment en diaspora.»* (Bordes-Benayoun et Schnapper , 2006)

La migration des Sénégalais qualifiés en France a pour effet simultané une mobilité des affects, des valeurs, des repères avec des pertes et des acquisitions nouvelles. La délocalisation des éléments socio-culturels d'origine vers le pays d'installation donne lieu à des recompositions identitaires et à une double appartenance qui s'observe notamment dans les références identitaires, les transmissions culturelles, les cadres de sociabilités, la participation politique, les investissements immobiliers, etc.

Cette transnationalisation des parcours de vie sous-tend l'émergence d'associations multi-localisées et l'existence de réseaux d'échanges transnationaux reliant l'ici, le là-bas et l'ailleurs. Cette configuration socio-spatiale des liens est une caractéristique des diasporas. Elle favorise, par ailleurs, les échanges et les transferts de ressources vers le pays d'origine. Les parcours étudiés empruntent la logique du « *marginal sécant* » dont les déplacements (circulations internationales et retours répétés) entre deux sociétés participent à l'essor des sciences et des techniques ainsi qu'au développement.

- **Une diaspora utile à son pays d'origine**

L'analyse a montré que les programmes de mobilisation de l'expertise des migrants qualifiés multiplient les liens entre ces derniers et leur pays d'origine. Par conséquent, ils sont des vecteurs de transfert de compétences. Les déplacements dans le cadre du TOKTEN et du PAISD et ceux liés au parcours professionnel et migratoire des migrants sénégalais qualifiés ont produit une circulation de fonds, de ressources et de compétences entre les territoires d'installation (France) et d'origine (Sénégal). Ces programmes ont amorcé la reconnexion entre les migrants qualifiés d'origine sénégalaise et le Sénégal et l'émergence d'une diaspora qualifiée que d'aucuns appellent diaspora scientifique ou intellectuelle. La question est de savoir si ces ressources et compétences transférées contribuent aux dynamiques de développement socioéconomique et scientifique du pays d'origine ?

La dimension complexe et multidimensionnelle du développement (à la fois politique, économique et social) n'autorise pas à établir une relation directe et mécanique entre migration et développement. Certains auteurs (Cogneau et Gubert, 2005) soulignent, du reste, le faible impact des migrations sur les causes structurelles de la pauvreté qui sont un ensemble de facteurs en interaction (la pluviométrie, les politiques publiques, les infrastructures, la dette, le faible accès aux ressources, etc.). Cependant, tout développement part des dynamiques endogènes qui se nourrissent d'influences extérieures. Le développement d'un pays se fonde sur des dynamiques et actions internes et endogènes au sens de Ki-Zerbo à savoir une endogénéité perçue comme *« lieu de confrontation entre hier et demain, l'interface entre l'ici et l'ailleurs, entre la société civile et la superstructure étatique»* (Ki-Zerbo, 1992).

De ce point de vue, les transferts qui résultent des échanges interactionnels entre les migrants et le Sénégal sont des ressources pour le développement, car elles contribuent à réduire la pauvreté. Au stade actuel de la mobilisation individuelle et collective, les migrants qualifiés ne font que participer à des processus en cours ou, tout au mieux, impulser des dynamiques dans des domaines bien spécifiques. C'est à ces niveaux spécifiques qu'il faut aller chercher les résultats. Il s'agit, entre autres, d'une contribution à la formation supérieure sur des domaines parfois novateurs, d'une participation à la mise en place de nouvelles filières de formation, des investissements productifs avec des créations d'emplois, même modestes. Dans ce processus d'échanges, l'effet de diaspora n'est qu'une hypothèse, mais elle est porteuse. Car, selon un de nos interlocuteurs, le « *pacte de développement* » que les migrants qualifiés proposent au Sénégal est une articulation l'ici, le là-bas l'ailleurs pour générer des transferts de ressources financières et non financières, matérielles et immatérielles nécessaires au développement.

Néanmoins, l'analyse des liens que certains migrants qualifiés entretiennent avec le Sénégal n'a pas pour but de relativiser l'importance de la fuite des cerveaux ou de mettre en bière cette réalité, mais de souligner l'existence de ces liens qui sont en essor. Se focaliser uniquement sur la fuite des cerveaux reviendrait à ignorer *« l'unité du processus migratoire* » et à procéder à une *« réduction utilitariste de l'immigré à sa fonction productive* » dont profite seulement le pays d'installation. Il est vrai que les pays d'installation profitent des retombées d'une formation coûteuse consentie par l'Etat sénégalais mais les migrants sénégalais qualifiés sont très rarement dans une situation de rupture totale avec l'origine.

Ces interactions et ces liens transnationaux structurent une diaspora qualifiée. Dans certains cas, ces liens s'essentialisent par un processus identaire qui surévèle la dimension symbolique du lien par la transmission des éléments culturels du pays d'origine, par l'usage des symboles nationaux dans les associations multi-situées. Mais s'agit–il de formes diasporiques cristallisées ?

Les liens que les migrants qualifiés maintiennent avec le Sénégal ne découlent pas d'un déterminisme naturel, ce sont des constructions sociales qui évoluent et se transforment avec le temps, au cours du parcours migratoire (Lacroux et al 2008:27). De

ce point de vue, les échanges interactionnels avec le pays d'origine ne vont pas de soi mais sont des constructions d'acteurs individuels et collectifs. Ainsi, au-delà de l'analyse du maintien des liens, l'analyse s'est efforcée de montrer le processus de construction de ces liens ainsi que leurs transformations au cours du parcours migratoire. L'ensemble de ces pratiques situées ont également été analysées en tenant compte des contextes historiques sociaux, économiques et politiques dans lesquels ces liens encore fragiles évoluent.

- **Quelle perspective pour cette construction diasporique ?**

Cet usage revisité des diasporas n'est pas exempt de limites. Ce sont des constructions sociales labiles et incertaines. En raison de cette fragilité des liens, nous avons préféré utiliser le concept de construction diasporique plutôt que de diaspora tout court. Mais le processus de diasporisation est réel, il tire sa source des modifications intervenues dans les dynamiques migratoires des Sénégalais. L'histoire des migrations sénégalaises révèle qu'à chaque fois que la présence des intellectuels est élevée, des organisations qui établissent un lien réel ou symbolique avec le Sénégal se mettent en place. Or, la recherche d'un liant identitaire pour former une communauté dans la diversité est un élément fondateur d'une diaspora. Par conséquent, ces dynamiques imposent de redéfinir les approches pour saisir ces réalités sociales et migratoires qui se reconfigurent.

Par ailleurs, les migrants sénégalais qualifiés, au-delà d'une identité sénégalaise affichée, revendiquent une identité africaine transcendante. Le mouvement associatif au fur et à mesure qu'il gagne en maturité s'oriente vers un mouvement panafricain. L'objectif de ressusciter les formes collectives d'actions des populations d'origine africaine resurgit. Les membres de l'ASEC tentent de réorienter leur organisation vers une forme panafricaine. Dans cette perspective, un changement du nom de l'association est envisagé. ASEC[149] (Association sénégalaise des expatriés) deviendra ACAD –

[149]Comme l'a affirmé la présidente de l'ASEC : *« notre association a changé de nom, ce changement intervient dans le cadre de notre volonté de marquer l'africanisme du mouvement associatif on est devenu maintenant ACAD- Sénégal, association des cadres africains pour le développement région Sénégal. Ce que nous souhaiterions faire, c'est inciter les compatriotes d'autres régions de constituer le même type d'associations à but socio-économique pour qu'on puisse avoir un réseau de cadres africains qui sont mobilisés pour le développement. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons changé de dénomination. Nous voulons avoir des ACAD Mali, ACAD Cote d'Ivoire etc. J'ai déjà contacté les Maliens, nous avons informé des Camerounais de cette volonté-là. Ils sont ouverts mais ils n'ont pas*

Sénégal (Association des cadres africains pour le développement-section Sénégal). Les autres cadres africains pourront sur une base nationale formée des associations. Si ces dynamiques se concrétisent, elles vont étayer l'hypothèse de l'existence d'une diaspora africaine ou noire en France. Les migrants qualifiés disposent des ressources permettant de conférer une tournure diasporique aux dynamiques migratoires. Cependant, il se pose également le risque d'une homogénéité culturelle et identitaire d'un groupe qui se caractérise par une grande diversité sociale et culturelle. Mais, la diaspora s'élabore grâce au mythe de la continuité dans la diversité. Ce travail n'est qu'une première étape dans la compréhension de ces dynamiques. Une des pistes de recherche peut porter sur les caractéristiques d'une diaspora africaine en France.

encore fait quoi que ce soit. Les Maliens veulent attendre qu'on finisse notre site pour faire la même chose, donc les Maliens sont très ouverts. **»** Cette ambition de se mobiliser sur une base panafricaine est inscrite dans la charte de l'association, qui précise que « l'ASEC a l'ambition de s'allier ultérieurement à une fédération de la diaspora africaine regroupant toutes les associations de ressortissants de pays membres de l'UA qui partagent ses valeurs. »

Bibliographie

I. Ouvrages scientifiques

Anderson B., (2002), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du Nationalisme*, Paris, La Découverte.

Barou, J. (dir), (2011), *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre,* Paris, Armand Colin.

Basch L., Glick Schiller N. et Blanc-Szanton C., (1994), « Nations Unbound: Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Derritorialized Nation-states», Longhorn, Gordon & Breach Publishers.

Beaud S. et Weber F, (2003), Guide de l'enquête de terrain, Paris, La Découverte.

Beck U., (2006), *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?,* Paris, Aubier.

Berger P. et Luckmann T., (1966), *La Construction sociale de la réalité*, trad. fr. 1986, rééd, Paris, Armand Colin, coll. « Références ».

Berthelot J-M. (dir.), (2001), *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, coll. « Premier cycle ».

Blanc-Chaléard M C., (2001), « *Histoire de l'immigration*», Paris, La Découverte.

Bordes-Benayoun, C. et Schnapper, D., (2006), *Diasporas et Nations*, Paris, Odile Jacob.

Bordes-Benayoun C. et Schnapper, D., (2008), *Les mots des diasporas,* Toulouse, Presse universitaire du Mirail.

Bourdieu P., (1979), *La distinction. La critique sociale du jugement,* Paris, Minuit.

Bruneau M., (2004), *Diasporas et espaces transnationaux,* Paris, Ed. Anthropos, coll. Villes-Géographie.

Chivallon C., (2004), *La diaspora noire des Amériques, expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, CNRS Editions.

Deprez C., et al, (2014), « Introduction », in *Langage et société*, n° 147, p. 7-7.

Dewitte P., (1985), *Le mouvement noir en France* : *1919-1939*, Paris, L'Harmattan.

Dufoix S., (2003), *Les diasporas*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».

Elias N., (1991), *Qu'est-ce que la sociologie?* Paris, l'Aube.

Fabre M., (1985), *La Rive Noire. De Harlem à la Seine*, Mayenne, Éditons Lieu Commun.

Gana A. et Y. Richard (dir.), (2014), *La régionalisation du monde: processus de construction régionale et articulation global/local*, Paris, IRMC-Karthala.

Giddens. A, (1990), *Les Conséquences de la modernité,* trad. O. Meyer, Paris, L'Harmattan, 1994.

Gueye A., (2001a), *Les intellectuels africains en France.* Paris, L'Harmattan.

Ma Mung E., (2000), *La Diaspora chinoise, géographie d'une migration,* Paris, Ophrys.

Morin E., (1990), *Introduction à la pensée complexe,* Paris, ESF.

Mouhoud M., (dir) (2005), « Les nouvelles migrations, un enjeu Nord- Sud de la mondialisation », Paris, Universalis.

Muller L. et Tapia S. (dir), (2010), *Migrations et cultures de l'entre-deux*, Paris, l'Harmattan.

Ndiaye P., (2008), *La condition noire, essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.

O'brien D. C, Diop M. C et Diouf M., (2002), *La construction de l'Etat au Sénégal*, Paris, Karthala.

Quiminal C., (1991), *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Christian Bourgois Éditeur.

Riutort P., (2010), *Précis de sociologie*, Paris, PUF.

Sand S., (2008), *Comment le peuple juif fut inventé*, Paris, Fayard.

Sheffer G., (2003), *Diaspora politics. At home abroad*, Cambridge, Cambridge University Press.

Simon G., (2008), *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin.

Thomas W-I. et Znaniecki F., (1918-1920), « *he Polish Peasant in Europe and America*», New York, A. Knopf (édition originale: vol. 1-2, Chicago, The University of Chicago Press; vol. 3-5, Boston, Badger Press).

Toubon J -C. et Messamah K., (1990), *Centralité immigré- Le quartier de la Goutte d'Or - Dynamique d'un espace,* Paris, L'Harmattan.

II. Articles scientifiques

Alphandéry P. et Bergues M., (2004), « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot » in *Ethnologie française*, tome xxxvii, pp 5-12.

Anteby-Yemini L. et Berthomière W., (2005), « Les diasporas : retour sur un concept » in *Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem*, pp 139-147*,* page consultée le 10/ 10/ 2010. URL : http://bcrfj.revues.org/57.

Assogba Y., (2002), « Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique », http://www.erudit.org/revue/nps/2002/v15/n1/008263ar.pdf, page consultée le 20/ 04/ 08.

Assogba Y., (2009), « Les diasporas africaines, substituts à l'État social ou agents de développement ? » Série Recherches, n° 26.

Attias –Donfut C., (2011), « Au-delà de la vieillesse», in Barou (dir), *De l'Afrique à la France. D'une génération à l'autre*, Paris, Armand Colin.

Attias-Donfut C. et Wolff F. C., (2005), « Les liens affinitaires, des alter ego ? » Aspects de la sociabilité des personnes nées hors de France» in *Retraite et société*, no 44, pp 49-78.

Bhagwati J. et Delalfar W., (1973), «The Brain Drain and Income Taxation», *World Developement*, 1 (2), pp 94-101.

Barats C., (2001), « Les mots de l'immigration et l'ethnicisation des rapports sociaux » Le cas des débats télévisés français sur l'immigration » in *Réseaux*, n° 107, pp 147-179.

Barré R., Hernandez V., Meyer J-B. et Vinck D., (2003), *Les diasporas scientifiques/Scientific diasporas : comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et ingénieurs expatriés ?* Paris, IRD Edition.

Barou J., (2007), *La planète des migrations : circulations migratoires et construction de diasporas à l'aube du XXIe siècle*, Grenoble, PUG.

Barou J., (2012), « Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe : une nouvelle diaspora ? » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28 - n°1, pp147-167, URL : http://remi.revues.org/5831 ; DOI : 10.4000/remi.5831, page consultée le 20 août 2012.

Blanchard M., (2011), « Entre logiques de redistribution et volonté d'entreprendre : les relations complexes des migrantes sénégalaises avec leurs familles d'origine» in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27 - n°2 . URL : http://remi.revues.org/5543, page consultée en septembre 2012.

Beledian K., (2007), « Exils et territoires symboliques » in *Hommes et migrations,* n° 1265, pp 190-203.

Berthomière W., (2006), « Les diasporas : miroir des États-Nations à l'heure de la globalisation » in *Population*, vol. 61, pp 585-605.

Berthomière W., (2012), *« A French what ? » : À la recherche d'une diaspora française. Premiers éléments d'enquête au sein de l'espace internet,* e-Diasporas Atlas.

Bertaux D., Delcroix C. et Pfefferkorn R., (2011), « La fabrication de l'"Autre" par le pouvoir. Entretien avec Christine Delphy » in *Migrations et sociétés*, n°133.

Berthelot J.M., (1990), *Intelligence du social*, Paris, PUF.

Bocquier P., (2003), « Le rôle des instituts de recherche français dans la mobilisation de la diaspora scientifique : le cas de l'Afrique sub-saharienne » in *Diasporas scientifiques,* Paris, IRD éditions.

Bourgouin F., (2011), « Des individualistes globaux : ruptures et discontinuités dans les familles d'élites africaines transnationales » in *Autrepart*, n°57-58, pp 299-314.

Bruneau M., (2001), Politiques de l'État-nation grec vis-à-vis de la diaspora, in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 17 n°3, pp 9-22.

Bruneau M., (2006), « Les territoires de l'identité et la mémoire collective en diaspora » in *Espace géographique*, Tome 35, pp 328-333.

Cassarino J-P., (2004), « Theorising Return Migration: the Conceptual Approach to Return Migrants Revisited» In *International Journal on Multicultural Societies*, Vol 6, n° 2.

Centlivres P., (2000), «Portée et limites de la notion de diaspora» in *Cemoti*, n° 30, http://cemoti.revues.org/document638.html, page consultée le 30/ 04/ 08.

Cesari J., (1997), « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire » in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 13 n°2, pp 81-94.

Charum J. et Meyer J-B., (1995), «La "fuite des cerveaux" est-elle épuisée? Paradigme perdu et nouvelles perspectives» in *Cahiers des sciences humaines*, vol 31, n°4 : 1003-19.

Chivallon C., (2002), « La diaspora noire des Amériques : Réflexions sur le modèle de l'*hybridité* de Paul Gilroy », *L'Homme,* n° 161, pp 51-74.

Chivallon. C., (2004), « Débattre autour du postmodernisme : commentaires de textes choisis », in *L'Espace géographique,* tome 33, pp 43-58.

Chivallon. C., (2006), « Diaspora noire des Amériques : une réflexion conduite à partir de la notion de « lien transétatique », in *Autrepart*, n° 38, pp 39-61.

Cissé M., (2012a), « Nouvelles figures d'acteurs et renouvellement conceptuel en sociologie des migrations » In Rahma Bourqia (dir.*) Territoires, localité et globalité. Faits et effets de la mondialisation*, vol 2, Paris, L'Harmattan, pp 121-135.

Cissé M., (2012b), « Migration de circulation, retour et participation au développement des pays d'origine : cas des migrants sénégalais qualifiés » in *Les Cahiers du Cread,* n°98-99, pp 125-142.

Cogneau D. et Gubert F., (2005), « Migration du sud et réduction de la pauvreté : des effets ambigus pour les pays de départ » in Mouhoud (dir) « *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord- Sud de la mondialisation* », Paris, Universalis, pp 59- 77.

Cohen R., (1997), *Global Diasporas. An Introduction*, Seattle, University of Washington Press.

Condon S. et Régnard C., (2010), « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France » in *Hommes et migrations,* n°1288, pp 44-56.

Cuche D., (2009), « L'homme marginal : une tradition conceptuelle à revisiter pour penser l'individu en diaspora » in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 3, pp 13-31.

Dahinden J. et Moret J., (2008), « Les activités transnationales des associations de migrants serbes et kosovars en Suisse » in *Annuaire suisse de politique de développement*, vol. 27, n°2 , URL : http://aspd.revues.org/650, page consulté le 22 janvier 2013.

Debarbieux B., (1999), « Le territoire: histoires en deux langues *a bilingual (his-) story of territory »* in Chivallon C., Ragouet P. et Samers M. (dirs), *Discours scientifique et contextes culturels. Géographies françaises à l'épreuve postmoderne*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'aquitaine, pp 33-34.

Dedieu J-P., (2003), « Les élites africaines, enjeu de la diplomatie scientifique des Etats-Unis » In *Politique étrangère*, Vol 68, n° 1, pp 119 -131.

De Gourcy C., (2012), « Des lieux et des liens dans la mondialisation. La migration estudiantine en l'Algérie et la France » in Rahma Bourqia (dir.*) Territoires, localité et globalité. Faits et effets de la mondialisation*, vol 2, Paris, L'Harmattan.

Delcroix C., (2011), « Agir en situation de discrédit » in *Migrations et sociétés*, n°133.

Delcroix C., et Bertaux D., (2012), «Les activités transnationales des femmes immigrées. L'exemple d'une association de Marocaines de Bruxelles » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, pp 85-105. URL:

www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2012-1-page-85.htm, page consultée en 12/ 2012.

Demazière. D et Dubar. C., (1997), « Dire les situations d'emploi : confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes » in *Sociétés Contemporaines*, n° 26, pp. 93-107.

Demazière. D., (2007), « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés » *In Langage et société*, n° 121-122, pp 85-100.

Denieuil P - N., (2011), « Les entrepreneures des deux rives » in *Méditerranée,* n° 116, pp 35-41, URL : www.cairn.info/revue-mediterranee-2011-1-page-35.htm.

Dépelteau F., (2012), « Les configurations transnationales contre la société globale : transferts de fonds, transactions sociales et globalisation « par le bas » In Rahma Bourqia (dir.) *La sociologie et ses frontières. Faits et effets de la mondialisation*, vol 1, Paris, L'Harmattan.

Dewitte P., (2004), « L'immigration : l'émergence en métropole d'une élite africaine », *in* Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire : *Culture impériale 1931-1961*, in *Autrement « Mémoires/Histoire »*, pp 199-212.

Dia A- H., (2000), « Les interactions rurales et urbaines : circulation et mobilisation des ressources » in *Revue Sénégalaise de Sociologie*, n°4/5, pp 295-328.

Dia I-A., (2005), «Déterminants, enjeux et perceptions des migrations scientifiques internationales africaines: le cas du Sénégal», Stichproben. *Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, nr 8/, 5, http://www.univie.ac.at/ecco/stichproben/Nr8_Dia.pdf, page consultée le 17/07/0/ 08.

Diop. F, (2002), «Le travail comme représentation et pratique quotienne dans la région de Louga», in Benenati et al (dir) *Travail, genre et développement local au Mali et au Sénégal,* Turin, L'Harmattan, pp 50-65.

Diminescu D., (2010), « Présentation » in *Réseaux*, n° 159, pp 9-13.

Docquier F. et Rapoport, H., (2005), « Migration du travail qualifié et formation de capital humain dans les pays en développement : un modèle stylisé et une revue de la littérature récente » in *Economie internationale*, n°104, pp 5-26.

Dubar C., (2007), « Polyphonie et métamorphoses de la notion d'identité » in *Revue française des affaires sociales*, n° 2, pp 9-25.

Dubar. C, « Sociologie - Les grands courants », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL: http://www.universalis-edu.com.faraway.u-paris10.fr/encyclopedie/sociologie-les-grands-courants/, page consultée le 15 /07/ 2013.

Dufoix. S., (1999), « Chronique bibliographique : l'objet diaspora en questions » in *Cultures & Conflits* n° 33-34. URL : http://conflits.revues.org/495, page consultée le 20/06/2010

Dufoix S., (2002), « Généalogie d'un lieu commun "Diaspora" et sciences sociales, in *Actes de l'histoire de l'immigration,* http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/duf.html, page consultée le 9/05/ 2011.

Dufoix S., (2006), « W. E. B. Du Bois : « race » et « diaspora noire/africaine » in *Raisons politiques*, n° 21, pp 97-116.

Duchastel G. et Laberge D., (1999), «La recherche comme espace de médiation - interdisciplinaire», in *Sociologie et sociétés*, vol 31, n°1, pp 63-76.

Dumont J-C., Spielvogel G. & **Widmaier S.,** (2010), « Les migrants internationaux dans les pays développés, émergents et en développement : élargissement du profil, Questions sociales, emplois et migrations », n°114**,** www.oecd.org/els/workingpapers.

Durkheim E., (1899), « Note sur la morphologie sociale » in *L'année sociologique*, vol 2, pp 520-521.

Ebin V., (2008), « Little Sénégal» contre la renaissance de Harlem : Les immigrés sénégalais et la gentrification de Harlem » in *Asylon(s),* n°3, Migrations et Sénégal, URL: http://www.reseau-terra.eu/article712.html, page consultée en 09/ 2012.

Elie J., Lieber M. et Lutringer C., (2011), « Migration et développement : les politiques de la Chine et de l'Inde à l'égard de leurs communautés d'outre-mer » in *International Development Policy /Revue internationale de politique de développement*, URL : http://poldev.revues.org/710 ; DOI : 10.4000/poldev.710, page consultée le 21/01/ 2013.

Faist T., (2000), « Transnationalization in International Migration : Implications for the Study of Citizenship and Culture » in *Ethnic and Racial Studies*, pp 189-222.

Faist T, (2012), « Toward a Transnational Methodology: Methods to Address Methodological Nationalism, Essentialism, and Positionality » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28 - n°1.

Fall S- A. et Guèye C., (2003), « Derem ak Ngerem : Le franc, la grâce et la reconnaissance Les ressorts de l'économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest » in *Revue du MAUSS,* n° 21, p. 97-112. URL : www.cairn.info/revue-du-mauss-2003-1-page-97.htm, page consultée le 5/06/2010.

Fall M., (2010), « Migration des étudiants sénégalais, Impact sur le développement de leur pays d'origine » in *Hommes & migrations,* n° 1286-1287, pp 222-233.

Faret L., (2004), « Pratiques de mobilité, transport et acteurs transnationaux dans le champ migratoire Mexique - États-Unis » in *Autrepart*, n° 32, pp 149-167.

Fassin E., (2010), « Les couleurs de la représentation » in *Revue française de science politique*, Vol. 60, pp 655-662.

Flahaux L-M. et Mezger C., (2010), « Retour au pays : l'impact de l'expérience migratoire sur le statut professionnel à Dakar ». http://www.ined.fr/fichier/t_telechargement/31872/telechargement_fichier_fr_mezger_flahaux.pdf, page consultée le 14/12/ 2010.

Ferréol, J. et Jucquois G., (2003), *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles,* Paris, Armand Colin.

Fibbi R. et Meyer J-B., (2002), «Le lien plus que l'essence» in *Autrepart,* 22, pp.5-21.

Fibbi R. et Gianni **D,** (2008), « Transnationalisme des migrants en Europe : une preuve par les faits » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n°2, URL : http://remi.revues.org/4452, page consultée le 03/10/ 2012.

Fibbi R. et Lidilem, (2010), « Petits-enfants de migrants italiens et espagnols en Suisse Relations familiales et pratiques langagières » in *Hommes et migrations,* n°1288.

Findlay A et al, (1996), «Skilled international migration and the global city: a study of expatriates in Hong Kong, Transactions of the Institute of British » in *Geographers* 21, pp 49-61.

Gaillard J. et Gaillard A, (1998), « Fuite des cerveaux, retours et diasporas » in *Futuribles,* n°228, pp 25-49.

Gaillard J. et Gaillard A., (2006), « Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement en Afrique : un défi global », URL http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers09-03/010038540.pdf#search=%22diaspora%22, page consultée le 18/ 05/ 2010.

Gana A. et Terrazzoni L., (2012) « Mobilités et réseaux transméditerranéens : quelle contribution à la construction d'espaces sociaux et de territoires globalisés ? », in Rahma Bourqia (dir.), *Territoires, localité et globalité. Faits et effet de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

Gana A. et Terrazzoni L., (2014), « Approches sociologiques et anthropologiques des processus de construction territoriale et régionale »**,** in A. Gana, Y. Richard (dir.), *La régionalisation du monde : processus de construction régionale et articulation global/local*, Paris, IRMC-Karthala.

Gaye D., (2008), «Les transferts d'argent des migrants sénégalais entre espoir et risque de dépendance» in Diop Momar- Coumba (dir). *Le Sénégal des migrations*, Dakar, Paris, CREPOS- Karthala ONU Habitat, pp 105-131.

Gonin P., (2010), « L'énigme spatiale des Subsahariens » in *Hommes & migrations,* n° 1286-1287.

Guérin-Pace F., (2006a), « Lieux habités, lieux investis : le lien au territoire, une composante identitaire ? » in *Économie et statistique* n° 393-394, pp101-113

Guérin-Pace F., (2006b), « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires» in *L'Espace géographique,* Tome 35, pp 298 -308.

Gueye A.**, (**2001b), « De la religion chez les intellectuels africains en France », *Cahiers d'études africaines*, URL : http://etudesafricaines.revues.org/87 page consultée le 02 octobre 2012.

Gueye A., (2006), « De la diaspora noire : enseignements du contexte français », in *Revue européenne des migrations internationale*, vol 22, n°1, http://remi.revues.org/index2710.html, page consultée le 17/ 05/ 2010.

Gueye A., (2007), « Rêves d'ailleurs : la migration des jeunes africains en formation universitaire » in *Regard sur la jeunesse en Afrique subsaharienne*, Presse universitaire de Laval, pp. 65-83.

Guengant J-P., (1996), «Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes» in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol 12, n° 2, pp 107 - 121.

Guérin-Pace F., (2006), « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires » in *Espace géographique*, Tome 35, pp 298-308.

Hamidi C., « De quoi un cas est-il le cas ? » Penser les cas limites, in *Politix*, n° 100, pp 85-98.

Jaillet A., 2009, « La présence des enseignants-chercheurs étrangers dans l'enseignement supérieur », *Education et sociétés,* n° 23, p. 169-187

Kiyindou A. et Pélage T.M., (2012), « Réseaux virtuels, reconstruction du lien social et de l'identité dans la diaspora noire », *Études de communication* n°38, URL : http://edc.revues.org/3425, page consultée le 14/02/ 2013.

Krejce R.V. et Morgan D.W., (1970), « Determine Sample Size for Research Activities», in *Educational and Psychological Measurement*, vol 30, pp 607-610.

Kuczynski L. et Razy E., (2009), « Anthropologie et migrations africaines en France : une généalogie des recherches » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n° 3, pp. 79-100.

Lacroix T., (2005), « L'engagement citoyen des Marocains de l'étranger » in *Hommes et migrations,* n° 1256, pp 89-102.

Lacroix T. *et al*., (2008), « Marocains et Sénégalais de France : permanences et évolution des relations transnationales » in *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 24, p. 23-43.

Lacroix T., (2011), The indian and the polish transnational organization fields, IMI Working Papers Series 2011, n° 40.

Lacroix T., (2012), « Transnationalisme villageois et développement : Kabyles algériens, Chleuhs marocains en France et Panjabis indiens en Grande-Bretagne » in *Revue européenne des migrations internationales,* vol. 28, p. 71-84. URL : www.cairn.info/revue-europeenne-des-migrations-internationales-2012-1-page-71.htm, page consultée, le 10/01/2013.

Lessault D. et Beauchemin C., (2009). « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité » in *Population et société*, n°452.

Lessault D. et Flahaux M.L., (2013). « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29 - n°4, pp 59-88

Levitt P., (1998), « Social Remittances: Migration Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion » in *International Migration Review*, vol. 32, n° 4, pp. 926-948, URL: http://www.jstor.org/stable/2547666, page consultée en juillet 2012.

Loch D. et Barou J., (2012), « Éditorial : Les migrants dans l'espace transnational : permanence et changement » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28 - n°1, pp7-12, URL : http://remi.revues.org/5714, page consultée le 20 /08/ 2012.

Ma Mung E., (1992), « Dispositif économique et ressources spatiales : éléments d'une économie de diaspora » in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol 8, n° 3, pp. 175-193.

Ma Mung E., (1996), « La diaspora chinoise et le territoire » in G. Prévélakis (ed.) *Les réseaux des diasporas*, Nicosia: Kykem, l'Harmattan.

Ma Mung, E., (2006), « La dispersion comme ressource » in *Cultures & Conflits*, URL : http://conflits.revues.org/index225.html, page consultée le 08 /03/ 2010.

Ma-Mung, E., (2009), « Le prolétaire, le commerçant et la diaspora » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25 - n°1, URL : http://remi.revues.org/index4884.html, page consultée le 14/10/ 2012.

Martiniello M., (2007), « Transnationalisme et Immigration » in *Ecarts d'identité,* n°111, pp 76-79.

Médam A., (1993), « Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie » in *Revue européenne de migrations internationales*, Vol 9, n° 1, pp. 59-66.

Melly C., (2010), « Inside-Out Houses: Urban Belonging and Imagined Futures in Dakar, Senegal » in *Comparative Studies in Society and History*, 52, pp37–65.

Moreau G., (1999), « Les politiques de naturalisation depuis 1945 » in Dewitte (dir) *Immigration et Intégration*, Paris, La Découverte, pp 320-327.

Nedelcu M., (2010), « (Re)penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? » in *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 26, pp 33-55.

Negura L., (2006), « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales » in *SociologieS*, Théories et recherches, http://sociologies.revues.org/993, page consultée le 12 /11/2012.

Niang A., (2010). « Migration, diaspora et développement : Evolution et perspectives au Sénégal » in *Revue africaine des sciences sociales et de la santé publique,* n°1, pp 69 -82.

Niang A., (2011), « Inhibition intellectuelle et libération mentale : l'apport de Frantz Fanon et de Cheikh Anta Diop dans la construction de la renaissance africaine », in *Philosophie et sciences humaines*, Vol.1-n°1, pp127-159.

Noiriel G., (2007), « Petite histoire de l'intégration à la française » in *Manière de voir*, n°92 pp 86-86.

Noiriel G., (2006), « Il n'y a pas de « modèle» in *Manière de voir*, n°89, pp 66-66.

OCDE, (2007), *Cohérence des politiques au service du développement . Migration et pays en développement,* Paris, OCDE.

OCDE, (2011), "Immigrés par nationalité ", *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales* (database). DOI: 10.1787/data-00339-fr.

OCDE, (2011), "Immigrés par champs d'études", *Statistiques de l'OCDE sur les migrations internationales* (database). DOI: 10.1787/data-00344-fr.

Offner J-M. et Pumain D., (1996), *Réseaux et territoires - Significations croisées*, Paris, Aube.

Peraldi M., (dir) (2002), *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée,* Paris, Editions Maisonneuve Larose.

Perrin N., (2004), « Les déterminants individuels du retour ou de la pérennisation de l'immigration : une analyse du cheminement des immigrants dans les années 1990 en Belgique» in *Les migration internationales : observation, analyse et perspectives,* n° 12.

« Petit glossaire en mouvement », (2005), in *Vie sociale et traitements*, no 87, p. 41-79.

Pierre P., (2003), « Mobilité internationale des élites et stratégies de l'identité » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19 - n°1, URL : http://remi.revues.org/346, page consultée le 19 /09/ 2012.

Pierre P., (2005), « Les variations de l'identité d'élites mondialisées » in *Connexions* 1/ n° 83, pp 191-210.

Pierre P. et Gherardi L., (2010), « Mobilités géographiques et écarts de pouvoir au sein de trois entreprises mondialisées. Mobiles, immobiles et « ubiquistes » » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n°1, page consultée le 20 /09/02012. URL : http://remi.revues.org/index5050.html.

Quiminal C., (1999), « « Les Africains divers et dynamiques » in Dewitte (dir) *Immigration et Intégration*, Paris, La Découverte, pp 112-121.

Quiminal C., (2000), « Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes » in *Cahiers des sciences humaines,* n° 14, Paris, Aube, pp107- 120.

Raulin A., (2009), Minorités urbaines : des mutations conceptuelles en anthropologie, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 25, n° 3, pp. 33-51.

Rodier C., (2008), « Quel développement pour quel co-développement ? Décryptage et critique du langage officiel sur le co-développement. In actes du colloque *Migrations et développement : Enjeux et pièges du co-developpement,* Paris CRID.

Riccio B., (2004), «Transnational Mouridism and the Afro-Muslim Critique of Italy» in *Journal of Ethnic and Migration Studies,* vol. 30, n°5, pp 929-944.

Riccio B., (2006), « Transmigrants mais pas "nomades." » in *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol 66, n°1, pp 95-114.

Riccio B., (2008), « Les migrants sénégalais en Italie : réseaux, insertion et potentiel de co-développement. » in Diop (dir) *Le Sénégal des migrations*, Dakar, Paris, CREPOS-Karthala, pp 69-104.

Rives L., (2010), « La Goutte-d'Or, succursale de l'entrepreneuriat sénégalais : un espace intermédiaire dans un commerce circulatoire » in *Hommes et migrations*, n°1286-1287, pp 138-146.

Salt J., (1992), «Processes among the Highly Skilled In Europe» in *International Migration*, 26, pp 484-505.

Santelli E. et Beate C., (2003), « Comment repenser les mixités conjugales aujourd'hui ? Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n°1, URL : http://remi.revues.org/355 ; DOI : 10.4000/remi.355, page consultée le 31 /10/ 2012.

Sall B., (2003), « Formation des diasporas africaines en Europe et relations problématiques avec les pays d'origine » in *Diasporas scientifiques,* Paris, IRD éditions.

Sayad A., (1977), « Les trois « âges » de l'émigration algérienne en France » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.15, pp. 59-79.

Schnapper D., (2001), « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora » in *Revue européenne de migrations internationales*, vol 17, n° 2, pp. 9-36.

Scioldo-Zürcher Y., (2013), « Éditorial », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n°3, pp. 7-10.

Semin J., (2009), « L'ethnologue dans les réseaux économiques des femmes migrantes : modes de présence simultanée entre la France et l'Afrique » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n °3, pp101-113.

Soni-Sinha U., (2008), « Dynamics of field: multiple standpoints, narrative and shifting positionality in multisited research » in *Qualitative research*, vol 8, n°4, pp 515-537.

Sow A. et Canut C., (2014), « Les voix de la migration. Discours, récits et productions artistiques », in *Cahiers d'études africaines*, n° 213-214, p. 9-25.

Tall S. M., (1994), « Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais » in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 10, n°3. CERPAA CERPOD ORSTOM – Migrations africaines, pp. 137-151.

Tandian A., (2008), « Des migrants sénégalais qualifiés en Italie: entre regrets et résignation » in Diop Momar- Coumba (dir). *Le Sénégal des migrations*, Dakar, Paris, CREPOS-Karthala ONU Habitat, pp 365-387.

Tarrius A., (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains différenciation des groupes migrants » in *Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60.

Tarrius et al., (2001), « Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants » in *Revue européenne de migrations internationales,* vol 17, n°2, pp 37-61.

Thierry X., (2004). « Évolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni » in *Population*, pp 725-764.

Timera M., (1997), « L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi », in *Politique africaine*, n°67, pp 41-47.

Tölölyan K., (1996), « Rethinking Diasporas: Stateless Power in the Transnational Moment » in *Diaspora*, 5, 1, pp. 3-36.

Tölölyan K., (2012), « Diaspora studies, past, present and promise», IMI Working Papers Series, n° 55.

Trolliet P., (1994), « Peut-on parler d'une diaspora chinoise ? » in *Espace géographique*, tome 23, n°2, pp. 97-105.

Turner et al, (2006), « Diaspora Knowledge Networks» www.limsi.fr/Individu/turner/.../DKN_Germany_End_submitted.pdf, page consultée le 20/06/ 2010.

Valluy J., (2008), « Quelles sont les origines du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ? » in *Cultures & Conflits*, URL : /index10293.html, page consultée le 11/12/ 2012.

Vertovec S., (1997), « Three meanings of 'diaspora', exemplified among South Asian religions», http://www.transcomm.ox.ac.uk/working%20papers/diaspora.pdf, page consultée le 25/ 05/ 2012.

Vertovec S., (2004), «*Trends and impacts of migrant transnationalism*», working paper, 3. Oxford, Centre on Migration, Policy and Society.

Viet V., (1999), « Présentation par Vincent Viet de son ouvrage *La France immigrée. Construction d'une politique 1914-1997* (Fayard) ». http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/viet.html, page consultée le 9 / 05/ 2011.

Veith B., (2005), « Engagement associatif et individuation de femmes migrantes » in *Revue européenne des migrations internationales,* vol. 21, n°3 pp53-67.

Waast R., (2003), « Diasporas en contexte » in *Les diasporas scientifiques*, IRD.

Wagner A- C., (2003), « La bourgeoisie face à la mondialisation » in *Mouvements* n°26, pp 33- 39.

Waldinger R., (2012), *La politique au-delà des frontières : la sociologie politique de l'émigration,* FMSHWP- 20.

Weil. P., (2004), « Histoire et mémoire des discriminations en matière de nationalité française » in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 84, pp 5-22.

Wihtol de Wenden C., (2005), « Vers des politiques d'immigration sélectives » in Mouhoud (dir) « *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord- Sud de la mondialisation* », Paris Universalis, pp 109-123.

Wihtol de Wenden C., (2006). « Pour une immigration de travail ? » in *Projet*, n° 290, pp 19-27.

Wihtol de Wenden C., (2009), « Dossier - Migrations dans la mondialisation » in *Projet*, n° 311, p. 38-47.

III.Documents officiels

Journal Officiel du Sénégal, n° 3439 du mercredi 15 mars 1961.

Journal Officiel du Sénégal, n° 6534 du Samedi 3 juillet 2010.

Déclaration de Rabat, (2006), http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/00_decla_rabat.pdf, page consultée le 20 /05/2010.

La Stratégie de Dakar, (2011), http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/pdf/dakar_strategy_ministerial_declaration_migration_and_development_fr.pdf, page consultée le 15 /09/ 2012.

Rapport de la réunion d'experts, (2008), « Réunion d'experts sur migration et développement, préparatoire à la 2ème conférence ministérielle euro-africaine sur migration et développement », Dakar.

IV. Autres ouvrages

Diawara M., (2007), «*Bamako Paris New York »,* Paris, Éditions Présence Africaine.
N Diaye D., (1999), *Gàddaay gi (l'exil),* Paris, L'Harmattan.
N Diaye D., (2003), *Keppaarug guy gi (l'ombre du baobab),* Paris, L'Harmattan.
N Diaye D., (2010), *Saawo Yi (les sillons),* Paris, L'Harmattan.
Sarr F., (2009), *Dahij*, Paris, Gallimard- L'Arpenteur.

IV. Rapport de recherches

Baro S., (2004), « Parcours d'émigration des étudiants et des cadres sénégalais : étude comparative de leurs stratégies d'insertion professionnelle entre la France, les Etats – Unis et le canada », Rapport de recherches, Paris, FASILD.

Broekhuis A. et Ndione B., « Migration internationale et développement. Points de vue et initiatives au Sénégal »,
http://socgeo.ruhosting.nl/html/files/migration/migration8.pdf, page consultée le 12/07/ 2008.

Cassarino J-P. (dir), (2007), « Migrants de retour au Maghreb, réintégration et enjeux de développement », Rapport de recherches, Florence, European University Institute.

Dia H., (2009), « Diaspora et développement du Sénégal : historicité et perspectives », Rapport de recherches de ENDA-Europe sur l'implication des diasporas sénégalaises dans le développement du Sénégal, Programme DIAPODE (Diasporas pour le développement).

Expertise collégiale, « Diasporas scientifiques », Rapport/synthèse Draft final, http://www.ird.fr/fr/science/dev/pdf/diasporas_fr.pdf, page consultée le 15/07/ 08.

Fall, A., (2007), « Rapport final d'évaluation externe du programme « Transfert of Knowledge Trough Expatriate Nationals »(TOKTEN) et de formulation du descriptif d'unnouveauprogramme.URL*erc.undp.org/evaluationadmin/downloaddocument.html?docid=3509,* page consultée, le 23/ 06/ 2010.

Fargues P., (2010), « Conclusions de la réunion du CARIM sur la migration hautement qualifiée dans les pays d'Afrique du nord et du sud du Sahara », URL http://www.carim.org/MigrationHautementQualifiée, page consultée le 24 avril 2011.

Ionesco D., Dia I- A et Guissé I., (2009), *Le potentiel de développement des migrants transnationaux d'Afrique subsaharienne, dans le secteur de la sante à Genève*, Genève, OIM.

INSEE, (2009), « Recensement de la population : nationalité –immigration » http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/doc/pdf/fiche-nationalites-immigration.pdf, page consultée, le 15/09/2012

Lessault D. et Mezger C., (2010), « La migration internationale sénégalaise, des discours publics à la visibilité statistique », MAFE Working Paper 5.

OIM, (2009), *Migration au Sénégal : profil national 2009*. Genève.

Simon P. et Tiberj V., (2012). « Les registres de l'identité, les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », Document de travail n°176, INED.

Tavan C., (2005), « Les immigrés en France: une situation qui évolue », cellule Statistiques et Etudes sur l'immigration n°1042, Insee.

V. Articles de presse

Groupe Walf.com, Belgique : La dissolution du conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur réclamée http://www.walf-groupe.com/actualites/world/5970-belgique--la-dissolution-du-conseil-superieur-des-senegalais-de-lexterieur-reclamee-.html 07-04-2010, page consultée le 3 /06/ 2011.

Jeuneafrique.com, Universités africaines : formés à l'étranger, ils enseignent sur le continent, http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2651p122.xml0/souleymane-bachir-diagne-achille-mbembe-universite-columbia-emploiuniversites-africaines-formes-a-l-etranger-ils-enseignent-sur-le-continent.html page consultée le 21/ 11/ 2011.

Jeuneafrique.com, Souleymane Bachir Diagne : la fidélité dans le mouvement, http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2632p058-059.xml0/afrique-usa-senegal-islamsouleymane-bachir-diagne-la-fidelite-dans-le-mouvement.html, page consultée le 21/ 11/ 2011.

Jeuneafrique.com, « Bienvenue à Little Senegal ! » http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2555p080-081.xml0/usa-immigration-etats-unis-new-yorkbienvenue-a-little-senegal.html, page consultée le 21/09/2012.

Jeuneafrique.com, Les limites du « miracle » chinois, http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAEAF_08_p102105.xml0/Videos_68_BEAC--Philibert-Andzembe-revient-sur-les-revelations-de-Jeune-Afrique.html, page consultée le 20/11/2012.

Le Hir P, (2006), « Rose Dieng, un cerveau sans frontières », http://abonnes.lemonde.fr/cgibin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi?ID=6b0543e9bf6a4df2061d5cda4d2db393c922f9c240b936e0, page consultée le 12 septembre 2012.

Leral.net, « Communiqué de presse association des avocats sénégalais de France » http://www.leral.net/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-ASSOCIATION-AVOCATS-SENGALAIS-DE-FRANCE_a11013.html, page consultée le 25/05/2011.

Office.sn, « Professeur Souleymane Bachir Diagne, philosophe :« Si ce n'était pas le président Abdou Diouf… » :l'histoire retiendra et…lui rendra justice », URL http://www.loffice.sn/PROFESSEUR-SOULEYMANE-BACHIR.html, page consultée le 20/08/ 2012.

Oiris.sn, « Le ministère des Sénégalais de l'Extérieur et du Tourisme se dote d'un portail Internet », URL http://www.osiris.sn/Le-ministere-des-Senegalais-de-l.html, page consultée le 10 juin 2011.

Sagna L., (2007), « Favoriser le retour aux sources de la diaspora » in *Réussir,* n°13 http://www.reussirbusiness.com/287-LAMINE-SAGNA-PRINCETON-Favoriser.html, page consultée le 31 /03/ 2010.

ANNEXES

Annexe 1 : les outils d'observation
Questionnaire

Identification sociologique

1. Age

2. Sexe
1. Féminin 2. Masculin

3. Situation matrimoniale
1. Célibataire 2. Marie monogame
3. Marié polygame 4. Divorcé
5. Veuf 6. Séparé

4. Niveau d'instruction
1. Primaire 2. Secondaire 3. Supérieur

5. Si 'Supérieur', précisez :

6. Religion

7. Ethnie

8. Profession

Motifs de la migration

9. Quels sont les principaux motifs de votre émigration?
☐ 1. Etudes
☐ 2. Offre d'emploi
☐ 3. Regroupement Familial
☐ 4. Une première visite fructueuse
☐ 5. Autre
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

10. Si autre, précisez :

11. Pourquoi avez-vous choisi d'émigrer en France ?

12. Avez-vous émigré par vos propres moyens ou avez-vous bénéficié d'une aide ?

13. Si vous avez obtenu une aide financière quel organisme vous a octroyé ce soutien?

14. Comment ont été vos démarches pour l'obtention de votre visa?
☐ 1. Faciles ☐ 2. Difficiles ☐ 3. Très difficiles
☐ 4. Autre
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

15. Si 'autre', précisez :

16. En tant que migrants qualifiés bénéficiez-vous d'un traitement préférentiel en ce qui concerne:
☐ 1. Le regroupement familial
☐ 2. Des facilités d'entrées et de sorties
☐ 3. Autre
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

17. Si 'autre', précisez :

18. Quelle est la durée de votre immigration?

Parcours professionnel

19. Aviez-vous débuté une formation au Sénégal?
1. Oui 2. Non

20. Si oui, quel type de formation?
1. Primaire 2. Secondaire 3. Supérieur

21. Avez-vous un emploi avant d'émigrer?

22. Comment décrivez-vous votre insertion professionnelle en France?
1. Facile 2. Difficile 3. Très difficile

23. Justifiez- votre réponse?

386

24. Votre travail est-il en lien avec votre formation?
1. Oui 2. Non

25. Si non, pouvez-vous expliquer cette différence entre la formation et la profession?

26. Dans le cadre de votre travail, vous arrive t-il d'effectuer des déplacements ?

1. Oui 2. Non

27. Si oui, où précisément?

28. Votre cursus éducatif et professionnel en France vous a-t-il permis d'accéder à un domaine d'expertise ou une compétence rare ou inexistant au Sénégal?

1. Oui 2. Non

Apports et investissements économiques au Sénégal

29. Envoyez -vous de l'argent au Sénégal ?

1. Oui 2. Non

30. Si oui, à qui et à quelle fréquence ?

31. Quel montant par envoi?

32. Savez- vous comment cet argent est utilisé?

☐ 1. Dépenses courantes du ménage ☐ 2. Epargne
☐ 3. investissement ☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

33. Si 'autre', précisez :

34. Avez- vous investi au Sénégal?

1. Oui 2. Non

Si la réponse est non, allez à la question 43

35. Si oui dans quel domaine?

36. qui gère cet investissement?

☐ 1. Vous même (à distance ou par des déplacements fréquents au Sénégal)
☐ 2. Un parent
☐ 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

37. Si 'autre', précisez :

38. Cet investissement permet-il d'employer des personnes au Sénégal?

1. Oui 2. Non

39. Si oui, combien?

40. Cet investissement a t- il été accompagné d'un transfert de technologie?

1. Oui 2. Non

41. De quelle (s) technologie (s) s'agit-il ?

42. Cet investissement est-il rentable?

1. Oui 2. Non

43. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à investir au Sénégal?

44. Pensez- vous que c'est votre devoir de participer au développement du Sénégal?

1. Oui 2. Non

45. Justifiez votre réponse

46. Etes-vous préoccupé du devenir du Sénégal?

1. Oui 2. Non

Echanges et collaborations professionnels au Sénégal

47. Avez- vous des déplacements pour motif professionnel au Sénégal?

1. Oui 2. Non

48. Avez- vous effectué des formations ou animations scientifiques dans une université ou institut ou grande école au Sénégal?

1. Oui 2. Non

Si la réponse est non, allez à la question 53

49. Avez -vous effectué des échanges ou collaborations scientifiques au Sénégal?

☐ 1. Colloques ☐ 2. Conférences ☐ 3. Cotuelle de thèse
☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

50. Si 'autre', précisez :

51. De quelle (s) structure (s) s'agit-il?

52. Ces échanges avec des universités sénégalaises ont-ils abouti à

☐ 1. Une diversification des formations
☐ 2. Des co- publications
☐ 3. Des co-diplomations
☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

53. Si 'autre', précisez :

54. Avez-vous des échanges ou des collaborations, au Sénégal, avec

☐ 1. Des entreprises publiques
☐ 2. Entreprises privées
☐ 3. Des agences
☐ 4. Des ONG ou associations

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

55. De quel type d'échange s'agit -il?

56. Quels sont les résultats de ces échanges?

57. Avez-vous participé au TOKTEN Sénégal (Transfer of Knowledge Though Expatriate Nationals)?

1. Oui 2. Non

58. Si non, pourquoi?

59. Avez-vous participé au PAIDS (Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement)?

1. Oui 2. Non

Si la réponse est non, allez à la question 70

60. Si non, pourquoi?

61. Quelle est la nature de la mission d'expertise que vous avez effectuée?

62. Combien de missions d'expertise avez- vous effectué?

63. Quelle est la structure bénéficiaire de la mission d'expertise?

64. Est ce qu'il y a eu un transfert de technologie durant cette mission?

1. Oui 2. Non

65. De quelle (s) technologie s'agit-il ?

66. Quels sont les résultats de cette mission d'expertise?

67. Comment étaient vos relations avec les non migrants de la structure durant la mission?

1. Cordiales 2. Difficiles 3. Tendues

68. Avez vous toujours des échanges avec cette structure après la mission ?

1. Oui 2. Non

69. Cette mission a -t-elle permis de mettre en relation l' organisme où vous travaillez en France et la structure sénégalaise qui a bénéficié de la mission?

1. Oui 2. Non

70. Si oui, de quelle nature est cette relation?

Liens associatifs et communautaires

71. Etes- vous membre d'une association ou d'un réseau de migrants sénégalais?

1. Oui 2. Non

Si la réponse est non allez à la question 94

72. De quelle association/ ou réseau s'agit-il ?

73. Cette organisation (association ou réseau) est-elle composée seulement de migrants qualifiès ?

1. Oui 2. Non

74. Quel est le ratio homme/femme de votre organisation

75. Quels sont les motifs de votre adhésion à cette organisation?

76. Quels sont les objectifs de votre organisation?

77. Cette organisation a -t- elle un siège

☐ 1. En France
☐ 2. Au Sénégal
☐ 3. Des antennes (Afrique, Amérique, Europe)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

78. Cette organisation dispose -t-elle de membres résidant ailleurs qu'en France?

1. Oui 2. Non

79. Si oui, dans quels autres pays?

80. Quels sont les moyens de communication entre les membres ?

81. Combien de rencontres (réunions, manifestations) votre association organise- t-elle par an?

82. Des migrants sénégalais membres de votre organisation mais vivant ailleurs qu'en France participent-ils à ces rencontres ?

1. Oui 2. Non

83. Si oui, comment?

84. Cette organisation est- elle en relation avec les autres associations ou réseau de migrants sénégalais qui sont en France ?

1. Oui 2. Non

85. Si oui, quelle est la nature de cette relation ?

☐ 1. Collaboration
☐ 2. Fédération
☐ 3. Organisation de manifestions communes
☐ 4. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

86. Si 'autre', précisez :

87. D'où proviennent les ressources financières de l'association ?

☐ 1. Cotisation des membres ☐ 2. Financement externe
☐ 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

88. Si 'autre', précisez :

89. Si cotisation, quel est le montant des cotisations?

90. Votre organisation (association ou réseau) a-t - elle des activités en France?

1. Oui 2. Non

91. Dans quels domaines et qui en sont les bénéficiaires ?

92. Votre organisation (association ou réseau) a- t - elle des activités au Sénégal?

1. Oui 2. Non

93. Dans quels domaines et qui en sont les bénéficiaires ?

94. Quels sont les projets de votre organisation ?

95. En dehors de l'organisation citée, êtes -vous membre d'une autre organisation? si oui laquelle?

Réseau social et relations transnationales

96. En dehors de l'association et du réseau cités dans la rubrique précédente, êtes -vous membre d'un réseau scientifique (collectif organisé de scientifiques)?

1. Oui 2. Non

97. Est ce qu'il y a des migrants sénégalais qualifiés installés en France et ailleurs (Europe, Amérique) dans ce réseau?

1. Oui 2. Non

98. Est ce qu'il y a des sénégalais non migrants dans ce réseau ?

1. Oui 2. Non

99. En dehors de l'association ou du réseau cités dans la rubrique précédente, êtes vous membre d'un réseau d'affaire (collectif organisé de dirigeants d'entreprise ou de cadres)?

1. Oui 2. Non

100. De quel réseau s'agit-il?

101. Est ce qu'il y a des migrants sénégalais qualifiés installés en France et ailleurs (Europe, Amérique) dans ce réseau?

1. Oui 2. Non

102. Est ce qu'il y a des sénégalais non migrants dans ce réseau ?

1. Oui 2. Non

103. Etes-vous en relations (amis, connaissances personnelles) avec des sénégalais qui vivent en France?

1. Oui 2. Non

104. Cette relation est -elle due au fait que

☐ 1. Vous adhérez à la même association
☐ 2. Travaillez dans le même secteur
☐ 3. Habitez le même quartier
☐ 4. Vous êtes originaires du même lieu
☐ 5. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

105. Si 'autres', précisez :

106. Combien de fois avez vous des échanges avec eux (amis ou connaissances sénégalais)?

1. Une fois par semaine 2. Une fois par mois
3. Une fois par an

107. Etes- vous en relation avec d'autres migrants sénégalais installés ailleurs dans le monde?

1. Oui 2. Non

108. Quelle est la nature des relations et échanges avec des sénégalaise installés ailleurs qu'en France?

☐ 1. Adhésion à la même association
☐ 2. Travailler dans le même domaine
☐ 3. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

109. Si 'autre', précisez :

110. Quels sont les moyens de communication avec ces sénégalais ?

111. Etes-vous en relation avec des sénégalais non-migrants ?

☐ 1. L'adhésion à la même association
☐ 2. Travailler dans le même domaine
☐ 3. Amitié
☐ 4. Parenté
☐ 5. Autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

112. Si 'autre', précisez :

113. Quels sont les moyens de communication avec les sénégalais non migrants ?

114. Avez-vous des amis, connaissances français?

1. Oui 2. Non

115. Fréquentez-vous :

1. Plus vos amis français 2. Plus vos amis sénégalais
3. Autre

116. Si 'Autre', précisez :

Appartenances et liens identitaires

117. Avez-vous une nationalité unique ou double?

118. De quelle (s) nationalité (s) s'agit-il?

119. Si vous avez une autre nationalité que la nationalité sénégalaise comment l'avez-vous acquise?

1. Naissance 2. Naturalisation 3. Mariage
4. Autre

120. Si 'autre', précisez :

121. Si vous êtes de nationalité sénégalaise (uniquement) désirez-vous acquérir la nationalité française?

1. Oui 2. Non

122. Justifiez votre réponse:

123. A quel territoire appartenez-vous (vous identifiez-vous) ?

1. Au territoire sénégalais 2. Au territoire français
3. Aux deux territoires 4. Autre

124. Si la réponse est à la fois français et sénégalais, comment conciliez vous cette double appartenance?

125. quelle est la nationalité de votre conjoint (e)?

126. Si vous avez des enfants sont-ils nés en France ou au Sénégal?

127. Leur nationalité est-elle unique ou double?

128. De quelle (s) nationalité (s) s'agit-il ?

129. Vos enfants ont -ils déjà séjourné au Sénégal ?

1. Oui 2. Non

130. A quelle fréquence et pour quel (s) motifs ?

131. Avez-vous transmis votre langue d'origine à vos enfants?
1. Oui 2. Non

132. De quelle langue s'agit-il?

133. Parlez-vous souvent cette langue en Famille ?
1. Oui 2. Non

134. Avez- vous transmis votre religion d'origine à vos enfants?
1. Oui 2. Non

135. De quelle religion s'agit-il?

136. Mangez-vous de la cuisine sénégalaise chez vous (en famille)?

137. Etes -vous encore attaché aux valeurs et normes propres à la société sénégalaise?
1. Oui 2. Non

138. Si oui, lesquelles et pourquoi?

139. Etes-vous attaché aux symboles nationaux du Sénégal (drapeau, sceaux, hymne)?
1. Oui 2. Non

140. Participez-vous à la vie politique du Sénégal?
1. Oui 2. Non

141. Si, oui de quelle manière?

142. Si non, pourquoi?

143. Participez-vous à la vie politique de la France?
1. Oui 2. Non

144. Si oui de quelle manière?

145. Si non, pourquoi?

146. Avez- vous investi dans l'immobilier (appartement terrain)?
1. Oui 2. Non

147. Si oui où:
1. Au Sénégal 2. En France
3. Dans les deux pays 4. Autre

148. Si 'autre', précisez :

Retour

149. Effectuez-vous des séjours temporaires au Sénégal?
1. Oui 2. Non

150. Si oui, à quelle fréquence?
1. Une fois par an 2. Tous les trois ans
3. Tous les cinq ans 4. Tous les dix ans
5. Autre

151. Si 'autre', précisez :

152. Quels sont les motifs principaux de vos déplacements au Sénégal ?
☐ 1. Vacance ☐ 2. Travail ☐ 3. Visite à la famille
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

153. Envisagez-vous de retourner définitivement au Sénégal?
1. Oui 2. Non

154. Justifiez votre réponse

155. A la retraite, envisagez-vous de vivre
☐ 1. Au Sénégal ☐ 2. En France
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

156. Pourquoi?

157. Dans quel pays souhaitez-vous une sépulture?
☐ 1. Au Sénégal ☐ 2. En France ☐ 3. Autre
Vous pouvez cocher plusieurs cases.

158. Date de saisie

159. Niveau de formation

160. Ethnie des personnes enquêtées

161. VARIABLE_ Durée migration

162. Emploi avant la migration1	
163. Recodage de la variable 'Déplacement professionnel1' (nombre de mots du lexique dans la réponse)	
164. Montant des envois	
165. Nombre de personnes employé	
166. Nombre de mission d'expertise	
167. Nombre de rencontres par an	
168. Montant des cotisations1	

Guide d'entretien (ce guide a été administré aux migrants résidant en France, il a été réadapté pour les migrants qui sont installés aux Etats-Unis, en Suisse, etc. que nous avons rencontrés au Sénégal)

- **Identification sociologique**
- Motifs et parcours migratoires en France
- Projet migratoire (motifs, ressources mobilisées)
- Parcours professionnel en France (stage, premier emploi et CDI)
- **Parcours d'installation en France**
- Durée de la migration
- Acquisition de la nationalité
- Participation politique
- Investissement immobilier
- **Appartenances et liens identitaires**
- Double nationalité
- Territoires d'appartenance
- Liens identitaires avec les deux pays
- Les transmissions (religion, langue et autres)
- **Liens associatifs et communautaires**
- L'adhésion à une association
- Associations à caractère transnational
- Activités des associations et participation des membres
- **Réseau social et relations transnationales**
- Parenté, amitié, connaissance en France
- Parenté, amitié et connaissance au Sénégal
- Parenté, amitié et connaissance ailleurs
- **Echanges et collaborations professionnels au Sénégal**
- Liens économiques (Envoi de fonds, investissement)

Lien professionnels

- Échanges avec des structures sénégalaises (universités, entreprises, agences publiques, ONG, associations dans le cadre du TOKTEN ou du PAISD)
- Autres collaborations professionnelles au Sénégal
- Autres liens avec le Sénégal (participation politique, investissement immobilier)
- **Retour**
- Fréquence des déplacements au Sénégal
- Retour définitif au Sénégal
- Lieu de sépulture

Guide d'entretien pour les migrants de retour

- Identification sociologique
- Situation avant la migration
- Motifs de la migration
- Durée de la migration
- Motifs du retour
- Durée du retour
- Préparation du retour (ressources mobilisées pour le retour)
- Insertion professionnelle après le retour
- Liens avec la France depuis le retour

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des associations de sénégalais de l'extérieur

Continent (Pays)	Nbre	Continent (Pays)	Nbre	Continent (Pays)	Nbre	Continent (Pays)	Nbre
AFRIQUE	**198**	**EUROPE**	**469**	**AMERIQUE**	**59**	**ASIE**	**15**
Afrique du Sud	7	Allemagne	20	Brésil	6	Arabie saoudite	8
Algérie	2	Autriche	1	Canada	5	Emirats arabes unis	2
Burkina Faso	3	Belgique	6	Etats	48	Inde	1
Cameroun	4	Espagne	49			Japon	2
Cap–Vert	1	France	298			Koweït	1
Côte d'Ivoire	60	Grande	7			Qatar	1
Egypte	3	Italie	72				
Ethiopie	1	Pologne	3				
Gabon	25	Portugal	6				
Gambie	32	République tchèque	1				
Guinée	7	Russie	3				
Guinée	3	Suisse	3				
Libye	10						
Madagascar	1						
Mali	7						
Maroc	2						
Mauritanie	12						
Niger	1						
Nigeria	9						
Togo	3						
Tunisie	3						
Zambie	2						

(Source : Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'Artisanat et du Tourisme, 2008).

Annexe 3: Les membres de l'ASEC : qualifications et pays d'installation

NOM	DIPLOME	FONCTIONS	INSTITUTION	PAYS
Membre	Docteur en droit privé	Maître de Conférences, Spécialité : droit social	Université de Paris 8	France
Membre	Docteur en aide à la décision	Professeur assistant, chercheur	Pontificia Universidade Catolica do Rio	Brésil
Membre	DEA analyse de l'économie monétaire	Professeur en économie et gestion Formateur	CFPPA – IUT de Limoges – ES2C, ETPEC	France
Membre	Docteur en histoire	Professeur	Michigan University	Etats-Unis
Membre	Docteur en sciences de l'éducation – Diplôme d'études du développement	Enseignant-chercheur	IUED Genève	Suisse
Membre	MBA	Directeur de France Insightfull, Chef d'entreprise	Insightfull (France, Europe du sud et USA)	France – USA
Membre	Master en Management T Global	Chef de département – Conseiller Technique	Groupe Madrange, Association « Sunshine-kinderen van Sénégal »	France
Membre	DESS Ethnométhologie et Informatique	Direction coordination Action Sociale	Paris	France
Membre	Master Sécurité de l'environnement	Ingénieur génie civil	Brasplan	Brésil
Membre	Docteur en droit privé	Maître de conférences en droit privé Professeur	Université de Toulouse	France
Membre	Master spécialisé en logistique grands Systèmes	Ingénieur	Ségula ENGINEERING	France
Membre	Docteur en anthropologie	Maître de conférences Directeur de l'IUT de Tremblay	IUT de Tremblay-en-France, Université de Paris	France

Source ASEC

Annexe 4 : Compte rendu du Symposium des sénégalais de l'extérieur de 2001

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE L'UNION AFRICAINE ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

DIRECTION DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

NOUVEAU PARTENARIAT
AVEC
LES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

P L A N D' A C T I O N

ISSU DU RAPPORT FINAL
DU SYMPOSIUM DES 18, 19 &20 JULLET 2001 DAKAR

I. ACTIONS A CARACTERES JURIDIQUES, CONSULAIRES & SOCIAUX

N° d'ordre	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS A MENER	INTERVENANTS	MOYENS	OBSERVATIONS
1	Immatriculation consulaire	- Informer et sensibiliser les émigrés sur ses avantages et son utilité - Couvrir les pays n'ayant pas de Missions Diplomatiques ou consulaires (MDC)	MAEUASE (DSE – DAJC - MDC	Informatisation des MDC	Connaître le nombre exact des sénégalais résidant à l'extérieur
2	Recensement exhaustif des Sénégalais de l'Extérieur	- Contacter Associations et Regroupements par intermédiaire MDC	MAEUASE (DSE – DAJC – MDC) – OIM – OMI		Demande d'inscription dudit projet au PTIP adressée au MEF

		- Impliquer les ONG spécialisées	- MEF (DPS – DCEF) - MINT		
3	Mise à jour de l'Etat Civil consulaire	- Sensibiliser sur l'importance de la déclaration de Etat Civil - Informer sur les procédures - Envoyer des missions de régularisation dans les pays n'ayant pas de MDC - Informatiser l'Etat Civil consulaire	- MAEUASE (DSE – DAJC – MDC) - MINT (DCL) - MINIST JUSTICE		
4	Recours à l'expertise des Sénégalais de l'Extérieur	- Mettre en œuvre les programmes TOKTEN (PNUD) et MIDA (OIM) - Sensibiliser utilisateurs éventuels (Administration, Secteur Privé, Collectivités, ONG…)	- MAEUASE (DSE), - PNUD, - OIM, - MEF/DGD, - MFPET (DAT)		
5	Renouvellement des passeports au niveau des MDC	- Approvisionner suffisamment le MAEUASE en talons en augmentant la commande nationale pour une meilleure satisfaction de la demande des MDC - Etablir le passeport sur la base de la carte consulaire sécurisée et informatisée - Créer un réseau informatique triangulaire entre le MAEUASE et le MINT et les MDC pour accélérer les procédures d'authentification - Pourvoir le service du MINT chargé de l'authentification en personnel et e matériel - Modifier le décret n° 88-1646 du 08/12/88 pour prendre en compte : + situation des sénégalais de l'extérieur en autorisant délivrance de passeports sur la base	- MAEUASE - MINT - MDC - MEF		• Stock sera défini sur la base d'une évaluation rigoureuse fondée sur les besoins exprimés annuellement par les MDC qui devront au préalable faire retour au MINT des fonds de dossier de demandes de passeports déjà traitées

		de la carte consulaire + sort des enfants de la seconde génération de parents sénégalais et régulièrement déclarés dans les MDC			
6	Carte Nationale d'Identité	• Permettre aux MDC d'instruire les demandes d'établissement de CNI, en rapport avec le MINT • Profiter du recensement pour sensibiliser les sénégalais de l'extérieur sur la nécessité d'obtenir la CNI • Envoyer pour des raisons de sécurité des fonctionnaires du MINT dans les MDC qui couvrent des pays à forte concentration de sénégalais	- MAEUASE - MINT (DAF) - MEF - MDC	Moyens personnels et matériels	
7	Protection sanitaire des familles des émigrés et participation des émigrés à la mise en œuvre de la politique nationale de santé	- Améliorer le cadre de dialogue entre les services de l'Etat et les associations des émigrés - Informer largement les associations d'émigrés sur les orientations de la politique nationale de santé et sur les besoins prioritaires en matière de santé - Favoriser la collaboration avec les associations d'émigrés dans le cadre de la lutte contre le SIDA	- MAEUASE - MSP - MDSSN - MJEHP - ME		
8	Logement des émigrés	• La BHS en rapport avec la SICAP et ATEPA Technologies se propose de construire sur le site du terminus de liberté V, 210 appartements dénommés « les résidences Diaspora » exclusivement réservés aux sénégalais de l'extérieur • La SICAP se propose quant à elle de			• Etude de faisabilité sur le site faite par Ministère Urbanisme et Aménagement du Territoire • Bureau de l'Habitat pour les émigrés a été créé et est logé à la Direction de la Construction et de l'Habitat au

		s'orienter d'avantage vers la construction d'immeubles pour les émigrés • La SNHLM informe les sénégalais de l'extérieur du démarrage imminent du projet « KEUR MASSAR » à Rufisque qui comptera environ 20 000 parcelles assainies Elle invite les coopératives d'habitat et les demandeurs individuels à solliciter les formalités à remplir pour finaliser leur inscription sur le registre des candidatures actuellement ouvert • Le BAHSO quant à lui, appuiera les coopératives dans les réalisations de leurs logements	- BHS - SICAP - SNHLM - PROMOTEURS PRIVES		MEF (E mail : muhdch@primature - Tel. 822.52.01 / 822.22.99 – Adresse postale : 23 Rue Calmette – BP 2373 – DAKAR). Il aura pour tache d'informer les promoteurs publics et privés, les coopératives d'habitat avec l'appui du BAHSO BAHSO : Bureau d'Assistance aux collectivités pour l'Habitat Social
9	Assistance Sociale des émigrés	- Etudier la possibilité de créer une structure de conseil des émigrés potentiels sénégalais - Collaboration plus étroite avec les institutions chargées de regroupements familiaux - Encouragement à a création de collectivités éducatives (placements familiaux, colonie de vacances) - Création d'établissements scolaires en concertation avec les Ministères chargés de l'Education - Prise en charge par les MDC des problèmes d'éducation et de culture en vue de la réinsertion des enfants de la 2ème génération	- MAEUASE - Ministère ducation - MJEHP - MINT (DCL) - Ministère de l'Enseig. Profes. Et des Langues nationales - Ministère Famille et Petite Enfance - Ministère de la Culture		Concertation entre les ministères concernés par les problèmes de l'Education, en vue de proposer un programme commun y relatif sous la supervision du Ministère de l'Education
10	Sécurité Sociale	- Négociation de la Convention de			

		Sécurité Sociale avec les pays à grande concentration de communautés sénégalaises - Négociation d'arrangements administratifs relatifs aux Conventions de Sécurité Sociale déjà conclues - Inviter les pays à ratifier les Conventions déjà signées. Convoquer les différentes réunions des Commissions Mixtes en matière de Sécurité Sociale - Création Caisse – Assurance Maladie pour les émigrés - Affectation d'Inspecteurs ou Contrôleurs du Travail dans les MDC à fortes colonies sénégalaises	- MAEUASE - MFPTE - MEF - IPRES - CNSS - ASSURANCES - BIT - OMI		
II.ACTIONS A CARACTERES ECONOMIQUES & FINANCIERS					
11	Transferts d'argent	- Achever le réseau de bureaux de poste prévu fin décembre - Sensibiliser et écouter les émigrés - Mettre en place un ensemble de produits pour transférer des fonds collectés de l'épargne, accompagner et encadrer des Mutuelles d'épargne et de crédit - Vulgariser l'exemple des Sénégalais du Gabon - Mutuelle d'entraide et de transfert avec l'appui de l'Ambassade et de la BHS	**MAEUASE** MEF MINT D.G DOUANES POSTE BHS BICIS AUTRESMEMBRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESS. DE BANQUES (APB)		
12	Allégement des formalités et facilitations de l'accès	- Présenter le guide du voyageur sur le site WEB du MEF - Créer un Bureau de Coordination des	**M A E U A S E**		• Présenté sur le WEB du MEF • Le Bureau de Coordination des

	aux régimes économiques douaniers	contrôles afin de réduire la multiplication des contrôles douaniers et minimiser les tracasseries - Créer un Bureau Conseil aux entreprises et faciliter la communication avec un numéro vert - Informer largement les associations d'émigrés sur la réglementation et les procédures douanières en relation avec le MAEUASE	10 MEF / DGD		Contrôles a été créé • Le Bureau conseil aux Entreprises mis en place ((numéro vert : (00221) 800.44.44)) • Mission conjointe d'information et de sensibilisation
13	Participation des émigrés aux appels d'offre et aux privatisations	- Diffuser vers les émigrés tous les documents sur les appels d'offre ou les privatisations	**MAEUASE** MEF		• MEF devra communiquer au MAEUASE la liste des entreprises à privatiser
14	Réinsertion des émigrés	- L'Agence nationale de la Promotion de l'INvestissement et des Grands Travaux (APIX) a mis en place un dispositif d'appui personnalité aux Sénégalais de l'Extérieur par la confection de supports et par le biais des relais comme les MDC et les Associations des Emigrés - La mise en place par l'ADEPME d'un Programme assistance appui conseil aux PME ainsi que des possibilités de consulter la Banque d'idées de projets et d'explorer des créneaux porteurs - La Convention franco-sénégalaise de Co-développement propose une formation professionnelle en faveur des émigrés - Un appui aux émigrés créateurs d'entreprises par l'accès au crédit ou aux parcelles industrielles viabilisées disponibles - Le FPE va faire bénéficier aux	• APIX • Co-Développement Franco-sénégalais • MAEUASE • FPE • MAI • ADEPME • Domaines industrielles : SODIDA, SODIZA ET SODIZI • MPMEC • METFPALN • MJEHP MFPET (DAT) MINT (DCL) muat		•

		émigrés d'une Ligne de Crédits spécifiques pour faciliter la création des PME-PMI - Prise en compte par le Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique de projets de jeunes émigrés.			

TABLE DES MATIERES

DEDICACES ET REMERCIEMENTS III

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES IV

LISTE DES TESTS D'HYPOTHESE V

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE 11

CHAPITRE I : LES ELEMENTS DE CONTEXTE (HISTORIQUE, SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE) EN FRANCE ET AU SENEGAL **12**

I. Contexte historique de l'immigration en France 12

1. L'immigration en France : entre ouverture et fermeture des frontières 13
2. L'histoire de la migration des étudiants sénégalais en France 15

II.Les évolutions actuelles dans la gestion des questions migratoires en France 17

1. L'option d'une immigration professionnelle organisée et constitution d'un stock de migrants qualifiés en France 17
2. Les accords franco-sénégalais relatifs à la gestion concertée des flux 19
3. Le co-développement : opportunités et limites de l'implication des migrants qualifiés dans le développement de leur pays d'origine. 22

III. .L'émigration des Sénégalais qualifiés vers la France : contexte historique et politiques actuelles 26

1. La France : une destination traditionnelle des Sénégalais 27
2. Les nouvelles caractéristiques de l'émigration des personnes qualifiées 27
3. Quelles politiques migratoires sénégalaises pour les migrants qualifiés ? 30

IV.Les initiatives individuelles et collectives des migrants qualifiés pour maintenir des liens avec leur pays d'origine 37

1. Les modes d'actions des migrants selon une logique collective 38
2. Le maintien du lien avec le pays d'origine selon une logique individuelle 40

CHAPITRE II : LA REVUE DE LA LITTERATURE, LA DEFINITION DES CONCEPTS ET LE CADRE METHODOLOGIQUE **42**

I.Revue de la littérature, choix de cadre théorique d'analyse et hypothèses de recherches . 42

1. Les diasporas classiques : archétype des diasporas ? 43
2. L'existence d'une diaspora noire ou africaine en France 47
3. Le renouvellement de l'approche des diasporas 52
4. Le transnationalisme et l'émergence de nouvelles diasporas 55
5. Une perspective activiste des nouvelles diasporas 58

II.Définition des concepts 69

1. Diaspora qualifiée ou diaspora scientifique, technique et économique 69
2. Le transnationalisme 72
3. Migration et rapports aux territoires d'installation et d'origine : 73
4. L'attachement identitaire: les formes d'appartenance 76
5. Les réseaux de relations 78
6. Retour et participation au développement 80
7. Les formes de participation au développement du pays d'origine 82

III.Méthodologie 86

1. Recherche documentaire 86

2. Phase exploratoire : entretiens exploratoires auprès de quelques acteurs 87
3. Echantillonnage 89
4. Phase d'enquête en France et au Sénégal 99

DEUXIEME PARTIE : L'EMERGENCE D'UNE DIASPORA QUALIFIEE : LES PROCESSUS HISTORIQUES ET LES DYNAMIQUES ACTUELLES 107

CHAPITRE III : LES PROCESSUS HISTORIQUES DE CONSTRUCTION D'UNE DIASPORA QUALIFIEE 108

I.Le rôle de l'élite intellectuelle dans l'émergence d'une diaspora africaine 108

1. La centralité spatiale et territoriale à Paris 109
2. Les luttes de libération fondement de l'expérience diasporique 110
3. La race et la culture, socles de l'identification commune : le mythe de la continuité 112

II.La diaspora sénégalaise qualifiée : une construction issue d'un processus socio- historique de construction du lien avec l'Afrique 115

1. Le lien diasporique : un héritage 115
2. L'émergence des diasporas ethno-nationales à partir des années 1990 116

CHAPITRE IV : PEUT-ON PARLER D'UNE DIASPORA SENEGALAISE ? 120

I.Les nouvelles dynamiques migratoires des Sénégalais 121

1. Le maintien du lien avec l'origine 124
2. Activités transnationales et centralité spatiale 125

II.Plusieurs figures de la diaspora 128

1. La communauté mouride : la construction d'une diaspora sur une base religieuse 128
2. Intellectuels et les commerçants : les figures de proue de la diaspora 130

CHAPITRE V : LE PARCOURS D'INSTALLATION EN FRANCE DES MIGRANTS QUALIFIES D'ORIGINE SENEGALAISE 133

I.L'immigration des étudiants socle de la construction d'une diaspora qualifiée ? 133

1. La formation : un facteur d'émigration 133
2. L'émigration pour les études fortement soutenue par les familles 136

II.Du projet de formation à la trajectoire d'installation des migrants qualifiés en France 139

1. L'accès à l'emploi : un facteur de sédentarisation 141
2. L'ingénieur : profil dominant 144
3. Une insertion dans les universités françaises : difficile mais réelle 145
4. La création d'une entreprise en France : une alternative à l'insertion professionnelle ?. 147
5. La réussite professionnelle : condition d'une installation durable 151

III.Une construction de « soi » « sur la marge » de deux sociétés 154

1. Les mariages mixtes, un facteur d'acculturation ? 154
2. L'adoption de la nationalité française : un effet de l'installation durable ? 157
3. Une identité territoriale et culturelle hiérarchisée malgré la double nationalité 160

IV.Attachements aux valeurs sénégalaises et transmission de certains éléments culturels 165

1. Attachement aux valeurs culturelles sénégalaises malgré l'installation en France 165
2. Attachements aux valeurs oui, mais… 168
3. La transmission des éléments culturels issus de la société d'origine 169
4. Le maintien de la cuisine du pays d'origine : expression d'un lien identitaire 184

V.Double attachement aux lieux : un fait de diaspora 186

1. Investissement immobilier dans les deux territoires 186
2. Sociabilité et interconnaissance : les compositions du réseau social des migrants qualifiés 188

3. La participation politique « ici » et « là-bas » 194
CHAPITRE VI : ETRANGER EN FRANCE, SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR AU SENEGAL, « UNE CONDITION DE DIASPORA » ? 201
I.Les Français d'origine sénégalaise : entre citoyenneté et altérité..... 201
1. La politisation de l'appartenance..... 202
2. La couleur de la peau : une catégorie d'altérité..... 205
II.Les Sénégalais de l'extérieur sont-ils encore des citoyens sénégalais ? 208
1. Les migrants qualifiés installés en France exclus des hautes sphères politiques ?..... 208
2. Les « stigmates de l'ailleurs » : motifs d'une distanciation sociale à l'égard des migrants qualifiés 212
TROISIÈME PARTIE : LA CONSTRUCTION DU LIEN AVEC L'ORIGINE ET LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS MULTIPOLAIRES 216
CHAPITRE VII : ENVOIS DE FONDS ET L'INVESTISSEMENT AU SENEGAL : DES LIENS ECONOMIQUES STRUCTURANT LE LIEN SOCIAL A DISTANCE 218
I.L'Envoi de fonds au Sénégal : un acte routinisé structurant le lien social à distance 218
1. La famille, principal bénéficiaire des envois de fonds 221
2. Les fonds envoyés destinés principalement à la consommation des ménages 224
II.L'investissement productif au Sénégal : expression d'un lien économique formalisé 226
1. Les secteurs à haute valeur ajoutée privilégiés dans les projets d'investissement 226
2. La rentabilité conditionnée par les domaines de l'investissement ou par l'ancrage familial de l'investissement ? 231
3. Investissement et création d'emploi 235
4. L'investissement au Sénégal : une voie de circulation entre deux pays..... 236
5. L'investissement au Sénégal : un transfert de capitaux au Sénégal qui renforce le capital social en France ? 239
CHAPITRE VIII : LE TOKTEN ET LE PAISD : DES DISPOSITIFS DE CIRCULATION DE COMPETENCES AYANT DES IMPACTS COGNITIFS, SCIENTIFIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES... 242
I.Genèse du TOKTEN et du PAISD 242
1. Genèse du TOKTEN (Transfert des connaissances à travers les nationaux expatriés)... 242
2. Genèse du PAISD (Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement) 243
II. TOKTEN, PAISD : la construction d'une relation d'expertise entre les migrants qualifiés d'origine sénégalaise et le Sénégal..... 245
1. L'hypothèse d'un effet diaspora est-elle pertinente ?..... 252
2. TOKTEN et PAISD : déplacements professionnels au Sénégal et la mise en place d'un lien d'expertise durable 258
3. Le transfert de technologie : le maillon faible des programmes de mobilisation des experts 264
4. Les limites des programmes de mobilisation des experts expatriés 264
5. Missions d'expertise et développement : quels apports ?..... 269
6. L'écriture et la littérature pour maintenir un lien symbolique avec le pays d'origine..... 273
CHAPITRE IX : LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS QUALIFIES EN FRANCE : MAINTIEN DU LIEN AVEC L'ORIGINE ET CADRE DE CONSTRUCTION D'UNE COMMUNAUTE RETICULAIRE..... 275
I.Le processus d'émergence d'associations de migrants qualifiés 275
1. Unité de compétence : un élément fondateur des associations ?..... 279
2. L'association : ferment de la communauté..... 282

3. Attachement aux symboles nationaux et affirmation identitaire dans les associations ... 283
II.Les facteurs d'émergence d'associations transnationales ... 290
1. Transnationalisation des parcours de vie ... 290
2. la mobilité est une « ressource » utilisée dans la construction d'associations transnationalisées ... 300
3. La dispersion des migrants qualifiés : Un élément qui renforce la transnationalisation des associations ... 301
III.Transnationalisation et multipolarisation des associations : des caractéristiques d'une diasporisation ... 303
1. La structuration d'un réseau diasporique ... 303
2. Une multi-localisation des activités associatives ... 309
3. La participation des membres aux activités associatives multi-localisées ... 327
4. Les relations entre les différentes associations : une consolidation du réseau diasporique ... 329
IV.Les facteurs de pérennisation de l'action associative ... 331
1. Les technologies de l'information et de la communication : moyens de communication entre membres dispersés ... 331
2. L'épineuse question des ressources financières des associations ... 334
3. Les prémices d'une continuité intergénérationnelle dans l'action collective ... 337
CHAPITRE X : LE RETOUR ... 341
I.Retours temporaires ... 341
1. Retours temporaires : une circulation entre deux ... 341
2. Retours temporaires : une source de transferts sociaux ... 345
II.Le retour définitif ... 346
1. Le retour définitif au Sénégal : un projet soumis à des conditions ... 346
2. Migration de retour et investissement socio-économique au Sénégal ... 350
3. Retour au moment de la retraite : un projet lointain ... 354
4. Le choix du lieu de sépulture : fin de l'expérience migratoire ? ... 356
CONCLUSION ... 361
BIBLIOGRAPHIE ... 367
ANNEXES ... 385
TABLE DES MATIERES ... 403